HISTOIRE

DE

DUNKERQUE

DES ORIGINES à 1900

PAR

le Dr L. LEMAIRE

PRÉFACE PAR M. A. DE SAINT-LÉGER



DUNKERQUE
IMPRIMERIE DU NORD MARITIME, 30, PLACE JEAN-BART
—
1927

PRÉFACE

Ecrire l'histoire d'une ville n'est pas aussi facile qu'on serait tenté de le croire. Généralement, les documents ne se trouvent en assez grand nombre dans les archives communales qu'à partir du XVIIe Siècle. Pour les périodes antérieures, et aussi pour celles qui suivent, il faut avoir recours à ceux que possédent les grands dépôts publics : Archives départementales et nationales et Bibliothèque nationale. Et le travail de recherches ne s'arrête pas là. Il est encore indispensable de dépouiller les chroniques, les ouvrages anciens et modernes, les articles parus dans les publications de sociétés savantes ou dans les Revues spéciales. La documentation réunie, il s'agit de la mettre en œuvre. Et les difficultés pour être d'un autre genre, ne sont pas moins grandes. Après avoir critiqué la valeur des textes, il faut confronter les renseignements qu'ils fournissent, retenir les uns, rejeter les autres. Il faut enfin, autant que possible, rattacher les événements locaux aux événements de l'histoire générale.

Dans son HISTOIRE DE DUNKERQUE, *le D^r^* L. LEMAIRE *a triomphé de ces difficultés. S'il n'indique que rarement ses sources, c'est que les notes eussent été trop nombreuses. C'est par centaines, en effet, que se comptent les documents, les ouvrages, les articles, dont il a extrait la substance. Solidement documenté, bien étudié, son livre dépasse en intérêt la plupart des monographies communales. C'est que, sans négliger les petits faits de la vie locale, il montre principalement le rôle que Dunkerque a joué à travers les âges. Et ce rôle est considérable, depuis le XVIIe siècle surtout.*

La petite agglomération que des pêcheurs établirent à l'abri d'une dune, au bord d'une crique protégée par des bancs de sable et où se déversaient les eaux de l'arrière-pays marécageux, doit tout à la mer : ses malheurs et sa fortune.

Les premiers habitants en vivent. Ils en meurent aussi quelquefois, car la lutte est continuelle contre l'invasion marine et contre les pirates qui infestent les côtes.

Si le nom de Dunkerque apparaît pour la première fois dans les documents en 1067, c'est seulement à partir de la seconde moitié du XIIe siècle qu'on peut réunir quelques renseignements. Le comte de Flandre prend les Bourgeois de la ville nouvelle sous sa protection et les exempte de tous droits et tonlieux, sauf à Saint-Omer. Dunkerque a donc alors un Echevinage communal, et ses bourgeois vendent au dehors le produit de leur pêche. C'est une ville de peu d'importance encore, puisqu'elle est taxée, au début du XIVe siècle, moitié moins que Bergues et à peine davantage que Bourbourg.

Mais bientôt, malgré les hostilités sur terre et sur mer, malgré les troubles populaires, les Dunkerquois s'adonnent au commerce maritime. On les voit en relations avec Bordeaux, l'Angleterre, Brême et le Nord ; et le vin, la bière, le fer, sont les principaux articles de leur trafic. Le havre est amélioré. On constate en 1377, que jamais encore « ne fust vu tant de bonnes nefs et marchandises ». Six ans après, Dunkerque était pris, pillé à plusieurs reprises et presque détruit par les Anglais.

Sous les ducs de Bourgogne, la ville qui s'est relevée, est agrandie, fortifiée suivant les nouvelles méthodes de défense. Des chasses d'eau permettent de maintenir le chenal à une profondeur suffisante. Les vicissitudes de la politique des princes bourguignons conduisent les Dunkerquois à se livrer à la course. Dorénavant il en sera de même chaque fois que la guerre éclatera.

Prise par les Français en 1558, reprise par l'Espagne, occupée par le prince d'Orange et par le duc d'Anjou, la ville rentre de nouveau dans l'obéissance du Roi Catholique.

Anvers bloqué par les Hollandais révoltés, Ostende ruiné, Dunkerque devient le port principal des Pays-Bas, par où s'effectuent leurs relations avec l'Espagne. Alors les Hollandais l'attaquent, et c'est désormais, sauf de 1609 à 1621, une lutte sans merci entre les gueux de mer et ses corsaires. La France qui, à partir de 1635, s'allie aux Hollandais, convoite la place. Malgré l'établissement d'une nouvelle enceinte bastionnée, malgré l'inondation de l'arrière-pays, le duc

d'Enghien s'en empare. Retombée sous la domination espagnole, elle ne redevint française que par le rachat qu'en fait en 1662 *Louis XIV aux Anglais, qui l'avaient reçue en récompense de leur alliance contre l'Espagne et l'avaient occupée quatre années.*

Alors commence pour Dunkerque la plus belle période de son histoire. Louis XIV veut en faire une place de guerre et un port de premier ordre. Vauban fortifie la ville et protège le port et la rade par des forts. Un chenal rectiligne est creusé à travers un banc de sable. Il conduit à un bassin à flot et à un arsenal créés pour les besoins de la marine royale. La franchise favorise les échanges internationaux, et malgré les atteintes qui lui sont portées, Dunkerque devient un entrepôt de marchandises du monde entier. En temps de guerre, ses corsaires — Jean Bart en tête — courent sus aux Hollandais, Espagnols. Anglais, dont ils sont la terreur.

Nos ennemis s'acharnent à sa ruine. Ce qu'ils ne peuvent faire par les armes, ils l'obtiennent par les négociations. Le traité d'Utrecht exige, en effet, la démolition des fortifications et le comblement du port.

Par la création du canal de Mardyck, Louis XIV essaya de donner une compensation aux Dunkerquois, mais lui disparu, le gouvernement abandonna leur cause. Il fallut toute leur énergie et leur persévérance pour ne pas succomber. Peu à peu ils reprennent leur commerce par l'ancien chenal ensablé. Sitôt qu'une guerre éclate, ils reconstruisent les digues des jetées, approfondissent le chenal, se remettent à la course. Chaque fois, le traité de paix ordonne la démolition des nouveaux ouvrages.

Dans ces jours de malheur, les Dunkerquois avaient eu la bonne fortune de rencontrer dans la Chambre de Commerce, créée en 1700 *l'organe autorisé de leurs doléances. Au lendemain du traité de Versailles* (1783), *qui libérait Dunkerque des conditions désastreuses de celui d'Utrecht son activité ne se démentit pas. Aussitôt de grands travaux furent commencés et le commerce se livra à des entreprises nouvelles. Vers* 1789 *le port recevait chaque année* 1300 *à* 1400 *navires jaugeant environ* 200.000 *tonneaux.*

Cette prospérité dura peu. La France révolutionnaire avait d'autres préoccupations que le développement du

commerce. Il fallait défendre la République contre les ennemis du dedans et du dehors. En 1793 *une armée Anglo-Austro-Hollandaise vint assiéger Dunkerque, que la victoire d'Hondschoote délivra.*

Sous l'Empire, les hostilités sur mer, exaspérées bientôt par le Blocus continental, et la mise en quarantaine de l'Angleterre, firent cesser tout commerce. Napoléon Ier délaisse Dunkerque pour Anvers qui devient le grand port de l'Empire français sur la mer du Nord. La course elle-même, décline, et la vie se retire peu à peu. Dunkerque redevient le petit port de pêche qu'il avait été jadis !

Avec la chute de l'Empire, sonne l'heure du relèvement.

Anvers étant perdu pour la France, Dunkerque reprend son importance militaire et commerciale. Le chenal est approfondi, les jetées prolongées, un bassin de chasses et un bassin à flot creusés. Grâce à l'établissement de la voie ferrée Lille-Dunkerque et de lignes régulières de navigation à vapeur, le trafic s'accroît rapidement. A la fin de la guerre de 1870-1871 *c'est par Dunkerque que s'opèrent les communications entre la région du Nord et le reste de la France. Les inappréciables services que le port rendit alors à la cause de la défense nationale, attirèrent sur lui l'attention des pouvoirs publics.*

Le projet d'amélioration et d'extension dessiné timidement en 1861, *arrêté dans ses grandes lignes en* 1879, *est vite dépassé.*

C'est l'honneur de la troisième République d'avoir fait du port de Dunkerque cet outil de tout premier ordre, aussi précieux comme l'ont prouvé les événements récents, en temps de guerre qu'en temps de paix.

Aujourd'hui, comme sous Louis XIV, Dunkerque mérite l'épithète : FRETI GALLICI DECUS ET SECURITAS.

A. DE SAINT-LÉGER,
Professeur à la Faculté des Lettres de Lille,
Président de la Commission Historique du Nord.

AVANT-PROPOS

Aux enfants de Dunkerque, je dédie cet ouvrage.

Il leur apprendra le passé de leur ville natale, ses gloires et ses misères, les actions héroïques de leurs ancêtres, les triomphes qu'ils remportèrent, les malheurs qu'ils eurent à supporter, l'énergie qu'il leur a fallu déployer à maintes reprises au cours des siècles pour faire d'une misérable bourgade de pêcheurs un des premiers ports de France.

C'était mû par ce sentiment, que P. Faulconnier, grand Bailli héréditaire et Président de la Chambre de Commerce, fils de celui qui avait contribué pour une large part à attacher Dunkerque à la France, avait fait paraître en 1728 *sa* DESCRIPTION HISTORIQUE DE DUNKERQUE, *fruit de patientes recherches dans les archives communales qu'il avait à sa disposition. Il avait eu surtout le grand mérite de composer cette œuvre de toutes pièces, sans pouvoir s'appuyer sur les travaux de quelques devanciers, et s'était attaché « à y apporter toute l'exactitude imaginable ». Aussi malgré ses imperfections, son travail est-il resté l'histoire « PRINCEPS » de Dunkerque, à laquelle nous devons avoir recours encore aujourd'hui.*

Victor Derode, auteur déjà d'une histoire de Lille, qui venait de s'installer depuis peu à Dunkerque, publia en 1852 *une histoire de cette ville, travail hâtif rempli d'erreurs, passible d'autant de critiques que celui de Faulconnier était digne d'éloges.*

Depuis cette époque, il n'a été publié aucun travail d'ensemble sur le passé de notre ville, si ce n'est quelques abrégés de Faulconnier, plus ou moins heureusement complétés, ouvrages de vulgarisation destinés à la jeunesse des écoles, et dont seuls ceux de Mordacq et d'Ezéchiel Lebleu, méritent d'être retenus.

Et cependant, depuis lors, de grands progrès ont été accomplis.

En appliquant à l'Histoire des méthodes précises, en appelant à son aide des sciences auxiliaires, on a pu voir quels grands enseignements découlent de son étude.

Cette science de la reconstitution du passé, nous per-

met d'en tirer d'utiles déductions pour l'avenir. Nous profitons ainsi de l'expérience des siècles, car l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement.

Le goût de ces études s'est largement développé : Dans le département, et dans notre arrondissement même, plusieurs sociétés se sont fondées pour le satisfaire. Leurs publications renferment de nombreux mémoires, qui joints aux articles parus dans la presse ou dans les revues, aux compte-rendus des congrès, aux monographies, etc., sont venus redresser beaucoup d'erreurs, préciser certains points, bref apporter une importante contribution à l'Histoire si mouvementée de Dunkerque.

L'heure m'a semblé venue de réunir ces travaux épars, et d'utiliser les documents nouvellement mis à jour. Ce livre n'a que la prétention de présenter l'état actuel de nos connaissances sur le passé de cette ville qui joua un si grand rôle dans la politique européenne.

Condenser en un volume tout ce qui a été publié sur ce sujet, était chose matériellement impossible. Il m'a fallu laisser dans l'ombre certains points d'intérêt secondaire, et à mon grand regret, sacrifier délibérément toute indication bibliographique. Certes, j'aurais voulu rendre à chacun de ces bons ouvriers qui ont apporté leur pierre à l'édifice, la part qui lui était dûe. Dans ces conditions, plus de la moitié de l'ouvrage aurait été occupée par les références des sources auxquelles j'ai puisé. J'ai dû y renoncer et me contenter d'indiquer quelques cotes d'Archives, préférant remettre à plus tard la publication d'une Bibliographie de l'Histoire de Dunkerque, qui, à l'heure actuelle comprend plus de 1.900 articles !

Les notes seront en conséquence réservées à certains développements qui auraient alourdi le texte, ou à des détails intéressants qu'il aurait été difficile d'y insérer sans briser l'exposé.

En terminant, il m'est agréable de remercier le Professeur A. de Saint-Léger de l'amical intérêt avec lequel il a suivi l'élaboration de ce travail qu'il a bien voulu présenter au public. Que de fois au cours de recherches effectuées en collaboration en vue d'autres travaux, n'avons-nous pas constaté que tant de points importants restaient à élucider dans l'histoire de notre ville. Les

grandes lignes en sont tracées ; mais le champ à défricher est encore vaste, et les outils ne manquent pas.

Je m'estimerais heureux, et dédommagé de mes peines, si la lecture de ce livre pouvait inciter quelques jeunes travailleurs, à reprendre les chapitres encore incomplets, à éclaircir les points restés obscurs, à détruire les erreurs qui ont pu s'accréditer, à apporter en un mot une nouvelle contribution à cette histoire locale, qui, selon le mot d'Aug. Thierry « est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique. »

Dr LEMAIRE.

1er Juin 1927.

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES

CHAPITRE I

Le Sol et l'Homme - La Préhistoire

S'il est facile de reconnaître la topographie primitive d'une ville bâtie sur une hauteur, ou en un lieu qui, au cours des siècles resta immuable, et de comprendre les conditions qui déterminèrent sa création, par contre, ce problème devient singulièrement compliqué lorsque le sol par suite de cataclysmes divers a subi de profondes modifications.

Tel fut cependant le cas de Dunkerque, qui s'édifia sur une côte basse soumise aux alternatives d'avance et de recul de la mer, qui à plusieurs reprises, transformèrent radicalement sa physionomie.

Pour s'en faire une idée exacte, il faut faire appel aux sciences qui viennent ici au secours de l'Histoire. Les travaux des géologues, naturalistes, archéologues, nous ont fourni un ensemble de connaissances que nous essaierons de résumer ici, aussi brièvement que possible. A défaut de documents écrits, et plus sûrement qu'eux, il nous expliqueront, la formation de la plaine maritime et son peuplement, et nous montreront comment la nature du sol a commandé la répartition des agglomérations.

Le Golfe Flandrien.

Au début de la période quaternaire, l'Angleterre se trouvait reliée au continent par une large bande de terre que les géologues appellent l'Isthme de Calais.

A chaque marée, le flot de la Manche venait se briser contre ce barrage. Il ne pouvait atteindre la mer flandrienne située de l'autre côté, qu'après avoir contourné l'Ecosse ; aussi sa violence se trouvait-elle considérablement amortie. Le rivage de ce golfe calme était alors dessiné par une falaise argileuse, très facile à reconnaître encore de nos jours aussi bien sur le terrain, qu'à la

lecture des cartes, falaise s'étendant de Watten à Bergues, et se continuant de là vers le Nord-Est.

Une couche de silex roulés que l'on rencontre par places, notamment à Watten et à Pitgam au voisinage du sommet de cette légère crête, nous indique l'extrême limite alors atteinte par les flots.

Les eaux marines recouvraient tout ce qui forme, aujourd'hui, la PLAINE maritime.

Peu à peu l'argile flandrienne qui formait le fond de ce golfe se recouvrit d'une couche de vase argilo-sableuse à coquilles marines. La mer se retira lentement, à mesure que le sol s'exhaussait par suite du dépôt de ces sédiments dont l'épaisseur atteint de un à trois mètres.

L'eau douce se substitua peu à peu à l'eau salée. Le terrain se recouvrit d'abord de végétaux herbacés aquatiques, où dominaient les typhas et les prêles, puis les sphaignes, enfin des arbustes tels que le coudrier, l'aune et des arbres parmi lesquels on signale surtout le bouleau et le chêne : Leurs débris accumulés au fond des marécages constitua peu à peu une épaisse couche de tourbe. Finalement le rivage se trouva reporté bien au delà de ses limites actuelles : La preuve en est, qu'en pleine mer on retrouve des débris de cette végétation. Lors des fortes marées d'équinoxe le flot rejette parfois de gros blocs de cette tourbe sur le rivage.

Ainsi se trouvèrent constituées, dans ce qui constituera plus tard l'arrondissement de Dunkerque, deux zones bien distinctes, l'une légèrement surélevée, au sol d'argile simplement revêtu d'une couche de limon quaternaire, sur laquelle la végétation s'est maintenue : c'est le Houtland, pays au bois, l'autre, la plaine maritime, partie basse qui ne méritait pas alors le nom de BLOOTELAND, pays découvert, qu'on lui a donné depuis, puisque d'épaisses forêts en recouvraient le sol. Celui de NOORTLANDT assez souvent employé lui convient beaucoup mieux.

Ce territoire devint habitable. La preuve de l'existence de l'homme nous est donnée par la découverte de silex taillés, de pointes de flèches en os que l'on a trouvées à Dunkerque, et de restes d'animaux domestiques identiques à ceux que l'on retrouve dans les îles Britanniques, ce qui nous indique que ces territoires

communiquaient largement entre eux. Aussi Gosselet, reprenant une phrase imagée de d'Archiac, répétait-il, que « l'homme quaternaire pouvait aller se promener la canne à la main en Angleterre ». (1)

Rupture de l'Isthme de Calais.

La rupture de l'isthme de Calais semble s'être effectuée d'une façon brusque. Les géologues la situent à la fin de l'époque paléolithique (ère du Mammouth), avant l'introduction du renne en France (début du néolithique) car les vestiges de ce mammifère n'ont pas été signalés de l'autre côté du détroit.

Dès lors, la côte fut soumise à un régime de marées beaucoup plus violent. L'érosion marine élargit le chenal, modelant les lignes du rivage qui recula.

Les courants venant du Pas de Calais ravinèrent le fond de la mer et produisirent ces bancs de Flandre à peu près parallèles au rivage qui en rendent les abords si difficiles.

Les néolithiques continuèrent à occuper ce sol marécageux de la plaine où les débris végétaux se déposaient, jusqu'à constituer une couche de tourbe pouvant atteindre, par endroits, trois mètres d'épaisseur.

Puis vint l'âge du fer dont on a retrouvé un certain nombre de vestiges qui ont été rattachés à l'époque Halstattienne.

Enfin, les Ménapiens, (2) comme leurs voisins les Morins qui peuplaient l'autre côté du Golfe de l'Aa, occupèrent ces régions basses, encore couvertes de forêts

---

(1) M. Masson a récemment découvert au Mont des Récollets un atelier de taille de silex, et récolté de nombreuses pierres taillées de l'époque paléolithique travaillées dans des silex *importés*. D'autres haches de l'époque néolithique s'y rencontrent aussi. Ces premiers habitants qui se réfugiaient sur des hauteurs faciles à défendre furent vraisemblablement les plus anciens colons de la plaine maritime.

(2) Les *Diabintes*, premiers habitants de Dunkerque, ne sont que le produit de l'imagination trop fertile d'un linguiste du XVIIe Siècle, Adrien Van Schrieck Sire de Rodorne. Ayant relevé dans les Commentaires de César une énumération sans ordre des peuplades gauloises rebelles, où les Diabintes (habitants de la Mayenne) figuraient entre les Morins et les Ménapiens, il en conclut qu'ils devaient habiter Dunkerque. Ne pouvant trouver à leur nom une étymologie satisfaisante, il le transforma en *diabinte*, terme qui d'après lui, dériverait de *die hap inden*, c'est-à-dire habitants d'un port en forme de hâche !

qui masquaient des marais perfides. Ils s'y livraient à la pêche, à la chasse et à l'élevage notamment des oies qu'ils exportaient jusqu'à Rome, et dans la région côtière, à l'industrie du saunage.

Ce fut là que vinrent les troubler les légions de César. Le proconsul finit par briser leur résistance. Tout le pays tomba sous la domination romaine.

L'œuvre des Romains.

Les Romains s'établirent en plusieurs points, notamment à Cassel, d'où ils firent partir un réseau routier dont le tracé s'est conservé jusqu'à nos jours. A travers la plaine, trois voies se dirigeaient vers la côte : L'une passant par Wylder s'arrêtait aux environs de Leffrinckoucke (1) et avait probablement comme aboutissant une station dont nous reparlerons plus loin. La seconde prenait la direction de Mardyck. On perd ses traces au Grand Millebrugghe. La troisième par Hardifort et Ost-Cappel se dirigeait vers Furnes.

Ces trois routes étaient coupées par une quatrième qui, partant de Looberghe, suivait approximativement l'ancien rivage flandrien et avait son terminus à Loo en Belgique, d'où son nom de Looweg.

Les localités où se fixèrent les romains ne nous sont pas connues, pour les raisons que nous indiquerons ci-après. Tout au plus, savons-nous ou croyons-nous savoir qu'outre Cassel ils avaient créé des centres à Mardyck, à Loo, en un endroit non dénommé dans les dunes près de la frontière actuelle, peut être aussi à Zuydcoote. A l'embouchure de l'Yser ils utilisaient un port qui, plus tard, s'appela Lombartzyde.

Vraisemblablement, ces grands travailleurs de la terre exécutèrent-ils quelques travaux d'endiguement indispensables pour mettre la plaine à l'abri d'une invasion marine (2). Mais aux environs de l'an 200, des pirates saxons ou frisons se montrèrent sur la côte.

Les lieutenants de l'empereur Posthume cherchèrent à leur résister.

Mais la poussée se fit plus forte à partir de la mort d'Aurélien (297). Une véritable invasion des barbares

---

(1) Nous employons les dénominations actuelles pour les besoins de la démonstration.

(2) Mardyck dériverait de Mare-dyck (?) digue sur la mer.

s'abattit alors sur la région qui fut dévastée.

Carausius, aventurier « archipirate » qui s'était fait proclamer empereur, régna un moment sur ce pays alors dénommé « Littus saxonicum ».

Enfin, les Romains quittèrent la plaine. La lutte incessante entreprise contre la mer fut abandonnée : Ce fut elle qui prit le dessus. De violentes tempêtes achevèrent de détruire les ouvrages non entretenus. L'eau put envahir la plaine.

L'Inondation.

Cette irruption des eaux marines se fit-elle brusquement ? La question a été discutée. A certains endroits dans la tourbe on retrouve des arbres renversés, encore pourvus de leurs fructifications, à d'autres places par contre, on voit que la végétation a essayé de lutter en traversant les sédiments marins. Là, les choses s'étaient passées avec calme. En fin de compte, les végétaux tués par l'eau se déposèrent sur la couche de tourbe qui depuis des siècles, remplissait le fond de ces marécages.

L'inondation ne procéda pas d'une manière continue : elle avança par à coups correspondant sans doute à des tempêtes survenant lors des équinoxes. Son maximum paraît avoir été atteint à la fin du IVe Siècle. Elle atteint alors, de nouveau, la base du Houtland, c'est-à-dire une ligne jalonnée par le pied des localités suivantes : Watten, Millam, Merckeghem, Drincham, Pitgam, Steene, Bergues, Killem, Warhem...

Toutes les anciennes agglomérations de la plaine sont immergées : C'est pourquoi nous ne connaissons plus leur emplacement. Les noms mêmes de ces localités ménapiennes ou romaines restent ignorés de nous ; et toutes les traditions antiques sont perdues à tout jamais : La disparition des noms de lieux antiques dans la partie inondée suffirait à elle seule pour délimiter l'inondation.

La plaine maritime n'est plus alors qu'un vaste bassin de décantation. Deux fois par jour l'eau de mer vient se mélanger à l'eau douce amenée par les rivières. Çà et là, une île émerge de cette nappe saumâtre.

Il nous faut signaler, en premier lieu, un banc qui, d'après le Docteur Bouly de Lesdain, s'est conservé

intact depuis l'époque pléistocène jusqu'à nos jours. Il constitue actuellement les dunes internes de Ghyvelde.

Alors, il était beaucoup plus étendu et descendait en pente douce vers Armbouts-Cappel où on en retrouve des traces sous forme d'affleurements sableux.

Plus en avant de lui, un autre ilot enclavé maintenant dans les dunes littorales, à cheval sur la frontière franco-belge, paraît être resté constamment émergé : On y a trouvé des objets romains parmi lesquels des monnaies à l'effigie de Faustine, femme d'Adrien, des poteries, armes, etc. probablement d'époques plus anciennes .

Sur une même ligne, mais plus à l'ouest sortaient encore de l'eau quelques terres hautes sises sur l'emplacement de nos villages de Synthe et de Loon.

Conséquences de l'Inondation.

Les habitants de la plaine avaient été forcés de se réfugier sur les hauteurs. Ils occupèrent les villages anciens qui bordaient la nouvelle ligne du rivage : tous villages dont le nom se termine en ham ou hem, indiquant leur origine saxonne ou frisonne.

Après l'an 358 l'élément franc salien venu de Toxandrie colonisa lentement les vallées de l'Escaut et de la Lys. Il descendit vers 450 jusque dans notre Flandre maritime, mais se vit arrêté par l'inondation.

Les villages en seele (sali) auraient leur origine dans des postes fortifiés établis par eux à cette époque : Bissezeele, Bollezeele, Broxeele, Lederzeele, Ochtezéélé, Winnezeele, Zermezeele, Leyseele.

L'absence de tout village en zeele dans la plaine maritime vient à l'appui de cette manière de voir.

Les apôtres du christianisme s'étaient dirigés vers cette contrée pour l'évangéliser. Saint-Martin (mort en 397) d'abord, Saint-Eloi plus tard (mort en 655) visitèrent les côtes de Flandre. C'est là un fait historique. Mais alors la côte se trouvait à la lisière des terres hautes. Ils ne purent pas s'aventurer plus en avant.

Aussi, les légendes qui veulent que, d'une part, le premier ait perdu son âne dans les dunes, tradition commémorée chaque année à Dunkerque par une promenade aux lanternes le 11 Novembre, que, d'autre part, Saint-Eloi ait fondé dans ces mêmes dunes une

église dédiée à Saint-Pierre, édifice qui aurait donné son nom à la ville naissante « Dune-Kerke » tombent-elles d'elles-mêmes. Nous devons renoncer à attribuer à ces saints évêques, une part quelconque dans l'évangélisation de la plaine maritime dont le territoire se trouvait immergé à leur époque. Nous donnerons plus loin une explication à ces légendes que nous devons abandonner, si gracieuses soient-elles.

L'Assèchement.

Le maximum de l'inondation avons-nous dit semble avoir été atteint à la fin du IVe Siècle.

Alors les eaux déposent lentement les particules qu'elles tenaient en suspension et qui viennent constituer une couche d'argile sableuse au milieu de laquelle se rencontrent des mollusques marins.

Ces deux ou trois mètres de dépôts recouvrent la tourbe qui représente les restes de la luxuriante végétation de Noortland jusqu'à la fin de la domination romaine : C'est à la surface de celle-ci qu'ont été trouvés des poteries, bronzes romains et médailles. Ce qui nous prouve à l'évidence que ce dépôt argilo-sableux est postérieur à la domination romaine. De plus ces monnaies datant des trois premiers siècles seulement, nous permettent d'assigner une date assez précise à l'inondation.

Alors que dans les parties les plus profondes de cette couche de sédiment, celles qui surmontent immédiatement la tourbe, on remarque des alternatives de sables gris et d'argile, indices des violentes tempêtes qui sévirent au début, par contre la partie supérieure est formée d'une argile compacte et homogène. Elle se déposa donc doucement au sein d'eaux tranquilles. C'est cette argile poldérienne qui constitue « la terre à briques ». Ces sédiments ont à la longue comblé peu à peu la cuvette. Le retrait de la mer va commencer.

Un cordon littoral se forme : Le sable se dépose et engraisse les petits ilots émergeants qui forment une traînée, à la manière de l'archipel frison, là où se constituera approximativement le rivage actuel, c'est-à-dire suivant une ligne Ostende, Nieuport, Dunkerque, Gravelines.

Suivant une remarque de Durand, il est encore possible de nos jours, de reconnaître par l'étude des cotes.

l'éminence sur laquelle s'installera Dunkerque « petit mamelon, peu sensible il est vrai, mais assez élevé » pour former un ilot qui sortait de la mer, comme celui qui existait près de la frontière (1), auquel il ne tardera pas à se rejoindre. La réunion de ces légères saillies finira par former un bourrelet, digue naturelle que le vent recouvrira de dunes, percée de quelques échancrures par lesquelles la mer trouvera encore une communication avec la plaine. A chaque marée l'eau salée pénétrera à travers des rigoles et recouvrira plus ou moins les parties les plus basses. C'est le régime des prés salés ou schorres dont le sol s'exhausse lentement comme nous avons pu le voir tout récemment encore à l'ouest du port.

Mais il faudra en réalité plusieurs siècles pour que cette plaine qui sort de nouveau des eaux puisse redevenir habitable.

Entre les parties les plus élevées, au sol ferme, ce ne seront que lagunes et marécages.

Les eaux du pays s'écoulent à la mer par des rigoles plus ou moins importantes qui finissent à être réduites à un très petit nombre. Celles-ci aboutiront à de petites criques, ports naturels dont l'homme saura tirer parti. Ce sera l'origine des ports de Gravelines, Dunkerque, Zuydcoote et Nieuport. Les cours d'eaux qui s'y terminent seront plus tard canalisés pour devenir le lit de l'Aa, le Canal de Bergues, le Zeegracht, aujourd'hui comblé en partie, et l'estuaire de l'Yser. Vers le futur emplacement de Dunkerque, convergent non seulement les eaux venant des bas fonds du sud proches de Bergues, mais aussi celles qui arrivent de l'ouest (Rietvliet) et de l'est, d'un lac important : Les Moëres. Ici intervient le rôle du banc pléistocène dont nous avons signalé plus haut l'existence : servant d'épaulement, il a empêché la mer de remanier dans ses mouvements de flux et reflux, le fond de la fosse située en arrière de lui, et de la niveler. Il a gêné l'écoulement direct de ses eaux à la mer. Aussi est-il cause de la persistance de ce lac important qui ne sera desséché pour la première fois qu'au XVIIe Siècle.

---

(1) Le sol, en effet, est élevé à 7.89 à Dunkerque. Il s'abaisse à 6.50 à la porte de Lille, à 5.40 au Fort Louis. Près de Bergues il cote 3.00.

Le reste du territoire de la plaine maritime sera assaini progressivement par des saignées artificielles, des canaux avec barrages ou écluses, travaux exécutés au cours des siècles avec une tenacité admirable.

Cette lutte contre les eaux sera l'œuvre d'une part des moines des abbayes voisines à qui les Seigneurs concéderont des marais ou des terres en voie d'émersion, d'autre part, d'associations créées par les propriétaires pour exécuter en commun ces ouvrages et les maintenir en état. Ces associations ont pris le nom de « Wateringues » et leur territoire correspond exactement à la région inondée au IVe Siècle.

La plaine se trouve enfin reconstituée. Mais elle ne se recouvrira plus de la végétation touffue qui la tapissait aux temps préhistoriques : L'œil ne rencontrera plus que des champs à perte de vue, avec de rares traînées d'arbres le long des grandes routes. Elle mérite bien, désormais, le nom de Blooteland ou pays découvert. (1)

Peuplement de la plaine.
Les nouveaux noms de lieu.

Dès que la plaine fut redevenue habitable, l'homme qui avait fui l'inondation y redescendit pour se fixer sur les terrains reconquis sur la mer.

---

(1) Le tableau suivant résume la constitution du sol de la plaine maritime et montre à quelles périodes se sont déposées les différentes couches que l'on rencontre dans une coupe.

Terrains récents Sables avec petites couches d'argile (par places)	Inondations provoquées ou tempêtes des XIII et XIVe siècles
Argile Poldérienne	S'est déposée au cours de l'inondation (IVe au VIIIe siècle)
Minces lits de sables gris et d'argile à coquilles	Violentes tempêtes du début de l'inondation
Tourbe jusqu'à 2 mètres d'épaisseur	Forêts et Marécages : Romains, Ménapiens, Néolithiques
Vase argilo sableuse à coquilles marines 1 à 3 mètres d'épaisseur	Dépôts marins époque Pléistocène
Dépôts dans le golfe Flandrien	Rupture de l'isthme de Calais
	Argile Flandrienne

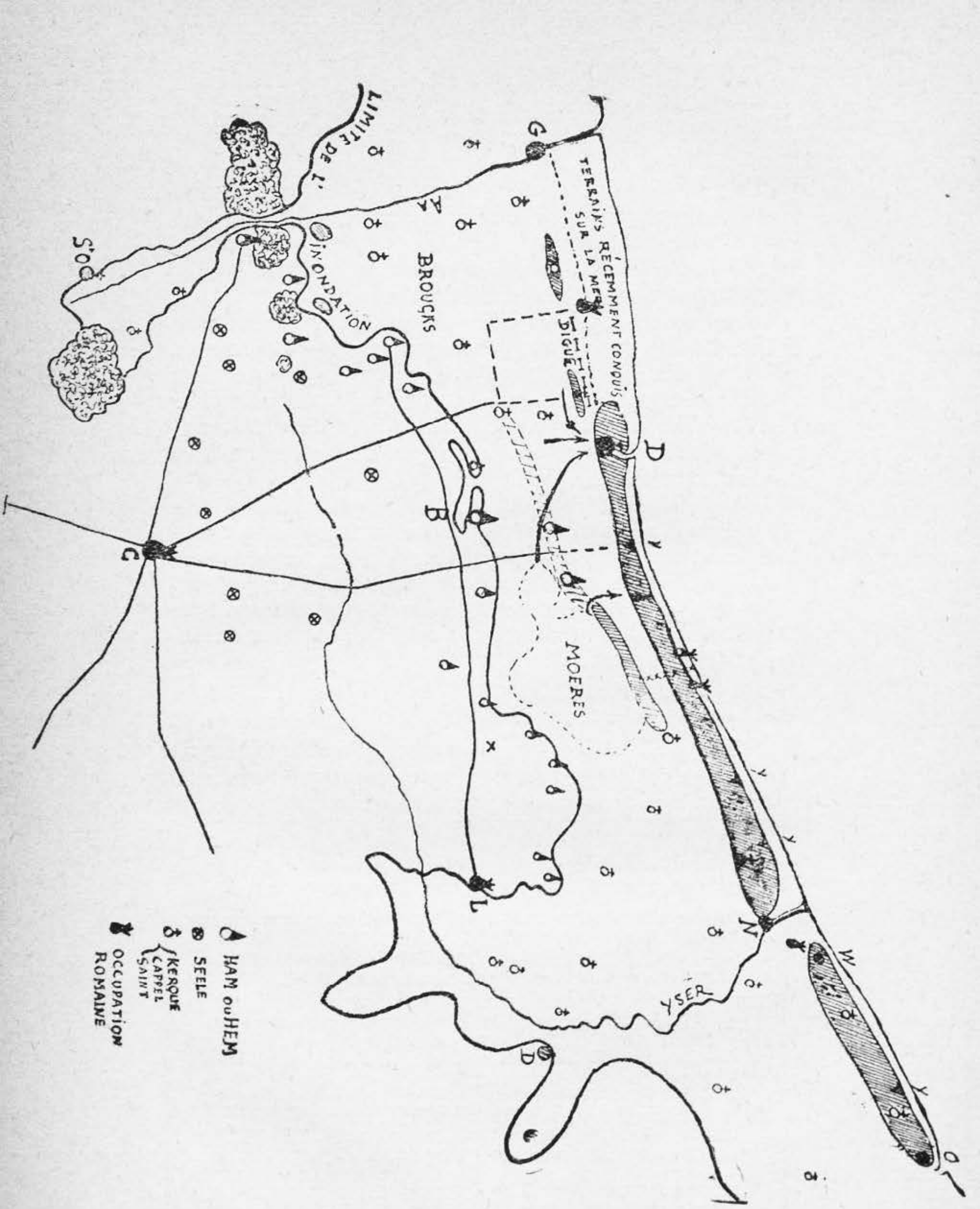

PEUPLEMENT DE LA PLAINE MARITIME A PARTIR DU Xe SIÈCLE

es noms des localités principales sont indiqués par leur initiale. Y indique les ancrages ou criques : de gauche à droite : Yde (ou Hyde) Coxyde, Nieuw-Yde, Lombartzyde Raversyde.

Mais cette fois les nouveaux habitants étaient convertis au Christianisme. L'église, la chapelle qu'ils édifieront et qui sera le centre de la nouvelle agglomération lui donnera son nom. Aussi, voyons-nous apparaître les localités en KERQUE, CAPELLE ou SAINT.

Leur nombre est imposant : Coudekerque, Cappelle, Armbouts-Cappel, Saint-Pierre-Broucq, Cappellebroucq, Brouckerque, Sainte-Marie Kerque, Saint-Georges, etc. et Dunkerque.

Aux villages en HEM ou HAM ou ZEELE du Houtland nous pouvons donc opposer les villages neufs, postérieurs à l'évangélisation, et qui se créerent à partir du IXe et Xe Siècle. (1)

Leurs habitants qui par tradition savaient que jadis Saint-Martin et Saint-Eloi avaient converti leurs ancêtres à la nouvelle religion, avaient gardé le souvenir de ces apôtres. Ils le transmirent à leur tour à leurs descendants qui plus tard rapportèrent aux nouveaux emplacements qu'ils occupaient, les légendes qu'ils avaient recueillies, en particulier celle de Saint-Martin et de son âne. Ce fut ainsi que, contre toute vraisemblance, ils attribuèrent à Saint-Eloi la fondation de leur première église, erreur qui se retrouve aussi bien à Nieuport et à Bruges qu'à Dunkerque.

Déductions.

Les notions qui sont résumées dans ce chapitre sont pleines d'enseignements. Nous connaissons maintenant les conditions spéciales du milieu auquel l'homme a été forcé de s'adapter, nous pouvons en déduire quelles seront au cours des temps les ressources qui lui seront offertes, les moyens de défense mis par la nature à sa disposition.

Les bancs protègent la rade : ils constituent un défilé, traître pour qui ne les connaît pas parfaitement. Les marins dunkerquois sauront en profiter en se servant

---

(1) Dans la plaine existent cependant deux villages en Hem : Téteghem et Uxem. Cette exception s'explique aisément. Ils se trouvaient situés sur le banc pléistocène qui resta vraisemblablement toujours hors des flots : Aussi purent-ils être habités bien avant le reste de la plaine. Il ne faut donc pas s'étonner de voir Uxem figurer dans un titre de l'abbaye de Gand dès 981 sous le nom d'Ukesham, alors que les autres localités n'apparaissent dans les textes qu'à partir de 1067.

toujours de bâtiments légers à faible tirant d'eau, capables de les franchir et de se jouer des gros navires à qui l'accès des passes seules sera permis.

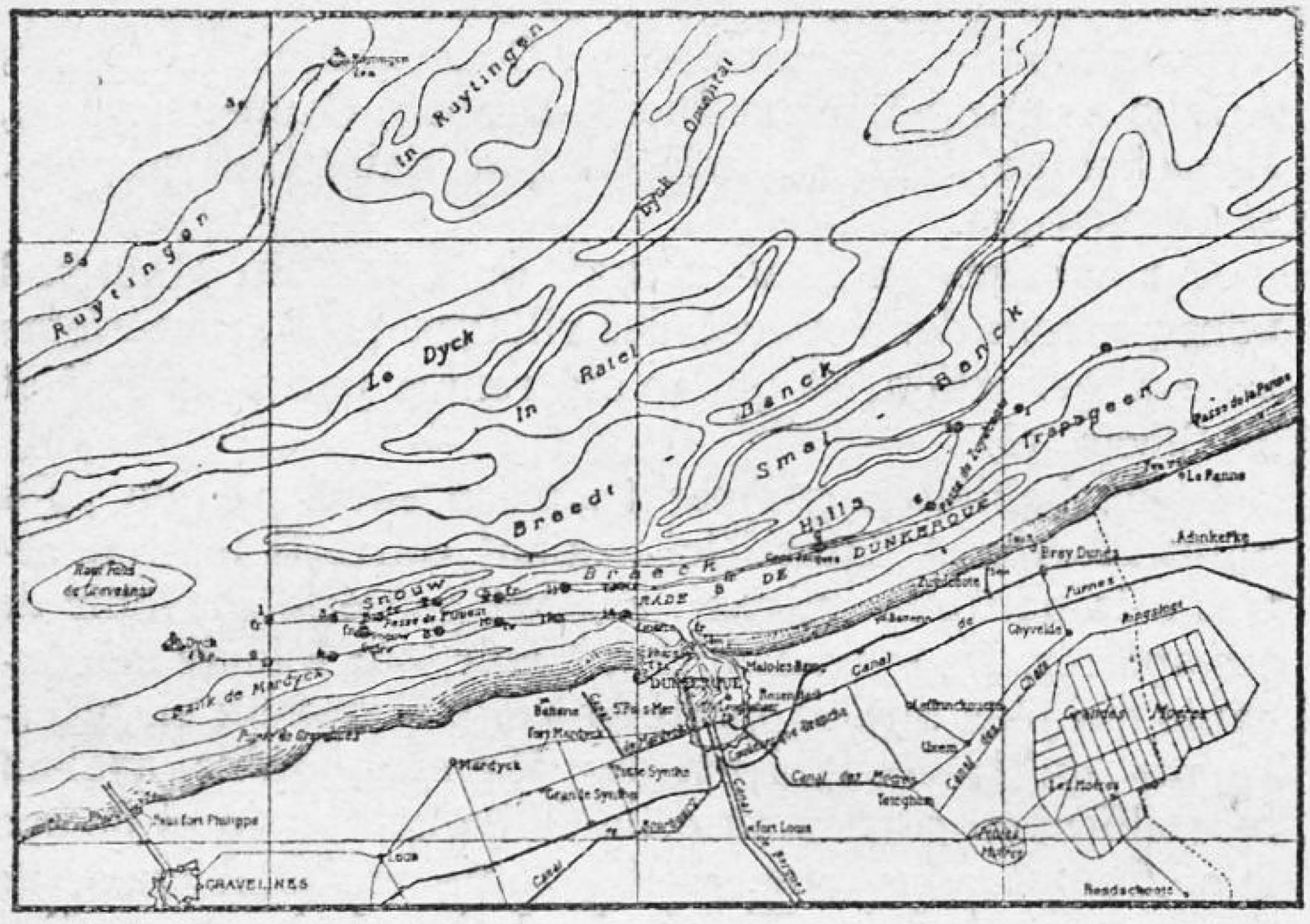

La Rade de Dunkerque et les bancs de Flandre

Du côté de la terre, le sol qui s'incline lentement vers les bas fonds pourra s'inonder à la moindre menace : Ce sera le meilleur moyen de défense de la ville.

Dans ce sol, ni mines ni carrières. L'argile à briques sera la seule richesse que les habitants pourront en tirer. Mais ces terres basses et humides sont des plus fertiles : Ce sera la région agricole par excellence. Enfin les canaux en communication directe avec le port, permettront à ce dernier de desservir à bon compte l'hinterland. Aussi, lorsque Dunkerque, après des siècles de lutte sur mer qui rendront son nom redoutable et feront la fortune de ses habitants, ne pourra plus vivre de la pêche ou de la course, elle verra son port se développer comme port de commerce en relation directe avec les gros centres industriels du Nord.

CHAPITRE II

La Fondation de Dunkerque

Dunkerque, d'après ce que nous venons de voir, ne peut donc pas avoir une origine très ancienne. Elle ne peut pas se vanter, comme Cassel ou Loo, de s'élever sur les ruines d'un ancien municipe romain. Ses premiers habitants ne purent se fixer sur le sol qu'à l'époque où le retrait de la mer et l'assèchement du territoire étaient suffisants pour qu'il soit devenu habitable.

Mais ce ne fut pas le hasard qui présida à sa création. Sa fondation fut vraisemblablement commandée par des conditions analogues à celles qui présidèrent à la formation des autres centres commerciaux ou industriels du Moyen Age.

Toutes les agglomérations se constituèrent à certains nœuds de transit régional : au fond d'un golfe, au croisement d'une route et d'un fleuve, au confluent de deux rivières, en un mot là où pouvaient se décharger les bateaux. « L'eau a-t-on écrit, fut le facteur décisif. Elle guida les colons dans le choix de leur emplacement : sans eau point de campement, point d'habitation, point d'agglomération humaine ». Comme Bruges s'était formée au fond d'un estuaire, le Zwyn, Dunkerque s'installa au bord d'une petite crique, port naturel, abrité par une rangée de dunes, où les barques pouvaient se décharger en sécurité et séjourner sans avoir à craindre les insultes de la mer, ou remonter dans l'intérieur par les rigoles d'évacuation des eaux du pays.

Ainsi se constitua un PORTUS — en flamand POORT — ce qui ne veut pas dire port, mais ville, terme auquel fut substitué plus tard celui de BURG, lorsque l'agglomération eut été fortifiée. Les habitants étaient désignés sous le nom de POORTERS ou burgers.

La disposition du village de Bray-Dunes, dont les maisons forment jusqu'à la frontière belge une longue traînée accolée à la dernière crête des dunes qui les protègent contre les vents dominants, peut nous donner une idée, de celle qu'adoptèrent tout naturellement nos ancêtres.

Nous pouvons émettre avec assez de vraisemblance l'hypothèse suivante sur la topographie primitive de notre ville :

La crête de ces dunes protectrices suivait l'axe de la

rue de l'Eglise : Le point culminant se trouve à l'intersection de celle-ci avec la rue des Sœurs Blanches : Là l'abservateur voit le sol s'incliner d'un côté vers le port, de l'autre, vers l'intérieur. Les masures se construiront à l'abri de cette dune dans le quartier de la rue Saint-Gilles, burg primitif de la Cité. A l'extrémité ouest de cette butte on ne trouvait que lagunes. L'emplacement de la place Jean Bart n'était alors qu'un marécage, qui d'ailleurs persista jusqu'au XVIIe Siècle et dont on retrouve facilement des vestiges au cours des travaux de voirie. Des rigoles amenaient l'eau dans le port : l'une d'elles plus importante s'écoulait entre deux dunes dans une dépression nommée Panne qui lui donna son nom.

Le port, simple port d'échouage, était protégé au nord-ouest par quelques dunes occupant le quartier de la Citadelle.

Mais au lieu de trouver en arrière de leur bourg, de belles prairies et des champs bien cultivés, les premiers habitants n'y rencontraient que lagunes et marais fangeux, prés salés où la mer faisait pénétrer ses eaux aux fortes marées.

Aussi, seule la pêche devait-elle rester longtemps le moyen de subsistance de ces populations, habitant des huttes couvertes de roseaux et incapables de se livrer à la culture ou l'élevage.

Ce sol désolé, il fallut l'arracher pied à pied à la mer par un ensemble de travaux, qui se sont continués au cours des siècles avec une tenacité admirable, et ont fait de noire plaine maritime un des arrondissements les plus fertiles de France.

Ces misérables pêcheurs avaient de plus à lutter contre les incursions des pirates qui, avec leurs barques légères, pouvaient passer au dessus des bancs et aborder dans les moindres anfractuosités du littoral.

Aussi, peut-on dire que, dès son origine, l'histoire de Dunkerque est celle d'une lutte continue contre les hommes et contre les éléments.

A quelle époque a pu se former la première agglomération dunkerquoise ?

Aucun texte ne mentionne son existence avant le XIe Siècle.

Nous savons, par exemple, que Sainte-Mildrède (660-725) venant de l'île de Thanet aborde sur le continent au

fond du Golfe de l'Aa et vient se réfugier à Millam, que les trois vierges de Caestre au début du IXe Siècle débarquent à Mardyck d'où elles prennent le chemin de Cassel.

Nous connaissons l'itinéraire suivi en 944 pour le transfert de Boulogne à Gand, des reliques des Saints Wandrille, Ansbert et Wulfran. De Marck et Oye le cortège prend le Loo-weg et gagne Bergues.

Le nom de Dunkerque n'apparaît pas. Sans doute ses environs n'étaient-ils pas encore praticables.

Aucun document ne nous permet de déclarer d'une façon positive que sa fondation remonte plus haut que le IXe Siècle.

On peut objecter à cette manière de voir que Loon est mentionné dans une charte de 648 (1). Or cette commune est à la cote 5.20. Dunkerque qui se trouve à la cote + 7,64 devait à fortiori constituer une saillie plus habitable. Mais il convient de faire remarquer que cette cote prise à la base du beffroi représente le sommet d'une ancienne dune, or nous savons que ces formations éoliennes peuvent se former avec une très grande rapidité. Cette dune a pu se créer postérieurement et ce n'était pas sur elle, mais en arrière d'elle, à un niveau beaucoup plus bas que se bâtit la nouvelle agglomération.

Nous admettrons donc comme la plus vraisemblable, l'hypothèse de la fondation de Dunkerque après l'an 800.

Après ce qui a été dit plus haut, nous n'avons plus à nous embarrasser ici avec la légende de l'érection par Saint-Eloi d'une église dédiée à Saint-Pierre.

Dunkerque reçut son nom comme toutes les autres localités qui apparurent alors, localités à suffixe kerque : Coudekerque, Adinkerque, Brouckerque. C'est le temple, qui forme le noyau autour duquel se bâtit la cité, qui lui donne son nom : Eglise dans les marais (Brouck), Eglise dans les dunes (Duyn).

Mais de même que nous trouvons Oost-Cappel et West-Cappel, Ostende et Westende, deux localités bâties à l'ombre d'une dune s'appelèrent « Eglise des Dunes », l'une Oost-duynkercke, (Eglise bâtie à l'extrêmité ouest

---

(1) Loon s'est bâti sur son ilot de sable qui lui donne une physionomie toute particulière rappelant celle de l'Ile d'Ameland. Ce village fut sans doute fondé par des marins frisons, ce qui explique son apparition précoce.

de la dune), l'autre West-duynkerke. Pour cette dernière l'usage prévalut de l'appeler dès l'origine tout simplement « Duynkerke » nom qui se transforma plus tard en Dunkerque. Rares sont les textes qui l'appellent West-duynkerke — église bâtie sur l'extrêmité ouest des dunes, dénomination qui s'explique parfaitement, car les dunes finissaient brusquement à l'ouest de la ville à tel point qu'il fallut en cet endroit, construire des digues pour mettre le pays à l'abri des insultes de la mer.

C'est donc par ce rapprochement avec Oostduynkerque que nous trouvons l'explication du nom donné à notre ville sans qu'il soit nécessaire de recourir à la légende de sa fondation par Saint-Eloi. (1)

Ne considérant que le nom actuel « Dunkerque » certains auteurs ont ergoté sur la valeur étymologique du radical DUN. Les uns l'ont fait dériver de la langue celtique où DUN signifie hauteur ou montagne, d'autres lui ont trouvé une racine grecque, certains enfin ont retrouvé ce radical dans le nom de plusieurs villes anciennes de France comme LUGDUNUM. En admettant que DUN comme BERG veut dire hauteur nous n'en devons pas moins faire remarquer que le nom ancien de notre ville était Duynkercke et que dans l'esprit de ses fondateurs Duyne signifiait exactement dunes. Plus tard, il fut latinisé en Dunkerka, qui a donné Dunkerque et qu'au XVIIIe Siècle en France on prononçait Donquerque, ainsi que le prouvent nombre de plans de cette époque, ou la correspondance échangée entre divers agents et la Cour du Grand Roi.

---

(1) *Oostende ter strep*, c'est-à-dire à la pointe est du banc — *Westende*, à la pointe ouest — *Middelkerke* signifierait église du milieu.

Remarquons que certains textes désignent Oostdunykerke sous le nom de Duynkerke, ce qui peut prêter à confusion. Grammaye l'appelle « Dunkerka Orientalis ». Dunkerque et Ostdunkerque se trouvaient aux deux extrêmités du même banc, au centre duquel existaient des stations déjà occupées à l'époque romaine et peut être à l'époque Halstattienne, (entre la Panne et Bray Dunes).

Lors de l'émersion vers le IXe Siècle, deux autres villages se créèrent, l'un près de Dunkerque à Malo-Terminus appelé Heide ou Hedde, l'autre près d'Ostdunkerque appellé Nieuw heide ou Nieuw Yde. Les objets, qui ont été recueillis récemment dans les restes de ces villages, sont identiques.

DEUXIÈME PARTIE

DUNKERQUE
SOUS LES COMTES DE FLANDRE

CHAPITRE III

De Baudoin Bras de Fer à Guy de Dampierre

Nous pouvons maintenant quitter les légendes pour entrer de plein pied dans l'histoire.

A l'époque carolingienne, la Flandre était gouvernée par des officiers temporaires, nommés forestiers.

L'un d'eux, Baudoin, dit Bras-de-Fer, enleva la fille de Charles le Chauve. Excommunié par le pape, il obtint son pardon. Le Roi de France se laissa fléchir, permit à Baudoin d'épouser solennellement sa fille, et érigea à son profit la Flandre en Comté, sous la protection et l'hommage de la France.

Ce point mérite d'être souligné. Il est bon de rappeler cette origine française du Comté de Flandre et de l'opposer à la thèse de la nationalité flamande.

Nous ne pouvons accepter qu'avec réserves certains faits relatés par Faulconnier qu'aucun texte authentique ne vient confirmer.

Le Comte Baudoin III voulant, dit-il, protéger l'agglomération dunkerquoise contre les incursions trop fréquentes des pirates (1) l'entoura d'une muraille. En l'an 964, il vint visiter les travaux, mais en s'en retournant il tomba malade à Bergues où il mourut de variole. (2)

---

(1) Les invasions des Normands — Northmans, pirates venus du Nord — s'étaient répétées périodiquement depuis le début du IXe Siècle. Vers 842, ils avaient dévasté la contrée. Il avait fallu transférer à Saint-Omer les reliques de Saint-Winoc conservées à Wormhoudt. En 845, ils avaient incendié le monastère de Saint-Omer. De nouveau en 861, ils avaient débarqué à Nieuport, puis saccagé l'abbaye de Wormhoudt. Nouvelle invasion plus terrible en 877 puis en 881, 902 et 925. Ce fut pourquoi Baudoin établit plusieurs postes fortifiés.

(2) Cette date indiquée par Faulconnier paraît erronée.
Baudoin serait mort, d'après d'autres auteurs, le 1er Janvier 961, à l'abbaye de Saint-Bertin.

Le Burg.

Nous ne connaissons pas le tracé de cette première enceinte. Il est vraisemblable, que selon le mode de fortification adopté à cette époque, elle ne consistait qu'en un fossé palissadé, ce qui explique que dans la suite des siècles on n'en aurait trouvé aucun vestige. A défaut de documents précis, c'est encore l'étude de la topographie de la ville qui nous permet de délimiter ce Burg primitif.

La direction curviligne de la rue Saint-Gilles, qui sur nos plans contraste avec le parallélisme des autres artères, qui se trouve bordée au Nord par un vaste jardin, jadis terrain vague « extra muros » semble nous tracer la limite Nord de la fortification. Nous pouvons la compléter en suivant la rue Thévenet, et celle des Vieux Quartiers jusqu'à l'Hôtel des Postes. S'il est exact que des vestiges d'un ancien cimetière ont été retrouvés dans les terrains de l'Hôpital militaire, c'est là qu'il conviendrait de situer l'emplacement de la première église intra muros, au centre du Burg, qui sera plus tard flanqué à son angle sud-est d'un château pour renforcer sa défense.

Cette ville fortifiée est bien petite : Elle correspond cependant comme superficie aux noyaux primitifs des autres villes de Flandre qui ont pu être reconstitués : Bruges, Bergues, Furnes par exemple.

C'est dans ce Burg, berceau de la cité, que dans les moments de calamité, viendront se réfugier les habitants essaimés dans les dunes voisines (1) : Là, ils pourront soutenir l'assaut de l'envahisseur ; là ils se trouveront à l'abri des inondations derrière une dune qui joue le rôle de digue. Car elles sont encore à redouter : Les chroniqueurs signalent de nouvelles irruptions de la mer en 1024, année pendant laquelle toute la côte du Franc de Bruges se trouva submergée ; puis le 13 novembre 1042

---

(1) On donnait le nom de *Kerles* aux habitants de la contrée. Une chanson flamande datant du XIVe Siècle fait d'eux un portrait peu flatteur. C'étaient des hommes grossiers, portant longue barbe, s'enivrant fréquemment, et toujours prêts à jouer du couteau. Ils se nourrissaient de lait battu de pain de seigle et de fromage, se livraient aux travaux des champs, tandis que leurs femmes, déguenillées, filaient l'étoupe...

où dans toute la région, de Dunkerque à Ostende pas un village ne resta debout.

Premiers textes concernant Dunkerque.

Nous n'avons aucun détail sur le sort que subit alors la ville naissante. Si elle souffrit, elle sut rapidement se relever car nous voyons son nom apparaître, pour la première fois du moins dans les textes connus à ce jour, dans une Charte de Baudoin V, datée du 27 mai 1067. Le Comte confère à l'Abbaye de Bergues, le droit de percevoir la dîme (1) dans un certain nombre de localités : Wormhoudt, Ypres, Warhem, Hoymille, Ghyvelde, Uxem, Dunkerque, Coudekerque, Synthe, Spycker, Armbouts-Cappel, etc., dans les salines, et tous terrains qui pourront être gagnés sur la mer ou les marais.

Le nom de Dunkerque se trouve mêlé dans cette énumération à celui d'autres localités sans que nous puissions en tirer aucune indication relative à l'importance qu'elles présentaient respectivement alors.

Un peu plus tard — en 1126 — c'est encore dans une charte octroyée à l'Abbaye de Bergues que nous retrouvons le nom de Dunkerque. Jean, Evêque des Morins, lui concède plusieurs paroisses, entre autres, l' « AUTEL DE DUNKERQUE ». Ainsi s'affirme dès l'origine, la subordination de la cure de Dunkerque, à l'Abbaye de Saint-Winoc, dépendance qui se perpétuera jusqu'en 1790.(2)

Malgré les nouvelles calamités qui étaient abattues sur la région, Dunkerque continuait donc à subsister : En 1100 ou 1110, la mer avait rompu ses digues et inondé de nouveau la campagne, renversant des villages entiers. Nombre de familles n'avaient eu d'autre ressource que d'émigrer. Une partie d'entre elles, quittant ce sol inhospitalier s'en était allée en Angleterre, où

---

(1) Dîme (de décima, dixième partie) était une portion des produits du sol que l'on payait en nature au seigneur, à une abbaye, etc. Les agents chargés de la percevoir s'appelaient décimateurs.

(2) La cure était rattachée à l'Evêché de Thérouanne. Le curé était nommé par l'Evêque sur la présentation de l'Abbé de Saint-Winoc.

Cette situation persista jusqu'au démembrement de l'évêché de Thérouanne. Quand Dunkerque fut placée sous la juridiction de l'Evêque d'Ypres, l'abbé de Saint-Winoc conserva son droit de présentation.

Henri Ier leur avait donné asile dans le Northumberland. Elles y formèrent une colonie qui garda longtemps son individualité, conserva sa langue, ses coutumes et ne se fusionna pas avec les populations voisines.

Soulèvements populaires.

Peu après, le pays de Flandre se vit ensanglanté par une première révolte populaire. Dès l'année 1136 on voit les serfs s'insurger contre leurs seigneurs. C'est le commencement des luttes que soutiendra le peuple des Pays-Bas pour la conquête de ses libertés.

Les auteurs anciens nous renseignent mal sur les causes de ces conflits. Un certain Arnoul, avoué de Thérouanne, aurait réussi à se créer un parti dans les villes de Dunkerque, Bergues et Furnes et à soulever la population. Plus tard, la division se mit parmi ses partisans. Ils se fractionnèrent en deux groupes : les Blavoetins, du nom de leur chef Blavoet, qui s'opposèrent aux Ingrekins que commandait Sigebert Ingerick, resté fidèle au Comte et qui se livrèrent une guerre sans merci.

La haine entre les deux partis persista longtemps. Les querelles reprirent à différentes époques : certaines vieilles chansons populaires où sont rappelées les luttes des Kerles et des Reuses ne sont que des allusions à ces batailles qui furent parfois terribles (1).

---

(1) Faut-il voir dans les Reuses, les géants que César aurait rencontrés en Ménapie, comme l'a soutenu Van der Haer, ou ces barbares Ruthéniens à la taille gigantesque, ou les pirates du Nord qui descendirent sur la côte à plusieurs reprises ?

Toutes ces réminiscences se mêlèrent sans doute dans l'imagination populaire, et on opposa les Reuses aux Kerles. Ceux-ci eurent raison de ces hommes puissants, et en commémoration de leur victoire auraient pris l'habitude de promener leur effigie sous forme d'un grand mannequin d'osier.

Au XIVe Siècle quand on voulut rappeler les victoires du peuple sur le Seigneur, on opposa le Kerle au Reuse. Celui-ci n'était plus qu'un symbole : Le guerrier vaincu par le paysan.

Presque toutes les villes flamandes ont encore leur géant. Ceux de Dunkerque, Nieuport et Cassel sont promenés lors des fêtes au son d'une même chanson du Reuse dont l'air remonterait au Xe Siècle.

Dans les autres villes les géants ne sont pas appelés Reuses. Il faut remarquer que les textes les plus anciens conservés dans nos archives désignent celui de Dunkerque sous le simple nom de géant, aussi peut-on se demander si cette appellation de Reuze n'est pas assez récente.

Nous ne savons pas quelle part prit Dunkerque, alors petite ville bien ignorée, dans ces luttes intestines.

Perdus au bord du rivage, peut être ses habitants se désintéressent-ils de ces événements. En tout cas son importance ne s'affirme pas encore : Alors que dans les textes de cette époque figurent les noms de Bergues, Ypres, Bruges, Cassel, Béthune et d'autres localités qui ont maintenant perdu de leur importance d'antan, que l'on y trouve des traces de leur activité commerciale, que nous y retrouvons même les noms de certains de leurs seigneurs, fonctionnaires ou bourgeois, jamais nous n'y voyons figurer celui de Dunkerque ou d'un de ses habitants.

La petite ville n'a pas encore d'histoire.

Philippe d'Alsace.

Il faut arriver à Philippe d'Alsace pour trouver des documents authentiques nous fournissant quelques données précises.

Dunkerque s'affirme déjà comme port de pêche, et de plus ses habitants sont d'habiles constructeurs de bateaux.

Le Prince, partant comme son père pour la Croisade, y aurait fait construire et équiper plusieurs navires.

En 1183, revenu de Palestine, il confirme les privilèges de l'Abbaye de Saint-Winoc et lui accorde la dîme des harengs des paroisses de la côte habitée par ces pêcheurs : Mardyck, Synthe, Dunkerque, Téteghem, Zuydcoote et Ghyvelde. Mais un peu plus tard, revenant sur sa décision il ordonne que cette dîme soit partagée par tiers : à l'abbaye, aux curés de ces villages de pêcheurs et aux pauvres de ces paroisses. Une circonstance le rapprocha davantage des dunkerquois et attira sur eux sa bienveillance : Il était fiancé à Mathilde (ou Mahaut) de Portugal. La princesse qui s'intitulait reine car elle était fille de roi, se rendait en Flandre quand elle fut prise par des pirates Normands. Philippe résolut de tirer une vengeance éclatante de l'insulte qui lui était faite. Il équipa une flotte à Dunkerque, l'envoya en course contre les Normands qui croisaient dans la Mer du Nord. Tous furent pris, amenés au port et exécutés.

Comme récompense, le Comte accorda à la ville de nouveaux privilèges. Nos archives ont conservé une co-

pie de cette charte, la première qui fut concédée vraisemblablement à notre ville, puisque en 1382, comme nous le verrons plus loin, les échevins ne purent en produire aucune autre plus ancienne.

Faulconnier l'a ainsi traduite :

« Philippe Comte de Flandre et de Vermandois à tous ses amis qui ces présentes lettres verront, Salut. Scavoir faisons que nous avons pris sous notre protection tous les habitants de la nouvelle ville de Dunkerque et que nous les avons exemptés et affranchis de tous droits et tonlieux à la réserve de celui de Saint-Omer. Ainsi nous voulons qu'en quelque endroit de nos terres que quelqu'un de ces habitants puisse aller, il soit franc et exempt de ces droits et tonlieux sans que l'on en puisse exiger de lui aucun paiement, si ce n'est de la dite ville de Saint-Omer qui est en droit de faire recevoir des droits et tonlieux ».

Il convient d'en reproduire le texte exact :

« Philippus Flandriae Comes et Veromandiae, omnibus amicis suis ad quos Litterae pervenerint, cum delectatione Salutem. Sciatis quod Burgenses de novo oppido de Dunkerca, in conductu meo et protectione susceperim et quod eos ab omni Thelonio et consuetudine per totam terram meam, excepto Thelenio Sancti Oudomari ubicumque sit liberos in perpetuum demiserim. Volo igitur finaliter et precipio ut ad quecumque vestrum aliquis eorum diverterit nulla theloniae vel alterius alicujus consuetudinis actione impediatur praetio quum apud sanctum Audomarum vel ubi situs Audomarum jus theloniae vel consuetudinem habet ». (1)

Les termes de BOURGEOIS DE LA NOUVELLE VILLE employés dans cette lettre nous indiquent que Dunkerque venait d'être pourvue de ses institutions municipales : qu'elle constituait une communauté urbaine avec ses bourgeois qui, plus tard organisés, formeront un patriciat, une classe privilégiée.

Déjà la largesse du prince les exempte de droits considérables qui auraient dû être perçus à son profit :

Le Tonlieu (Teleonum) se percevait « sur les poids passage et douane de toutes les marchandises apportées dans la ville ». Il portait notamment sur les céréales, bestiaux, fruits, légumes, beurre pesés au poids public, et même sur tout ce qui, en raison de sa faible quantité, pouvait être pesé en dehors de la balance municipale enfin sur toutes les marchandises qui ne faisaient que transiter.

---

(1) Arch. Municip. Dunk. 16. Registre aux privilèges. Copie collationnée par Godefroy.

Ce Comte fut un véritable bienfaiteur pour la région. Il s'occupa activement du dessèchement du pays, notamment de celui d'un marais de 1700 mesures situé entre Watten et Bourbourg (1). Il fit exécuter de nombreux travaux d'art, endigua l'Aa et transforma cette région en une terre sèche et fertile.

Mais il voulut reprendre la croix et fit faire, d'après la tradition, de nouveaux armements tout le long de la côte. Dix sept navires y furent construits et équipés. En 1189 la flotte quitta le rivage de Flandre. Philippe ne devait cependant pas ceindre la couronne de Jérusalem. Il mourut de la peste devant Saint-Jean d'Acre, le 1er juin 1191.

Baudoin VIII.

Après avoir soutenu une âpre lutte contre Baudoin de Hainaut à qui était dévolue sa succession, sa veuve Mathilde (ou Mahaut) reçut en douaire Cassel, Dunkerque, Bourbourg, Bergues, Furnes, Dixmude et le pays de Douai, Lille et Orchies. Par suite de cette nouvelle division territoriale, Marguerite de Flandre ne conserva que Gand, Bruges, Ypres et leurs Châtellenies. Gand devint la capitale de la Flandre.

Baudoin VIII ne devait gouverner le comté que durant trois ans. Il mourut en 1195 laissant comme successeur son jeune fils Baudoin IX.

Baudoin IX.

La Flandre était alors ensanglantée par la lutte qu'avait entreprise ce prince contre Philippe Auguste. Le pays souffrit cruellement et bientôt une terrible disette sévit en Flandre Maritime. Pour comble de malheur de formidables tempêtes causèrent à la côte les plus grands dégâts.

En 1200 — toujours d'après la tradition — les petites anses qui formaient les ports de Mardyck et de Zuydcoote se virent bouchées par les sables. Ces ports furent ainsi détruits (2).

---

(1) Il fonda dans la Collégiale d'Aire douze prébendes sur cette terre desséchée à Cappellebroucq. Rappelons que cette commune possède une église romane tout à fait remarquable.

(2) Un watergand (ou mieux watergang) à Zuydcoote dénommé *oude have*, c'est-à-dire vieux port, en rappellerait l'emplacement.

Dunkerque ne put qu'en profiter, comme Nieuport avait bénéficié de l'ensablement de Lombartzyde. Autre conséquence : les canaux d'écoulement des Moëres directement à la mer par Zuydcoote n'existant plus, les eaux de ces dernières ne trouvèrent plus qu'une voie pour gagner la mer : le havre de Dunkerque.

Mais de nouveau, l'insurrection gronde en Flandre. Les impositions extraordinaires établies pour faire face aux préparatifs de la Croisade avaient réveillé les anciennes rivalités des Ingrekins et Blavoetins.

Mathilde, princesse étrangère, ne sut pas respecter les privilèges des populations établies sur le territoire de son douaire. Elle voulut dompter les Blavoetins.

En 1201, avec ses hommes d'armes, elle commença par dévaster la Châtellenie de Furnes. Mais les chefs des Blavoetins coalisés forcèrent son armée à fuir devant eux. Elle se réfugia à Furnes, puis de nuit gagna Dunkerque : La ville ne lui offrant pas un asile assuré, ses faibles fortifications ne permettant pas de soutenir un siège en règle, elle s'enfuit à Lille où elle se trouva en sécurité.

Quatre ans après, quand on eût appris le désastre d'Andrinople et la disparition du Comte Baudoin, la querelle entre nobles et vilains reprit de plus belle.

Les agitateurs recommencèrent à exciter les paysans des environs de Furnes et de Bergues. Bientôt toute la contrée fut mise à feu et à sang. En 1206, les Ingrekins, au nombre de 6.000, conduits par Walter d'Hondschoote et Herbert de Wulweringhem n'hésitèrent pas à attaquer Bergues. Dans un combat acharné livre sous les murs de cette ville, un chevalier du parti de Mathilde, nommé Chrétien de Praet, les défit complètement. L'effusion du sang fut telle, dit d'Oudegherst, que l'on appela cette journée « DEN ROODEN MAENDACH ».

Cette révolte réprimée, la Flandre devait de nouveau être le siège de luttes sanglantes.

Philippe Auguste se préparait à passer en Angleterre. Mais Baudoin IX était mort, sa fille Jeanne était devenue Comtesse de Flandre. Elle s'était mariée en 1212 à Fernand de Portugal, neveu de la Reine Mathilde. Pour se venger de la suspicion dans laquelle le Roi de France l'avait tenu, Fernand refusa de suivre celui-ci dans sa lutte contre Jean Sans-Terre. Philippe Auguste

renonça alors à son expédition et fit marcher son armée contre son vassal révolté. Ce fut le début d'une longue campagne qui débuta par la prise de Gravelines suivie bientôt de celle de Cassel, Damme et Bruges, et qui eut son épilogue à Bouvines où le Roi de France fut vainqueur des forces anglo-flamandes coalisées...

La Comtesse Jeanne.

La Reine Mahaut qui était venue à Furnes, se noya accidentellement le 6 mai 1218 dans les Moëres. Son douaire revint à la Comtesse Jeanne.

Celle-ci, par un acte daté de Bourbourg « le dimanche de l'octave de la fête de Sainte-Marie Magdeleine » (29 juillet 1218), s'empressa de confirmer les privilèges accordés aux dunkerquois par Philippe d'Alsace :

« Nous Jeanne Comtesse de Flandre et de Hainaut, scavoir faisons à tous ceux qui ces présentes lettres verront, que Nous avons accordé aux Magistrat, Bourgeois et habitants de la ville de Dunkerque, qu'ils puissent jouir des mêmes droits, franchises, et exemptions dont ils ont joui du temps de notre prédécesseur Philippe d'heureuse mémoire... »

Cette charte nous prouve une fois de plus que Dunkerque possédait alors une institution communale : La ville est dotée d'un Magistrat, c'est-à-dire d'un corps échevinal qui gère ses intérêts, d'une bourgeoisie. Elle forme une véritable personnalité civile (1).

Ce sont les échevins qui établissent les règlements

---

(1) Lorsqu'elle fut complètement organisée, la Bourgeoisie forma une classe, un patriciat qui prit complètement en mains la direction de l'agglomération. « Le caractère le plus saillant qu'elle présente, c'est de reposer sur le privilège » (Pirenne).

Pour être bourgeois, il fallait être fils de bourgeois (bourgeoisie de naissance), acquérir sa bourgeoisie par mariage, ou l'acheter (bourgeoisie d'achat) et prêter serment. Nul ne pouvait quitter la bourgeoisie sans payer un *droit d'issue*. C'était parmi les bourgeois seuls que se recrutait le corps municipal et les fonctionnaires municipaux parmi lesquels figurait le Poort maistre (maitre de la bourgeoisie) à qui incombait la charge de rendre annuellement les comptes. Les bourgeois s'organisaient en gildes, corporations, corps de métiers. Parmi les privilèges qui leur étaient attribués, ils pouvaient exercer tout commerce ou trafic, en se conformant aux conditions stipulées dans la Keure, ils jouissaient de la non distraction de leur juge naturel, privilège qui formait la base du droit civil et public. Ils étaient tenus de remplir certaines charges, en particulier de faire le guet.

municipaux qui ont force de loi. Dunkerque possédait-elle alors UNE KEURE, c'est-à-dire un code municipal ? Le fait est probable. Nous connaissons la Keure de Nieuport de 1170, celle de Bergues, Bourbourg et Furnes de 1240. La Keure primitive de Dunkerque a sans doute été refondue dans les Keures ultérieures qui nous ont été conservées.

La ville possédait alors son sceau : Un exemplaire pendu à une pièce de 1226 (1) nous en fournit la preuve.

Un grand poisson plat est placé en pal, occupant tout le champ du sceau. Il est entouré d'une bande circulaire où se lit, en lettres capitales romanes, la légende :

SIGILLVM DE DVNKERKA

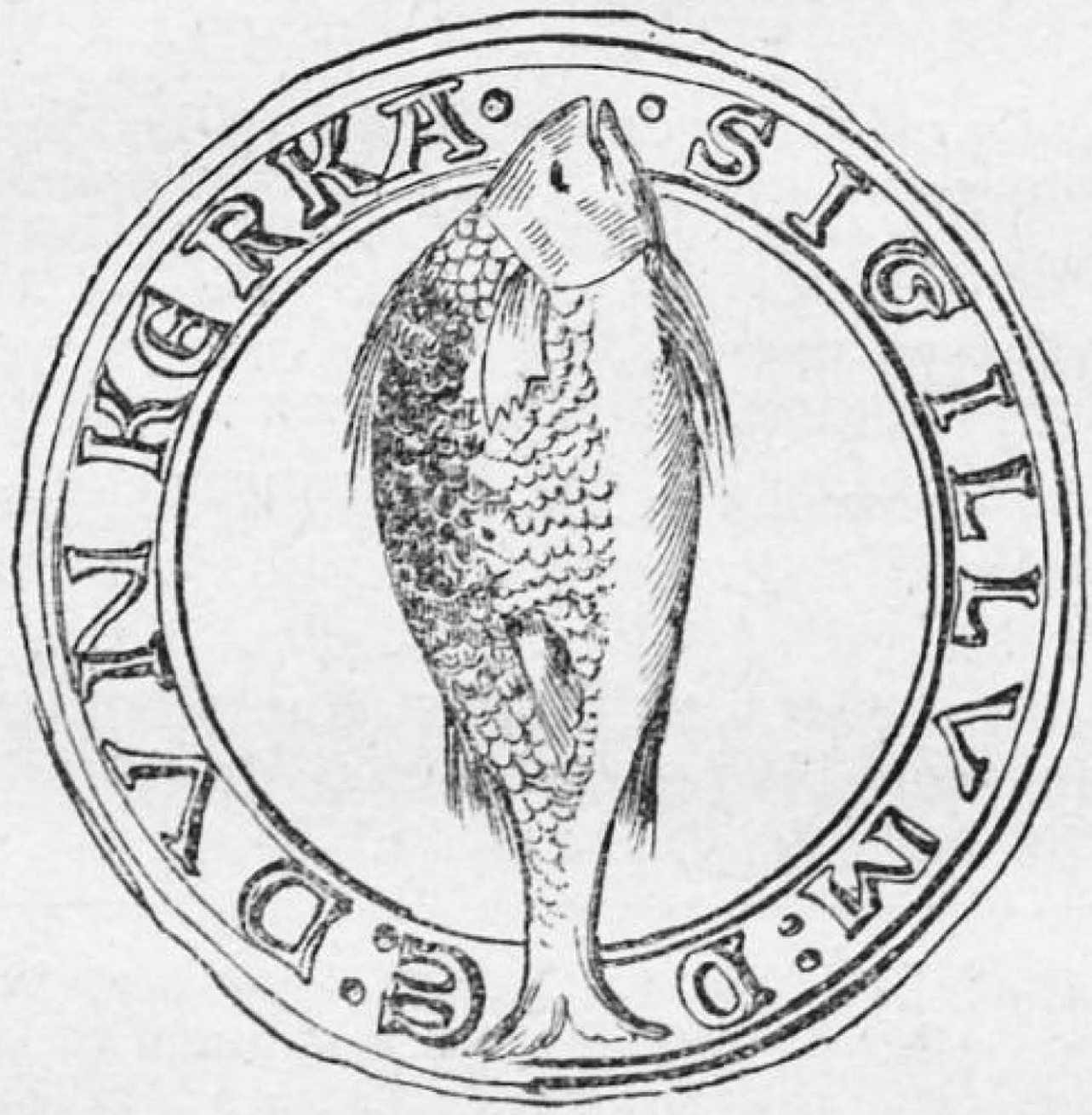

Les armes municipales prirent naissance sur le sceau. Celui-ci rappelait l'industrie principale des habitants : C'est ce poisson — sans doute le poisson de Saint-Pierre — qui figurera par la suite plus ou moins déformé sur les armoiries de la ville. C'est bien à tort qu'on a voulu y voir un Bar ou plus tard un Dauphin.

Laurens ou Lorenzo.

Mais la Comtesse Jeanne ne garda pas longtemps Dunkerque et les territoires qu'elle venait de recevoir.

---

(1) Arch. Nat. Carton J. 534, pièce 14. Scel encore en usage en 1331.

Dès la fin de 1218, elle disposa en faveur de Michel de Harnes, du château et de la châtellenie de Cassel.

En 1220, elle érigea Dunkerque en une seigneurie foncière qu'elle concéda en viager à un personnage assez obscur, dont l'identité est discutée : les Historiens ne s'entendent même pas sur son nom. C'était un chevalier qui s'était distingué à Bouvines dans les rangs de l'armée du Comte Ferrand, mais qui, plus heureux que son maître, avait été laissé en liberté : Les uns l'appellent Lorenzo ou Laurent de Portugal, les autres Laurent d'Espagne, ou d'Espaing (1) : Selon une première hypothèse, il aurait été le cousin de la Comtesse ; plus simplement suivant une autre, il aurait appartenu à une famille d'Espaing, originaire de Tournaisis. Il ne conserva que peu de temps la Seigneurie de Dunkerque.

Douze ans après la Bataille de Bouvines, la veuve de Louis VIII rendit la liberté au Comte Ferrand, que Philippe Auguste, puis Louis VIII avaient tenu incarcéré dans la Tour du Louvre. Mais elle exigea des garanties craignant un retour offensif de ce redoutable vassal.

Par un acte daté de Bruges — le 7e jour après la St-Luce (20 décembre 1226), la Ville et toute la Communauté de Dunkerque jurèrent devant les envoyés du Roi Saint-Louis et de la Reine Blanche, que dans le cas où le Comte Ferrand et la Comtesse Jeanne contreviendraient au Traité de Melun, ils ne leur donneraient ni conseils, ni secours.

Dunkerque offrit sa caution en même temps que 25 autres communautés, parmi lesquelles on relève Gravelines, Mardyck, Bergues, Nieuport, Bourbourg et Furnes.

Ferrand mourut en 1233. Sa veuve se remaria à Thomas de Savoie (2). Peut-être par dépit, Laurent se démit de sa Seigneurie à Dunkerque. Il obtint de la Comtesse

---

(1) Galand faisait remarquer à juste raison, dès 1648, qu'aucun seigneur espagnol n'avait porté le nom « d'Espagne » et qu'il existait, par contre, une famille de ce nom en Flandre.

(2) Par deux chartes de janvier et mai 1237, la commune de Dunkerque s'engage à suivre le parti du Roi et de la Reine Blanche contre le Comte Thomas et la Comtesse Jeanne ; le 1er février 1244, même engagement à l'égard de la Comtesse Marguerite qui vient de succéder à sa sœur au mois de décembre précédent.

Jeanne, l'autorisation de céder sa Seigneurie dans les conditions où il l'avait reçue, à Godefroy de Condé et Fontaine, évêque de Cambrai.

L'acte fut passé le 3 octobre 1233 « feria sexta ante festum beati Dionysii ».

Puis Don Laurent se retira dans un cloître : Le chevalier se fit moine à l'Abbaye de Loos où il mourut.

Godefroy de Condé.

Godefroy, fils de Roger de Fontaine, Seigneur de Condé avait été élu évêque de Cambrai à la mort de Jean III.

C'était un prince intelligent et habile dont l'énergie était tempérée par un grand esprit d'initiative.

Comte Souverain de Cambrai, il avait doté cette ville d'un statut communal, la Loi Godefroi, qui régla longtemps les rapports des souverains avec la commune. D'après la tradition recueillie par Faulconnier, Dunkerque bénéficia de ses libéralités. Il fit construire le stadthuys, le premier hôtel de ville dont nous ne connaissons même plus l'emplacement ; et entreprit d'améliorer le port. « Il le fit approfondir et élargir et fit faire dans la mer deux jetées ou avances... »

Il n'eut certes pas le temps d'y faire exécuter des travaux importants car il mourut en 1238.

Baudoin d'Avesnes.

Après sa mort, la Seigneurie devait retourner aux Comtes de Flandre. Mais son héritier, Jean d'Avesnes, Comte de Hainaut, la conserva, grâce à un nouvel accord conclu avec la Comtesse Jeanne. A son décès en 1254, la Seigneurie passa à son frère Baudoin d'Avesnes.

La pêche, seule industrie.

Grâce à sa situation spéciale de Seigneurie isolée, distincte du Comté, Dunkerque échappa vraisemblablement aux troubles qui de rechef ensanglantèrent alors la Flandre.

On est étonné de ne rencontrer son nom dans aucun document relatif au commerce durant tout le XIIIe Siècle.

Cependant, les transactions se faisaient alors très actives entre la Flandre et l'Angleterre, surtout par Damme et Bruges, les grands ports de transit. Certai-

nes villes qui ont perdu aujourd'hui de leur importance, étaient des centres commerciaux très florissants. Henri III d'Angleterre accordait, par exemple, des privilèges aux drapiers d'Ypres ou à des particuliers de cette vilie.

Dès la première moitié du XIIIe Siècle, la Hanse flamande de Londres, ligue du haut commerce est fondée. A son début, elle comprend 24 villes dont Bruges, Ypres, Dixmude, Furnes, Bergues, Bailleul, Poperinghe, etc. Plus tard, elle étendra son rayon d'action jusqu'à Reims et Beauvais. Mais jamais Dunkerque n'en fera partie : Ici pas d'industrie, pas de métiers à domicile, tels ces tisserands que l'on rencontre si nombreux dans l'intérieur du pays. Ce n'est que le petit port de pêche entre Gravelines et Nieuport, dont les navires marchands ignorent le chemin.

Pour écouler le produit de cette unique industrie c'est la voie de terre qu'empruntent ses habitants, voie plus sûre d'ailleurs que la mer infestée de pirates. Au péage de Bapaume où se perçoivent les droits dûs au Comte, on paie un denier pour un millier de harengs, 4 deniers pour un millier de maquereaux ou de merlans, avec la faculté de compter 120 pour 100 de ces derniers...

Des droits sont perçus sur la pêche comme nous le prouve la lettre suivante :

« Universis presentes litteras visuris et audituris, Scabini de Duncarka. Noverit universitas vestra quód usus et consuetudo de Duncarka videlicet de navibus alecium et de omnibus navibus ab hiis que vocantur virbanket, usque ad illas que partificant in decem et dimidium, solvant quinquagenta denarios, et que partificant in decem et dimidium et ultra, solvunt centum denarios, nec etiam de navibus prenotatis ultrae summam et numerum quam habent, nihil solvunt. Datum anno Domini M C C quinquagesimo tertio, mense februarii ».(1)

La tranquillité des Magistrats n'était troublée que par les récriminations des bourgeois de Bergues, toujours enclins à chicaner leurs voisins. La rivalité des deux villes date de longtemps. Dès 1254, la Comtesse est obligé de s'entremettre et de conclure un accord « entre ceux du terroir de Berghes, et les échevins de

---

(1) Bibl. Nat. Ms. 9124. Copie tirée des Archives de Flandre.

Dunkerque, au sujet des canaux reliant les deux villes et de leurs écluses. (1)

En 1282 une enquête est ouverte à Dunkerque sur le droit que prétendent avoir les habitants de Bergues, Saint-Winoc de vendre les denrées dans cette ville.

Dunkerque s'organise peu à peu.

Nous notons à cette époque l'existence d'une CHARITE DU SAINT-ESPRIT, premier établissement de bienfaisance, qui plus tard prendra le nom de Table des Pauvres.

En 1273, Marguerite de Constantinople lègue par testament « POUR DEU, ET EN AUMOSNE A CHARITE DOU SAINT-ESPERIT, A RENTE ACATER POUR VETEMENTS ET CHAUCEMENS A ACHETER OES LES POVRES CHACUN AN, A DUNKERKE... V SOLS ». (2)

La même année Adam, clerc de Mardick lègue à cette institution cinq sous d'or : « ITEM MENSE PAUPERUM DE DUNKERKA V SOLS ». (3)



Contre Scel. + SECRETUM. MEV [M]
Acte de 1275 (A. N. J. 541 pièce 2)

La ville avait donc pris quelque importance. Aussi conçoit-on que le Comte de Flandre ait cherché à la faire rentrer dans son domaine.

Baudoin d'Avesnes ne la possédait qu'à titre viager. Pour éviter à l'avenir toute contestation, le Comte Guy

---

(1) Nord B. 1311. — S'il se commet quelque méfait sur les canaux du territoire de Dunkerque, ils seront jugés par les échevins de cette ville, excepté seulement en cas de dommages aux écluses dont la connaissance appartiendra aux échevins de Bergues. Mais s'il se commet quelques méfaits dans la banlieue de Dunkerque, le bailli de la Châtellenie de Bergues ne pourra ni conjurer, ni semoncer, ce que devra faire le bailli de Dunkerque.

[N. B. — L'abréviation Nord B. signifie : Archives départementales du Nord ; série B. (anciennes archives de la Chambre des Comptes des Ducs de Bourgogne à Lille.]

(2) Hautcœur. Cartul. Abbaye de Flines, t. I, 200.

(3) Arch. du Conseil de Flandre à Gand. Carton E 97.

de Dampierre, son frère utérin, lui offrit en 1287 de la racheter pour le prix qu'en avait donné Godefroy de Condé.

Cette solution fut acceptée et la vente ratifiée, le 7 novembre 1288. (1) Baudoin étant décédé peu après le Comte s'engagea à verser à sa veuve Félicité de Coucy une rente annuelle qui s'élevait à 105 livres, 5 sous, 2 deniers parisis à verser en deux termes.

Ces lettres furent aussitôt confirmées par Philippe le Bel.

Dunkerque rentrait pour la seconde fois dans le Comté de Flandre. (2)

---

(1) Nord B. 1316. -- Cet acte porte « Duinkerke et la wastine et les apartenanches de ces lieux ». On donnait le nom de wastines à de vastes étendues de terres incultes. S'agit-il ici, des terres encore mal desséchées autour de la ville, qui formèrent plus tard le territoire de celle-ci ? On ne saurait l'affirmer, d'autant plus que dans l'acte de confirmation du 17 août 1288 il est dit : « Duinkerke et les appendances, la Wastine et les appendances » ce qui semblerait indiquer la cession de deux localités distinctes : Dunkerque et la Wastine...

(2) Félicité veuve de Baudoin d'Avesnes, Sire de Beaumont, reconnait avoir reçu de Gui 852 # 12 sous 7 d, somme qui lui était due pour l'achat de la terre de Dunkerque et de la Wastine (4 janvier 1292 v. s).

Bull. Comm. Roy Hist, 2e série, t. IV, p. 364.

CHAPITRE IV

Les Troubles du XIVe Siècle
Guy de Dampierre - Robert de Cassel
Yolande de Flandre - Louis de Male

Guy de Dampierre ne fut pas un prince heureux.

A peine en possession de son comté, il se vit obligé de faire face à de graves embarras financiers. Les communes de Flandre vinrent à son aide. Ce fut ainsi que Dunkerque emprunta pour lui 240 livres parisis au panetier du Roi de France. (1)

Pour se libérer de ses dettes, il se vit obligé de pressurer ses sujets. Rapidement il se les aliéna.

A la faveur de cet état d'esprit le Roi de France réussit à se créer un parti en Flandre : celui des Leliaerts (Fleurs de Lys) qui s'opposa à celui des Klauwaerts.

Philippe le Bel en Flandre.

Philippe le Bel attendit une occasion favorable pour profiter de cette division. Elle ne tarda pas à se présenter. Guy ayant voulu marier une de ses filles au fils d'Edouard Ier d'Angleterre, sans demander le consentement de son seigneur suzerain le Roi de France, grave infraction au droit féodal, Philippe le Bel retint la princesse en otage.

Le Comte alors DENONÇA son Seigneur et se décida à porter les armes contre lui. Comme réponse Philippe le Bel fit prononcer par ses Juristes la confiscation du comté.

Une armée française se présenta devant Lille ; une autre conduite par le Comte d'Artois s'approcha de la mer. Guillaume de Juliers, à la tête des milices flamandes devait s'opposer aux progrès de cette dernière.

Mais Saint-Omer et Bourbourg lui ouvrirent leurs portes. Peu après les habitants de Cassel s'abandonnè-

---

(1) 12 avril 1290. Lettre de Guy Comte de Flandre promettant de décharger les échevins et la commune de Dunkerque, de l'obligation qu'ils ont contractée en empruntant pour lui 240 l.p. à Jackemin Louchart, panetier du Roi de France. (Inv. de Saint-Genois, 530).

rent à sa discrétion. Bergues enfin agit de même. Guillaume de Juliers se retira près de Furnes. Le 13 août 1297, le Comte d'Artois le rejoignit à Bulscamp et remporta une victoire marquée sur ses troupes. Le lendemain Furnes fut mise à feu et à sang. Pour échapper au pillage et à l'incendie, les habitants de Dunkerque s'empressèrent de faire leur soumission au Roi, qui, par des lettres datées du 7 septembre à Ingelmunster, promit de maintenir leurs usages et coutumes ainsi que ceux des villes et châtellenies de Bergues, Bourbourg et Mardyck. (1)

La Flandre presque entière était aux mains de Philippe le Bel.

Mais cette situation ne devait pas durer. Le Gouverneur français Jacques de Chatillon, s'appuyant sur les riches bourgeois, partisans du LYS DE FRANCE, le sentiment populaire se réveilla.

Les communes étaient jalouses de reconquérir leur indépendance. Les Brugeois renouvelant la sanglante tragédie des Vêpres Siciliennes, massacrèrent dans leur lit, les Français qui occupaient leur ville. Ces MATINES BRUGEOISES furent le prologue d'une sombre tragédie. Bientôt une armée considérable fut mise sur pied par Philippe le Bel. La fleur de la chevalerie française, conduite par Robert d'Artois, se dirigea vers Lille, puis de là marcha sur Courtrai.

Les flamands groupés en un carré sombre les attendaient à Groeninghe derrière un marais : La Noblesse Française s'y précipita avec impétuosité et s'y embourba. Au cri de : VLANDEREN DE LEUW ! Les flamands en firent un véritable massacre : sept cents éperons d'or furent suspendus en trophée dans l'Eglise Notre-Dame de Courtrai...

La victoire navale de Zierickzée, puis celle de Mons en Pévèle relevèrent l'honneur de la France et permirent à Philippe le Bel d'imposer aux Flamands l'humiliant traité d'Athis-sur-Orge.

Le Comte Guy mourut en mars 1305. Son fils Robert

---

(1) Nord B. 1311. — Lettres de Philippe Le Bel qui promet de maintenir leurs privilèges.

de Béthune recueillait une succession difficile : Prisonnier de Philippe le Bel, il se vit obligé de passer par ses exigences.

Par le traité d'Athis, les Flamands devaient payer une indemnité considérable : Lille, Douai et Orchies étaient livrés à la France comme garantie. Béthune et les places en deça de la Lys passaient à la Couronne de France.

Quelques adoucissements furent apportés à ces rigueurs en 1309 : Enfin par un autre traité signé en 1312 à Pontoise, Robert de Béthune pour se libérer du tribut annuel qui lui était imposé, consentit à payer un capital de 600.000 livres et abandonna définitivement Lille, Douai et Orchies.

Pour se procurer l'argent qui devait être versé à la France, le Comte fit établir un cadastre. L'imposition devait se faire d'après les ressources effectives, les richesses du territoire, l'industrie, le commerce de chaque commune ou châtellenie.

La quote était répartie par cent livres imposées. Les villes de la Flandre Maritime furent taxées de la façon suivante :

Bergues (ville)	8	sous	9	deniers
Dunkerque	4	»	9	»
Gravelines	0	»	10	»
Bourbourg	4	»	0	»
Mardyck	0	»	4	»

Ce cadastre reçut plus tard le nom de TRANSPORT DE FLANDRE, car il consacrait le transfert de Lille et autres villes à la Couronne de France. (1)

L'apanage de Robert de Cassel.

Robert de Béthune ne semble pas s'être beaucoup occupé de Dunkerque. Nous ne connaissons de lui qu'une sentence rendue dans un différend entre les habitants de Bergues et ceux de Dunkerque, au sujet de leurs juridictions respectives.

Il reconnut que les bourgeois de Dunkerque n'étaient

---

(1) Il fut renouvelé en 1408, en 1517 et en 1631. La comparaison des taxes est intéressante : C'est ainsi qu'en 1517 Hondschoote est taxée beaucoup plus que Dunkerque, ce qui montre qu'elle était alors une ville manufacturière florissante.

pas justiciables des Magistrats de Bergues, sauf pour trois cas déterminés : l'écouage des chemins, les Wateringues, et les flagrants délits constatés sur le territoire de Bergues (1).

Le Comte Robert avait deux fils : Louis et Robert. Le Comté devait revenir au premier. Mais Robert jouissait d'une grande popularité. Il était à craindre qu'il ne s'en servît pour déposséder son frère aîné.

Le Comte, voulant assurer son avenir, lui octroya les Comtés d'Alost, Grammont, le territoire des Quatre Métiers et le pays de Waes. Malgré cela, la bonne entente ne régnait pas entre les deux frères. Robert de Béthune prit alors d'autres dispositions : Après avoir obtenu de Robert sa renonciation aux territoires qui lui avaient été promis, il lui donna en échange ceux de Cassel, Nieppe, Dunkerque, Warneton et accessoirement quelques domaines dans le Perche.

La prisée des biens qu'il donnait en apanage à Robert fut faite à Dunkerque, « La nuit Notre-Dame en Septembre 1318 », par Eustache Bernaige, au nom de Louis (de Nevers) et Robert de Roesbrugghe fondé de pouvoirs de Robert. (2)

Enfin, par un acte signé le 2 juin 1320, à Courtrai, le Comte Robert de Béthune, déclare que « désirant avant son trépas assurer la paix de son pays, il donne et assigne à Robert, son fils, tous les biens spécifiés dans l'acte précédent. (3)

La Flandre se trouvait ainsi démembrée. Robert recevait en apanage toute la Flandre Maritime, vaste lot homogène, correspondant aux deux arrondissements actuels de Dunkerque et Hazebrouck, et poussant une pointe jusqu'à Armentières et Warneton.

Mais en échange, il renonçait à son droit d'écheoite, ou de succession éventuelle en ligne collatérale, au Comté de Flandre .

Le roi Philippe V, seigneur suzerain du Comte de Flandre approuva (4) peu après le partage effectué par Robert de Béthune — qui deux ans après descendait dans la tombe ainsi que son fils Louis.

---

(1) Arch. Nord B. 1312.

(2) B. 484.

(3) B. 465-466 nombreuses pièces.

(4) Paris, Juillet 1320. — Nord B. 460.

Désormais, Dunkerque avait comme Seigneur foncier Robert connu sous le nom de Robert de Cassel.

Cette Seigneurie héréditaire, par suite d'alliances passa ensuite dans la Maison de Vendôme, et par elle à Antoine de Bourbon qui devint Roi de Navarre. Ce fut ainsi qu'elle échut à Henri IV et par lui aux Rois de France ses successeurs, comme le montre le tableau ci-dessous.

Guy de Dampierre

Robert de Béthune

Louis dit de Nevers mort en 1322 — Robert de Cassel 1278-1331 épouse Jeanne de Bretagne — Jeanne — Yolande — Mathilde

Louis dit de Crécy — Jean mort en 1332 — Yolande (1326-1394) de son mariage avec Henri IV de Bar.

Louis de Mâle épouse Marguerite fille Jean Duc de Brabant — Edouard — Robert Duc de Bar (1642-1411) de son mariage avec Marie de France fille du roi Jean eut six fils et cinq filles parmi lesquels

Marguerite épouse *Philippe le Hardi* Duc de Bourgogne (le Comté passe à la Maison de Bourgogne) — Henri d'Oisy — Philippe mort à Nicopolis — Edouard marquis de Pont — Louis Cardinal — Charles — Jean

Jean sans Peur — Robert Comte de Marle, tué à Azincourt 1415.

Philippe le Bon — Jeanne de Bar mariée en 1435 à Pierre de Luxembourg, décapité en 1476

Charles le Téméraire — Pierre de Luxembourg Comte de Saint-Paul (1462-1482)

Philippe le Beau — Marie de Luxembourg épouse en 1° noces Jacques de Savoie mort en 1486 en 2° noces F. de Bourbon Comte de Vendôme mort en 1545 d'où

Charles Quint et de là à l'Espagne — Antoine de Bourbon (1545-1562) épouse Jeanne d'Albret, et devient roi de Navarre

Henri IV

Louis XIII

Louis XIV

Les noms des Comtes de Flandre sont indiqués en italique.

Robert de Cassel s'efforça d'améliorer sa Seigneurie.

Il possédait à la Motte au Bois, un château nommé TER WAEL. Il voulut en avoir un second à Dunkerque, et en édifia un à l'angle sud-est de la ville (1). Sa construction fut achevée en un an. Ce château appelé LE BURG, ne devait avoir qu'une existence éphémère.

S'il ne créa pas le Magistrat (2) il réorganisa du moins l'administration communale.



SCEL AUX CAUSES EMPLOYÉ DÈS 1328
Scel des Echevins de Dunkerque, aux causes mais non aux contrats
(encore en usage en 1366)

Par contre, il nous paraît prouvé qu'il fut le fondateur

---

(1) A l'emplacement de l'Hôtel des Postes actuel.

(2) LE MAGISTRAT. — Les archives municipales ayant été détruites lors du siège de 1558 nous ne possédons plus aucun document précis sur la constitution du Magistrat à son origine. Mais nous savons qu'à partir du XVIe Siècle il était ainsi composé :

Un bourgmestre, neuf échevins et neuf petits conseillers renouvelés chaque année. Leur nombre fut plus tard porté à douze ; des conseillers pensionnaires dont le nombre varie de un à trois, nommés à vie. C'étaient des licenciés-ès-lois chargés de renseigner les conseillers dans les affaires juridiques ; un greffier nommé à vie.

Le Bailli, assisté d'un lieutenant et même d'un sous-lieutenant Bailli représentait le seigneur foncier. Il jouait le rôle d'intendant et de procureur: Comme insigne de ses fonctions, il portait une verge blanche de six pieds de longueur. Quatre valets attachés à la Chambre échevinale faisaient les significations et assignations. Le Bailli disposait de quatre sergents.

Le Renouvellement du Magistrat ou de la Loi comme le désignaient aussi les habitants, se faisait tous les ans à la Saint-Jean, fête de la ville. Un Commissaire désigné par le Seigneur foncier, venait entendre la reddition des comptes, désignait les

de la Gilde Saint-Sébastien (1) et peut être de celles de Saint-Georges et Sainte-Barbe, compagnies de milices bourgeoises chargées du service du guet et de la défense de la ville.

En 1324, il épousa Jeanne de Bretagne, fille du duc Artux II et la duchesse Yolande de Dreux.



CONTRE-SCEL AUX CAUSES

Même époque.

Il affectait alors de se tenir à l'écart des affaires publiques, mais bientôt il se trouva engagé dans la mêlée.

Renouvelant les exploits des Blavoetins, un parti populaire dirigé par Nicolas Zannequin et Sieger Jansoone s'était insurgé contre la puissance souveraine. Des ban-

---

nouveaux membres du Magistrat qui prêtaient serment. Un banquet terminait la cérémonie.

Le Magistrat nommait les avoués de la garde orpheline, institution chargée de veiller sur les intérêts des orphelins. (Ils se faisaient présenter les inventaires des successions et les comptes de tutelle), les maîtres de l'Hôpital et de la Table des pauvres. les gouverneurs des lépreux, les maîtres d'école, etc. Comme marguillier supérieur, il nommait les fonctionnaires de l'Eglise. Au point de vue judiciaire, il jugeait en premier ressort les affaires civiles et criminelles. L'appel se faisait au Conseil Supérieur de Gand. Enfin, il administrait la ville comme nos conseils municipaux actuels et rendait les ordonnances et règlements de police.

(1) La Charte par laquelle Robert de Cassel instituait la gilde Saint-Sébastien a été conservée jusqu'au milieu du siècle dernier par la Société Saint-Sébastion. Lors de la liquidation de celle-ci elle fut vendue à un brocanteur et détruite.

La gilde Saint-Sébastien réunissait les archers, celle de Saint-Georges les arbalétriers.

Celle de Sainte-Barbe ou des couleuvriniers (ou arquebusiers) fut réorganisée en 1519. Les confrères (Gildebroeders) s'exerçaient chaque dimanche dans leur jardin. Ils faisaient le guet, avaient le droit de porter des armes en ville, et maintenaient l'ordre lors des fêtes, cortèges ou exécutions. En règle générale les confréries possédaient chacune un Doyen, un Roi d'armes et un Connétable qui dirigeaient les exercices. Tous les ans se faisait un grand tir (tir du papegaey ou tir à l'oiseau).

des armées s'attaquèrent aux places de Flandre et s'avancèrent sur Dunkerque. Ce soulèvement présentait un vrai caractère de mouvement révolutionnaire et de lutte de classes, lutte parfaitement organisée par les Kerles de West Flandre qui rêvaient d'y fonder un régime nouveau où le commun débarrasé du prince et de la noblesse serait omnipotent.

Robert refusa de traiter avec les délégués qu'on lui avait envoyés à Zuydcoote. Les rebelles pénétrèrent alors à Nieuport et à Furnes. Robert assembla les gens du pays pour s'opposer à leur avance.

Mais en présence des forces déployées devant eux, ses proches le forcèrent à rebrousser chemin. Le Seigneur abandonnant Dunkerque se retira à Nieppe.

Alors les rebelles s'emparèrent de la ville laissée sans défense, démolirent le château et incendièrent les maisons de tous ceux qui étaient restés fidèles à leur prince. C'était la guerre civile dans toute son horreur. En ne se défendant pas dans Dunkerque, Robert s'était aliéné la noblesse. Le Comte de Flandre Louis (dit de Crécy) était persuadé que son oncle s'était secrètement allié aux mutins. Il résolut de le faire mettre à mort en l'accusant de ce complot. Mais Robert échappa au péril et dès lors il n'hésita plus à prendre en mains la cause populaire. Les Bourgeois emprisonnèrent le Comte /tandis que Robert était nommé REWAERT (1) de Flandre. La guerre civile continua.

Après un échec des partisans de Zannequin, près de Gand, le Comte fut mis en liberté. Des pourparlers aboutirent à un traité de paix signé à Arques. Le 19 avril 1328, Charles le Bel ratifia cet accommodement en présence des délégués de Dunkerque et des autres villes de la Flandre Maritime. Mais les conditions qui leur étaient imposées étaient par trop dures : Les Dunkerquois tentèrent d'en obtenir d'autres plus favorables.

Robert de Cassel s'était rangé de nouveau du côté du Comte de Flandre auquel il avait prêté solennellement serment de fidélité à Ypres le 11 juin 1327.

Quand Philippe de Valois monta sur le trône de France, les communes flamandes ne voulurent pas reconnaître comme suzerain, celui qu'elles appelaient « le

---

(1) Rewaert, c'est-à-dire régent ou gouverneur.

Roi Trouve », qui ne devait sa couronne qu'au décès d'un de ses cousins.

Il en résulta un nouveau soulèvement.

Philippe promit au Comte de Flandre de remettre l'ordre dans son comté. Il réunit une armée nombreuse et se présenta devant Cassel, où il remporta une éclatante victoire le 23 août 1328.

Des milliers de Flamands y périrent (1).

Pendant que se livrait la bataille, Pierre Miège (ou Medici) qui commandait comme amiral une flotte armée pour la garde de la mer s'était emparé de Dunkerque au nom du Roi de France. Il avait ensuite forcé Nieuport à se rendre. (2)

Les habitants de la Flandre Maritime comprirent qu'il ne s'agissait plus de lutter et qu'il était temps de faire leur soumission.

La Punition de Dunkerque.

Dès le lendemain de la bataille, le Magistrat de Dunkerque envoya une députation au Sire de Fiennes, Châtelain de Bourbourg « Lieutenant du Roi de France contre les frontières de Flandre » pour obtenir par son entremise le pardon de sa rebellion.

Un peu plus tard, les échevins envoyèrent des délégués à Robert de Cassel pour implorer sa clémence.

Le Seigneur avait fixé à Pâques le terme auquel il devait prononcer sa sentence sur le sort de Dunkerque qui s'était remise à sa discrétion. Le 4 juin il prorogea ce délai jusqu'au jour de l'Assomption. Robert se montra inflexible :Il imposa à la ville une contribution extraordinaire de 8.000 livres, somme énorme pour l'époque, et ordonna la confiscation des biens de ceux qui avaient pris part à la révolte. Une liste qui nous a été conservée nous donne l'énumération de quarante neuf maisons

---

(1) Nous ne connaissons pas le nombre des Dunkerquois qui y trouvèrent la mort. Un état malheureusement incomplet publié par Mannier en 1863, nous donne les chiffres suivants pour les communes suburbaines :

Coudekerque 38, Grande-Synthe 63, Petite-Synthe 52, Leffrinckoucke 22, Téteghem 52.

(2) Pierre Miège, riche armateur de Toulon qui avait fourni en 1324 une flotte pour la Terre Sainte, avait été fait amiral en 1326. Il avait déjà combattu les Flamands en 1320 et reçu 11.342 l. pour l'entretien de sa flotte. (B.N. ms. lat 9.069, f° 1.000).

« vendues à Dunkerque comme forfait au Roi par ceux qui furent à l'encontre de lui à la dernière bataille de Cassel » (1). Par contre, des indemnités furent versées à ceux qui avaient été victimes de leur fidélité à son égard, et le curé de Dunkerque Jean Lain fut indemnisé des pertes qu'il avait subies pendant les troubles. (2)

Robert avait mis autant d'ardeur dans la repression, qu'il en avait montré jadis à soutenir la cause des bourgeois quand il croyait justes leurs revendications, et s'était montré un agent infatigable de la politique française en Flandre.

Le 3 septembre 1329, les Bourgeois de Dunkerque le supplièrent « d'établir la loi en cette ville comme par main souveraine ». Il y consentit et rendit à la ville ses franchises et ses lois.

Mort de Robert de Cassel.

Robert mourut en 1331 à Warneton et y fut inhumé (3). Il laissait deux enfants mineurs : Jean de Flandre, âgé de huit ans, et Yolande.

Sa veuve Jeanne de Bretagne en conserva la tutelle : Les échevins de Dunkerque, Gravelines et Warneton s'en portèrent caution envers le Comte de Flandre.

Dans son testament le Prince avait légué :

« à l'Eglise de Dunkerke, vingt livres tournois...
as hospitals de Cassel, Bourbourch, Dunkerke et Warneston, pour Dieu et en aumonse pour acheter rente perpétuelle pour les povres des dits hospitals à soutenir à chascun cent sols tournois... ».

Les termes de ce testament nous montrent l'existence d'établissements hospitaliers dans ces villes, alors qu'en 1270 nous n'y avons rencontré que des Tables des pauvres (nous dirions aujourd'hui : Bureaux de Bienfaisance).

Jeanne de Bretagne voulant se conformer aux volontés

---

(1) Arch. Nord B. 738.

(2) Arch. Nord B. 626.

(3) Sa tombe a été retrouvée en juillet 1924 au cours de travaux de terrassement nécessités par la reconstruction de l'Eglise de Warneton. Dans un caveau de briques jaune pâle orné de décorations à fresque reproduisant les armoiries du Prince « d'or au lion de sable orné de gueule, à la bordure édentée de gueule couronnée d'or » se trouvait un cercueil de plomb éventré laissant voir les ossements de celui qui fut Robert de Cassel.

de son époux, signifia les legs aux établissements qui devaient en bénéficier, par une lettre envoyée de Dunkerque le 13 octobre 1333. (1)



SCEAU DU MAITRE DE L'HOPITAL

En reconnaissance, les maîtres, frères et sœurs de l'Hôpital Saint-Julien, et ceux de l'Hôpital Saint-Jean promirent de célébrer tous les ans un obit pour la mémoire de Robert de Cassel. (2)

Il existait donc alors deux hôpitaux distincts à Dunkerque, mais nous ignorons la date exacte de leur fondation (3). Par une charte de 1452 nous savons que l'Hôpital Saint-Jean se trouvait à l'emplacement sur lequel fut bâtie plus tard l'Eglise paroissiale, et qu'il était d'ailleurs déjà démoli à cette époque. (4) C'est le seul souvenir qui nous reste de cette institution hospitalière.

Quant à l'Hôpital Saint-Julien, nous aurons l'occasion d'en reparler plus loin. (5)

---

(1) Nord B. 1509. Les destinataires y apposèrent chacun leur sceau en guise d'accusé de réception. Le sceau du curé de Dunkerque est brisé. Celui du maître de l'Hôpital est intact.

(2) Nord B. 1508.

(3) Tous les hôpitaux de la région furent fondés vers cette époque: le règlement de l'hôpital SaintJean à Bruges, date de 1180, celui de l'hôpital Saint-Jean de Bergues de 1252, de Lille Saint-Jean dit ensuite Saint-Sauveur 1286, hôpital Comtesse 1287, l'hôpital Saint-Jean de Nieuport 1360.

(4) Lettre de David de Bourgogne, Evêque de Thérouanne 1452. Arch. hospit. Dunkerque.

(5) La digue du Comte Jean, dont des tronçons intacts existent encore à Saint-Pol, à la hauteur de la mairie et du cimetière, aurait été construite à cette époque par le Comte Jean

Yolande de Flandre.

Jean de Flandre mourut en 1332. Sa sœur Yolande devint par le fait héritière de la Seigneurie. Elle n'était âgée que de six ans.

Dès novembre 1337, sa mère, Jeanne de Bretagne, demanda à être déchargée de sa tutelle, ce qu'elle obtint facilement.

Malgré son jeune âge, Yolande avait été fiancée une première fois à Louis de Mâle. Elle se maria dès 1339 à Henri IV Comte de Bar.

La vie de cette princesse est un roman d'aventures : Nous la voyons en révolte contre son suzerain, inculpée du crime de fausse monnaie, accusée d'assassinat de chanoines, excommuniée, incarcérée à Vincennes, reprise après une tentative d'évasion, enfin réhabilitée, mêlée continuellement à des procès de toute nature... « Vertus et crimes, puissance et faiblesse, richesse et gêne, goût pour la guerre et les arts, les tendances les plus opposées et les fortunes les plus diverses se rencontrent dans l'histoire agitée de cette princesse mêlée à tous les faits importants de l'histoire de la France et de la Flandre durant la seconde moitié du XIVe Siècle (1) ».

Les bourgeois de Dunkerque furent obligés de subir son joug de 1331 à 1395 ; aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir à plusieurs reprises s'insurger contre les mesures qu'elle ou ses gens avaient prises à leur égard. (2)

Elle fit reconstruire sur ses anciennes fondations le château de son père, démoli par les rebelles. Nous avons la preuve que c'était chose faite en 1336, puisque l'Hôtel

---

de Namur, grand maître des eaux. Jean de Namur était le grand oncle du Comte de Flandre. Effrayé des empiétements de la mer. il fit élever cette barrière depuis l'Escaut jusqu'à l'Aa. On en retrouve des vestiges près de Nieuport, de Westende, à l'Est de Westende, à l'Est de Middelkerke, entre Wenduyne et la frontière hollandaise.

(1) Mgr. Dehaisnes, Histoire de l'Art en Flandre, I, p. 469.

(2) Dans la nuit du 22 au 23 novembre 1334, une tempête emporta les digues et causa des désastres inouis en Flandre, Hollande et en Frise, noyant de touts parts paroisses, bêtes et gens engloutissant l'Eglise Notre-Dame à Scarphont devant Blankenberghe et l'Eglise Notre-Dame à Ter Strep près d'Ostende. Nous ne possédons aucun détail sur les dégâts occasionnés à Dunkerque.

du Bourg est occupé par un gardien salarié dont les quittances sont conservées. Pour l'aider à exécuter ce travail, les habitants lui avancent une somme de mille livres. Plus tard, elle les autorisera à percevoir des tailles pour se rembourser de cette somme.

La comtesse fit de nombreux séjours dans cette demeure seigneuriale. Elle en expédia plusieurs lettres qui portent la mention : « de notre chasteau dit le Bourg à Dunkerke ». Les riches archives de la Chambre des comptes de Lille nous apprennent les dépenses qu'elle y fit, les réparations qu'elle y exécuta, et nous prouvent qu'elle s'occupa activement de l'administration de son domaine. Grâce à ces documents nous connaissons le nom des divers baillis qui la représentaient : Guillaume Zoehavin (1333), Jean de Lenselles (1333) Vanckaert Beye (1339), Guillaume Tolnaere (1358), Wuillaume Lein (1364), Eloy d'Estaples (1367), Pieter Arnoul qui fut destitué, François le Cupre (1374), Marcellis de Zeggers Cappel (1374), Jean de la Planque (1378), Michel le Bourgeois (1379),François de le Bièque (1385), Jean Bastier de Leuringhem (1386), Andries Lancmeric (1381),Daniel Louis (1387),Julien Jonghericx (1391), Enguerrand de Houchin (1394), Hugues Corteville et enfin Jean le Crâne (1395).

Ces baillis veillaient à la sauvegarde de ses intérêts. Ils tenaient leurs audiences dans une des salles du château et condamnaient à la prison ou à des amendes au nom de la dame de Dunkerque ceux qui avaient contrevenu aux règlements.

A côté de la justice échevinale existait donc une autre juridiction chargée de faire respecter les droits du Seigneur foncier seul. Il ne faut donc pas s'étonner dans ces conditions de retrouver trace d'un certain nombre de conflits qui surgirent entre les représentants du Comte et ceux de la dame de Bar, chacun prétendant avoir connaissance de tel crime ou délit. (1)

Yolande nomma divers fonctionnaires : un receveur de ses droits, des sergents à masse qui ne jouissaient pas dans Dunkerque des privilèges bourgeois, des gardes de ses dunes (Dune heerders), un garde de son château, et

---

(1) (B 20-104),1387, Conflit au sujet de l'arrestation de Pierre de Nivelles accusé d'homicide par ceux de la dame de Bar.

enfin un capitaine du château (1) ce qui équivalait à gouverneur.

Faulconnier s'est étrangement trompé en attribuant à cette princesse la constitution définitive des armoiries de Dunkerque « composées d'un écu coupé de Flandre et de Bar ». Les armes de la maison de Bar sont « de deux bars d'or adossés, non pâmés sur fond d'azur semé de croisettes d'or recroisettées au pied fiché de même ».

On voit combien elles différent du poisson d'azur pâmé sur fond d'argent, qui figure dans les armes de la ville et dont nous avons donné la signification dans un chapitre précédent.

Les comptes des receveurs nous fournissent d'intéressants renseignements sur l'administration de la ville : Ils nous montrent par exemple que la pêche dans les moëres était donnée à cens en 1337 ; que le tonlieu avait alors été affermé pour trois ans à raison de 340 livres par an.

L'un de ces comptes fut rendu en octobre 1343 devant Henri de Bar. (2) C'est la seule intervention de ce prince que nous connaissions. Il mourut en 1344 laissant Yolande veuve avec deux fils : Edouard qui ne devait survivre que huit ans et Robert, duc de Bar qui au contraire devait laisser une nombreuse postérité. (3)

Début de la guerre de Cent Ans.

A ce moment Edouard III d'Angleterre émet des prétentions à la Couronne de France. La guerre de Cent ans commence.

Le Comte de Flandre, pour obéir à son suzerain, empêche tout commerce entre son pays et l'Angleterre : C'était la ruine des tissages de drap qui travaillaient la laine importée du pays de Galles. Les Gantois menés par Jacques Van Artevelde se soulèvent. Ils font bientôt cause commune avec les Anglais. Après un siège de

---

(1) Hector de Coysaucourt en 1588, puis Antoine Du Bois.
Plus tard, ce fonctionnaire prit le nom de capitaine de la ville : (Roland de Dutkerque en 1419) (B. 1929). Ce ne fut que sous la domination espagnole qu'on l'appela Gouverneur.

(2) Henri Comte de Bar mande au receveur de ses *renenghes* de rendre leurs comptes par devant lui au jour fixé en la ville de Dunkerque. (Nord B. 790, ancien).

(3) Marié en 1364 avec Marie de France fille du roi Jean, Robert en eut six filles et cinq fils.

Courtrai et de Tournai en 1341, une trêve fut conclue. Edouard III s'embarqua à Dunkerque pour retourner en Angleterre.

Les hostilités reprirent en 1343. Les milices des communes flamandes s'avancèrent entre Cassel et Gravelines pour conquérir l'Artois occupé par les troupes françaises. Mais Edouard III qu'on attendait ne se présenta que beaucoup plus tard : Les communiers flamands accusèrent d'Artevelde de traîtrise et le massacrèrent. Les armées se rencontrèrent à Crécy (1346). Le Comte de Flandre, qui combattait du côté français, périt dans la bataille.

Louis de Mâle.

Son fils Louis — dit de Mâle — lui succéda. Il n'avait que seize ans. Les milices flamandes dont le secours était devenu inutile au Roi d'Angleterre après sa victoire de Crécy étaient rentrées dans leurs foyers. Louis de Mâle ayant fait notifier aux Flamands, son avénement au Comté, les bonnes villes lui envoyèrent des députés pour traiter avec lui à quelles conditions il pourrait rentrer en Flandre. Déjà le Roi d'Angleterre avait visité les villes principales et avait reçu leur serment de fidélité : Les bourgeois insistèrent auprès du jeune Louis de Mâle pour qu'il épousât Isabelle, fille d'Edouard III. Le prince s'y refusa tout d'abord, engageant ses sujets à faire la paix avec la France et à se détacher de l'Angleterre. Louis de Mâle, qui était étroitement surveillé parut enfin consentir au projet, et se rendit le 14 mars 1347 à l'abbaye de Saint-Winoc où se trouvait le roi Edouard avec la reine et sa fille. La veille il avait signé à Dunkerque un acte dans lequel il promettait de se fiancer solennellement à Isabelle. Edouard retourna à Calais qu'il assiégeait.

Mais Louis de Mâle avait son plan : Des envoyés du Roi d'Angleterre voulaient le forcer à se mettre à la tête des milices flamandes pour marcher contre le Roi de France. Il voulut leur échapper. Profitant d'une partie de chasse, il réussit à s'évader et rejoignit le camp français. Edouard, violemment irrité de cette insulte faite à sa fille, continua le siège de Calais.

Dunkerque devint pour lui une base de ravitaille-

ment où abordèrent sans cesse ses vaisseaux chargés d'hommes et de vivres.

Quand Calais eut capitulé, une trève générale fut conclue.

Louis de Mâle rentra alors dans son comté et engagea des négociations avec Edouard III pour rétablir les relations commerciales anglo-flamandes. Le 13 décembre 1348, le Comte signait à Dunkerque en présence des Comtes de Lancastre et de Suffolk, et de l'Evêque de Norwich, un traité par lequel il s'engageait à ne pas porter les armes contre l'Angleterre pendant toute la durée de la guerre, garantissait aux Flamands le libre commerce, amnistiait les habitants de Bruges, Gand et Ypres et leur garantissait leurs privilèges (1).

Louis de Mâle voulut étendre l'amnistie aux villes moins importantes. Le 8 mars 1349, il maintint les habitants de la ville de Dunkerque dans tous leur privilèges, franchises et coutumes (2).

L'année suivante (3) il confirma les lettres par lesquelles Robert de Cassel avait en 1311 reconnu que les bourgeois de Dunkerque n'étaient justiciables que de leur Magistrat, à l'exclusion de celui de Bergues sauf pour trois cas exceptionnels : les délits commis sur les chemins (straets cowinghe), les délits commis sur les canaux (water cowinghe) et ceux des flagrants délits.

Une ère de prospérité s'ouvrit alors pour la Flandre, tandis que la France envahie ne pouvait songer qu'à se défendre et se trouvait dans l'impossibilité de lutter contre l'influence anglaise dans le Comté.

Les marchands anglais, d'abord tracassés par Louis de Mâle toujours attaché à la France, obtinrent libre passage dans le pays à la suite d'une sédition qui éclata à Bruges en 1359. (4)

Bien plus, Louis de Mâle se vit forcé d'enjoindre aux baillis et officiers de Nieuport, Ostende, Dunkerque et autres lieux voisins de la mer, d'avoir à empêcher les insultes faites journellement aux marchands anglais qui passaient et repassaient par le pays de Flandre et de

(1) Le même jour le Comte signe à Dunkerque un arrangement concernant cette ville. Bibl. Roy Bruxelles 16771.

(2) Nord B. 1317.

(3) Nord B. 1318. (15 novembre 1350).

(4) Acte daté de Gand, le 26 février 1359.

les laisser aller et venir paisiblement en toute liberté. (1)

Les relations maritimes avec l'Espagne avaient également pris un grand développement depuis 1348. Le Comte accorda des privilèges à ceux qui viendraient commercer avec les Flandres. Dans cette Charte de 1367, nous relevons le détail suivant :

« Item que pour le sauvement des diz marchans, leurs biens et nefs, ils soient ordenez en contre les costières de Flandre sur la mer à Dunkerke, Neufport, Ostende, Blanckenberghe, nouvelles lumière et vierboetes si comme soloient estre en viel temps. »(2)

Dunkerque n'était cependant qu'un petit port à côté de Bruges. Mais son importance croissait de jour en jour.

Les comptes de l'Hôtel d'Yolande de Bar nous montrent qu'il s'y faisait un important trafic de vins du Bordelais. Son rôle de port d'importation se confirme dès le milieu du XIVe Siècle.

La Dame Yolande qui s'était remariée en 1353 à Philippe de Longueville, frère de Charles le Mauvais, entretenait des relations avec ses sujets de Dunkerque, mais c'était surtout pour percevoir de lourds impôts pour l'entretien de son Hôtel. Elle se faisait même prêter de l'argent par les habitants.

Par contre pour les aider elle leur accorde divers octrois. Celui qu'elle leur donne en 1362 lui rapporte 100 livres de gros par an. (3)

---

(1) Acte du 11 juillet 1359.

(2) Nord B. 1599, confirmé par Philippe le Hardi, le 13 mai 1384.

Vierboete. — Nieuport conserva jusqu'en 1914 un des vierboetes élevés à cette époque. C'était une tour hexagonale surmontée d'une flèche. A la naissance de celle-ci étaient percées trois baies du côté de la mer. C'était là que les gardiens allumaient les feux. Les comptes de Dunkerque nous montrent que de même qu'à Nieuport, on y brûlait, au début, des joncs et des roseaux. Il y avait deux vierboetes de part et d'autre du chenal, le Nord et le Zuydt fouier. Le compte de 1548-49 les mentionne encore tous les deux. Le premier s'écroula et ne fut pas reconstruit. Peu après la construction du petit château on exhaussa de deux étages la tour cornière de l'enceinte, et elle servit alors de vierboet : Telle est l'origine du Leughenaer. A partir de 1645, elle fut éclairée à l'aide de chandelles au lieu de roseaux. Les navigateurs payaient un droit de fanal dit droit de la vierboete, qui était affermé chaque année. En 1650, il rapportait 150 livres.

(3) 1364. — Le Magistrat reconnaît devoir à la dame 100 livres de gros pour l'octroi donné par elle pour deux ans. (Bibl. Dunkerque, Ms. Faulconnier N° 1).

A la moindre occasion les bourgeois s'insurgent. Ils font même un mauvais parti à son bailli, Wuillaume Lein, qui a emprisonné quelques uns d'entre eux, et la Comtesse se voit obligée de leur pardonner (9 juin 1364). En conséquence, ils garantissent une somme de 6.000 l. qu'elle a empruntée à un nommé Chiabodano de Bruges. (1)

Plus tard, ils contribuent de même pour une somme de 11.000 florins pour payer la rançon de Robert de Bar (1370). (2)

Arrêtée en 1371, Yolande est remise en liberté en octobre 1373. Elle nomme un nouveau bailli, François Le Cupre en 1374.

Mais la situation de la ville est alors très précaire. La dame reconnaît que « les bonnes gens de Dunkerque supportent de grandes charges à cause de la rebellion de Flandre » et qu'ils soutiennent loyalement le Comte. Aussi leur permet-elle en août 1377 de percevoir pendant un an des assises sur quelques marchandises :

Le vin est taxé 6 livres parisis le tonneau ; la cervoise d'Angleterre 60 sous ; le baril de brémart (bière de Brême) 8 sous ; le grand baril de cervoise de Hollande, 12 sous, et le millier de harengs 4 deniers.

Le quart des produits de cette assise revient toutefois à la Princesse qui, pour plus de sûreté la fait percevoir par certains commis nommés par elle ou par son receveur général. (3)

Le quart des profits de cette assise devait d'ailleurs être versé entre les mains d'un agent commis par elle.

---

(1) Le 8 septembre, la Comtesse de Bar promit de rendre cette somme (Nord B. 477).

Le 2 mai 1369, Yolande déclare que la mise à la gehenne et à la question d'un bourgeois nommé Andries Gadin par son bailli Jehan Gaymart ne pourra préjudicier à l'avenir aux droits de la communauté de Dunkerque. (Nord B. 916).

(2) (Nord B. 1303) Robert de Bar était tombé dans une embuscade dressée par Robert d'Herville et avait été emprisonné à Metz. On exigeait 140.000 florins pour sa rançon.

(3) Lettres de l'assise de Dunkerque. (Copie Ms. Faulconnier 1. Bibl. Comm. Dunk.) [Nord B. 1318].

En 1381 comme les bonnes gens de Dunkerque supportent de grandes charges à cause de la rebellion en Flandre, et qu'ils soutiennent le Comte, Yolande leur accorde de nouveau les assises de la ville comme ils ont eu il y a trois ans. Ils doivent en utiliser le produit pour le bien et profit public.

Comme secours c'était bien insuffisant, puisqu'un état des ouvrages faits pour la nécessité de la ville, du 22 juillet 1377 au 22 juillet 1378 montre que la dépense s'élève à 2164 livres, 12 sols, 6 deniers.

Aussi « ses petits et humbles sujets, les bonnes gens « de la ville de Dunkerque lui adressent-ils un mémoire « pour exposer l'état misérable de la commune : où « disent-ils nous l'avons assez plus dur que les autres... « comment nous veillons et laborons nuit et jour pour « amender notre ville et havène (port) laquelle havène « fust devenu toute secque et waste (ruiné), si par les « outre mesure coustages n'en eust esté par la jetteye et « d'autres ouvrages pourvu de remède, comme il part « (appert) à présent, car oncque ne fust vu tant de bon- « nes nefs et marchandises entrés en Dunkerque que ore « à présent, et en vaut votre tonlieu la moitié plus qu'il « ne soulait valoir, et d'autre part les grands frais et « dépenses de notre église nouvellement faite, de notre « quai pour sauver le hâvre nouvellement fait, du pont « nouveau pour sauver les dunes contre le havre... et « d'autres dépenses innombrables nous survenant conti- « nuellement que nous ne pourrons plus supporter... « finiront par rendre notre ville à rien et déserte... si « vous ne venez pas à notre aide... et ce serait vraiment « pitié que Dunkerque deviendroit comme Gravelines et « autres villes voisines... » (1)

Texte intéressant qui dépeint bien l'état de Dunkerque à cette époque, les travaux qui y ont été effectués, enfin l'essor que prend le port.

Les comptes des baillis nous montrent, en effet, qu'outre les marchandises sur lesquelles les bourgeois pouvaient percevoir des droits d'assises, le port recevait déjà du bois de Danemark (Norwège ?) et qu'il faisait un commerce assez actif avec les ports du Nord.

Il y est question de la construction d'une nouvelle église. Où se trouvait cet édifice ? Nous verrons plus loin qu'il n'était pas situé à l'emplacement de l'Eglise Saint-Eloi actuelle, mais vraisemblablement au centre du Bourg, derrière le château. Il est impossible d'admettre, comme l'a fait Faulconnier, que l'église primitive était en dehors de l'agglomération là où s'éleva la

---

(1) Nord B. 1318 et 13.266 bis. Le texte a été légèrement modernisé.

chapeile Saint-Eloi extra muros : On ne conçoit pas, en effet, que le nom de DUNEKERKE ait été donné à une localité dépourvue d'église. Celle-ci se trouvait donc dans le bourg, protégée contre les incursions des pillards (1).

Nouveaux soulèvements populaires.

Louis de Mâle continuait à mécontenter les bourgeois flamands, par des atteintes renouvelées à leurs privilèges et des levées d'impôts exagérées pour subvenir à ses prodigalités. La révolte éclata en 1379.

Les Gantois, menés par Philippe Van Artevelde finirent par remporter le 3 mai 1382 une victoire à Bruges, qui força le comte à fuir et à chercher un refuge à Lille. Alors toutes les villes du Franc de Bruges et les châtellenies du bord de la mer firent cause commune avec les révoltés. Louis de Mâle ayant fait appel à l'aide du roi de France, le jeune Charles VI, soutenu par ses oncles les ducs d'Anjou et de Bourgogne, parut en Flandre à la tête d'une nombreuse armée. La Lys traversée, Commines fut livrée au pillage. Ypres se rendit aussitôt. Effrayés, les habitants de Cassel, Bergues, Dunkerque, Bourbourg et Mardyck firent aussitôt leur soumission à Louis de Mâle (2). D'Artevelde tente une dernière résistance, mais ses milices furent écrasées à Roosebeke le 27 novembre. Il y périt vingt six mille de ses partisans, et ce fut là une éclatante revanche de la défaite de Courtrai.

---

(1) La chapelle Saint-Eloi — extra muros — qui se trouvait entre l'extrêmité est de nos rues de Soubise et Caumartin, n'était qu'une de ces chapelles de faubourg, isolée de la ville par des terrains marécageux. On ignore à quelle date elle fut fondée. Démolie et reconstruite à plusieurs reprises elle était entretenue par le corps de Saint-Eloi qui comprenait tous les ouvriers en métaux. Ce petit édifice était orienté selon la direction Nord, Sud, le portail regardant le Nord. Autour de lui s'établit le cimetière à une époque qu'il est impossible de préciser. Il disparut en 1670 lors des déplacements de l'enceinte de la ville.

(2) En apprenant la reddition d'Ypres, les gens de Cassel, Bergues, Bourbourg, Dunkerque, etc. s'emparèrent des capitaines Gantois que d'Artevelde avait mis à la tête de leurs villes. Ils les envoyèrent solidement enchaînés au roi de France qui les fit décapiter, et promit de prendre ces villes sous sa protection moyennant un subside de 60.000 francs pour frais de guerre, et leurs récoltes pour son armée.

Le Comte confisqua les biens des rebelles. Pour savoir quelles libertés et franchises il pouvait laisser aux villes qui lui avaient fait leur soumission, il se fit remettre leurs chartes et privilèges et les fit examiner par son Conseil à la Chambre des Comptes de Lille. Ceux de Dunkerque apportèrent sept lettres dont la plus ancienne était celle de Philippe d'Alsace.

Le Grand Schisme d'Occident.

Ils devaient attendre longtemps une solution, car une querelle religieuse était venue se greffer sur ces luttes intestines qui, depuis si longtemps, désolaient le pays.

Ne pouvant pas nous étendre ici sur l'histoire du Grand Schisme d'Occident, nous ne ferons que rappeler la scission produite dans la Chrétienté par l'élection de deux papes : Urbain IV et Clément VII, le premier reconnu à Rome, le second « Pape d'Avignon » en qui l'Eglise ne voulait pas voir son souverain légitime, mais qui était soutenu par le roi de France. Les deux pontifes guerroient à coups d'interdits, se bombardent à coups de bulles.

La querelle des CLEMENTINS et des URBANISTES fut cause de désastres en West-Flandre.

Beaucoup de Seigneurs cherchèrent à y introduire des partisans du Pape d'Avignon. Nombre de suppliques lui furent adressées pour obtenir de lui des cures ou bénéfices vacants à Cassel, Bourbourg, Coudekerque, Hondschoote, Wormhout entre autres.

On se trouvait dans un curieux enchevêtrement des groupes clémentins et urbanistes : Louis de Mâle était urbaniste, Yolande de Flandre était clémentine. Il n'en fallait pas davantage pour attirer sur sa seigneurie l'attention des partisans d'Urbain VI.

Descente de l'Archevêque de Norwich.
Bataille de Petite-Synthe. Pillage de Dunkerque.

Pour soutenir ses droits, une véritable croisade avait été prêchée en Angleterre.

L'Evêque de Norwich, Henri Despencer, à la tête d'un important contingent anglais débarqua le 23 avril 1383 à Calais.

Il prit successivement Gravelines et Bourbourg et se dirigea vers Dunkerque. La ville lui paraissait « mal

défendue, mais riche et opulente » (Meyer). Elle se rendit sans opposer de résistance. Les Anglais s'y livrèrent à un premier pillage.

Bientôt toutes les places côtières de la Flandre Maritime leur appartinrent.

Alors Jean Sporkin « gouverneur et rewaert de la terre de Madame de Bar » rassembla une armée de paysans flamands recrutés dans ses chatellenies. Elle s'avança par Millebrugghe vers Dunkerque et rencontra les troupes anglaises sur le territoire de Petite-Synthe.

C'était le 25 mai, jour de la fête de Saint-Urbain. Heureux présage pour les Urbanistes. La mélée fut sanglante. Les flamands de Sporkin battus laissèrent plus de neuf mille des leurs sur le terrain. Quelques-uns se réfugièrent à Dunkerque. Despencer les y suivit et pilla de nouveau la ville. Yolande avait fui précipitamment son château abandonnant même « son corset et ses cottes ».

Les troupes victorieuses s'emparèrent ensuite du château fort de Drincham, puis de Bergues et Cassel, poussèrent une pointe en Artois, et de là prirent Poperinghe et vinrent assiéger Ypres. Mais cette ville résista, Charles VI vint alors au secours de son vassal. Il rassembla une forte armée et parvint assez rapidement en Flandre. A l'approche des Français, Despencer leva le siège d'Ypres et se retira à Bourbourg après avoir laissé dans Bergues une forte garnison commandée par son lieutenant Hugues de Caverlée.

Charles VI assiégea Bergues. De Dunkerque, on tenta de rompre les digues pour faire pénétrer l'eau de mer dans le pays. Mais un détachement de soldats français réussit à boucher les brèches.

Hugues de Caverlée évacua Bergues le 8 septembre : Les soldats de Charles VI incendièrent la ville. Alors le roi revint le 9 septembre par Dunkerque que les Anglais venaient d'abandonner en emportant un riche butin, puis se disposa à assiéger Bourbourg où Despencer s'était retranché. Son armée parut devant la ville le 12 septembre. Tout était préparé pour l'assaut, lorsqu'une trêve fut conclue grâce à l'intervention du Duc de Bretagne. La ville capitula le 14 : Les Anglais purent la quitter en emportant tout le butin qu'ils avaient enlevé en Flandre. Les soldats de Charles VI indignés

de voir cette proie leur échapper pillèrent la ville, comme ils avaient agi quelques jours auparavant à Bergues.

Cette expédition de l'archevêque de Norwich ne donnait que des résultats lamentables. Elle fut sévèrement jugée en Angleterre. En Flandre la soldatesque avait porté partout la dévastation. Le pays était saccagé. Les habitants des châtellenies de Bergues, Furnes et Bourbourg étaient complètement ruinés. Ils avaient perdu chevaux, bêtes et grains, et se trouvaient hors d'état de cultiver leurs terres.

Les digues et écluses étaient rompues, la plaine maritime se trouvait exposée à l'inondation.

Dunkerque avait été la ville qui s'était la plus ressentie de la fureur des ennemis : Ils avaient tout emporté même la balance du poids public (1).

Les habitants, qui avaient fui, revinrent peu à peu. Comme l'écrivait Froissart : « Alors se repeupla petit à petit la contrée devers Bergues, comme le pays de Furnes, Dunkerque, Dixmude et Nieuport, lesquels avaient tout perdu en cette saison.

Ils reconstituèrent leurs foyers tant bien que mal, avec d'autant plus de difficultés que depuis 1382, ils avaient été privés de leurs privilèges et, partant, d'une source de revenus.

Mort de Louis de Mâle.

En janvier 1384, Louis de Mâle mourait dans l'abandon à Saint-Omer ne laissant comme héritière qu'une fille, Marguerite, qui avait épousé Philippe le Hardi.

De ce fait, le Comté de Flandre y compris Dunkerque passa sous la domination des Ducs de Bourgogne.

Du début du Xe à la fin du XIVe Siècle, nous n'avons eu à enregistrer qu'une suite de révoltes.

Le régime communal s'était installé en Flandre. Les villes avaient réussi à s'affranchir, grâce à l'obtention de privilèges, et à se gouverner par elles-mêmes. Le commun, c'est-à-dire le parti populaire, fier de l'autonomie

---

(1) On attendit jusqu'en 1389 pour en acheter une nouvelle à Saint-Omer.

Le 20 octobre 1389 la femme de Robert Ghodermacht reconnait avoir reçu 7 livres 14 sols, monnaie de Flandre, de François de la Biêque, bailli de Dunkerque pour livraison d'une balance pesant 77 livres destinée à être pendue au poids public à Dunkerque. (Nord B. 1319).

qu'il a obtenue par l'organisation de ses gildes supporte mal le joug comtal. Il s'insurge contre son Seigneur et celui-ci à son tour contre son Suzerain. A la fin une querelle religieuse est venue compliquer la situation.

Dunkerque, au début pauvre petite ville, reste ignorée à l'écart de ces luttes... Mais par la suite elle est maintes fois « pillée, arse, détruite ». Quand elle peut échapper à un pareil désastre, elle n'en subit pas moins la répercussion, et ses habitants se voient pressurés, accablés d'impôts. Mais, ce sera sa caractéristique dans la suite des siècles, toujours elle arrivera à se relever de ses ruines, à tel point qu'un vieil auteur pourra la comparer à un Phénix renaissant sans cesse de ses cendres « URBS PHOENICIS INSTAR ». (1)

---

(1) Au cours des années 1356-1367-1370-1372-1391 et 1395, des irruptions de la mer produisirent des désastres dans toute la contrée.

CHAPITRE V

Dunkerque sous les Ducs de Bourgogne
1384-1506

Une femme avait transmis à la Maison de Bourgogne, les vastes domaines de Louis de Mâle. Le Comté de Flandre se trouvait absorbé dans un état encore plus important, et ce ne pouvait être qu'au détriment du Roi de France. qui rencontrait désormais en son vassal un des Seigneurs les plus puissants de la Chrétienté.

Philippe le Hardi, proclamé Comte de Flandre s'empressa de prendre possession de son nouveau fief. Malgré l'opposition des Brugeois et des Gantois, les communes lui firent leur soumission. On était las de la guerre.

Le Duc désireux de voir renaître la paix et refleurir le commerce dans ses états, accueillit favorablement les requêtes des habitants de la Flandre Maritime qui réclamaient la restitution de leurs privilèges. Dunkerque en même temps que Cassel, Bergues, Nieuport, Mardyck, Bourbourg et Gravelines avait fait sa soumission.

Le Prince « mû de pitié et miséricorde à l'humble supplication de ses bonnes gens les bourgmestre, échevins, conseils et habitants de la ville de Dunkerque », leur rendit en mai 1384 les « lois, franchises, coustumes, corres (keures) et usaiges à eux donnés et ottroyés par nos prédécesseurs Comtes et Comtesses de Flandre pour en user comme ils ont fait précédemment. » (1)

Ce pardon était accordé moyennant un subside pécuniaire pour frais de guerre, qui devait être versé jusqu'à la reddition de Gand et d'Audenarde.

Le Duc chargea Robert de Capple, rewart de Bergues, de s'entendre avec ces villes pour la répartition de cette imposition. Dunkerque fut taxée à 100 livres par mois, mais cette somme ne fut versée que durant quatre mois.

C'était d'ailleurs une charge très lourde, vu l'état lamentable où se trouvait la ville.

Après cet accommodement avec le Comte de Flandre,

---

(1) Nord B. 1318.

les habitants devaient rentrer en grâce auprès de leur Seigneur foncier, la dame de Cassel. Elle ne tarda pas à venir les visiter.

« Le 10 Août 1384, en présence de l'illustre et très redoutée Comtesse de Bar, dame de Cassel, dans sa chambre de son château de Dunkerque, et devant une multitude d'habitants de cette ville, échevins, conseillers, bourgmestre, Guillaume de Bertin se portant pour la communauté de cette ville, lui lit la supplique suivante REDIGEE EN FRANÇAIS :

« Notre redoutée Princesse, voyez ici vos bonnes gens de votre ville de Dunkerque, qui vous supplient très humblement, qu'en considération des grands dommages et dépens qu'ils ont eus et soutenus par le fait de ces dernières émeutes et guerres de Flandre, par lesquelles votre dite ville de Dunkerque est brûlée et détruicte en la plus grande partie, et encore le serait-elle davantage si elle demeurait sans loi ni gouvernement, Il vous plaise de votre bonne grâce, que Loi soit faite en votre dite ville selon les bonnes coutumes et usages ordinaires. »

Par la voix de son conseiller, Mre Thibaut de Bourmont, licencié en droit canon et civil, la Princesse leur répondit que c'était par suite de leurs méfaits qu'ils avaient perdu les lois et franchises dont ils avaient usé par la grâce de son père Robert de Cassel.

Les quémandeurs s'étant retirés revinrent et supplièrent la Comtesse « que Loi soit faite à Dunkerque selon sa volonté ». Yolande remit sa réponse au lendemain, et finalement leur fit déclarer qu'à l'exemple de son père et en considération de leurs souffrances, elle leur octroyait que « Loi soit faite à Dunkerque par sa main, comme par main souveraine de leur naturelle dame ». (1)

Le lendemain, pour permettre aux habitants de relever leur ville de ses ruines, elle leur octroya de sa grâce spéciale, le droit de percevoir des assises pendant un an sur les vins et bières (2). Le quart des recettes devait

(1) Nord B. 1318.

(2) Douze livres parisis par tonneau de vin au détail, ou dix livres par tonneau vendu en gros, 24 sols par tonne de houppenbier vendue au détail. Seize gros par tonneau de cervoise d'Allemagne ou Bremart (bière de Brême) au détail — deux sols par tonneau de la même vendue en gros. (Arch. Ch. Comptes Lille. Copie in Ms Faulconnier I, f° 32. Bibl. Comm. Dunkerque).

être versé à son bailli, le reste devait être employé aux ouvrages des plus nécessaires.

Dernières années d'Yolande.

La Comtesse de Bar, que les ans avaient rendue sage, après quelques démêlés avec le Duc de Bourgogne, avait fini par le reconnaître comme son suzerain.

Celui-ci débarrassé des Gantois avec qui il avait fait la paix, voulut se retourner contre les Anglais. Ayant entraîné Charles VI dans ses vues, il décida d'entreprendre une formidable expédition contre l'Angleterre.

En 1386, sur toute la côte de la Mer du Nord jusqu'à l'Ecluse, des armements furent poussés avec la plus grande activité. Des troupes occupèrent tout le pays, de Cassel à la mer, au grand détriment des habitants.

Ces formidables préparatifs ne devaient cependant aboutir qu'à un lamentable échec. Par suite du mauvais vouloir du duc de Berry, on laissa passer le moment propice pour mettre à la voile. Charles VI renonça à l'expédition. disloqua sa flotte et revint en France. Les Anglais, par manière de vengeance, firent une descente sur la côte de Flandre et détruisirent Coxyde. De nouvelles misères s'ajoutaient à celles que le pays avait dû supporter.

Les habitants de Dunkerque continuèrent à se voir surchargés d'impôts comme le prouvent les comptes des baillis de la dame de Bar. (1)

Le port était cependant florissant. La pêche produisait de beaux bénéfices, et le trafic augmentait avec les pays du Nord d'où s'importaient le fer de Suède et le bois de Danemark, avec l'Angleterre qui envoyait ses laines dont 6 à 700 balles furent débarquées en la seule année 1389.

De nouvelles contestations surgirent alors entre le Duc Philippe et dame Yolande.

En 1388 le duc avait ordonné la levée d'un tonlieu sur tous les bateaux passant par le canal de Bergues. Le pro-

---

(1) Comptes conservés aux Archives du Nord, Série B. 5969 à 5984.

Comptes des droits perçus sur la cervoise de Hollande et les revenus des moulins que la Comtesse possède en cette ville (B. 1319) en 1389. Compte du droit de 2 gros à la tonne sur cette bière (1390). Compte du quart des assises des vins (1386) etc.

duit devait servir à réparer l'écluse (1). Yolande trouva sans doute plus simple de se l'approprier, puisque Philippe le Hardi envoya de Nevers le 28 Mars 1389, un mandement au bailli de Flandre, portant de faire défense à la Comtesse de Bar et à ses officiers de lever aucun tonlieu ni maltote sur le canal, sur lequel le Duc, en sa qualité de Comte de Flandre, avait toute haute, basse et moyenne justice (2).

Contestation plus grave encore l'année suivante, puisque Yolande en appelle au Parlement de Paris, où son procureur vient soutenir que le duc a restitué les privilèges à Dunkerque et d'autres villes. Philippe doit sans doute s'incliner. Il reconnaît en 1393 à la dame de Cassel la possession des droits de Lagan de mer au port de Dunkerque (3). A Ypres, le 10 Mars 1394, Yolande consent à apposer son sceau sur l'acte par lequel elle se reconnaît.

Le 8 Mars 1395, le Seigneur de Leuwerghem, souverain bailli de Flandre, remplace Hugues Corteville, bailli de Dunkerque par Jean le Crâne : le 10, elle présente enfin un dénombrement de ses terres ; l'affaire s'arrange, et Le Crâne cesse ses fonctions le 22 Septembre (4).

Mort d'Yolande.

Enfin la redoutée et illustre Dame termine son existence mouvementée le 12 Décembre de la même année en son château de la Motte-au-Bois. Elle était âgée de 69 ans

Dans son testament rédigé en 1388, elle avait fait quelques donations. (5)

Elle laissait :

« A l'Eglise de Dunkerke, pour acheter rente perpétuelle pour faire nostre aniversaire chacun an, à tel jour que nous trépasserons ..... 20 livres.

« Aux Hospitaulx de Cassel, Bourbourck, Dunkerke et Warneston, pour Dieu et en aumosne, pour aider à acheteir rente perpétuelle pour les pauvres, à chacun d'iceulx hospitaulx 10 li.

---

(1) Nord B. 518.

(2) Nord B. 519.

(3) Nord B. 906. *Lagan*. droit d'épave ou de rejet de mer. C'était une aubaine pour le Seigneur.

(4) Nord B. 5982.

(5) Trésor des Chartes de Lorraine (Cartulaire : Mariages et testaments, f° 296-303).

Son fils Robert — le seul qui lui restait — héritait de la Seigneurie de Dunkerque.

Robert de Bar.

Robert de Bar avait alors 53 ans. « C'était, dit Monstrelet dans sa Chronique, un homme pieux, sage et discret ».

Il avait toujours combattu dans les rangs français, ce qui le rendait quelque peu suspect à ses sujets de Flandre.

Pour prendre possession de ses biens, il envoya une délégation de quatre officiers pour recevoir en son nom l'hommage de ses vassaux. Mais les Dunkerquois jaloux de sauvegarder leurs privilèges refusèrent de les recevoir quand ils se présentèrent le 9 février 1396. (1)

Le Duc de Bar ne s'était pas conformé, en effet, à l'antique coutume instaurée en 1297 par Guy de Dampierre qui avait pris pour lui et ses successeurs l'obligation de promettre fidélité de respecter les lois et coutumes de communes, AVANT que les bourgeois lui jurassent fidélité.

Les difficultés s'aplanissent cependant, et le 1er Mai 1397, Robert de Bar, Marquis du Pont, Seigneur de Cassel, etc. peut présenter à la Chambre des Comptes de Lille le Dénombrement des villes, terres et seigneuries de Dunkerque, Bourbourg, Warneston, etc. (2)

---

(1) Nord B. 1319.

(2) Voici le passage qui concerne Dunkerque :

Item Les chastel et ville de Dunkerke avec ses appartenances et dépendances premièrement le toulieu, et les appartenances duquel les membres s'ensuivent, les pâturages, le spredinghe, les deniers des masures, le poix et la mesure sur terre et sur eauwe, la harrenc du chastellain, la ville de Lehide et appartenances, deux pièces terre et le toulieu des aventures et siège des nefs prisée anciennement II c. l. et à présent baillée à cens VII c. l.

item. le colombier XX l.

item. la prison de Dunkerque LX.

item. Les deux moulin à vent baillez à cens par an IIIc l. ou environ.

item. les exploits de baillage et tout ce que le bailli a accoutumé de recevoir prisié XXIX l. VI s. VII d., vallent par an VI c. X ou environ et toutes les choses dessus dites montent et avallent.

item. la garenne et les seynes non prisée.

item. le manschip de la dite ville prisée et qui vaut ad présent XX l.

Comme il importait de mettre Dunkerque à l'abri, car depuis le siège de 1383, les remparts n'avaient pas été réparés, Robert de Bar envoya le 20 avril 1400 des lettres patentes aux habitants pour leur permettre de fermer et de fortifier leur ville, et pour cela, il les autorisait à percevoir des droits d'entrée sur les vins, les poissons et marchandises.

Mais il leur fallait obtenir préalablement l'autorisation du Comte de Flandre.

Comme aucune solution n'était intervenue,en 1402 (1) Robert de Bar se vit obligé d'accorder aux Dunkerquois une prorogation d'un an sur les accises du vin, de la cervoise pour les aider à reconstruire leur estacade et améliorer leur port. (2)

Dunkerque est fortifiée.

Avant tout, il était urgent de mettre le pays en état de défense contre de nouvelles incursions des Anglais.

Un exposé de la situation des villes de la Flandre Maritime fut envoyé au duc de Bourgogne. Il avait été rédigé par une sorte de conseil de défense, auquel avaient été

---

item. la rivière dedans la baillie non prisée, sur quoy sont à rabattre pour les gaiges du chastellain bailly et portier LXXII l. ou environ.

(Nord B. 3886)

(1) Lettre datée de Sancey le 19 Juin 1402. (Nord B. 1320).

(2) Il nous faut signaler ici un curieux différend qui surgit entre Robert de Bar et de Duc de Bourgogne au sujet des wateringues.

Il existait alors plusieurs associations des wateringues. Celle d'*Ostover* asséchait le pays sur la rive droite du canal de Bergues (Coudekerque et environs), celle de *Noort over*, la rive gauche de ce canal (Synthe et Armbouts-Cappel) plus en arrière de celle-ci la wateringue de *Vier Dycken* ou des quatre fossés, (Millebrugghe et Steene) et enfin au sud-ouest celle de *Zuydover* (parties basses de Pitgam, et terres situées au pied de Merckeghem jusqu'à Wattendam).

Les démêlés commencèrent en 1400 entre le duc de Bar et le Watergrave de Zuydover. (Nord B. 1320). Ils continuèrent avec le watergrave d'Oostover au sujet de barrières que celui-ci avait placées à l'écluse de Bergues près du marché de Dunkerque. Le Duc de Bourgogne donna raison au watergrave.

Alors Robert de Bar interjeta appel au Parlement de Paris (Nord B. 908 et 909). Le Roi Charles VII fit ouvrir une enquête. Le Parlement ne rendit son arrêt que le 7 septembre 1403. Ce fut vraisemblablement le plus ancien procès d'ordre administratif qu'ait eu à soutenir le Seigneur de Dunkerque.

convoqués « les bonnes gens de la loi des villes et chatellenies de Furnes, Bergues, de Bourbourg avec leurs baillis et les bonnes gens de Dunkerque, tous séants et habitants sur les frontières. Ils montraient la faiblesse du pays dépeuplé par les dernières guerres et concluaient à la nécessité d'entretenir des garnisons s'élevant à 2.000 hommes tant arbalétriers que piquenars à repartir dans Gravelines « clef du west pays », Bourbourg et Dunkerque. Ils disaient relativement à cette dernière :

« Item, en la ville de Dunquerque, laquelle est bien mie sans fossez et sans murages, assise sur la mer, et sy a un très bon port et court [un danger] qui est grandement à [re] douter. Et sont les gens de la ville en grand doute que les Anglais aucune fois, y pourroient arriver à grand navre et illec prendre le port ».

Il était surtout à craindre que les ennemis s'ils s'en emparaient, y construissent une forteresse plus grande que toutes celles qui existaient en Flandre, où pourraient aborder leurs flottes et d'où ils détruiraient le pays. Aussi était-il nécessaire d'y loger six cents hommes d'armes.

Le Duc de Bourgogne prit cette demande en considération et estima qu'il était urgent de pourvoir Dunkerque de fortifications. D'accord avec Robert de Bar, il en ordonna l'exécution par lettres patentes du 17 Juin 1403. (1)

Certaines dispositions en sont intéressantes.

Comme ces ouvrages devaient coûter fort cher, afin de permettre aux bourgeois d'en supporter la défense, le Duc les autorisa à percevoir des droits sur les marchandises entrant dans le port :

« C'est assavoir de chascun tonnel de vin qui sera amené et arrivera ou Havène et Port de Dunkerke douze sols parisis de nostre monnoye de Flandres. Item de chascun maistre de nef arrivant et amenant vin au dit port, le frais et coustainge du ménage d'un tonnel de vin. Item de toutes autres marchandises qu'il feront en la dite ville quatre sols parisis. Item de chascun maistre de nef appelé Cogghe, Scutte, Pleytte, Crayers ou Bombse six sols parisis. Item du maistre de chascune petite nef comme ont Houcheniers et semblables, deux sols parisis. Item de toutes manières de harengs passant par la dite ville, de chascun last douze sols parisis. Item de chascune nef qui amènera cervoise en la dite ville vingt quatre sols parisis. Item de

(1) Faulconnier les a publiées in extenso I, p. 27. (Nord B. 1320).

tout poisson qu'ils amèneront par mer, vendre en icelle ville de chascune livre parisis, douze deniers ».

Cet octroi était accordé pour huit ans. Il devait être exclusivement employé aux travaux de fortifications. Le Bourgmestre devait rendre compte chaque année des sommes perçues et de leur emploi.

Mais les travaux ne commencèrent pas immédiatement, peut être en raison de la mort de Philippe le Hardi, suivie de peu de celle de Marguerite de Flandre.

Mais son successeur Jean sans Peur, qui en prenant possession de son héritage et avait confirmé les privilèges des habitants de Dunkerque, avait promis de ne pas laisser séparer de son Comté les villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg, en ordonna l'exécution. Le 1er Juillet 1405 il somma les officiers du Duc de Bar d'avoir à y procéder. Ce fut le bailli Justin Aveskerque qui reçut la mission de les diriger. (1)

Cette nouvelle enceinte subsista longtemps, puisqu'elle ne fut démolie que sous Louis XIV ; aussi en connaissons-nous le tracé d'une façon précise.

Elle suivait la rue du Nord, puis l'axe de la rue des Vieux Remparts, alors réduite à l'état de ruelle avec une seule rangée de maisons, s'infléchissait ensuite à angle droit, [là où se trouve notre hôtel des postes] pour prendre après le château de Robert, la direction du port, englobant en entier la rue des Vieux Quartiers (y compris le pâté de maisons formant le côté Nord de la place Jean Bart) et tout le côté sud de la rue des Bassins. A cet endroit un mur longeant le quai jusqu'à la rue du Nord complétait le circuit.

L'enceinte flanquée de vingt-huit tours était percée

---

(1) Au cours de ces travaux, les ouvriers auraient découvert au Nord-Est des nouvelles fortifications, une fontaine donnant une eau potable. Le fait en lui-même n'a rien d'extraordinaire : Des sources de cette nature se rencontrent dans les dunes. L'une d'elles fut longtemps exploitée à la Samaritaine. Près de cette fontaine fut trouvée un jour une statuette de la vierge. Le peuple l'appela N.-D. de la Fontaine et lui édifia en cet endroit un petit sanctuaire qui devint rapidement le but d'un pélerinage suivi. Englobée dans un bastion sous Louis XIV, la chapelle lors de la démolition des fortifications fut de nouveau fréquentée par le public. Elle subsita jusqu'à la Révolution. Transformée en cartoucherie, elle fit explosion en 1794. De pieux habitants du quartier réédifièrent la « *petite chapelle* » en 1816. La vierge fut alors désignée sous le nom de Notre-Dame des Dunes,

primitivement de trois portes : la Nord-poorte située sur le quai à peu près dans le prolongement de la rue des Arbres, l'Oost-poorte (porte de l'Est) à l'intersection de

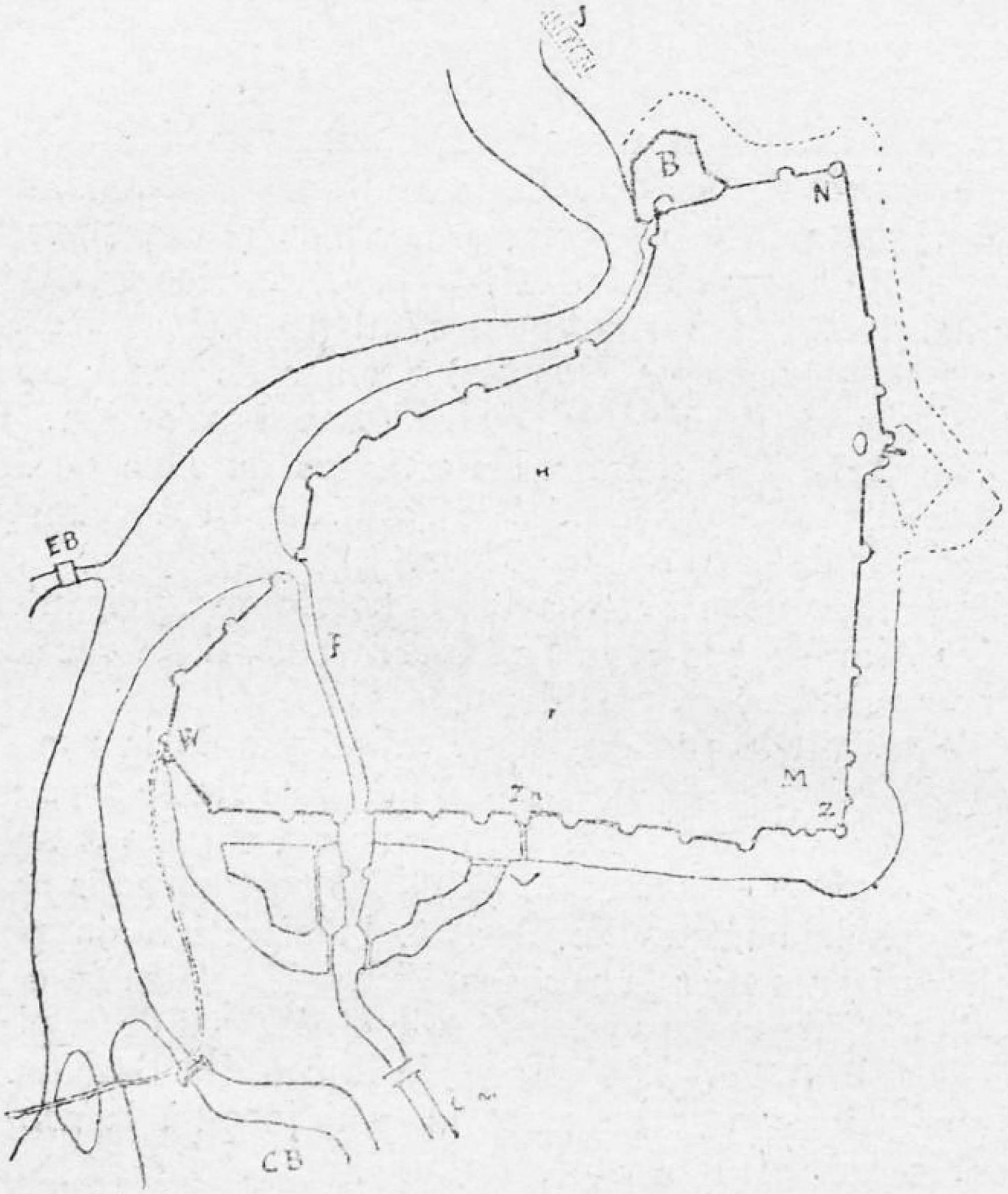

FORTIFICATIONS DE DUNKERQUE EN 1406

(Les cavaliers et le petit château B sont d'une époque postérieure)

C. B Canal de Bergues; E. B. Ecluse bleue; Z Château ; P. La Panne; C. M. Canal des Moëres

la rue du Collège et de la rue des Vieux Remparts menait au chemin de Nieuport ;(1) la porte du sud enfin se trouvait sur la place Jean-Bart actuelle. Une quatrième porte fut percée à l'angle sud-ouest (West-poorte) pour faciliter l'accès du côté de Mardyck. Le canal des Moëres pénétrait par une porte d'eau : l'Oudane et, après un court trajet en ville où il prenait le nom de Panne,débouchait dans le port entre deux tours massives par un per-

(1) A quelque distance de cette porte se trouvait le Gibet ou Justice a trois piliers.

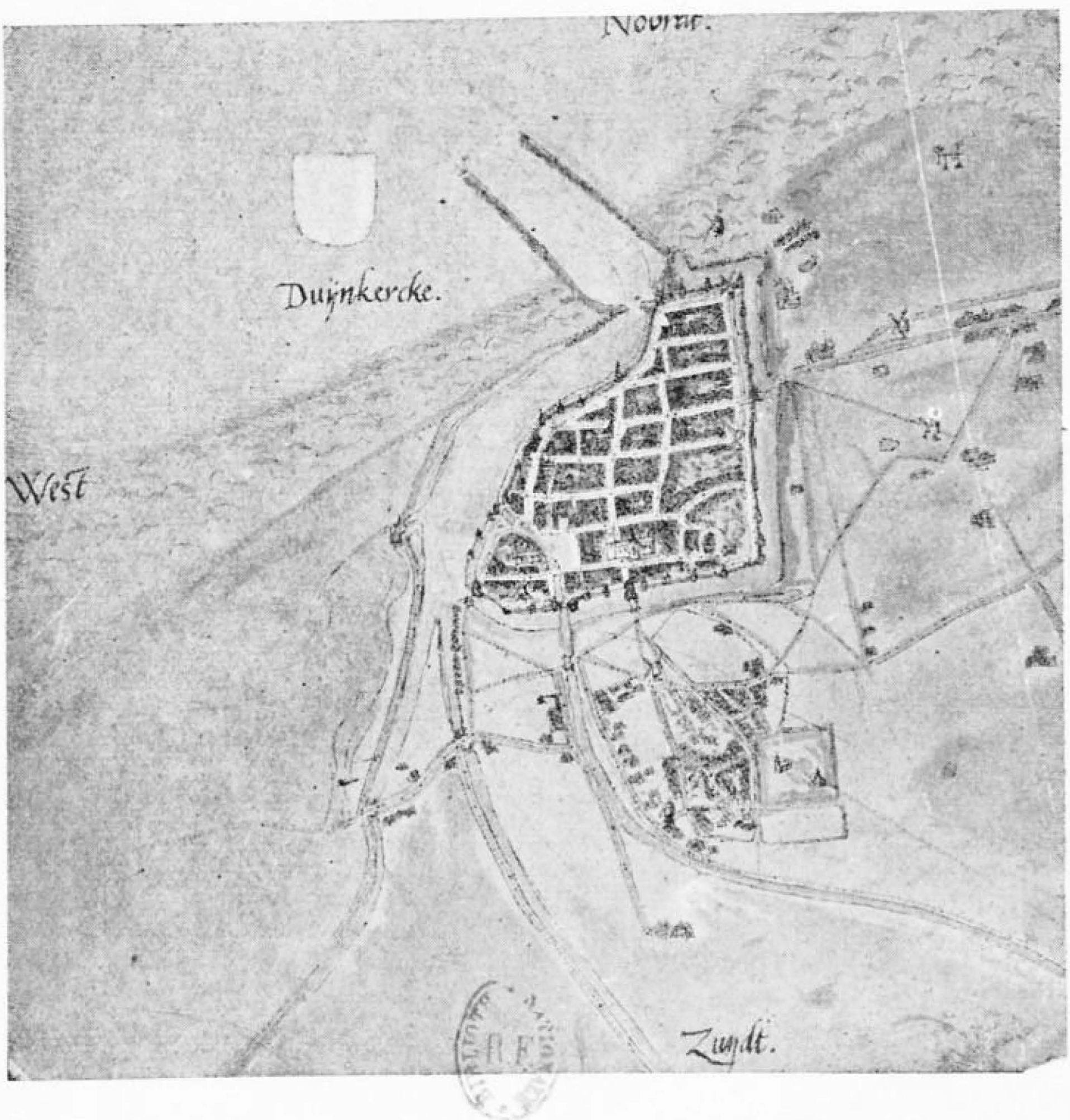

Premier plan authentique de Dunkerque

exécuté vers 1576 par Jacques de Deventer par ordre de Philippe II

tuis que fermait une grille de fer. Le port n'était qu'un port d'échouage pourvu de deux petites jetées.

Outre le canal des Moëres, il recevait les eaux du canal de Bergues, retenues à marée basse par une écluse, qui modifiée, a persisté jusqu'en ces dernières années ; de plus, une autre écluse ,l'écluse bleue ou BLAUE SPEYE permettait de maintenir dans un bassin de retenue les eaux provenant de fossés ou de rigoles du côté de l'ouest, dont le plus important était le RIETVLIET, venant de la direction de Petite-Synthe.

Grâce à ces travaux d'art, des chasses pouvaient maintenir le port à une profondeur suffisante.

Relevons quelques particularités.

Le pied des remparts baignait dans de larges fossés ou cunes toujours pleins d'eau. Le château réédifié par Yolande se trouvait à l'angle sud-est de la ville, « LE ZUYDOSTHOUCK ». C'est pour ce motif que la tour d'angle conserva longtemps le nom de Tour de Bar (1). On avait réparé le pont levis en 1385. En 1391, la vieille chapelle avait été restaurée. En 1419 enfin, on y fit quelques réparations (2) mais plus tard on le négligea et on le laissa tomber en ruines. Après 1458, il n'en fut plus question. Il ne resta plus qu'une motte sur laquelle on établit à l'occasion une batterie d'artillerie.

Les autres tours de l'enceinte étaient désignées chacune par un nom : Tour des Amonitions (munitions), Tour Sainte-Marguerite, Tour de l'Oudane... Celle qui se trouvait à l'extrémité de la rue du quai s'appelait le Gapaert. De forme carrée, elle possédait une cloche (3). Des crocs encastrés dans la muraille étaient destinés à recevoir les têtes des pirates suppliciés.

Certaines de ces tours furent, par la suite, louées à des particuliers : aussi furent-elles connues sous leur nom (Tour Denys Nayman) ou à des corps de métier qui les utilisaient comme magasins.

---

(1) Plus tard quand ces fortifications furent démolies, la rue qui prolongea la rue des Vieux Remparts reçut le nom de rue de Bar (aujourd'hui rue Royer).

(2) 1385 Achat de cinq chênes pour refaire le pont levis (Nord B. 7804)

1419 Quittance donnée par le capitaine de Dunkerque, Roland d'Uutkerque (B. 1929).

(3) Cette tour fut démolie en 1758. La cloche fut alors transportée au Leughenaer.

Sur le chemin de ronde des remparts s'établirent des corderies pour la marine. Ce chemin reposait sur des arcades de briques, voûtes « ou archures » qui furent concédées à des malheureux comme logement. Dans l'une d'elles se trouvait la balance publique.

Plus tard, ces fortifications furent renforcées de cavaliers, l'un couvrant la porte de l'Est, l'autre celle du sud (sur l'emplacement de la place Jean Bart) et enfin d'un ouvrage défensif au Nord que l'on appela le petit château. Dans son ensemble, la cité correspondait au type de la ville de moyenne importance à cette époque. Son plan se présentait comme absolument symétrique de celui de Nieuport qui, jusqu'en 1914, avait conservé sa disposition primitive et pouvait alors nous donner une idée exacte de l'importance qui présentait Dunkerque au début du XVe Siècle.

Les pirates.

Les Bourgeois derrière leurs murailles pouvaient désormais se croire à l'abri des incursions des Anglais qui cherchaient à tirer vengeance du tort fait à leur marine par les Dunkerquois.

Depuis longtemps leur port servait de refuge à de véritables PIRATES (1) qui rendaient presque impossible la circulation dans le détroit.

L'histoire nous a conservé le nom de Jean Gautier qui, pendant de longues années, ne cessa de tenir la mer et rapporta de nombreuses prises à Dunkerque.

La guerre continuait d'ailleurs entre la France et l'Angleterre. Les environs de Calais étaient souvent pillés par des partis anglais sortis de cette ville. Le Roi de France se vit obligé d'envoyer contre eux une armée qui fut battue près de Marck.

---

(1) C'est intentionnellement que nous employons ici le mot de pirates par opposition à celui de Corsaires. A ce moment la course n'était pas réglementée: ce n'étaient que forbans agissant pour leur propre compte et à leurs risques et périls. Le corsaire par contre armait à ses frais avec l'autorisation de son gouvernement qui lui délivrait « *des lettres de marque* ». Les prises ne lui appartenaient pas intégralement. L'Amirauté en réglait la répartition suivant les ordonnances en vigueur : Il en revenait un dixième à l'Amiral. L'armateur avait sa part ainsi que l'équipage. Tout était minutieusement réglementé. Il y a donc une différence capitale entre les pirates et corsaires, et cependant souvent on les confond les uns avec les autres.

Enhardi par ce succès, Henri V équipa une flotte montée par 5.000 hommes qui croisa devant Nieuport et Dunkerque dans le dessein de s'emparer de ces deux ports. Les trouvant trop bien défendus, les Anglais remontèrent jusqu'à l'Ecluse où ils tentèrent un débarquement qui se termina par un échec.

Cette situation annihilait tout trafic maritime. Bruges, Gand et Ypres « les trois villes de Flandre » gênées dans leur commerce, menacèrent de nouveau de se soulever.

De leur côté, les Ambassadeurs Anglais qui s'étaient rendus à Calais, dans le but de négocier un traité de commerce pour assurer la liberté et la sûreté de la navigation dans la Manche, firent de pressantes instances, pour qu'on réfrênât les entreprises des habitants de Dunkerque, Gravelines et Nieuport, contre les vaisseaux marchands anglais. Des ordonnances de la duchesse de Bourgogne, en date des 8 février et 20 mars 1405, avaient défendu à ses sujets de troubler les Anglais dans leur commerce avec la Flandre.

Enfin une trêve marchande fut conclue avec l'Angleterre en décembre 1406. Elle fut promulguée à Dunkerque en mai 1407. En 1408 les deux partis la prorogèrent pour trois ans.

Mais ces conventions entre princes n'arrêtaient pas les entreprises des particuliers. De nombreuses infractions furent relevées des deux côtés : C'est ainsi qu'en 1408, le Bourgmestre de Bergues, Jacques de Colquin, se plaignait de la capture par Henri Pais d'une cogghe chargée de dix pipes de vin de Bourgogne, qu'il faisait venir de Rouen à Dunkerque. La trêve fut de nouveau prorogée en 1412, 1416 et 1418, ce qui n'empêcha pas nos marins de continuer leurs exploits.

Démembrement de biens de Robert de Bar.

Le Duc Robert de Bar, suivant en cela l'exemple de son ancêtre Robert de Béthune, démembra ses biens et fit don le 14 avril 1409 à son petit fils Robert de Marle, des Seigneuries de Dunkerque, Nieuport, Warneston, Bergues, Mardyck, etc. à condition qu'il renonçât au Comté de Bar. Ce prince qui, à peine âgé de douze ans, venait de faire un riche mariage avec Jeanne de Béthune accepta cet apanage.

Mais, comme il se montrait fidèle à la France, Jean Sans Peur prononça contre lui en 1413, une sentence de confiscation et fit saisir Dunkerque et Béthune. Robert n'en resta pas moins attaché à son Roi. Il devait trouver une mort glorieuse en 1415 à la bataille d'Azincourt, avec ses oncles Edouard et Jean de Bar, fils du Duc Robert.

Jean sans Peur profite de cette situation pour tracasser quelque peu les Dunkerquois. Il se fait attribuer le droit du hareng caqué, droit perçu sur le salage et la mise en caques du hareng et qui s'élevait au dixième de la production (1).

Il casse des lettres obtenues par Jacques de Louvre, bailli de Dunkerque, et prélève un droit d'un noble d'or par last de hareng contrefait, c'est-à-dire importé de Biervliet à Dunkerque. Ce droit affermé à 82 nobles d'or est versé dans son domaine.

Le 23 novembre 1418, la veuve de Robert de Marle épousait le bourguignon Jean de Luxembourg. En considération de ce mariage, le Duc de Bourgogne la remit en possession des biens qu'il avait confisqués. La Seigneurie de Dunkerque retomba entre ses mains.

Peu après (10 Septembre 1419) Jean Sans Peur tombait sur le pont de Montereau, victime des Armagnacs: Cet assassinat poussa son fils Philippe le Bon à conclure une alliance avec l'Angleterre.

Alors se déroulent les pages les plus sombres de l'histoire de France : Charles VI nominativement dépossédé de sa couronne au profit de Henri V d'Angleterre, meurt trois ans après. Le Dauphin qui prend le nom de Charles VII, Roi sans royaume, est appelé par dérision Roi de Bourges. Alors surgit la libératrice Jeanne d'Arc qui sauve la France.

Les Flamands de la côte profitaient en paix de cette alliance de Philippe le Bon avec l'Angleterre. Les dunkerquois, en particulier, pouvaient faire fructifier leur commerce et voyaient leur ville s'accroître en population.

Les Sœurs Blanches.

En 1426 vint s'installer une première communauté religieuse de femmes. Quelques religieuses du tiers ordre

(1) Nord B. 1282.

de Saint-François, plus communément désignées sous le nom de « Sœurs blanches » quittant leur couvent de Werwick arrivèrent à Dunkerque. Grâce à la libéralité d'un négociant nommé Vanhove qui leur donna un terrain, et une maison, elles purent d'abord se loger. Les aumônes des habitants et du bois donné par l'abbé d'Eversham leur permirent de se bâtir une église dans la rue qui, aujourd'hui encore porte leur nom. (1)

Mais la bonne intelligence entre Anglais et Bourguignons ne dura guère. Elle fut rompue après le Traité d Arras de 1435.

Philippe le Bon se rangea alors à côté du roi de France, décidé qu'il était à chasser les Anglais de Calais.

Une première entreprise tentée contre cette ville échoua. Les Anglais pour se venger ravagèrent toute la Flandre maritime en Mai 1436. En Août suivant, les Ducs d'York et de Glocester avec 2.500 hommes saccagèrent de nouveau le pays, pillèrent Dunkerque, Bourbourg et Poperinghe et s'en retournèrent à Calais porteurs d'un butin formidable.

De nouveau Bruges et Gand menaçaient de se soulever pour la même raison que précédemment. Ces villes cherchèrent à entraîner dans leur rebellion, le habitants de Bourbourg, Dunkerque et Nieuport. Mais les Dunkerquois refusèrent de recevoir leurs émissaires et restèrent fidèles à leur prince.

Ils y avaient intérêt : En effet, leurs marins continuaient leurs fructueuses équipées dont la ville tirait grand profit.

---

(1) Ce fut en 1636 qu'elles quittèrent la règle de Saint-François pour embrasser celle plus sévère des Conceptionnistes.

Un riche négociant de Dunkerque Jacques Hoys par ses libéralités leur permit de reconstruire leur église en 1673. Les religieuses quittaient définitivement leur maison en octobre 1792.L'Etablissement fut vendu comme bien national. Il fut occupé par la loge la Trinité de 1806 à 1831. En 1831, le propriétaire Dutoit y intalla un musée et un établissement de bains. En 1839 la chapelle servit aux protestants du culte anglican. A partir de 1842 elle seroit alternativement comme église anglicane et comme temple aux Réformés de France. En 1847 les dames de Louvencourt s'y installèrent ; après elles les dames de la Sainte-Union du Sacré-Cœur y établirent un pensionnat. Lors de la liquidation des biens des congrégations l'immeuble fut vendu et la chapelle démolie.

Le plus célèbre d'entre eux fut Hennequin Loens (en français Jean Lion) qui, d'après Monstrelet, était originaire de Dunkerque. Banni de Gand « par ses démérites » il était devenu « écumeur de mer ». Il avait, dit Monstrelet, dix vaisseaux bien armés et ravitaillés, et faisait la guerre mortelle à toutes gens de quelque état qu'ils fussent. Aussi était-il craint et redouté sur la mer des marches de Flandre et de Hollande et se disait ami de Dieu (Godvrient) et ennemi de tout le monde.

La mer seule devait triompher de lui. Il fut noyé au cours d'une tempête en 1436.

Couvent des Franciscains, Beffroi, Eglise Saint-Eloi, Hôpital.

Une seconde communauté religieuse vint alors fonder un couvent à Dunkerque : C'étaient les Franciscains, dits Cordeliers à grande manche. Ils s'établirent sur un terrain vague situé près des remparts au sud-ouest de la ville. Grâce à la générosité d'une riche bourgeois, Guillaume Schrinewerker, ils purent bâtir leur maison. Vers 1530, ils prirent à la suite d'une réforme de leur ordre le nom de Récollets. Leur communauté subsista jusqu'en 1792. L'Eglise réparée, rebâtie une première fois en 1772, est devenue en 1803, le siège de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

Vers 1440, si l'on en croit Faulconnier, plus vraisemblablement à partir de 1450 s'éleva le majestueux beffroi (1) qui s'est conservé intact malgré les craintes que l'on éprouva à différents époques pour sa solidité, car les fondations sont. paraît-il, en disproportion avec l'importance de l'édifice.

Seul son couronnement s'est modifié à travers les siècles.

Sur la plate-forme, dans une guérite se tient le guetteur qui, aujourd'hui encore, veille sur la ville endormie et sonne de la trompe dès que la cloche à marqué l'heure.

Autrefois, il y entretenait un fanal, car la tour servait d'amer pour les marins.

---

(1) Il est difficile d'admettre que cette tour n'ait pas été édifiée pour servir de clocher à une église. L'examen des parties basses où se voient encore des vestiges des nefs montre bien que l'église faisait corps avec elle, et qu'elle n'a pas été surajoutée : Il conviendrait donc d'en fixer l'époque de sa construction aux environs de 1450 et non pas de 1440. Si nos ancêtres avaient simplement voulu élever un phare ou un amer pour la marine, il n'aurait pas bâti un édifice aussi imposant.

L'importance de ce monument nous montre d'une façon tangible celle que Dunkerque avait prise dès cette époque.

Haute de 58 mètres, entièrement construite en briques — seuls matériaux que l'on puisse trouver dans le pays — cette construction a défié les injures des temps. C'est actuellement le seul vestige qui nous reste de cette période heroïque. Comme le beffroi de Bruges « il décore la grand'place d'un immense retable autour duquel flotte comme une atmosphère impalpable et sacrée le souvenir héroïque des grandes générations defuntes ».

L'Eglise paroissiale reconstruite en 1379 était petite, mal bâtie et insuffisante pour les besoins de la population. Nous n'en connaissons pas l'emplacement exact. Il faudrait vraisemblablement la situer entre la rue des Chaudronniers et la rue de Saint-Gilles, peut être sur le terrain de l'hôpital militaire. Quoi qu'il en soit, on résolut d'en édifier une nouvelle. Les fondations furent commencées en 1451 L'édifice s'éleva rapidement (1). Cette église accolée à la tour avait trois nefs et était bâtie en forme de croix latine. L'entrée principale se trouvait sous le beffroi. On peut encore distinguer dans la maçonnerie de ce dernier les amorces des deux nefs latérales.

Pour construire l'église on avait utilisé le terrain de l'ancien hôpital Saint-Jean qui avait été détruit au cours des troubles récents.

Ce fut pour le Magistrat l'occasion de reconstituer sur de nouvelles bases l'administration hospitalière.

Il n'était pas satisfait de la façon dont était géré l'hôpital Saint-Julien. A ses instances et requêtes, David de Bourgogne ,évêque de Thérouanne, fit faire une information juridique « qui lui révéla que les commis et directeurs séculiers ne s'étaient pas comportés dans cette administration selon les règles de l'Hospitalité ». Par lettre du 22 février 1452, l'Evêque leur substitua des religieuses. Cette pièce contient le détail suivant qui précise la date de construction de l'Eglise : « Comme

---

(1) Gramaye déclare que l'église commencée en 1451, les travaux furent activement poussés l'année suivante, ce que prouve, dit-il, l'inscription sculptée sur le fronton :

Hiccine me fundat de Dunkerck turba benigna
Acrius ut resonet Christo quae sunt sibi digna.

La lettre de David de Bourgogne confirme cette date.

l'Hôpital Saint-Jean démoli se trouve sur le fond qui doit être compris et changé à l'usage de l'Eglise paroissiale qu'on doit rebâtir à nouveau et qui est déjà commencée... » il transfère ses biens et émoluments à l'Hôpital Saint-Julien « qui sera de nouveau approprié pour le soulagement et l'entretien des pauvres ». Comme subside, il octroie à cet hôpital le revenu de la barque de Bergues. Enfin il ordonne au curé de Dunkerque, Nicaise Grietens, de choisir à l'Hôpital du Haut Pont près de Saint-Omer quatre religieuses appartenant à la règle du tiers ordre de Saint-François pour diriger l'Hôpital réorganisé.

Cet hôpital, connu sous le nom d'ancien Hôpital Saint-Julien, était situé à l'extrêmité de la rue des Pénitents ou rue Saint-Julien (1). Il fonctionna jusqu'en 1792. Sa chaplle transformée en magasin existe encore aujourd'hui. (2)

Dunkerque rattachée à la Maison de Luxembourg.

Jean de Luxembourg qui avait épousé en 1418 la veuve de Robert de Marle avait un neveu Louis de Luxembourg. Il réussit à le marier en 1435 à Jeanne de Bar — fille de Robert de Marle, sa belle-fille.

Par ce mariage, la Seigneurie foncière de Dunkerque était définitivement rattachée à la Maison de Luxembourg.

---

(1) Actuellement rue Faulconnier. Ce nom lui fut donné en 1846. peu avant le décès de Mlle Faulconnier, la dernière descendante des grands baillis de Dunkerque qui habitait au N° 5 de la maison familiale.

(2) L'Hôpital fut à peu près réduit en cendres lors du sac de la ville en 1558. Pour le reconstruire le roi d'Espagne autorisa une loterie jusqu'à concurrence de 20.000 livres. En 1617, il fut agrandi. Les religieuses obtinrent en 1665 l'autorisation de se cloîtrer et prirent le nom de pénitentes. L'Hôpital ne fut plus alors pour elles qu'une annexe peu importante. Il ne restait pour les malades que deux ou trois petites chambres pouvant au maximum contenir douze lits. Ce fut ce qui détermina le magistrat à créer un nouvel hôpital Saint-Julien, rue des Vieux-Quartiers en 1693. Les Pénitentes reçurent encore quelques malades, notamment des étrangers qui n'étaient pas admis à l'Hôpital général (en particulier des marins anglais): Elle hébergeaient aussi quelques dames pensionnaires. Les biens du couvent furent confisqués en 1791. Le 4 octobre 1792, les Sœurs quittèrent le couvent qui fut vendu en 1794 comme bien national. Une grande partie des bâtiments fut démolie puis rebâtie. Mlle Desticker y installa une nouvelle communauté religieuse qui subsista peu de temps. Ce local est actuellement occupé par l'institut Fénelon.

Or tout vassal était tenu d'adresser à son seigneur suzerain, soit à titre d'hommage, soit pour l'acquit de certains impôts, des déclarations de biens que l'on appelait « Rapport et dénombrement ».

Pour se conformer à cette obligation Louis de Luxembourg fit dresser en 1458 un état de ce qui lui appartenait à Dunkerque, Bourbourg et Warneton et l'envoya au Duc de Bourgogne.

L'original de ce rapport nous a été conservé : La partie qui concerne Dunkerque nous intéresse seule, et elle mérite d'être reproduite in extenso, car elle nous apporte de précieux renseignements sur l'administration de la ville et les droits qu'y percevait le Seigneur foncier.

En voici le texte légèrement modernisé : (1)

— Le château et ville de Dunkerque avec ses appartenances et dépendances laquelle ville est située sur le bord de la mer, fermée et enclose de murs et environnée de grands fossés, et d'eau à l'entour, et en cette ville, il y a quatre portes à ponts levis, privilégiée en toute justice haute, moyenne et basse ; elle possède cloche de loi, sceau authentique et bourgeoisie.

— Et là, nous pouvons renouveler et créer chaque fois que bon nous semble un bourgmestre et plusieurs échevins, qui ont la police de la ville, et connaissance de tous cas criminels et civils qu'à toute justice appartient à la semonce de notre bailli que nous y commettons, et pouvons commettre. Ils peuvent faire tous bannissements de la ville et du comté de Flandre à temps et à perpétuité, et nous possédons au dehors de cette ville une justice (gibet) à trois piliers, où se font les exécutions des jugements criminels faits par notre susdite loi.

— Item nous appartient en cette ville et seigneurie, le droit de tonlieu, et les appartenances, les pâtures, l'espredingue, les deniers qu'on dit des masures qui sont que chaque verge de terre maisonnée ou non en cette ville et par tout le baillage nous doit une maille poitevine qui vaut par an 20 à 30 livre de cette monnaie. (2)

— Item aussi nous appartient le droit du poids de cette ville (3), et de mesure sur terre et sur l'eau, et les sièges des nefs et bateaux et le tonlieu des aventures (4) et le hareng du chatelain, appelé hareng du Burgrave, lesquels droits sont affermés avec le tonlieu et valent à présent par an 600 livres de la susdite monnaie ou environ, et soulions avoir un colombier en cette ville et deux moulins à vent en dehors qui à présent sont en ruines.

— Item aussi nous appartient la prison de ce lieu et tous les droits de baillage qui montent et avalent annuellement.

---

(1) Il a été reproduit avec l'orthographe originale par E. de Coussemaker (Ann. Com. flan. X. 360). Arch. Nord B. 3934.

(2) Impôt appelé mytegelt.

(3) Origine du droit appelé pondgelt.

(4) Ou droit d'épave ou de lagan ou jet de mer.

— Item aussi avons le droit de garende (1) en ce baillage et le droit de rivière dans le dit baillage.

— Item aussi possédons tous les octrois d'assises des vins et cervoises que l'on vend et brasse en cette ville. (2)

— Item aussi nous appartint l'ammanie de cette ville. (3)

—Item aussi la ville de la Hedde, ses appartenances et deux bonniers de terre (4).

Ce texte nous définit de façon précise l'organisation municipale, les prérogatives du Magistrat et ses attributions judiciaires, et nous donne l'énumération des droits et revenus du Seigneur foncier.

Si l'on y ajoute tous ceux qui étaient perçus par le Seigneur suzerain, on se rend compte que tout était alors taxé et que c'était à bon droit que les bourgeois se plaignaient d'être écrasés d'impôts.

Lutte de Charles le Téméraire contre Louis XI.

En 1467, à la mort de Philippe le Bon, son fils, le Comte de Charolais, à qui l'histoire devait donner le nom de Charles le Téméraire, profitant de l'affaiblissement de la puissance de Louis XI mis momentanément hors de combat après le traité de Péronne, se sépare de plus en plus de la France vis à vis de laquelle il veut dresser la Bourgogne comme un état rival, et s'allie avec l'Angleterre, puis oriente sa politique vers l'Allemagne.

---

(1) Garende pour garenne, droit s'exerçant sur les étangs, basse-cours.

(2) La cervoise était une bière forte. On en importait d'Angleterre, de Hollande (Houppenbier), de Brême (Brémart).

(3) L'ammanie était une circonscription de juridiction qui dépendait du Seigneur. Ammanie (ammanschip) était synonyme d'Ambacht.

L'amman était l'officier judiciaire de l'ammanie.

Cette circonscription englobait des terres à Coudekerque et à la Hyde.

(4) Il semble que ce nom de ville de *la Hedde* doive être appliqué à une agglomération dont on retrouve des vestiges à Malo-Terminus (territoire de Leffrinckoucke).

Un texte de 1265 mentionne la Herde Sainte-Catherine à Leffringhehouc (Nord B. 1273). d'autres l'appellent Hidde ou Heyde.

Nous y avons récolté des monnaies du XIIe au XVe siècles. Cette station était plus ancienne: peut-être formait-elle le « terminus » de la voie romaine s'étendant de ce côté de Cassel à la mer Elle fut vraisemblablement détruite en 1570 par un raé de marée qui désola toute la côte, ou en 1571 par les Gueux.

Louis XI le traite en vassal rebelle et recommence les hostilités en 1471.

La Marine flamande en ces dernières années avait eu tout le temps nécessaire pour s'organiser. Dunkerque devenait pour elle une pépinière de marins. De son port ainsi que de ceux de Nieuport et d'Ostende sortaient des corsaires contre lesquels l'escadre du Vice-Amiral Coulon aidé des marins castillans devait protéger les marins français.

Le Duc de Bourgogne qui voulait disposer d'une flotte demanda aux Etats d'équiper, aux frais de la généralité, cinq vaisseaux de guerre à Dunkerque et Nieuport pour garder en permanence la côte, où il fit exécuter de nombreux travaux défensifs. (1)

Mais, avant la fin de l'année, le Roi de France acceptait une trêve qui fut renouvelée l'année suivante.

Louis de Luxembourg, Seigneur de Dunkerque, avait été fait connétable de France en 1465. Accusé de félonie, il périt sur l'échafaud dix ans après. Par une générosité, dont il était peu coutumier, Louis XI laissa à son fils Pierre la Seigneurie de Dunkerque.

Charles le Téméraire se lança alors dans une politique de conquêtes et d'aventures qui devait se briser devant la diplomatie habile du Roi de France. La guerre contre les Suisses devait lui être fatale. Il trouvait la mort en 1477 dans les fossés de Nancy.

Marie de Bourgogne, sa fille, ne gouverne ses états que pendant cinq ans. Elle meurt le 27 mars 1482 laissant à son mari Maximilien d'Autriche la tutelle de leur fils Philippe, âgé de quatre ans.

---

(1) En 1475 les quatre membres de la Flandre accordent une aide de 30.000 écus pour l'expédition sur mer (Nord B. 41-18).

Charles le Téméraire en 1468 supprima la Recette Générale de Flandre et la remplaça par les trois recettes des quartiers de Gand, Ypres et Bruges: Ce dernier comprenait Bruges, Furnes, Bergues, Dunkerque, Nieuport, Bourbourg, Gravelines. etc. (Nord B. 4113-4114.

La Recette Générale de Flandre fut rétablie après la mort de Charles le Téméraire.

Rappelons ici que les quatre administrations de Gand, Bruges, Ypres et de Franc de Bruges qui représentaient les Etats de Flandre s'appelaient les *quatre membres*. Dunkerque avec Gravelines, Bergues, Bourbourg, Furnes, Nieuport, etc. appartenaient au deuxième membre. Par contre les châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg avec le Franc de Bruges constituaient le quatrième membre.

Le 27 octobre, Pierre de Luxembourg disparait, laissant comme héritière sa fille Marie, qui avait épousé Louis de Savoie.

Enfin Louis XI quitte à son tour la scène du monde.

Le dernier acte de la politique de ce rusé monarque avait été le traité d'Arras conclu le 23 décembre 1482 : Les Ducs de Bourgogne étaient obligés de renoncer à leurs prétentions sur l'Artois. La suzeraineté du Roi de France était reconnue sur la Flandre. De son côté, il promettait de maintenir les droits et exemptions des communes flamandes. (1)

Jacques de Savoie, Comte de Romont, mari de la dame de Luxembourg, et en cette qualité Seigneur de Dunkerque, se basant sur une disposition de ce traité par lequel le roi déclarait confirmer les privilèges attribués aux foires des villes de Flandre, crut utile de solliciter son approbation pour la création d'une foire franche à Dunkerque. Dans sa requête il exposait que :

« La ville est belle, grande et notable, close, avironnée et deûement fortifiée de murs, tours et fossés et autres manières de fortifications, bien populée et garnie de gros et riches marchands, bourgeois et habitans, assise en pays bon et fertile, au passage chemin et apport de plusieurs grosses villes, et sur grand port et hâvre de mer, auquel abordent et descendent grand nombre et multitude de denrées marchandises et richesses... »

La foire ne pouvait qu'augmenter ce trafic croissant.

Les conseillers de Charles VIII lui firent faire acte de domination sur Dunkerque.

En Septembre 1484, il signa une ordonnance autorisant la création d'une foire franche d'une durée de quinze jours « à partir de la fête de Monsieur Saint-Rémi » (1er Octobre).

Dunkerque passe à la Maison de Bourbon.

Deux ans après, Jacques de Savoie mourait. Une déclaration de Charles VIII laissa Marie de Luxembourg en possession de ses biens. Mais son veuvage ne devait pas être de longue durée. En 1487, elle se remariait à François de Bourbon, Comte de Vendôme, union qui devait avoir la plus grande importance sur les destinées futures de Dunkerque : Par ce mariage, la Seigneurie foncière de Dunkerque passait dans la maison de

(1) A. N. Carton J. 657, pièce 4.

Vendôme. C'est ainsi qu'elle devait revenir plus tard à Henri IV, ses descendants et aux Rois de France qui, même sous la domination espagnole, se trouvèrent être Seigneurs fonciers de Dunkerque !

Guerre intestine.

La Flandre est de nouveau secouée par de graves divisions intérieures. Donnant une fois de plus « des preuves de leur esprit remuant et porté à la révolte », les Gantois et Brugeois se liguent contre Maximilien. Ostende se range à leurs côtés.

Le Lieutenant général du Roi de France en Picardie, Philippe de Crèvecœur, Seigneur d'Esquerdes, vient leur apporter le secours de ses armées.

D'autre part, Dunkerque, Bergues et Nieuport tiennent pour l'Archiduc. Les voisins devenus ennemis s'enlèvent réciproquement leurs navires. Le détroit est infesté de pirates : Cette lutte intestine va durer quatre ans.

Nous ne pouvons pas passer sous silence, les actions militaires qui se déroulèrent alors dans la région.

D'abord Maximilien s'empara de Thérouanne (9 juin 1486). Le Seigneur d'Esquerdes reprit Saint-Omer, le 28 Mars suivant, puis Thérouanne. Ayant échoué devant Nieuport, il s'empara de Bergues le 20 août, puis de Bourbourg et de Gravelines.

Dunkerque résista.

Sous la conduite de Vendôme et du Seigneur de Gode, les Français s'approchèrent d'Ostende et en ruinèrent les environs. Puis ils vinrent mettre le siège devant Dunkerque en Mai 1488. Mais les Suisses qui constituaient la majeure partie de leur armée se mutinèrent parce que leur solde n'était pas payée. Du haut de leurs remparts les Dunkerquois purent les voir s'entretenir : Plus de trois cents d'entre eux et autant de français restèrent sur la place. Vendôme fut obligé de lever le siège. En ces temps troublés le Seigneur foncier de Dunkerque s'était vu forcer d'assiéger son propre bien !

Philippe de Cléves, Seigneur de Ravestein, que Maximilien avait fait lieutenant général des Pays-Bas se retourna alors contre lui et devint capitaine des révoltés. A son tour, il se dirigea vers Dunkerque. Il pouvait écrire le 17 Août 1488 aux échevins d'Ypres : « Je vous fais

savoir que Dunkerque est de devant hier entre mes mains et est fort efféble. Et à ce matin Messire le Marisal (d'Esquerdes) et moi devons entrer à Bergues ». Il espérait que dans peu de temps toutes les villes seraient réduites à l'obéissance du Duc Philippe.

Il profita de son passage à Dunkerque pour y renouveler le Magistrat au nom du Duc de Vendôme. Il essaya en vain d'engager les habitants à accepter une garnison française. Les Bourgeois, pour lasser ses insistances, se contentèrent de répondre qu'ils n'en accepteraient aucune. Dès qu'il fût parti, ils envoyèrent des pêcheurs vers les vaisseaux de Maximilien pour lui demander de faire occuper la ville par ses troupes. Ils s'en repentirent par la suite, car ces soldats « commirent mille désordres et tuèrent même plusieurs bourgeois ».

Ils ne pouvaient pardonner à Vendôme d'avoir mis le siège devant la ville : Aussi, plus fidèles que jamais à Maximillen, voulurent-ils l'aider à reprendre Saint-Omer. Denys de Morbecque, capitaine de Dunkerque, fut choisi pour diriger l'assaut. Il réussit à s'emparer de deux portes fortifiées, le 10 Février 1489. Saint-Omer était perdu pour la France. Peu de temps après Bergues se rendait à son tour.

Mais le 27 Juin, d'Esquerdes réussissait à reprendre Furnes et Dixmude.

Enfin, le 31 Octobre 1489, était signé à Montilz-les-Tours un traité entre le Roi de France, Maximilien d'Autriche, et les Etats.

A la suite de cette guerre, la plus grande misère « telle qu'il n'est mémoire avoir oncques vue de semblable », écrivait le chroniqueur Brésin, sévit dans la Flandre maritime.

Dunkerque s'en tirait cette fois avec moins de dommages que lors des troubles passés. Sa « marine » n'avait fait que bénéficier de ces divisions.

Organisation de la Marine.

Un curieux conflit de juridiction surgit à propos de la saisie de pirates qui s'étaient vus contraints de chercher un asile dans le port dont ils avaient attaqué plusieurs vaisseaux. Le bailli d'une part, le capitaine de la ville agissant au nom du Seigneur suzerain, de l'autre, prétendaient chacun que l'affaire était de son ressort. Elle fut portée jusqu'au parlement de Paris.

Une réglementation était nécessaire. Elle fut apportée par l'Ordonnance du 8 Janvier 1487 sur l'Amirauté.

Un peu plus tard était créée, à Dunkerque, une station de pilotes en même temps que sept autres sur les côtes de Flandre. L'organisation se perfectionnait peu à peu.

Les habitants se virent de nouveau menacés d'une attaque. Une tentative de débarquement d'une flotte française à Oostdunykerke en 1491 fut facilement repoussée. Le capitaine de la ville, Charles van Halewyn, pour parer à toute éventualité avait bien fait garder la côte.

Depuis l'institution des capitaines de la ville, ceux-ci cherchaient à empiéter beaucoup sur l'autorité du Bailli, représentant du Seigneur foncier. Ils détenaient les clefs de la ville et c'était en vain qu'après la paix de Senlis, François de Bourbon, Comte de Vendôme, avait réclamé qu'elles fussent remises aux bourgmestre et échevins, selon l'antique usage.

Maximilien d'Autriche fit enfin droit à la requête du Magistrat ; le 13 Septembre 1494, ces clefs, symbole de la possession de la ville lui furent remises.

Enfin un acte de paix termina le siècle. L'INTERCURSUS MAGNUS, traité passé à Londres le 24 février 1495 et confirmé à Anvers, permettait aux sujets des Pays-Bas de pêcher en toute liberté sur les côtes d'Angleterre. Les Bourgeois de Dunkerque y apposèrent leur signature en même temps que ceux de Bergues et de toutes les communes importantes de la région.

Le Comté de Flandre passe à l'Espagne.

Un nouveau régime allait être inauguré.

François de Bourbon mourait (1495) laissant la Seigneurie à sa femme Marie de Luxembourg, plus connue sous le nom de dame de Vendôme. Philippe le Beau avait atteint sa majorité : C'en était fini du gouvernement de Maximilien. Le Duc s'unit en 1496 à Jeanne d'Aragon, fille du Roi d'Espagne. Peu de temps après il visita avec sa jeune épouse, les villes de Flandre et s'empressa de confirmer leurs privilèges.

En février 1500 leur naissait un fils qui devait occuper une grande place dans l'Histoire. Quatre mois après, Philippe revint en Flandre maritime, et après avoir reçu le serment de ses sujets de Cassel et de Bergues, arriva à Dunkerque où il fut reçu solennellement.

Le Magistrat lui fit présent de douze gobelets d'ar-

gent du poids de treize marcs. Au cours de son séjour, se présentèrent des ambassadeurs du Roi d'Angleterre qui venaient au nom de leur maître, lui demander une entrevue. Elle eut lieu quelques jours après à Saint-Pierre-les-Calais.

Le règne de ce Prince devait être bien court. La mort d'Isabelle en 1504 lui donnait la couronne de Castille. Il se rendit dans son nouveau royaume et y mourut inopinément en 1506 à Burgos.

Désormais un enfant de cinq ans se trouvait à la tête d'immenses possessions qu'il allait encore accroître à tel point qu'il pourrait se vanter un jour que le soleil ne se couchait pas sur elles.

Dunkerque avec le Comté de Flandre et la Bourgogne passaient sous la domination de celui qui allait être Empereur et Roi de toutes les Espagnes.



Vue de Dunkerque gravée par Hogenberg

tirée de l'ouvrage de Bruin *Civitates orbis terrarum* (Cologne 1572-1618)
La Ville est vue de l'Ouest. Au premier plan le bassin de retenue de l'écluse Bleue.
Une agglomération se forme au Sud autour de la Chapelle Saint-Eloi.

TROISIÈME PARTIE

LA DOMINATION ESPAGNOLE

CHAPITRE VI

Charles Quint - Philippe II

Au début du XVIe Siècle, Dunkerque est surtout un port de pêche. Ses habitants ne se hasardent pas au loin, car la mer est peu sûre : Ils se livrent à la pêche côtière en particulier à celle du hareng. Ils arment quantité de busses, petits navires ronds, de 50 à 60 tonneaux, qui peuvent s'échouer à marée basse dans leur port qui ne comporte pas de bassin à flot : On en compte jusqu'à cinq cents.

Cette industrie occupe la majeure partie de la population. Elle est très fructueuse puisque le produit annuel en est estimé à 400.000 ducats, ce qui fait plus de cinq millions de notre monnaie.

« L'on avait à Dunkerque,écrit Faulconnier,une adresse toute particulière pour saler et dessécher les harengs, et ceux qui avaient été accommodez dans cette ville étoient dès ce temps là, comme ils sont encore aujourd'hui. les meilleurs et les plus estimés. On y voit même attaché un privilège, car les caques ou tonnes de harengs de Dunkerque ne payoient aucuns droits à l'entrée des villes de Flandre lorsqu'elles avaient la marque de la ville ». D'ailleurs pour conserver ce renom, le Magistrat avait institué des règlements sévères : le poisson était minutieusement visité par les « eswardeurs » et la marque de la ville n'était apposée par un fonctionnaire municipal que s'il était reconnu d'excellente qualité. Une autre coutume s'était introduite : Celle du filet saint. Tout le poisson recueilli dans le premier filet lancé à l'eau était vendu au profit de l'Eglise paroissiale. Cet usage auquel s'étaient astreints volontairement les pêcheurs devint par la suite obligatoire.

Dunkerque avec Nieuport et Ostende — les trois villes maritimes du West quartier — comme elle villes de pêcheurs, semblait devoir jouir désormais d'une longue période de tranquillité. Pendant le règne de Charles Quint elles n'eurent pas à souffrir d'incursions de l'ennemi,mais la pêche, leur principale industrie, se trouva en péril et déclina singulièrement.

Pendant la minorité de Charles, la Seigneurie foncière de la ville appartenait encore à Marie de Luxembourg, dame de Vendôme.

A ce titre elle vint à plusieurs reprises visiter Dunkerque et y renouveler le Magistrat. Faulconnier nous a reproduit d'après des récits de l'époque, les relations des différents séjours qu'elle y fit.

Mais les officiers du Seigneur suzerain, le Chancelier de Flandre et le Receveur des domaines, tentèrent d'empiéter sur ses droits et hauteurs soit en délivrant à sa place des rémissions et droits de métier, soit en prétendant faire revenir au domaine souverain les droits de lagans, épaves, deshérances, confiscations, dont elle avait jusque là joui comme ses prédécesseurs.

Elle s'en plaignit au Conseil de Flandre, puis au Parlement de Paris, tenta en vain de signifier au Conseil des lettres de relief d'appel du Parlement. Il lui fallut recourir à l'intervention des Ministres de France et d'Espagne assemblés à Noyon. Les Juristes réussirent à faire traîner les choses en longueur. Finalement Charles Quint ayant atteint sa majorité ne voulut plus entendre parler de cette affaire, et rien ne lui fut enlevé.

En Juillet 1520, Charles, qui venait de recevoir la couronne impériale, visita ses états. Parti de Bruxelles le 3 Juillet, il était arrivé le 6 à Nieuport où il avait dîné. Le soir il arrivait à Dunkerque où une magnifique réception lui avait été préparée. (1)

La population s'était portée en foule à sa rencontre : Outre les bourgeois, les trois gildes, les canonniers vêtus de rouge et bleu, les archers de rouge et jaune et les arquebusiers de rouge et brun, suivis de tous les ordres religieux, du clergé de la paroisse portant ses reliques, puis du sire de Vleteren commandant la ville, du Bailly Nicolas Van den Helle, du Magistrat en robe, formaient un imposant cortège.

---

(1) Nord B. 3348.

A quelque distance des portes, ils rencontrèrent l'Empereur et sa suite qui comprenait plus de 300 personnes. Après un compliment du Pensionnaire (1), qui présenta selon l'usage les clefs de la ville, que le Monarque s'empressa de lui remettre, tout le monde prit le chemin de la ville.

Les rues étaient illuminées de flambeaux de cire blanche. Charles les parcourut et assista à trois spectacles donnés en plein air.

Le lendemain après une grand'messe célébrée dans l'Eglise paroissiale, le souverain se rendit à l'Hôtel de Ville.

Pour se conformer à la coutume adoptée depuis 1297, il jura solennellement, la main posée sur un missel, de maintenir aux bourgeois leurs privilèges, keures et franchises.

A son tour, le pensionnaire de la ville, au nom de la population, fit le serment d'être fidèle « à leur très redouté et souverain seigneur et prince naturel le Comte de Flandre ».

Puis le Magistrat lui offrit six gobelets de vermeil doré, dont le couvercle était surmonté d'un lion magnifiquement ciselé supportant les armes de la ville.

Charles Quint resta trois jours à Dunkerque. Il en partit le 9 Juillet pour se rendre à Gravelines où il devait rencontrer le roi d'Angleterre.

Ce séjour ne fut pas le seul qu'il fit à Dunkerque. L'empereur devait se rendre en Angleterre au début de 1522. Henri VIII le pria de retarder son voyage jusqu'au mois d'avril. Pour déférer à ce désir, l'Empereur ne partit qu'à la fin de mai. Le 24 au soir il arrivait à Dunkerque, venant de Nieuport. Il y séjourna le dimanche 25 et partit le soir pour Calais d'où il gagna Douvres.

---

(1) *Le Pensionnaire* était un conseiller, généralement licencié ès lois, qui recevait un traitement annuel (pension).

D'après Faulconnier le Pensionnaire en 1520 était Nic-Cortewille, cependant son office avait été cédé en 1511 au Sieur de la Rue.

Le Registre Criminel (Arch. Dunkerque 57-1) contient le récit des entrées de la dame de Vendôme et de Charles Quint en 1520, 1522 et 1532.

Il avait pu se rendre compte sur place de l'état de la ville et des besoins de ses habitants. En toutes circonstance il se montra généreux envers eux.

Mais il voyait avec regret la dame de Vendôme posséder dans les Pays Bas des biens d'une telle valeur, dont le Roi de France était le Seigneur Suzerain. Il profita de ses démêlés avec François Ier pour chercher à se les approprier.

Celui-ci, fait prisonnier, n'avait été élargi que sous promesse d'une rançon de deux millions de livres.

En 1529, il devait encore 150.000 écus au soleil. Pour se libérer, il consentit à donner en échange, un certain nombre de Seigneuries parmi lesquelles Dunkerque, Gravelines et Bourbourg, ainsi que le Transport de Flandre et le Tonlieu de Bruges, sous condition toutefois de pouvoir les racheter au denier vingt.

Comme compensation il donna à la douairière de Vendôme d'autres biens situés en France.

En 1531, François réussit à se libérer complètement et rétablit la douairière dans la possession paisible de ses terres des Pays-Bas. Elle revint alors à Dunkerque le 1er octobre 1532, y fut traitée par le Magistrat avec toute la magnificence possible et promit de protéger toujours sa bonne ville.

La protection de la pêcherie. — Le lastgeld.

Déjà en 1519, l'alerte avait été chaude parmi cette population de pêcheurs. Ils avaient appris que les danois, alors en guerre, avaient capturé des navires que l'on croyait dunkerquois. Le calme était revenu lorsqu'on avait su que c'étaient quatre busses de Nieuport qui avaient été arrêtées à Copenhague.

Mais les intérêts des trois villes maritimes étaient trop intimement liés, pour qu'elles ne prissent pas en commun des mesures propres à protéger la pêche. En Hollande et Zélande, se levait alors un impôt sur chaque last (1) de hareng. On l'appelait LAST GELD. Il servait

---

(1) LAST. — L'usage d'évaluer en lasts les grandes quantités de poissons remonte à une époque très reculée puisqu'on le retrouve dans des textes du XIe Siècle.

Pour le *hareng*, d'après certains auteurs un last équivalait à 13.200 harengs (ce qui faisait approximativement 2.000 kilogs). D'après Derode, une buyte comptait 416 harengs saurs, 3 buytes

à entretenir des navires armés pour protéger les pêcheurs. (1)

L'exemple fut bientôt suivi en Flandre.

En 1535 quoique la neutralité de la pêche ait été admise, les corsaires français continuaient à inquiéter les marins pêcheurs flamands. L'Empereur décida alors d'armer quatre navires de guerre pour veiller à leur sûreté. L'un d'eux fut mis à la charge du Magistrat de Dunkerque qui bientôt en équipa plusieurs autres. Une véritable escadre put désormais convoyer les harenguiers. Le Last geld fut imposé pour subvenir aux frais de ces armements. Il fut fixé à cinq sous par last de hareng caqué, six sous trois deniers par last de hareng frais.

Mais les circonstances forcent nos marins à délaisser de plus en plus la pêche, pour armer en guerre.

François Ier a de nouveau ouvert les hostilités contre Charles Quint. Celui-ci envoie Charles de Croy ravager la Picardie, tandis qu'une flotte française est armée pour courir sus à la marine dunkerquoise.

Les Dunkerquois, par ordre du Magistrat, construisent un nouveau vaisseau de guerre. En prévision d'une attaque de la ville, le gouverneur, M. de Noorthout met en état les fortifications et construit une batterie à l'angle Nord-Est des remparts.

Heureusement une trêve est signée à Bomy le 30 juillet 1537.

La Reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, en profita pour visiter Dunkerque : Elle est hébergée chez

---

formaient une tonne (baril) ; 22 buytes et demie faisaient un last ce qui faisait 14.400 harengs saurs au last. Pour le hareng blanc, 12 tonnes faisaient un last.

De nos jours, un last est de 12 tonnes contenant chacune 6 mesures 1/2. Dans une mesure le nombre de harengs peut varier de 100 à 120 ce qui fait de 7.800 à 9.650 harengs au last.

Pour la morue un last vaut 14 tonnes de 140 kilogs soit 1.960 kilogs.

(1) Last geld. — Le *Last geld* n'était perçu primitivement que sur le hareng. Plus tard, il fut étendu à d'autres produits et confondu avec le *droit d'attache* perçu « sur toutes denrées et marchandises indifféremment venant et sortant par mer ». (Lettre d'Isabelle du 2 juillet 1622 et Lettres du Trésorier Général de Flandre, 26 nov. 1653. (Arch. Ch. Comptes de Lille. Nord B. 5561).

En 1654 le droit d'attache rapporte en moyenne 1306 florins par mois (Nord B. 3120).

Antoine de Briarde, échevin puis Bourgmestre qui avait été nommé en 1534 Amiral de Flandre — charge purement administrative qui ne comportait aucun commandement sur mer, mais à qui incombait la liquidation des prises et la perception des amendes et des droits. (1)

La trêve est rompue en 1542. De nouveaux préparatifs de défense sont exécutés en 1544 à Dunkerque qui doit donner asile aux navires anglais alliés de l'Empire. La paix de Crépy en Valois les rend inutiles.

Au cours d'une seconde visite qu'y fit la Reine de Hongrie accompagnée du Comte de Roeulx, gouverneur de Flandre,le Magistrat lui exposa ses doléances et leur demanda de soutenir les intérêts des pêcheurs.

L'amélioration du port fut décidée.

En 1548 fut construit « un bollewerk ès fossés de la Noortporte » (2) c'est-à-dire un bastion destiné à défendre l'entrée du port. Pour ce travail, la ville reçut un subside de mille florins. Elle fit l'acquisition d'artillerie : 27 basses, fauconneaux et autres pièces d'assez gros calibre prises aux ennemis. Pour défendre le côté sud de la place, on délogea les arbalétriers d'un terrain qu'ils occupaient vis à vis de la Zuydporte et on y éleva un cavalier. En même temps, dans les chantiers du port en construisait deux unités navales : l'AIGLE de 150 tx, destiné à servir d'escorte aux pêcheurs,et le DRAGON pour le Comte de Roeulx.

Le 27 juillet 1549, les Dunkerquois reçurent de nouveau Charles Quint qu'accompagnait son fils le Prince des Espagnes qui plus tard devait lui succéder sous le nom de Philippe II.

La pêche était alors assez florissante. On comptait 406 busses qui sortaient sous l'escorte des navires armés par la ville.

Mais François Ier était mort. Son successeur Henri II avait hérité de ses ressentiments envers Charles Quint.

---

(1) Il n'y avait, en effet, plus de château à Dunkerque. Celui d'Yolande était tombé en ruines. La maison d'Antoine de Briarde qui se trouvait rue de l'Eglise (au coin de la rue des Sœurs Blanches) fut rachetée par le Magistrat à ses héritiers pour y loger le gouverneur. Charles Quint, Philippe II y logèrent ainsi que l'Infante Isabelle. Elle fut démolie en 1749 et reconstruite peu après.

(2) Cet ouvrage défensif fut appelé petit château. Il ne servit jamais de demeure seigneuriale (Comptes 1548 et suivants. Arch. Dunk. 310).

Il lui déclara la guerre. De ce fait, les difficultés sont telles pour les pêcheurs que parfois leur industrie est complètement interrompue : Dunkerque sert de refuge pour la flotte de guerre. Les quatre vaisseaux qu'arme la ville pour le convoi de la pêcherie font des prises considérables qui remboursent une partie des frais de leur armement. Par contre, comme le LAST GELD ne produit plus suffisamment (1), l'Empereur est obligé de donner un subside de 5.500 livres à la ville et lui permet de créer plusieurs rentes pour s'acquitter des emprunts qu'elle a faits. (1551).

M. de Nieuwerleet nommé capitaine de la ville fait réparer les fortifications ; Charles Quint lui envoie de l'artillerie : Le port de pêche tend à devenir une forteresse, un nid de corsaires.

La guerre d'ailleurs continue sur terre et sur mer. En 1553 le danger est devenu tel pour les pêcheurs,que l'Empereur donne aux magistrats le choix ou d'assurer leur protection grâce à un impôt spécial, ou d'accepter une somme de 1200 florins pour armer six vaisseaux. Les villes n'hésitent pas : Dunkerque équipe l'AIGLE et le LEVRIER qui font une fructueuse croisière.

Charles Quint forcé de lever le siège de Metz se retourne vers l'Artois : Il s'empare de Thérouanne dont il ne laisse pas pierre sur pierre. Le fameux chonogramme DELETI MORINI rappelle cette destruction de l'antique capitale des Morins. Comme conséquence, l'Evêché dont dépendait la cure de Dunkerque, se trouve démembré .La paroisse sera rattachée comme nous le verrons au siège épiscopal d'Ypres.

La Course.

En 1554, la Régente des Pays-Bas interdit pour un certain temps la pêche dans les mers du Nord. Mais par contre elle délivre des lettres de marque. Les marins dunkerquois prennent la mer, mais c'est pour se livrer à la course :

Ils s'attaquent aux normands, aux dieppois, aux pêcheurs de Fécamp ou du Tréport. Charles Quint favorise leurs entreprises et leur accorde même des subventions.

---

(1) D'après le compte de la ville de 1548-49 le droit de l'empereur s'élevait à 2 sous, 6 deniers sur chaque last de hareng cacq.

Gérard Van Meckeren, originaire de Bergues inaugure la série des grands corsaires, qui se poursuit à Dunkerque sans interruption pendant trois cents ans d'histoire. Pendant vingt cinq ans il commande l'escadre, jusqu'au jour où « travaillé de maladies » il accepte, le 1er décembre 1553 la commission de vice-amiral de Flandre vacante par suite du décès d'Antoine de Briarde.

Il s'installe à Bergues : C'est dans ce poste de tout repos qu'il liquide les prises, perçoit les amendes, les attaches et le dixième pour le compte de l'Amiral (1).

Une série de placards vient alors compléter l'ordonnance générale de 1540 sur l'Amirauté et réglemente l'armement et l'équipement des navires.

La lutte sur mer est terrible. Les pêcheurs, devenus corsaires, sont capables de toutes les audaces : Avec des bâtiments de faible tonnage, mais rapides et très armés, ils s'attaquent à de gros navires dieppois, ou anglais, et réussissent les coups de main les plus imprévus : luttes épiques pour lesquelles il fallait plus que du courage et que nous ne pouvons guère résumer ici.

La guerre sur terre se continue pour l'instant sur d'autres théâtres ; aussi les dunkerquois peuvent-ils consacrer toute leur activité à leurs armements et prennent-ils part à de nombreux combats dont le détail serait ici fastidieux.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, leur seigneur foncier étant mort en 1537, son fils Antoine épousa en 1548 Jeanne d'Albert, héritière de Navarre. Or Charles Quint la convoitait pour son fils : Pour se venger il fit passer les revenus de la Seigneurie de Dunkerque, de la Maison de Bourbon dans celle de Nassau, en faveur de René, Prince d'Orange dont François Ier avait confisqué depuis quelque temps la principauté : Ce ne fut qu'avec la paix que le propriétaire foncier put être remis en possession de ses biens.

Le mariage de Philippe, prince des Espagnes, fut alors décidé avec Marie d'Angleterre, sœur du roi Edouard VI. Le Comte d'Egmont fut envoyé en Angle-

---

(1) Du 21 septembre 1553 au 30 juin 1554, il procède à la liquidation de vingt-huit prises et du 1er juillet 1554 au 30 juin 1555 de trente prises importantes. A la fin de cette année Van Merckeren est rappelé pour aider à armer les navires qui doivent transporter Charles Quint en Espagne. Il regagne Bergues et y meurt en 1562.

terre pour contracter ce mariage au nom de son souverain. A son retour il s'embarqua sur La Levrette, vaisseau armé par le Magistrat de Dunkerque, qui réussit à passer à travers la flotte ennemie et à le reconduire en Espagne.

Après son mariage en 1555, Philippe, revenant d'Angleterre, passa de nouveau à Dunkerque. Il y fut reçu avec le cérémonial habituel.

Alors son père, décidé à se retirer du monde, partagea ses Etats entre son frère Ferdinand qui reçut l'Autriche et l'Empire et son fils Philippe II qui obtint l'Espagne avec les Pays-Bas. Après avoir signé une trêve avec la France, Charles Quint s'isola dans un couvent où il termina ses jours deux ans après.

Ainsi finit ce souverain de génie, qui avait dominé sur des Etats dispersés aux quatre coins du monde.

La décadence de l'Espagne allait commencer.

Philippe II.

Philippe II. contrairement à son illustre père, ne parut pas à la tête de ses armées. Il ne vécut qu'en bureaucrate couronné à l'âme inquiète et tourmentée, méfiant, recherchant la solitude, n'écoutant pas les avis de ses conseillers.

Sous son règne, Dunkerque ne connaîtra plus le calme relatif dont elle a joui sous Charles Quint.

Des troubles graves, liés au développement de la Réforme, viendront ajouter des pages sanglantes à son histoire.

En 1557, Philippe visita Dunkerque pour la troisième fois, en se rendant en Angleterre. Ce fut le dernier séjour qu'il y fit.

La guerre continuait entre la France et l'Espagne sur mer comme sur terre. Des vaisseaux de guerre français croisaient dans la Manche et s'emparaient de beaucoup de bateaux pêcheurs.

Pour défendre ceux-ci, le roi d'Espagne donna aux Dunkerquois des commissions pour armer en course. Il leur accorda, de plus, un secours de 5000 florins pour équiper des vaisseaux armés.

Les Corsaires firent alors quelques prises importantes : Le capitaine Cornille Petersen se distingua particulièrement.

Les 27 et 28 Septembre 1557, la flotte d'Espagne arriva devant Dunkerque. Elle put s'abriter facilement dans le havre.

Le port de pêche s'était transformé en un port de guerre.

Siège de 1558.

Les troupes françaises faisaient depuis quelque temps des incursions dans le pays de Brédenarde. Ces reconnaissances leur avaient permis de se rendre compte de la faiblesse de la place de Calais que tenait toujours l'Angleterre. Une faible garnison s'y croyait en sécurité. Le duc de Guise se présenta le 1er Janvier 1558 devant cette ville : Bientôt les forts et le château étaient enlevés. Le 8, le gouverneur était obligé de capituler. Calais était désormais perdue pour l'Angleterre.

Ce succès français jeta la consternation dans la population dunkerquoise, qui ne douta pas un seul instant que l'armée française ne continuerait vers le Nord sa marche victorieuse.

Le Magistrat se réunit ; il reconnut que toute résistance était impossible. Il ne disposait, en effet, que d'une centaine de soldats pour assurer sa défense. Quelques mesures furent prises d'urgence : Les documents les plus précieux des archives, la vaisselle d'argent de la ville, les plus beaux ornements de l'église furent en hâte envoyés à Bruges.

Une véritable panique s'empara des habitants ; Ils louèrent à prix d'or des chariots pour mettre leurs meubles en sécurité.

Le Gouverneur, de Nieuwerleet, reçut alors un commandement à l'armée. Il quitta Dunkerque, et le Sire de Staple, François de Henequin fut envoyé de Saint-Omer pour le remplacer. Il arriva avec un renfort de 200 soldats mal payés, et qui ne vivaient que de rapines.

Ces soudards mirent le pays en coupe réglée. Ils commirent différents actes de brigandage dans la châtellenie de Bergues. Le Magistrat de cette ville réussit à s'emparer de plusieurs d'entre eux et en fit pendre trois. Pour venger leurs camarades, une troupe d'une cinquantaine d'hommes de la même compagnie alla occuper à Coudekerque le manoir d'un des membres du Magistrat de Bergues. Sur la plainte de celui-ci quel-

ques-uns d'entre eux furent arrêtés, à leur retour à Dunkerque et exécutés. Les autres désertèrent, se rendirent à Calais où ils s'engagèrent dans l'armée française, qui fut ainsi renseignée sur le mauvais état de la place de Dunkerque.

Le Sieur de Staple voulut se rendre à Gravelines afin de conférer avec le gouverneur de cette ville sur les mesures à prendre. Mais à son retour, son cheval s'emporta. Un poste de garde le prit pour un Français en reconnaissance et lui envoya une décharge de mousqueterie qui le tua raide. Dunkerque se trouvait de nouveau sans chef militaire.

Le Magistrat fit alors demander au sieur de Recourt, qui occupait le château de West-Cappel, de prendre le commandement de la ville. Après avoir fait beaucoup de difficultés il y consentit : Quand il eut rejoint Dunkerque, le Magistrat eut beaucoup de peine à l'y retenir car il s'était rendu compte qu'en raison de l'insubordination de la garnison, il n'était pas possible d'organiser la résistance. En fin de compte, il promit de rester.

On apprit le 28 juin que l'armée française avait quitté Calais. Ce fut en vain, qu'un secours fut demandé à Furnes. Dunkerque ne pouvait compter que sur ses propres ressources. Tout l'effort de la défense allait incomber aux 400 bourgeois. Il leur fut défendu, sous peine de mort, de quitter la ville.

Le 1er Juillet, les 13.000 hommes et 4.000 chevaux commandés par Paul de la Barthe, Maréchal de Thermes, étaient arrivés à la hauteur de Gravelines. Sans attaquer cette place ni Bourbourg comme on s'y attendait, le Maréchal se dirigea vers Mardyck, dont il s'empara et où il trouva une importante réserve de chevaux. Le lendemain toute son armée se trouvait aux portes de Dunkerque. Elle fut accueillie par une décharge de toute l'artillerie des remparts. Les Français installèrent une batterie de six pièces près de l'écluse bleue et commencèrent à battre la fortification derrière le couvent des Récollets. Une brèche fut bientôt créée. Les bourgeois essayèrent vainement de la combler avec des planches, des meubles et même des filets. La situation fut bientôt perdue.

Le Magistrat en fit part au Sire de Recourt qui tout d'abord le blâma de son manque d'énergie. Mais bien-

tôt il consentit lui-même à capituler : Des parlementaires furent envoyés.

Le Sire de Recourt ne s'occupa que de sa sûreté, et de celle de sa garnison, laissant les bourgeois se débrouiller.

Pendant ce temps, les assiégeants avaient agrandi la brèche qui fut suffisante pour permettre le passage de la cavalerie, qui pénétra dans Dunkerque, suivie des troupes d'infanterie : Ce fut alors un pillage complet : « Tout ce qu'on peut imaginer de plus terrible dans une ville prise d'assaut, tous les excès qui s'y peuvent commettre s'exercèrent alors dans Dunkerque ».

Pendant ce temps, le Maréchal de Termes fit camper ses hommes autour des remparts, tandis qu'un corps détaché allait s'emparer de Bergues et ravager sa châtellenie. D'autres régiments étaient dirigés sur Nieuport.

Mais un corps d'armée espagnol s'était concentré à Watten et Saint-Omer. Thermes l'apprit. Pour éviter d'être pris à revers, il quitta précipitamment Dunkerque après avoir mis le feu aux principaux édifices. Les maisons qui étaient presque toutes de bois et recouvertes de chaume, furent rapidement consumées. L'église paroissiale et les couvents souffrirent beaucoup. De plus l'armée victorieuse s'était emparée des vaisseaux de guerre stationnant dans le port, et avait incendié les barques qui n'avaient pas pu en sortir.

En regagnant Calais, de Thermes se heurta à Gravelines à l'armée du Comte d'Egmont, qui avec Nieuwerleet et le Comte de Roeulx avait réuni 1200 hommes de pied. Après un furieux combat les Français furent défaits et leurs chefs presque tous pris.

Le gain de la bataille de Gravelines vengeait l'Espagne de la destruction presque totale de Dunkerque.

Reconstitution.

La ville se trouvait complètement ruinée.

Mais ses habitants ne perdirent pas courage : Dunkerque, PHOENICIS INSTAR selon l'expression de Gramaye, devait renaître de nouveau de ses cendres. Un nouveau gouverneur M. de Bonnières-Souastre fut nommé. Comme le bailli Jean Van Wulphen avait été fait prisonnier, Philippe II le remplaça provisoirement par Cornil Ballinck.

Le Magistrat prit des mesures sévères contre ceux des bourgeois qui avaient montré de la faiblesse au cours du siège. Le vieil échevin Denys Nayman, maître de pêche et esgardeur (1) de hareng, avait quitté son poste. A la requête du Bailli, il fut attrait devant la « Viers-chaere ». En raison de son grand âge, il ne se vit condamné qu'à une amende de quarante livres de gros, et à permettre et souffrir qu'il soit établi sur sa maison au coin sud-est de la Cruystraete (2) une lanterne aux frais de la ville pour éclairer cette place... Cette servitude était imposée à sa maison tant pour lui que pour ses successeurs.

C'est la première mention d'une tentative d'éclairage public de la ville qui soit parvenue jusqu'à nous.

Le sceau de la ville avait été perdu : Il en fut fait un nouveau, sur lequel, pour la première fois, l'écu est supporté par un homme marin cuirassé, armé d'un badelaire d'argent, à la garde d'or.



Il fallait reconstruire ou réparer les principaux édifices, rebâtir les maisons incendiées, relever les fortifications. Ces travaux s'échelonnèrent sur plusieurs années. Ils furent facilités par différentes mesures obtenues de la largesse du souverain : Remise d'une

(1) Les esgardeurs étaient comme de nos jours les warandeurs, des fonctionnaires chargés de s'assurer de la bonne qualité du poisson.

(2) La Cruystraete était le carrefour situé en face de l'Hôtel de Ville, à l'origine de la rue du Collège qui s'appelait alors rue de Nieuport.

somme de 6.000 livres due à son receveur, subvention de 5.000 livres pour les travaux du port, autorisation de lever un octroi sur les boissons ; dispense du guet et de la garde accordée aux bourgeois. Pour diminuer à l'avenir les risques d'incendie, le Magistrat donna une prime de 30 sols par millier de tuiles à ceux qui voudraient en couvrir leurs maisons au lieu de les revêtir de chaume comme auparavant.

Pour permettre la reconstruction de l'Hôpital Saint-Julien, le Roi d'Espagne autorisa une loterie pour une somme de 20.000 livres : Les religieuses de l'Hôpital cédèrent pour 1.500 livres leurs droits à deux entrepreneurs d'Anvers.

La boucherie municipale, qui se trouvait Place au Bois, avait été détruite. On la reconstruisit sur un nouvel emplacement entre les rues des Pierres et de la Maurienne. La ruelle qui y conduisait a conservé le nom d'impasse de la boucherie.

Reconstruction de l'Eglise.

Une grande partie du chœur de l'église avait été incendiée. Le magistrat pour se procurer les fonds nécessaires à la reconstruction fit appel aux pêcheurs et leur demanda de rendre obligatoire le filet saint. Ils acceptèrent : Tout le produit d'un filet jeté à chaque pêche devait revenir à l'église. Ils ne devaient retenir que 11 livres, 6 sols pour l'acquisition du filet, la première année, et 7 livres, 10 sols pour son entretien chacune des années suivantes.

Une augmentation des droits sur les vins et la bière apporta le reste de la somme nécessaire pour ce travail considérable.

Car on ne se contenta pas de rebâtir l'édifice sur le plan de celui de 1452. On le voulut plus vaste et l'abside fut reportée beaucoup plus loin de la tour. La partie qui fut réédifiée correspondait à peu de choses près à l'égilse actuelle. Sans doute faute de fonds, elle ne fut pas terminée et on laissa subsister entre elle et le beffroi une portion de l'ancienne église qui servit de local pour la Société de rhétorique, puis de magasin pour le service de la ville.

La nouvelle église possédait trois nefs qui étaient entourées de quinze chapelles. Seules les cinq chapelles

de l'abside ont été conservées de nos jours. (1) Le style adopté fut le gothique flamboyant : La mouluration des arcs à arêtes tranchantes se prolonge le long des piliers sans interruption jusqu'à la base. Les chapitaux qui n'ont plus aucune utilité ont disparu.

Le pourtour du sanctuaire était clos par une balustrade de marbre : Il était fermé en avant par un jubé massif. Cet ensemble, comme nous pouvons nous en rendre compte, a été profondément modifié.

Ce fut alors que Philippe II obtint du Pape Paul IV la création de nouveaux évêchés : La cure de Dunkerque fut rattachée à celui d'Ypres. (2) Peu après, l'Hôtel de Ville fut restauré à son tour. Une horloge qui ne possédait que deux cadrans fut installée dans le beffroi. (3)

Enfin, les fortifications furent réparées et la brèche qui s'y trouvait derrière le couvent des Récollets fut comblée.

La paix conclue au Câteau Combrésis avait permis l'achèvement de ces travaux en toute sécurité.

Grâce à elle. la seigneurie foncière de Dunkerque, qu'avait confisquée le Roi d'Espagne, put être rendue à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, petit fils de Marie de Luxembourg.

Elle permit aussi de licencier la garnison espagnole de Dunkerque que les bourgeois ne pouvaient pas supporter, car elle constituait pour eux non seulement un surcroît de dépenses, mais une gêne considérable, les soldats étant logés chez l'habitant, aucune caserne n'existant pour les héberger.

Malgré cela le calme ne régnait pas en Flandre.

La Réforme.

La Réforme y faisait des progrès inquiétants pour Philippe II, roi aussi profondément catholique par conviction que par politique. Il employa toute son auto-

---

(1) Comme nous le verrons plus loin, les chapelles latérales furent démolies en 1783. Leur suppression permit de porter à cinq le nombre des nefs.

(2) Les paroisses situés à l'ouest de Dunkerque jusqu'à Petite-Synthe inclusivement furent placées sous la juridiction de l'évêque de Saint-Omer.

(3) Compte de 1562 : Victor Nels de Gand s'engage à fournir l'horloge pour 631 l. 10 ; Antoine Decoussemaker peint et dore les cadrans pour 27 l. 10 de gros.

rité à faire exécuter les édits sévères élaborés par son père contre le crime d'hérésie.

L'inquisiteur de la foi vint à Dunkerque examiner deux colporteurs accusés en 1561 d'avoir vendu une bible annotée par Calvin et d'autres libelles interdits. Le Magistrat les jugea et les condamna au supplice du feu. (1)

Un meunier de Dunkerque, convaincu d'hérésie, fut exécuté de la même façon en mai 1562. Un prêtre, nommé Philippe Vasseur, déclaré apostat, périt sur le bûcher en septembre de la même année. (2)

Malgré les prédications faites clandestinement dans les campagnes, la nouvelle doctrine ne fit que peu d'adeptes à Dunkerque.

L'opposition qui se dessinait depuis longtemps dans le Pays-Bas contre le régime espagnol, n'avait fait que s'accroître : l'impopularité du Cardinal de Granvelle, le maintien des garnisons espagnoles avaient augmenté le mécontentement. La pénétration du Calvinisme dans les provinces, les mesures repressives prises contre ses adeptes, l'inquisition, la sévérité des placards avaient créé une explosion de fureur dans la nation.

Les Gueux.

Les mécontents relevant un terme de mépris qui leur avait été appliqué, s'intitulent « Gueux ». Ils adoptent des signes de ralliement : Une écuelle à la ceinture, des insignes représentant deux mains serrées l'une dans l'autre : La révolte gronde. Aux gueux des villes dans lesquels on voit des membres de la noblesse, s'ajoutent des aventuriers de toutes nations, qui infestent la campagne : gueux des bois. Peu après les gueux de mer « watergueusen » viendront écumer le littoral, et les pêcheurs flamands seront leurs premières victimes. Le Prince d'Orange, rallié au calvinisme les soutiendra d'abord en cachette ensuite ouvertement.

Les campagnes ont à souffrir des incursions des gueux

---

(1) Le registre criminel mentionne déjà une condamnation en 1527 pour importation de livres prohibés.

Jean Corbeel fut condamné à avoir ses livres brûlés, à payer 20 carolus d'or d'amende, à aller en chemise, tête et pieds nus à la procession, abjurer ses erreurs, et à être banni trois mois de l'Evêché de Thérouanne.

(2) Arch. Dunk. 57, Registre criminel N° 1, f° 119, 130.

Façade de la maison du gouvernement de la ville de Dunkerque

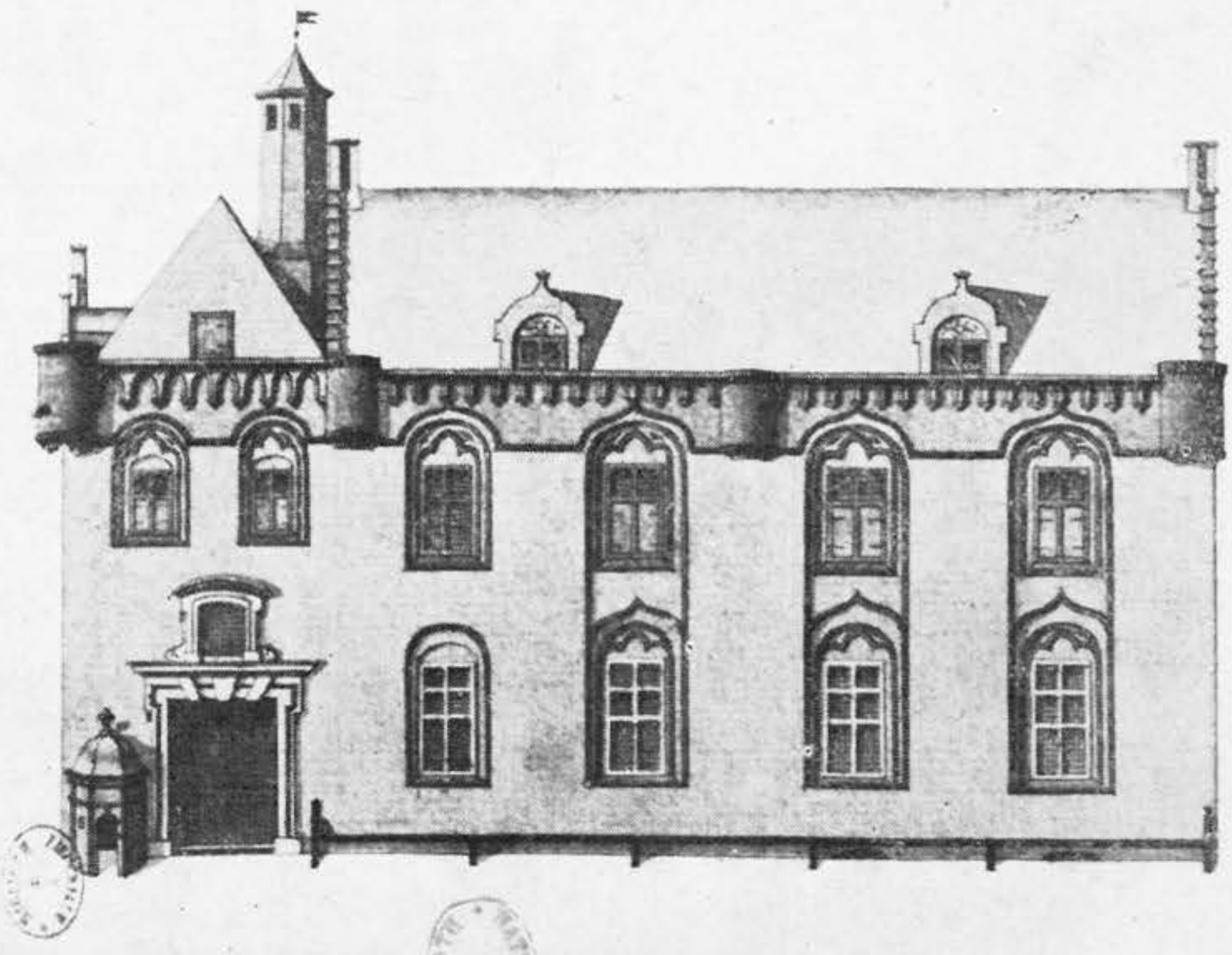

Hôtel du Gouverneur, Rue de l'Église

(Voir page 86 et page 279, notes)

des bois : Les prêches surexcitent les populations ; les iconoclastes détruisent les églises.

Le duc d'Albe.

Philippe II qui a quitté définitivement le pays en 1559, refuse d'écouter les conseils de clémence : Il veut courber les Pays-Bas sous son absolutisme, et y envoie au début de 1567 Alvarez de Tolède, duc d'Albe, avec la mission de réprimer la révolte par des mesures sévères : Un régime de terreur s'installe avec lui .

Dunkerque avait cependant pour seigneur foncier le Roi de Navarre qui avait embrassé publiquement la religion réformée. Ses commissaires qui devaient procéder au renouvellement annuel du Magistrat refusaient d'admettre dans le nouveau conseil certains bourgeois dévoués à la religion catholique. Le fait était d'autant plus grave que quelques-uns d'entre eux, voulaient s'exempter de l'impôt du filet saint, ce qui était un indice de leur penchant pour les nouvelles doctrines.

La gouvernante des Pays-Bas envoya deux membres du Conseil de Flandre, pour assister au renouvellement «de la loi » Ils forcèrent le bailli à ne recevoir le serment que de bourgeois dévoués à la religion catholique, notamment d'Antoine Van Rye qui fut nommé Bourgmestre.

L'année suivante, un nouveau gouverneur le Sieur de Dixmude, remplaça M. de Souastre décédé. Quand les commissaires du roi de Navarre, se présentèrent pour renouveler le magistrat, aucune difficulté ne fut cette fois soulevée.

Cependant les forces des gueux de mer grossissaient chaque jour. Le Duc d'Albe avait autorisé les particuliers à armer en course contre eux. Ils n'osèrent pas entreprendre une lutte inégale. La flotte de l'amiral de Wacken, se montrait de son côté impuissante contre ces « BOOTS » montés par des marins accomplis qui se battaient en désespérés. Des navires furent armés dans tous les ports, notamment à Dunkerque. Ce fut alors, que les gueux reconnurent comme chef le Prince d'Orange qui à son tour arma des vaisseaux : Ils étaient absolument maîtres de la mer, et inquiétaient impunément les côtes flamandes. (1)

(1) Le Magistrat de Dunkerque avait pris toutes ses précautions : Il avait réapprovisionné la ville en armes et munitions, achetant de la poudre à Bruges, des pièces d'artillerie à Anvers, Gravelines et Bourbourg.

Dunkerque avait armé en 1569 un navire de guerre pour défendre sa pêcherie. Le vice-amiral François de Bosschuysen vint y équiper à l'automne cinq ou six gros navires pour collaborer avec l'Amiral de Boussu à la lutte contre les rebelles. Le gouverneur de la place, Symphorien de Ghistelles, fit de plus construire en 1570 un certain nombre de garde-côtes qui opéraient avec plus de facilité contre ces navires légers : Plusieurs pirates furent pris, conduits à Dunkerque et pendus avec le cérémonial habituel.

Une catastrophe vint alors compliquer la situation.

Le 1er novembre 1570, la mer soulevée par une violente tempête, rompit les digues et submergea beaucoup de villages, depuis Ostende jusqu'à Gravelines (1). La côte rendue inhabitable et déserte n'était plus gardée : Le Magistrat, par crainte d'une surprise dut faire surveiller le port. Les gueux ne pouvant pas tromper la vigilance des gardes, firent des descentes aux environs : à Mardyck, à Oostduynkerque, à la Panne et à Adinkerque.

Décadence de la pêche.

Dès 1565, le Magistrat de Dunkerque se plaint du tort immense causé à sa flottille par les gueux de mer.

Les pêcheurs en sont réduits à se garder eux-mêmes car les subsides qu'ont réclamés les trois villes aux Etats de Flandre leur sont refusés. Alors ils signent entre eux un traité de campagne pour naviguer en commun et se prêter mutuelle assistance. Ils choisissent leur amiral Vincent Van Clythove et sous sa direction partent en expédition : Ils reviennent à la fin de 1571 chargés de butin et de prisonniers, mais ayant manqué leur saison de pêche.

Le nombre des busses diminue d'ailleurs de jour en jour. De 120 en 1566, il n'en reste plus que douze en 1572. On n'en compte qu'une seule deux ans après : On ne peut plus former d'équipages, beaucoup de marins se trouvant enrôlés à Anvers sur les navires du Roi, d'où on ne leur permet pas de revenir pour la harengaison : Ceux qui restent se livrent à la course qui remplace maintenant la pêche. Ils n'éprouvent de difficultés que

(1) D'après certaines chroniques cette « marée de la Toussaint » fit périr 30.000 hommes et 80.000 bêtes à cornes !

pour la liquidation de leurs prises en raison de conflits de juridiction, car il n'en existe pas de siège d'amirauté à Dunkerque, et l'amirauté de Gand veut enlever au Magistrat le droit de juger les rebelles.

Pendant ce temps, les armées de Philippe II avaient essuyé de grands revers dans les Pays-Bas.

La Zélande s'était déclarée pour le Prince d'Orange et avait refusé les garnisons espagnoles. Le duc d'Albe, malheureux dans ses opérations militaires et navales, fut alors rappelé par Philippe II.

Ce vieux soldat d'une rigidité inflexible, qui avait voué une haine implacable aux réformés, quittait les Pays-Bas en laissant la réputation d'un tortionnaire.

Certes, il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son intransigeant souverain, mais jamais il n'avait su agir avec diplomatie.

Le conseil des troubles qu'il avait institué avait fait tomber des milliers de têtes; ses inquisiteurs avaient sans pitié envoyé au bûcher un nombre imposant de calvinistes. Il avait indisposé la population en l'écrasant sous de nouveaux impôts. La révolte, loin d'être apaisée n'en était devenu que plus forte.

Requesens.

Philippe II changea alors de méthode : Il rappela son lieutenant-gouverneur et le remplaça par un administrateur plus enclin à la clémence, Don Luis de Requesens et de Cuniga, grand commandeur de Castille.

Les Dunkerquois n'eurent qu'à se louer des agissements de ce nouveau représentant de l'autorité royale.

Durant l'année 1572, les gueux avaient continué leurs incursions. Le Magistrat avait craint une descente cette année là. Ils ne s'étaient présentés que devant Nieuport d'où ils avaient été repoussés. En mars 1573, ils avaient tenté sans succès un nouveau débarquement, puis étaient descendus à Coxyde et avaient pillé l'Abbaye des Dunes.

Les villes de la côte étaient toujours à la merci d'un coup de main. Elles n'avaient pas pu réparer les dégâts causés à leur port par l'ouragan de 1570. Aussi ces petits havres n'étaient-ils plus fréquentés par les Espagnols. Les marchands français qui étaient en paix avec la Hollande venaient y offrir leurs denrées. Ils furent l'objet de propositions de la part d'un nommé Rossignol,

qui tenta mais en vain de les embaucher au service du Roi d'Espagne, et les retint un certain temps dans le port.

Le Magistrat se plaignit de ces menées qui entravaient le peu de commerce que faisait alors la ville. Requesens faisait droit à sa requête, rendit le 5 février 1574 une ordonnance permettant la libre entrée dans le port de Dunkerque de tous navires des nations qui n'étaient pas en guerre avec l'Espagne.

Le 10 mars suivant, il autorisa les Dunkerquois à raffiner le gros sel importé d'Espagne, Portugal, France et autres lieux, ou à l'extraire de l'eau de mer. Cette industrie nouvelle devait être pour eux une compensation à la décadence de la pêcherie, réduite à peu près à néant. Requesens donna de plus des ordres pour fortifier Dunkerque, en même temps qu'Ostende, Nieuport et l'Ecluse.

Les pêcheurs armés, et quelques corsaires ramenèrent dans le port plusieurs prises importantes faites sur les Hollandais.

Pendant ce temps, les armées d'Espagne n'étaient guère heureuses dans leurs entreprises. Elles avaient en vain mis le siège devant Leyde. Leur flotte battue par les gueux à la suite d'une tempête se vit obligée à la fin de 1574 de se réfugier à Dunkerque, seul port qui leur était ouvert, car Anvers était trop surveillé par les rebelles. C'est ce qui explique pourquoi les armements se firent de plus en plus nombreux à Dunkerque : La course a désormais complètement remplacé la pêche. L'armée espagnole, après la levée du siège de Leyde, tente d'assiéger Zierickzée. Le Prince d'Orange poste une douzaine de vaisseaux aux abords de cette ville pour l'empêcher de recevoir tout secours.

Par ordre de Requesens une escadre de vingt navires, équipée à Dunkerque doit tenter de débloquer la place.

Le 15 avril 1576, elle fait voile vers Brauwershaven, transportant quatre compagnies d'infanterie. Mais cette escadre n'est pas en force : Les Zélandais la repoussent : après avoir perdu LE CHIEN sa plus grosse unité, elle se voit obligée de regagner Dunkerque.

Sur ces entrefaites, Requesens était mort inopinément le 5 mars 1576. Mansfeld, nommé capitaine général, s'empare de Zierickzée après un siège d'un mois.

L'escadre de guerre de Dunkerque est maintenant constituée. En mai 1576, elle réussit à introduire dans Brauwershaven, sous le commandement de Cornil Wien qui montait LE LEVRIER, quarante tonnes de munitions. Le 20 septembre, il pouvait rentrer sans encombre à Dunkerque. « Ainsi, écrit Faulconnier, ce qui faisait la ruine des autres villes faisait l'embellissement de Dunkerque ».

La Pacification de Gand.

Mais de nouvelles combinaisons viendront jeter le trouble dans la vie de cette cité qui, dès maintenant, s'affirme vigoureuse.

La lamentable situation causée dans les XVII provinces par les luttes religieuses ne pouvait plus durer. Déjà Requesens avait tenté de négocier avec les rebelles. Des conférences s'étaient tenues sans succès à Breda en 1575.

Les Flamands ne voulaient plus supporter l'inquisition, ni les exactions commises par les troupes étrangères. La révolte de la garnison espagnole d'Anvers, qui fit périr mille personnes, les avait engagés plus que jamais à secouer le joug de cette puissance. Le Brabant, le Hainaut, l'Artois entrant dans les vues du Taciturne envoyèrent des députés à Gand et demandèrent au Prince d'Orange d'y convoquer des délégués des Provinces du Nord.

Le 8 novembre 1576, les plénipotentiaires signaient l'acte célèbre dans l'histoire des Flandres, connu sous le nom de PACIFICATION DE GAND.

D'un commun accord, l'assemblée, agissant comme si le roi n'existait pas, décidait de suspendre les hostilités entre les diverses confessions, proclamait la tolérance religieuse (1) décidait l'expulsion des Pays-Bas, des Espagnols et autres étrangers. Le Prince d'Orange restait Amiral général de la mer et lieutenant pour Sa Majesté, de Hollande et de Zélande. Comme gage on lui remettait les trois villes maritimes : Dunkerque, Nieuport et Gravelines.

---

(1) Le Calvinisme était toléré en Hollande et en Zélande ; la religion catholique était maintenue dans les autres provinces. L'exécution des placards pour le fait d'hérésie était suspendue jusqu'à ce que les Etats Généraux en aient autrement ordonné.

CHAPITRE VII

Dunkerque aux Orangistes
1577 - 1583

Dunkerque se trouve alors dans une singulière situation. Ville jusqu'alors réfractaire à la réforme, elle est placée sous le gouvernement de Guillaume d'Orange, prince calviniste ; son seigneur foncier Henri de Navarre, notre futur Henri IV, est calviniste lui-même. Dans le camp opposé, celui de l'Espagne, don Juan d'Autriche, bâtard de Charles Quint, remplace Louis de Requesens au gouvernement des Pays Bas : Les affaires du pays sont alors en un état déplorable : Trois provinces sur dix sept sont seules restées fidèles à l'Espagne.

Au début, rien n'est innové dans la vie municipale à Dunkerque.

C'est Taccoen, dit Zilleke (1), qui, bourgmestre depuis 1574, est de nouveau investi dans cette charge.

Dunkerque, grâce à son éloignement des grands centres où règne une véritable anarchie, jouit d'une tranquillité relative. Les négociants d'Anvers profitent de cette situation pour y envoyer leurs marchandises par terre, d'où elles sont expédiées sous pavillon français en France ou en Espagne. Les Flessinguois ne tardent pas à éventer cette ruse et poursuivent les navires qui se livrent à cette navigation masquée.

D'Orange se débat dans de grands embarras financiers. Il a emprunté 20.000 livres sterling à la Reine Elisabeth d'Angleterre. Dunkerque avec d'autres villes des Pays Bas en février 1577 lui offre sa garantie. Nouvelle charge pour les villes.

Alors la situation s'embrouille de plus en plus.

Contrairement à l'attente du P. d'Orange, Don Juan sur l'avis de ses conseillers religieux avait accepté la Pacification de Gand, espérant ramener ainsi le calme dans les Pays Bas. Le Taciturne qui ne voulait pas la

---

(1) Lenaert Taccoen dit Zilleke, Seigneur d'Herentaghe.

paix prit une attitude telle que Don Juan pour ne pas être surpris, s'empara du château de Namur le 24 juillet 1577. C était la rupture. Méconnaissant son autorité, le duc d'Aerschot fit offrir le gouvernement général à l'archiduc Mathias qui l'accepta. C'était abaisser le Prince d'Orange.

Or les Gantois qui devaient à celui-ci la restitution de leurs privilèges confisqués par Charles Quint, lui étaient particulièrement attachés. Les partisans du Taciturne fomentèrent parmi eux l'agitation : le 28 octobre 1577, ils firent arrêter le duc d'Aerschot et les évêques Drieux et Rythovius. Ce fut le commencement d'une série de troubles des plus graves : pillage des églises, entraves à la liberté du culte catholique, propagande en faveur des prêches publics, etc.

Don Juan appuyé par des troupes que lui amène Alexandre Farnèse met en déroute, le 31 janvier 1578, dans les plaines de Gembloux, l'armée des Etats Généraux. Ne se croyant plus en sécurité à Bruxelles, le Prince d'Orange et l'Archiduc Mathias se retirent à Anvers. Alors les Etats appellent à leur secours le duc d'Anjou frère du roi de France (1) qui déjà en 1576 avait tenté de prendre la défense des provinces. François d'Anjou se présente comme un libérateur. Il cherche à rallier tous les partis. Le Prince d'Orange lui impose cependant ses conditions et le gagne à sa politique. Il prend néanmoins le titre de défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie espagnole. Ses débuts sont heureux : Il prend Binche et Maubeuge. Mais peu après il laisse son armée se disloquer et retourne en France.

Les Gantois ont continué leurs excès et cherché à forcer le reste de la Flandre à imiter leur conduite. Ils ont pris Hulst, Eecloo, Courtrai, Bruges et enfin Ypres en juillet 1578. Guillaume d'Orange triomphe en Flandre. Le 22 juillet il fait proclamer la PAIX DE RELIGION, acte qui stipule que le libre exercice de la religion catholique ou protestante pourra s'exercer là où cent pères de famille en feront la demande. Cette RELIGIONSVREDE est la négation du pacte de Gand. Une réaction se dessine aussitôt.

---

(1) François, duc d'Anjou porta d'abord le nom de duc d'Alençon, titre qu'il possédait depuis 1566. Henri III lui donna le duché d'Anjou en 1576.

Valentin de Pardieu, Sieur de la Motte, lève le premier la tête et se sépare des Etats Généraux.

Montigny ensuite forme le parti des Malcontents auquel adhérent bientôt les Etats de Hainaut, d'Artois, les villes de Valenciennes, Lille et Orchies qui demandent la reconciliation avec le roi.

Sur ces entrefaites, don Juan meurt en octobre devant Namur : Alexandre Farnèse le remplace aussitôt comme gouverneur des Pays-Bas. C'est lui qui s'opposera désormais aux menées du Prince d'Orange. Il sera assez habile pour attirer à lui le duc d'Aerschot, et Philippe d'Egmont et par ramener à l'Espagne (1) l'Artois, le Hainaut, Lille, Douai et Orchies.

De son côté, le Prince d'Orange travaille la Flandre. Il cherche à faire accepter la RELIGIONSVREDE : le 7 janvier 1579, Dunkerque envoie à Gand huit députés : quatre représentant la religion catholique romaine, Pierre de Langhe échevin, Georges Dicx pensionnaire, Philippe Boudeloot et Jean Van Zoom notable,et quatre représentant de la religion réformée :Pierre Bert, Jean Van Brugghe, Ph. Phoppsen et Guillaume de Burgrave, greffier. (2) Aucun accord ne se conclut. Le 20 février, de nouveaux députés furent envoyés à Bruges, et leur intervention fut vraisemblablement marquée par un insuccès.

Il est évident que toute conciliation sur de pareilles bases était impossible.

La lutte continue donc, mais Guillaume d'Orange manque de fonds pour la soutenir.

C'est en vain qu'il s'adresse en mars 1579 à Elisabeth d'Angleterre pour obtenir d'elle un nouveau prêt de 10.000 livres st. moyennant la remise de Dunkerque et Nieuport. La Reine refuse de lui donner satisfaction.

Il se retourne alors vers les Etats de Flandre.Dans une lettre du 22 avril il leur fait ressortir l'importance de Dunkerque. La sécurité de la Flandre exige que cette ville soit promptement et bien fortifiée. Aussi réclame-t-il de l'argent pour la mettre à l'abri du péril. Le 22 mai suivant, il réitère sa sollicitation et réclame des subsides pour payer la garnison ainsi que celle du Fort de

---

(1) Par le traité d'Arras du 17 mai 1579.

(2) Compte de 1579-1580.

Mardyck (1) et pour activer les travaux de fortifications, acheter des munitions et autres nécessités.

Pendant ce temps, La Motte, Montigny, de Capres, Floyet et autres chefs catholiques, à la tête de leurs troupes appelées par dérision « SOLDATS DE LA PATENOSTRE » chassent les hérétiques de l'Artois. Mais Floyet essuie un échec dans la châtellenie de Bergues : Les paysans calvinistes massacrent 240 de ses cavaliers. La Motte obtient des excuses du Magistrat de cette ville. Il apprend alors que La Noue, breton passé au service des confédérés, à la tête d'un contingent de 2.000 hommes et 600 chevaux est aux portes de Dunkerque, et qu'il a déjà construit des redoutes pour en commencer l'investissement.

Il l'attaque vigoureusement et le force à se retirer dans le plus grand désordre.

Le Prince d'Orange veut alors mettre dans Dunkerque comme gouverneur un homme éprouvé. Il y envoie le 24 août, Guillaume Bloys dit Trélon, vice-amiral de Zélande, et lui octroie en même temps une commission de surintendant de la Basse Flandre.

Trélon, calviniste zélé, amena dans la ville des troupes composées uniquement de religionnaires.

Il commença par équiper trois vaisseaux de guerre et un yacht pour surveiller les côtes, puis établit un Conseil d'Amirauté composé de six conseillers, dont un fiscal, et un greffier. Il choisit ses gens non seulement parmi les Dunkerquois, mais parmi des bourgeois du plat pays : C'est Jacob Marchand, landhouder du Veurnambacht qui prend la présidence. Il est assisté de Jacques de Briarde, Arnoul de Zeghers-Cappel, Antoine de Briarde, Seigneur de Beauvoorde, Philippe Boudeloot, Antoine Baltin, fiscal, et Daniel de Burgraeve, greffier. De nouveaux fonctionnaires sont installés. Jean Van Coulen est nommé receveur des droits et gabelles des Etats pour Dunkerque ; Philippe Boudeloot et Guillain Bogaert

---

(1) Cette lettre publiée par Diegerick et Kervyn de Volkaersbeke (Docum. Hist. inédits CLXXVIII), nous prouve que le Fort Mardyck était construit de longue date pour défendre l'entrée de la fosse de ce nom.C'est donc à tort qu'on en attribue la création à Jean Gamal en 1622. Ce dernier ne fit que l'améliorer ou le reconstruire.

sont pourvus de la charge de receveurs des contributions que les Châtellenies devaient payer pour l'entretien de la garnison.

Celle-ci écume le pays. Les soldats enlèvent le plomb et les cloches des églises, volent les paysans et ne subsistent que grâce à leurs rapines.

Les membres du Magistrat sont naturellement choisis parmi les bourgeois calvinistes. (1) Il interdit l'office divin dans l'église, et le 1er novembre 1579 chasse de la ville, le curé Martin Back (2) qui était titulaire de ce poste depuis 1576. A sa place il nomme un prédicant du nom de Pierre Berdt à qui il affecte les biens de la fabrique.

D'autres ministres parmi lesquels un nommé Arnoul Wasenberg qui avait été chassé du pays de Brédenarde, et Pierre Evrard que le Magistrat avait fait venir de Nieuport, viennent lui apporter le concours de leur parole.

Les ecclésiastiques séculiers ou réguliers quittent alors Dunkerque. Dans les couvents de religieuses il ne reste qu'une ou deux sœurs. Les autres s'exilent, seules les Pénitentes qui gèrent l'Hôpital Saint-Julien, semble-t-il, restent à leur poste. Alors les iconoclastes renversent les autels, détruisent les statues qui ornent l'église, et se livrent aux pires excès. (3)

Cependant le duc de Parme continuait à ramener à la cause de Philippe II bon nombre de mécontents.

Les Confédérés aux abois après avoir remporté quelques succès à Mortagne, Saint-Amand et Courtrai provoquèrent une assemblée à Anvers. Ils y proclamèrent la

---

(1) Le bourgmestre était Jean de Sceppère en 1579 ; en 1580 Adolf de Briarde (Calviniste), en 1581 et 1582 Roger de Brouckere (Calviniste).

(2) Martin Back, dit Baccius, natif de Thielt était curé de Dunkerque, et doyen de la Chrétienté depuis 1576. C'était un théologien distingué. Il publia à Anvers en 1597 un sermonnaire flamand dédié aux Magistrat et habitants de Dunkerque.

Rétabli dans sa cure en 1583, il la resigna en 1585.

(3) De l'amnistie accordée plus tard par Philippe II furent exclus du pardon :

« Les ministres et ceux qui dogmatisent et prêchent la fausse religion, qui composent leur consistoires, ceux qui ont violé et rompu le Saint-Sacrement et les églises, brisé les autels et les images, les meurtriers et ceux qui ont violé les religieuses, et les chefs ou capitaines des dits rebelles ou hérétiques. »

déchéance de Philippe II comme souverain des Pays-Bas dont il n'avait pas su faire respecter les privilèges, et désignèrent comme leur prince Philippe duc d'Anjou.

A la tête d'une députation de gentilshommes, Philippe de Marnix alla le trouver le 30 août 1580 à Plessis les Tours. Le duc accepta leurs offres et réunit une armée de 14 à 16.000 hommes qu'il conduisit en Flandre.

En 1581, il délivra Cambrai, Arleux, Câteau-Cambrésis. Mais il se trouva bientôt dans l'impossibilité d'entretenir ses troupes. Il laissa son armée s'égrener et revint en France. De là, il passa en Angleterre trouver la reine Elisabeth qu'il voulait épouser.

Marnix vint l'y relancer. Il se résolut à prendre congé d'Elisabeth et arriva le 19 février 1582 à Anvers où il fut magnifiquement reçu.

Farnèse avait mis à prix la tête du Prince d'Orange. Un basque nommé Jaureguy entraîné par son maître, d'Anastro, ancien banquier ruiné qu'avait alléché une prime de 80.000 ducats, tira sur le Prince un coup de pistolet et ne réussit qu'à le blesser à la joue.

Mais le bruit se répandit aussitôt que l'assassinat avait été perpétré. Le Duc de Parme s'y laissa prendre et écrivit le 25 mars au Magistrat de Dunkerque, une lettre dans laquelle il faisait ressortir que Guillaume d'Orange avait rendu misérables ses sujets par son ambition et qu'il fallait profiter de sa mort pour se remettre sous l'autorité du roi d'Espagne. Démarche faite en pure perte,car le prompt rétablissement de Guillaume fut vite rendu public et les mesures prises par le duc d'Anjou empêchèrent toute défection.

En juillet 1582, le duc d'Anjou se fait proclamer Comte de Flandre à Bruges en présence du Prince d'Orange.

Pour soutenir son autorité, le Comte de Mansfeld avec 1500 chevaux et un petit corps d'infanterie se rendit en Flandre maritime. Il vint camper dans les environs de Dunkerque. Le duc de Parme se porta à sa rencontre : seul le canal de Bergues séparait les deux partis. Mansfeld attaqua l'avant-garde du duc et la força à reculer. Parme ordonna en vain un retour offensif. Il fut obligé de se retirer. D'autres renforts français conduits par le Prince François (plus tard duc de Mont-

pensier) et le Maréchal de Biron arrivèrent dans la région. Ils se montaient à 7.000 hommes d'infanterie et 1.200 cavaliers. C'était tout ce que le Roi de France avait pu mettre à la disposition de son frère.

Comme la saison était trop avancée pour entreprendre quelque action, une partie de ce contingent se retira à Dunkerque sous le commandement du Vicomte de Chamoy, maître de camp, conseiller chambellan du duc d'Anjou.

Malgré les titres dont on l'avait paré, d'Anjou sentait que son autorité était très faible. Il voulut se rendre maître absolu des principales villes du pays et donna secrètement aux chefs des principales garnisons françaises, l'ordre de s'emparer complètement du pouvoir dans les villes qu'elles occupaient.

Le 23 décembre 1582, Chamoy profitant de l'absence du vice-amiral Trélong, refusa à la compagnie de celui-ci l'autorisation d'entrer en ville. Le Magistrat voulut intervenir. Chamoy fit alors occuper les portes par ses hommes. Une échauffourée s'en suivit entre soldats français et matelots flamands. Neuf bourgeois furent tués et vingt-six blessés mortellement. Mais le coup de main n'avait pas réussi.

Le Magistrat envoya au duc d'Anjou un rapport dans lequel il lui demandait de prendre des mesures pour éviter le retour de pareils incidents, et réclamait le déplacement de Chamoy et de son régiment.

Peu de temps après, le vicomte parvint sans effusion de sang à se rendre maître de la place.

Le 18 janvier 1583, il fit assembler pour la revue ses sept compagnies françaises et trois compagnies de confédérés hollandais qui formaient toute la garnison. Il ordonna à ces derniers de déposer leurs armes. Aussitôt les Français s'en emparèrent et conduisirent les Hollandais hors des portes. Le tour était joué.

Chamoy se fit remettre les armes des bourgeois et les clefs de la ville. Il s'empara de la maison de Trélong dont il remit les meubles à un capitaine qui les conduisit le lendemain à Nieuport.

Dunkerque était au duc d'Anjou.

Celui-ci qui n'avait pas réussi à se rendre maître d'Anvers, parvint à Dendermonde après nombre de difficultés.

Grâce à l'intervention du roi de France et de la Reine d'Angleterre, les Etats conclurent avec lui un traité provisionnel, l'autorisant à s'installer à Dunkerque. Il y arriva le 10 avril.

Sentant son autorité chanceler de plus en plus, et résolu à s'affranchir de la tutelle des Etats Généraux, il chercha à traiter avec Farnèse, et lui proposa sans succès de lui céder Dunkerque et Bergues moyennant l'abandon des prétentions de Philippe II sur Cambrai.

Le duc de Parme qui avait commencé d'heureuses opérations dans le Brabant, trouva plus simple de reprendre Dunkerque par les armes.

Après avoir battu Biron à Rosendaël (Hollande) et s'être emparé d'Hérental, il se disposa à marcher sur Dunkerque.

Dès qu'il eut la certitude de se voir assiégé dans cette ville, le duc d'Anjou la quitta le 18 juin avec son train et ses bagages, y laissant comme gouverneur Chamoy avec 5 ou 600 hommes, sous le prétexte d'aller à Paris demander des renforts à Henri III.

Le 30, La Motte, Mondragon et Montigny se présentèrent devant les murs. Biron essaya, mais en vain de se porter au secours de la place. Bientôt le duc de Parme vint renforcer l'armée assiégeante. Une batterie de vingt canons fit une brèche dans le bastion qui protégeait l'entrée du canal de Bergues dans la ville. Tout était prêt pour l'assaut quand Chamoy offrit de capituler.

Il sortit de Dunkerque, le 16 juillet à la tête de ses compagnies « avec l'épée seulement, sans enseigne et sans équipages ».

Le duc de Parme reprit possession de Dunkerque au nom de son roi, y mit comme gouverneur un vieux capitaine espagnol François d'Aguilar Alvarado, puis partit vers Nieuport dont il s'empara sept jours après. Bergues, Furnes, Dixmude se rendirent ensuite.

Tout le plat pays sauf Ostende était retombé sous le joug espagnol.

CHAPITRE VIII

Le Retour à l'Espagne
Fin du règne de Philippe II
1583 - 1598

Dans une requête adressée en 1586 au Duc de Parme, le Magistrat de Dunkerque pouvait sans exagération employer l'expression de « bienheureuse réduction de la ville sous l'obéissance du Roi notre Sire et Seigneur Souverain ».

Le retour de Dunkerque à l'Espagne était pour la ville la solution heureuse, qui la délivrait d'une situation des plus pénibles.

Tout commerce était anéanti. La plupart des marins s'étaient expatriés. Les catholiques avaient fui la persécution, des étrangers s'y étaient conduits en maîtres. De plus les bourgeois pouvaient se flatter d'avoir échappé à une pire catastrophe. Au temps du duc d'Albe, la ville considérée comme rebelle, aurait subi le sort de Thérouanne, et il n'en serait plus resté pierre sur pierre.

Mais Alexandre Farnèse était trop habile politique, pour adopter les mesures de rigueur de son prédécesseur. Il connaissait assez l'importance de ce port, d'autant plus nécessaire au roi catholique, qu'Anvers, Ostende, Blankenberghe étaient encore des repaires de rebelles. Aussi voulut-il, dès le début, en attendant que Philippe II leur ait accordé son pardon, faire bénéficier les Dunkerquois de mesures de clémence. Aussitôt il fit tout ce qui était en son pouvoir pour restaurer le port et fortifier la ville.

Le 1er septembre 1583, il élabora dans son camp d'Ypres, un règlement concernant la navigation et le commerce, en attendant qu'une ordonnance règlementât les fonctions de l'Amirauté. Ce REGLEMENT POUR LA MARINE instituait un véritable conseil des prises, dont les jugements pouvaient être portés en appel devant Son Altesse, représentée par un de ses conseillers.

Pour combler le vide de la caisse municipale et parer

aux nécessités les plus urgentes, le Magistrat se vit obligé d'imposer les Bourgeois, jusqu'à la somme de treize mille florins. De plus le duc de Parme l'autorisa à lever à son profit tous les droits qui revenaient au roi.

Enfin l'évêque d'Ypres vint consacrer l'église que les hérétiques avaient profanée.

L'Amnistie.

L'acte d'amnistie accordé aux habitants par Philippe II à l'instigation de Farnèse, ne fut signé qu'en mai 1584.

Nous ne pouvons que résumer ici ce document des plus intéressants. (1) Philippe II fait ressortir qu'il aurait pu raser la ville, pour servir d'exemple, mais que par un effet de sa bonté et de sa clémence, il a voulu lui pardonner. Il étend ce pardon à tous les abus et crimes, rétablit les bourgeois en leurs biens et honneurs, à condition toutefois qu'ils se fassent absoudre par leurs supérieurs ecclésiastiques. Il rend au corps de ville ses biens et revenus, coutumes, usages et privilèges. Mais il exclut de cette grâce les pricipaux meneurs : Gaspard Soetere, qui avait rempli les fonctions de bailli, Daniel de Burgraeve pensionnaire et greffier, Adolphe de Biaerde bourgmestre, un certain nombre de bourgeois « comme aussi les ministres, ceux qui dogmatisent et prêchent la fausse religion, et qui composent leurs consistoire, ceux qui ont violé et rompu le Saint-Sacrement, et les églises, brisé les autels et les images, les meurtriers, ceux qui ont violé les religieuses, et les chefs ou capitaines des dits rebelles ou hérétiques ». Tous leurs biens seront confisqués. Enfin, il supprime les chambres de rhétorique qui sont non seulement inutiles mais nuisibles, car elles constituent des foyers d'agitation ou de scandale.(2)

Il exige qu'on rebâtisse les églises démolies, et met cette reconstruction à la charge des habitants qui ne seront pas reconnus pour bons catholiques.

---

(1) Faulconnier l'a reproduit in extenso (I-88-89).

(2) « Et parce qu'on a trouvé par expérience que les chambres de Rhétorique établies dans plusieurs villes de par deça ne sont pas seulement inutiles, mais aussi la cause de la fainéantise de plusieurs esprits légers, inclinez aux opinions et nouveautés pernicieuses qui ont produit beaucoup de scandales, méchans exemples et fausses doctrines, nous avons aboli de pareilles chambres... »

Telles sont les dispositions de cet acte, dont l'élaboration fut longue, mais qui rendit la tranquillité aux Dunkerquois.

Un receveur des confiscations des biens des rebelles fut nommé. Ce fut d'abord Jean Meese, puis Denis de Brier. Leurs comptes ont été conservés. (1)

Le duc de Parme prit en quelque sorte Dunkerque sous sa protection. Il fit droit aux nombreuses requêtes que lui adressèrent les habitants en vue d'améliorer leur sort. (2)

C'est ainsi que le 15 août 1584 ils lui demandaient une allocation de 7.200 livres « pour les fournitures de bois et chandelles à la garnison, la réparations des brèches, la restauration des ruines de leur havre et autres très urgentes nécessités ».

Le 25 octobre suivant, ils obtenaient le versement de 20.000 florins par ceux de Bergues qui en devaient 40.000 au Roi d'Espagne : L'armement de quatre vaisseaux justifiait cette largesse.

Le port reprenait de l'activité. De nouvelles constructions de navires s'y effectuaient, et des bateaux de diverses nations venaient s'y décharger.

En 1585 il était remis en état. Mais les Hollandais l'avaient mis à l'index : Tout navire, même neutre, sorti de Dunkerque comme des autres ports espagnols de la côte de Flandre, pouvait être saisi. Inutile d'ajouter qu'il était interdit aux navires des Etats d'y aborder.

Cette mesure détourna pour un certain temps tout le trafic : Ce fut alors le marasme. Alors le roi d'Espagne se vit obligé, en raison des charges qui pesaient sur la ville, de ne prélever sur les habitants, que les doubles impôts et non plus « les doubles doubles » (3). Et comme l'Eglise paroissiale ne pouvait faire face à ses dépenses, parce que ses ressources « provenant de la pêcherie et de la harengaison, étaient réduites présentement à néant » les bourgeois pour y subvenir demandèrent l'autorisation de lever des droits sur le blé, les toiles, l'avoine etc (4)

---

(1) Arch. Nord B. 7178 à 7199. Le compte de 1587 fut rendu par Pétronille Gruwels, veuve de Jean Meese.

(2) Arch Dunk. 35, Registre 2.

(3) Arch Dunk. 35, Registre 1.

(4) Arch. Dunk. 35-II, f° 3.

Reprise de la Course.

La pêche ne produisait donc plus rien. C'est pourquoi les marins se tournèrent de nouveau vers la course. Le roi d'Espagne les y avait autorisés en février 1585. Les navires de guerre de de Wacken, qui n'avaient plus à escorter les convois des pêcheurs s'y livrèrent comme ceux des particuliers.

La Hollande eut, à partir de ce moment, à déplorer de plus grandes pertes dans sa marine.

Farnèse, en effet, continuait ses opérations. Maître de Dunkerque et de Nieuport, n'osant pas s'attaquer à Ostende trop bien défendue, il dirigeait son armée vers Anvers pour y mettre le siège.

Toutes les provisions ou munitions furent embarquées à Dunkerque : Les Hollandais, malgré leur vigilance, étaient incapables d'entraver leur transport, de même qu'ils ne réussissaient pas à empêcher le retour d'une flotte dunkerquoise, qui était allée à Hambourg chercher du blé, pour parer à la disette qui menaçait la basse Flandre.

Les bourgeois toujours décidés à améliorer leur port et les défenses de leur ville, envoient au duc, en 1586, de pressantes sollicitations, lui demandant que le produit des confiscations effectuées sur les rebelles, ainsi que le droit de Tonlieu appartenant au duc de Vendôme leur soient affectés. (1) Le roi d'Espagne fit droit à leur requête. Il empêcha même ses officiers d'empiéter sur les privilèges des bourgeois, leur laissant l'entière jouissance des « Hems », pâturages humides situés entre la ville et Mardyck. (2)

Plus tard, en 1588, le corps échevinal demande à Philippe II, tant pour l'entretien du bateau de guerre, équipé par la ville, que pour l'amélioration du port et les réparations aux remparts, les fournitures à la garnison qui leur coûtent 5.000 livres par an, l'autorisation de percevoir des droits sur les marchandises les

---

(1) Arch. Dunk. 35 II, f° 4.

(2) Pétitions et réponses insérées dans le registre 2 du Renouvellement du Magistrat (Arch. Dunk. 35).

En 1586, le Magistrat fut renouvelé le 24 juin par F. d'Aguilar, gouverneur, en présence du bailli Renier Gardius. Cornil Martin fut nommé bourgmestre.

plus variées à l'entrée ou à la sortie du port. En juin 1588, Philippe leur accorde cet octroi pour cinq ans (1).

Tous ces subsides étaient nécessaires, car les charges étaient lourdes. Celle qui pesait le plus sur les habitants était l'entretien de la garnison, qui on le verra bientôt se trouva renforcée dans des proportions considérables.

Le Marquis de Renty, nommé récemment Amiral vint, le 10 mars 1587, visiter ce port fameux. Le Magistrat le reçut avec les honneurs accoutumés. Au début de 1588, de Wacken à son tour s'y établit à demeure. Le Magistrat l'installe et le fournit de meubles, de linge de table, vaisselle, etc. Il pourra sur place diriger la flotte dunkerquoise. (2)

Tout le monde est maintenant ARMATEUR : Le gouverneur d'Aguilar, les fonctionnaires royaux, s'intéressent dans des armements. Le Magistrat arma pour le compte de la ville. C'est Charles Dauwère qui commande son navire. Les expéditions se succèdent. Blessé dans une attaque de la flotte de Flessingue chargée de garder l'embouchure de la Meuse, il meurt à Anvers. Son corps ramené à Dunkerque est inhumé solennellement dans l'Eglise des Récollets. (3)

Les Etats Généraux voient en Dunkerque une nouvelle Carthage qui doit être détruite. Non contents de faire bloquer le port, ils cherchent à y incendier les navires à l'aide de brûlots. Vaines tentatives.

Alors, le 28 août 1587, ils prennent une décision terrible : les Dunkerquois seront traités en pirates. Tous

---

(1) Arch. Dunk. 35, Reg. 2, f° 13.

Les marchandises taxées étaient le sel, le vin, le hareng, morue, saumon, huile d'olive, houblon, savon, bière d'Angleterre, cendres potières, vinaigre, beurre, charbon, fromage, filets, fils, bois, cuirs de Barbarie, de Frise, des Indes, etc.

L'octoi fut prolongé de quatre ans par lettres patentes de 1592, et renouvelé dans la suite. Cette énumération est intéressante car elle nous montre quels étaient les droits perçus, le genre de trafic du port, les marchandises importées et leur provenance : France, Angleterre, Frise, Espagne, Maroc (Barbarie), Charbon de Newcastle, Bretagne, Ecosse.

(2) Arch. Dunk. Comptes 310-VI.

En 1595, le Conseil privé de Bruxelles lui enjoint de restituer à la ville les meubles (neuf lits) et ustensiles qu'elle lui a prêtés et lui ordonne de payer son logement. Arch. Dunk. 31. Reg. 2.

(3) Comptes de l'Eglise Saint-Eloi. (Arch. Comm. Dunk., compte N° 20).

ceux qui seront capturés seront jetés à la mer, ce que par un euphémisme cruel on appelle leur laver les pieds. Désormais c'est une guerre sans merci.

L'invincible Armada.

Mais des opérations de plus grande envergure se préparent.

De leur réussite dépend la ruine de la Hollande. Il faut au préalable annihiler l'Angleterre. Le plan conçu par Philippe II est le suivant : Il veut profiter des troubles civils qui contraignent le roi de France à l'impuissance, pour transporter une immense armée sur les navires armés en Espagne, détruire la flotte anglaise, et s'emparer de ce royaume. Farnèse, mis au courant des projets de son souverain dès 1585, a pris, de son côté, toutes les dispositions utiles pour les réaliser.

Pour donner le change et tromper la vigilance de la reine Elisabeth, il a entrepris avec elle depuis 1586 des pourparlers de paix, qui aboutissent à des conférences tenues à Bourbourg au début de l'été 1588.

Mais pendant ce temps, il a travaillé : Il a fait reconnaître en Angleterre les ports propres à une descente, et fait construire à Nieuport et Dunkerque, de nombreux bateaux plats : 75 embarcations de mer, 150 pleytes et 10 heus de rivière. Des matelots ont été levés de tous côtés pour les monter : On en avait fait venir même de Hambourg.

Le secret de ces préparatifs n'avait pas pu être gardé : Aussi les Anglais avaient-ils pris toutes les mesures nécessaires pour défendre leurs côtes : l'Amiral Howard, notamment, armait à Rochester, une flotte destinée à croiser dans le détroit pour empêcher les corsaires dunkerquois d'enlever les navires anglais allant en Hollande ou en Zélande.

Bientôt les constructions navales s'intensifient : des chantiers s'élèvent, de Watten à Bruges et Gand. Les canaux sont creusés ou approfondis à partir de cette dernière ville, pour permettre aux bateaux plats de gagner Nieuport par l'intérieur.

Les Hollandois, de leur côté, ne restent pas inactifs : Ils cherchent à détruire la flottille en armement. Une de leurs machines infernales réussit le 5 avril à pénétrer dans le port de Dunkerque, y brûle trois navires et en endommage cinq autres.

En juin, trente mille hommes sont rassemblés sur la côte, cinq mille d'entre eux campent dans les dunes entre Dunkerque et Nieuport. Les autres cantonnent de Dixmude à Courtrai.

28 bateaux encombrent alors le port de Dunkerque. De plus 17 pleytes y ont été réquisitionnées pour transporter 900 hommes ; 70 bateaux plats destinés à transporter la cavalerie, munis chacun d'une passerelle de débarquement, attendent dans l'Aa. A Gravelines, existe un dépôt de matériel de siège, avec 20.000 tonneaux destinés à construire des radeaux. Tout semble avoir été minutieusement préparé.

Le 22 juin. Farnèse est prêt : Il n'attend plus que l'escadre du duc de Médina Sidonia.

Mais celui-ci se fait attendre. Il n'a quitté la Corogne que le 22 juillet. Le 30, il apparaît dans la Manche.

Alors les Anglais entrent en scène. Un combat s'engage entre la flotte de l'Amiral Drake et l'avant-garde de Médina Sidonia. Cela n'empêche pas le duc de mouiller le 6 août devant Calais.

Alors Farnèse se presse. Le 8, il embarque 16.000 hommes à Nieuport. Il gagne Dunkerque la nuit. Le 9, au lever du soleil, les troupes sont alignées sur les quais, prêtes à partir quand arrive la nouvelle du désastre qui vient de s'abattre sur l'escadre espagnole : Profitant d'une tempête, les Anglais lui ont lancé huit brulôts. L'Amiral s'est vu forcé de couper ses cables. Ce fut alors une débacle épouvantable. Les galions dispersés se jetèrent à la côte pour la plupart ; les autres sombèrent aux mains de l'ennemi ; quelques-uns seulement purent rejoindre un port.

Farnèse tente alors un effort suprême pour secourir Médina Sidonia. Il fait sortir, non sans peine, de Dunkerque mille arquebusiers d'élite. Presque tous sont

---

Le 12 juillet, l'Evêque d'Ypres fit son entrée en ville : Il consacra « le grand autel de l'église paroissiale et autres lieux profanés ès troubles et altération dernières ». L'église put être rendue définitivement au culte.

Un banquet fut offert à l'Evêque par le Magistrat qui déboursa 263 livres, 9 sous (Compte 1588-89).

Le 20 octobre, le Magistrat réceptionna le grand autel exécuté par Mathieu Laghe, tailleur de pierres et d'images, ce qui fut pour lui l'occasion d'un nouveau banquet qui ne coûta que 52 livres, 6 sous (même compte).

tués. Il faut battre en retraite avec les débris de l'Armada trop tôt qualifiée d'INVINCIBLE. C'est Jacobsen avec Jacques Rycx et Fr. Ryndt qui pilotent Médina, et passant à travers les débris de sa flotte, le conduisent péniblement en Espagne.

Les éléments avaient bien servi l'Angleterre et la Hollande.

Continuation du Blocus.

De 1589 à 1594, la flotte hollandaise bloque étroitement le port. En 1589, elle réussit à empêcher l'entrée de plusieurs navires espagnols qui sont forcés de s'échouer devant Mardyck. Mais les Dunkerquois équipent alors une escadre de sept vaisseaux qui renforcent les treize autres appartenant au roi d'Espagne sous le commandement du vice-amiral de Wacken réussissent à forcer le blocus et font plusieurs prises sur la marine des Etats généraux. Les Hollandais qui s'étaient ménagés des intelligences dans la ville tentent l'année suivante un débarquement, mais la garnison ne se laisse par surprendre et les force à déguerpir au plus vite.

Nos marins veulent à tout prix empêcher l'ennemi de se tenir devant l'entrée de leur port. Ils imaginent alors de lui créer des obstacles sur lesquels les navires viendront se briser. Ils coulent là où les navires ennemis jettent l'ancre, de vieux bateaux chargés de pierres, et garnis de ferrailles sur lesquelles se couperont les câbles. (1)

Pour assurer une meilleure défense à la ville et se garer contre toute surprise, on renforce la muraille du côté du Port. En 1594, un vieux bastion du côté Sud est rasé et on en construit un nouveau, derrière le couvent des Récollets, pour défendre la ville à cet endroit particulièrement faible, par lequel s'était faite l'attaque en 1558. De nouvelles casemates avaient été construites en 1593 à l'ouest de la ville.

Les Hollandais s'aperçoivent alors qu'il est inutile d'entretenir en rade de Dunkerque cette flotte qui se fatigue Leurs amiraux demandent aux Etats, l'autorisation de la retirer. C'est un premier résultat acquis.

---

(1) Autorisation donnée par le Roi au Magistrat en 1592. Arch. Dunk. (Renouvell. Magistrat N° 2, p. 23).

Embellissements.

Les Dunkerquois qui jouissent d'un peu de calme, peuvent apporter quelques améliorations à leurs principaux monuments. Ils s'ingénient à rendre plus belle leur église paroissiale · Déjà ils ont réparé ses verrières. Ils y édifient un maître autel de toute beauté qui, pendant longtemps, sera considéré comme une des merveilles de la Flandre.

Entièrement construits de marbre de Lydie et d'albâtre, ses trois étages surmontés d'une grande croix s'élevaient jusqu'au sommet du chœur. Des statues des quatre évangélistes l'ornaient latéralement. Par devant trônaient celles de la Vierge et de Saint-Eloi. Un tableau représentant la Cène (1) occupait le milieu de retable.

Cet ensemble avait coûté 25.000 florins.

Pour pouvoir y adapter des colonnes d'airain, le Magistrat demanda au duc de Parme « deux ou trois pièces d'artillerie éventées et rompues qui, passé de longues années. se trouvent en la dite ville ». Après avis favorable de M. de la Motte, général de l'artillerie, S. A. les lui accorda volontiers. Cette autorisation a fait dire à certains historiens que l'autel avait été payé par le duc de Parme ! (2)

Un beau tableau, représentant le martyre de Sainte-Barbe, don de la gilde de ce nom, vient orner le sanctuaire. qui est enfin doté de nouvelles orgues du prix de 1500 livres et de boiseries sculptées. (3)

Les habitants réussissent enfin à lui faire affecter des rentes séquestrées sur deux personnes qui se sont enfuies en Hollande.

---

(1) Cette toile attribuée par les uns à Otto Venius, par les autres à Pourbus est conservée à l'Eglise Saint-Eloi.

(2) Arch. Comm. Dunk. 35, N° 2, f° 18-21 (7 février 1591).

(3) Le Magistrat y aurait contribué pour 177 livres. D'après Faulconnier, en 1578, la gilde de Saint-Georges avait acheté à Pourbus le magnifique triptyque représentant le martyr de ce Saint, actuellement placé au Musée. L'artiste l'aurait cédé pour 1500 livres à cette gilde par dépit de ce que celle de Bruges avait refusé de lui payer le prix qu'il en réclamait. Or en 1578, Dunkerque était aux mains des rebelles, qui l'année suivante saccagèrent l'Eglise. Comme Pourbus est mort en 1580, il faut admettre que la vente du tableau eut lieu avant cette date: Nous ne savons pas par quelle heureuse intervention il a pu être sauvegardé.

Mort d'Alexandre Farnèse.

Celui qui s'était toujours montré leur protecteur, meurt inopinément à la fin de décembre 1592, à peine âgé de quarante six ans.

Philippe II le remplace comme Gouverneur des Pays-Bas, par l'Archiduc Ernest d'Autriche qui disparaît à son tour. Son frère l'Archiduc Albert est alors nommé à sa place le 20 janvier 1595.

Sous leurs gouvernements, les Dunkerquois obtiennent de nouveaux avantages :

Grâce aux bons rapports qu'il entretient avec Bruxelles, le Magistrat obtient en 1595, la confirmation de ses privilèges, et notamment l'exemption du droit de Tonlieu que les commis de la recette prétendaient faire payer à ses bourgeois. (1)

L'Amirauté.

L'Amirauté créée virtuellement par Alexandre Farnèse en 1583, vit son fonctionnement réglementé par l'ordonnance de 1590 concernant le PLUNTRAGE ou petit butin réservé aux équipages, qui fut renouvelée d'ailleurs en 1594.

Déjà en 1592, le Comte de Mansfeld en avait amélioré l'organisation. Désormais cette institution prenait une importance considérable. La liquidation des prises était réglée minutieusement. En 1597, présidé par le Lieutenant Amiral, il comprenait trois juges, dont un fiscal et un greffier. Y étaient adjoints un commissaire général, un ténedor des munitions, un prévôt, un chef chirurgien, etc. (2)

En 1596 était créé un Conseil Suprême d'Amirauté placé sous la dépendance immédiate de l'Archiduc.

Pour accélérer la marche des affaires, le Conseil Suprême demanda, le 5 février 1597, la création à Dunkerque d'un ou deux postes de subdélégués, afin d'éviter aux parties de trop fréquents voyages en Cour, car le siège de Dunkerque ne pouvait connaître sans appel que jusqu'à 50 florins. Au dessus de cette somme, l'appel était admis au Conseil Suprême, ce qui nécessitait de longs déplacements.

---

(1) Le texte en est publié in extenso par Vanlennier I-101.

(2) Renier Gardin, bailli, fiscal, Mathieu Berk et Pieter Hesselt, juges, Jean Wantens greffier.

Mutinerie de la garnison.

Dès 1594, les habitants avaient renouvelé leurs plaintes contre la garnison espagnole dont l'entretien constituait pour eux une trop lourde charge : Mais ils ne devaient obtenir satisfaction que lorsqu'un conflit eût forcé la main des gouvernants.

Les soldats qui n'avaient pas reçu leur solde depuis un an, avaient forcé le Magistrat à leur avancer 60.000 livres et s'étaient de plus permis de contraindre le receveur des licences à réclamer des Magistrats des Châtellenies voisines, des contributions pour leur entretien.

Le mal alla en s'aggravant : L'année suivante, la garnison se mutina et exigea des bourgeois des surcharges auxquelles ils ne devaient pas être astreints : l'Archiduc envoya à Dunkerque Aug. de Herrera, châtelain de la citadelle de Gand. Celui-ci ordonna au Gouverneur d'Aguilar de faire cesser les vexations des gens de guerre et d'empêcher les fonctionnaires royaux de molester le Magistrat pour obtenir autre chose que ce qui leur était dû. Une lettre de l'Archiduc du 28 mars suivant approuva ces décisions. Mais les troupes ne recevaient toujours pour leur solde :Le Magistrat prit le parti de signaler cette situation au Prince pour éviter de nouveaux désordres : Comme le Roi se trouvait dans l'impossibilité d'avancer les fonds nécessaires, son représentant autorisa le corps municipal à disposer des deniers que la ville devait verser aux quatre membres de Flandre, pour payer la garnison. Et la mutinerie cessa.

L'année 1596 est marquée par de nouveaux exploits de nos corsaires.

Le port est libre, car les hollandais de guerre lasse se sont retirés. M. Jacobsen monte le Levrier et De Koster le Saint-Eloi, navires équipés par la ville. De Koster cerné par une flotte hollandaise se bat en désespéré, et lorsque tous ses officiers sont tués il se fait sauter plutôt que de se rendre. Ses concitoyens trouvent peu après une compensation dans la prise successive de 35 navires hollandais, hauts faits suivis de beaucoup d'autres.

En avril, l'Archiduc Albert d'Autriche, après avoir tiré de Dunkerque tout un matériel de siège s'approche de Calais ; de Wacken garde la mer en face de ce port. Après onze jours d'investissement, la ville se rend le 24.

De Wacken y laisse la moitié de sa flotte et continue ses promesses avec le reste.

Cette acquisition facilite beaucoup les opérations des armateurs dunkerquois qui peuvent y amener leurs prises : Aussi les Etats interdisent-ils à leurs capitaines d'y entrer avec leurs navires, et de nouveau ils envoient devant Dunkerque une flotte de blocus dont le commandement est confié à Pierre Van des Does. Précaution vaine : à la fin de l'année les prises ou rançons faites sur les pêcheurs confédérés atteignent à elles seules trois cent mille florins ! (1)

Les Etats récriminent : En 1597, ils cherchent à embouteiller le port en y coulant des flûtes chargées de cailloux et se voient obligés d'équiper une fotte importante de 14 navires, renforcée bientôt de neuf autres pour portéger leurs pêcheurs.

D'Ostende que tenaient toujours les Etats, et qui était devenue un vrai repaire de bandits, des bandes armées sortaient sans cesse pour piller les campagnes voisines ;de Bruges à Dunkerque le pays était ravagé par ces reîtres qui ne laissaient pas aux habitants le temps de réparer leurs dommages.

Les gouverneurs étaient obligés de faire de fréquentes sorties pour lutter contre ces pillards : Au cours de l'une d'elles Francisco d'Aguilar tomba dans une embuscade que lui avait tendue Edouard Noris, Gouverneur d'Ostende. Fait prisonnier il fut envoyé en Angleterre où il resta deux ans. (2)

Paix de Vervins.

Enfin la paix fut signée à Vervins entre la France et l'Espagne. Pour le plus grand détriment des armateurs dunkerquois, Calais était rendu au roi de France.

Le Prince de Béarn, duc de Vendôme — lisez Henri IV — Seigneur foncier de Dunkerque fut alors

---

(1) Les annalistes signalent à la fin de 1596, une épidémie très meurtrière qualifiée de peste, sur laquelle nous n'avons aucune donnée précise.

(2) D'Aguilar ne recouvra sa liberté qu'en 1599.

A son retour, il demanda aux Archiducs d'être relevé de sa charge de gouverneur de Dunkerque. Le capitaine Diego Ortis fut alors désigné pour le remplacer (10 oct. 1599).

Arch. Dunk. Corr. du Magistrat, Reg. I, f° 75.

remis en possession des biens qui lui appartenaient en Flandre, et qui depuis longtemps lui avaient été confisqués. (1)

Il envoya à Dunkerque le Sieur de Manicamp pour avoir soin de ses intérêts « dont, disait-il, les malheurs des guerres depuis vingt ans nous avaient empêché la libre jouissance ». (2)

Le 1er octobre suivant il nomma Jean Martinès de Mellado, Grand Bailli de ses terres, châtellenies et seigneuries de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines, avec prééminence sur les baillis ordinaires de ces villes. Manicamp fut chargé de recevoir son serment et de le mettre en possession de sa charge.

Le 3 septembre 1598, mourait Philippe II.

L'histoire glorieuse de l'Espagne se terminait avec lui.

Au soir de sa vie, ce monarque avait fini par se rendre compte de l'erreur qu'il avait commise en traitant les Pays Bas par un régime de rigueur, maladresse qui lui avait coûté la moitié de ses possessions dans le Nord.

Seul un gouvernement autonome pouvait convenir à ces provinces, agrégats d'organismes municipaux, jaloux de leur indépendance et décidés à lutter pour le maintien de leurs privilèges.

Sentant sa fin approcher, il avait pris la résolution de marier sa fille l'Infante Isabelle au Cardinal Archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays Bas, en lui donnant comme dot les provinces, sous la condition toutefois, que si les Archiducs venaient à décéder sans laisser de postérité, leurs biens retourneraient à la Couronne d'Espagne.

Albert se dépouilla à regret de la pourpre cardinalice et épousa Isabelle. Ils se trouvaient ainsi à la tête d'une principauté souveraine, reconnue par les puissances.

Dunkerque allait de nouveau changer de maîtres.

---

(1) Comptes de régie des biens saisis sur le Prince de Béarn, de 1594 à 1596. Arch. Nord, B. 3644.

(2) Commission de Philippe de Longueval, Sieur de Manicamp, surintendant des biens du Roi de France. (Arch. Dunk 35-1, f° 86) 15 juillet 1598. Main levée donnée par le Roi d'Espagne au Roi de France des biens lui appartenant par deçà. Arch. Dunk., Renouv. Mag. reg. 2, f° 86.

L'esprit public à la fin du XVIe Siècle.

Nous ne pouvons pas clore ce chapitre sans insister quelque peu sru la répercussion des divers événements qui s'étaient succédés au cours de ce siècle, sur la mentalité de habitants de Dunkerque.

Au point de vue religieux, si la Réforme n'avait fait que peu d'adeptes à Dunkerque, la Religion Catholique n'en avait pas moins subi une sérieuse atteinte. La foi s'en allait. Les ecclésiastiques en nombre insuffisant étaient incapables de lutter contre l'hostilité de certains, l'indifférence des autres, et de mettre un frein à la grande licence qui s'était peu à peu introduite dans les mœurs.

Les troubles et les guerres avaient amené chez les habitants de la côte un véritable dévergondage. Les pillards, vagabonds, brigands de toute espèce infestaient la contrée.

Une « épidémie » de sorcellerie sévit dans toute la Flandre maritime. Les cours de justice féodale ou les tribunaux échevinaux eurent à juger de nombreux procès, aussi bien dans des villes telles que Bergues et Hondschoote que dans des villages comme Zuydpeene où la Cour de l'Hoflande condamna au bûcher six de ses justiciables.

A Dunkerque, une bande de malfaiteurs, continuateurs des gueux, obéissant à cinq chefs ou capitaines constituait une vraie association de sorciers. Ils réunissaient dans les dunes de l'Est, les adeptes qu'ils avaient pu recruter par menaces ou promesses d'argent. Ils s'y livraient avec eux au sabbat, et profitant de leur ignorance leur fournissaient des poudres et breuvages, des formules de sortilèges en leur désignant leurs victimes.

De 1596 à 1599, dix-huit de ces misérables furent arrêtés, soumis à la torture et condamnés à périr par le feu.

A la population fixe constituée par les bourgeois venait s'ajouter un mélange hétéroclite de gens de mer, souvent de nationalité mal définie, qui arrivaient à Dunkerque pour y chercher aventure.

Les capitaines trouvaient en eux, d'utiles éléments pour compléter leurs équipages : Ils avaient besoin de ces hommes frustes aux mœurs rudes, méprisant la mort

et toujours prêts à la donner. Il fallait à la marine dunkerquoise ces matelots n'ayant peur de rien qui contribuaient à rendre son nom redoutable : « L'Antiquité, a écrit un auteur du XVIIe Siècle, n'a point connu d'hommes plus déterminés sur la mer que les Dunkerquois, et nous ne lisons point d'actions navales plus hardies que celles qu'ils ont exécutées. » Mais lorsqu'ils se trouvaient à terre c'était au détriment de la sécurité publique. Des querelles ou rixes souvent suivies de mort nécessitaient l'intervention du Magistrat et de ses agents, ou des compagnons des gildes chargés de faire respecter l'ordre.

En opposition à ce sombre tableau qui pourrait faire croire que Dunkerque n'était alors qu'un ramassis d'individus porpres à semer partout la terreur, nous pouvons heureusement constater que les Bourgeois parfaitement organisés avaient subi l'influence du grand mouvement intellctuel qui d'Italie s'était propagé en France et dans toute l'Europe occidentale au cours du XVIe siècle, siècle d'une fécondité extraordinaire, pendant lequel les Flandres donnèrent naissance à une pléiade d'hommes célèbres ou remarquables dans toutes les barnches de l'activité humaine. Nombreux furent les enfants de la Flandre maritime qui, après avoir fait leurs études à l'ancienne Université de Louvain qui rayonnait alors de tout son éclat, puis à celle de Douai érigée en 1562, y devinrent des maîtres à leur tour.

Dunkerque pour sa part peut se vanter d'avoir vu naître : (1)

Guillaume Martins, Docteur de l'Université de Louvain, Membre du Conseil du Luxembourg, Jurisconsulte qui eut la patience de mettre en vers 211 règles juridiques.

Nicolas Van den Helle (1442-1505), Professeur de Théologie et quatre fois Recteur magnifique de la même université, auteur de plusieurs ouvrages.

Lambert de Briarde, Chevalier, né vers 1490, Docteur en Droit, Maître des requêtes au Conseil de Malines (1522) et enfin Président du Grand Conseil. En cette qualité, il assista à tous les conseils que tint Charles Quint dans les Pays-Bas. Auteur d'un traité de procé-

---

(1) Cornille Schepper que Faulconnier cité à tort comme une gloire locale était originaire de Nieuport.

dure c'était, a écrit Foppens, le plus grand Jurisconsulte de son époque. Il mourut à Malines en 1557.

ANTOINE SILVIUS (du Bois ou Van den Bussche), auteur de divers ouvrages de grammaire.

P. VAN DEN KERCKOVE, traducteur de Guichardin (1566) etc. etc.

Pour faciliter les études des jeunes dunkerquois, Léon Wouters qui avait été pourvu de la cure de l'Eglise paroissiale en 1513, fonda six bourses au Collège du Lis de Louvain dont trois devaient être réservées à des jeunes étudiants natifs de Dunkerque : Chaque année, ils étaient désignés par le Magistrat. A la demande de celui-ci, le nombre de ces bourses fut réduit à deux en 1568. Elles furent ensuite très régulièrement allouées.

A cette époque, des CHAMBRES DE RHETORIQUE, sociétés littéraires instituées même dans de très petits villages, propageaient le culte des muses.

Dunkerque n'en possédait pas moins de cinq : La COMPAGNIE DE RETORICKE, celle de SAINT-ELOY, les JOSNES COMPAGNIES DES ESCOLES, la RETORIKE DE LA GARNISON, et les JOSNES BOUCHERS. Il ne se passait pas de fête sans représentation théâtrale. Les acteurs jouaient en plein air, dans la rue des Pierres, ou devant l'hôtel de ville, des jeux moraux des farces et même des tragédies. (1) Lors des fêtes religieuses ils représentaient des mystères. Pendant les processions, sur les estrades, ils figuraient de scèns bibliques.

Des concours de poésie étaient institués entre les diverses sociétés : Les prix consistaient en coupes d'argent ou couronnes dorées.

Le goût de ces exercices était poussé à un tel point, que peu de temps après la ruine de la ville en 1558, le Conseil de Flandre fut obligé de les interdire. (2)

Ces réunions finirent par dégénérer : Elles devinrent des foyers d'agitation et d'opposition, clubs avant la lettre. C'est pourquoi Philippe II en 1584 les supprima : Mais plus tard les sociétés de rhétorique se réorganisèrent et prirent un nouvel essor.

Dans le domaine des arts, nos ancêtres avaient réédi-

---

(1) Compte de 1550 : la Société de Rhétorique joue le jeu moral « Le Fils prodigue », en 1565 la tragédie « Sarepus » et la comédie « Acolastus ».

(2) Compte de 1559, 24 février.

fié leur église paroissiale sur un plan grandiose. Ils l'avaient meublée d'un autel superbe et ornée de riches tableaux.

Dunkerque n'avait pas encore produit de grands artistes. Il faut attendre le siècle suivant pour voir apparaître les Jean de Reyn, Philippe de Corbehem et Mathieu Elias. Mais les bourgeois avaient déjà le culte du beau, et ils le prouvaient par le faste déployé lors des réjouissances publiques, ou des réceptions des souverains. Malgré les guerres et les troubles qui successivement accumulaint les ruines, non contents de les relever aussitôt, ils s'attachaient à reconstituer leur ville, en la faisant plus forte et plus belle.

CHAPITRE IX

Dunkerque sous les Archiducs Albert et Isabelle
1598-1633

Les Flandres allaient vivre désormais sous un nouveau régime. Le lien qui les rattachait à l'Espagne était momentanément relâché. Les nouveaux souverains qui avaient espéré ramener sous leur autorité les provinces du Nord, et constituer ainsi de tous les Pays-Bas un royaume indépendant, échouèrent dans leurs négociations et se virent forcés de continuer contre les Etats une lutte désastreuse.

Les Hollandais continuent à surveiller plus étroitement encore les abords de Dunkerque. Mais les corsaires à la faveur de la nuit réussissent à sortir et font des prises importantes. Malheur à ceux qui se laissent prendre : la population hollandaise est tellement excitée contre eux, que les Etats pour la satisfaire pendent tous les marins dunkerquois retenus dans leurs prisons. Seule la ville d'Ostende reste encore entre leurs mains. Sa garnison continue dans le pays ses incursions « qui incommodent fort Dunkerque. » L'Archiduc, pour les empêcher, se décide à construire quelques forts à distance, et à y entretenir une nombreuse garnison. Cela coûte 30.000 livres par mois, et le Magistrat de Dunkerque doit en fournir 1500 pour sa part. Mais cette mesure est insuffisante : la tranquillité ne reviendra dans le pays que si Ostende est arraché aux rebelles.

De son côté, Maurice de Nassau presse les Etats d'entreprendre une action sur Dunkerque. S'emparer de cette ville est pour eux le seul moyen d'empêcher les ravages causés par ses corsaires dans la marine hollandaise. Le moment est propice, car les troupes espagnoles à la solde de l'Archiduc, mal payées, mal nourries menacent de se mutiner. Son plan est adopté : Il entre aussitôt en campagne. Il gagne Ostende et de là vient préalablement assiéger Nieuport. L'Archiduc Albert assemble à la hâte une petite armée et vient au secours de la ville.

Le 2 juillet 1600, il livre sous ses murs une sanglante bataille, dont l'avantage reste à Maurice de Nassau, qui

ne sait pas profiter de son succès et se retire : Dunkerque est sauvée.

Les blessés y sont transportés et servent après guérison à renforcer la garnison.

Les hostilités continuent sur mer.

L'Archiduc avait donné l'ordre de détruire tous les bateaux pêcheurs de Hollande ou de Zélande.

L'Amiral d'Arenberg, arrivé à Dunkerque, le 30 juillet, y avait équipé rapidement une petite flotte dont les principales unités étaient montées par J. Colaert et les Jacobsen. Au début d'août, le Vice-Amiral de Wacken en prend le commandement. Il fond sur la flottille des busses gardée par quatre navires de guerre des Etats, brûle les unes et coule les autres. Les Etats lancent alors vingt vaisseaux à sa poursuite. Adrien Diericksen est alors pourvu de sa charge de Vice-Amiral. La pêcherie des rebelles était anéantie pour cette année. Les Dunkerquois continuèrent alors leurs courses comme à l'ordinaire, combattant avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils étaient certains d'être pendus s'ils étaient faits prisonniers.

Les Hollandais essayèrent de nouveau d'embouteiller le port en y coulant des vaisseaux chargés de grosses pierres. Entreprise bien vaine, car les habitants éventrèrent les carènes, et les vagues se chargèrent d'en disperser le contenu Les corsaires sortirent dès que le passage fut rendu libre et recommencèrent si bien leurs randonnées que, de février à mai 1601, ils pouvaient déclarer trente prises à l'Amirauté.

Les Hollandais persistant à exercer leurs cruautés sur nos marins, l'Amiral délivra aux capitaines en partance, une ordonnance secrète de l'Archiduc, leur permettant d'user de représailles. Ils ne devaient prendre connaissance qu'en pleine mer de ce document :

« L'on ordonne à tous les capitaines et gens de mer qu'ils auront à couler à fond tous les vaisseaux anglais qu'ils ne pourront pas mener dans le port de Dunkerque, et qu'au regard des Hollandois et autres rebelles ils ne couleront pas seulement à fond leurs navires, mais aussi leurs équipages, à moins que d'en pouvoir tirer une bien grande et extraordinaire rançon ».

A la suite de ses courses, le capitaine du vaisseau armé par la ville vint rendre compte au Magistrat le 27 septembre 1601, qu'il avait jeté à la mer 62 prisonniers.

L'assemblée surprise de cette exécution sommaire dont elle n'avait pas donné l'ordre, en demanda la raison au capitaine qui exhiba l'Ordonnance de L.L.A.A. que lui avait remise à son départ le fiscal de l'Amirauté. Le Magistrat par la suite chercha à obtenir des adoucissements : Ceux qui étaient pendus aux vergues ou jetés à la mer ne payaient pas de rançon ! Mais les équipages, de leur côté, certains du sort qui les attendait s'ils étaient capturés étaient décidés à refuser tout quartier à leurs ennemis...

Les Jésuites.

Ces coutumes barbares avaient entraîné un laisser-aller effrayant parmi la population dunkerquoise. Les mœurs étaient corrompues, le vice s'étalait au grand jour, les meurtres augmentaient de fréquence.

Le curé de l'unique paroisse,Nicolas Boudeloot,n'était pas de taille à réagir contre cet état de choses : D'ailleurs, impliqué lui-même dans un procès scandaleux, il avait été arrêté, mis au secret dans les prisons d'Ypres par ordre de l'évêque en 1602. Il devait être condamné en 1609 à vingt ans de banissement.

Corriger les mœurs ne pouvait pas être l'œuvre des Frères Mineurs, seuls religieux existant alors en ville et dont la discipline était d'ailleurs fort relâchée.

Les Jésuites voulurent assumer cette tâche. De leur résidence installée à Bergues en 1599, il commencèrent à envoyer chaque semaine à Dunkerque quelques-uns de leurs religieux dans le but de ramener les Dunkerquois à une vie plus chrétienne. Leurs Pères catéchisaient les enfants, visitaient les prisons et les hôpitaux, instruisaient les soldats espagnols.

Malgré l'opposition du Magistrat composé surtout d'illettrés, en dépit des brimades du clergé séculier, ils réussirent dans leur mission et purent vivre à Dunkerque, grâce aux libéralités de quelques particuliers.

Siège d'Ostende.

L'Archiduc commença le 5 juillet l'investissement d'Ostende. Ce siège, un des plus fameux de l'histoire, devait durer « trois ans, trois mois, trois semaines et trois jours ».

Pour en payer les frais, les seigneurs demandèrent aux villes de leur obéissance de leur fournir du matériel et des subsides pécuniaires. Dunkerque, pour sa part, se vit

imposée de 7476 livres, ce qui força le Magistrat à augmenter les droits d'accises sur la bière et le vin. Une flotte fut équipée dans le port en 1602 : Ce fut une nouvelle cause de dépenses, et partant de nouvelles impositions.

Les courses continuèrent en 1603, malgré une épidémie meurtrière qui sévit à Dunkerque, mais qui fut promptement enrayée, car nos ancêtres savaient prendre les mesures d'isolement propres à limiter le fléau.

Les Archiducs visitant la ville à la fin de cette année trouvèrent les fortifications en état de soutenir une attaque.

Jacques Ier, qui venait de succéder à la reine Elisabeth sur le trône d'Angleterre, s'était empressé de signer un traité de paix avec l'Espagne : Tranquilles de ce côté, les Espagnols n'avaient plus qu'à se rendre maîtres des Hollandais.

Ils équipèrent une escadre de dix vaisseaux qui devait gagner Dunkerque. Mais une flotte des Etats qui les guettait dans le Pas-de-Calais, eut sur elle l'avantage. Quatre vaisseaux réussirent seuls à s'échapper. Les Hollandais maîtres de la mer réussirent en 1605 quelques actions sur les Dunkerquois. Au cours de l'une d'elles Diericksen trouva la mort. Ce n'était pas suffisant pour forcer les Dunkerquois à baisser pavillon devant eux. En 1606, dix de leurs navires de guerre, réussirent à s'emparer de nombreux navires marchands ou pêcheurs hollandais, et même de certains d'entre eux qui naviguaient sous pavillon neutre.

Le butin rapporté par les corsaires n'enrichissait pas tout le monde. Si certains armateurs y trouvaient leur bénéfice, les fonctionnaires espagnols — ils étaient une nuée —, du haut en bas de l'échelle, savaient si bien prélever leur part, qu'en fin de compte, il ne restait plus rien pour les équipages. Les gens de plume qui tiraient argent de tout, tuaient la poule aux œufs d'or. Ainsi les marins et leurs officiers étaient-ils réduits à une profonde misère. Plusieurs années de gages leur étaient dues. Ils abandonnaient le service, se faisant pillards ou s'enrôlaient dans l'armée... Les armements diminuaient ; certains navires ne pouvaient quitter le port faute de voiles ou de cordages.

Le Magistrat -- armateur lui-même — ne s'occupait

plus d'entretenir le port dont le chenal était obstrué par la vase. C'était la gabegie sur toute la ligne. L'Archiduc de son côté se trouvait dans l'impossibilité de fournir des subsides « pour courteresse d'argent ». Cette situation ne pouvait plus durer.

Car si l'Espagne était épuisée par cette longue guerre, les Provinces Unies se trouvaient aussi dans une situation des plus pénibles. Ainsi les belligérants écoutèrent-ils les propositions de ceux qui les engageaient à faire la paix. Un armistice de six mois fut conclu à la Haye, le 24 avril 1607. Il fut renouvelé peu après, puis rompu en août 1608. La France et la Grande-Bretagne se posèrent en médiatrices. La voix d'Henri IV fut écoutée ; les pourparlers furent repris et finalement une trêve fut conclue pour douze ans le 9 avril 1609.

Elle n'empêcha pas d'ailleurs l'Espagne de continuer à Dunkerque la construction d'une escadre de onze vaisseaux dont le commandement devait être donné à Michel Jacobsen : La ville restait sur la défensive. Une garnison considérable qui était sous les ordres du gouverneur D. Diego Ortis, était à la charge des habitants. Le Roi, pour leur apporter quelque soulagement, leur accorda des exemptions d'impôts, ainsi qu'un octroi leur permettant de raffiner le sel. Alors mourut Henri IV, seigneur foncier de Dunkerque.

Le Magistrat reconnut Louis XIII en cette qualité et lui fit demander comme il l'avait fait aux Archiducs, seigneurs suzerains, l'autorisation de construire des casernes, « pour se redîmer de l'incommodité et des vexations que les habitants recevoient au logement des gens de guerre.»(1) Le Roi de France l'autorisa à emprunter jus-

---

(1) D'après un « *Mémoire de ce qui est accoutumé de fournir à la garnison* » du 3 juillet 1609, les Bourgeois devaient, par exemple, fournir 3 ou 4 lits à chaque capitaine ; 2 lits et 2 chambres à un capitaine réformé, si bien qu'il fallait louer des maisons entières pour ces officiers. Ils devaient disposer pour un sergent d'une bonne chambre et du lit, et d'une moindre pour son valet avec deux nappes, quatre serviettes, meubles et ustensiles. Pour les soldats il suffisait d'un lit pour deux avec une nappe et deux serviettes.

En outre pour les corps de garde, la ville devait livrer 2500 rasières de charbon par an, 800 fagots 300 livres de chandelles « ce qui a réduit la ville à pauvreté et indigence, au terme de ne plus pouvoir fournir la moindre dépense ».

(Arch. Dunk. 35, N° 2, f° 186).

qu'à 100.000 florins pour construire 200 chambres ou baraques.

Elles furent édifiées le long des murailles de la ville parallèlement à l'Eglise paroissiale : C'est de là que vient le nom de rue des Vieux Quartiers, donné à la voie qui les traversait.

Par mesure d'économie on utilisa un million de briques, recueillies à Coxyde dans les ruines de l'Abbaye des Dunes : Les moines les avaient accordées, moyennant une redevance annuelle de deux tonneaux de vin et de deux tonnes de harengs, qui fut régulièrement payée par la suite.

En 1613, la moitié seulement de ces casernes était construite. Pour édifier le reste, les Archiducs autorisèrent le Magistrat à prélever la somme nécessaire sur le produit de l'impôt.

Fondation d'un collège.

Les Jésuites de Bergues qui, depuis 1600, avaient reçu l'hospitalité chez des particuliers, notamment chez Jean Wantens, greffier de l'Amirauté, résolurent d'installer une résidence à Dunkerque. Ils pouvaient disposer d'une maison donnée par un des leurs, le P. de Vriese, le premier Dunkerquois entré dans la Cie de Jésus. Le 12 octobre 1612 un de leurs Pères assisté d'un frère vint en prendre possession. Le Magistrat les regarda avec défiance et le curé leur fit un assez mauvais accueil. Soutenus par les Archiducs, et l'Abbé des Dunes, bénéficiant des largesses de quelques habitants, ils réussirent à transformer en chapelle une partie de leur maison : Par le luxe qu'ils déployèrent au cours des cérémonies, les conférences qu'ils y donnèrent, les représentations au cours des catéchismes. etc., ils attirèrent la population, si bien que leur local étant devenu trop étroit, ils se virent obligés de l'agrandir en 1620 par l'acquisition d'une maison voisine appartenant à la ville. Le Magistrat ne l'avait accordée qu'à la condition que les religieux entreprissent d'enseigner le latin aux jeunes gens : Ils ouvrirent donc deux classes de grammaire. Ainsi fut fondé le collège qui fonctionna sous leur direction jusqu'à la suppression de l'ordre en 1763.

Reprise de la pêche.

Pendant cette période d'arrêt de la course, les marins

dunkerquois ne peuvent pas rester inactifs. Ils reviennent à la pêche.

Un marchand anglais, nommé Jean le Clerck, résidant à Dunkerque avait pris l'initiative d'armer à son compte pour la pêche à la baleine. Sa tentative fut couronnée de succès : A la fin de sa première campagne, il avait rapporté 93 tonneaux d'huile. Encouragé par cet heureux début, il équipa sept navires en 1617, de concert avec un marchand de Rouen nommé Lesturgeon. La campagne s'annonçait comme fructueuse ; mais leurs opérations furent interrompues par les Hollandais qui se trouvaient en force au Spitzberg, avec quatre vaisseaux de guerre de 40 canons. Les baleiniers furent obligés de regagner Dunkerque. Après cet insuccès, ils ne renouvelèrent pas leur tentative. Toutes celles qui furent reprises dans les siècles suivants furent vouées à des échecs plus ou moins retentissants.

Les pêcheurs au hareng purent de nouveau s'aventurer au large. Il advint que les officiers des tonlieux et licentes prétendirent prélever des droits sur le produit de leur industrie, ce qui ne fut pas du goût du Magistrat. Il revendiqua ses privilèges. Le 24 avril 1615, les Archiducs, faisant droit à sa réclamation, exemptèrent de tout tonlieu le hareng de Dunkerque. (1)

Rupture de la trêve.

Cette ère de paix ne devait être que de courte durée. En mai 1621, la trêve est rompue. La guerre reprend aussitôt avec les Provinces Unies : Une flotte hollandaise revient bloquer Dunkerque et Ostende.

L'Archiduc Albert, meurt le 13 juillet 1621 : Dès lors, l'Espagne se considère comme rentrée en possession de ses provinces. Elle traite Isabelle non plus en quasi souveraine, mais en simple gouvernante des Pays-Bas.

Aux habiles généraux hollandais, Maurice, puis Frédéric-Henri de Nassau, elle ne peut plus opposer que des officiers incapables qui se laisseront arracher l'une après l'autre les conquêtes qu'avait faites Alexandre Farnèse. Seul, un d'eux se distingue : C'est une italien

---

(1) Le 11 Mars 1615, le Maître de camp Alozo de Luna y Carcamo, du Conseil de guerre de S. M. est envoyé comme gouverneur de Dunkerque en remplacement de Diego Ortis décédé.
(Arch. Dunk. Corr. du Magistrat I-25).

au service de l'Espagne, Ambroise Spinola : Les armateurs particuliers de Dunkerque se joignent à sa flotte et capturent nombre de navires hollandais. Pour compléter ces succès, douze navires de guerres sont mis en chantier à Dunkerque.

Le Fort Mardyck.

Afin de protéger l'accès de la fosse de Mardyck, qui constitu un abri sûr pour la flotte, Jean Gamel reconstruisit en 1622 le Fort Mardyck, qui commande l'entrée de la passe. Cet ouvrage comprenait deux parties distinctes : Un fort carré flanqué de quatre bastions, et protégé en arrière par une demi lune, et un fort de bois construit sur pilotis, s'avançant en mer, relié au premier par une estacade avec pont levis.

Dans le fort de terre se trouvait une chapelle qui fut dédiée à N.-D. de Montaigu, à qui l'Infante avait une dévotion particulière : C'est pourquoi on le désigna souvent sous le nom de Fort de Montaigu.

Grâce à cet ouvrage défensif, les corsaires n'étaient plus obligés d'entrer dans le port. Ils pouvaient désormais stationner dans la fosse de Mardyck, prendre le large à toute heure, et mettre leurs prises en sécurité. (1)

Les Dunkerquois livrent alors aux Hollandais des combats épiques. Au cours de l'un d'eux Jean Jacobsen trouva la mort : Nous ne pouvons pas passer sous silence cette fin héroïque.

Sorti d'Ostende le 2 octobre 1622, sur le Saint-Vincent monté par 180 hommes, Jacobsen se vit bientôt

---

(1) Rappelons que ce fut à cette époque que Venceslas Cobergher commença le dessèchement des Moëres qui formaient deux lacs dont le trop plein se déversait par le Moervaert dans le port de Dunkerque. Leurs eaux croupissantes qui couvraient 3.144 hectares pour la grande Moëre et 176 pour la petite, rendaient la contrée très insalubre. Cobergher, architecte général de l'Archiduchesse et Surintendant des Monts de Piété, obtint en 1619 la concession de leur dessèchement. Il entoura les Moëres d'une digue et d'un canal circulaire, d'un plan d'eau plus élevé (le Ringsloot) dans lequel des moulins à vis d'Archimède rejetaient l'eau puisée dans les Moëres. Malgré d'énormes difficultés il réussit à les dessécher en quelques années, y fit édifier une église et transforma en une commune fertile, ces marais qui constituaient un danger permanent.

L'ouverture à marée haute de l'écluse Cobergher, placée à la terminaison du canal, permettait d'inonder très rapidement la région desséchée et les terres adjacentes.

poursuici par les neuf vaisseaux du Vice-Amiral Herman Kleuter. Il réussit à couler l'un d'eux. Les huit autres s'acharnèrent sur le Saint-Vincent.

Après une lutte de treize heures, Jacobsen n'avait plus à son bord que dix ou douze hommes qui voulaient mourir avec lui. Ils continuèrent à se défendre. Les Hollandais montèrent à l'abordage. N'ayant plus alors à ses côtés que trois ou quatre hommes valides, Jacobsen s'écria : « Mes amis, si quelqu'un d'entre vous échappe et qu'il retourne à Dunkerque, qu'il dise à nos compatriotes comment nous nous sommes défendus » ! et il se fit sauter avec les débris de son navire.

Les matelots tombés entre les mains des Hollandais furent pendus.

Par mesure de représailles, le Magistrat de Dunkerque choisit trente Hollandais enfermés dans ses prisons et les envoya au gibet.

Plus que jamais, la course continua : En tête des plus grands armateurs de cette époque, il faut signaler les Van de Walle qui équipèrent à leurs frais jusqu'à dix-huit navires à la fois.

« En peu d'années, écrit Faulconnier, les Dunkerquois prirent plus de 600 bâtiments aux ennemis de l'Espagne. Le dixième des prises faites par les Van de Walle qui revenait au Roi, s'éleva à plus de 100.000 florins. »

Missio Navalis.

Les Jésuites, qui voulaient continuer leur apostolat auprès de ces rudes gens de mer, sollicitèrent alors de l'Archiduchesse, l'aumônerie de la flotte. Profitant du décès du chapelain-major qui ne mettait jamais le pied sur un navire, et ignorait d'ailleurs le flamand, soutenus par Spinola, ils obtiennent cette fonction, ils organisent la MISSIO NAVALIS : Leurs pères embarquant sur les corsaires assistent aux combats. Leur nécrologe porte les noms d'une trentaine de Jésuites morts en assistant les marins.

Amirauté de Bergues.

En cette même année 1623, alors que le port était en pleine activité, Dunkerque perdit son amirauté au profit de Bergues. L'Infante Isabelle s'était laissée

prendre aux fallacieuses promesses du Magistrat de cette ville, qui lui avait proposé de construire à ses frais et d'armer douze navires. Elle avait accepté le 2 septembre ces propositions. L'Ordonnance transportant l'Amirauté à Bergues Saint-Winoc fut signée le 5 janvier 1624.

Elle n'y resta pas longtemps : De la flotte promise, seules deux unités furent construites. D'ailleurs le commandement en fut confié à deux capitaines dunkerquois Mathieu Roels et Jacques Colaert. Et, l'année suivante, l'Infante reconnut la nécessité de rétablir l'Amirauté là où le mouvement maritime se trouvait le plus intense.

1624 est marquée par les exploits de Kerlinck, Wittebolle et Colaert. Une de leurs escadres notamment se trouva bloquée pendant cinq mois par l'Amiral Moy-Lambert dans la rade des Dunes : Un beau jour, Jacques Colaert s'échappa et gagna Dunkerque. Les autres voulurent en faire de même : Ils eurent à lutter contre Moy-Lambert qui périt au cours du combat. (1)

Ces actions héroïques se répétaient tous les jours.

1625 allait voir se préciser une menace nouvelle : Mais les évènements allaient tourner de la façon la plus heureuse pour l'armée navale d'Espagne.

Nouveaux armements - Isabelle à Dunkerque.

Le Roi d'Angleterre, Charles Ier, qui venait de succéder sur le trône à son père Jacques Ier, était bien résolu comme lui à s'unir aux Hollandais contre l'Espagne : Il préparait dans ses ports l'armement d'une flotte pour cette campagne. Spinola avait vu le danger : Pour y parer il fallait armer au plus vite une flottille de navires rapides, capables de détruire la pêcherie des Hollandais et de lutter efficacement contre la marine britannique. Philippe IV approuva ce projet : Dunker-

---

(1) En 1624 est créée la poste aux lettres à Dunkerque. Le 22 Novembre, Jacques Lebrun reçoit une commission de maître des postes. L'Infante Isabelle exempte de logement les maîtres des postes le 31 décembre. Le 15 janvier suivant, elle les exempte de tailles, gabelles et impositions. Le 2 novembre 1625 défense est faite par le Comte de Tassis (sic) de n'envoyer aucune lettre si ce n'est pas le sieur Jacques Lebrun. (Arch. Comm. Dunk. 35, Reg. 2. f° 240-242).

(Les Princes de la Tour et Taxis étaient Généraux héréditaires des postes dans le Saint-Empire et les Pays-Bas Espagnols).

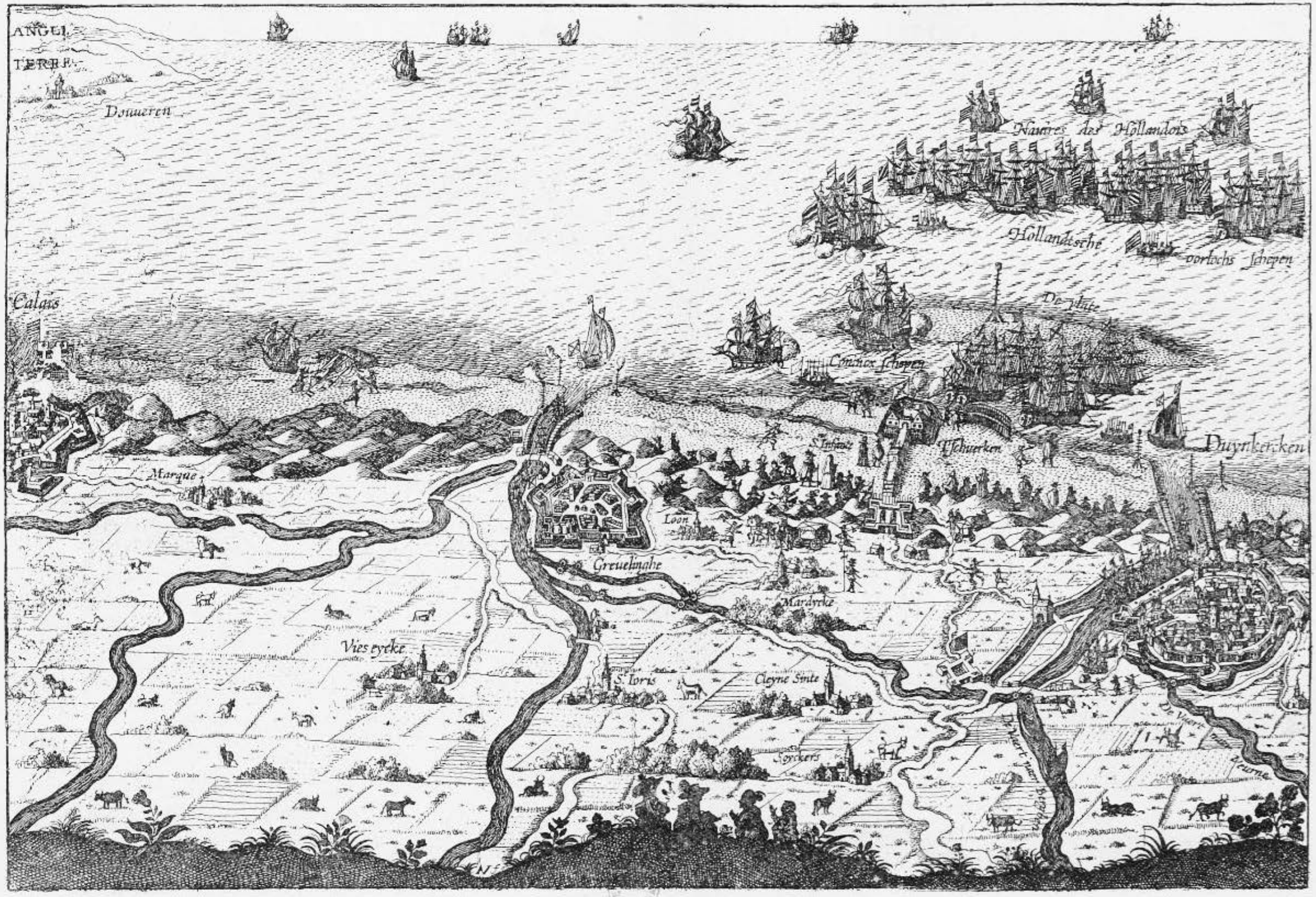

L'Infante Isabelle à Dunkerque en 1625

L'Infante et le Marquis Spinola, près du Fort Mardyck, inspectent la flotte abritée derrière le banc Schurcken, que guettent en rade les navires Hollandais.

que était le port tout désigné pour la construction de ces navires :Le roi d'Espagne pressa sa tante d'en assurer l'exécution.

Aussitôt après le siège de Bréda, elle vint sur place avec Spinola pour surveiller les préparatifs de cet armement.

Arrivée à Dunkerque, le 18 août, elle visita les environs : Bergues, Gravelines, les Moëres que venait de dessécher Cobergher, etc ; elle met ordre à tout, lutte contre les abus de ses fonctionnaires et surtout s'attache à recruter des équipages. Une flotte hollandaise bloquait la passe de Mardyck. Malgré sa présence et ses attaques réitérées. Spinola réussit à faire passer un à un dans la fosse, à partir de la fin d'août, les navires prêts à prendre la mer.

Le 23 octobre, la flotte, concentrée à l'abri du Schurcken, était inerte. Alors survint une furieuse tempête qui dura trois jours : Les navires hollandais, au nombre de plus de 20 qui bloquaient la passe, furnt dispersés, démâtés ou jetés à la côte. Ce fut pour eux un véritable désastre. Le 27 octobre, les bâtiments espagnols purent sortir tranquillement : Ils tombèrent au milieu des pêcheurs Hollandais qui, au nombre de plus de 300, ne s'attendaient pas à les voir arriver, coulèrent un des vaisseaux de leur escorte, s'emparèrent de l'autre et détruisirent ou rançonnèrent la pêcherie hollandaise : Le port d'Enkhuysen à lui seul perdait une centaine de ses busses. Le succès était complet. Ce désastre amena la consternation en Hollande. Les Etats promirent des primes variant de 4.000 à 30.000 florins à qui capturerait un corsaire Dunkerquois !

Isabelle quitta Dunkerque le 6 novembre. Au cours de ce séjour prolongé, elle avait autorisé l'établissement d'une nouvelle communauté religieuse : Les Clarisses irlandaises de Gravelines encouragées par elle vinrent fonder une maison à Dunkerque. (1)

---

(1) L'Infante protégeait particulièrement les Clarisses, Sainte-Claire étant une de ses patronnes. Elle avait contribué à fonder leur maison de Gravelines en 1608. L'Abbesse Tildesley profita de son séjour à Dunkerque pour y créer une succursale. Sur l'invitation de la Princesse, le Magistrat autorisa les religieuses à s'établir près du Minck (27 août 1626). Ce couvent fut ensuite transféré dans la nouvelle ville où il subsiste jusqu'en 1792. La Banque de France est construite sur son emplacement.

La Princesse avait reconnu qu'il était indispensable d'y rétablir l'Amirauté. Transitoirement elle enleva tout pouvoir à celle de Bergues Saint-Winoc. Mais la solution définitive n'intervint que l'année suivante : Le 26 novembre 1626 l'Amirauté de Bergues était enfin supprimée : Philippe IV la réintégrait à Dunkerque et l'érigeait en siège général.

Les Capucins.

Les Capucins sollicitèrent alors l'autorisation d'installer un couvent de leur ordre à Dunkerque. Malgré l'opposition des Récollets, elle leur fut accordée. Un terrain leur fut concédé hors des fortifications : leur installation fut modeste au début ; leur établissement s'agrandit par la suite dans des proportions considérables. Désormais Dunkerque, malgré son exiguité, ne renfermait pas moins de six communautés religieuses.

Spinola était revenu au début de 1626. Sous sa surveillance, les armements continuèrent avec intensité au cours de l'année. (1) Aussi les listes des prises s'allongeaient-elles de jour en jour ; un jeton frappé en Hollande trahit bien l'angoisse dans laquelle se trouvait plongée cette nation :

USQUE QUO ? HOSTES IMMINENT UNDIQUE
CONFORTAMINI DEO CONFITENTES

Les Dunkerquois arment même à Séville, et courent sus aux Barbaresques. Michel Jacobsen avec un seul vaisseau tient tête à dix navires Turcs !

C'est l'époque de la grande guerre de course.

En 1627, Spinola confie le commandement de l'escadre dunkerquoise à Francisco de Ribera. Avec ses 14 galions commandés par des capitaines, tels que Mathieu Rombout, Jean Dauwere, François et Charles Jacobsen, celui-ci va se joindre à don Fadrique de Tolède

(1) En 1626, le Roi d'Espagne autorisa un charpentier de la ville nommé Perse à élever un moulin à eau doté d'un dispositif de son invention permettant d'utiliser la marée montante et descendante. Il était situé entre le canal des Moëres et celui de Furnes au dessus du Pannebrugghe (dit aussi pont des Capucins).

Des lettres d'anoblissement furent données à Antoine Bécue, Seigneur de Casterwalle résidant à Dunkerque qui, au cours des années 1626 et suivantes, avait équipé plusieurs navires de guerre qui firent beaucoup de tort au commerce hollandais. (Nord B 1677).

pour aider Richelieu à défendre l'Ile de Ré attaquée par les Anglais. Devant de telles forces ceux-ci rebroussent chemin. (1)

Plus de trente vaisseaux de guerre sont équipés à Dunkerque l'année suivante. Les Hollandais tentent sans succès une descente à Gravelines : La flotte dunkerquoise réussit à leur barrer la route. Ils restent quelque temps au large de Dunkerque. Mais ayant été avisés de la sortie d'une flotte, ils se retirent prudemment.

La flotte fit quelques prises, non seulement sur les Hollandais, mais encore sur les Anglais, ce qui obligea la Chambre basse à faire des remontrances au roi Charles Ier pour lui demander de réprimer l'audace des Dunkerquois. La prise de dix-huit vaisseaux hollandais, richement chargés, à leur sortie des ports d'Angleterre, lui prouva que ces plaintes n'étaient que trop justifiées. Et l'on comprend cette phrase de Rubens : « Il y a de quoi s'étonner en voyant cette poignée d'hommes faire tant de bruit avec un si petit nombre de vaisseaux. (2)

En 1629, l'Amiral de Hollande, Pieter Heine « la terreur des mers des Indes » vient bloquer Dunkerque. Rombout n'hésite pas à sortir une nuit avec deux autres corsaires, et attaque le vaisseau amiral. Après une lutte désespérée, les Dunkerquois sont obligés de se rendre, mais Heine est blessé mortellement. (3) Cette lutte continuelle épuisait les nations même victorieuses. Le Roi de France qui en avait fini dans sa lutte contre les protestants de la Rochelle, voulait opérer dans le Mantouan. Il fit alors la paix avec l'Angleterre. Le Roi d'Espagne voulut à son tour s'accommoder avec cette nation : Il envoya à Londres comme ambassadeur, Rubens, aussi célèbre comme peintre qu'habile comme diplomate. Il s'embarqua à Dunkerque avec une suite de seize gentilshommes et mena si bien sa négociation que la paix fut conclue aux conditions qu'il avait offertes.

---

(1) Liévin le Clercq est anobli pour avoir rendu de grands services en 1627 lors de la construction à Dunkerque de sept navires de guerre qui furent envoyés sous le commandement de l'Amiral Francisco de Rivera au secours du Roi de France assiégeant La Rochelle. (Nord B. 1677).

(2) Lettre de Rubens à Dupuy, 9 mars 1628.

(3) Le Gouverneur A. Gonzalés d'Albelda mourut le 10 juillet 1629. Il fut remplacé par le maître de camp Luis de Bénavides.

La lutte continuera désormais contre la Hollande seule. L'Escadre royale de Dunkerque, commandée par le Comte de Wacken, renforcée des vaisseaux de Van de Walle, n'est pas heureuse dans une expédition tentée en 1630. Une flotte hollandaise de beaucoup supérieure à la sienne lui fait perdre sept de ses navires. Comme compensation les armateurs particuliers ramènent une soixantaine de prises.

Les Hollandais qui ont toujours l'œil fixé sur Dunkerque tentent encore une attaque : Ils réussissent un débarquement près de Mardyck et commencent à piller la campagne. Mais la cavalerie, sortie de Dunkerque, les bouscule et les force à s'embarquer au plus vite.

A titre de représailles, les Espagnols veulent s'emparer de Berg op Zoom. L'opération est commencée le 11 septembre 1631, mais elle se termine par un échec sanglant.

L'audace des capres dunkerquois ne connaît plus de bornes : en trois ans ils avaient pris pour plus de 12 millions de navires ou marchandises. Van de Walle en récompense de ses services avait reçu du Roi le collier de Saint-Jacques. Michel Jacobsen « le Renard de la mer » avait été nommé vice-amiral. Au milieu de ses succès, il mourut en Espagne, le 17 décembre 1632 : Le Roi voulut que les frais de ses funérailles fussent supportés par son trésor et le fit inhumer dans l'église où dormaient déjà Christophe Colomb et Fernand Cortès

L'année 1633 se termina par des deuils : Le Vice-Amiral de Wacken mourut à Dunkerque — et un mois après son successeur Antoine Meny subit le même sort.

Une épidémie de peste s'était de nouveau abattue sur la ville Le curé de Saint-Eloi, Pierre Persyn, fut au nombre des victimes.

Enfin, l'Infante Isabelle termina ses jours en décembre, âgée de 78 ans. Le Magistrat de Dunkerque fit célébrer pour elle un très beau service auquel le gouverneur et toutes les autorités assistèrent en corps.

Depuis la mort de l'Archiduc Albert, elle n'était d'ailleurs plus que gouvernante des Pays-Bas. Le Roi d'Espagne avait déjà mis la main sur ses provinces. Sa reprise de possession devenait effective.

QUATRIÈME PARTIE

LA
LUTTE POUR LA POSSESSION DE DUNKERQUE

CHAPITRE X

Projets de Richelieu. - Opérations de 1635 à 1646
Siège de 1646.

A la mort de l'Archiduchesse Isabelle en 1633, la Flandre, redevenue province espagnole, se voit entraînée dans toutes les guerres et tous les malheurs qui s'abattent sur cette nation en voie de décadence.

Quoique en paix avec la France, les Espagnols cherchent à susciter des difficultés au gouvernement de Louis XIII. Mais Richelieu est là.

Abaisser l'Espagne est le point principal du programme de ce grand homme d'Etat. Il veut aussi rendre à la France ses limites naturelles. Il l'a dit dans son Testament politique : « HOC MINISTERII MEI SCOPUS RESTITUERE GALLIAE LIMITES QUAS NATURA PROEFIXIT... CONFUNDERE GALLIAM CUM FRANCIA... ». Il a des visées sur les ports de la côte de Flandre et en particulier sur Dunkerque. Il connaît la valeur de ses constructeurs de navires et cherche à les attirer en France, ainsi que ses marins à qui il confie des missions en rapport avec leur tempérament.

Dès 1625, il a envoyé des espions pour s'enquérir de la force de la garnison, de la quantité des navires de guerre qui stationnent dans le port, de l'artillerie qui garnit le fort de « Petit Sainct » (Fort-Mardyck)... etc. Dunkerque lui apparaît comme une place de première valeur qu'il faut arracher à l'Espagne.

En 1634, le Cardinal envoie à la Haye, le Baron de Charnacé auprès du Prince Frédéric-Henri. Ce soldat diplomate réussit à conclure avec lui un traité, en vue de continuer la guerre contre l'Espagne. Le 8 février 1635 est signé à Paris un Traité d'alliance offensive et

défensive entre le Roi de France et les Etats des Provinces Unies des Pays-Bas. Cet acte prévoyait le partage des provinces qui allaient être ravies à l'Espagne. Comme l'a écrit un des chroniqueurs de l'époque, Monglat, « cette conquête leur semblait si assurée, que partageant la peau de l'ours avant que de l'avoir tué, ils divisèrent leur proie avant que de la tenir ».

La France devait recevoir : « Le pays de Luxem-
« bourg, les Comtés de Namur, de Haynault, Arthois et
« Flandres, jusques aux limites qui se feront par une
« ligne, laquelle prendra de Blanc-en-Bergh inclus, et
« tirera entre Dam et Bruges à moitié chemin de ces
« deux places, d'où elle ira droit à Rupelmonde... »

Les ports de la côte de Flandre tombaient donc dans son lot.

Mais réaliser ce projet ne fut pas chose aussi aisée que Richelieu l'avait escompté. De nombreuses années s'écoulèrent avant que les armées françaises ne parussent sous les murs de Dunkerque.

Chaque année, les mêmes faits se répètent : le traité d'alliance est renouvelé, la France fournit aux Etats d'importants subsides : Mais tandis que ses armées sont prêtes à entrer en campagne au jour fixé, celles des Etats au contraire, malgré la pression exercée sur le stathouder par les agents diplomatiques français, en particulier par d'Estrades, qui a succédé à Charnacé, retardent leurs préparatifs et n'entreprennent que des actions d'ordre tout à fait secondaire.

Aussi, en absence de coordination des forces, l'avance est-elle particulièrement lente.

Sur mer, la flotte hollandaise à la mission de bloquer Dunkerque. C'est une lutte continue entre elle et la marine dunkerquoise.

Et cela se prolonge pendant onze années, jusqu'au jour où l'étau s'étant resserré de plus en plus autour de la ville tant convoitée, celle-ci finira par tomber entre les mains d'un chéri de la victoire, sans que Richelieu, mort depuis trois ans, ait pu voir l'aboutissement de tous ces efforts.

Suivons maintenant, année par année, les péripéties de cette longue lutte.

Campagne de 1635.

Les Espagnols, dès la fin de 1634, se rendent compte

du danger qui les menace et prennent leurs précautions. tions.

En janvier 1635, le Marquis de Fuentes visite l'Escadre à Dunkerque. Le Cardinal Infant, accompagné du Prince Thomas de Savoie, du Marquis d'Aytona et d'autres seigneurs, vient le rejoindre, et s'attache à pourvoir la place de vivres, de munitions, bref à la mettre en état de soutenir un siège en règle.

Le 16 mai, la guerre est déclarée. Mais les opérations militaires pendant cette première campagne ne doivent pas se dérouler en Flandre.

Une flotte de quinze vaissaux hollandais, renforcée d'autant de vaisseaux français, conformément au traité d'alliance vient prendre son poste de surveillance devant la côte. Cela n'empêche pas l'armada dunkerquoise de recommencer ses courses : En quelques jours, elle fait vingt cinq prises qui sont suivies de tant d'autres que l'amirauté n'a pas le temps de les liquider !

Le capitaine JACQUES COLAERT se distingue particulièrement : Il brûle un convoi de 150 busses hollandaises et s'empare du vice-amiral qui les convoyait. Cette nouvelle jette la consternations dans les Provinces Unies.

Parmi les prisonniers, figurait Abraham Duquesne, père du fameux Duquesne, qui, attaqué à son retour de Suède, et grièvement blessé, vint mourir à Dunkerque où il fut inhumé.

L'année 1636 fut marquée par des succès rendus d'autant plus faciles à nos corsaires que le Roi d'Angleterre favorisait autant qu'il le pouvait leurs entreprises.

Colaert eut la satisfaction d'amener à Dunkerque le célèbre amiral hollandais Haute Been, mais à son tour il eut la malchance de se laisser prendre par Evertsen dans les circonstances suivantes : Il était sorti de Dunkerque le 5 février et croisait devant Dieppe lorsqu'il aperçut cinq navires marchands et les attaqua. Evertsen accourut pour les dégager et s'acharna sur le galion que montait Colaert, qui fit eau de toutes parts et coula.

Colaert recueilli parmi les survivants, fait prisonnier, fut échangé en juin et recommença aussitôt ses exploits : A la fin de l'année, le roi d'Espagne le fit chevalier de Saint-Jacques, et peu après, lui donna une commission d'Amiral de Flandre (16 mars 1637). Le 30 juillet suivant, il mourait en Espagne, à peine âgé de 53 ans.

Malgré la surveillance étroite qu'ils exerçaient, les Hollandais ne purent pas empêcher une flotte espagnole transportant de grosses sommes d'argent, d'entrer sans encombre à Dunkerque.

Servis par la disposition naturelle de leur rade protégée par ses bancs perfides sur lesquels les grosses unités n'osaient pas s'engager, les Dunkerquois avec leurs navires légers restaients maîtres de la mer.

Campagne de 1637.

Au cours des deux années qui venaient de s'écouler, les armées françaises et celles des Etats n'avaient guère accompli d'actions remarquables.

Au début de 1637, Richelieu qui, plus que jamais tenait à la réalisation de son projet chercha à obtenir du Prince d'Orange qu'il entreprît cette année le siège de Hulst, Anvers ou Dunkerque « et particulièrement de Dunkerque à cause qu'ils [les Espagnols] n'ont dans tous les Pays-Bas que ce seul bon port duquel par leurs pirateries, ils incommodent tout notre commerce... » (1)

Le Lieutenant-Colonel d'Aiguebert, fit dans ce but plusieurs voyages à La Haye et établit avec Frédéric Henri, et Charnacé le plan de l'attaque. Il fallait d'abord s'emparer de Mardyck, clef de la position, puis investir Dunkerque. Le Comte de Charost, gouverneur de Calais devait concentrer dans ce port les hommes, vaisseaux et subsistances nécessaires pour cette expédition.

Louis XIII approuva ce projet le 20 juin. De leur côté, les Hollandais avec leur flotte devaient collaborer à l'attaque de la ville.

Mais le Cardinal Infant, averti de ce dessein, arriva à Dunkerque, qu'il garnit de troupes.

Le Prince d'Orange, renseigné sur les dispositions prises par les Espagnols,fit savoir au gouvernement français qu'il considérait l'entreprise sur Dunkerque comme trop hasardeuse : Il préfèra diriger son armée vers Bréda que les Espagnols lui avaient enlevée et dont la reprise l'intéressait beaucoup plus que celle de Dunkerque. Il y mit le siège : Le Baron de Charnacé y fut tué le 1er septembre 1637.

Peu après, Richelieu remplaça cet attaché militaire

---

(1) Mémoires de Richelieu — 1637 XXVII — (Ed. Michaud 3-149).

par un homme dont nous retrouverons bien souvent le nom dans la suite de l'Histoire de Dunkerque : Godefroy d'Estrades, gentilhomme agenais, qui s'était déjà distingué dans mainte campagne depuis 1630. (1)

Campagne de 1638

Le projet d'attaque de Dunkerque ne fut pas repris en 1638. Mais la marine hollandaise souffrait trop des courses de ses marins qui ruinaient ses marchands et pêcheurs : Ceux-ci exigèrent des Etats des mesures de protection efficaces : L'Assemblée prit alors la détermination de faire bloquer le port par l'Escadre de l'Amiral Tromp.

Il apparut en août devant Dunkerque, et ancra ses navires à l'entrée de la passe : Les Corsaires ne pouvaient plus, désormais, sortir qu'au prix d'énormes difficultés. Ceux qui se trouvaient en mer avant son arrivée furent obligés de se réfugier à Ostende, d'où ils continuèrent leurs randonnées. Pour y parer, les Etats firent bloquer ce port par l'Amiral Van Berchem avec une division de cinq vaisseaux. Quelques Corsaires dunkerquois réussirent cependant à forcer le blocus et à rejoindre la flotte Espagnole.

Celle-ci est enfermée dans le port de Guétaria par l'escadre française de l'Archevêque de Bordeaux, Escoubleau du Sourdis, qui y lance ses brûlots le 22 août et réussit à la détruire complètement. Tromp pendant ce temps continue sa garde devant Dunkerque. Il est obligé de se ravitailler en eau en Angleterre et en vivres

---

(1) Godefroy d'Estrades, né en 1606 à Agen d'un gentilhomme de petite noblsse, après avoir été page à la Cour, avait servi comme volontaire en Piémont dans l'armée du duc de Montmorency et s'était distingué en 1630 au siège de Veillane. Il était allé ensuite parfaire son éducation militaire en Hollande dans un des régiments français à la solde des Etats Généraux, avait assisté en 1633 au siège de Rheinberg et en 1634 avait été fait capitaine dans le régiment de Charnacé.

En 1635, il avait obtenu son congé du Prince d'Orange, était devenu aide de camp du Cardinal La Valette, et en cette qualité avait pris part au siège de Saverne (1636) puis à celui de Saint-Jean de Losne. Chargé de diverses missions à la Cour, Richelieu l'avait apprécié. Après le siège de Landrecies et la prise de Maubeuge, le Cardinal avait décidé de lui donner un poste important : A la mort de Charnacé, il l'envoya près du Prince d'Orange comme attaché militaire chargé d'établir la liaison entre la Cour de France et le Stathouder.

en Hollande. Fréquemment il envoie des boulets dans la ville. Mais à ce jeu ses frégates se fatiguent, les équipages finissent pas s'épuiser. Dans les premiers jours de novembre il est obligé de lever l'ancre et se retire ne laissant que quelques unités pour croiser en rade.

Aussitôt les Corsaires reprennent la mer. En dépit de la mauvaise saison, ils continuent leurs fructueuses randonnées pendant l'hiver, si bien qu'à la fin de l'année, l'Amirauté peut enregistrer 118 prises faites par la flotte de Dorne depuis le 1er mai jusqu'au 31 décembre. (1)

Mais ce blocus sévère avait amené la gêne parmi les habitants. La disette se faisait sentir : cela n'empêcha pas les Dunkerquois, à défaut d'autres occupations, de prêter leur concours à la construction d'un Couvent pour les Capucins et d'obtenir du roi d'Espagne un octroi aux fins de creuser, à frais communs avec Furnes et Bruges, un canal aboutissant à Passchendaele. Nous reviendrons plus loin sur ces travaux.

Campagne de 1639.

Dès le mois de février 1639, Tromp vient reprendre son poste de garde devant la fosse de Mardyck.

Philippe IV qui a voulu réunir une flotte importante pour courir sus aux Hollandais, n'a pas, malgré le désastre de Guétaria, abandonné son projet. Il a ordonné une concentration de ses forces maritimes à la Corogne sous le commandement de l'Amiral Oquendo.

Michel Dorne doit lui amener de Dunkerque des galions royaux avec 2.000 hommes de troupes.

Tromp dispose ses onze navires en ligne de bataille. Le 18 février, Dorne et Rombout sortent avec douze galions et huit transports. Un combat s'engage en rade. Après huit heures d'une lutte sanglante, Dorne et Rombout qui ont perdu plusieurs navires et 1600 hommes se voient forcés de rentrer au port. Comme remercîment le marquis de Fuentés les fait jeter en prison ! Ils se disculpent sans peine, arrivent à recruter de nouveaux équipages et sortent sans difficulté le 12 mars, avant le

---

(1) En trente mois, Michel Dorne, amiral de Dunkerque avait capturé 800 navires, dont 118 de mai à décembre 1638, et parmi eux 31 navires de guerre français ou hollandais !

retour de Tromp, qui a été obligé d'aller réparer ses avaries en Hollande. Ils rejoignent Oquendo à la Corogne.

Cette fois, Sourdis n'est pas aussi heureux qu'à Guétaria : Il ne peut pas empêcher la flotte hispano-dunkerquoise de prendre le large.

Mais Tromp l'attend au passage. Il la rejoint en rade des Dunes, et après une manœuvre remarquable force 23 galions à s'échouer. Seul Dorne avec ses Dunkerquois réussit à s'échapper et à rentrer à son port d'attache. Oquendo parvient péniblement à Dunkerque sur son navire faisant eau de toutes parts. Ce fut un nouveau désastre pour la marine espagnole.

Richelieu, enchanté de ce résultat, fit envoyer à Tromp des lettres de noblesse. Mais il savait que le Cardinal Infant faisait travailler à Dunkerque pour remettre la flotte en état : Il tenait avant tout à attaquer cette ville par trop dangereuse. Malgré l'inertie du Prince d'Orange qui n'avait tenté qu'un simulacre de siège de Gueldre, et s'était retiré devant des forces supérieures, il fit renouveler par d'Estrades le traité de subside pour 1640. Il donnait de nouveau 1.600.000 livres mais exigeait la présence d'une flotte de 30 à 40 vaisseaux dans le Pas-de-Calais, pour empêcher que Dunkerque ne fût secourue si le Roi se décidait à l'attaquer.

1640. Nouvelle enceinte bastionnée.

Le gouvernement espagnol connaissait cette menace.

Dunkerque n'était défendue que par ses vieux remparts de 1403. Il parut indispensable de les renforcer par une nouvelle ligne de fortifications.

Depuis longtemps, la ville était devenue trop exiguë pour contenir sa population. Aussi une agglomération nouvelle s'était-elle bâtie aux abords de la Chapelle Saint-Eloi. En 1625 elle ne comptait que 25 maisons, mais leur nombre s'était accru rapidement.

Quand fut décidée la construction d'une nouvelle enceinte, il fut nécessaire d'en exproprier un certain nombre. Pour faire face à ces dépenses, le roi accorda au Magistrat le produit des deux tiers de l'octroi prélevé sur les marchandises à l'entrée ou la sortie du port.

La nouvelle fortification se composait au Nord de deux ouvrages à cornes, qui renforçaient de ce côté la défense du petit château.

De leur angle Nord-Est, partait une enceinte circulaire, comportant dix bastions. En en reportant le tracé sur un plan actuel, nous la voyons suivre le circuit suivant : de la prison, elle suivait les casernes, traversait en son milieu la place Calonne, aboutissait à l'extrêmité de la rue du Sud (Sud de la nouvelle ville) qu'elle suivait selon son axe, pour se terminer au fond de l'arrière port, couvrant le bassin de retenue des eaux de l'Ecluse bleue.

Le nouveau couvent des Capucins qui venait d'être terminé s'y trouvait donc englobé (1). Mais aucune nouvelle ligne de défense ne protégeait le port du côté de l'Ouest.

La construction de cette enceinte ne fut pas le seul travail important exécuté à cette époque. (2)

En 1638 avait été obtenue, à la suite d'un accord intervenu entre Bruges, Furnes et Dunkerque, l'autorisation de creuser un canal partant de cette dernière ville et se terminant à Passchendaele. C'est celui que nous appelons « le canal de Furnes ».

Les ingénieurs lui firent emprunter le dernier tronçon du canal des Moëres à son entrée en ville, si bien qu'à partir de cette date, ce fut le canal de Furnes qui se prolongea par la Panne, fait d'importance car l'écoulement de ses eaux se fait vers la Belgique, alors que celui des Moëres se faisait par le port de Dunkerque. Comme conséquence, la Panne que ne traversaient plus avec vitesse. les eaux retenues pendant la haute mer, se combla lentement et devint finalement un cloaque infect.

---

(1) Il occupait le pâté de maisons compris entre les rues Nationale, rue du Sud, place de la République et la rue des Capucins, aujourd'hui rue Alexandre III. La rue David d'Angers n'existait pas. L'Eglise se trouvait à l'origine de cette rue sur le terrain occupé par la maison portant les numéros 4 et 6. Un mur clôturait le jardin sur son côté sud. Contre cette murailles furent bâties des écuries par les régiments de cavalerie et plus tard douze maisons, toutes semblables, dont quelques-unes subsistent dans leur état primitif.

(2) Dunkerque se trouva divisée en deux villes : la *vieille ville* (Haute ville) *la nouvelle* à laquelle on donnait le nom de basse ville.

Quant au canal des Moëres, il avait été amélioré dès 1626 à la suite des travaux entrepris par Cobergher pour dessécher ce lac. Il débouchait désormais dans l'ancien port par une écluse spéciale nommée, à juste titre, écluse Cobergher. (1)

Pour défendre ces écluses un fortin, le Fort des Vaches, avait été construit. Il fut incorporé dans les nouvelles fortifications. (2)

Opérations de 1640 à 1642.

Au cours de cette année 1640, la lutte sur mer continue.

Michel Dorne est chargé de reconduire en Espagne, l'Amiral Oquendo. Le 22 février, il rencontre la flotte de Malouins, composée de vingt navires qui reviennent de Marseille où ils ont vendu leurs morues : Dans un furieux combat il en coule cinq et continue sa route vers la Corogne.

Le 27 avril, il est de retour à Dunkerque avec 800 hommes de troupes que le Cardinal Infant lui a ordonné de prendre à la Corogne.

Richelieu éclate en reproches : Si les Etats avaient placé, comme ils le devaient, 20 ou 25 vaisseaux dans le Pas-de-Calais, comme ils l'avaient promis, ils eussent pu défaire aisément cette flotte : Car pour lui, c'est une affaire de telle importance de ruiner l'armée navale d'Espagne et d'empêcher les transports de troupes qu'il ne faut rien négliger dans ce but. Plus de quarante navires dunkerquois sillonnent la mer. Leurs doubles

---

(1) Le trajet suivi par ces canaux, reporté sur un plan actuel, était le suivant :

Le canal de Furnes suivait la rue de Ferronnerie, traversait la place de la République et longeait le derrière des maisons portant actuellement les numéros impairs de la rue Neuve, puis la rue de la Panne et se terminait dans le port.

Le canal des Moëres suivait l'axe de la rue Saint-Bernard, puis empruntait un tronçon du canal de jonction jusqu'à la place du Palais de Justice, la place d'Abondance et la place Jeanne d'Arc, à l'extrêmité de laquelle se trouvait l'écluse dite Ecluse Cobergher.

(2) Pour achever les têtes des jetées, entretenir le port, l'écluse bleue, les Hems ou retraites des eaux, les fortifications et les baraques des soldats, le roi d'Espagne autorisa le 20 septembre 1640, le Magistrat a continuer à percevoir l'octroi sur les marchandises entrant au port ou en sortant. Le tiers net du produit devait revenir au Roi. (Arch. Dunk. 35-3, f° 229).

chaloupes n'hésitent pas à s'attaquer à de gros navires tels que la PRINCESSE EMILIA, de la Cie des Indes Occidentales de Zélande, commandée par Pierre Constant, qui, le 29 février, dut subir pendant six heures l'attaque de noze de ces « boots » commandés par Gaspard Bart, et réussit malgré plusieurs voies d'eau à se réfugier à Plymouth.

Tromp revient devant Dunkerque, le 10 juillet, avec dix navires de guerre. Il gêne simplement les mouvements des Dunkerquois, mais ne peut pas les paralyser complètement : s'il prend quelques isolés, les galions bien armés, peuvent faire entrer à Dunkerque 600 hommes de renfort.

Les torts faits à la marine des Etats sont immenses : Et ce sera bien pis en 1641, car pour soutenir la Révolution au Portugal, contre l'Espagne, le célèbre amiral se voit obligé d'y envoyer une bonne partie de ses vaisseaux ne laissant que quelques croiseurs devant Dunkerque.

Rombout veut tenter une sortie. Un patrouilleur le renseigne en juin que des escadres ennemies importantes sont en vue. N'importe, le gouverneur Pédro de Léon le force à partir. Il tombe aussitôt sur des forces très supérieures. Il ne se dérobe pas, se défend comme un lion et trouve. le 4 juin, une mort glorieuse dans ce combat par trop inégal. Ce fut une grande perte. Mais la race des marins dunkerquois ne s'éteignait pas avec lui. L'escadre de Dunkerque avec Michel Dorne pendant ce temps renforçait l'armée navale espagnole : quoique gravement blessé dans un combat, près de l'île de Ré contre les navires de Sourdis, il réussit à ramener sept prises. Il succomba dans la nuit à ses blessures. Josse Pieters le remplace comme Amiral de la flotte dunkerquoise. Il opère dans les mers ibériques et lutte contre des vaisseaux français et portugais.

Périodiquement. les marchands hollandais ruinés par les Corsaires de Dunkerque, adressent leurs doléances aux Etats, et requièrent d'eux, d'une façon de plus en plus pressante, des mesures radicales pour enrayer le mal.

Tromp, consulté, répond qu'il ne faut pas moins de 30 à 40 navires pour arriver à un résultat satisfaisant. Mais c'est engager une dépense énorme. Les Etats ne

peuvent lui en donner que quelques-uns, et encore les équipages s'épuisent rapidement à ce stationnement pénible. Alors, pour assurer la protection de leurs pêcheurs, les Etats décident que chacune de leurs provinces fournira des navires pour coopérer au blocus de Dunkerque. Avec 39 vaisseaux Tromp doit pouvoir empêcher toute sortie. L'Escadre de Dunkerque, s'est alors divisée en deux groupes, l'un commandé par Antoine Mény, l'autre par Josse Pieters. Ce dernier est surpris par l'escadre française de du Cangé en rade de Vivaros. Il lutte avec la dernière énergie et sauve ses bâtiments qu'il met en sûreté dans le port de Denia. Philippe IV le fait alors Chevalier de Saint-Jacques. Guéri de ses blessures, il sort inopinément, rejoint la flotte espagnole, et avec elle attaque le 30 juin celle du Marquis de Brézé : Celui-ci est vainqueur des forces espagnoles, mais l'Escadre de Dunkerque lui échappe et se réfugie à Majorque.

Sur terre, les armées française et celle des Etats n'avaient en cette année remporté aucun avantage appréciable.

Le 4 décembre, Richelieu mourait sans avoir vu la réalisation de son rêve. Les résultats acquis après six ans de campagne étaient bien médiocres. Le Prince d'Orange toujours hésitant n'avait fait en 1640 que des simulacres de sièges d'Hulst et de Gueldre. En 1641, il s'était emparé de Gennep. Les armées françaises, après avoir levé le siège de Saint-Omer en 1638 avaient réussi à s'emparer d'Hesdin en 1640, puis d'Arras et d'Aire en 1641.

En 1642, elles avaient essuyé une suite de revers à Lens, La Bassée et Honnecourt.

Mais l'idée du grand Cardinal n'était pas abandonnée. Si d'autres devaient recueillir les lauriers, il avait du moins tracé la voie à ses successeurs. « C'était, comme l'écrivait Faulconnier, un homme né pour donner commencement à la Grandeur où nous voyons que la France s'est élevée aujourd'hui ».

Campagne de 1643.

Dès le début de 1643, le port de Dunkerque est étroitement surveillé par l'escadre de 24 navires du vice-amiral Witte Wittensen : Elle est cependant impuis-

sante à empêcher la sortie de onze corsaires dans les nuits du 17 au 28 mars.

Tromp revient alors et désormais le blocus est effectif : « Dunkerque est comme morte sans navigation et sans commerce ».

Louis XIII meurt en mai, après avoir ratifié le nouveau traité de subside qui permettra aux Etats de continuer la lutte.

L'escadre de Dunkerque, isolée de son port d'attache, figure au premier plan dans les combats que livrent les forces espagnoles à la marine française en vue de Roses on de Carthagène : Le nom de Dunkerque reste redouté sur la mer.

Les bourgeois occupent leurs loisirs forcés à embellir leur ville L'Hôtel de Ville avait été incendié à la fin de 1642. Le feu avait pris dans la salle où s'assemblait l'Amirauté. Tout l'édifice avait été consumé avec les archives anciennes qu'il contenait. Le Magistrat obtint du Roi d'Espagne l'autorisation de lever la somme de 25.000 florins pour permettre sa reconstruction. Cet édifice, d'après Faulconnier coûta 58.676 livres (1) : La planche ci-contre, nous donne une idée exacte du type architectural adopté : Plus tard, les lignes de la façade se trouvèrent profondément modifiées par l'adjonction d'une colonnade élevée en 1812.

Ce vieux bâtiment qui, pendant deux siècles et demi, reçut dans ses murs tant de personnages illustres, et fut le témoin de toutes les joies et de tous les deuils de notre cité disparut en 1896 pour faire place à l'Hôtel de ville actuel.

Comme autre amélioration notable obtenue par le Magistrat, grâce à un accord avec celui de Bergues, le canal menant à cette ville fut approfondi, et put être utilisé pour faire des chasses afin d'empêcher l'envasement du port.

A la fin de l'année, Tromp dut abandonner son poste

---

(1) Octroi du Roi d'Espagne accordé au Magistrat de Dunkerque pour lever la somme de 25.000 florins, afin de rebâtir la maison de ville (Arch. Dunk. 35, registre 3, f° 45).

Vingt-trois bourgeois avancèrent cette somme. La ville leur délivra des lettres de rente (même registre, f°s 50, 75 et 79). On relève parmi eux les noms de Philippe Herry, Marc Rybens, Jacques de Brauwer, Ch. Hardevust, Jacques Roufflet, Jean Christiaens, etc.



L'Hôtel de Ville reconstruit en 1643

de surveillance, pour aller troubler les corsaires qui stationnaient aux embouchures de la Meuse, guettant une flotte à son retour de Russie : Ils les dispersa sans avoir pu s'emparer d'aucun d'entre eux, car les frégates légères de Dunkerque, utilisaient parfois les rames, ce qui leur permettait de manœuvrer avec une rapidité, que ne pouvaient pas atteindre les gros vaisseaux.

Dès le printemps 1644, les affaires prennent un nouvelle tournure. Les Espagnols appréhendent les progrès des Français en Flandre.

Dunkerque leur apparaît de plus en plus menacée. Le Gouverneur Pedro de Léon obtient de Francisco de Mello, Gouverneur des Pays-Bas, l'autorisation de construire un Fort qui couvrira la place à l'ouest, et protégera le port. La ville doit y contribuer pour 6.390 florins. Cet ouvrage « bâti sur les dunes et par conséquent mal flanqué à cause de l'incommodité du lieu, petit d'ailleurs, mais garni de bonnes palissades et d'une batterie de canon » reçut le nom de Fort Léon. Il avait comme le montre le plan que nous publions, une forme irrégulière. Ce fut sur son emplacement que fut construite plus tard la citadelle.

La France, grâce aux démarches de d'Estrades, avait renouvelé une fois de plus le traité avec les Etats et leur avait promis 1.200.000 livres.

Les Espagnols pour subvenir aux frais de la campagne se virent forcés d'aliéner leur domaine dans les Pays-Bas. Le Magistrat de Dunkerque fut obligé de lever 15.000 fl. de rente, pour le capital desquelles le roi hypothéquait ses droits sur les marchandises : Il fut d'ailleurs impossible de recueillir cette somme intégralement.

Siège de Gravelines.

Tandis que Tromp, avec 30 vaisseaux, tient la mer pour empêcher tout secours de ce côté, le duc d'Orléans s'approche de Gravelines avec les Maréchaux Gassion et La Meilleraie. Dunkerque réussit à envoyer quelques secours à sa voisine dont les habitants avaient aussitôt ouvert toutes grandes leurs écluses et inondé les abords.

D'Estrades avait obtenu du Prince d'Orange des auxiliaires et du matériel pour collaborer aux opérations d'investissement. Un ingénieur hollandais, très expérimenté dans l'art hydraulique, nommé Renier Janssen, réussit à faire écouler rapidement les eaux.

Le 8 juin, les lignes de circonvallation étaient complètement achevées. Le fort Philippe ayant été enlevé dans la nuit du 12 au 13, la tranchée fut ouverte. Ce fut en vain que Piccolomini essaya de faire pénétrer dans la place un secours de 400 officiers réformés : Tous furent faits prisonniers. Bientôt les mines jouèrent. Le 28 juillet ,Gravelines capitula. Sa garnison gagna Dunkerque sous la conduite de son gouverneur Fernando Solis.

Peu de temps après, Watten tombait entre les mains de Gassion ; les forts d'Hennuin et de Rébus (1) se rendaient à Manicamp. La Flandre maritime se trouvait ouverte aux Français qui purent y prendre leurs quartiers d'hiver après cette heureuse campagne.

Campagne de 1645. — Prise de Mardyck.

Les opérations sont reprises dès le printemps : Mazarin devant les succès obtenus n'avait pas hésité à faire renouveler par d'Estrades le subside annuel aux Etats.(2)

L'armée française vient se loger sans rencontrer aucune résistance à Drincham et Cassel, dans l'intention d'assiéger Mardyck, clef de Dunkerque.

Tandis que le duc d'Orleans faisait une diversion vers la Lys pour attirer de ce côté les forces ennemies, Villequier marchant vers la Colme traversait une région inondée, ses fantassins ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Renforcé de l'armée de Gassion qui avait gagné Looberghe, il commença le siège de Mardyck. Malgré les efforts de la flotte de Tromp embossée dans la passe l'investissement fut complet dès le 20 juin.

La tranchée fut ouverte le 6 juillet. Le fort de bois se rendit le 7 ; Le grand fort de terre tomba trois jours après.

Les forces françaises, se portèrent alors vers Bourbourg qui, après un siège de dix jours, fut pris le 14 août. Au cours des opérations le Comte de Rantzau avait été gravement blessé à l'oreille. La Reine régente lui envoya le bâton de Maréchal, et il abjura le protestantisme dans l'Eglise N.-D. de Bourbourg.

---

(1) Ces forts se trouvaient sur la rive gauche de l'Aa dans le pays de Brédenarde.

(2) Traité de campagne, signé à La Haye, le 10 mars 1645. D'Estrades avait été autorisé à accorder 300.000 livres de plus que l'année précédente. Le subside ordinaire fourni par la France chaque année aux Etats était de 1.200.000 livres.

Peu après le fort de Lynck fut pris. D'autre part Cassel, Estaires, Saint-Venant, tombaient entre les mains des Français.

Alors les bourgeois désertent Dunkerque, qui ressemble bientôt à une ville morte. On sent que le dénouement approche.

L'Amiral Josse Pieters a réussi à quitter le port avec cinq galions : Les Corsaires se laissent capturer, d'autres plutôt que de se faire prendre par Tromp qui ne lèvera son blocus qu'à la fin de l'année, préfèrent se fixer à Nieuport ou Ostende.

Le Gouverneur veut cependant tenter un effort : Dans la nuit du 3 au 4 décembre, deux mille Espagnols sortis de Dunkerque sous le commandement de Fernando de Solis reprennent Mardyck par surprise.

Mais c'est peine perdue.

Campagne de 1646.

Après un triste hiver, pendant lequel, pour lutter contre la misère, quelques frégates n'ont fait que des sorties peu rémunératrices, ceux qui restent des habitants de Dunkerque sentent que la partie est perdue. La Flandre maritime n'est plus défendue : Trompés par de faux renseignements, les Espagnols, craignant une attaque d'Audenarde, ont porté toutes leurs troupes de ce côté. Gassion en profite, il pousse une pointe sur Hondschoote et vient prendre le fort de Bentiesmeulen.

L'absence de Tromp, dont la coopération est nécessaire pour entreprendre le siège de Dunkerque, empêche Gaston d'Orléans de s'y attacher. En attendant, son armée s'empare de Bergues, puis se dirige vers Mardyck, qui est repris après dix jours de siège.

L'armée française est aux portes de Dunkerque. Va-t-elle attaquer « ce nid de Corsaires enfoncé dans les sables d'une plage inhospitalière, cette ville mystérieuse dont on ne découvrait que le clocher ? » (1)

Non, semble-t-il, car le duc d'Orléans, appelé par d'autres affaires, est parti à la Cour. Le jeune duc d'Enghien vient le remplacer.

Il commence par s'emparer de Furnes le 6 septembre. L'encerclement de Dunkerque est complet.

---

(1) Duc d'Aumale. Hist. des Princes de Condé, V. 93.

Siège de Dunkerque.

La saison semble trop avancée pour entreprendre une opération d'aussi grande envergure que le siège de Dunkerque. La ville pourvue de fortifications neuves, occupée par une garnison importante, a pour gouverneur le Marquis de Lède, vieux soldat qui, en maintes occasions, a donné des preuves de sa valeur. (1)

Les abords sont ruinés, la campagne inculte est stérile : Il paraît impossible de faire vivre une armée dans cette région où ne se trouvent ni bois, ni chaume pour faire des abris, sans fourrage pour la cavalerie, sans eau potable, au milieu de lagunes et de marais où la fièvre décimera les régiments.

Mais le vainqueur de Rocroy ne s'arrête pas à ces considérations. Agir immédiatement lui paraît la solution qui s'impose. Il a à ses côtés les maréchaux de Gassion et Rantzau, des lieutenants généraux tels que Villequier, Castelnau, Palluau, la Ferté-Imbault. Avec 9 à 10.000 hommes d'infanterie et 5.000 chevaux, il quitte Furnes le 19 pour assiéger Dunkerque.

Tromp est enfin arrivé, avec dix gros vaisseaux pour garder la rade. (2) On lui adjoint de légères frégates de Dieppe, Boulogne et Calais pour empêcher le secours de la ville par les petits bâtiments dont les Dunkerquois savent si bien faire usage.

Sarazin, poète délicat doublé d'un historien, a donné une narration complète de ce « siège digne d'une éter-

---

(1) En avril, Pédro de Léon avait quitté Dunkerque. Après un court intérim rempli par Ferd. de Solis, le Marquis de Lède y était arrivé en août comme gouverneur. Guillaume Bette, Marquis de Lède (et non par Leyde comme on l'écrit souvent à tort) était grand bailli de Gand en 1632. Il assuma la charge de défendre Maestricht contre le Prince d'Orange, puis fut nommé gouverneur et capitaine général du Limbourg. Il prit part en 1638-39 aux opérations contre l'armée des Etats. Philippe II le fit en 1640 stathouder de Gueldre, puis capitaine général de son armada. Le 22 mars 1646, Castel Rodrigo faisait savoir au magistrat de Dunkerque, qu'il avait pourvu le marquis de Lède de la supérintendance des villes de Furnes, Dunkerque, Ostende et Bruges.

(2) Le 31 août, Mazarin avait écrit à d'Estrades : « MM. les Estats sont obligés, par le traité, d'entretenir à la mer 25 grands vaisseaux. Cependant on n'en voit que six sur la côte. Nous achetons bien cher une chose pour ne l'avoir pas ».

nelle mémoire et comparable aux plus fameux exploits des siècles passés ». Nous ne pouvons ici qu'en donner les grandes lignes. (1)

L'armée s'avança en trois corps séparés : Le Duc à l'extrême droite, du côté de Nieuport, Gassion au centre, Rantzau à gauche. Après une marche de six heures les troupes arrivèrent devant Dunkerque, Rantzau s'étant facilement emparé de quelques redoutes le long du canal de Bergues.

Le Marquis de Lède avait fait ouvrir, toutes grandes, les écluses à marée haute. Les eaux de la mer avaient inondé toutes les parties basses du pays. Les Moëres desséchées avec tant de peine étaient redevenues un lac. En quelques heures, l'œuvre de Coebergher avait été anéantie.

De ce fait, il n'était plus possible à l'armée de se fixer ailleurs que dans les dunes du côté de Nieuport qui seules émergeaient près du corps de ville. Ce fut là que, dès le 20 septembre, le duc fit commencer la circonvallation. Il ordonna la construction d'une estacade sur l'estran, pour s'opposer aux incursions de la cavalerie ennemie. Par des batardeaux, il fit boucher les canaux, de façon à empêcher l'accès de nouvelles quantités d'eau de mer. Faute de trouver du bois et des moyens de subsistance dans cette région désolée, il se vit obligé de faire cuire son pain à Bergues et d'envoyer à Calais tous les chevaux du train.

Ces difficultés le forçaient à agir au plus vite : Il savait de plus que les généraux espagnols Piccolomini, Lamboi et Caracène se disposaient à secourir la place, et il voyait bien que son armée ne pourrait pas subsister longtemps dans des conditions aussi précaires.

Il décida d'organiser deux attaques, l'une, dirigée contre l'ouvrage à cornes, l'autre contre les bastions au Nord-Est de la ville.

Du haut d'une dune élevée, les Espagnols gênaient les travailleurs. Après de furieux combats, elle leur fut enlevée.

Bek était cependant arrivé à Nieuport avec 3.000 che-

---

(1) Toute la narration du siège de 1646 donnée par Faulconnier n'est que la copie de l'*Histoire du Siège de Dunkerque* de Sarazin que l'on trouve dans les multiples éditions des œuvres de cet auteur.

vaux de renfort. Croyant que tous ses efforts seraient inutiles, il se retira après une démonstration poussée avec mollesse aux environs d'Adinkerque.

La construction des tranchées s'avançait régulièrement. Les Espagnols défendaient le terrain pied à pied. Piccolomini et Caracène, désolés du départ de Bek, tentèrent un secours de Dunkerque par mer avec trente barques : L'Escadre de Tromp leur barra le passage. Une mine joua et fit une grande brêche à l'ouvrage à cornes, où bientôt les gardes françaises purent se loger.

Piccolomini essaya encore, mais en vain de faire passer sa cavalerie par la plage. Elle vint se buter aux défenses préparées par le Duc d'Enghien. Dès lors, celui-ci était assuré du succès.

Il résolut d'entamer une négociation avec le Marquis de Lède pour en finir et lui fit demander « une personne de condition afin de lui expliquer les conditions. » Le gouverneur lui envoya de Veere, général dans l'armée de Lamboi.

Il fut facile de lui persuader que toute résistance était inutile, et que seule une capitulation honorable pouvait empêcher les assiégés « de se perdre promptement ». De Veere rapporta ces propos au gouverneur et l'engagea à traiter.

Le marquis accepta sous condition que la capitulation ne serait effective que si en trois jours, le secours promis par les Espagnols ne lui était pas arrivé.

Capitulation.

Les trois jours étant écoulés, le gouverneur rendit la place. Le onze octobre 1646, la garnison espagnole sortit de Dunkerque avec les honneurs de la guerre. Le Marquis de Lède venait le dernier. Le Duc d'Enghien l'aborda et le félicita de sa belle défense.

Les troupes françaises pénétrèrent alors dans la ville.

Le Duc avait accordé les conditions les plus larges tant aux militaires qu'aux bourgeois : Leurs privilèges seraient respectés, leurs biens sauvegardés. Les malades et blessés pourraient sortir librement. Les bourgeois avaient le choix entre l'obéissance à sa Majesté Très Chrétienne ou à celle du Roi Catholique. Il leur était loisible de se retirer et de disposer de leurs biens et héritages. Les fonctionnaires étaient laissés en possession de

de leurs charges. Les communautés religieuses restaient sous la direction de leurs supérieurs siégant dans la Province de Flandre.

Enfin les navires avaient la faculté de regagner le port, l'Amirauté conservant ses prérogatives. Les marchandises devaient être librement déchargées, aucune d'elles ne pouvant être séquestrée ; les prises faites en mer demeuraient acquises aux armateurs. Telles étaient les dispositions essentielles de l'acte de capitulation. (1)

La prise de Dunkerque par le Duc d'Enghien eut en Europe un retentissement considérable.

Les poètes célébrèrent à l'envi la gloire que venait de s'acquérir à nouveau ce jeune prince déjà célèbre par d'autres victoires. (2) La perte de Dunkerque était un coup terrible pour l'Espagne : C'était sa puissance maritime affaiblie, ainsi que l'exprimait une médaille où se voyait un matelot présentant à la France, un gouvernail avec la légende :

VIRES HOSTIUM NAVALES ACCISAE

et les caricaturistes du temps ne se gênèrent pas pour montrer en des estampes satiriques quels organes essentils perdait l'Espagne, privée de Dunkerque et de Gravelines.

---

(1) La Bibliothèque communale de Dunkerque en possède l'original, dont A. Bonvarlet a donné un fac similé dans les Annales du Comité Flamand (t. XVI-1887).

(2) Corneille écrivait : « Dispensez-moi, Monseigneur, de vous parler de Dunkerque, j'épuise toutes les forces de mon imagination et je ne conçois rien qui réponde à la dignité de ce grand ouvrage, qui nous vient d'assurer l'océan par la prise de cette fameuse retraite de corsaires. Tous nos hâvres en étaient comme assiégés ; il n'en pouvait échapper un vaisseau qu'à la merci de leurs brigandages et nous en avons vu souvent de pillés à la vue des mêmes ports dont ils venoient de faire voile : Et maintenant par la conquête d'une seule ville, je vois d'un côté nos mers libres, nos côtes affranchies, notre commerce rétabli, la racine de nos maux publics coupée ; d'autre côté la Flandre ouverte, l'embouchure de son secours fermée, la source de notre abondance en notre pouvoir... ». Rodogune. *Epitre dédicatoire à Mgr. le Prince.*

CHAPITRE XI

Six ans de Domination Française
Nouveau Siège de Dunkerque
1646-1652

Gouvernement de Rantzau.

Dès l'annonce de la prise de Dunkerque, Mazarin, pour remplir une promesse datant de 1639, en donna le gouvernement au Maréchal de Rantzau, grand mutilé qui avait perdu œil, bras et jambe au service de la France, et avait le corps criblé de plus de soixante blessures.

Il se trouvait sur place ; aussi prit-il aussitôt possession de son nouveau poste.

Il trouva la ville en fort mauvais état. « Je diré seulement, écrivait-il, que je l'estime grande conquête, et le plus beau port qu'on se puisse imaginer, mais il y a beaucoup à travailler ».

Les remparts de sable étaient en partie éboulés, les fossés comblés · aussi la place n'était-elle pas à l'abri d'un coup de main.

Les Corsaires, réfugiés à Ostende, constituaient pour lui un danger permanent, et le peuple se montrait hostile à la domination française.

Après avoir pourvu à la nomination de divers fonctionnaires, le duc d'Enghien quitta Dunkerque le 14 octobre

Rantzau s'attacha aussitôt à mettre la ville en état de défense, mais les fonds manquaient, et les châtellenies voisines n'étaient pas en état de lui en fournir.

Obligé de conduire des renforts à Gassion, qui continue à guerroyer dans les environs de Lille, il quitte momentanément Dunkerque, non sans avoir pris ses précautions contre les suspects, qui cherchent à s'y introduire avec des armes cachées. Puis, il s'efforce de rétablir une flotte dunkerquoise, de ramener à Dunkerque les marins qui ont émigré, et de lutter contre les Ostendais qui le harcèlent continuellement.

Duquesne vient en décembre inspecter le port : Car Mazarin voit grand : Dunkerque doit devenir une base

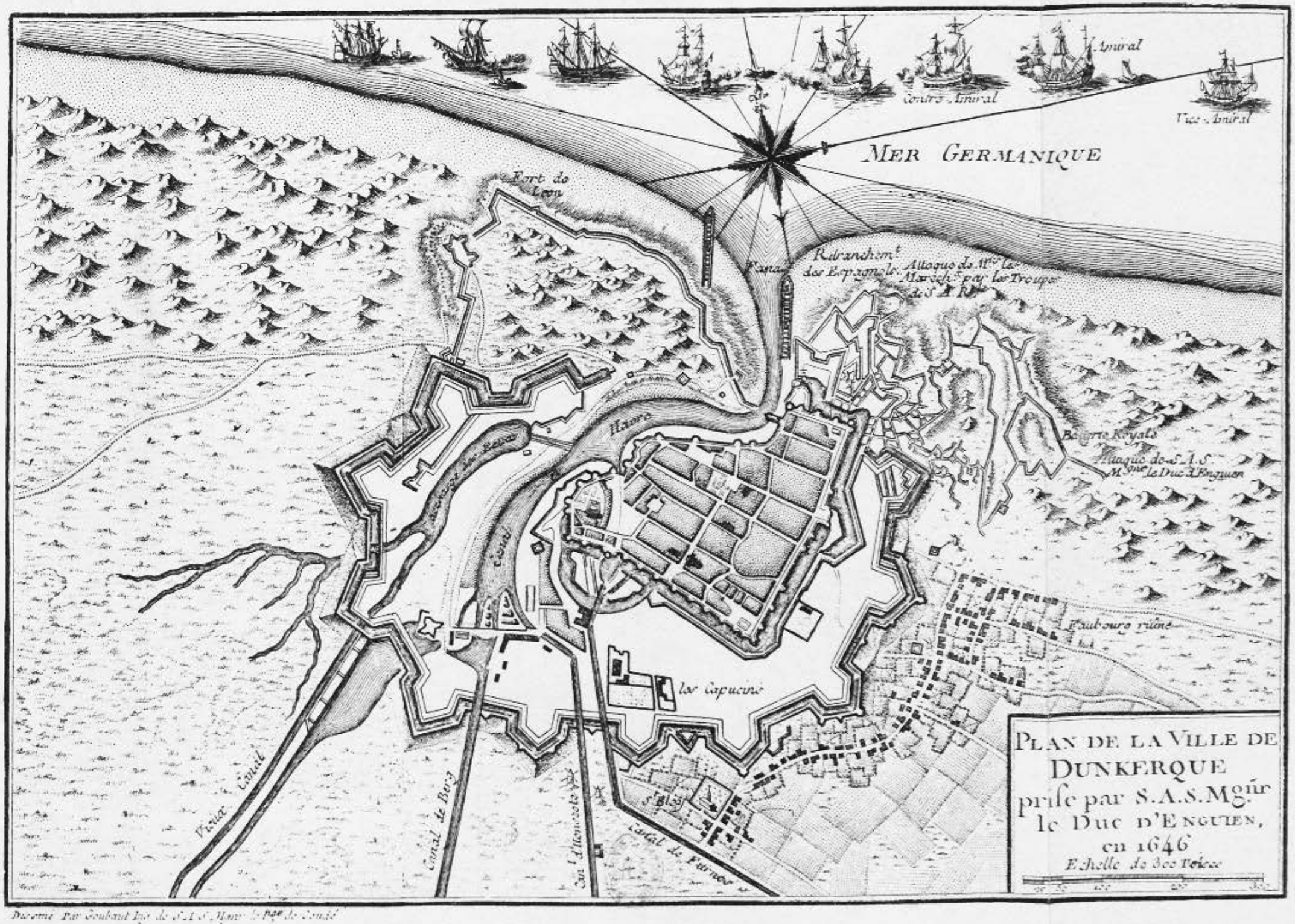

Dunkerque en 1646

On y voit la nouvelle enceinte bastionnée construite en 1640, le Fort Léon, le canal de Furnes creusé en 1638 ; les lignes d'attaque du duc d'Enghien.

navale importante. Rantzau s'y intéresse personnellement et lui-même y arme des frégates qui font des sorties heureuses.

Bon administrateur, il provoque la création d'un Conseil provincial de Flandre à Dunkerque — qui ne fut d'ailleurs jamais installé —, reconstitue l'Amirauté, fait renouveler le Magistrat, et pour lutter contre l'influence du clergé dévoué à l'Espagne, favorise l'installation d'un couvent de religieux minimes français. (1)

A la fin de 1647, malgré de fréquentes randonnées en Flandre pour collaborer aux opérations de Gassion, malgré des conspirations qu'il avait su faire avorter, il avait déjà accompli une besogne importante.

Dès le début de 1648, l'ennemi s'agite et attaque Courtrai : Condé se décide à assièger Ypres : C'est une faute, car les Espagnols profitant de l'absence d'une garnison suffisante, prennent Courtrai d'emblée. La prise d'Ypres n'est qu'une faible compensation à cette perte importante.

Rantzau apprend bientôt que des forces espagnoles imposantes se portent vers son gouvernement : Une armée de 1500 hommes avec 600 cavaliers est logée à Adinkerque. Il part, afin d'escorter un convoi de bélandres : L'ennemi cherche à lui couper la route au pont de Zuydcoote. Il se dégage heureusement. Mais le bruit de sa mort a couru et à son retour il trouve une ville en effervescence. Les bourgeois espéraient voir arriver l'armée espagnole !

---

(1) Rantzau les avait fait venir « pour l'assistance spirituelle de la garnison française, et des Français résidant à Dunkerque ». Le magistrat autorisa le 27 juin 1647, cinq de ces religieux à s'y installer. On leur donne la maison d'un officier espagnol nommé Carion, rue des Arbres. En 1653, quand les Espagnols eurent repris Dunkerque, ils furent forcés de déloger et s'installèrent rue Saint-Jean. En 1658, ils changèrent de domicile et construisirent dans la même rue un couvent et une église. Ils y restèrent jusqu'en 1792. A ce moment, ils n'étaient plus que trois religieux qui se sécularisèrent. En l'an III, l'Eglise servit de magasin pour les lits militaires. Elle fut achetée comme bien national par une veuve Nottebaert. En 1800 un curieux personnage J.-B. Godart y établit une sorte d'association cultuelle dont les membres laïcs célébraient les offices pour ceux qui ne voulaient pas avoir de rapports avec le chergé constitutionnel. Les prêtres réfractaires y officièrent de 1802 jusqu'au Concordat. En 1808, l'immeuble fut vendu et démoli, la maison qui porte actuellement le numéro 41 fut bâtie sur son emplacement.

Pour mettre fin aux entreprises des Ostendais, il prépare avec soin une descente sur cette ville. Trahi par ses bélandriers qui se retirent après avoir débarqué sur la plage ses soldats sans leur laisser de matériel, il éprouve un lamentable échec.

Une maladie épidémique, surgissant sur ces entrefaites, cause de nombreuses victimes dans la population, parmi lesquelles le curé Jean Coolaert. C'est en vain que le Maréchal réclame des fonds pour installer un hôpital militaire : Il se voit obligé d'envoyer ses soldats malades dans d'autres localités.

Furnes a été surprise par l'armée espagnole le 3 août.

Rantzau reçoit l'ordre de reprendre immédiatement cette ville. Il s'en acquitte si bien qu'elle capitule le 10 septembre.

Là s'arrêtent les opérations militaires de cette année. Le Maréchal peut enfin s'occuper de son gouvernement. Il reçoit quelques subsides, mais les taxes perçues sur les habitants pour pourvoir à l'entretien de la garnison, sont tellement lourdes, que beaucoup d'entre eux quittent la ville. Il réussit cependant à créer autour de lui un noyau de bourgeois dévoués à la France, parmi lesquels nous pouvons citer Pierre Faulconnier alors receveur des droits de l'Amirauté, et Pierre Tugghe, conseiller pensionnaire de la ville.

Malgré la détresse financière, il réussit, avec l'aide de ces amis, à construire de nouvelles baraques pour loger les troupes, et à édifier un magasin pour le Roi.

En deux ans, malgré des difficultés de toute sorte, Rantzau avait accompli un travail considérable.

Mais, en France, l'orage gronde. Mazarin sent le terrain se dérober sous lui. Le Parlement et les Princes se dressent contre ce ministre impopulaire. C'est la guerre civile. Rantzau en sera une des premières victimes. Soupçonné à tort d'intelligences avec l'ennemi, il est appelé à la Cour à la fin de février 1649, arrêté dès son arrivée à Saint-Germain et incarcéré au donjon de Vincennes. Il devait y subir une longue détention. C'est que Mazarin ayant l'intention de faire de Dunkerque sa place de sûreté voulait y placer comme gouverneur un homme absolument dévoué à ses intérêts. Il y envoya d'Estrades qui se trouvait alors en Hollande auprès de Guillaume II, fils du Stathouder Frédéric Henri.

D'Estrades commandant à Dunkerque.

A son arrivée, d'Estrades s'aperçut que commander à Dunkerque n'était pas une sinécure.

Il se trouva aussitôt aux prises avec de sérieuses difficultés provenant du manque de cohésion de la garnison. Celle-ci était composée de mercenaires suisses et allemands qui menaçaient de se mutiner et réclamaient des sommes considérables, que les bourgeois n'étaient pas en mesure de leur donner. Il fit réformer quelques-uns de ces régiments, remplaça les officiers et s'efforça de trouver en Hollande des hommes sûrs, grâce à l'amitié dont l'honorait le jeune Stathouder.

Il pourvut ses arsenaux de munitions, ce qui était d'autant plus nécessaire, qu'Ypres venait d'être repris par les Espagnols, qui sans doute auraient des velléités de revenir sur Dunkerque. Les fortifications furent renforcées. Mais, selon la règle, l'argent manquait. Pour lui en procurer, Mazarin n'hésita pas à consentir à un gros sacrifice. Il lui envoya ses bijoux qui furent aussitôt engagés en Hollande, ce qui permit à d'Estrades de recruter des soldats et de faire le nécessaire pour mettre Dunkerque à l'abri d'un coup de main.

Beaucoup de militaires sont malades et meurent faute de soins. D'Estrades à force de sollicitations obtient l'autorisation de créer un hôpital militaire et d'y affecter le produit des contributions des châtellenies de Bergues, Cassel, Bailleul et Poperinghe. Il n'arrive à percevoir que 42.900 l. qui constituent les seules ressources lui permettant de faire face à toutes les dépenses de la garnison.

Malgré tout, les Suisses se mutinent encore, et menacent de trahir. Heureusement, le complot est découvert, les mutins sont déplacés, et l'intervention de Schomberg ramène le calme dans la garnison. L'activité du port reprend un peu, car quelques capitaines sont revenus; aussi plusieurs frégates sont armées à Dunkerque.

Amirauté Irlandaise à Dunkerque.

Une situation des plus curieuses se crée pour le port à la suite de la Révolution d'Angleterre. Charles Ier a péri sur l'échafaud le 2 février 1649.

Cependant, l'Irlande et l'Ecosse ne se sont pas ralliées au nouveau gouvernement parlementaire. Elles recon-

naissent Charles II pour leur Roi. Les Irlandais installent à Dunkerque une amirauté, et y amènent leurs prises faites sur les Anglais. Mazarin veut satisfaire ceux-ci pour ne pas s'attirer de nouveaux ennemis sur les bras, et donne l'ordre à d'Estrades de n'accepter dans sa ville aucune organisation créée par les Irlandais.

Les prises faites sur les parlementaires sont restituées. D'Estrades ne tolère pas que les Irlandais installent une prison à Dunkerque, et apprenant qu'ils se servent pour cet usage d'un vieux navire ancré dans la fosse de Mardyck, il leur ordonne de s'en aller au plus vite, sous peine d'être coulés à coups de canon.

D'Estrades aurait certes préféré faire la guerre aux Anglais qui, selon lui, allaient tôt ou tard servir la cause des Espagnols contre la France, mais pour l'instant il ne faliait pas y songer.

Une bonne escadre aurait été indispensable à Dunkerque. Elle aurait permis à d'Estrades de saisir au passage des vaisseaux espagnols venant de Cadix et de faire un riche butin. Malgré la diligence qu'il apporte pour armer en hâte de petites frégates dans ce but, les vaisseaux de Cadix lui échappent, au grand regret du Cardinal.

Quand commence l'année 1650, la situation de Dunkerque ne s'est guère améliorée. La garnison s'affaiblit, tant il y a de malades, et beaucoup de soldats désertent. Les Suisses se mutinent de nouveau. D'Estrades ne réussit à les calmer qu'en leur faisant distribuer quelques secours envoyés d'urgence par la Cour. Il était temps. Fuensaldagne comptant sur cette trahison avait décidé de s'emparer de Dunkerque par surprise. Mais le Prince d'Orange avait prévenu d'Estrades, qui se tenait sur ses gardes. Aussi, lorsque les Espagnols conduits par Fuensaldagne, Delli Ponti et le Comte de Bassigny, se présentèrent dans la nuit du 17 au 18 février, trouvèrent-ils les abords de la place inondés, et n'eurent-ils que le temps de se replier sous la canonnade qui les accueillit des remparts.

La Cour, affolée, s'empressa d'envoyer des renforts au commandant de Dunkerque qui put faire travailler au relèvement de ses fortifications. Peu après, il fut avisé d'un complot dirigé par deux lieutenants suisses qui voulaient remettre à l'ennemi les portes de la ville. D'Estrades les fit passer devant un conseil de guerre. Ils furent

roués, et leur tête exposée sur un poteau à la porte de la ville.

Le 6 juin, le Magistrat fut renouvelé. Pierre Faulconnier devint bourgmestre. C'était pour d'Estrades un auxiliaire des plus utiles.

D'Estrades, gouverneur.

Le mois suivant, l'innocence du Maréchal de Rantzau ayant été pleinement reconnue, il est remis en liberté et réintégré dans ses charges et dignités. Le Roi le fait reconnaître officiellement comme gouverneur de Dunkerque. Mais comme son état de santé ne lui permet pas de s'y rendre, il y laisse d'Estrades comme commandant provisoire.

Pour se faire valoir, celui-ci tente une attaque sur Dixmude, espérant qu'une action heureuse le fera nommer lieutenant général.

Mais Mazarin a son idée : Il a fait arrêter les Princes (1), espérant, par ce coup d'audace, réprimer la rebellion. Celle-ci n'a fait que prendre un caractère plus aigu. Alors il songe à racheter le gouvernement à Rantzau pour en faire sa place de sûreté, si les évènements le forcent à quitter la cour. Sur ces entrefaites, Rantzau meurt. D'Estrades sollicite sa succession comme gouverneur de Dunkerque. La place lui est promise, la commission est même signée, mais le Cardinal la conserve par devers lui, se contentant de faire nommer d'Estrades lieutenant-général.

Ce fut en décembre 1650 que Pierre Faulconnier, grâce aux pressantes sollicitations de d'Estrades, reçut la commission de Grand Bailli de Dunkerque, poste vacant depuis la mort de Philippe Herry en 1649.

Faulconnier faisait depuis longtemps partie du Magistrat. Conseiller en 1643, il avait été nommé échevin en 1644. La Reine l'avait nommé en 1648 receveur des droits de l'Amirauté. Premier échevin en 1649 il était devenu Bourgmestre au renouvellement de 1650.

D'Estrades avait vu en lui un des sujets les plus loyaux du roi de France : De plus Faulconnier lui avait promis

---

(1) Le 18 janvier 1650, les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville avaient été arrêtés et enfermés à Vincennes. En novembre, ils furent transférés au Hâvre et incarcérés dans la Citadelle.

de subvenir aux frais du nouvel hôpital militaire créé par ordonnance royale du 25 août 1649. Aussi réussit-il à écarter les autres compétiteurs et à leur faire donner cette charge. Le 15 janvier, d'Estrades recevait son serment et procédait solennellement à son installation. Ce choix était des plus heureux. Faulconnier devait être un des agents les plus actifs de la politique française à Dunkerque. La suite des événements le montrera.

En février 1651, Mazarin pour faire taire l'opposition, croit agir en habile politique en délivrant les Princes. Il se rend lui-même au Havre et en chemin fait délivrer à d'Estrades qui l'accompagne, la commission de Gouverneur de Dunkerque. Mais l'effet qu'escomptait le Cardinal n'est pas obtenu. Il est forcé de s'exiler et prend la route de Brühl.

C'est Le Tellier qui désormais veillera sur les destinées de Dunkerque. Il donne au nouveau gouverneur quelques subsides pour parer à de nouvelles mutineries de suisses et lui envoie, comme troupes de renfort, douze compagnies des gardes françaises.

D'Estrades pour sauver la situation avait préconisé un moyen : faire revivre la course à Dunkerque, et attaquer les vaisseaux des parlementaires anglais. Il était certain de faire revenir tous les matelots dunkerquois émigrés à l'étranger et qui ne demandaient que de prendre du service contre l'Angleterre. La Cour allait céder. Mais sur une plainte des Etats, de Brienne donna l'ordre de défendre tout armement en course. La crainte d'une alliance des Anglais avec l'Espagne empêcha les gouvernants de se rallier à la manière de voir de d'Estrades.

C'en était assez d'avoir à lutter contre une seule de ces deux puissances.

Au milieu de l'année, l'ennemi s'agite. A la fin d'août des partis espagnols poussent des pointes jusqu'aux portes de Dunkerque, mais ils n'osent pas l'attaquer ouvertement. Ils vont mettre le siège devant Furnes qui capitule honorablement le 5 septembre.

Le 28, Bergues tombe à son tour. D'Estrades se voit complètement isolé, et se trouve sans ressources. Sfondrato s'empare le 18 octobre du fort de Lynck, mais il n'essaie pas de prendre Mardyck. L'approche du Maré-

chal d'Aumont lui en enlève pour le moment toute velléité. Brienne promet des secours à d'Estrades qui se trouve dans le plus cruel embarras, manquant de tout pour faire subsister ses 3.000 hommes mal nourris, presque nus et dont beaucoup désertent en masse, alléchés par les promesses des émissaires de l'ennemi. La perte de Dunkerque paraît inévitable à d'Estrades : Alors il entame secrètement des négociations avec le gouvernement de Cromwell qui propose de lui racheter la ville. Le retour inopiné de Mazarin de son exil, l'empêche de donner suite à son projet. Le Cardinal promet de l'assister puissamment et de faire le dernier effort pour sauver Dunkerque.

Siège de 1652.

Depuis septembre 1651, l'investissement de la place est presque complet. L'ennemi occupe Petite et Grande Synthe, Spycker, Loon, Bourbourg, Steene, Bergues et Hondschoote.

L'hiver est très dur et le combustible manque totalement. D'Estrades ne peut se ravitailler que par mer grâce au départ des navires ostendais qui ont quité la rade depuis le mois de novembre. En février, les Anglais lui reitèrent leurs propositions. Il trouve préférable de leur céder la ville, plutôt que de la laisser retomber entre les mains des Espagnols : Aussi se décide-t-il à en faire part à la Cour. Il y envoie de Las, major de la garnison qui, le 11 mars, revient avec une réponse négative : Le roi est décidé à garder Dunkerque. Des ordres sont donnés au duc d'Aumont pour qu'il se porte au secours de la place.

De son côté, le gouverneur ne reste pas inactif. Il fait de fréquentes sorties et ramène en ville tous les bestiaux qu'il peut râfler dans les environs. Il fait sortir toutes les bouches inutiles et dresse un inventaire des ressources dont il peut disposer.

L'envoyé de Cromwell, Fitz James, revient le 21 mars avec de nouvelles propositions. D'Estrades engage vivement Mazarin à les accepter : La cession de Dunkerque à l'Angleterre doit amener une alliance avec cette nation contre l'Espagne. Pour l'instant.la Cour ne s'y décide pas

L'armée de l'Archiduc, ne laissant qu'un faible rideau de troupes autour de Dunkerque, glisse vers Gravelines qu'elle vint assiéger.

D'Estrades réussit à y faire passer, le 17 avril, un renfort de 300 hommes. Dans la nuit précédente, en passant par la plage, il s'était rendu à Mardyck et en avait fait sauter les forts dont il jugeait la conservation impossible.

Jusqu'à la fin du mois, il tente des raids aux abords de Dunkerque : Ses partis de cavalerie lui ramènent des convois de vivres surpris aux environs du Grand Millebrugghe.

Tandis qu'il attend en vain l'armée de secours du Maréchal d'Aumont, la flotte espagnole vient bloquer Dunkerque.

Alors seulement, la Cour se décide à entrer en négociations avec Cromwell et en charge d'Estrades. Mais celui-ci bloqué dans Dunkerque n'en peut rien faire. Un autre négociateur, Gentillot est désigné. Il perd son temps et quand il se décide à partir pour Londres le 24 mai, Gravelines a capitulé depuis six jours, et il est trop tard pour conclure une alliance avec Cromwell.
La chute de Gravelines doit entraîner infailliblement celle de Dunkerque. Tous les efforts des Espagnols vont maintenant se concentrer sur cette ville qu'ils espèrent prendre par la famine.

D'Estrades, dès le 18 mai, considère la situation comme désespérée.

Tandis que la flotte espagnole renforcée des navires équipés par Jean de Bock, un armateur dunkerquois émigré à Ostende, et commandée par le Marquis de Lède, bloque étroitement le fort, l'armée d'investissement se répartit en quatre quartiers disposés en demi-cercle autour de la ville : Un corps d'Allemands à gauche, face au fort Léon commandé par Balthazar Mercander, puis des Italiens avec Carlo Campi et Bentivol, jusqu'au canal de Bergues, les Wallons au centre commandés par le Comte de la Motterie entre les canaux de Bergues et de Furnes, enfin les Espagnols à droite avec Gaspar Boniface et Fernando de Solis. Fait inexplicable, d'Estrades, qui connaît cependant la manœuvre, n'inonde pas les abords de la ville, ce qui permet aux assaillants de s'accrocher solidement.

Le gouverneur réussit à faire passer quelques messages à la Cour. Il réclame avec la dernière instance, le secours de la flotte du Duc de Vendôme et décrit le lamentable état où il se trouve : Quantité de soldats sont malades ; les désertions se répètent. Il a dû expulser nombre d'habitants suspects, et faire sortir quantité de femmes et d'enfants qu'il ne pouvait plus nourrir. Ses soldats, écrit-il, « sont sans chemises, ni souliers et leurs habits tous déchirés ».

Le Maréchal d'Aumont et le Comte de Charost accumulent des vivres à Calais. César de Vendôme reçoit l'ordre de se porter sur Dunkerque, mais il gagne La Rochelle. C'est en vain que le Roi le conjure d'obéir : Il n'en fait rien.

La situation des assiégés empire chaque jour.

La tranchée est ouverte dans la nuit du 4 au 5 septembre.

L'armée ennemie compte alors 8.000 fantassins. Sept jours après, la contrescarpe est attaquée : D'Estrades tente une sortie et en déloge les assaillants. Il reçoit au cours de cette affaire une balle de mousquet dans la cuisse.

Le lendemain, il apprend que 300 de ses soldats ont résolu de livrer la place. Malgré la fièvre qui le mine, il se fait porter dans la tranchée, ordonne d'arrêter les mutins qui avouent et sont pendus sur-le-champ.

Les officiers des gardes vinrent alors exposer au gouverneur que les derniers soldats valides avaient perdu toute résistance par suite du manque de nourriture. D'après leurs prévisions, les dernières réserves d'orge devaient être complètement épuisées le 18. Il ne restait plus qu'à capituler.

Le 9 septembre, d'Estrades envoie un tambour à l'Archiduc pour lui proposer de traiter. Des otages sont échangés et les conditions de reddition de la place sont discutées : Si dans huit jours (d'Estrades en demandait douze) les secours qu'il attend ne sont pas arrivés, le Gouverneur sortira de Dunkerque avec les honneurs de la guerre.

Deux capitaines sont autorisés à se rendre auprès du duc d'Aumont pour lui exposer cette situation. Le Duc leur montre tous les préparatifs qu'il a faits. On n'at-

tend plus que les vaisseaux du Duc de Vendôme qui doivent se trouver à Dieppe.

Les capitaines s'y rendent en hâte. César de Vendôme devant la réalité, prend enfin une décision : Il envoie immédiatement dans la mer du Nord une division de son escadre sous le commandement du commissaire Bochard du Mesnillet. D'Estrades ne perd pas espoir. Dans la nuit du 14 au 15, malgré son état de santé, il se fait porter sur les fortifications. On entend au loin une vive canonnade. C'est, sans doute, la délivrance qui s'annonce ! Mais à l'aube, aucun navire français n'apparaît devant Dunkerque... Bientôt, arrive la fatale nouvelle : La flotte anglaise de l'Amiral Blake, sous le vague prétexte de représailles de dommages causés à des navires anglais en Méditerranée, a pris dans un coup de filet la division de du Mesnillet. Un seul vaisseau a réussi à s'échapper. C'est la vengeance de Cromwell du refus que lui a opposé la Cour de céder Dunkerque !

Tout espoir est maintenant perdu : La capitulation devient effective.

Le lundi 16 septembre 1652, à six heures du matin, d'Estrades remet la ville de Dunkerque entre les mains des représentants de l'Archiduc. A sept heures, il en sort « avec sa garnison tant de pied que de cheval, leurs armes, chevaux, chariots, bagages, tambours battant, enseignes déployées, mèches allumées et balle en bouche, menant avec soi quatre pièces de canon et un mortier ». (1)

Il ne lui restait que 800 soldats valides et 600 malades ou blessés. Tous prirent la route de Calais. A une demi-lieue de la ville, l'Archiduc vint féliciter d'Estra-

---

(1) Article Ier de la Capitulation. Voir dans Faulconnier (II-9), le texte complet de cet acte. En voici les dispositions principales : la garnison sortait avec les honneurs de la guerre; les officiers de l'armée et de l'amirauté devaient également quitter la ville avec leurs familles et leurs biens. Ils ne pouvaient pas être retenus pour dettes. Les prisonniers faits pendant le siège devaient être rendus de part et d'autre sans rançon. Le gouverneur ne devait d'indemnités que pour les vaches prises pendant le siège qui devaient être payées 30 livres chacune, et pour le blé qui devait être estimé au cours du mois de mai. Les marchands pouvaient sortir librement. Les sentences rendues par l'Amirauté étaient reconnues valables. Ses papiers devaient lui être rendus.

des de sa belle défense, lui témoigna le regret qu'il avait de sa blessure et promit de faire exécuter très ponctuellement la capitulation.

Près de Gravelines « plusieurs habitants estant allés voir la sortie des dernières trouppes de France hors la Flandre, y tesmoignèrent de la joye. Entre autre, un qui fust accompagné d'un joueur de violon, ayant un bailet à la main, faisait jouer la BERGH MARCHE pendant que luy ramonoit les ordures (comme il disoit), hors du pays. Ce qu'un officier françois remarquant luy dict « Mon amy vous vous resjouissez trop tost, asseurez vous que nous retournerons plus tost que croyez dans vostre pays ». (1)

Les Espagnols s'installaient de nouveau à Dunkerque. Toutes nos conquêtes de la Flandre maritime : Gravelines, Mardyck, Bergues, Furnes, étaient perdues. « Nos malheureuses divisions sont causes de tout », écrivait peu après Mazarin à d'Estrades. Celui qui s'était acquis tant de gloire, en enlevant, en 1646, Dunkerque à l'Espagne se trouvait maintenant dans le camp ennemi !

Que de travail faudra-t-il pour récupérer ces villes dont on s'était emparé avec tant de peine !

---

(1) Registre aux privilèges de Bourbourg. (Arch. Comm. Bourbourg).

CHAPITRE XII

La dernière Domination Espagnole
Siège de Dunkerque - Bataille des Dunes
1652-1658

Dès la sortie de la garnison française, l'Archiduc Léopold Guillaume, reprenant possession de Dunkerque, n'y trouva qu'une population très réduite, épuisée par la famine et la maladie.

Il en rendit aussitôt le gouvernement au Marquis de Lède, à qui il donna, le 25 septembre, une Commission pour renouveler le Magistrat « sans y commettre aucuns infectez ou suspectez d'hérésie... ni de ceux qui se sont mêlés des entreprises et desseins que les ennemis français peuvent avoir eu durant les dernières années que la dite place a été occupée ou autrement ont favorisé son party... »

Or c'étaient presque exclusivement ces derniers qui étaient restés à Dunkerque. Lède « cassa » l'ancien corps échevinal et le renouvela presque complètement, nommant Jacques Caes bourgmestre.

Cette proclamation fut faite le 2 octobre, en présence de Pierre Faulconnier qui était encore Grand Bailli. Mais ce dernier avait trop manifesté ses sentiments francophiles pour qu'on le laissât dans sa charge. On feignit d'ignorer sa nomination : Par lettre du 11 décembre 1652, Philippe IV nomma bailli de Dunkerque Jean de Lattalaya en remplacement de Philippe Herry décédé en 1649 et dont l'office était vacant ! Cette mesure était d'autant plus inique que le bailli, représentant du Seigneur foncier devait être nommé par celui-ci, c'est-à-dire par le roi de France.

L'Amirauté fut également remaniée. Des fonctionnaires espagnols remplacèrent les français. De même les Minimes installés par Rantzau dans la maison d'un officier espagnol furent délogés, renvoyés en France, et remplacés par des religieux flamands de même ordre.

Les Carmes déchaussés, obtinrent alors l'autorisation de s'établir à Dunkerque dans une maison avec jardin construite par le Maréchal de Rantzau sur un

terrain appartenant à l'abbaye de Ravensberghe (1), libre de tout occupant « à condition qu'ils ne seraient jamais à la charge de la ville ni des habitants d'icelle. »

Lède s'attacha en 1653 à réparer les ruines causées par le siège.

Comme il fallait s'y attendre, le déficit était grand dans la caisse communale. A la reddition des comptes le 28 décembre 1652, on avait constaté que les dépenses atteignaient 71.000 livres que ne couvraient pas les 49.000 livres de recettes. Celles-ci provenaient en majeure partie, des droits d'accises perçus sur les boissons.

Le Fort Mardyck fut rétabli et on y plaça solennellement l'image de Notre-Dame « en reconnaissance de la glorieuse réduction de cette ville ». Cet ouvrage était d'autant plus nécessaire pour la défense de Dunkerque, que seule la passe de ce côté était restée praticable. Celle qui longeait le banc Schurcken à l'est, était presque complètement ensablée. Pour empêcher que pareille chose n'arrivât du côté de Mardyck on avait été obligé de retenir les sables avec des fascinages qui n'avaient d'ailleurs donné qu'un résultat médiocre. L'ingénieur cosmographe, Michel-Florent Van Langren fut envoyé pour visiter les lieux. Il déclara que si on laissait les choses en l'état, avant peu de temps le port serait complètement obstrué. Il proposa de creuser un canal intérieur de 150 à 200 pieds de large qui déboucherait en mer près de Mardyck. Ce canal pourrait au besoin abriter un flotte, hors de portée du canon et éviterait des désastres tels que celui de 1639.

L'idée était intéressante. Mais son projet ne fut pas exécuté. Elle fut reprise en 1714 : Le canal de Mardyck n'est en somme que la réalisation du plan de Van Langren.

La Princesse de Condé qui était restée à Bordeaux, tandis que le Prince, rebelle portait en Flandre ses armes contre la France, fut autorisée à le rejoindre. Elle s'embarqua à Lesparre, le 2 août 1653, et fit voile

---

(1) Ce terrain se trouvait hors de l'enceinte de la ville, entre la place du Palais de Justice, la rue du Lion d'Or et le canal de Bergues. Les religieux en furent délogés comme nous le verrons plus loin pour la construction du bastion Sainte-Thérèse.

vers Dunkerque où elle arriva le 26. Léopold Guillaume avait donné ordre de l'y recevoir et de la loger magnifiquement, et de pourvoir sans compter à ses dépenses et à celles de son train. Elle attendit à Dunkerque les ordres du Prince, et rehaussa de sa présence, avec son fils, une procession organisée par les R.P. Jésuites, le jour de la Nativité. La statue de Notre-Dame Auxiliatrice que ces Pères conservaient dans leur église, parcourut les principales rues de la ville, suivie de toutes les autorités. Le 16 septembre, la Princesse quitta Dunkerque pour aller se fixer à Valenciennes. Toutes les dépenses causées par ce séjour, y compris le trajet de Bordeaux à Dunkerque furent soldées par le Trésorier de la ville à qui elle coûtèrent 2.870 florins !

Un corps irlandais vint alors y tenir garnison. Le Magistrat dut le recevoir et le loger, ce qui le força à engager de nouvelles dépenses. Les travaux de réparations à exécuter aux fossés près du fort des vaches (Coe fort), de l'Ecluse bleue, et à la grande batterie située derrière les Récollets furent alors adjugés. De nouvelles baraques avaient été construites et meublées pour loger les troupes.

Malgré les dépenses occasionnées par ces travaux, la ville n'hésita pas à venir au secours des malheureux habitants de Gravelines, victimes d'une épouvantable catastrophe. L'explosion des munitions contenues dans les caves du château, le 28 mai 1654, avait détruit les dix-neuf vingtièmes des maisons de cette ville. Des familles entières avaient péri sous les décombres. Dunkerque leur fournit des grains, du biscuit et de l'argent.

Le journal de deux jeunes hollandais qui visitèrent en cette année : Dunkerque, Mardyck et Gravelines, s'exprime ainsi : « C'est chose pitoyable de voir la misère et la pauvreté de ces villes et de leurs gouvernement, qu'ils témoignent assez en demandant la passade aux voyageurs. La garnison n'en est guère forte, et toutes les troupes que nous avons vues ici sont si piétres que je m'étonne comment elles ont pu dénicher les Français de d'aussi bonnes villes »...

En 1654, le commerce avait cependant un peu repris. Les comptes des receveurs nous montrent qu'une certaine activité régnait alors dans le port qui recevait des marchandises diverses de France, d'Angleterre, d'Espa-

gne, des Canaries. Mais toutes les recettes étaient absorbées, et au delà, par les fonctionnaires espagnols, dont la gestion était toujours déficitaire, à tel point que Jacques Van de Walle accusé de concussion dût être suspendu de ses fonctions de receveur des licentes et confiscations le 8 mai 1654.

Alliance de la France avec l'Angleterre.

Aussi l'Espagne pouvait-elle se demander si dans ces conditions elle pourrait conserver cette conquête.

Car les diplomates travaillaient. C'était grâce à l'Angleterre que l'Espagne avait pu reprendre Dunkerque. Le cabinet Français comprit qu'il fallait se rapprocher du gouvernement de Cromwell pour essayer de la récupérer. Le sort de Dunkerque dépendait désormais d'une alliance de l'Angleterre avec la France ou avec l'Espagne.

Tandis que le Président de Bordeaux, Ambassadeur de France à Londres, cherche à poser les premiers jalons d'une entente, Marchin travaillant pour l'Espagne tente de conclure un traité avec le Protecteur. Celui-ci y mit comme conditions la remise entre ses mains de Dunkerque et de Mardyck.

Le Marquis de Lède, et Alonzo de Cardenas sont alors envoyés en Ambassade extraordinaire et présentent le 21 mai 1655, à Cromwell, un mémoire dans lequel ils lui proposent de l'aider à reconquérir Calais !

Lède doit revenir dans son gouvernement sans avoir obtenu aucun résultat. Enfin le Président de Bordeaux l'emporte et signe le 3 novembre un traité de commerce entre la France et le gouvernement parlementaire. Le premier pas était fait.

L'Ambassadeur d'Espagne quitta Londres aussitôt : C'était la rupture avec le roi catholique.

La guerre devait être déclarée peu après entre les deux nations.

Les marins dunkerquois recommencent leurs attaques contre la marine des alliés avec des alternatives de succès et de revers.

Les affaires allaient bientôt prendre une toute autre allure.

Le 23 mars 1657 était conclue une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre. Dunker-

que était le but des opérations qu'allaient entreprendre les forces combinées des deux pays, par terre et par mer.

L'Angleterre fournissait 40 navires et 6.000 hommes, la France un contingent de 20.000 soldats, pour assiéger Gravelines, Mardyck et Dunkerque.

En cas de succès, Gravelines devait revenir à la France, les autres places à l'Angleterre qui s'engageait à y maintenir la religion catholique.

Siège de Mardyck.

Turenne était prêt dès le 24 avril. Les premières troupes anglaises débarquèrent vers la fin de mai. Cromwell voulait mettre aussitôt le siège devant Dunkerque, mais Mazarin objectait que cette opération serait trop difficile car la garnison en avait été considérablement renforcée.

Pour éviter une rupture avec son nouvel allié, le Cardinal d'accord avec Turenne décida d'entreprendre le siège de Mardyck.

Le Maréchal après s'être emparé de Bourbourg investit Mardyck qui se rendit le 30 octobre.

Conformément au traité, la place fut aussitôt occupée par une garnison anglaise qui eut énormément à souffrir de l'incommodité des lieux. Il était trop tard en saison pour s'attaquer à Dunkerque. Mazarin promit de commencer par ce siège la campagne de 1658.

Comme le traité de 1657 n'avait été conclu que pour un an, il fut nécessaire de le renouveler. Le 28 mars 1658. les conditions en étaient arrêtés. De nouveaux articles stipulaient qu'avant toute autre opération le siège de Dunkerque serait entrepris entre le 20 avril et le 10 mai.

Ratifié dans le mois qui suivit, le Traité devait avoir son exécution immédiate. De part et d'autre, la plus grande activité fut déployée. Mazarin, sous prétexte d'éviter les dépenses inutiles, se fit le fournisseur attitré de l'armée, veillant à tout et gagant sur tous les articles...

La campagne débuta par deux incidents malheureux : Une trahison livra Hesdin aux ennemis. Puis le Maréchal d'Aumont se laissant attirer dans un piège fut pris dans Ostende avec 460 hommes.

Mazarin donna néanmoins à Turenne l'ordre d'investir Dunkerque. Sentant qu'un coup décisif allait être frappé, il fit venir à Calais le jeune roi Louis XIV avec la Cour « pour assurer, chacun par sa présence, à bien faire son devoir ».

Assiéger Dunkerque, était une entreprise d'autant plus périlleuse que l'ennemi était maître de toutes les places alentour : Nieuport, Furnes, Ypres, Bergues, Saint-Omer et Gravelines. L'armée enveloppante devait se trouver enveloppée elle-même par une ceinture de places ennemies.

Le Marquis de Lède, apprenant le danger que courait son gouvernement se rendit en hâte à Bruxelles, pour réclamer des renforts et des munitions. Il en revint « profondément attristé par l'échec de ses démarches dû à l'aveuglement des Espagnols, et prit son poste de combat, en soldat désespéré qui entrevoit la défaite fatale ».

Le lendemain de son retour, il apprend que les Français sont en marche : Aussitôt il fait ouvrir, toutes grandes, les écluses de Dunkerque, Nieuport et Gravelines : Toutes les parties basses de la plaine maritime sont bientôt couverte d'un nappe d'eau.

Turenne, ayant passé la Lys à Saint-Venant et à Merville, campe à Hazebrouck puis à Cassel. Le 23 mai, des hauteurs de Socx, il n'aperçoit que de l'eau. De ce vaste lac émergent à peine les saillies de quelques digues, dont il fallait savoir profiter pour atteindre Dunkerque. Il les fit sonder par le marquis de Bellefonds qui reconnut un gué sur la basse Colme.

Contournant Bergues, Turenne prit une redoute à Benties Meulen et revint à Socx attendre Castelnau qui devait lui amener 3.000 hommes. Le 24, l'armée quitta Socx et passant sur des chemins garnis de fascines atteignit la digue de Dunkerque à Bergues près du fort que les Espagnols évacuèrent aussitôt.

Le corps de Castelnau renforcé de 3.000 anglais vint alors faire sa jonction avec celui du Maréchal, non loin d'un second fort dont les Espagnols se hâtèrent de sortir.

Après avoir mis les ponts en état, et s'être frayé un chemin en utilisant des bateaux, des planches et des fascines, Turenne parvenait aux dunes de l'Est, tandis

que Castelnau se fixait à l'Ouest, appuyant sa gauche sur Mardyck occupé par les Anglais.

Déjà une flotte anglaise de dix-huit vaisseaux croisait devant le port. Dès le 26, la place était complètement investie. Louis XIV était arrivé de Calais, ce jour même à Mardyck, car, voulant assister de près aux opérations du siège, il n'avait pas hésité à se loger dans ce milieu malsain, malgré les avis de son entourage.

L'armée franco-anglaise comptait environ 28.000 hommes.

Dunkerque n'était défendue que par 2.500 fantassins et 7 à 800 cavaliers. Le 3 juin, les lignes à peu près terminées formaient un demi-cercle d'environ 2.000 m. de rayon. (1) La tranchée fut ouverte dans la nuit du 4 au 5.

Les assiégés tentèrent les 5, 6 et 8, des sorties pour gêner les travailleurs. Elles ne leur donnèrent aucun résultat appréciable. Louis XIV avait quitté Mardyck le 3 pour aller recevoir à Calais Lord Faulconbridge envoyé extraordinaire de Cromwell. Après l'avoir accueilli solennellement , il était revenu le 8 à son quartier.

Les Espagnols n'avaient pas voulu croire à la possibilité d'une attaque de Dunkerque. Il leur fallut bien se rendre à l'évidence. Cette nouvelle amena chez eux la consternation. Don Juan, dans un Conseil de guerre, tenu avec Condé, Caracène et Alonzo de Cardenas, résolut de concentrer en grande diligence à Ypres toutes les troupes disponibles.

Un parti espagnol surpris près de Bourbourg par le Comte de Schomberg, livra la correspondance de Caracène. Turenne, ainsi renseigné sur les dispositions prises par Don Juan, réclama en hâte des renforts. Mais, dès le 10, Don Juan se trouvait à Furnes. Le 11, quatre mille de ses cavaliers étaient venus reconnaître les lignes françaises. Le lendemain, des escadrons tentèrent même de se glisser dans les prairies entre les dunes et le canal de Furnes. Ils étaient commandés par le duc d'York,

---

(1) On peut les tracer assez exactement sur une carte en prenant comme rayon, la distance de la Tour de Dunkerque au Fort Louis. Le quartier de Turenne se trouvait à l'emplacement de la douane de la Tente Verte.

Caracène, Estevan de Gamarra, le Comte de Bouteville et le Maréchal d'Hocquincourt qui servaient dans les rangs ennemis.

Turenne envoya contre eux le lieutenant-général d'Humières et le Comte de Soissons. D'Hocquincourt les força à lui céder quelque terrain, mais une vingtaine de Suisses lui envoyèrent une décharge de mousqueterie qui le blessa mortellement.

Le 13, l'infanterie et la cavalerie espagnoles, quittant Zuydcoote, s'avancèrent dans les dunes à moins de deux portées de canon de la circonvallation. Turenne fit reconnaître leurs positions. La construction d'un pont de bateaux sur le canal de Furnes lui indiquait suffisamment que l'artillerie allait bientôt arriver. Il se trouverait entre deux feux.

Il se décida aussitôt à prendre l'offensive et dès le soir donna ses ordres aux lieutenants généraux : Avant la fin de la nuit l'armée du Roi forte de 5 à 600 chevaux et de 9 à 10.000 hommes de pied était prête à marcher.

Turenne s'enveloppa de son manteau et s'endormit tranquillement sur le sable.

Bataille des Dunes.

Le 14 juin 1658, à cinq heures par une belle matinée ensoleillée, Turenne donna l'ordre de marcher en avant.

L'armée rangée sur deux lignes occupait toute la largeur du terrain, compris entre la mer et le canal de Furnes.

Elle s'arrêta à huit heures au pied de deux hautes dunes qui lui masquaient l'ennemi.

Condé, averti du mouvement des troupes du Roi, poussa une pointe dans sa direction : Il connaissait particulièrement bien ce terrain qu'il avait occupé lui-même en 1646 et savait quel adversaire redoutable il avait devant lui. Il reconnut aussitôt le péril et retourna dans son camp pour prendre ses dispositions. Rencontrant le duc de Glocester, nous dit le Duc d'York dans ses mémoires, « il lui demanda s'il s'était jamais trouvé

---

(1) Les ducs d'York et de Glocester, fils de Charles Ier étaient réfugiés avec leur mère Henriette de France à Saint-Germain, quand Mazarin voulut s'allier avec Cromwell. On leur fit sentir alors que leur présence en France était plutôt gênante. Ils partirent alors faire campagne dans les rangs de l'armée espagnole.

a une bataille. Il répondit que non et le Prince lui dit : Dans une demi heure vous verrez comment nous en perdrons une ».

Don Juan et Condé répartirent leurs troupes sur plusieurs lignes, face aux Français : Les armées n'étaient distantes que de quelques centaines de pas lorsque Turenne détacha des gardes françaises, un essaim d'enfants perdus qui commencèrent l'attaque. Puis il ordonna de commencer le combat par l'aile gauche.

Lockhart avec ses Anglais s'attaqua à une haute dune dont il s'empara après un âpre corps à corps. Castelnau chargea ensuite le flanc droit de l'ennemi. L'engagement gagna le centre tandis que l'aile droite des Espagnols reculait.

Condé qui se tenait dans les dunes près du chemin de Furnes (1) à la tête de deux escadrons frais, fonça sur les Français, avec impétuosité. L'infanterie française reçut, piques basses, ce choc terrible et l'empêcha de faire une trouée dans les troupes de l'aile droite.

Dans la mélée qui s'en suivit, il courut deux fois le danger d'être fait prisonnier. Ralliant ses cavaliers, il se dirigea vers Zuydcoote par les prairies. Il y retrouva Don Juan et le duc d'York qui, comme lui, avaient dû précipitamment battre en retraite. L'armée espagnole en déroute fut poursuivie jusqu'à Zuydcoote. Les fuyards gagnèrent Furnes, Nieuport et Dixmude.

Pendant ce temps, Turenne n'avait laissé qu'un faible contingent de cavalerie pour garder son camp. Le Marquis de Lède en avait profité et avait envoyé cinq escadrons pour s'en emparer. Richelieu les chargeant avait réussi à les rejeter sur la contrescarpe.

A midi, était terminée cette bataille que Napoléon considérait comme l'action la plus brillante de Turenne.

D'après les mémoires mêmes de ce dernier, l'armée espagnole aurait éprouvé de grosses pertes : Mille morts, quatre mille prisonniers dont cinq cents officiers. L'armée franco-anglaise n'avait perdu que cinq cents hommes.

---

(1) Il s'agit de l'ancien chemin de Furnes (Veurnesrtraete) dont on retrouve des tronçons, le long de la lisière des dunes. Il traversait l'ancien village de Zuydcoote, dont seule la tour persiste aujourd'hui.

Reddition de Dunkerque.

Après cette défaite des Espagnols, Turenne fit sommer le Marquis de Lède de lui rendre la ville.

Le Gouverneur lui fit répondre qu'il préférait mourir que de la voir tomber entre les mains des Anglais. Le siège continua.

Une attaque de la contrescarpe dans la nuit du 15 au 16 juin échoua à la suite d'un retour offensif de l'ennemi. Elle fut répétée les deux jours suivants et réussit au prix de grosses pertes pour le régiment de Turenne. Le Marquis de Castelnau, grièvement blessé, fut transporté à Calais où il mourut après avoir reçu le bâton de Maréchal.

Dans la nuit du 19 au 20, la lutte persista. Le Marquis de Lède, au cours d'une sortie voulut ramener au combat quelques-uns de ses soldats qui s'étaient portés en arrière. Ils répliquèrent à ses observations qu'ils auraient tenu s'ils avaient été mieux armés. Alors ce vieux soldat se dépouilla de sa cuirasse et se jeta dans la mêlée. Quelques instants après on le releva affreusement blessé. Il se fit emporter à Dunkerque en recommandant de cacher son état à ses soldats.

Jusqu'au 25, les combats se continuèrent sans relâche. Le mineur fut alors attaché à la muraille : Le Marquis de Lède étant mort le matin même, M. de Bassecourt, sergent de bataille, qui avait pris le commandement, jugea qu'il était impossible de prolonger la résistance. Il fit battre la chamade. A ce moment même Louis XIV paraissait sur l'estran.

Turenne régla avec les envoyés de M. de Bassecourt, les conditions de reddition de la place.

Dès la soirée une partie de la ville fut occupée par les gardes suisses et françaises. Le lendemain, le Roi visita avec Turenne, Lockhart, les Maréchaux de Plessis et Villeroy le champ de bataille des Dunes. Les vaisseaux anglais embossés en rade saluèrent son arrivée de salves de leur artillerie.

Le 25, conformément aux termes de la capitulation, la garnison espagnole au nombre de 1500 hommes environ, sortit de Dunkerque pour se rendre à Saint-Omer. Louis XIV la vit défiler et reçut les hommages de M. de Bassecourt.

Le jeune Roi fit alors son entrée dans la ville. Ses

gardes formaient la haie. Reçu aux portes par le Magistrat, il l'assura, ainsi que les communautés religieuses « de sa protection, et d'un traitement encore plus favorable qu'ils n'avaient reçu jusqu'à présent ». Après avoir assisté à un TE DEUM dans l'Eglise paroissiale, à regret il quitta Dunkerque.

Il pria Lockhart de prendre possession de la ville comme il avait été convenu. Dunkerque, ainsi que l'a fait remarquer Faulconnier, appartint ainsi en un jour aux trois plus puissantes nations de l'Europe : Espagnole le matin, elle était Française à midi, Anglaise le soir.

La campagne de Flandre n'était pas terminée. Turenne prit Bergues le 1er juillet, Furnes le 3 et Dixmude le 6. Ce fut alors que le jeune Roi tomba dangereusement malade d'une affection vraisemblablement contractée dans les bas fonds de Mardyck. Il en guérit heureusement.

Enfin La Ferté s'empara de Gravelines le 27 août. Les fautes de 1652 étaient réparées. Dunkerque était remise à l'Angleterre. Mazarin n'avait-il pas écrit : « Dans l'état présent de nos affaires, nous aurons sujet de nous consoler de la perte de Dunkerque, si elle produit la conservation de Gravelines et la jonction des Anglais avec nous contre l'Espagne. »

CHAPITRE XIII

Quatre ans de Domination Anglaise

1658-1662

En remettant Dunkerque à l'Ambassadeur Anglais William Lockhart, qui devait en devenir gouverneur, Mazarin avait pris ses précautions

Dès la conclusion des accords de 1657 et 1658, sa politique avait été l'objet d'attaques violentes de ses adversaires qui prenaient prétexte de la cession d'un ville catholique à une nation hérétique. Il sentait bien qu'elles allaient redoubler lorsque Dunkerque serait abandonnée à l'Angleterre.

Aussi, pour parer le coup, fit-il signer par Lockhart un engagement solennel, qui devait être ratifié par Cromwell, dans lequel le nouveau gouverneur promettait de respecter d'une façon absolue la religion catholique, la personne et les biens des ecclésiastiques « pourvu qu'ils n'entreprennent rien contre le gouvernement auquel ils seront soumis ».

Lockhart trouva la ville en un triste état. Elle ne comptait plus que 4.000 habitants et se trouvait à moitié en ruines.

Le bombardement par la flotte anglaise avait surtout produit d'énormes dégâts. Les Jésuites n'avaient pas reçu moins de 36 boulets dans leur établissement !

Dès l'installation des Anglais, de nombreux bourgeois, et la plupart des religieux, peu confiants dans leurs promesses quittèrent la ville.

Cependant, Mazarin, sous des prétextes divers reste en contact avec la population dunkerquoise. Les intendants ou autres fonctionnaires de l'armée qui stationne dans la région, le renseignent sur ce qui s'y passe. Bien mieux, prenant comme excuse, l'aide qu'il veut apporter au gouverneur anglais, à empêcher l'exode des religieux travaillés par les Espagnols, il y envoie le P. Canaye, jésuite, aumônier de l'armée, qui au fond n'est chargé que de soutenir les intérêts français, et de mettre le Cardinal au courant de tout ce qui se passe à Dunkerque.

Lockhart réorganise le corps municipal. Il laisse

comme bourgmestre Jacques Roufflet, et rend à Faulconnier sa charge de Bailli.

Au début, les soldats anglais « les têtes rondes de Cromwell » se permettent « quelques irrévérences » (1) vis-à-vis du clergé. Ils vont même jusqu'à lapider un frère Carme qui meurt de ses blessures. « Deux de ces coquins » sont pendus et cet exemple suffit à engager les autres à se tenir tranquilles.

Mais, le 6 août, Lockhart s'avise de réclamer des membres du corps municipal, des ecclésiastiques, et des bourgeois les plus distingués, un serment de fidélité au Protecteur d'Angleterre. Les premiers n'hésitent pas à le prêter, mais le curé et les supérieurs des communautés religieuses font quelques restrictions.

D'après la formule de serment qui leur était soumise, ils devaient s'engager à révéler toutes les conspirations dont ils auraient connaissance. Ils voulurent faire insérer une réserve relative au secret de la confession. Lors d'une première réunion rien ne fut résolu.

Lockhart se trouvait déjà aux prises avec d'autres difficultés. Olivier Cromwell venait de mourir, et le gouvernement de son fils Richard, ne lui fournissait aucuns fonds pour faire subsister sa garnison. Ses soldats s'étaient mutinés et il avait eu grand peine à réprimer la sédition. En vain avait-il demandé à Mazarin 50.000 livres sterling. Le Cardinal avait fait la sourde oreilie. Lockhart qui devait se rendre à Londres pour l'enterrement de Cromwell résolut d'en finir avant son départ avec la question du serment des ecclésiastiques.

Les Supérieurs des Couvents avaient adopté une formule proposée par le P. Annat, confesseur du Roi, donnant satisfaction à tout le monde. Mais le curé Jacques Van der Cruce (2) se montrait intransigeant. Lockhart le convoqua le 26 novembre à l'Hôtel de Ville. Après une longue discussion, le curé refusa de signer.

---

(1) Cette expression est du P. Canaye. Le Nécrologe des Carmes nous apprend que les soldats anglais les insultaient quotidiennement, et qu'ils poussaient l'insolence jusqu'à interrompre les offices et allumer leurs pipes aux cierges de l'autel. De plus, écrit de Rocoles, « ils poussaient les religieux dans les rues, et les trainaient par leurs ceintures, quelquefois mesme leur tiroient leurs capuches ».

(2) Jacques Van der Cruce, né à Ypres, vicaire à Dunkerque, avait été nommé curé le 23 novembre 1650.

Lockhart tenta d'une autre moyen : Il l'invita à dîner. Il ne fut pas plus heureux à table qu'en public. Le lendemain Van der Cruce reçut l'ordre de quitter la ville, en même temps qu'un passeport pour se rendre à Bergues. Il dût s'incliner. Plus tard, il regretta son attitude et chercha à revenir. Mais le Gouverneur resta inflexible.

Les vicaires prêtèrent le serment exigé. L'évêque d'Ypres commit le premier vicaire, L. Van Woestwinckel, comme gérant de la cure. Il y resta jusqu'en 1661.

Lockhart partit alors, et revint de Londres le 24 décembre n'ayant obtenu qu'à grand peine, quelques sommes pour l'entretien de sa garnison et le remboursement des avances qu'il avait faites.

Le début de 1659 n'est marqué par aucun événement important. Les marins, faute de pouvoir se livrer à la course, émigrent dans d'autres ports ; aussi la ville souffre-t-elle d'une pénurie d'habitants. Les couvents ont de la peine à subsister. Mazarin en profite et en habile politique, leur fait distribuer des secours.

Lockhart renouvelle le Magistrat, nomme bourgmestre Nicolas de Meulebecque, puis il se rend de nouveau à Londres.

Pour éviter une nouvelle mutinerie de la garnison, il se fait avancer 7.000 livres par les membres du Corps municipal.

Déjà, le Parlement anglais trouve que Dunkerque constitue une trop lourde charge pour la Nation. Le Président de Bordeaux, Ambassadeur de France, épie l'occasion propice pour faire des propositions de rachat.

Mais le moment n'en est pas encore arrivé.

Lockhart n'était revenu de Londres que pour aller à Paris. Il s'y rendit le 10 avril après avoir constaté que l'ordre régnait à Dunkerque.

Des événements de la plus haute importance s'étaient passés en Angleterre. Richard Cromwell, homme sans autorité avait commis la faute de convoquer un parlement réunissant les lords et les communes. Les puritains et les généraux mécontents avaient exigé de lui la dissolution de cette assemblée et le rappel du Long Parlement exilé jadis par son père. Il avait cédé, signant ainsi sa propre déchéance.

La garnison de Dunkerque rédigea aussitôt une lettre

de soumission au Parlement, que Lockhart s'empressa d'envoyer à Londres.

Les chefs républicains se méfiaient cependant de lui. Ils le convoquèrent, entendirent ses explications, reconnurent son loyalisme et le renvoyèrent à son poste. Peu de temps après il représentait son gouvernement, à Saint-Jean de Luz où se tenaient les conférences de la paix avec l'Espagne.

Pendant son absence, les colonels Allsopp et Lillington assurent l'intérim. Le 7 juillet ils signent une ordonnance prescrivant « la stricte observation de l'Armistice conclu entre la France et l'Espagne ». Le greffier de la ville, Tugghe, en donne lecture le 16 au peuple assemblé, en présence du grand bailli et du bourgmestre.

Après quelques mois d'anarchie militaire, un nouveau coup de théâtre se produit en Angleterre. Monk à la tête d'une armée de royalistes et d'Ecossais marche sur la capitale et organise un nouveau Parlement.

Lockhart, de Dunkerque, le 11 décembre, s'empresse de lui envoyer une adresse « soumise à l'excès ». Monk, l'appelle alors à Londres, où il se rend le 1er mars 1660. Il se contente de l'engager à rester fidèle à la République et le renvoie à Dunkerque.

Charles II s'apprêtait à rentrer en Angleterre. Il fit demander à Lockhart de le recevoir dans son gouvernement pour pouvoir s'établir immédiatement sur le sol anglais : Dunkerque seul lui offrait cet avantage sur le continent. Lockhart refusa, et le Prince dût s'installer à Bréda d'où il expédia une déclaration qui fut acceptée avec enthousiasme par le Parlement.

Lockhart, le même jour, procédait au renouvellement du Magistrat et nommait Thomas Sergeant bourgmestre.

Déjà la garnison s'était prononcée en faveur du nouveau régime. Les soldats avaient bu à la santé du Roi. Charles II rentrait bientôt en triomphe en Angleterre.

Le 31 mai, le Magistrat de Dunkerque publiait une ordonnance dans laquelle il le reconnaissait pour son souverain.

Le lendemain, se fit la proclamation solennelle du Roi. Un dais, surmonté de ses armoiries, avait été

élevé sur le perron de l'Hôtel de Ville. Le Gouverneur s'y tenait avec ses principaux officiers.

La proclamation fut d'abord lue en Anglais par un capitaine ; Elle fut saluée par la sonnerie des trompettes à laquelle répondirent les Hurrahs des soldats. Après un air de musique, le greffier de la ville la relut en flamand. Puis la grosse cloche sonna à toute volée et tout le canon de la ville salua de trois décharges successives. Le soir, des feux de joie illuminèrent la ville.

Harley, gouverneur.

Le lendemain, Lockhart faisait ses adieux à Dunkerque. Il s'embarquait le 4 « avec beaucoup d'officiers qui avaient besoin de pardon. » Il laissait cependant derrière lui sa femme, car il espérait bien revenir.

Mais en arrivant à Douvres, il rencontra le colonel Edward Harley qui venait le remplacer comme Gouverneur de Dunkerque !

Celui-ci arrivait sans suite, ni bagages. On eut immédiatement l'impression qu'il ne venait que pour remplir un intérim. Il n'avait d'ailleurs rien de ce qu'il fallait pour occuper ce poste « ne parlant ni flamand, ni français, ni latin ».

Le Magistrat s'empressa d'adresser ses congratulations au nouveau chancelier d'Angleterre, au Conseil privé et au Président du Parlement.

Peu après, Faulconnier et Th. Sergeant se rendirent à Douvres pour féliciter le duc d'York et lui représenter les nécessités de la ville. En août, le Colonel Harley quitta Dunkerque pour aller à la Cour. Pendant son absence se passa un incident regrettable : Le Colonel Lillington fit emprisonner un capucin accusé d'avoir converti plusieurs soldats anglais. L'intervention du bourgmestre du Franc de Bruges près du roi d'Angleterre le fit remettre en liberté.

Harley resta à son poste jusqu'à la fin de l'année. Le 28 décembre, au renouvellement du Magistrat, il désigna Pierre Lams comme bourgmestre, puis il quitta définitivement Dunkerque.

Robert Harley, vice-gouverneur.

Son frère, le Chevalier Robert Harley le remplaça avec le titre de vice-gouverneur. Il se heurta aux mêmes difficultés financières que ses prédécesseurs et émit la

prétention d'exiger des contributions de la Châtellenie de Bourbourg. Louis XIV s'y opposa, cette ville ayant été cédée à la France par le Traité des Pyrénées.

Alors, arrivèrent à Dunkerque les régiments irlandais du duc d'York, dont le séjour en Flandre était devenu inutile. Beaucoup de ces soldats étaient catholiques; aussi les ministres calvinistes cherchèrent-ils à leur susciter des ennuis qui furent aplanis par le duc d'York lui-même.

En mai, à la demande du Vice-Gouverneur et du Magistrat, les élèves du collège célébrèrent par un cortège le double anniversaire de la naissance de Charles II et de son avènement au trône, manifestation qui fut particulièrement agréable au Roi qui adressa ses remerciements au Recteur.

Rutherford, gouverneur.

Dunkerque ne pouvait pas rester plus longtemps sans gouverneur. On pensait que cette charge allait être donnée au duc d'York: Ce fut Andrew Rutherford, que le roi désigna en juin 1661.

Il avait servi comme colonel des régiments écossais à la solde du Roi de France. Louis XIV satisfait de ses services l'avait recommandé à Charles II, qui l'avait nommé lord en janvier 1661. De son côté Louis XIV lui avait envoyé le brevet de Lieutenant Général le 30 mai, avec une ordonnance de paiement d'une année de pension sur ses menus plaisirs.

Dunkerque avait enfin un gouverneur particulièrement dévoué aux intérêts français et tolérant pour les catholiques.

Le jour de la Fête-Dieu, la procession qui depuis trois ans n'avait plus parcouru les rues de la ville, put sortir à la grande joie des habitants. Ce changement était vu d'un mauvais œil par les Espagnols: Le clergé flamand ne se gênait pas pour manifester ouvertement — surtout dans ses sermons — son opposition à ce régime. Le Gouverneur dut sévir et expulsa le vicaire, Van Woestwinckel, qui faisait fonctions de curé.

Ce fut le curé de Coudekerque, Ghersen, qui fut désigné pour desservir la cure en attendant le retour du titulaire.

Le 16 juillet, le Comte d'Estrades se rendant comme

Ambassadeur en Angleterre, passa par Gravelines, et rendit à cette occasion visite au Gouverneur de Dunkerque qui le reçut avec grande considération. Le Comte y retrouva ses anciens amis et se rendit compte des énormes dépenses que les Anglais engageaient pour l'entretien de la garnison, alors forte de 7.000 hommes.

Il constata enfin, que jamais les habitants n'avaient eu autant d'inclination pour la France.

Louis XIV qui se considérait toujours comme le seigneur foncier de Dunkerque, voulut entretenir ce bon état d'esprit et fit distribuer de larges aumônes aux couvents. Il réclama même son droit de nommer le Magistrat, qui avait été méconnu depuis 1652, et obtint satisfaction grâce aux démarches de d'Estrades.

A cette époque notre ambassadeur à Londres fut entrepris par un Anglais de grande naissance, cousin du Roi, l'abbé Stuart d'Aubigny qui avait l'idée de faire créer un évêché catholique en Angleterre. Ne pouvant le placer sur le territoire britannique proprement dit, il voulut amener d'Estrades à l'aider à le faire installer à Dunkerque. Mais sa tentative échoua et l'évêché anglais de Dunkerque resta à l'état de projet.

Comme ses prédécesseurs, Rutherford éprouvait les plus grosses difficultés pour entretenir sa garnison. Il réussit à obtenir des contributions volontaires des châtellenies voisines, qui trouvaient ainsi le moyen d'éviter les incursions des soldats anglais. Le Gouverneur annexa peu à peu à son domaine les territoires des communes voisines — malgré les protestations du gouverneur de Bergues — ce qui porta l'étendue de son gouvernement à 10.260 mesures.

Le budget de la ville était grevé de lourdes charges occasionnées par le logement des militaires : Un officier coûtait 6 à 7 florins par mois. De plus, il fallait entretenir les bâtiments militaires, casernes et écuries. Ce fut bien pis lorsque Rutherford voulut mettre la ville en état de défense. Le fort Léon fut démoli et sur son emplacement fut construite une citadelle revêtue d'une grosse maçonnerie. Un pont de bois (1) qui avait

(1) Ce pont avait été construit à ses frais par un bourgeois nommé Govaert, qui avait obtenu du Roi de la Grande-Bretagne l'autorisation « de percevoir un certain droit sur tous ceux qui passeront par le dit pont jusqu'à ce qu'il soit pleinement remboursé de ses frais et avances ».

coûté 3.000 florins la reliait à la ville. Les dunes qui dominaient les fortifications à l'Est furent rasées. Ainsi fut créée l'Esplanade de Nieuport, en arrière de laquelle fut édifié tout un système compliqué de fortifications.

Les ruines causées par la guerre, se réparaient peu à peu, mais le port n'avait pas regagné son activité d'antan.

Les Anglais qui se souvenaient des pertes que les Corsaires dunkerquois leur avaient fait subir dans les guerres précédentes n'avaient rien fait pour l'améliorer. « Ils n'avaient pas réparé les jetées, et avaient même interdit de pratiquer des chasses d'eau à marée basse. Aux mortes eaux il n'y avait que 6 pouces de profondeur à l'extrêmité du chenal, et les navires de 300 à 400 tonneaux ne pouvaient entrer que tous les quinze jours à vive eau ».

Le 8 mai 1662, arrivèrent l'abbesse et quatre religieuses des Bénédictines Anglaises de Gand. Elles venaient fonder une maison de leur ordre à Dunkerque. Le Gouverneur les reçut aimablement et les logea provisoirement. Elles firent l'acquisition d'un terrain à l'entrée de la rue nouvelle de Nieuport [actuellement rue B. Morel] où elles bâtirent un monastère qui subsista jusqu'en 1797.

A cette époque se place un événement regrettable signalé par Faulconnier. La récolte avait été mauvaise en 1661. La France, menacée de disette faisait venir de Hollande des navires chargés de blé.

Obligés par la tempête de relâcher à Dunkerque, ils y furent retenus sous des prétextes futiles.

Louis XIV se rendit compte, mieux que jamais, du grave danger que causait pour l'avenir cette forteresse anglaise placée aux marches de son royaume.

La racheter était sa grande préoccupation : Les évènements aliaient le servir : L'Angleterre ne se trouvait plus en état de supporter une telle charge.

CHAPITRE XIV

Le Rachat de Dunkerque
1662

La Vente de Dunkerque est décidée.

Les embarras financiers de Charles II ne faisaient que s'accentuer.

Les dépenses effectuées pour l'armée navale, la jamaïque, et Dunkerque, l'entretien de la maison royale absorbaient plus que les revenus de la Couronne. En voulant soutenir le Portugal contre l'Espagne, le Gouvernement Britannique s'était engagé dans une impasse.

Au début de 1662 la caisse était vide et Charles II était talonné par un pressant besoin d'argent. Son Chancelier Hyde de Clarendon le décida à vendre Dunkerque. Il s'était efforcé de lui prouver que cette place était de très peu de valeur comme port de guerre ou de commerce, et qu'elle coûterait à l'avenir à la Couronne plus qu'elle ne pourrait jamais rapporter. Il fut résolu dans un conseil tenu par le Roi, le Chancelier, le Duc d'York, le Comte de Sandwich lord trésorier et le vice chamberlan George Carteret, de la donner au plus offrant. La France, l'Espagne et les Etats de Hollande pouvaient en désirer la possession : Il parut que seul le Roi de France serait en état de fournir promptement le prix demandé. En fin de compte, ce fut à lui que s'adressa tout d'abord Clarendon.

Le Comte d'Estrades s'était créé de sérieuses relations en Angleterre au cours de son Ambassade de 1661. Il était tout à fait qualifié pour servir d'intermédiaire. Désigné comme Ambassadeur en Hollande, il se trouvait alors retenu à Paris par suite d'un léger accident. Clarendon lui envoya un de ses confidents, Richard Bellings, pour le mettre au courant de la proposition de son gouvernement, et le prier de passer par Londres avant de se rendre en Hollande.

Marchandages.

Louis XIV se décida aussitôt. Il pressa le départ de d'Estrades, ne lui donnant que des instructions verbales, lui indiquant jusqu'à quelle somme il pouvait s'engager et le munissant d'un pouvoir pour traiter en son nom.

Le Roi s'imaginait que la négociation serait très rapidement menée. Mais il ne comptait pas avec les prétentions exagérées du Gouvernement Britannique.

D'Estrades, arrivé le 12 août à Londres, avait été obligé de prendre un jour de repos. Le 14 il avait eu une première conférence avec le Chancelier. Les Anglais demandaient douze millions pour la cession de Dunkerque, alors que Cromwell, dix ans auparavant, avait estimé à 500.000 livres la valeur de cette place ! Après deux nouvelles conférences, d'Estrades qui n'était autorisé à offrir qu'une somme beaucoup moins élevée feignait de rompre les pourparlers. Mais il avait l'impression que les Anglais voulaient absolument se défaire de Dunkerque. De part et d'autre on marchanda, chacun faisant valoir ses arguments.

Clarendon avait mis au courant de ces négociations, le Duc d'York, Monk, le grand Chancelier et le Comte de Sandwich qui se montrèrent très étonnés du bas prix offert par Louis XIV. Clarendon revint à la charge, croyant que la France ne comprenait pas quelle était l'importance de cette ville puisqu'elle en sousestimait ainsi la valeur.

En dernier lieu, il en demanda sept millions. D'Estrades reçut l'ordre de se retirer et il offrit deux millions et demi : Charles II demanda alors cinq millions ; ce fut son dernier mot.

Dans l'intervalle Louis XIV avait autorisé son représentant à monter jusqu'à 4 millions. D'Estrades crut cette fois qu'il n'avait plus qu'un parti à prendre et demanda un vaisseau pour continuer son voyage en Hollande. Mais un conseil de Lionne le retint : Comme les Anglais estimaient à un million la valeur de l'artillerie de la place, peut être qu'en la laissant au roi d'Angleterre, celui-ci consentirait-il à céder Dunkerque pour 4 millions ? Mais dans les circonstances présentes, un million en argent valait plus pour Charles II « que vingt fois le canon de Dunkerque ». La combinaison ne réussit pas.

Louis XIV enfin permit à d'Estrades de monter jusqu'à cinq millions « à la dernière extrêmité pour ne pas rompre une si grande affaire ».

Alors surgit une nouvelle difficulté. Charles II voulait être payé comptant, et Louis XIV ne pouvait verser



Godefroy d'Estrades

Gouverneur de Dunkerque - Maréchal de France

1637-1686

immédiatement que deux millions. Encore une fois les négociations faillirent se rompre.

Enfin Charles II trouva un terrain d'entente : Il acceptait les deux millions comptant et pour le reste demandait au Roi de France de lui désigner à Londres une caution solvable pour lui permettre de le réaliser immédiatement Colbert, avec habileté, se tira de cette affaire qu'il considérait « comme la plus difficile à faire réussir qui ait jamais passé entre ses mains ». Il trouva un banquier nommé Herincx qui consentit à donner au Chancelier d'Angleterre toutes les garanties nécessaires. Hérincx arriva à Londres le 9 octobre et s'entendit avec Monk et le grand Trésorier. Il s'engageait à leur fournir les trois millions à la remise de Dunkerque à condition que le Roi d'Angleterre lui laissât un escompte de 12 %. Ces 12 % profitèrent tout simplement au Roi de France qui gagna ainsi 340.000 livres sur le marché : En réalité Herincx n'était qu'une personne interposée et l'argent avait été avancé par MM. des Fermes Royales !

Le Traité.

Dès lors toutes les difficultés étaient aplanies.

Le 27 octobre, d'Estrades pouvait écrire au Roi qu'il avait signé le traité, qu'il envoyait aussitôt à Versailles pour être ratifié.

Dunkerque, sa citadelle et son territoire, Mardyck et les forts en dépendant devaient être cédés au Roi de France avec tous les matériaux et l'artillerie qui s'y trouvaient pour cinq millions de livres en argent.

Deux millions devaient être payés le jour de la remise de la place, les trois autres par paiements échelonnés de trois en trois mois en l'espace de deux ans. Mais la convention séparée, faite avec Herincx, modifiait cette dernière disposition : Il s'engageait à verser en une fois 2.500.000 livres. Nous n'insistons pas sur les dispositions accessoires.

Le Paiement.

Il s'agissait de verser la somme convenue : Dès le 20 octobre, l'argent fut préparé à Paris. Le 3 novembre un convoi de 46 charrettes, escorté par les Mousquetaires du Roi, quitta le Louvre. La dernière partie du tra-

jet dans le Boulonnais fut extrêmement pénible : Le 11, le convoi arrivait à Calais, et était déchargé dans un grand magasin du Roi.

Les espèces devaient être comptées et vérifiées par des commissaires envoyés par le Roi d'Angleterre, aidés d'orfèvres chargés d'éliminer les pièces fausses.

Ce travail fut très difficile. Il commença le 13 pour se terminer le 25. George Carteret qui devait en prendre possession au nom du Roi d'Angleterre était arrivé le 22.

Les Anglais quittent Dunkerque.

Pendant ce temps, d'Estrades revenu de Londres, le 11 novembre, s'était installé à Gravelines. Il se mit en rapport avec Rutherford qui était aussi pressé de quitter Dunkerque, que lui-même l'était d'y entrer.

Des officiers français vinrent reconnaître la ville, dresser l'inventaire des armes, outils et munitions. Déjà quelques régiments anglais avaient été embarqués : Il ne restait plus que les régiments de cavalerie et quelques compagnies de la King's Guard. Mais Rutherford avait besoin de 100.000 livres pour payer les décomptes de ces dernières troupes : Grâce à Herincks et Backewel, elles furent envoyées de Calais. Il était temps, car les régiments menaçaient de se mutiner.

Enfin le 28, d'Estrades entrait à Dunkerque tandis que l'argent était délivré à Calais au Vice-Chambellan George Carteret.

« Toutes choses, écrivait-il, se sont bien passées et avec ordre, la joie est grande parmi ces peuples d'être au Roi » !

Le soir même Louis XIV rendait à d'Estrades le Gouvernement de Dunkerque.

La Chambre des Communes avait envoyé à Rutherford, l'ordre de ne pas remettre la place aux Français. Le courrier qui l'apportait rencontra en mer les navires qui transportaient les dernières troupes Anglaises, et rebroussa chemin.

Dunkerque était, pour toujours, ville Française. Le plan de Richelieu était réalisé. C'est rendre justice à ce grand Français que de répéter avec Victor Cousin : « Le XVIIIe Siècle ne relève pas de Louis XIV qui le couronne, mais de Richelieu qui l'a inspiré ».

Pour quatre millions et demi, Louis XIV rentrait en possession de cette ville (1) si ardemment convoitée par les plus grandes puissances de l'Europe.

En moins de seize ans, elle avait subi trois sièges et était passée successivement des mains de l'Espagne dans celles de la France, pour retomber ensuite à l'Espagne, puis appartenir à l'Angleterre pour revenir en fin de compte au Roi de France, son Seigneur foncier !

L'or avait fait ce que le fer n'avait pas pu obtenir.(2)

Aussi quel retentissement eut en Europe cette heureuse négociation par laquelle Louis XIV inaugurait son règne personnel. On sentait percer le Grand Roi et on rendait hommage à l'habileté de ses collaborateurs. Par contre, quelle explosion de colère secoua le peuple britannique, qui accusa son roi, et surtout le Chancelier Clarendon de s'être défait à vil prix du CALAIS DE CROMWELL, c'est-à-dire d'une position capitale sur le continent. De leur part, la faute était immense. La suite des événements qui se succédèrent sous le règne de Louis XIV le démontra surabondamment.

---

(1) Louis XIV considérait en rachetant Dunkerque, qu'il s'agissait d'une RECUPERATION. On a fait remarquer qu'en réalité, l'Angleterre avait acquis la ville en 1658 *a non domino*. La France occupait la ville sans titre, simplement en vertu de la conquête Aucun traité n'a consacré la cession de Dunkerque par l'Espagne. Aussi le Comte Nény à la fin du XVIIIe Siècle réservait-il encore les droits de la Maison d'Autriche sur ce territoire : le fondement juridique de l'acte de 1662 lui paraissait des plus contestable. (Mem. Hist. et polit. sur les P. B. Autrichiens 1786, Bruxelles 1e édit., t. I, p. 107).

(2) Quatre médailles et six jetons furent frappés pour célébrer cet heureux événement. Les premières portent la légende DUNKIRCA RECUPERATA PROVIDENTIA PRINCIPIS. Les jetons représentent une pluie d'or tombant sur la ville avec les légendes : *Six vincit amicos* — *Ictu fulmineo potentior* — et enfin *Harpias pellere regno*.

CINQUIÈME

~~QUATRIÈME~~ PARTIE

LE RÉGIME FRANÇAIS

CHAPITRE XV

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

La Prise de possession

« La présence de Votre Majesté pendant deux jours dans ce coin des Pays-Bas, avec un peu de caresse, qui flatterait ces peuples sur leurs privilèges, et le commerce, produirait à mon sens, un merveilleux effet dans toute la Flandre ».

Ainsi s'exprimait le Comte d'Estrades, dans une lettre à Louis XIV, le 26 octobre 1662. Le Roi lui répondit, qu'il était bien dans son intention de se rendre à Dunkerque, dès que ses troupes y seraient entrées.

Dès le milieu de novembre, le voyage avait été préparé. Une nombreuse suite devait accompagner le souverain, mais au grand regret de d'Estrades, Lionne et Colbert avaient été dispensés de cette « corvée » Il devait avoir rapidement une compensation, car le roi lui rendait le gouvernement de la ville, qu'il avait contribué à racheter avec tant d'habileté.

Dès qu'il apprit la remise de la place, qu'il attendait avec une impatience bien compréhensible, Louis XIV malgré le mauvais temps, se mit en route. Parti de Versailles, le 30 novembre, il passa par Abbeville et coucha le 1er décembre à Calais. Le lendemain, après avoir déjeuné à Gravelines, il faisait à trois heures du soir sa « TRES GLORIEUSE ET TRIOMPHANTE ENTREE A DUNKERQUE ».

Conformément aux prévisions du Gouverneur, « une très grande quantité de gens des villes de Flandre » s'était disposée à venir y voir le Roi.

La ville était superbement décorée, des fausses portes avaient été édifiées à l'entrée de la ville (1), devant

(1) La Gazette de France donna une description complète de cette décoration, avec les inscriptions placées sur les arcs de triomphe. Faulconnier l'a reproduite presque *in extenso*.

l'Hôtel de Ville, à la porte de l'Eglise et à celle de l'Hôtel du Gouverneur, où devait loger Sa Majesté.

Le Comte d'Estrades avait fait ranger en haie les compagnies de gardes dans les rues que devait traverser le cortège.

Précédé de cinq escadrons de cavaliers, des mousquetaires, gendarmes et gardes du corps, Louis XIV apparut monté sur un très beau cheval richement harnaché, et entouré des Princes et officiers de la Couronne.

D'Estrades le reçut à la porte de Bergues et lui présenta les clefs de la ville que le Roi lui rendit aussitôt. Le bailli et le corps municipal en robe, lui firent acte de soumission. Puis, les élèves des Jésuites lui adressèrent un compliment en vers.

Le Roi pénétra en ville au son du canon, et aux acclamations de la foule se rendit directement à l'église, où fut chanté un TE DEUM.

Il gagna ensuite son Hôtel.

Le soir, des illuminations éclairaient magnifiquement les rues. Les Pères de la Compagnie avaient notamment placé sur leur collège de grands transparents lumineux, les mêmes qui avaient servi lors de la fête d'inauguration de Charles II. Seul le nom de Monarque était changé. Pendant ce temps, défiant la fatigue, le jeune Roi travaillait dans ses appartements.

Le lendemain, 3 décembre, Louis visita Dunkerque, et examina en détail son port et ses fortifications.

A la grande édification du public, il suivit tête nue, malgré la pluie, la procession organisée par le clergé pour célébrer la délivrance du pays de la domination des hérétiques. (1)

Le roi travailla encore avec ses ministres, et le soir se fit servir à dîner toutes portes ouvertes et sans gardes « de sorte que la salle fut incontinent remplie d'une foule incroyable de gens qui, se voyant traités par Sa Majesté avec la même confiance que les Français naturels, disaient hautement qu'ils le regardaient avec pareille dévotion que ses plus anciens sujets, et n'auroient pas moins d'obéissance et de fidélité pour Elle ».

Le Roi de France paraissait à ces Flamands « moins fier qu'un simple capitaine espagnol ! »

---

(1) Le curé Van der Cruce avait repris son poste. Le 1er Décembre, il signait un acte de baptème.

Le 4, il quittait Dunkerque après avoir pris d'importantes décisions, sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Comme l'avait prévu d'Estrades, cette visite « produisit un merveilleux effet... et avança grandement les desseins que Sa Majesté y put former avec le temps, et abrégea bien du chemin à ceux qui eurent à servir le Roi auprès de ces peuples ».

Le Roi avait commencé par reconnaître le dévouement de ceux qui avaient soutenu sa cause. Il avait notamment donné au bailli Faulconnier une chaîne d'or et un médaille. pour le récompenser de son loyalisme. (1) Aux habitants de Dunkerque, il laissait la jouissance de tous leurs privilèges. Cette décision qui lui avait été inspirée par d'Estrades, avait été prise à Paris dès la fin de novembre.

Les bourgeois avaient rédigé « des articles à présenter au Roi » par le Magistrat, pour obtenir la confirmation des capitulations de 1646 et 1658. (2)

Leurs désirs avaient été prévenus.

Colbert de Saint-Pouanges, Intendant des Pays reconquis, avait signifié, dès le 2 décembre, aux Dunkerquois, « la Déclaration du Roy pour le maintien des droits, privilèges, et exemptions de Dunkerque, et augmentation d'iceux ».

Louis XIV leur accordait, écrit le rédacteur de la « Gazette », exemption de toutes impositions à la ville, naturalité aux étrangers qui y viendront demeurer, et franchise entière pour le port, sacrifiant ainsi au bien du commerce et à l'avantage de ses nouveaux sujets, tous les droits et revenus qu'il pouvait tirer avec justice, de mesme que ceux qui en étaient maîtres avant lui. (3)

Dunkerque devait être désormais l'objet de la sollicitude royale. Louis XIV aurait certes pu s'attacher au

---

(1) « M.Fauconnier, bailly de Dunquerque est un très bon serviteur du Roy. Sa Majesté luy donna une chaisne et médaille d'or avec un diamant à sa femme. Il le mérite bien, estant si bon français et zélé comme il est ».

Nacquart à Colbert, 22 fév. 1663 (B.N. Mél. Colbert-114, f° 732).

(2) Bibl. Comm. Dunk. Ms. Faulconnier N° 3. Copie collationnée, signée : Tugghe.

(3) Voir le texte complet de ce Privilège dans Faulconnier (II-64).

développement d'un autre port sur la Mer du Nord. Mais il avait reconnu l'importance géographique de Dunkerque. Peut-être le renom qu'avaient acquis ses marins, pesa-t-il sur sa décision : Quoiqu'il en soit, Dunkerque devait devenir sous son règne une place forte de première importance, sentinelle avancée sur la Mer du Nord. (1)

(1) Dunkerque fut alors annexée à l'intendance de Picardie. En 1657, avec Bourbourg et Gravelines, elle fut enlevée de cette intendance, pour former avec les nouvelles conquêtes, l'intendance de la Flandre Maritime, dont le siège était à Ypres et à Dunkerque. Démembrée après le traité d'Utrecht, cette intendance fut réunie en 1715 au département de Lille.

CHAPITRE XVI

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

L'Implantation du Régime Français

Dunkerque n'était encore qu'une bien petite ville, lorsque Louis XIV la racheta : Comme aspect général, elle n'avait guère changé de ce qu'elle était en 1640. Sa population avait notablement diminué : A peine pouvait-elle atteindre 5.000 âmes (1). Ces habitants étaient entassés dans de petites maisons sans étage, et faute de place, beaucoup d'entre eux se logeaient dans les caves. Les Anglais, rappelons-le, n'avaient rien fait pour améliorer le port, ni pour empêcher son envasement. La fosse de Mardyck s'était progressivement ensablée, le banc Schurcken émergeait de plus en plus. Seuls les petits navires d'un faible tirant d'eau pouvaient-ils y pénétrer.

C'est de cette agglomération, que Louis XIV réussit à faire une ville importante. Il fallut pour cela, soutenir une lutte de tous des jours et fournir un travail opiniâtre dont nous tâcherons de donner une ïdée.

D'abord, il importait de s'attacher la population et de faire de Dunkerque une ville française.

S'il y existait un parti français, dont Pierre Faulconnier pouvait être considéré comme le chef, il était loin de constituer la majorité.

Certes, Louis XIV bénéficiait de ce qu'il succédait aux Anglais.

Tout compte fait, les habitants préféraient la domination française à celle de l'Angleterre. Mais il fallait compter avec l'Espagne. Beaucoup de bourgeois restaient encore attachés à cette nation. Nombre de familles avaient de leurs membres établis à Ostende ou Nieuport, ou comptaient de leurs proches engagés dans la marine du Roi Catholique. Il suffit de parcourir les

---

(1) D'Estrades l'évaluait à la fin de la domination anglaise à 4.000 habitants catholiques.

Une statistique envoyée par Nacquart à Colbert en 1666 donne le chiffre de 5.323 personnes formant 1443 familles logées dans 1.234 maisons. (B. N. Mel. Colbert 142, f° 660).

registres de mariage de cette époque pour voir combien étaient fréquentes les unions contractées entre Dunkerquois et étrangers originaires de localités restées espagnoles.

En sus de ces individualités, qui par atavisme ou affinité auraient préféré vivre sous l'obéissance du roi Catholique, il existait à Dunkerque un véritable parti d'opposition au régime français.

En tête figurait le clergé : La paroisse dépendait de l'Evêque d'Ypres. Les communautés religieuses obéissaient à des supérieurs qui résidaient dans les Pays-Bas espagnols : Leur influence était énorme.

L'arme qu'ils mettaient au service de cette influence était la langue flamande. Déjà, ils s'en étaient servis sous la domination anglaise. Un exemple est typique : Pendant ces années 1659-1662, les comptes de la ville sont rédigés en Flamand, alors que précédemment ils l'étaient en Français. L'emploi intensifié de cette langue mettait une cloison entre la population et les nouveaux venus, l'empêchait de s'assimiler à ses nouveaux maîtres : La tactique des opposants était d'essayer de la maintenir, pour empêcher Dunkerque d'être francisé.

Les fonctionnaires royaux auront donc à soutenir une triple lutte : lutte contre les partisans de l'Espagne, lutte contre le clergé flamand, lutte pour la pénétration de la langue française.

Ils s'efforceront d'atteindre ce but, sans heurts, en y mettant tout le tact et la patience nécessaires. En homme avisé, le Marquis de Montpezat, qui remplace le Gouverneur d'Estrades envoyé en Hollande comme Ambassadeur, étudie le caractère du bourgeois flamand, cherche quels sont ses points sensibles : Il veut éviter de le froisser, disons plus, il cherche à le flatter et à lui plaire.

Il se fait amener les étrangers, les interroge, les reçoit même à sa table. L'hiver il prend toutes les précautions lors des arrivées de la barque de Bergues « car, écrit-il, si les Flamands couchaient une nuit dehors, ils ne retourneraient de leur vie, si fort ils aiment leurs commodités ». Ces gens sont lents, écrit encore Montpezat... « la plupart du temps pour éviter la fatigue et la dépense qu'il est besoin de faire les Flamands quittent tout ce

qu'on a arrêté ». Comme ils sont jaloux de leurs privilèges, il faut les respecter. En 1663, la franche foire de Dunkerque s'ouvre comme d'habitude le dernier mercredi d'octobre : Ce jour là, les débiteurs peuvent y venir sans pouvoir être arrêtés.

Au Gouverneur est adjoint un état major, qui comprend au début : M. des Places, lieutenant de roy ; M. de Vauroy, major ; M. Chastillon de Louvigny, ingénieur de fortification ; M. Nic. Nacquart, conseiller du roi est nommé subdélégué de l'intendant en même temps que lieutenant général de l'Amirauté.

A tous incombera la charge d'aplanir les difficultés, d'attirer à la France les éléments encore dissidents, d'assimiler en un mot la population à celle des vieilles provinces du Royaume.

Au début, il est nécessaire de faire quelques coupes sombres : Le corps municipal renouvelé par les Anglais comprenait quelques suspects. Certains d'entre ses membres avaient témoigné par leurs actes antérieurs, « être peu affectionnés au service du Roy », d'autres appartenaient à la R.P.R. (Religion Prétendue Réformée) et ne pouvaient pas en conséquence prêter le serment exigé avant de pouvoir entrer en charge.

Dès le 2 décembre, Louis XIV avait « cassé » ce corps municipal. L'intendant avait procédé à la nomination de nouveaux échevins. Nicolas Meulebecque fut ainsi appelé à remplir les fonctions de bourgmestre à la place de Jean Bécue.

Nacquart fait preuve d'une grande activité. Il tient la main à ce que tous les privilèges des bourgeois soient respectés.

Il s'attache à décharger les habitants du logement des gens de guerre, qui est pour eux une charge si onéreuse.

Déjà, le Roi, par ordonnance du 3 décembre 1662, a ordonné que ses troupes vivent dans l'ordre et la discipline, qu'elles paient leurs vivres aux taux du dernier marché ; il leur a interdit d'exiger de leurs hôtes autre chose que le logement.

Dès le début de janvier 1663, il y a à Dunkerque assez de baraques pour loger 1800 soldats. Mais cela ne suffit pas. Nacquart en demande d'autres. Les sergents eux-mêmes sont casernés : Seuls les officiers logent chez

l'habitant, ce qui est remarquable pour une garnison qui compte 46 compagnies. (1)

Grâce aux efforts de Nacquart, toujours soutenu par Colbert, le commerce renaît. Les navires négligent Nieuport et Ostende pour aborder à Dunkerque. (2) Caracène a commis la bévue d'installer à Bergues, la marque du drap d'Angleterre : C'est à Dunkerque qu'il doit donc être déchargé.

Nacquart cherche à attirer des pêcheurs de saumon en leur promettant une diminution d'impôts. D'Estrades, de la Haye, propose même de faire venir à Dunkerque des juifs portugais et 12000 anabaptistes pour la pêche du hareng et de la morue.

Mais Louis XIV refuse absolument de recevoir dans son royaume « ces religionnaires, de tous les hérétiques les plus dangereux » et il ne veut pas que les juifs s'établissent dans ses Etats. Ce sont les seules propositions qu'il n'agrée pas : Il accepte même les capitaines servant en Hollande, dont son Ambassadeur a sollicité les services.

Les impôts sont diminués, afin de pouvoir lutter plus efficacement contre les ports rivaux ; « ce qui fâche un peu le Magistrat, écrit Nacquart, mais donne de la joie au peuple ». Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les marins revenir en foule à Dunkerque. D'ailleurs d'Estrades en Hollande, leur fait les plus belles promesses : six cents livres seront versées par an à chaque bateau pêcheur qui s'y attachera. (2)

Cela ne fait pas l'affaire des Espagnols qui s'évertuent, à défaut d'autres procédés, à faire circuler de faux bruits : Ils annoncent par exemple que Louis XIV veut échanger Dunkerque contre Saint-Omer.

---

(1) Le 24 janvier Montpezat avait fait entrer 34 compagnies s'élevant à 1354 hommes ; et deux compagnies de suisses formant un effectif de 361 hommes, qui se surajoutaient aux dix compagnies déjà en garnison à Dunkerque.

(2) En septembre 1663, Nacquart constate que pour un navire envoyé par Calais dans le Nord, Dunkerque en expédie dix. Il y a plus de dix ans qu'il ne s'est fait autant de commerce, mais il n'a consisté qu'en planches et bois à bâtir, dont le prix est tombé de 60 à 40 livres. (B.N. Mél. Colb. 117, f° 509).

Le Roi d'Espagne réussit néanmoins à retenir les amiraux flamands en les comblant de faveurs. Antoine Meny, Pierre Colaert, les deux fils de Jacques Colaert restent en Espagne.

Les Magistrats de Bergues, — encore sous la dépendance de l'Espagne — cherchent continuellement chicane à ceux de Dunkerque. Ils poussent le bourgmestre du Franc de Bruges à percevoir des impôts dans les quatre villages annexés au gouvernement de Dunkerque. (1) Montpezat interdit aux paysans de recevoir aucune contrainte de ce côté.

Les Espagnols convoitent ces territoires. Le Comte de Watou fait faire des propositions au bailli de Dunkerque « lui offrant mille pistoles comme pot de vin » si on veut les céder pour 100.000 livres. Montpezat répond que le Roi a assez d'argent dans ses coffres pour acheter Bergues et Cassel, qu'il peut acheter ce qu'il lui plaît pour agrandir son royaume, mais qu'il ne vend jamais rien... » (2)

Et comme un jour, ceux de Bergues continuent leurs chicanes, et font arrêter un paysan de Petite-Synthe, le Gouverneur de Dunkerque fait tout simplement enlever un échevin de Bergues et ne le relâche que lorsque le paysan a été remis en liberté.

Ces querelles entre voisins auraient été vite apaisées sans l'animosité entretenue par le clergé flamand.

Il faut en finir de ce côté.

Le 2 août 1663, Louis XIV prie Montpezat de faire savoir aux évêques étrangers dont la juridiction s'étend sur le territoire de Dunkerque que les prédications, catéchismes, quêtes et missions ne seront tolérés que s'ils sont fait par des religieux français (3).

Toutefois par mesure transitoire il autorise pour un an les religieux wallons et flamands dans ce gouvernement. (4)

Pour contrebalancer l'action de ces ecclésiastiques, il

---

(1) Les Anglais avaient annexé à Dunkerque, Vieux-Mardyck, Grande et Petite-Synthe, une branche d'Armbouts-Cappel, une branche de Coudekerque, et les branches de Téteghem, Uxem, Ghyvelde et Leffrinckoucke et les avaient cédées à la France dans le traité de 1662, cession qui n'avait pas été reconnue par l'Espagne. Mais le Baron de Wanghen, gouverneur de Bergues, fut bien forcé de s'incliner pour les villages dépendant de sa châtellenie. En 1672, le Magistrat racheta les droits seigneuriaux sur Zuydcoote et les réunit à son territoire.

(2) Montpezat à Colbert. 8 juin 1663 (B.N. Mél. Colb. 166, f° 130).

(3) Arch. Dunkerque. Corresp. Magistrat I, f° 128.

(4) 5 octobre 1663, id. f° 128.

envoie à Dunkerque, sous prétexte de servir d'aumôniers à la garnison, les Pères Jésuites Bouhours et Boutault. De 1663 à 1669 ils s'appliquent à détruire l'influence du clergé dévoué à l'Espagne.

En 1664, le Roi, mis au courant des menées des Récollets flamands, exigea leur départ, fit rattacher leur couvent à la province française. Deux ans après, il autorisa le commissaire général de leur ordre à y laisser rentrer quelques religieux flamands à condition d'y laisser cinq français et il donna de plus à ceux-ci la chapelle de la Citadelle avec un traitement de 1300 livres par an.

Enfin pour s'assurer de la fidélité des Récollets flamands, il ordonna à l'intendant Robert, d'inventorier leurs biens, et de leur interdire de sortir de leur monastère, pour se rendre en pays étranger. (1)

Montpezat prit d'autres mesures.

Il ordonna par exemple, à tous les habitants du territoire de faire tous leurs payements exclusivement en monnaie de France (2). Déjà il leur avait enjoint de ne reconnaître que la justice qui s'exerçait au nom de Sa Majesté. (3) Mais celle-ci se rendait en flamand.

Dans deux lettres des 26 mars et 10 avril 1663, Nacquart avait insisté auprès de Colbert, pour que l'usage de la langue française fût rendu obligatoire dans les actes officiels, et notamment dans l'exercice de la justice. « Il serait bon, écrivait-il, que le Roy ordonnât qu'elle soit rendue en français à l'avenir. Chacun l'entend... »

Louis XIV « désirant autant qu'il se pourra faire parler [à Dunkerque] le même langage que dans les autres villes du Royaume » rendit le 26 mai 1663 une ordonnance enjoignant que la justice y soit rendue en français. Toutefois, par mesure transitoire, il permit de terminer, en flamand, les procès engagés, et de transcrire en cette langue les jugements qui devaient y mettre fin. (4)

C'était certes une atteinte aux Privilèges du Magistrat, que Turenne avait promis de respecter, lors de la

---

(1) Arch. Dunk. 35, registre 3, f° 1699.

(2 et 3). B.N. 1 page s.l.n.d., f. 4718.

(4) L'appel des jugements du Magistrat qui devait précédemment être porté devant le Conseil Souverain de Malines, doit désormais être porté devant le Conseil provincial d'Artois puis au Parlement de Paris.

capitulation de 1658. Mais les circonstances forçaient le Roi à agir de la sorte.

Une violente épidémie de peste survenant en 1666, favorisa la politique du Roi de France. Elle lui fournit l'occasion de prouver sa sollicitude pour ses nouveaux sujets. Ses fonctionnaires purent en ces jours troublés, pénétrer plus avant dans la gestion des affaires municipales. Plus de trois mille habitants périrent, parmi lesquels il convient de citer Ignace Tugghe, Procureur du Roi au siège de l'Amirauté. (1) Les vides créés furent rapidement comblés par des Français.

Les Gildes militaires, Saint-Georges, Sainte-Barbe et Saint-Sébastien, n'avaient plus de raison de subsister, puisque la ville était désormais pourvue d'une garnison importante. D'autre part l'autorité française pouvait redouter à juste titre le maintien sous les armes de ces bourgeois dont certains auraient pu prêter une aide efficace à un parti ennemi venant surprendre la ville. Elles furent supprimées, en tant que corps de police ou organismes militaires. Les confréries ne disparurent pas cependant : Désormais, elles ne se réunirent plus que pour s'exercer au tir à l'arc ou à l'arbalète ou pour se livrer à des concours avec des sociétés similaires. (2)

Toutes ces mesures portèrent bientôt leurs fruits. En quelques années, l'esprit se trouva bien modifié dans la nouvelle acquisition royale, qui était devenue ville française.

Mais il s'agissait aussi de transformer la cité et son port et d'en faire une place répondant aux visées du souverain. (3).

---

(1) Sa fille Marie-Jacqueline épousa Jean Bart en 1689.

(2) En 1673, au cours de la guerre de Hollande, le Comte de La Bourlie renseigné à temps, put s'opposer victorieusement à une incursion d'un parti Hollandais qu'il rencontra et défit à Schoorbake dans la Châtellenie de Furnes. On comprend après cela combien était justifiée l'ordonnance de police interdisant à tout bourgeois le port d'armes quelconques, et l'obligation de rapporter celles dont ils étaient détenteurs. Seuls les maçons, charpentiers ou maréchaux purent continuer à circuler avec une canne ou un bâton.

(3) Parmi les faits divers qui survinrent au cours de ces premières années, il nous faut signaler un incendie partiel de l'Eglise Saint-Eloi en 1667 ; la mort de Mathieu Maes, Vice-Amiral d'Espagne et Amiral de Flandre, né à Dunkerque en 1612, mort à Cadix en 1668. Il avait servi avec distinction sous Colaert, Rombout et Pieters, et s'était surtout distingué lors de la révolte de Naples.

CHAPITRE XVI

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

(Suite)

« Dunkerca Munita et Ampliata Freti Gallici Decus et Securitas » 1662-1713

Dès qu'il eût entrevu la possibilité d'acquérir Dunkerque, Louis XIV avait décidé d'en faire une place forte de première importance. Avant même d'en avoir pris possession il y avait envoyé un ingénieur des fortifications, Pierre Chastillon de Louvigny, pour dresser le plan de la ville, et étudier sur place les modifications à y apporter.

Les Fortifications.

Le jour même de son entrée solennelle, il s'était fait renseigner sur la valeur de son port, par un ingénieur hollandais réputé, Renier Janssen, que Colbert avait mandé tout exprès. Il fut fort satisfait de ses conseils et résolut de commencer les travaux dans le plus bref délai.

Le projet de Chastillon fut jugé trop mesquin. Il consistait simplement à couvrir la place par quatre bastions, qui complétaient l'enceinte en dehors de l'écluse de Bergues.

Le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, en établit un autre. Il proposa la construction d'une nouvelle citadelle, à quatre bastions flanqués chacun d'une demi-lune, couvrant également l'Ecluse de Bergues.

Ce plan fut repoussé comme le précédent.

Alors Louvois fit appel à un ingénieur militaire, qui en maintes occasions avait donné des preuves de sa valeur. C'était Vauban. Il lutta contre le projet de construction d'un fort et proposa d'élever une ligne de fortifications rasantes, dont le pied pouvait être facilement inondé : ses théories soutenues dans le Conseil du Roi, en présence de tous les Maréchaux de France, prévalurent, et il fut chargé d'en assurer l'exécution. « Ce n'est pas un jeu d'enfants » écrivait-il à

Louvois, car il se rendait compte des difficultés de tout genre qu'il aurait à surmonter.

Mais le Roi lui en fournit les moyens : Dès lors Louvois, Colbert, Vauban s'attachèrent à faire de Dunkerque une place imprenable.

Plusieurs années furent nécessaires pour exécuter ces travaux auxquels des crédits élevés furent affectés.

Le Roi vint en personne se rendre compte de leur état d'avancement en 1670. Alors trente mille soldats campés sous la ville y travaillaient sans arrêt.

« L' « armée de la Brouette » comme on l'appela alors, « était divisée en trois fractions : « A quatre heures du « matin on tirait un coup de canon. A ce signal, dix « mille hommes prenaient les armes et marchaient en « ordre de bataille jusqu'à un endroit marqué, proche « du travail, où ils posaient leurs armes pour prendre la « pelle, la brouette, ou la hotte. A neuf heures, un autre « coup de canon leur faisait quitter le travail, pour aller « reprendre leurs armes et retourner dans leur camp. « Dix mille autres reprenaient leur place dans le même « ordre, et quittaient à un troisième coup qui était tiré « vers les quatre heures de l'après-midi. Les dix mille « restants venaient travailler dans leur place jusqu'à huit « heures du soir ». (Faulconnier II. 80).

Cette méthode permit d'accomplir un travail considérable en un temps relativement restreint.

Le Port.

Mais si Louvois et Vauban s'étaient attachés dès le début à faire de Dunkerque une forteresse imprenable, par contre ils n'avaient rien tenté pour améliorer son port.

D'Estrades, envoyé comme Ambassadeur en Hollande, y était resté de 1663 à 1668. Rappelé en octobre 1668, il avait rejoint son gouvernement de Dunkerque.

En arrivant, il avait trouvé le port en un état lamentable. La situation constatée lors du départ des Anglais, n'avait fait qu'empirer.

Par la fosse de Mardyck ensablée, ne pouvaient plus pénétrer que des petits navires tirant au maximum neuf pieds d'eau.

Mieux que tout autre, il se rendait compte que le port, d'où les habitants tiraient leur seul moyen d'existence,

était voué à un anéantissement prochain ; le trafic était nul. Les marchands allaient se voir promptement forcés d'aller chercher fortune ailleurs.

C'était la ruine en perspective : La ville deviendrait bientôt pour les finances de l'Etat, une lourde charge que ne compenserait aucune recette.

Aussi attira-t-il aussitôt l'attention de Colbert, sur ce point de la plus haute importance.

Un ingénieur anglais, appelé par d'Estrades, constata que la fosse de Mardyck était devenue impraticable et conseilla hardiment de percer le banc qui barrait l'entrée du port. Le Gouverneur transmit cette proposition à Colbert, en même temps qu'un autre projet élaboré par les habitants qui demandaient le creusement d'un canal de Dunkerque à Bourbourg et de là à Calais. Cette nouvelle voie d'eau aurait présenté de multiples avantages, notamment pour le transport des bois provenant des forêts de l'Artois, jusqu'à Dunkerque.

Colbert hésita d'abord, tant l'entreprise lui paraissait hasardeuse.

Mais Louis XIV, qui désirait suivre de près les travaux en cours d'exécution à Dunkerque, vint y passer deux jours en 1670. Il en partit fort satisfait de ce qu'il avait vu. Peu après le creusement du canal de Bourbourg fut autorisé par arrêté du Conseil du 28 juillet.

L'année suivante, il y revint et séjourna vingt quatre jours « parcourant à cheval les chantiers, régulièrement deux fois par jour, animant par sa présence, dit Faulconnier, les trente mille soldats qui travaillèrent avec tant de diligence qu'on aura de la peine à croire tous les ouvrages qu'ils firent en si peu de temps. » (1)

Une inscription latine rédigée par De Vuoerden rappela la grandeur de cette œuvre. (2)

Ce fut alors que le souverain fit frapper la médaille portant la légende qui a si souvent été rappelée :

DVNKERCA MVNITA ET AMPLIATA, FRETI GALLICI DECVS ET SECVRITAS

---

(1) Au cours de ce séjour, il tint des conférences, auxquelles prirent part Louvois, Lionne, Pomponne, alors Ambassadeur en Hollande, et Furstenberg, conseiller de l'Electeur de Cologne. Il y fut décidé d'acheter la neutralité des princes allemands. Grâce à ce plan diplomatique, la Hollande se trouvait isolée, la guerre pouvait être entreprise contre elle.

(2) Faulconnier II, 81.

Au cours d'un troisième voyage en 1677, il examina les projets définitifs de Vauban pour l'amélioration du port. Le célèbre ingénieur s'était rallié aux vues de d'Estrades. Les événements avaient prouvé combien l'accès du havre était difficile : Au cours des années précédentes des corsaires ne s'étaient-ils pas vus obligés d'abandonner leurs prises en rade, faute de pouvoir les faire entrer ? Ce fut l'argument qui l'emporta. Le percement du banc Schurcken fut décidé : L'entrée du port se fera donc en ligne droite par un long chenal bordé de deux jetées. Ces travaux ne commencèrent qu'en 1678.

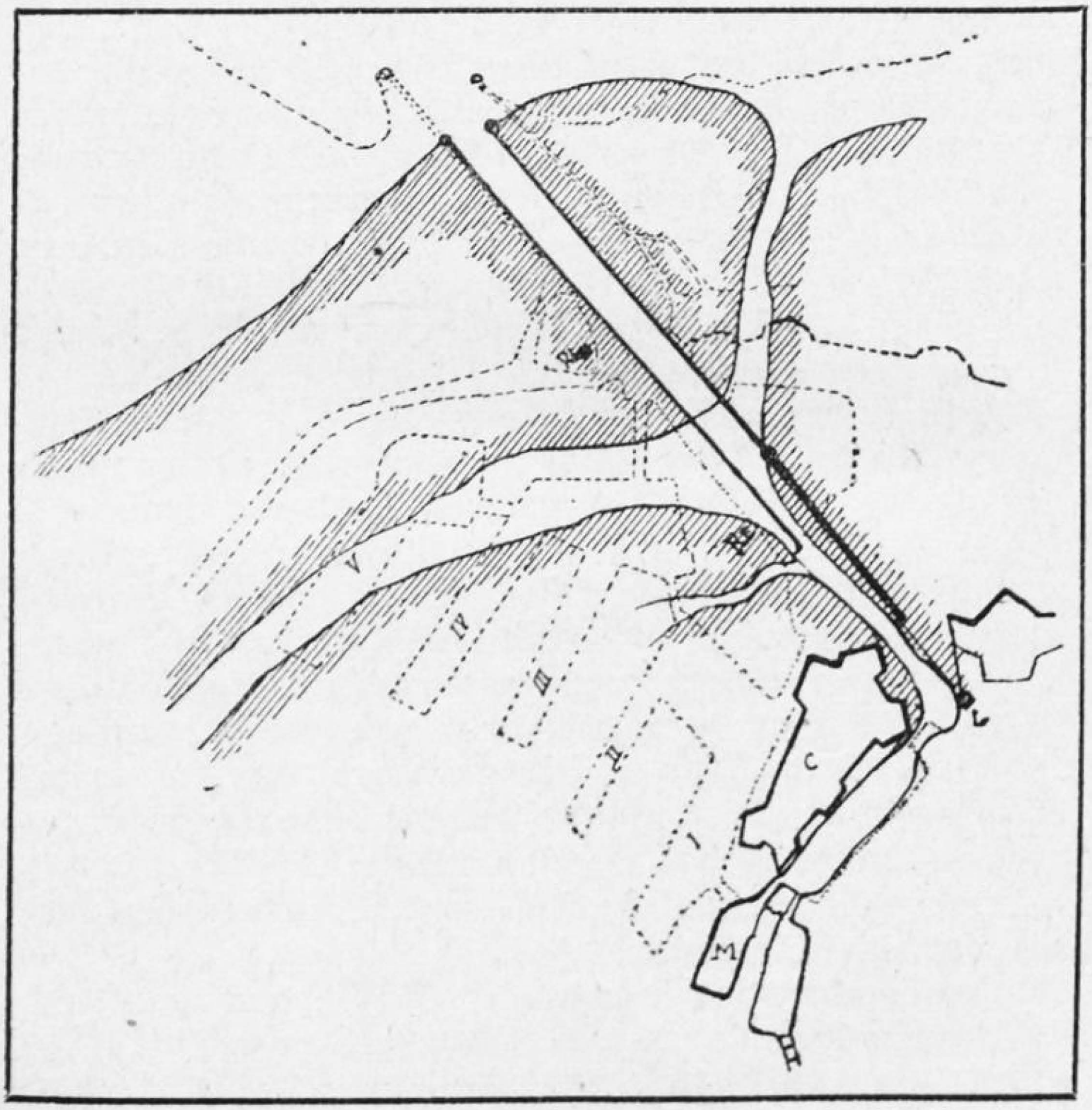

Percement du Banc Schurken et prolongement des Jetées
RI, Risban ; RE, Fort Revers ; C, Citadelle , L, Leughenaer
en pointillé, le Port actuel.

L'année suivante, les anciennes fortifications de 1405 furent démolies, certaines rues furent prolongées ;d'autres furent créées, ce qui transforma complètement la ville.

Louis XIV y revint encore en 1680. Lors de ce voyage,

il visita pour la première fois un vrai navire : l'ENTREPRENANT, de 900 tonneaux, portant 64 pièces de canon, que le chevalier de Lhéry, malgré l'avis des pilotes, avait réussi à faire entrer sans encombre dans le port, et à amarrer au pied du Leughenaer.

Le Roi donna alors à Colbert un éclatant témoignage de sa satisfaction : « J'ay esté très content des travaux du port et du vaisseau, que j'ay examiné de toutes manières... Les travaux de la marine sont surprenans, et je ne m'imaginais pas les choses comme elles sont. Enfin je suis très satisfait, je crois que tout ira à merveille et qu'après cela, Dunkerque sera le plus beau lieu du monde. » (1)

Si le Maître était content, ses collaborateurs avaient le droit d'être fiers de leur œuvre : « Les ouvrages des Romains, qui leur ont tant donné de réputation n'ont rien de comparable avec ce qui s'est fait ici », écrivait Louvois à son père Le Tellier (2). Et à son tour, Vauban pouvait écrire en 1677 au Ministre de la Guerre : « Nous sommes ici dans la plus belle place de l'Europe ».

Le diplomate Spanheim disait en 1690 que le port de Dunkerque était peut-être le plus remarquable de tous les ports de France. (3)

Au milieu du XVIIIe Siècle, il passait encore pour un modèle du genre, à tel point que Bélidor présentait dans la préface de sa remarquable ARCHITECTURE HYDRAULIQUE : « Dunkerque comme la plus fameuse école qu'il y ait eu en Europe pour les travaux qui conviennent aux places maritimes... L'on y voyait d'un même coup d'œil ce qui ne se rencontre ailleurs que séparément. Tout y annonçait la magnificence du grand Roi qui en avait fait lui même l'objet essentiel de son attention . »

Description du Port.

Essayons maintenant de présenter une vue d'ensemble de l'œuvre telle qu'elle se présentait à son achèvement.

Une remarque préliminaire nous paraît nécessaire : Il convient de se rappeler que les flots venaient alors mourir au pied des fortifications de la citadelle à l'ouest et à l'est un peu en avant du Leughenaer.

---

(1) Louis XIV à Colbert de Dunkerque, le 29 juillet 1680.

(2) Louvois à Le Tellier, 25 mai 1669.

(3) Relation de la Cour de France 1690.

Tous les nouveaux bassins ont été depuis gagnés sur la mer.

Le Port était donc de bien médiocre étendue par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. On y accédait de la mer entre deux longues jetées « d'une étendue où jamais aucun ouvrage de cette espèce n'avait été porté ». Elles étaient faites de charpente avec coffres garnis de grosses pierres.

Leur extrémités distantes entre elles de cinquante toises environ étaient défendues par deux forts élevés sur pilotis. Le CHATEAU VERT à l'Est, le CHATEAU DE BONNE ESPERANCE à l'ouest, garnis de 30 pièces de canon chacun. Le soir, une forte chaîne était tendue entre eux après le coup de canon de retraite. Elle ne pouvait s'ouvrir que par autorisation spéciale du commandant, et pour le service des vaisseaux du Roi.

A l'ouest du chenal, sur l'emplacement du phare actuel, se trouvait le fort le plus important : « Le fameux RISBAN qu'on ne pouvait voir sans étonnement était tout construit en maçonnerie. Il comprenait de belles cazernes, une vaste citerne, des magazins pour les munitions de guerre et de bouche et les autres commodités propres à une garnison. L'on y communiquait de la ville en parcourant la jetée qui y répondait jusqu'au pont de bois qui en facilitait l'entrée. L'on pouvait mettre en batterie sur son rempart jusqu'à 46 pièces de canon disposées sur trois alignements différents à cause de la forme triangulaire qu'avait ce fort, ce qui faisait que son feu pouvait se diriger de toute part. » (Bélidor)

Les connaisseurs s'extasiaient devant cette construction si remarquable.

Vauban lui-même s'en montrait particulièrement fier.

Il écrivait à Vuoerden :

« Comme le Rixban est un ouvrage extraordinaire, bâti plus de cinq cents toises avant dans la mer, sur un banc de sable mouvant, qu'il a fallu pour ainsi dire fixer, qu'il ne sert pas moins à la défense de la Citadelle, qu'à la protection du havre, et que d'ailleurs, il est situé et bâti d'une manière qui le rend presque imprenable quand même la ville et citadelle seraient prises, et qu'enfin c'est une manière d'ouvrage qui ne me paraît pas avoir été entrepris par les Romains, ni aucune autre nation, il me semble qu'il y a matière à faire quelque jolie inscription... ».

Elle fut exécutée et gravée sur la pierre : Nous la reproduisons ici, car elle est peu connue :

QUOD OLIM APUD BATAVOS STRUCTA ARCE BRITTANICA
INJICERE OCEANO CLAUSTRUM,
CAESAR AUGUSTUS
TERRARUM ORBE PERDOMITO FRUSTRA TENTAVIT,
LUDOVICUS MAGNUS
TERRARUM ORBE RECENS PER SE PACATO
ARTE NATURAM SUPERANTE CONFECIT.
IN MARITIMI IMPERII PIGNUS ET AUSPICIUM
ÆTERNAM HANC IN VOLUBILI SOLO SALOQUE MOLEM
SUBJUGATO MARI,
PROPUGNANDO PORTUI, SUMMOVENDO HOSTI,
REX NIL NISI MAGNI NOMINI DIGUM MEDITANS
IMPOSUIT MDCLXXXI.

Le fort REVERS, situé en arrière de lui (en deçà de la grande cale sèche actuelle) avait une forme triangulaire. Il était destiné à battre l'esplanade de la citadelle.

A l'Est, le CHATEAU GAILLARD, de 20 pièces de canon, défendait l'accès de l'Esplanade de Nieuport.

Plus tard on reconnut qu'il était nécessaire de protéger davantage le front de la place de ce côté. En 1701, on construisit en mer à 600 toises de la tête des jetées, le FORT BLANC ou petit Risban qui pouvait contenir 20 canons, et croisait ses feux avec le précédent.

Telles étaient les défenses avancées.

Après avoir longé les mille toises des jetées qui se terminaient au pied du Leughenaer, en laissant à droite la citadelle vaste pentagone irrégulier, commencée par les Anglais et complétée par de nouveaux bastions (1), on arrivait dans le port proprement dit (actuellement bassin du commerce) isolé de la ville par le mur qui longeait le quai, et au fond duquel se trouvait le bassin de la marine, seul bassin à flot.

Colbert avait décidé de doter Dunkerque d'un ARSENAL MARITIME dans lequel pourrait être concentré tout ce qui était nécessaire à ce service.

Il l'avait établi au fond du port, dans un vaste emplacement délimité par l'ancienne enceinte de la ville qui longeait la rue de Bergues (rue des Bassins), la Panne.

(1) Les bastions étaient désignés sous les noms de B.du Havre d'Estrades, de la mer, des dunes et de la porte. A l'intérieur de citadelle se trouvait l'Hôtel du Gouvernement qui, transformé en magasin, fut incendié il y a quelques années, une chapelle desservie par les Franciscains, un hôpital ; des logements pour les troupes dont quelques-uns existent encore rue Saint-François ; des magasins pour l'artillerie. L'Etat-major comprenait un gouverneur dont la charge valait 6.000 livres par an, un lieutenant de Roi 3.000 livres et un aide major.

au fond le canal des Moëres (Place Jeanne d'Arc). Le terrain descendait en pente douce vers l'arrière port : des cales de radoub et des chantiers de construction y avaient été disposés. C'était là que se construisaient des barques longues, galiotes, frégates et vaisseaux de tout rang. Les maîtres charpentiers étaient réputés. Le Conseil de Construction avait profité de leur vieille expérience. On était arrivé à établir des gabarits qui se communiquaient aux autres chantiers maritimes. De célèbres sculpteurs, comme les Caffieri, apportaient le concours de leur talent à l'ornementation de la proue et du château de poupe de ces bâtiments. Tout autour de ce PARC s'étendaient les bâtiments de l'Intendance, la Chapelle des bureaux, dont plusieurs subsistent aujourd'hui.

Son entrée principale était ornée d'une porte monumentale qui n'a été que fort peu modifiée au cours des temps.

Mais ce n'était là qu'une partie de l'Arsenal maritime. Il englobait dans son enceinte, l'arrière port dans lequel débouchaient les canaux de Bergues, des Moëres et de Bourbourg, et tout le bassin de la marine. (1) Celui-ci clos de toutes parts, était entouré de diverses constructions : Les corderies, ateliers, forges, logements, machine à mâter, et au fond le Magasin Général, bel établissement de 55 mètres de longueur sur 13 de largeur qui fut démoli en 1896.

Au dessus de sa porte se lisait l'inscription : (2)

LVDOVICVS MAGNVS
VTROQVE MARI VICTOR
FOSSA INTER AGGERES DVCTA
PORTV AMPLIFICATO
ARMAMENTARIVM HOC NAVALE
EXTRVXIT
ANNO MDCCI.

Transformation de la ville.

Du côté de la terre, la ville était fortifiée par des remparts gazonnés, flanqués de dix bastions, dont les courtines étaient couvertes par les demi-lunes. C'étaient, en partant du Leughenaer, les Bastions : du Château, Royal, Dauphin, de la Reine, d'Anjou, Saint-Louis, Sainte-Thé

(1) L'écluse de ce bassin, dont le pertuis subsiste de nos jours, avait été dessinée par Vauban. Elle mesurait 42 pieds de largeur. Elle fut achevée en 1686.

(2) Cette pierre est conservée dans le Jardin du Musée.

rèse, de Bourbourg, de Madrid, et le bastion de communication qui rejoignait la Citadelle. (1)

De plus, au sud, Vauban avait construit un ouvrage à couronne composé d'un bastion central et de deux demi bastions appuyés sur les canaux de Bergues et des Moëres. Ainsi se trouvait délimité un nouveau quartier destinée dans l'esprit de son fondateur à devenir « un faubourg pour les matelots ».

Ces terrains achetés par le roi furent lotis en 1690. Une partie d'entre eux fut vendue à des particuliers ; d'autres furent cédés aux habitants de Rosendaël et à l'abbaye de Ravensberg en compensation d'autres terrains qui leur avaient été enlevés pour édifier les nouvelles fortifications. Vauban avait eu soin d'y tracer de larges rues, qui font de ce quartier appelé aujourd'hui « la Basse-Ville », un des mieux disposés de la ville.

Enfin, le Fort Louis, qui commandait plus loin le canal de Bergues, complétait le système défensif de la place. (2)

Les abords peuvent être facilement inondés. Et comme il n'existe aux environs immédiats aucune agglomération — à part quelques rares maisonnettes égrenées le long du chemin de Nieuport formant le hameau de Pierkenpaps (aujourd'hui Rosendaël), la défense s'en trouve particulièrement facilitée, et aucune surprise n'est possible. Dunkerque est transformée en un formidable engin de guerre aussi bien pour l'attaque que pour la défense.

Pendant que s'exécutaient ces travaux, la ville subissait elle aussi d'heureuses transformations. Les vieilles fortifications devenues inutiles furent démolies en 1679.

L'espace resté libre entre l'ancienne et la nouvelle enceinte fut judicieusement utilisé. La suppression des vieux remparts permit de prolonger les rues ; mais on eut soin de réserver deux places spacieuses, la place Dauphine (aujourd'hui place du Théâtre) et la place Royale (actuellement place Jean Bart). L'emplacement de celle-ci était un terrain humide en contre bas. Les terres

---

(1) Les poudrières qui se trouvent aux deux extrêmités de l'Esplanade Jean Bart, et qui datent de 1670, occupaient alors le centre des bastions d'Anjou et Saint-Louis. On voit que la ville ne s'est depuis lors, que très peu étendue de ce côté.

(2) Le Fort Mardyck, devenu inutile, avait été rasé en 1674.

prélevées dans le Parc de la Marine lors de la construction des cales de radoub, avaient été utilisées pour le remblayer.

Les casernes très vastes avaient été placées à la périphérie de la ville, tout contre les remparts. Les deux plus grandes d'entre elles sont encore utilisées aujourd'hui.

En 1672, l'Hôpital militaire avait été édifié. (1)

Pour alimenter Dunkerque en eau potable, en cas de siège. une vaste citerne, dite citerne royale, avait été aménagée rue des Vieux Quartiers, sur l'emplacement des anciennes casernes espagnoles. Commencé en 1693, cet ouvrage ne fut terminé qu'en 1695. Elle recevait les eaux pluviales collectées par le toit de l'Eglise Saint-Eloi. Sa contenance était de 380.700 litres. Sa démolition a été décidée en ces dernières années.

L'ancien hôpital Saint-Julien était devenu d'autant plus insuffisant pour les besoins de la population qui ne cessait de s'accroître que les guerres amenaient quantité de blessés, d'infirmes et de mendiants à la charge de la ville. Dès 1689, le Magistrat avait décidé la construction d'un Hôpital Général. Mais les fonds manquaient. Ce ne fut qu'en 1694 qu'il put se rendre acquéreur de la vaste maison d'un marchand nommé Dominique Audiquet, située à l'intersection des rues des Vieux Remparts et des Vieux Quartiers. Le nouvel Hôpital Saint-Julien y fut installé. Agrandi par des achats successifs de propriétés voisines, il fut transformé en 1737 en Hôpital Général de la Charité Cet établissement ne devait disparaître qu'en 1909.

Les établissements conventuels subirent de leur côté d'importanies transformations. Les Clarisses se construisirent une nouvelle chapelle en 1663. Ce fut le Marquis de Montpezat qui reçut la mission de présider à la pose des premières pierres. (2) Elles avaient pu entre-

---

(1) En 1668, on avait provisoirement utilisé dans ce but la maison d'un officier espagnol nommé Carion, située rue des Arbres, celle-là même que les Minimes avaient occupée de 1648 à 1652. Elle conserva ensuite le nom de *vieil hôpital*, fut vendue en 1823, puis fut démolie. L'immeuble, portant le N° 19, fut construit sur son emplacement.

(2) Lors des travaux nécessités par l'agrandissement des locaux de la Banque de France en 1924, douze de ces pierres ont été retrouvées. Elles portnt les armoiries de la ville, du curé, des abbesses, de certains donateurs, etc. Elles sont aujourd'hui déposées au Musée.

prendre ce travail grâce à la libéralité d'un riche négociant d'origine dunkerquoise établi à Ostende, nommé Jacques Hoys.

Ce fut également grâce aux libéralités de Jacques Hoys que les Conceptionnistes purent, en 1673, élever une nouvelle église.

Les Carmes obligés de déloger de leur couvent par suite de la construction du bastion Sainte-Thérèse et du magasin à fourrages, obtinrent de Le Tellier, l'autorisation de s'établir dans le jardin de la confrérie Saint-Georges, vaste terrain en plein centre de la ville. Ils y construisirent un couvent dont la majeure partie des bâtiments subsistent, ainsi que quelques vestiges de la porte de leur église au fond de la ruelle Saint-Jacques. (1)

Enfin en 1684, les Sœurs Augustines de Dixmude obtinrent l'autorisation de se fixer à Dunkerque, pour soigner les malades à domicile. Etablies d'abord rue Saint-Jean, elle bâtirent ensuite un couvent rue Neuve de Nieuport, (actuellement 15 rue Benjamin Morel) (2).

Leur arrivée porta à dix le nombre des communautés religieuses ayant une résidence à Dunkerque !

Le Magistrat ne restait pas inactif, malgré les préoccupations de tout genre dont il était assailli. (3)

S'il n'eut pas à cette époque à ériger de nouveaux

---

(1) Les Carmes occupèrent ce couvent jusqu'à leur expulsion en 1792. Il fut alors vendu comme bien national. Le jardin, d'une contenance de 1399 toises carrés, n'a pas été morcelé, et nous devons relever à son sujet le curieux détail suivant. A la fin du XVIIIe Siècle, les protestants, faute de cimetière particulier, étaient inhumés dans les talus des fortifications. Une ordonnance du Magistrat du 17 avril 1777, pour empêcher les enterrements clandestins prescrivit la déclaration obligatoire de ces décès et interdit de pratiquer les inhumations dans des endroits non autorisés par lui. Les Carmes acceptèrent que les réformés fussent inhumés dans leur jardin, ce qui se pratiqua de 1777 à 1780. Les enterrements avaient lieu à 8 h. du soir.

(2) On voit encore de nos jours, sculpté sur le fronton de la porte de cet immeuble, un cœur percé de deux flèches, qui représente l'écusson de cet ordre. Au XVIIIe Siècle, elles avaient obtenu du Magistrat le droit exclusif du transport au cimetière des femmes défuntes.

(3) Le Magistrat fit frapper des jetons aux armes de la ville. On n'en connaît que quelques exemplaires rarissimes portant les dates de 1676-1688 et 1692, avec les légendes : *Civitas Dunkerkana* et *Calculi civitatis et territorii Dunkercani.*

monuments, du moins s'attacha-t-il à apporter à la ville d'heureuses améliorations, que nous pouvons ici examiner en détail.

Citons seulement le percement d'une large voûte, à travers l'ancienne église, ce qui permettait aux voitures de passer directement de la rue de l'Eglise à la nouvelle Place Royale ; la création de nouveaux quais le long du canal de Furnes, d'un pont levis sur le canal des Moëres ; le pavage de plusieurs chaussées, etc.

En 1674 fut construit un nouveau Jubé au-dessus de la porte du chœur de l'Eglise paroissiale.

Enfin, la ville s'embellissait par la construction de nouvelles maisons spacieuses. Les ancres fichées dans leurs façades, nous rappellent cette grande époque.

Que de transformations accomplies en un lustre ! La population avait subi une augmentation croissante depuis la prise de possession par Louis XIV : de 5.323 habitants en 1666 elle était passé à 10.515 en 1685 et à 12.325 en 1696, 14.274 en 1706.

Le Commerce.

L'aisance régnait chez les bourgeois. « L'argent est commun et tout le monde se plait à faire de la dépense », écrivait en 1697 l'ingénieur Hue de Caligny.

Dans les dernières années du siècle, le commerce avait repris son essor.

« En 1685, les Dunkerquois avaient à la mer 34 bâtiments, tant frégates que flûtes, plus 94 bélandres et 15 barques de pêche au poisson frais. Cinq ans après le mouvement du port était, pendant les trois mois d'été, de 43 navires dont plusieurs de 350 tx, et en 1695 un voyageur iillois, Pierre d'Hailly constatait que « le port ressemblait à une forêt de vaisseaux par la quantité qu'il y en avait ». Ils transportaient des vins, eaux-de-vie et du sel de Bordeaux, Nantes et La Rochelle, entretenaient un commerce actif avec Cadix et le Levant ; exportaient les toiles de Flandre en Portugal d'où ils rapportaient des huiles, des fruits et du tabac ; et enfin transportaient dans les Pays du Nord des marchandises pour en ramener du bois, du fer, du cuivre et du goudron. En somme, le commerce extérieur de la Flandre Maritime se faisait presque exclusivement par Dunkerque, qui commercialement parlant, était en dehors du royaume.

En qualité de port franc, Dunkerque était considéré comme « PAYS ETRANGER EFFECTIF ». Une barrière de traites la séparait du reste de la France. Les bureaux de la douane étaient établis aux portes de la ville, du côté de la terre seulement, et les droits y étaient perçus conformément au tarif établi en 1671, à la suite des conquêtes faites aux Pays-Bas.

La franchise, le droit de naturalité concédé aux étrangers (1), étaient autant d'avantages que les villes concurrentes cherchaient à battre en brèche. Néanmoins, le Magistrat se plaignait, et trouvait que le commerce languissait. Les tarifs douaniers favorisaient les ports voisins et ne protégeaient pas assez les Dunkerquois contre la concurrence étrangère. Les guerres entravaient le trafic maritime : Seuls les gros navires « armés en guerre et marchandises » pouvaient alors se risquer.

La Chambre de Commerce établie en 1700 comme nous le verrons plus loin fit ce qu'on attendait d'elle, et réussit à faire lever les obstacles dont se plaignaient les négociants.

Quant à la pêche, elle était à peu près complètement tombée : Dix à douze bateaux se livraient seulement à celle du hareng, et autant à celle de la morue.

Par contre, la course rapportait gros. Les marins attachés au port n'étaient pas soumis à L'ORDRE DES CLASSES. Aussi était-il plus facile qu'ailleurs de recruter des équipages. Les quelques chiffres que nous publions dans les pages suivantes ne peuvent donner qu'une faible idée des bénéfices qu'elle permettait de réaliser.

Mouvement littéraire et artistique.

Les bourgeois riches aimaient les fêtes et le luxe.

Leur Hôtel de Ville s'ornait de toiles de Mignard et Le Brun. Leurs églises et couvents étaient remplis de

---

(1) La Concession du droit de naturalité aux étrangers, exemptait leurs successions du *droit d'aubaine*. On sait en quoi il consistait : Les biens de tout étranger décédé, sans enfants nés en France, appartenaient au Roi. Sa suppression ne pouvait qu'engager les familles d'étrangers à se fixer à Dunkerque.

Au milieu du XVIIIe Siècle s'élevèrent plusieurs contestations à ce sujet entre le fermier des domaines de Flandre et certains particuliers.

tableaux de maîtres, dont Descamps (1) nous a laissé la liste dans son « Voyage pittoresque de Flandre et Brabant ». Dans leurs demeures particulières confortablement meublées, ils conservaient les œuvres d'artistes en vogue.

Ainsi ne faut-il pas s'étonner de voir cette ville, que l'on a trop représentée comme peuplée d'individus ne s'intéressant qu'à leur marine et à leur négoce, suivre le grand mouvement, qui mettait la France au-dessus des autres nations, et fournir son contingent d'artistes et de littérateurs.

Michel de Swaen, chirurgien, né à Dunkerque, en 1654, décédé en cette ville en 1707 traduisit en vers flamands, le Cid de Corneille et l'Andronic de Campistron. Il donna comme œuvres originales des pièces parmi lesquelles il faut citer : L'Abdication de Charles Quint, L'Empereur Maurice, La Botte Couronnee, et nombre de poèmes dont le plus important est La Vie et la Mort de Jesus, et mérita le titre de « Prince de la Rhétorique ».

Son œuvre importante fut en totalité publiée en flamand, ce qui fut un obstacle à sa diffusion. Aussi reste-t-elle ignorée de ses concitoyens. La Société de Rhétorique Saint-Michel (2) après la mort de de Swaën végéta quelque temps puis s'éteignit doucement : les derniers rimeurs flamands n'avaient pas l'envergure suffisante pour la soutenir et payer ses dettes !

Il n'existait d'ailleurs pas de salle de théâtre à Dunkerque. (3)

---

(1) Jean Descamps, né à Dunkerque en 1706, mort à Rome en 1791. Elève de Largillière ; Directeur de l'Ecole de dessin de Rouen ; Membre de l'Académie Royale de Peinture de Paris en 1764. Il a publié une *Vie de peintres Flamands, Allemands et Hollandaise* et le *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*. Le Musée de Dunkerque possède plusieurs compositions allégoriques exécutées par lui.

(2) Cette société semble avoir été réorgansée vers 1621. Le 1er août 1698 ses armoiries furent enregistrées. Elle portait « d'argent à trois marguerites au naturel, tigées de sinople, mouvantes d'une même touffe de feuilles, sur une terrasse aussi de sinople ».

(3) Le premier théâtre ne fut construit qu'en 1715. Un magasin appartenant à la ville, rue des Pierres fut aménagé dans ce but. (Adjudication le 3 août 1715 au Sr Hérin pour 600 livres). Pour subvenir aux frais de cette transformation, les comédiens devaient verser cinq livres par représentation.

Les représentations ne se donnaient que sur des scènes improvisées, par des acteurs de passage. Lors d'un voyage de Louis XIV, la troupe joua Mithridate. (1)

C'était surtout chez les Jésuites que se jouaient les comédies ou tragédies, auxquelles étaient invitées les principales autorités de la ville. Nous ne connaissons que les titres de celles qui y furent représentées : Dandamis et Amizocas (1666). Héraclius ou le triomphe de la religion (1669), Damon et Pythias (1691), Seneca (1697), etc.

Ces œuvres, sans doute médiocres, sont aujourd'hui perdues.

Par contre, nous possédons celles d'un poète délicat, qui quoique non natif de Dunkerque, y avait acquis droit de cité.

Jacques Vergier (1655-1720), commissaire attaché pendant près de vingt ans à l'arsenal maritime de ce port, le premier des présidents de la Chambre de Commerce, produisit des fables, madrigaux, poèmes qui furent maintes fois réédités. Il avait de plus implanté à Dunkerque, une société épicurienne « l'Ordre de Méduse » qui dans d'autres ports réunissait surtout les officiers de marine. Les réunions se tenaient au petit château. Les dames ou sœurs de Méduse, y étaient admises. Au cours de leurs banquets, les frères chantaient en chœur sur les airs d'opéras de l'époque, les jolies compositions de Vergier.

L'histoire locale eut un digne interprète en Pierre Mathieu Faulconnier, grand bailli héréditaire qui en 1715 succéda à Vergier comme Président de la Chambre de Commerce. Avec patience, il avait rassemblé pendant de longues années les documents pour servir à l'histoire de sa ville natale. Duverger, directeur des fortifications

---

(1) « En parlant à Monime, Mithridate laissa échapper je ne sais quel mot grossier. Aussitôt il se tourna vers Mme la Dauphine et lui dit : « Madame, je vous demande très humblement pardon, la langue m'a fourché ». On peut juger des éclats de rire que cela occasionna. Les rires redoublèrent quand le prince de Conti qui était petit, laid, contrefait horriblement, tomba de la scène dans l'orchestre et entraîna avec lui le rideau, qui prit feu en touchant les lampes.

(Corresp. de la Duchesse d'Orléans. Edit. Brunet, I-121). Cité par A. de Saint-Léger, *La Flandre Maritime et Dunkerque.*

(1) l'avait encouragé et aidé. L'ouvrage qui s'arrête à l'année 1719 ne fut imprimé à Bruges qu'en 1730. Dunkerque ne possédait pas alors d'imprimerie capable d'entreprendre un travail aussi important.

A l'instigation de l'Intendant, qui cherchait à lutter contre la contrebande des livres importés de Hollande, et à aider à la diffusion de la langue française, un libraire dunkerquois Jean Weins avait installé une imprimerie en 1674. Elle prospéra rapidement et put livrer au public divers petits ouvrages, entre autres des livres de piété. Avant la fin du XVIIe Siècle, trois autres imprimeurs, René Lenfant, Van Ursel et P. Labus avaient fondé de nouveaux établissements à Dunkerque, ce qui nous montre l'importance qu'avait alors la ville.

Elle possédait alors de véritables artistes.

Nous devons relever d'abord le nom de JEAN DE REYN, né vers 1610, décédé le 20 mai 1678. Elève de Van Dyck, il avait suivi ce grand peintre en Angleterre, et ne l'avait pas quitté jusqu'à sa mort. Personne plus que lui n'approcha la manière de ce maître de plus près.

Son filleul PHILIPPE DE CORBEHEM (1630-1696) et MATHIEU ELIAS (1658-1741), élève de ce dernier nous ont laissé des œuvres estimées.

Le sculpteur Philippe Caffiéri de 1688 à 1692 orna six vaisseaux, sept frégates et douze barques longues. On lui doit encore un banc de communion à la Chapelle du Saint-Sacrement de l'Eglise Saint-Eloi et les confessionnaux de celle des Récollets. Avec son fils Jacques, il orna l'Hôtel de l'Intendance maritime (2).

Dans la construction, le style flamand est abandonné : Plus de ces maisons à pignons à redans avec fenêtres en arc surbaissé, munies de volets brisés. Elles sont remplacées par des façades à pilastres avec grandes baies rectan-

---

(1) Duverger, Directeur des fortifications, des places de la Lorraine fut envoyé en avril 1683 comme directeur des fortifications de Dunkerque. Il était, écrit Faulconnier, un des plus habiles ingénieurs du Royaume, et d'une valeur à toute épreuve. Il mourut à Dunkerque, le 5 novembre 1693.

(2) Les portes de la ville furent ornées de frontons sculptés. Lors de la démolition de la Noordporte qui se trouvait près du Leughenaer sur l'emplacement du nouveau Mynck, une copie en fut exécutée et placée dans la cour de l'Hôtel de Ville. Les sculptures de la porte de Nieuport furent utilisées pour décorer la façade du nouveau théâtre construit en 1777 (actuellement scierie Dubuisson).

gulaires. Aussi l'étranger arrivant à Dunkerque, éprouve t-il immédiatement l'impression de se trouver dans une ville française.

Aussi a-t-on pu écrire que « la France dès l'acquisition de Dunkerque en a entrepris la conquête artistique », la Flandre annexée ne put pas prendre sur elle la même revanche que la Grèce sur Rome. Le recul de la langue flamande vint compléter cette victoire pacifique.

Un lustre avait suffi pour transformer complètement la petite ville, en en faisant une forteresse inexpugnable, tête de la frontière de fer conçue par Vauban pour empêcher toute invasion du territoire.

Louis XIV fut véritablement le fondateur du plus grand Dunkerque. Sa statue équestre placée à juste titre sur la façade du nouvel Hôtel de Ville, le rappellera aux générations futures.

CHAPITRE XVII

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

(Suite)

Les Affaires Militaires.
La Grande Guerre de Course

Dunkerque transformée en forteresse, sentinelle avancée sur la Mer du Nord, face à l'Angleterre, aux confins des possessions espagnoles, à proximité de la Hollande, était en raison de sa position géographique appelée à jouer un rôle actif, au cours des luttes engagées par Louis XIV pour assurer à la France le premier rang en Europe.

Lorsqu'en 1666, la guerre éclata entre l'Angleterre et la Hollande, Louis XIV, lié par une convention avec Jean de Witt, fut obligé de prendre parti pour cette dernière puissance. Mais il laissa les deux marines ennemies s'affaiblir au profit de la sienne, que Colbert ne voulait pas engager dans la lutte. A Dunkerque, les capitaines restèrent dans l'expectative armée. Alexandre Jacobsen et Panetié, capitaine boulonnais attiré à Dunkerque par le duc d'Aumont, avec deux vaisseaux et quelques chaloupes, gardaient la passe de Mardyck : Ils accueillirent, le 11 juin, des galiotes hollandaises de l'escadre de Ruyter qui s'étaient heurtées à la flotte anglaise, entre Nieuport et Ostende.

Les Dunkerquois, restés simples spectateurs, eurent la satisfaction d'apprendre à la fin de l'été 1667, que Ruyter avec 68 vaisseaux, 14 frégates et 18 brûlots avait pénétré en Tamise et incendié Chatham : C'était une leçon dont ils devaient profiter plus tard.

Louis XIV, à la mort de son beau père Philippe IV avait réclamé comme part de son héritage, une grande partie des Pays-Bas espagnols. Satisfaction ne lui fut pas donnée : Aussi pour soutenir les Droits de la Reine, déclara-t-il la guerre à l'Espagne dès le mois de mai 1667.

Dunkerque ne peut pas encore jouer un rôle important.

C'est encore Panetié, promu capitaine de vaisseau, qui, avec Alexandre Jacobsen, assure la police de la fosse de Mardyck. Quelques corsaires particuliers commencent à sortir : Le Roi leur accorde des gratifications à titre

PLAN DE LA VILLE ET CITADELLE DE DUNKERQUE *Avec les Forts aux environs Place forte et Maritime Située sur la mer Oceane en la Comté de Flandres elle est au Roy depuis le 27e Novembre 1662.* A AMSTERDAM Chez PIERRE MORTIER *Avec Privilege.*

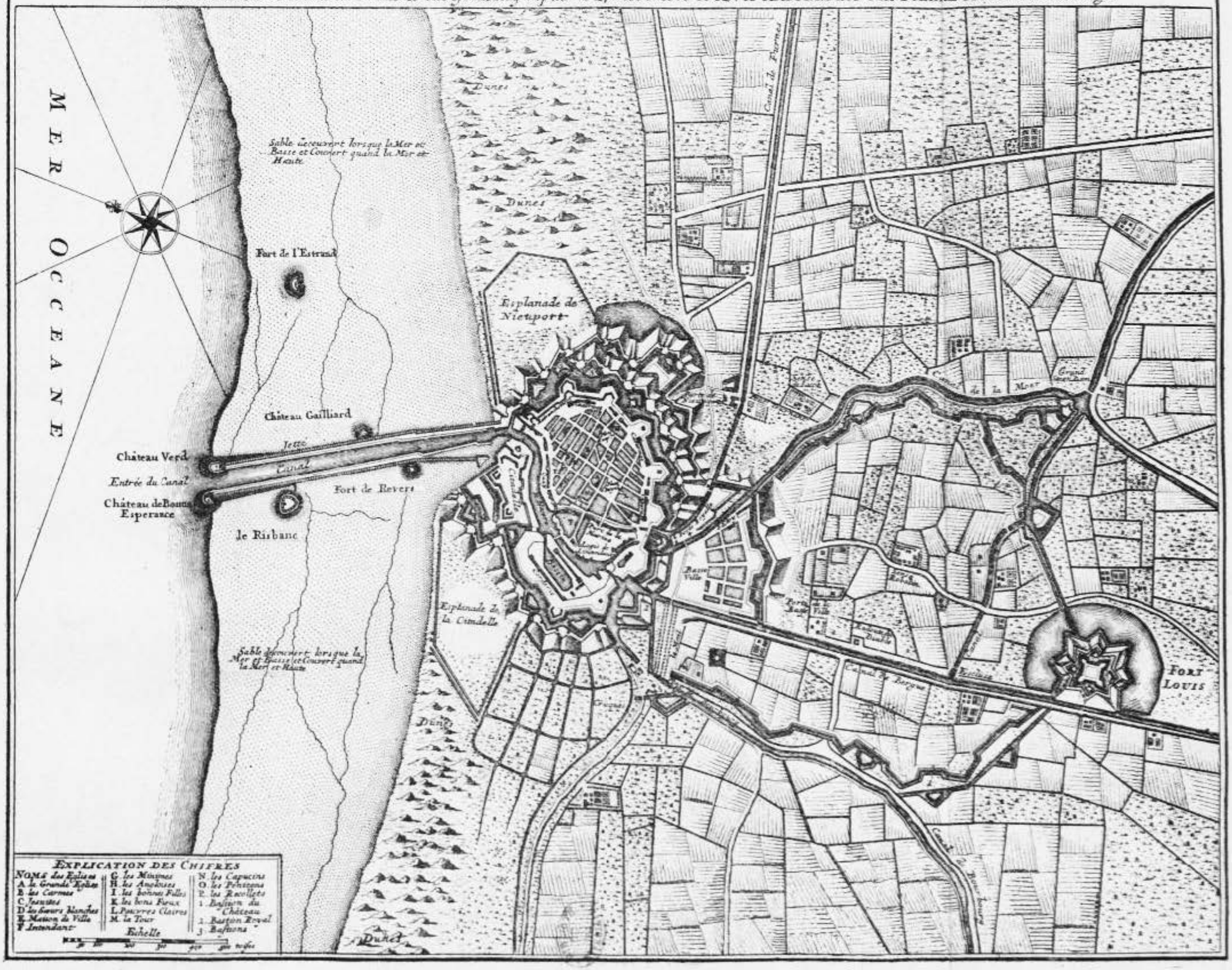

Dunkerque sous Louis XIV

avec le camp retranché de 1703.

d'encouragement, mais ces essais sont encore bien timides. Pendant ce temps les armées du duc d'Aumont s'emparent de Bergues, puis de Furnes.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle incorpore bientôt ces deux villes au Royaume. Dunkerque se trouve désormais soulagée du voisinage de deux garnisons espagnoles et cesse d'être une position isolée.

Comme conséquence, nombre de gens de mer y reviennent, et plusieurs capitaines corsaires reprennent le commandement de vaisseaux armés en guerre. Colbert poursuit sa politique. Il arrivera peu à peu à détourner le courant commercial des Pays-Bas vers la Flandre française. Tout semble concourir vers ce but : L'amélioration du port de Dunkerque, dont les travaux sont alors poussés avec activité, permet d'y reconstituer l'ancienne escadre dunkerquoise qui sera la terreur des marines ennemies.

Guerre de Hollande.

Mais la paix n'est pas de longue durée.

La Hollande ne peut pas rester plus longtemps l'alliée de la France.

Louis XIV ne lui pardonne pas de faire une guerre économique acharnée à ses sujets, d'être entrée dans la Triple Alliance de La Haye,et d'avoir imposé des bornes à ses prétentions, lors de la conclusion du Traité d'Aix-la-Chapelle. Grâce à l'habileté de ses diplomates, il réussit à rompre la Triple Alliance, s'unit à l'Angleterre et la Suède et finalement déclare la guerre à la Hollande le 3 avril 1672. L'importance de Dunkerque va s'affirmer.

Le Comte d'Estrades qui, depuis 1668, est revenu prendre possession de son gouvernement (1) et a mis toute son activité à améliorer le port, est appelé par le Roi pour servir à l'armée en qualité de Lieutenant général (2). Le Comte de La Bourlie reçoit une commission

(1) D'Estrades, Ambassadeur de La Haye depuis 1662 avait été rappelé en 1668. Il avait manqué de perspicacité et avait laissé se conclure la Triple Alliance de La Haye, à laquelle il n'attachait guère d'importance, sans en prévenir le Cabinet de Versailles.

(2) Au cours de la campagne, il fut fait Gouverneur de Wezel en 1672, Maestricht en 1673-1676, Maréchal de France en 1675. Il fut ensuite désigné comme premier plénipotentiaire à Nimègue où il resta jusqu'à la conclusion du Traité en 1678.

pour commander en son absence à Dunkerque, la Citadelle et les forts environnants (1).

Dès l'ouverture des hostilités, Dunkerque joue le rôle de base navale. Ses barques longues qui manœuvrent si facilement dans le dédale des bancs de Flandre, vont rallier la flotte de l'Amiral d'Estrées, qui tire de son arsenal d'importants secours en munitions et agrés. Les Corsaires de Middelbourg et de Flessingue, auxquels viennent bientôt se joindre ceux d'Ostende, couvrent littéralement la Manche, et font un tort énorme aux marchands dunkerquois. Cette situation ne peut plus durer : Il faut que la course se relève à Dunkerque. Mais on y manque de navires. Les armateurs en demandent au Roi, qui les prête aux particuliers. Ceux-ci ne tardent pas à se distinguer. Colbert, d'ailleurs, les favorise et leur laisse l'entière propriété de leurs prises. Beaucoup de matelots sont maintenant revenus de l'étranger. Pour en fixer davantage encore dans le pays, Colbert leur a fait concéder par le Roi 125 hectares de terrains conquis sur la mer à l'ouest de Dunkerque. Là doit s'installer une pépinière de marins.

Il y a attiré quatre familles de pêcheurs français de Cucq, au total 30 personnes. Ce groupe ne tarda pas à s'accroître et forma le noyau du hameau de matelots pêcheurs de Fort Mardyck, vivant sous un régime économique spécial des plus curieux, d'ailleurs unique en France (2).

D'autres marins, quittant le service de la Hollande, sont retournés en France dès la déclaration de guerre. Et parmi eux il en est deux, qui feront leur chemin : Charles de Keyser et Jean Bart.

Jean Bart était né à Dunkerque en 1650, par conséquent sous la domination française. Il appartenait à

(1) Commission du 15 avril 1672, renouvelée le 23 octobre 1672. (Arch. Dunk. Renouv. Magistr., reg. 3, f° 196).

(2) Les quatre familles Bénard, Everard, Zoonekindt et Godin furent constituées en *Association de marins pêcheurs*, à qui fut donnée la propriété de 125 hectares de dunes. Ces familles se multiplièrent et s'attribuèrent *en dot* à chacune 22 ares de terrain. Les habitants n'en sont qu'usufruitiers avec transmission possible à leurs enfants. Cette « colonie à l'intérieur » qui porte le cachet du génie de Colbert est unique en France. Le Privilège des marins pêcheurs a été reconnu par des arrêts rendus en Conseil d'Etat du Roi en 1773 et 1785 et confirmé par un règlement approuvé par le Préfet le 5 novembre 1847. Fort Mardyck a été érigé en commune en 1867.

une famille de marins : Dans son ascendance, on retrouve les noms de tous les grands corsaires dunkerquois, notamment les Jacobsen. Tout jeune, il avait quitté sa ville natale, sous la domination anglaise probablement, car la mer l'appelait. Il avait servi sous Ruyter et avait pris part à son expédition en Tamise qui avait laissé sur lui une profonde impression.

Obéissant aux édits royaux, qui ordonnent le retour des gens de mer servant à l'étranger. il revient en France et sert avec Keyser comme officier marinier, à bord d'un navire armé à Dunkerque.

La Course a repris de plus belle. Tandis que l'escadre du Pas-de-Calais reconstituée par Colbert, et confiée au commandement de Panetié fait quelques croisières heureuses, les armateurs particuliers se distinguent de leur côté. Bientôt Charles Keyser commande une frégate : le SAINT-FRANÇOIS DE PAUL. Jean Bart devient lieutenant sur l'ALEXANDRE de Willem Dorne. Ils naviguent fréquemment de compagnie, avec Alexandre Jacobsen. Dorne fait plusieurs prises et réussit à obtenir pour Bart le commandement d'un navire « LE ROI DAVID », modeste galiote de 35 tonneaux.

Sa première croisière est un succès. Il passe alors sur la frégate LA ROYALE et adopte aussitôt une tactique qui lui réussira toujours : Il montera des vaisseaux légers et rapides, faciles à manier, et s'attaquera à de plus forts que lui, qui ne pourront manœuvrer que difficilement.

Dès 1675, ses exploits sont signalés à Versailles. En 1676, il monte LA PALME qui se fait endommager dans un combat : On lui donne alors LA DAUPHINE avec lequel il sème la terreur parmi les pêcheurs et commerçants de Hollande.

En 1678, à la fin de la guerre, il a enlevé quatorze bâtiments armés, livré une dizaine de combats, et il compte à son crédit 81 prises ou rançons.

Vauban a repéré ce jeune capitaine « sobre » qu'il qualifie « de très bon sujet ». Il se fera son protecteur : Le 5 janvier 1679, Jean Bart reçoit le brevet de Lieutenant de vaisseau. Il entre avec ce grade dans la marine royale

Désormais il éclipsera tous les autres. L'époque de la grande guerre de course commence : Alors qu'on ne comptait que 27 bâtiments armés à Dunkerque en 1676,

il y en a cinquante. dix huit mois plus tard. Ils rendent la mer du Nord impraticable, et forcent les Hollandais à stationner devant leurs côtes pour les défendre contre tout débarquement.

On jugera du rôle rempli par ces héros obscurs par ce seul chiffre : A la fin de la guerre, Dunkerque sur 122 capitaines en a perdu 32 morts à l'ennemi, avec 3.000 marins. Les prises se montent à 450 navires, rapportant cinq millions de livres.

Si l'accès du port avait été meilleur, nos corsaires auraient pu y ramener beaucoup plus de prises : Un certain nombre d'entre elles avaient été reprises en rade : les faits démontrèrent la nécessité d'entreprendre de grands travaux pour améliorer l'entrée du port et déterminèrent, comme nous l'avons dit, Louis XIV à accepter le percement du banc Schurcken.

La Paix.

Dès la fin de 1672 se posant en médiatrice, la Suède avait voulu faire entamer des négociations de paix par les belligérants

Les Rois de France et d'Angleterre avaient accepté Dunkerque comme la ville la mieux située pour ces négociations. Les Hollandais refusèrent, demandant qu'elles se tinssent dans une ville neutre. Louis XIV céda et Cologne fut proposée au lieu de Dunkerque. En fin de compte c'était Nimègue qui devait être choisie : Le premier plénipotentiaire français était le Comte d'Estrades,, Gouverneur de Dunkerque, promu Maréchal depuis la mort de Turenne. Les négociations commencées en 1676 devaient durer près de trois ans.

Pendant ce temps, les hostilités continuaient : Les armées françaises s'emparaient en 1677 d'Aire, Valenciennes, Cassel et Saint-Omer, en 1678 de Gand et Ypres. Aussi quand fut conclu le traité, Louis XIV put-il compléter ses conquêtes en Flandre et faire son « pré carré ». Ypres annexée fut jointe à l'Intendance de la Flandre Maritime, qui forma ainsi un vaste département, contenant cinq places fortifiées : Dunkerque, Gravelines, Furnes, Nieuport et Ypres : On était à l'apogée du règne de Louis XIV qui reçut solennellement le titre de « GRAND ».

Colbert, avec son patriotisme éclairé, faisait tous ses efforts pour améliorer le commerce. Louis XIV comme

lui, voulait ruiner celui d'Ostende et attirer à Dunkerque tout le trafic qui se faisait avec Cadix. Aussi, la guerre finie, les Corsaires encouragés par lui, se livrèrent-ils à la navigation au long cours. (1)

« C'est ainsi que par un singulier effet de circonstance Jean Bart commence à naviguer au commerce, le jour où il entre dans la marine royale ».

Mais il peut heureusement donner libre cours à son humeur belliqueuse, car il faut maîtriser les pirates barbaresques qui infestent les mers.

Duquesne bombarde Alger, Tunis, Tripoli. Jean Bart se charge des pirates de Salé. Il monte des frégates du Roi, armées par Jean Omaer.

Non loin de l'embouchure du Tage, il les combat, les force à s'échouer, capture leurs équipages qu'il conduit à Marseille, d'où il fait voile pour Dunkerque. La trêve est alors signée avec Salé.

En 1683, nouvelle rupture avec l'Espagne, nouvelle occasion pour les corsaires dunkerquois de prendre la mer. Mais le Roi Catholique ne peut pas soutenir la lutte : Une trève est signée le 24 septembre 1684. Vauban soutient de plus en plus son protégé : En août 1685 il lui fait donner le brevet de capitaine de frégate légère.

Les grands travaux du port sont alors terminés.

La ville compte près de 11.000 habitants : Les Chantiers de constructions navales sont en pleine activité : Déjà ils ont pu fournir des galiotes à bombes pour le siège d'Alger.

Quand des Ambassadeurs du Siam viennent féliciter Louis XIV, le grand Roi, les envoie à Dunkerque, visiter un port modèle.

Les Hollandais eux-mêmes sont émerveillés du travail qui y a été accompli. L'Amiral Evertsen vient examiner le bassin et son écluse en construction : Il ne cache pas son admiration à Vauban et à l'Intendant Desmadrys qui lui en font les honneurs. Désormais la ville est imprenable. (2)

---

(1) L'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 31 Décembre 1686 règle la compétence de l'Amirauté en matière civile et criminelle.

(2) Le Comte d'Estrades, Gouverneur de Dunkerque, mourut à Paris en 1686. Son fils Louis Marquis d'Estrades avait été pourvu de la survivance de sa charge. Il ne s'occupa guère de son Gouvernement qu'il céda en 1692, à Jacques Rouxel, Comte de Grancey et Médavi.

Guerre de la ligue d'Augsbourg.

Dix ans de paix, était chose impossible sous Louis XIV.

L'Europe, blessée par son orgueil, va se dresser contre lui. Successivement la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre adhèrent à la ligue d'Augsbourg. La guerre paraît imminente : A Dunkerque on a senti depuis longtemps la nécessité de s'y préparer. Des navires propres à la course ont été construits en hâte, les arsenaux ont été bien garnis :

A la fin de 1688, la guerre est déclarée d'abord à l'Empire, puis aux Etats de Hollande (1). La marine dunkerquoise pourra se distinguer. Ce sera l'époque des grands exploits de Jean Bart.

Louis XIV veut faire la guerre en corsaire. Il ordonne à Seignelay d'armer pour son compte personnel, afin de donner l'exemple. Seignelay équipe trois frégates.

Il est d'abord question d'attaquer la flotte hollandaise. Ce projet est bientôt abandonné. En fin de compte, Jean Bart, auquel on adjoint Forbin est chargé de chasser les câpres hollandais et de transporter à Brest des hommes et des munitions. Leurs frégates, « Les Jeux » et « La Railleuse » escortent une flotte marchande sortant du Havre, lorsque paraissent de gros vaisseaux anglais.

Après deux heures de lutte, blessés, ils doivent se rendre, mais le convoi est sauvé ! Conduits à Plymouth, emprisonnés, ils réussissent à s'évader, s'emparent d'une barque. Jean Bart après avoir ramé vigoureusement jusqu'à couvrir 64 lieues, réussit à gagner Saint-Malo. Louis XIV en récompense de leur bravoure les nomme tous deux capitaines de vaisseau.

En 1690, il s'agit de fournir un gros effort. On s'y prépare minutieusement. Les Hôpitaux et même des maisons particulières sont disposés pour recevoir de nombreux blessés. (2) Le Magistrat offre 490 couvertures et 900 paillasses.

L'Escadre de Dunkerque, comprenant six gros vaisseaux est conduite à Brest.

---

(1) Déclaration de guerre à la Hollande, 26 avril 1688, à l'Espagne 25 avril 1689, à l'Angleterre le 25 juin 1689.

(2) Outre l'Hôpital Militaire, il existait alors un hôpital de la marine, rue Neuve.

Jean Bart propose une descente dans la Tamise. On ne l'écoute pas. Le 23 juin, l'armée navale quitte Brest. Jean Bart la précède en éclaireur, le 10 juillet à Beveziers, il prend sa part de la victoire remportée par Tourville. Puis les Corsaires continuent, un peu au hasard, leurs randonnées : Bart coule bas nombre de pêcheurs hollandais, rançonne plusieurs baleiniers et ramène quelques prises à Dunkerque.

Mais cette guerre coûte cher au Trésor. Il faut créer des ressources, et partant de nouveaux impôts. Empiétant sur les privilèges des bourgeois de Dunkerque, le Roi par un arrêt du 25 avril, ordonna la perception d'un droit de six livres par cent pesant des sucres bruts étranfers entrant dans le port. C'était une atteinte à sa franchise. Mais la course rapportait de si beaux bénéfices que les Dunkerquois l'acceptèrent sans récriminer. Malheureusement cette mesure ne fut pas isolée : Dans les années qui suivirent, d'autre droits furent établis sur la morue, sur les fromages (1692), sur les marchandises provenant du Levant... Pour se procurer d'autres ressources, le Roi créa des charges ; le Magistrat les racheta et les réunit au corps de ville. (1)

En 1691, de grands préparatifs sont faits à Dunkerque pendant le mois de janvier. Une flotte de sept vaisseaux, trois frégates, une flûte, et six barques longues, est armée et se trouve prête à sortir.

Les Anglais épient ces mouvements : Ils voudraient bien bloquer le port et l'incendier, mais la tâche n'est pas facile, car les forts sont bien armés. Ils se contentent de le surveiller étroitement de concert avec les Hollandais.

Jean Bart sort le 14 juillet. Le calme le force à stationner en rade, face à face avec trente cinq vaisseaux ennemis. Dans la nuit du 25 au 26, il réussit à passer à travers leurs lignes, sans être aperçu.

Les vingt corsaires sortis de Dunkerque attaquent et prennent de nombreux navires anglais. Jean Bart des-

---

(1) Ces charges d'assesseurs, commissaires aux revues, au logement des troupes, etc. créées par Edit d'Août 1692, furent rachetées 50.000 l. par le Magistrat : Comme la caisse municipale ne pouvait pas fournir cette somme, les membres du Magistrat l'avancèrent de leurs deniers.

cend le 31 à Newcastle, incendie trois villages et reprend la mer sans avoir été inquiété. Peu après, il est à Bergen où il se ravitaille et revient à Dunkerque avec deux prises qui ont été sérieusement pillées par les équipages.

Pendant cette campagne l'ennemi a perdu plus de soixante navires dont quatre armés en guerre.

C'est alors que Jean Bart appelé à la Cour conquiert définitivement la faveur du Roi. On connait les légendes créées surtout par Forbin, et les anecdotes plus ou moins authentiques qui n'ont été que trop répétées sur les libertés qu'auraient prises le hardi marin au Palais de Versailles. Seraient-elles exactes, elles ne feraient que nous prouver l'estime que le Roi si exigeant en matière d'étiquette, avait pour ce bon serviteur.

Les Anglais s'acharnaient à détruire Dunkerque : Ils cherchaient à l'atteindre par terre et par mer. Une de leurs armées en septembre 1692 s'empara de Dixmude et de Furnes, qu'ils ne gardèrent pas longtemps : Boufflers les reprit quatre mois après.

L'Amiral Russel s'était présenté devant Dunkerque. Mais toutes les dispositions avaient été prises pour le recevoir : Il vira de bord et partit sans avoir tenté d'attaquer la place.

Pendant ce temps, les courses continuaient avec intensité : En une croisière d'un mois, Jean Bart faisait pour 600.000 livres de prises. Le total de celles qui furent liquidées par l'Amirauté de 1689 à la fin de 1692 s'élevait à 1.247.528 livres !

En 1693, Jean Bart, après avoir conduit en Danemark les Ambassadeurs du Roi chargés de conclure un traité avec les pays scandinaves, revient à Dunkerque. En mars, ils gagne Brest sur L'Alcyon. Là il prend le commandement du Glorieux et se joint à l'escadre de Tourville.

Dans la baie de Lagos, il rencontre une flotte ennemie de 148 voiles, dont 27 gros vaisseaux anglo-hollandais. Il les attaque franchement, et les pourchasse jusqu'à Cadix : Deux gros vaisseaux sont capturés avec 25 bâtiments de commerce, tandis que 45 carcasses en flammes s'échouent sur le rivage. Jean Bart, pour sa part a brûlé six vaisseaux de 24 à 50 canons !

Aucune démonstration n'avait été tentée cette année

sur Dunkerque. Mais si l'argent manque (1), si les corsaires consentent sur l'invitation du lieutenant général de l'Amirauté à offrir au Roi une contribution de 50.000 livres, le blé commence aussi à se faire rare, le Roi cherche à s'en approvisionner en Russie et en Pologne

Naturellement. l'ennemi fait tous ses efforts pour empêcher les navires de parvenir en France.

Alors Louis XIV fait appel à Jean Bart, et à sa parfaite connaissance des mers du Nord. Il lui confie des navires plus forts, avec la mission de s'emparer surtout des navires chargés de blé.

Près de Vleker, il fait sur les Anglais deux prises, dont il débarque l'équipage à Christiansand. Il rassemble ensuite en un convoi, les vaisseaux de blé qui passent par le Sund, réussit à éviter les escadres ennemies, et ramène tous ses navires intacts à Dunkerque : Il « sauve la France en lui donnant du pain ».

Louis XIV le fait alors appeler à Versailles et le fait Chevalier de Saint-Louis.

Dès que son escadre qui a fort souffert, est remise en état, Jean Bart doit repartir, et une fois encore, pour aller à la rencontre d'un convoi de 120 navires chargés de blé, et les escorter.

Il sait que les Anglais épient ses moindres mouvements, et que leurs vaisseaux sont décidés à lui barrer la route au retour. Il appareille le 26 juin 1694. Le 29, il rencontre près du Texel une flotte de cent voiles conduite par huit vaisseaux hollandais : c'était celle qu'il devait escorter et qu'à capturée Hidde de Vries, contre-amiral de Frise. Jean Bart prend aussitôt ses

---

(1) Pour se procurer des fonds, le Roi créa, en mars 1693, des offices de brasseurs que le Magistrat acheta 96.000 livres dont les intéressés payèrent 30.000 ; puis des offices de cabaretiers et hôteliers qui furent rachetés pour 19.800 livres, ce qui força le Magistrat à lever des droits d'octroi sur la bière, l'eau de vie et le vin.

Par un autre édit furent créés des procureurs syndics et trésoriers, charges que la ville racheta pour 33.000 livres. Les charges de contrôleurs des actes des notaires ayant été rachetées par le département 44.000 livres, la ville dût y contribuer pour 6.600.

Le *Don gratuit* offert au Roi pour l'assister dans cette guerre avait été fixé pour le Département à 111.650 livres, dont Dunkerque devait fournir 44.0000, si bien qu'en cette seule année, le Roi tira de la ville 199.400 livres !

dispositions de combat. Selon son habitude, il doit attaquer lui-même le vaisseaux amiral. Il donne le signal d'abordage et saute sur le navire ennemi : Après une lutte acharnée il s'en empare et enlève son pavillon

Le combat continue sur les autres unités. Le soir, trois vaisseaux Hollandais se sont rendus ; les autres ont pu fuir. Jean Bart a repris tout le convoi de blé et il le ramène victorieusement à Dunkerque.

Le prix du blé tombe de trente livres à trois livres le boisseau .!

Il envoie cette fois son fils François Cornil porter à Versailles l'heureuse nouvelle. Le Roi avec sa cour fête le jeune homme qui lui remet le pavillon Amiral Hollandais, et accorde à son père les lettres de noblesse qu'il a si bien méritées « avec faculté de charger l'écusson de ses armes d'une fleur de lis d'or à fond d'azur ». (1).

Sans lui donner le temps de se reposer le Ministre Pontchartrain veut confier de nouvelles missions au Chevalier Bart.

Celui-ci s'apprête à sortir dès le 3 août. Mais les Hollandais renseignés sur ses intentions par le bourgmestre de Nieuport, répétant la manœuvre de Tromp, viennent mettre le blocus devant Dunkerque. Bientôt 60 bâtiments anglo-hollandais surveillent de très près l'entrée du chenal.

Leur plan se précise. Ils veulent embouteiller le port en coulant des navires entre les jetées, après y avoir envoyé des machines infernales pour incendier les forts, ou les vaisseaux qui y sont amarrés.

Lord Berkeley conduit ces brûlots à l'Amiral Shovel, dans la nuit du 19 au 20 septembre.

Mais Jean Bart a rentré son escadre. Il prend le commandement de six barques longues ou chaloupes destinées à détourner les machines incendiaires.

Les Princes du sang qui sont à l'armée de Flandre, à l'annonce d'une attaque imminente, accourent à Dunkerque avec le Maréchal de Villeroy, qui amène en toute diligence des troupes de renfort. Le 22 septembre vers

---

(1) L'original de ces lettres de noblesse est conservé aux Archives Municipales (Carton 5). Elles portent la date d'août 1694.
Une médaille portant la légende *ANNONA AUGUSTA. — FUGATIS AUT CAPTIS BATAVORUM NAVIBUS* fut frappée à l'occasion de cette victoire.

3 heures du soir les brûlots s'avancent. Ils sont vigoureusement canonnés par les forts des jetées et éclatent en pleine mer sans avoir causé le moindre dommage.

L'ennemi stationne encore quelques jours en vue de Dunkerque. Enfin, Shovel se rendant compte de l'inanité de cette tentative lève l'ancre et disparaît.

Le 13 octobre, Jean Bart sort avec cinq vaisseaux. Et quoique ses équipages soient décimés par la maladie, il n'en ramène pas moins de Vleker seize navires, chargés de 30.000 setiers de blé.

Bombardement de 1695.

Ces échecs répétés ont amené des séditions en Hollande, dont les commerçants sont de nouveau ruinés par la guerre. Il s'agit pour ce peuple de tenter un effort énergique pour les réparer. L'Angleterre vient à son aide.

Lord Berkeley, dont l'escadre est renforcée de onze vaisseaux du Vice-Amiral Almonde, décide de renouveler la manœuvre de l'année précédente. Dunkerque s'apprête à la défense. Jean Bart commande le fort de Bonne Espérance, le Chevalier de Sainte-Claire le fort Vert. De plus, un ponton chargé de 24 pièces de canon est placé en travers des jetées dix huit chaloupes sous les ordres de MM. de Montyon et Châteaurenault se tiennent prêtes à intervenir.

Le 11 août, 114 voiles ennemies sont en rade. Le bombardement commence à onze heures du matin et se prolonge jusqu'à trois heures : Douze cents bombes sont lancées sans succès.

Les brûlots se détachent, mais l'intervention des chaloupes oblige leurs équipages à y mettre le feu prématurément. Accrochés par ces barques légères, quatre d'entre eux sont déviés de leur route.

Pendant ce temps, Jean Bart, avec son canon, coule une frégate anglaise et trois galiotes.

Le résultat est nul pour la flotte ennemie, qui a engagé d'énormes dépenses en pure perte.

Le port de Dunkerque est libre. La démonstration est faite c'est bien une forteresse imprenable. Et le Roi dans sa satisfaction fait frapper une médaille portant la légende :

DUNKERCA ILLÆSA.

Jean Bart reçut une pension de deux mille livres et son fils, le brevet de lieutenant de vaisseau.

Louis XIV se sent encore assez fort pour soutenir Jacques II, Roi d'Angleterre, qui, à la suite de la Révolution de 1688 a dû fuir ses états et se réfugier à Saint-Germain. Il veut tenter une expédition pour le débarquer en Angleterre.

Ce prince, pour répondre aux mesures prises par Guillaume d'Orange, délivre, en son propre nom, des lettres de marque aux corsaires Dunkerquois : Ceux-ci réussissent des coups de main heureux contre les corsaires anglais et ravitaillent en vivres et munitions Lord Middleton qui s'est emparé de l'Ile de Bass et s'y est établi.

Jacques II arrive à Dunkerque au début de mars : Il visite le port et inspecte les préparatifs qui ont été faits en vue de l'expédition : Bart a armé son escadre utilisant les prises qu'il a faites. Des bateaux pêcheurs sont réquisitionnés comme transports. Jean Bart montera le MAURE, vaisseau de 54 canons. Mais le roi détroné apprend qu'une forte escadre anglaise se concentre dans la Manche : En présence de ces forces supérieures, il renonce à sa tentative et retourne à Saint-Germain.

Bart forme alors une nouvelle escadre. Il sait que 35 vaisseaux ennemis sont au mouillage derrière les bancs : Cela ne l'empêche pas de sortir les siens, et de stationner en rade le 7 mai. Les Anglais le guettent à la sortie de la passe ouest : Dans la nuit, rasant la côte, Jean Bart file par l'Est, et quand à l'aube, l'ennemi s'aperçoit de sa disparition, il est déjà loin. Il file entre le Vlie et le Dogger-Bank, rencontre une flotte de 80 bateaux marchands, escortés de cinq vaisseaux hollandais, engage le combat et s'en rend maître. Alors apparaît une flotte nombreuse. Les forces sont par trop inégales. Jean Bart brûle ses prises, et passe fièrement au milieu des lignes ennemies.

Il relâche à Conkalf. Après s'être ravitaillé, il continue sa croisière, et revient le 30 septembre à Dunkerque avec quinze prises ou rançons.

Partout il avait semé la terreur. La flotte de la Baltique n'avait pas osé sortir. Celle des Indes avait emprunté une voie détournée. Plusieurs escadres alliées avaient croisé dans l'espoir de l'arrêter. Il avait passé, invulnérable.

Aussi, la consternation se répandit-elle dans Amsterdam lorsqu'on y apprit son nouvel exploit : Un jeton

frappé alors le comparait à Claus Stortzenbecher, fameux pirate exécuté à Hambourg en 1401. La légende ajoutait : NON IDEM OMNIBUS FATUM : Tous n'ont pas le même sort. (1)

En effet, le Roi l'avait fait chef d'Escadre ; et à son retour Jean Bart était désigné pour remplacer le Comte de Relingue comme commandant de la marine à Dunkerque.

Dès janvier 1697, les Corsaires reprennent la mer : Jacques Bart, Pierre Glasson, Betten, Cornil Saus et quinze autres capitaines, quinze héros, enlèvent une flotte d'Irlande et ramènent à Dunkerque vingt prises, valant environ 900.000 livres.

La campagne est bien commencée. Elle se continuera ainsi toute l'année. Les vaisseaux du Roi chargés de soutenir les corsaires particuliers, forment maintenant l'Escadre du Nord que Jean Bart renforce tant qu'il peut.

Les Anglais veulent à toute force s'emparer de sa personne. Ils recommencent leur faction devant Dunkerque pour l'empêcher de sortir, mais éprouvent à ce métier les mêmes difficultés qu'autrefois Tromp n'avait pas su surmonter.

Aussi Jean Bart, connaissant leur état de fatigue, se moque-t-il de ses ennemis.

Il reçoit la délicate mission de conduire en Pologne le Prince de Conti qui va y chercher un trône. Bart sait que s'il sort avec de gros vaisseaux, il ne pourra pas soutenir une lutte inégale. En tacticien habile, il désarme ses fortes unités : Le bruit s'en répand au dehors. Mais il conserve de petits navires capables de passer sur les bancs. Dès le 26 août, il est prêt . Le Prince arrive le 5 septembre. Jean Bart le fait embarquer le 6.

L'Amiral anglais Bembow, persuadé que le hardi marin sortira comme l'année précédente par la passe de l'Est, le guette de ce côté : Jean Bart sort tranquillement par l'ouest : L'ennemi ne s'en aperçoit que lorsqu'il est trop tard.

La petite escadre passe le Sund, défile devant la terrasse du château du Roi de Danemark, reste quelques jours devant Copenhague et aborde à Dantzick le 26.

---

(1) Jean Bart y est représenté en perruque avec la légende : *Jean Baert pyrata Gallorum maximus.*

Le Prince de Conti reçoit là une toute autre réception que celle à laquelle il s'attendait ; aussi décide-t-il de rentrer en France où Jean Bart le ramène sain et sauf.

Lors de leur arrivée, la paix est conclue : les Traités ont été signés à Ryswick, le 27 septembre.

Bilan de la Course.

Jamais la course n'avait été aussi florissante que pendant cette guerre.

Le nombre des Corsaires s'était progressivement élevé de 87 en 1693 à 95 en 1694 et 64 dans le premier semestre de 1695.

L'Amirauté avait enregistré un produit de 22.177.000 livres de prises ! L'ennemi avait dépensé des sommes énormes en pure perte, tant pour l'équipement de vaisseaux de guerre destinés à bloquer Dunkerque que pour ses infructueuses tentatives de bombardement de la ville.

Combien perdit-il de navires, coulés ou brûlés dont la valeur ne put pas être appréciée ! Le commerce de la Hollande était ruiné, ses pêcheries détruites. L'heure de la décadence commençait à sonner pour sa marine.

Malheureusement, la course, il faut bien l'avouer, avait introduit des procédés déplorables dans tout le monde maritime dunkerquois. La corruption, engendrée par le régime espagnol, avait trop pénétré dans les mœurs pour pouvoir être extirpée par quelques ordonnances royales.

« Il n'y a pas d'officier de l'Amirauté à l'épreuve de cent pistoles » avait écrit Nacquart. S'ils payaient leurs charges de plus en plus cher, c'est qu'elles leur rapportaient gros, par des moyens d'une légitimité contestable.

Les négociants de leur côté ne se gênaient pas pour faire des déclarations frauduleuses ou pour employer des ruses telles que les suivantes : Ils faisaient naviguer leurs bâtiments sous pavillon ennemi et les faisaient prendre par un corsaire dunkerquois. D'autres fois ils s'entendaient avec un étranger pour faire entrer comme prises des cargaisons entières : Dans un cas comme dans l'autre, ils évitaient le paiement des droits de douane.

Ces méthodes procuraient des bénéfices trop faciles. La guerre finie, il fallut bien se rabattre sur le commerce.

Alors commencèrent les doléances. Les négociants se plaignirent surtout des atteintes portées à la franchise du port.

Le maître de requêtes Barentin, nommé Intendant en 1699 à la mort de Desmadrys, s'efforça de faire revivre le commerce.

Dans un mémoire, il démontra que celui-ci devait être soutenu par la franchise et réfuta les objections présentées par ceux qui cherchent à la supprimer complètement. Il obtint un arrêt du Conseil du 30 janvier 1700, suivi d'une déclaration royale du 16 février suivant, qui confirmaient la déclaration de novembre 1662 et réablissait Dunkerque dans ses anciens privilèges.

Institution de la Chambre de Commerce.

Restait à extirper les abus, qui de la course tentaient d'envahir le commerce, et à amener une plus grande régularité dans les opérations.

La création d'une Chambre de Commerce à l'instar de celle qui fonctionnait à Marseille depuis 1599 parut le moyen le plus propre à empêcher ces manœuvres louches.

« J'espère, écrivait Pontchartrain au Grand Bailli Faulconnier, que la Chambre qu'on doit installer à Dunkerque, y restablira la bonne foy parmi les négocians et remédiera aux inconvéniens que le défaut de cette bonne foy y a causés ».

Par édit royal donné à Versailles en février 1700 fut créée cette institution appelée à prendre, par la suite, une si grande importance. Elle se composait primitivement d'un président, de quatre conseillers et d'un pensionnaire, tous nommés par l'intendant. Ils devaient s'assembler deux fois par semaine « pour conférer sur les moyens de faire fleurir le commerce, de maintenir le crédit des marchands et négocians, d'empêcher les abus, de prévenir les désordres qui s'y pourraient commettre ».

Le premier président fut Jacques Vergier ,commissaire de marine. Il était assisté de R. Herefort, Denis Faulconnier, J.-B. Benazet et J. Spycket, conseillers et de Jacques Davery, conseiller pensionnaire.

La Chambre fut installée le 11 mars 1700 par l'Intendant Barentin. Le Roi, par le même édit, créait une Juridiction Consulaire. C'était porter atteinte au privilège

séculaire du Magistrat de rendre la justice en matière commerciale : Aussi ne fut-elle installée que beaucoup plus tard

La Chambre, au contraire, dès le début joua un rôle des plus actifs, se mettant en rapport avec le Conseil de Commerce établi à Paris, et lui donnant son avis sur les tarifs ou réglements récemment élaborés.

Mais les belles espérances des négociants dunkerquois devaient rapidement s'évanouir. De nouveaux nuages « qui semblaient les menacer d'une nouvelle tempête », surgissaient à l'horizon.

Guerre de la Succession d'Espagne.

Quatre ans ne s'étaient pas écoulés que les hostilités reprenaient. Louis XIV avait accepté la Couronne d'Espagne pour son petit fils, Philippe duc d'Anjou. Il avait provoqué l'Europe en lui conservant son rang d'hérédité à la Couronne de France. Bien plus, en expulsant les Hollandais des places de la barrière où ils tenaient garnison en application du Traité de Ryswick, il avait créé un nouveau casus belli : Dans son ambition, il s'était aliéné complètement l'Angleterre et son Roi Guillaume III en reconnaissant le fils de Jacques II comme Roi. C'en était assez pour qu'une coalition se dressât contre lui : Ainsi fut conclue la grande alliance de La Haye.

La France, par malheur, avait perdu ses grands généraux. Contre elle se dressaient des hommes groupés en un triumvirat qui fut fatal au prestige du grand Roi. C'étaient Marlborough, le grand pensionnaire Heinsius et le Prince Eugène de Savoie Carignan.

Sentant venir la guerre, Louis XIV avait fait ses préparatifs. Dunkerque se trouvait particulièrement exposée aux attaques des marines Anglaise et Hollandaise. Pour renforcer sa défense mobile, il avait été décidé d'y envoyer des galères. Six de ces bâtiments (1), commandés par le Chevalier de la Pailleterie arrivèrent le 31 juillet 1701 « pour le malheur des pauvres habitans » qui, en maintes occasions, eurent à souffrir du contact de la chiourme ou de leurs équipages.

Elles devaient constituer une escadre légère sur laquelle on fondait les plus grandes espérances. Mais on recon-

(1) La Palme, la Martiale, la Marquise, l'Heureuse, la Triomphante, l'Emeraude.



Mr JEAN BART,

Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Chef d'Escadre des Armées navales et Commandant la Marine à Dunkerque

Né dans la dite Ville en 16[illegible] mort en 1702

Dédié à Messieurs les Magistrats de Dunkerque

Par leur très-humble et très-obéissant

Serviteur Bradel

Peintre Graveur du Roi

A Paris chez l'Auteur rue [illegible] Mr. le Noir Imprimeur du Roi

A Dunkerque chez [illegible] Imprimeur de la Ville rue des Colliers.

nut vite que ces bâtiments construits pour la Méditerrannée, ne pouvaient pas tenir longtemps les mers moins calmes. Selon la conception qu'avait toujours soutenue Jean Bart, c'étaient les frégates légères, tirant peu d'eau qui convenaient le mieux pour évoluer dans les mers étroites. (1)

Louis XIV veut confier à Jean Bart une escadre importante. Il l'envoie au Havre visiter un magnifique vaisseau de 70 canons, LE FENDANT, dont la construction est presque achevée. Jean Bart indique les dernières modifications à y apporter. Enfin, le 4 avril, LE FENDANT arrive à Dunkerque. Il doit se joindre à l'Escadre du Nord qui comprend « le MAURE, l'AMPHITRITE, l'ADROIT, le MILFORD et le TIGRE dont l'armement est déjà fort avancé. Jean Bart hâte les préparatifs : Il se surmène et contracte une pneumonie qui l'enlève au bout de quelques jours, le 27 avril 1702.

C'était une perte irréparable pour la marine française : Duquesne, Tourville avaient déjà disparu. C'était sur Bart que Louis XIV comptait le plus : Sa mort inopinée l'affecta au plus haut point. Ses concitoyens appréciaient sa valeur (2). Il était entré vivant dans l'immortalité. Ils inhumèrent leur héros « dans le sanctuaire du chœur de l'Eglise Saint-Eloi au pied du maître autel » où sa dépouille mortelle repose encore aujourd'hui. Et les poètes, dans des élégies, pleurèrent celui sur qui reposaient toutes les espérances.

---

(1) Les galères rendirent, cependant, quelques services au cours de la guerre :

Prise de la Licorne de 56 canons en 1702, du Nightingal de 24 canon en 1707. Nous verrons plus loin l'utilisation que l'on fit de leurs équipages en 1708.

(2) Il nous faut reproduire ici le portrait qu'en trace Faulconnier :

« Il avait la taille au-dessus de la médiocre, le corps bien fait, robuste et capable de résister à toutes les fatigues de la mer. Il avait les traits du visage bien formés, les yeux bleus, le teint beau, les cheveux blonds, la physionomie heureuse et tout à fait revenante. Il avait beaucoup de bon sens, l'esprit net et solide, une valeur ferme et toujours égale. Il était sobre, vigilant et intrépide, aussi prompt à prendre son parti que de sang froid à donner ses ordres dans le combat, où l'on a toujours vu avec cette présence d'esprit si rare et si nécessaire en de semblables occasions. Il scavait parfaitement bien son métier et il l'a fait avec tant de désintéressement, d'approbation et de gloire, qu'il n'a dû son avancement qu'à sa capacité et à sa valeur ».

La guerre est déclarée en mai 1702.

Alors que sur d'autres théâtres, les armées royales remportent des succès, jusqu'en 1706 on n'enregistre dans les Pays-Bas que des manœuvres stratégiques du duc de Bourgogne, secondé par Boufflers, contre l'armée de Marlborough.

L'Escadre du Nord est commandée par Pointis (1) qui a pris sur le FENDANT la lourde succession de Jean Bart. C'est un homme de valeur, mais qui manque de jugement : Il prétend s'aventurer dans une entreprise sur Flessingue. Heureusement pour lui — car il s'y serait vu embouteiller — les Hollandais sortent les premiers et paraissent devant Dunkerque et Ostende que l'Amiral Evertsen cherche à bloquer avec 43 vaisseaux. Pointis se contente d'observer l'ennemi. Malade, il rentre à Paris sans n'avoir rien fait.

Le Chevalier de Saint-Pol-Hécourt (2). le meilleur élève de Jean Bart lui succède. Dès sa première sortie, le 20 janvier 1703,il prend le LUDLOW ,frégate anglaise de 34 canons et gagne la Croix de Saint-Louis. Le 22 avril, il fait onze prises qui sont liquidées 423.000 livres et enlève le SALISBURY un des plus fins voiliers de la marine anglaise. Au cours de l'été, il détruit les harenguiers de Frise. Ayant rencontré la deuxième escadre du Nord commandée par La Luzerne, il se place sous ses ordres. Ils opèrent tantôt isolément, tantôt de concert et peuvent à la fin de la campagne, envoyer au roi trois pavillons hollandais.

Les difficultés financières grandissantes engagent le ministre à prêter les vaisseaux à des particuliers. Une société organise l'armement de l'escadre pour 1704. Parmi les actionnaires figure l'Electeur de Cologne (3). En juil-

---

(1) Jean Louis Desjean, baron de Pointis, chef d'Escadre s'était rendu célèbre par la prise de Carthagène.

(2) Marc Antoine de Saint-Pol-Hécourt, né en 1665, entré dans la marine en 1680, avait servi sous Duquesne et Trouville. Lieutenant de vaisseau en 1693, il est affecté au port de Dunkerque. Jean Bart, terrassé par la maladie lui avait passé le commandement en 1702 comme étant le plus ancien capitaine de vaisseau présent au port.

(3) Joseph Clément de Bavière, électeur de Cologne (1671-1723) était arrivé à Dunkerque, le 17 mai, avec une suite de soixante personnes. Sa visite n'eut aucun caractère officiel. Il resta trois jours à Dunkerque, fit une sortie en rade sur une galère, et se commanda une galiote luxueuse.

let 6 bâtiments portant ensemble 210 canons et 1500 hommes sortent de Dunkerque. Cette croisière fait treize prises dont le produit brut est évalué à 320.000 livres.

En mai 1705, Pontchartrain donne l'ordre à Saint-Pol de croiser pendant deux mois. Près du Texel, il attaque un convoi hollandais, fait quelques prises et vient relâcher à Dunkerque. Il repart de nouveau, contourne l'Ecosse et l'Irlande et regagne Brest, contribue à assurer le retour d'une flotte venant de Saint-Domingue et revient à Dunkerque. Il en sort le 30 novembre : Le lendemain paraît une flotte de la Baltique bien escortée. Saint-Pol-Hécourt lui livre un combat sanglant. Atteint d'une balle en pleine poitrine, il meurt glorieusement à son poste de combat.

Son corps, ramené à Dunkerque, fut inhumé le 6 novembre dans la chapelle Saint-Georges de l'Eglise Saint-Eloi.

Ainsi finit ce fidèle compagnon de Jean Bart, officier d'une grande valeur fauché à quarante ans. Le roi qui connaissait « sa vertu et son mérite » sentit vivement quelle perte causait sa disparition.

Les prises qu'avait faites son escadre, vinrent approvisionner l'Arsenal de la marine de Dunkerque.

Le Chevalier de Beaujeu se croyait appelé à recueillir sa succession : Mais il ne fut pas heureux dans les manœuvres qu'il tenta à la fin de 1705. Le Ministre l'écarta et confia son escadre à Forbin qui se garda bien de refuser un si beau commandement.

La Menace.

Et voici que commence la période de revers pour nos armées. Ils permettent aux alliés de s'approcher des frontières du Nord. Il faudra bientôt se tenir uniquement sur la défensive et se contenter de repousser l'ennemi du territoire. Après la déroute des Français à Ramillies (23 mai 1706), Marlborough vise Dunkerque.

Villeroy se retire sous Gand : Marlborough arrête sa poursuite à Roulers. Pour s'opposer aux progrès des armées anglaises, les gouverneurs d'Ypres et de Ostende

---

Lors de la liquidation des prises, il réclama la part revenant à ses quatre actions, et usa même de la voie diplomatique pour arriver à ses fins. L'opération se chiffrait en perte : Les procédure et les frais qu'elles entraînaient, le coulage, le pots de vin supprimaient tous les profits !

ouvrent les écluses et inondent les abords de leurs places. Bientôt toute une grande partie du Veurne Ambacht se trouve sous l'eau.

Villeroy, de Gand revient à Bergues et s'y établit. Il tient un Conseil de guerre, dans lequel on étudie les meilleurs moyens pour défendre Dunkerque ; l'ingénieur en chef de Moyenneville propose de construire un camp retranché, dont Vauban a déjà démontré tous les avantages.

Mais Villeroy se basant sur la méthode suivie à Nieuport et Ostende tient pour l'inondation, car le temps presse. Il commence à faire pénétrer un peu d'eau de mer dans le canal des Moëres.

Heureusement Vauban arrive le 20 juin : « Rassurant par sa présence les esprits étonnés, écrit Fontenelle, il empêche la perte d'un pays qu'on voulait noyer, pour prévenir le siège de la ville ». Il fait boucher les coupures pratiquées dans les digues, réservant l'inondation comme ultime ressource : Il sait quel parti on peut en tirer : Il dresse un mémoire dans lequel il étudie minutieusement « l'inondation générale et les inondations particulières, qui se peuvent faire indépendamment l'une de l'autre, et dresse une carte des zones qui peuvent être submergées d'eau douce ou d'eau de mer, dernier moyen, dit-il, auquel il ne faut se résoudre que quand on ne pourra plus s'en défendre ».

Il montre toute l'utilité d'un vaste camp retranché et explique dans un troisième mémoire « la valeur des circonvallations de Dunkerque et Furnes, et les mouvemens que les armées peuvent faire à ce sujet ». (1)

Le Camp retranché.

Les alliés s'étaient attachés au siège d'Ostende. Il fallait mettre rapidement Dunkerque à l'abri d'un coup de main.

Dix mille pionniers travaillèrent sans relâche à établir le CAMP RETRANCHE. En moins d'une année, il était terminé. Cet ouvrage qui avait plus de 4.000 toises de tour suivait le canal des Moëres jusqu'au pont de Steendam, puis longeait le Bernards-Leet jusqu'au Fort Louis. Il reprenait de l'autre côté du canal de Bergues et venait rejoindre le premier coude du canal de Bourbourg.

Il se trouvait flanqué d'un fossé de 6 à 8 toises de

(1) Bibl. Nat. Ms. fr. 20.086 (p. 13 et suiv.)

large. Son parapet qui dominait la campagne était à l'épreuve du canon. Plusieurs batteries formant au total 40 à 50 pièces de canon, le soutenaient.

Il devait empêcher toute communication de Nieuport à Gravelines, et ouvrir la porte au secours du côté de Bergues. En cas de perte de cette dernière ville, il reliait Dunkerque au Fort Louis, et empêchait tout accès de ce côté. Enfin, on pouvait y concentrer habitants, vivres et approvisionnements s'il avait été nécessaire de faire évacuer Dunkerque.

D'après les prévisions de Vauban, 18 bataillons de 506 hommes chacun devaient suffire à sa défense.

Pendant ce temps, les corsaires tels que Larmus, Mathieu Dewulf, Pierre Freeraert, André Bart, Cornil Saus, font de grands dommages à la marine ennemie.

Forbin est venu prendre à Dunkerque le commandement d'une escadre, Le 2 juin, il a appareillé avec neuf bâtiments dunkerquois, et deux frégates d'Ostende. Après une première affaire, le 7 juin où il a pris sept bâtiments anglais devant la Meuse, il a continué sa marche vers le Nord. En Norvège, il a relâché, puis s'est dirigé vers les Shetland. Il apprend là qu'Ostende a capitulé.

Ce port allait désormais servir de base navale aux Anglais, et leur être d'une grande utilité pour le ravitaillement de leurs armées.

La marine dunkerquoise aura surtout pour tâche d'entraver le plus possible leurs communications.

En 1707 l'Escadre est remise en état. Forbin sort du port le 11 mai avec neuf vaisseaux et quatre corvettes. Saus et deux autres corsaires se sont joints à lui. Il défait le surlendemain quatre vaisseaux anglais et revient avec de nombreuses prises. Il repart le 10 juin et va écumer la mer Blanche. Il retourne à Brest et avec Du-Guay-Trouin défait le convoi du Portugal. Ainsi se termine la campagne : Vingt huit corsaires particuliers avaient pendant ce temps causé les plus grands dommages à l'ennemi.

Pour barrer le passage à l'ennemi en Flandre Maritime, les généraux avaient employé l'arme séculaire : l'inondation. La plus grande partie du territoire du Franc de Bruges se trouvait couverte d'une épaisse nappe d'eau.

Les Alliés maîtres d'Ostende, après avoir pris Menin, Dendermonde et Ath, assiégeaient Lille (1). Des bateaux plats transportaient leurs subsistances à travers la zone inondée.

Le Chevalier de Langeron, à l'aide de chaloupes canonnières, montées par des marins pris dans les équipages de ses galères, manœuvrant dans la région de l'Yser, tenta plusieurs coup de main heureux aux environs de Nieuport en octobre 1708. Il réussit même à s'emparer du Fort de Leffinghe, coupant ainsi les communications entre les Impériaux et le port d'Ostende. Ces chaloupes évoluant entre Furnes, Bergues, Ypres, gênèrent considérablement pendant longtemps, les mouvements de l'ennemi.

Profitant du mécontentement des Ecossais qui voyaient d'un mauvais œil leur pays incorporé au Royaume Uni, Jacques III Stuart, réfugié à Saint-Germain, voulut tenter de reprendre possession de son trône.

Louis XIV se prêta à cette combinaison qui pouvait faire une heureuse diversion. Pour l'aïder à réussir dans son dessein, il fit équiper tous les navires stationnés à Dunkerque et y envoya Forbin avec une forte escadre. Elle devait transporter 12 bataillons qui furent concentrés à Dunkerque.

Jacques III y arriva le 9 mars 1708 et logea chez M. du Guay, Intendant de la Marine.

Mais les Anglais renseignés, se tenaient sur leurs gardes. Ils avaient équipé avec diligence une flotte de 27 vaisseaux de guerre commandée par l'Amiral Byng, qui vient mouiller en rade au moment même où celui que l'on désigne sous le nom de « Chevalier de Saint-Georges » descend à l'Hôtel de l'Intendance.

L'escadre est prête. Le prétendant monte à bord le 11. Mais la présence des vaisseaux anglais l'empêche de prendre une détermination. Il se résout enfin à sortir le 17 sur le MARS que commande Forbin. Celui-ci prend d'abord la direction de Nieuport. Le 23, il se trouve dans les parages d'Edimbourg quand apparaît la flotte anglaise qui veut lui donner la chasse .L'escadre de Forbin se trouve dispersée. Il veut tenter une descente à Inverness. Cette fois, c'est la tempête qui l'empêche d'approcher de

---

(1) Assiégée le 15 août, Lille capitule le 8 décembre 1708.

la côte. Jacques Stuart prend alors le parti de rentrer à Dunkerque qu'il atteint le 11 avril.

L'expédition était manquée, mais elle avait semé la panique en Angleterre. La Banque de Londres avait failli sauter. Ce fut le seul résultat obtenu.

Forbin arma aussitôt une nouvelle escadre qui resta trois mois en vue de Dunkerque : La Cour lui donna alors l'ordre de désarmer la moitié de ses vaisseaux. Le reste, sous le commandement de M. de Tourouvre, fit voile vers Brest, le 16 septembre : En route il fit quelques prises. Forbin aigri, n'ayant pas obtenu le brevet de Lieutenant général, ne reprit plus la mer.

Pendant ce temps, les alliés avaient réussi à s'emparer de Lille : Les habitants de Dunkerque se virent forcés de payer une contribution : Elle était fixée à 23.123 florins pour les six premières années de la guerre. Pour leur permettre de s'en acquitter, la ville dut leur faire des avances considérables.

L'hiver de 1709, un des plus terribles de ceux dont l'histoire fasse mention, mit le comble à la misère qui régnait dans les ports. La mer elle-même était gelée, la famine qui s'en suivit, produisit une désolation universelle : Les arbres avaient péri, le blé manquait.

La pénurie d'argent était telle, que les officiers ne pouvant plus payer leurs hôtes étaient mis sur le pavé. Les fortifications n'étaient plus entretenues, et les forts de bois des jetées menaçaient de s'écrouler.

L'épuisement est général.

Il faut cependant lutter encore. Le Chevalier de Tourouvre accepte de commander une escadre, dont Forbin ne veut plus. Après une première croisière infructueuse en octobre, il sort de nouveau en décembre, enlève quelques bâtiments, mais se heurte à la flotte de Byng à laquelle il échappe, et rallie son port d'attache.

Ce fut la dernière escadre royale armée à Dunkerque par Louis XIV. Les armements particuliers lui étaient d'un meilleur rapport : Désormais le Roi prêtera ses vaisseaux aux armateurs, qui jusqu'à la fin de la guerre, avec une admirable bravoure continueront leurs luttes épiques dont les chiffres suivants ne pourront donner qu'une idée incomplète : l'Amirauté de Dunkerque avait liquidé à elle seule : 1615 prises ou rançons, dont le produit brut dépassait 82 millions et le produit net 30.500.000 livres.

CHAPITRE XVIII

DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV

(Fin)

L'Holocauste

1709-1715

Touché des malheurs de son peuple, Louis XIV se résout enfin à entamer des pourparlers, en vue d'obtenir la paix.

Déjà, en 1706 ,il s'était adressé à la Hollande, et il avait même renouvelé ses propositions après chaque campagne. Les Etats avait répondu par des exigences de plus en plus étendues.

En 1709, ils avaient même déclaré au Président Rouillé, Ambassadeur du Roi de France, que, non seulement leur nation demanderait la démolition de Dunkerque, mais que selon toute vraisemblance, le Gouvernement britannique exigerait que cette place lui soit remise. Devant de telles prétentions, Louis XIV avait rappelé son envoyé.

Alors les Hollandais rendirent publics les articles préliminaires qui avaient été discutés. Il y était formellement question de raser Dunkerque et de combler son port.

Au Parlement Anglais, le Secrétaire d'Etat, Boile, fit une déclaration dans le même sens et l'Assemblée rédigea une adresse à la Reine pour appuyer ce projet.

Dès ce moment, Louis XIV s'était rendu compte qu'il devrait sacrifier Dunkerque. Il préféra continuer la lutte.

Torcy se rendit en personne, en Hollande. Il accepta la démolition de Dunkerque. Mais les alliés, de plus en plus exigeants, espérant mieux, ne voulurent pas interrompre les hostilités.

En 1710, les conférences furent reprises à Gertruydenberg. La Hollande considéra la démolition de Dunkerque comme une condition acceptée, mais sur les autres points on ne put convenir de rien.

Les prises heureuses faites par les corsaires dunkerquois .notamment par Cornil Saus, en cette année, ne purent que renforcer les alliés dans leur volonté de détruire ce port, qui leur causait tant de mal.

Les négociations s'engagèrent en 1711, non plus en Hollande, mais en Angleterre. Le ministère WHIG avait alors été remplacé par un ministère TORY favorable à la paix. Les pourparlers commencés par l'Abbé Gaultier, continués par Mesnager, aboutirent à la signature — le 8 octobre — d'un traité préliminaire, en vue de rétablir la paix entre l'Angleterre et la France.

Par l'article 6, le Roi consentait à démolir les fortifications de Dunkerque, dès la conclusion de la paix, à condition qu'on lui donnât un équivalent en compensation. Comme l'Angleterre ne pouvait pas le fournir, il fut entendu que la discussion en serait remise après les conférences qui devaient suivre les négociations du traité.

Le siège du congrès de la paix fut fixé à Utrecht.

Il devait commencer le 12 janvier 1712.

Dès le début de leurs opérations, les plénipotentiaires français consentirent à la démolition des fortifications de Dunkerque, moyennant la compensation promise au Roi.

Pendant ce temps, les opérations militaires n'en continuaient pas moins. Cependant, la Reine d'Angleterre qui avait peu confiance en ses alliés hollandais, négociait directement avec Versailles. Un protocole, en vue de régler un armistice, fut proposé et signé à Londres, le 7 juin, puis accepté et signé par Torcy, à Marly, le 22 suivant.

Le sort en est jeté : L'article 3 stipule que la suspension d'armes ne sera effectuée, que le jour où la garnison française ayant quitté Dunkerque, y sera remplacée par une garnison anglaise. La place restera entre les mains de la Reine jusqu'à ce que les Etats Généraux soient convenus de donner au Roi de France, un équivalent pour sa démolition. Il est bien entendu — par l'article 4 — que les nouveaux occupants ne s'immisceront en rien dans le gouvernement civil de la ville.

L'occupation anglaise.

Quand cette convention fut conclue, la Reine Anne fit savoir à ses alliés, qu'elle ne se croyait plus dans aucune obligation à leur égard, et qu'elle ferait ses affaires à part.

Depuis le 27 mai, Villars avait été averti que le duc d'Ormonde, successeur de Marlborough,avait reçu l'ordre

de ne plus entreprendre aucune action contre les armées françaises.

Une dépêche de Pontchartrain avisa brutalement les autorités de Dunkerque, d'avoir à remettre la ville entre les mains des Anglais. Seule, la marine continuerait à assurer son service habituel. Par la volonté du Roi, de bon rapports devaient s'établir entre les officiers des deux nations.

Louis XIV tint à fixer lui-même le protocole de la remise, par une lettre adressée au Comte de Lomont, qui commandait les troupes de terre.

Le Ministre de la guerre, Voisin, prévint de son côté l'Intendant de la province Le Blanc, qui résidait alors à Ypres ; et Pontchartrain adressa ses ultimes recommandations à Du Guay, Intendant de la Marine, et de Champigny commandant la marine, qui devaient à leur tour en aviser le Commissaire Vergier, et le Chevalier de Langeron, commandant les galères.

La population dunkerquoise ne fut pas étonnée de cette mesure. Hélas, elle s'y attendait depuis longtemps. Mortifiée de voir les Anglais s'installer chez elle, mais soumise aux volontés du Roi, selon l'expression de Voisin, « elle ressentit avec douleur sa destinée ».

Villars de son côté, s'entendait avec le Duc d'Ormonde pour fixer la date de la remise de la place, et par conséquent celle de la suspension d'armes.

Deux officiers Anglais, le Colonel King et le Chevalier Abercrombie furent envoyés préalablement à Dunkerque, pour régler les détails de l'arrivée et de l'installation de la nouvelle garnison.

Le Comte de Lomont les reçut de son mieux, et eux, de leur côté, se montrèrent très corrects.

Préparatifs de déception.

Malheureusement, de Lomont, comme du Guay se trouvaient sans ressources, le Trésor ne leur ayant pas payé leurs appointements, depuis de longs mois. Ce fut l'Intendant Le Blanc, qui possédait une importante fortune, qui supporta presque tous les frais des réceptions faites aux officiers supérieurs Anglais.

Pour se conformer aux ordres du roi, on se prépara à recevoir les troupes. L'habitant ne devait leur fournir que le chauffage.

Tout fut réglé, pour que l'arrivée des Anglais pût se faire le 8 juillet. Il fut convenu que l'évacuation des troupes françaises se ferait dès que les postes de garde auraient été remplacés par des postes anglais.

Ce jour là, les bourgeois devraient rester dans leurs demeures, afin d'éviter tout incident.

Le Blanc fit désaffecter la chapelle de la Citadelle pour la mettre à la disposition du culte anglican, mesure qui fut blâmée par le roi et rapportée. Un temple fut installé dans un vaste magasin loué par la ville, et aménagé à ses frais.

Le 18 juillet, la flotte anglaise apparut à la hauteur de Gravelines. Le 19, trente deux vaiseaux profitant de la marée firent leur apparition en rade de Dunkerque, ne laissant devant Mardyck, que quatre vaisseaux de guerre. Ils portaient 2.900 hommes. Le Général Hill, frère de lady Masham, favorite de la Reine Anne, les commandait. Il arriva sur un yacht superbe que les forts des jetées saluèrent de leur canon.

Le Blanc, de Champigny, du Guay et de nombreux officiers le reçurent en haut de l'escalier de débarquement. Le Blanc lui présenta les officiers. Hill partit aussitôt chez l'Intendant, rendre visite au Comte de Lomont et lui présenta l'ordre du roi qui lui permettait de prendre possession de Dunkerque. Il revint ensuite surveiller le débarquement de ses troupes.

La relève fut effectuée, et la garnison française sortit « tristement », par la porte royale. Hill accompagna à cheval le Comte de Lomont jusqu'à une demi lieue de la ville.

Le soir, Le Blanc lui offrit, ainsi qu'à ses principaux officiers, un souper magnifique. Quatre tables de 16 à 20 couverts étaient dressées. Les convives « y burent à la santé de la bonne union de la France et de l'Angleterre et à la paix prochaine ». Mais pendant que les officiers festoyaient, le peuple dunkerquois « ne cessa de manifester de la douleur ».

Le Blanc régla avec le nouveau commandant certaines questions de détail. Le lendemain il reçut encore à sa table l'Amiral Leake, et tout le monde se déclara satisfait. Le 21, ce fut Leake qui reçut les officiers français à son bord « et leur fit toutes les honnêtetés imaginables ».

Les Anglais s'organisèrent rapidement. Aucun incident notable ne se produisit entre eux et la population. La Magistrat avait publié une ordonnance indiquant à quel taux les monnaies anglaises devaient être acceptées. De son côté Hill avait ordonné à ses soldats, désireux de faire des achats de vin ou de bière, de payer les droits au bureau des accises.

Un navire amena, le 21, quantité de femmes d'officiers anglais qui venaient rejoindre leurs maris.

Une plainte s'étant élevée, parce que quelques navires marchands français avaient passé près du vaisseau amiral anglais sans le saluer, Louis XIV prescrivit de donner satisfaction et autorisa même les navires anglais à entrer dans le bassin pour s'y radouber.

La nouvelle de la victoire de Denain, suivie de la prise de Marchiennes et de Saint-Amand fut accueillie avec joie par les Dunkerquois. Les Anglais, eux-mêmes, manifestèrent leur plaisir de cette victoire remportée sur le Prince Eugène : Un « Te Deum » solennel fut chanté dans l'Eglise paroissiale.

Le 4 août, Hill passa sur l'esplanade la revue du régiment dont il était colonel et qui comptait 530 hommes.

Ce Gouverneur manifestait cependant de la méfiance. Il trouvait sa garnison trop faible et on lui faisait craindre une surprise. Les Anglais, qui s'étaient détachés de leurs alliés avaient beaucoup de troupes disponibles. Le Duc d'Ormonde envoya alors à Dunkerque un nouveau contingent qui porta la garnison à dix bataillons : C'était une plus forte charge à supporter par la population qui devait assurer leur couchage. Ces six nouveaux bataillons arrivèrent le 10 août, avec deux compagnies de bombardiers, vingt canons et quatre mortiers. Trois d'entre eux seulement purent être logés dans les casernes. Le reste fut réparti dans les divers ouvrages de la place. Ce renfort permit de renvoyer en Angleterre, les gardes écossaises et les troupes de la Marine. Le lendemain de leur arrivée, on chanta un second Te Deum en l'honneur de la levée du siège de Landrecies...

Les nouveaux venus, qui avaient fait la guerre avec les alliés étaient animés de sentiments peu bienveillants pour la France. Néanmoins, grâce au tact des officiers du Roi, on évita tout froissement. Bolingbroke, Ministre de la Reine, qui venait de signer le Traité de Fontaine-

bleau, passa par Dunkerque pour s'embarquer. Ce fut de nouveau l'occasion de fastueuses réceptions dont l'Intendant Le Blanc supporta tous les frais.

Epidémie.

Moins d'un mois après leur arrivée, les Anglais eurent à souffrir d'une violente épidémie de suette miliaire, qui fut désignée dans leur pays sous le nom de FIEVRE DE DUNKERQUE.

Le 19 août, Le Blanc signalait qu'on comptait 1200 malades parmi eux. Il avait fallu leur affecter de nouveaux locaux en citadelle, l'hôpital militaire étant devenu insuffisant. Dans les six bataillons logés en ville, plus de la moitié des soldats étaient atteints : du 21 au 26 août on enterra 64 soldats et un capitaine. Le Blanc leur avait créé un cimetière particulier dont l'emplacement ne nous est pas connu. Le 6 septembre, le major anglais déclarait à du Guay que plus de 4.000 de ses hommes étaient malades. 160 d'entre eux furent inhumés, du 19 au 29 septembre. La mortalité était donc très élevée.

Le mois suivant, l'épidémie subit une légère croissance. Elle s'était propagée à la population civile et aux troupes françaises de la marine et des galères, en y faisant toutefois moins de victimes.

Le Général Hill fut atteint par le fléau et son état fut jugé très grave. En octobre, la Reine lui accorda un congé de convalescence : Il partit le 7 et fut remplacé dans son commandement par le brigadier Durel. Le régiment des gardes écossaises s'était embarqué le 3 octobre pour l'Angleterre en un fort piteux état.

On estima à 1500 le nombre des morts en deux mois : Un menuisier à lui seul ,avait confectionné plus de cinq cents bières !

Le départ des troupes françaises de la marine et des galères, conseillé par Le Blanc, permit de loger dans les casernes tous les bataillons anglais. Comme il n'existait pas d'eau potable à la Citadelle on fit des installations de fortune, pour recueillir les eaux pluviales. Les femmes de militaires anglais furent même autorisées à venir chercher en ville celles du canal de Bourbourg.

La Ville de Dunkerque fut obligée d'avancer les frais

d'installation des troupes anglaises et d'effectuer de nombreuses réparations. Elle ne fut remboursée que beaucoup plus tard.

En 1713, la dépense totale s'élevait à 35.673 livres. Il avait fallu délivrer des fournitures pour les soldats, des lits et des meubles pour les officiers, chauffer leurs locaux et corps de garde.

Ce n'était pas tout : la fabrication de literies supplémentaires avait coûté 72.000 livres, et la transformation des chambres des casernes avait coûté 11.000 livres car les soldats anglais couchaient deux par deux, alors que les français partageaient à trois le même lit.

Avec le logement des capitaines chez l'habitant, l'aménagement d'un temple, les dépenses atteignaient plus de 100.000 livres !

Le Général Hill avait lui-même manifesté le désir d'occuper l'Hôtel du Gouverneur, mais cette satisfaction ne lui fut pas donnée.

On remarqua que les Anglais faisaient lever des plans de la ville et des environs, et étudiaient particulièrement tout ce qui concernait la marine, ce qui parut d'assez mauvais augure.

Un jour, un corsaire hollandais fut forcé par la tempête de relâcher à Dunkerque. De Champigny voulut le saisir. Le Capitaine hollandais lui opposa qu'il n'était entré à Dunkerque que parce qu'il se croyait protégé par le drapeau anglais qui flottait en tête des jetées. La Chambre de Commerce s'émut de cette situation. Elle rédigea un mémoire concluant à ce que les ennemis, soient sujets aux confiscations ordinaires. Le Blanc le transmit à Voisin, et Louis XIV ordonna à son Ministre de faire ses représentations à l'Ambassadeur d'Angleterre.

Le Brigadier Durel ne devait plus susciter de nouvelles difficultés : Il mourut le 10 décembre et fut une des dernières victimes de l'épidémie. Abercrombie fut désigné pour le remplacer en attendant le retour de Hill.

Le Traité d'Utrecht.

Les derniers succès remportés par les armées françaises avaient amené les alliés à composition.

Le 11 avril 1713, le Traité de paix était signé à Utrecht.

L'article 9 était ainsi conçu :

« Le Roi Très Chrétien fera raser les fortifications de la ville de Dunkerque, combler le port, ruiner les écluses qui servent au nétoiement du port. le tout à ses dépens, et dans le terme de cinq mois après la paix conclue et signée, scavoir : les ouvrages de mer dans l'espace de deux mois et ceux de terre avec les dites écluses dans les trois suivans, à condition encore, que les dites fortifications port et écluses ne pourront jamais être rétablis ; laquelle démolition toutefois ne commencera qu'après que le Roi Très Chrétien aura été mis en possession généralement de tout ce qui doit être cédé en équivalent de la susdite démolition.

Cet équivalent était la restitution de Lille qui fut remis à la France, le 4 juin. Mais la France perdait Nieuport, Furnes, Ypres : La frontière était reculée à ses limites actuelles.

Quand les Dunkerquois « dans la dernière consternation apprirent la malheureuse destinée de leur ville » ils voulurent tenter un suprême effort, pour obtenir de la Reine Anne un adoucissement à ces conditions. Ils espéraient qu'elle se contenterait d'exiger le démantélement de la place, sans exiger la destruction du port, qui devait fatalement amener la ruine absolue de la cité qui ne devait sa prospérité qu'au commerce maritime.

Le Magistrat et la Chambre de Commerce envoyèrent à Ypres, le Grand Bailli Faulconnier et le Conseiller pensionnaire Ignace Tugghe, soumettre à l'Intendant Le Blanc le projet d'une intervention près de la Cour de Londres. Le Blanc autorisa Tugghe à partir en mission secrète pour essayer de rallier à sa cause les personnalités les plus propres à empêcher la démolition du port.

Cette démarche fut approuvée en haut lieu et par le Roi lui-même. Tugghe partit le 15 mai. Il resta six mois à Londres faisant d'innombrables démarches et dépensant un argent considérable.

Il avait réussi à persuader le Ministre Bolingbroke, de l'importance qu'avait pour le commerce britannique, la conservation du port. Mais aucune des combinaisons projetées n'aboutit.

En fin de compte, quand il revint le 13 octobre, les travaux de démolition étaient commencés depuis une semaine.

La démolition du port.

En effet, dès le mois de juin, le Secrétaire d'Etat à la guerre, Voisin, s'était préoccupé de la démolition des fortifications : d'après l'article 9 du traité, elle devait être terminée cinq mois après la conclusion du traité.

Le Blanc reçut les ordres nécessaires pour passer les adjudications. Voisin de son côté choisit les régiments qui devaient y participer. L'Angleterre avait désigné trois commissaires chargés de veiller à la stricte exécution du traité · C'étaient, le major Abercrombie, Jaspar Cleiton, gouverneur de la Citadelle de Dunkerque, et l'ingénieur John Armstrong. Ce dernier inféodé au parti whig, ennemi de la France, devait susciter d'innombrables difficultés à l'Intendant Le Blanc et à l'Ingénieur de Moyenneville, directeur des fortifications de Dunkerque.

Les instructions qui leur étaient remises étaient d'ailleurs draconiennes. Ils ne pouvaient apporter aucun tempérament à l'exécution absolue des prescriptions de l'article 9. Il leur était notamment enjoint secrètement de rendre le chenal impraticable en le comblant avec les pierres des coffres des jetées, et de ruiner complètement les écluses de Bergues et des Moëres.

Le Duc d'Aumont, ambassadeur à Londres, fut alors remplacé par un chargé d'affaires, d'Iberville, vieux diplomate rompu aux affaires. Louis XIV, qui espérait encore voir la démarche de Tugghe couronnée de succès, lui avait donné la mission de s'efforcer de retarder le comblement du port, jusqu'après la démolition des fortifications.

L'ordre de commencer les travaux étant parvenu de Londres, le 18 Septembre, Voisin fit diriger le 27 sur Dunkerque les 8 bataillons qu'il avait désignés. Ils y arrivèrent le 7 octobre. Dès le 8 commençait la Démolition.

L'ère des difficultés commençait aussi. Alors que les Français voulaient au préalable raser les fortifications, les commissaires anglais prétendaient d'abord combler le port : Ils craignaient, en effet, que la garnison anglaise qui était en infériorité ne fût attaquée par les troupes françaises. Aussi refusaient-ils de laisser ouvrir une brèche au corps de place ou à la citadelle tant que les dehors ne seraient pas préalablement détruits.

Sous de futiles prétextes, ils firent même interrompre les travaux : Ils exigèrent le départ des galères et des vaisseaux stationnés dans le bassin pour combler celui-ci. Mais comme plusieurs d'entre eux avaient besoin de réparations urgentes, il fut impossible de leur donner satisfaction. Les travaux avancèrent cependant assez rapidement. On s'était d'abord attaqué au corps de place, près de la porte de Nieuport et de l'Ecluse de Bourbourg. Au milieu du mois d'octobre, les forts de bois étaient complètement détruits : les mineurs s'attaquaient aux Risbans et au fort Revers qu'il fallait faire sauter. Le feu fut mis aux fourneaux le 1er décembre, et ce bel ouvrage ne fut bientôt qu'un monceau de ruines. On attaqua ensuite la démolition des huit bastions de la place. Continuellement le travail fut retardé par les exigences des commissaires qui, d'après les indications de leur souveraine, essayaient de prolonger le plus possible l'occupation de Dunkerque par les troupes anglaises.

Le canal de Mardyck.

Mais alors se posa un problème, que n'avaient pas prévu les Anglais. Le port de Dunkerque servait pour l'écoulement à la mer des eaux du pays : La destruction des écluses et le comblement du chenal allaient condamner toute une contrée riche et fertile à l'inondation. Le Gouverneur de Bergues, Descottières, l'avait fait remarquer dès 1712, et Le Blanc en avait entretenu Bolingbroke lors de son passage à Dunkerque. De part et d'autre, on chercha une solution à ce problème. Innombrables sont les mémoires et plans dressés par Le Blanc, de Moyenneville, et même par Le Pelletier de Souzy, surintendant des fortifications, pour prouver aux Anglais qu'on ne pouvait faire écouler les eaux que par le port de Dunkerque, et qu'il était indispensable de conserver au moins une écluse intacte.

Les instructions remises à d'Iberville par Louis XIV insistent fortement sur ce point. Armstrong était opposé à cette manière de voir et réfutait les mémoires des Français, prétendant avoir trouvé un écoulement des eaux par Nieuport et Gravelines.

Malgré ses insistances, Le Blanc refusa de laisser toucher à l'écluse des Moëres tant qu'il n'aurait pas reçu les ordres du Roi.

D'Iberville, avant son départ pour Londres en décembre 1713, alla passer deux jours à Dunkerque pour examiner la situation et se mettre en mesure de défendre les intérêts de la France. Différents mémoires lui furent remis : Dans l'un d'eux, rédigé par Tugghe, et dans une note de Le Blanc était envisagée la création d'un canal débouchant en mer à Mardyck, par lequel pourraient s'écouler les eaux au cas où le port serait comblé. Dans l'esprit de ses rédacteurs c'était un projet destiné à créer un port à côté de Dunkerque, pour rendre de nouveau à cette ville son ancienne splendeur

Le Ministre Anglais Bolingbroke décida d'envoyer à Dunkerque, le Général Hill pour essayer de concilier Le Blanc et Armstrong. Après une course de deux jours sur le terrain, en janvier 1714, Armstrong refusa de s'avouer vaincu et maintint ses prétentions de faire détruire toutes les écluses, et d'écouler les eaux par Gravelines. Il se sentait soutenu par le parti whig que les Ministres de la Reine Anne n'osaient pas combattre ouvertement. Armstrong se rendit à Londres pour défendre sa thèse. Louis XIV comprit dès lors que la question du comblement du port de Dunkerque, passait du domaine de la politique extérieure dans la politique intérieure de l'Angleterre : En fin de compte, le gouvernement britannique maintint ses prétentions : Les écluses devaient être détruites. Il ne restait plus à Louis XIV qu'à prendre ses dispositions, pour creuser un nouveau canal.

Le Blanc, dès la fin de mars 1714 en étudia les plans. Pendant ce temps, les travaux de démolition étaient poussés avec activité. Le camp retranché de 1706 était rasé, le Fort Louis avait subi le même sort. L'œuvre de Vauban s'effritait rapidement.

Le Blanc, déployant une activité fébrile, s'ingénia d'abord à trouver les fonds nécessaires pour la construction du nouveau canal.

Il fut autorisé à imposer extraordinairement son intendance de 100.000 livres, à lever de nouveaux droits sur la bière, et à toucher une année des loyers des maisons de Dunkerque.

Le tracé était à peu près celui de l'ancien projet de Van Langren : Les travaux furent rapidement mis en adjudication. Les entrepreneurs pouvaient disposer de la main d'œuvre militaire. Dix bataillons arrivèrent à Dun-

kerque dans ce but. Le 28 avril, le premier coup de pioche pour l'ouverture du canal fut donné. (1)

Le 24 les derniers vaisseaux du Roi étaient sortis du port, emportant l'artillerie des forts et les galériens. On commenca, alors la démolition des jetées. Malgré les difficultés soulevées par Armstrong, les travaux du canal avancèrent rapidement : Douze nouveaux bataillons étaient venus renforcer les premiers. La ville de Lille avait fourni 300.000 livres pour permettre de les continuer.

Les démolisseurs s'attaquèrent alors à la Citadelle, puis aux écluses. Et quand les derniers navires marchands furent sortis du port d'échouage, un batardeau fut édifié pour en empêcher l'accès.

Le 6 août, sous la conduite du Commissaire Armstrong, deux mille soldats dont 400 anglais, groupés en 5 brigades se relevant toutes les heures, placèrent pêle-mêle des sacs à terre, bottes de foin, fagots qui avaient été préparés pour construire ce barrage de trente toises de largeur, situé à l'extrêmité de la rue du Quai.

A neuf heures du soir ,la digue était assez élevée pour que la mer, étant haute, ne pût la franchir. Mais cet ouvrage établi à la hâte avec des matériaux disparates, mal liés, ne présentait aucune solidité.

Le port était comblé. Les désirs des Anglais étaient satisfaits, mais l'avant-port restait libre au commerce.

Quelques jours après, la Reine Anne mourût.

Son décès allait amener une orientation nouvelle de la politique anglaise. Par crainte de troubles en Angleterre, les troupes qui se trouvaient sur le continent furent rappelées. Les derniers bataillons anglais de Dunkerque s'embarquèrent le 20 août. L'Intendant Le Blanc eut alors beaucoup de peine à contenir les habitants « ne croyant pas qu'il convint de donner dans les démonstrations choquantes et qui puissent offenser les Anglais ». Les trois commissaires restaient seuls à Dunkerque.

---

(1) En mesures actuelles, le Canal de Mardyck avait 6.600 mètres de longueur, 85 mètres de largeur moyenne et 6 m. 50 de profondeur. Après un trajet parallèle à la côte, il s'incurvait brusquement vers la mer, à la hauteur de l'Eglise de Petite-Synthe. Après les écluses, dont la petite subsiste de nos jours, il était prolongé par deux jetées qui en facilitaient l'accès. Il pouvait contenir 52 vaisseaux de 40 à 70 canons, dans le bassin situé entre le coude et l'avant radier de l'écluse.

Georges Ier remplaça le Ministère trop favorable à la France, par un Ministère Whig : On s'aperçut vite du changement. Armstrong se montra plus arrogant et plus exigeant que jamais . Il voulut faire démolir le mur d'enceinte de la ville, qui longeait le port. On lui opposa une fin de non-recevoir. Les rapports entre Londres et Versailles se montrèrent de plus en plus tendus : Les Anglais accusaient Louis XIV de vouloir créer un nouveau port à Mardyck : Stanhope déclara à d'Iberville que la continuation de ces travaux obligerait le roi d'Angleterre à entreprendre une nouvelle guerre. Louis XIV se contenta de répondre que c'étaient les Anglais eux-mêmes qui l'y avaient forcé en exigeant la démolition des écluses.

Les travaux du canal de Mardyck étaient poussés le plus diligemment possible. Le 17 octobre, on avait commencé les fondations de la grande écluse, dans lesquelles avait été placée une inscription commémorative.

Les commissaires anglais exigèrent alors une destruction plus complète des jetées, et le comblement du chenal : Le Blanc leur répondit qu'en l'absence de chasses, il s'ensablerait de lui-même et qu'il était par conséquent inutile d'entreprendre des travaux dispendieux.

Les récriminations officielles des Anglais augmentèrent quand le Comte de Stair fut nommé Ambassadeur en France.

Le Blanc n'en continua pas moins à pousser les travaux du canal avec son activité ordinaire.

Le 11 janvier 1715, la dernière porte de la petite écluse fut mise en place. Le 6 février, les batardeaux était enlevés.

Le Blanc avec les officiers de la garnison, le Magistrat de Dunkerque et de nombreux habitants, entendirent sur place une messe solennelle célébrée par l'Abbé de Bergues, qui bénit le canal ;puis les portes des écluses furent ouvertes et les eaux s'écoulèrent aux applaudissements des spectateurs. (1)

---

(1) « Les eaux de la mer y entraient et en sortaient par le moyen d'une écluse qui fut construite et qui était dans ce genre d'ouvrage digne de l'admiration de tous les hommes de l'art. Les fondations avaient 86 toises de longueur sur 23 de largeur ; les deux bajoyers avaient chacun 24 pieds d'épaisseur et la pille du milieu 30. On entrait dans cette écluse par deux passages : l'un de 44 pieds pour les gros vaisseaux ; et l'autre de 26 par les bâtiments de moindre grandeur. Chaque passage avait deux

Les réclamations des Anglais se firent alors plus pressantes. Le canal nouveau et ses écluses leur semblaient d'une largeur excessive. Leurs craintes étaient certes fondées puisque déjà les habitants demandaient pour le nouveau canal les mêmes franchises qui existaient autrefois pour leur port.

Louis XIV restant sourd aux représentations de Stair, donna toutefois à ses fonctionnaires l'ordre de ne laisser entrer aucun navire par le nouveau chenal.

L'opinion anglaise se trouva alors très divisée : Les whigs accusant de flaiblesse les anciens ministres de la Reine Anne leur intentèrent un procès en trahison !

Stair continua d'intriguer à la Cour de France. Il réclamait un arbitrage par des experts : Le Roi lui fit savoir qu'il ne pouvait plus être question de négocier. Il avait satisfait au traité d'Utrecht. C'était suffisant.

Sur ces entrefaites, Le Blanc obtint l'autorisation de se rendre à la Cour. Il voulait surtout réclamer des fonds pour achever son œuvre.

Les dépenses s'étaient élevées à 1.747.085 livres. Le devis initial était de 800.000. La ville de Dunkerque avait versé en plus, 150.000 livres, et la châtellenie de Bergues 60.000. Il fallait donc couvrir un excédent de dépenses de 737.085 livres.

Le Blanc revint à Dunkerque, le 14 juillet, sans rapporter aucune somme. Mais, son intervention n'avait pas été inutile. Il avait démontré au Roi, à l'aide d'un plan en relief, l'utilité du nouveau canal. Il avait réussi à triompher à la Cour, des partisans de Lord Stair. Car, dès février 1715, le duc d'Orléans s'était engagé en des pourparlers secrets avec ce dernier, et avait promis de donner satisfaction à l'Angleterre au sujet du Canal de Mardyck.

---

portes : L'une du côté de la mer, l'autre du côté de la terre ; elles du grand passage pesaient au moins 50 milliers chacune ».

Faulconnier (p. 191) donne les précisions suivantes : Un vaisseau de 76 canons tirant 20 à 21 pieds d'eau, et n'ayant que 42 pieds de largeur pouvait entrer par la grande écluse large de 42 pieds et dans laquelle il pouvait y avoir jusqu'à 24 pieds d'eau, aux marées de vives eaux.

Une frégate de 26 canons large de 24 à 25 pieds pouvait traverser la petite écluse.

D'après ces chiffres, il est évident que le nouveau canal et son bassin pouvaient constituer un port militaire sérieux.

Le Blanc avait avantageusement contrebalancé son influence. Il rapportait enfin, pour le nouveau canal « les mêmes privilèges et franchises dont jouissaient les navires, qui entraient dans l'ancien port de Dunkerque ».

Malgré le manque d'argent, il termina son œuvre en faisant élever deux petites jetées, et en extrayant le sable encombrant le nouveau chenal. (1)

L'Etat du vieux roi faisait présager sa mort prochaine Louis XIV mourait le 1er septembre 1715. Avec lui, la manière ferme et énergique, tout en restant digne et un peu distante, employée vis à vis du ministère anglais, allait faire place à une politique d'effacement, qu'allaient instituer ceux qui devaient prendre en mains les destinées du royaume. Les Dunkerquois allaient être les premiers à en subir les conséquences.



SCEAU AUX CAUSES
En usage de 1721 à 1789

---

(1) L'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, servant de règlement pour la franchise du nouveau canal de Mardyck est du 10 octobre 1716.

Le Blanc quitta alors Dunkerque, pour prendre une place dans le Conseil de Guerre et devenir ensuite Secrétaire d'Etat. L'Intendance de Dunkerque fut supprimée et la Flandre maritime fut rattachée à l'Intendance de Lille.

A la suite du départ de Vergier, Le Blanc avait nommé P. M. Faulconnier, président de la Chambre de Commerce.

CHAPITRE XIX

DUNKERQUE AU XVIIIe SIÈCLE

La lutte pour l'existence sous l'œil des Commissaires Anglais

La période qui s'étend de la mort de Louis XIV à 1789 et qui constitue, à proprement parler, « le XVIIIe Siècle », siècle de 75 ans, car on y brûle les étapes, sera pour Dunkerque celle d'une lutte pour l'existence, la prolongation des années douloureuses que nous venons d'étudier, car il s'agit de sauvegarder ce qui reste du port, et partant le commerce source de tout bénéfice. A deux reprises, des traités néfastes viendront renouveler les conditions draconiennes du Traité d'Utrecht, et chaque fois avec une tenacité admirable, malgré la surveillance des commissaires Anglais, les Dunkerquois rétabliront leurs fortifications, creuseront leur bassin, remettront en état leurs quais, leurs jetées, leurs chantiers de construction, donnant ainsi un exemple sublime à toute la nation, et faisant derechef un tort considérable à leurs ennemis séculaires.

La Régence.

Dès le début, les négociants utilisent pour charger ou décharger leurs navires, la partie de l'avant-port restée libre en amont du batardeau, et le nouveau canal de Mardyck, dont les abords sont cependant dangereux, ce qui occasionne de nombreux échouages. Aussi les transactions ne sont-elles jamais interrompues.

Le nom de Dunkerque n'est pas effacé de la carte des ports : Le 27 décembre 1715, le prétendant Jacques Stuart s'embarque sur une frégate qui l'attend en rade de Dunkerque. Après avoir touché à Peterhead, il reconnaît l'impossibilité de tenter un débarquement et revient en France où il atterrit près de Gravelines, le 21 février 1716.

En avril 1716, une frégate de 34 canons peut franchir l'écluse de Mardyck. La démonstration est faite : un nouveau port est créé à côté de Dunkerque : Le Conseil d'Etat du Roi confirme sa franchise. C'est une nouvelle explosion de rage de la part des Anglais. Richard Steele,

dans divers libelles, dénonce « cet acte de déloyauté et félonie ». Satisfaction va leur être donnée : La politique anglophile du Régent, ôtera bientôt aux Dunkerquois, leurs dernières illusions. L'œuvre de Le Blanc et Moyenneville, sera sacrifiée à l'Alliance avec l'Angleterre.

Dans le traité de la Triple Alliance conclu à La Haye, le 4 janvier 1717, le Roi de France, « pour ôter tout soupçon d'intention de faire un nouveau port près du canal de Mardyck » consentait à la démolition totale de la grande écluse. La petite devait être réduite de 26 à 16 pieds de largeur. Enfin les jetées devaient être rasées des deux côtés. Le Roi pouvait disposer des matériaux, mais s'engageait à ne pas les utiliser pour des ports, distants de moins de deux lieues de Dunkerque.

Ces travaux devaient être terminés au plus tard à la fin de juin. Mais leur exécution fut retardée. Aussi quand le Czar Pierre Ier passa par Dunkerque, put-il examiner ce travail remarquable.

Arrivé le 21 avril au soir, il logea à l'Intendance de terre (1) qu'avait quittée M. de Bernières. Le lendemain, il visita le port, les forts ruinés, l'arsenal de la marine, demandant quantité d'explications, et entrant dans les moindres détails. Dans l'après-midi, il fut reçu à l'Eglise Saint-Eloi dont il admira les tableaux. Le 23, après avoir assisté, dans la matinée, à une revue des troupes, il se rendit en bateau aux écluses de Mardyck. Plusieurs navires stationnaient dans le bassin. Il examina l'ouvrage en connaisseur et revint à Dunkerque qu'il quitta le 25 en prenant la direction de Calais.

La démolition de la grande écluse fut commencée peu après. Ce pénible travail ne fut terminé qu'en décembre.

Les eaux croupissantes de la Panne ne pouvaient plus s'écouler par le Canal de Furnes. Elle infectaient tout un quartier. Les habitants, afin de pouvoir y pratiquer des chasses, détruisirent le batardeau qui avait été construit à l'extrémité de la rue royale, et établirent une nou-

---

(1) L'Intendance de terre se trouvait alors Marché aux Verdures (aujourd'hui Quai des Hollandais). Ce bâtiment adjacent a l'Hôtel de Ville, est occupé par différents services annexes (police, prud'hommes). Ce fut donc à tort que lors du passage de Félix Faure à Dunkerque on plaça dans l'ancienne sous-préfecture, rue du Jeu de Paume, une plaque rappelant le séjour du Czar dans ce bâtiment qui ne fut acheté qu'en 1757 pour servir d'Intendance.

velle écluse dite Guindal de Kesteloot, (1) près de la porte principale du Parc de la Marine.

Dès lors, l'écoulement put se faire dans le port : Une rigole pratiquée à travers les ruines de l'écluse de Bergues, le fit communiquer avec le canal de Mardyck, si bien que ce dernier reçut, par cette voie détournée, les eaux du canal de Furnes.

Le commerce maritime n'était pas complètement aboli : En 1717, cent vingt navires étaient entrés ou sortis de Dunkerque (2). Les bateaux pêcheurs venaient s'amarrer au pied du batardeau : Mais à partir du milieu de 1718, la passe commença à s'ensabler. Aussi leurs mouvements furent-ils rendus de plus en plus difficiles.

Mais les Dunkerquois, toujours décidés à lutter contre le sort, espéraient la voir s'améliorer : N'envoyèrent-ils pas en 1718, de Meulebecque et Faulconnier plaider auprès de la Cour, pour le maintien de la franchise de leur port ? Ils furent présentés au Régent par MM. de Grancé et Le Blanc, et accueillis favorablement.

Comme la grande écluse de Mardyck se trouvait comblée, celle qui restait, ne mesurant plus que 16 pieds de largeur, ne pouvait laisser passer que de petits navires d'un très faible tonnage.

Pour l'utiliser au mieux, on se servit de bélandres de mer qui allaient jusqu'en rade, porter les marchandises sur les navires : Elles pouvaient, en franchissant l'écluse, pénétrer jusque dans Dunkerque. Afin de faciliter la navigation, les marins réclamèrent en 1719 un éclairage et un balisage de la nouvelle passe. Ces travaux devaient être effectués peu après : Les négociants espéraient aménager par la suite ce nouveau port en contruisant en avant de l'écluse, des quais où pourraient s'amarrer de gros navires, en y établissant des cales pour la construc-
tions des bateaux.

---

(1) Du nom de l'éclusier, qui était logé dans une maison située à gauche de la porte du Parc.

(2) Aff. Etr. France 67, f° 14.

En 1719, les pêcheurs dunkerquois recueillirent environ 6.000 tonnes de harengs qui furent presque toutes exportées en Espagne ou aux Iles d'Amérique, car les Hollandais jouissaient de l'avantage de pouvoir vendre leur pêche en France, ce qui concurrençait terriblement les pêcheurs de notre ville.

Rupture du batardeau.

Le 31 décembre 1720, les éléments déchaînés travaillèrent pour les Dunkerquois. Le batardeau fut rompu.

« Il se fit un si grand vent, et la marée était si forte le dernier jour de cette année, écrit un chroniqueur, que le vent de la mer l'ouvrit en deux parts. L'eau entra dans la ville jusqu'à l'Hôtel de Ville. Il n'y avait pas une heure qu'un carrosse avait passé sur ce batardeau commencé à la porte de la poissonnerie jusqu'à celle de rue du Quai ».

La mer devait avoir rapidement raison de ce travail, construit à la hâte, en matériaux hétéroclites.

Jamais tempête ne fut mieux accueillie. Les habitants complétèrent l'œuvre des flots : « Les matelots, les pescheurs et le peuple sans estre commandés et sans salaire, travaillèrent à l'envi ». Ils enlevèrent les restes du barrage et réparèrent, aussi bien que possible, le vieux port. Des chasses provoquées par l'écluse Kesteloot, le débarrassèrent en partie des sables, qui s'y étaient accumulés. Bientôt des navires de 250 tonneaux purent y accéder.

Les Anglais, contre toute attente, ne réclamèrent pas le rétablissement du batardeau.

Cet événement fortuit avait rendu l'espérance aux Dunkerquois qui demandèrent à Paris le rétablissement de leur commerce avec les colonies. Tugghe, envoyé en mission, obtint en octobre 1721 des lettres patentes qui l'autorisaient. (1)

Dès le début de l'année suivante, les armements furent repris avec vigueur. Bien plus, un arrêt du Conseil

---

(1) En 1704, le Roi avait permis aux négociants de Dunkerque de faire le commerce avec les Iles. Mais un réglement de 1717, autorisant ce commerce des ports en avait excepté Dunkerque et Marseille en raison de leur franchise. Les Dunkerquois avaient alors réclamé au Conseil du Commerce, qui les avait mis dans l'alternative ou de s'abstenir de ce commerce ou de se conformer au nouveau réglement, c'est-à-dire de s'assujettir à l'entrepôt et au paiement des droits. Comme les conditions étaient une atteinte à la franchise, les commerçants de Dunkerque avaient préféré y renoncer. Les lettres patentes de 1727 autorisèrent le trafic avec les îles d'Amérique à condition d'établir des entrepôts en Basse-Ville, qui n'était pas zone franche. Deux entrepôts y furent construits, l'un pour recevoir les denrées et marchandises venant du royaume et destinées aux Iles, l'autre pour celles qui en provenaient.

d'Etat du 13 février 1722 accorda à la ville une subvention de 50.000 livres pour améliorer le chenal. (1)

Le port de Mardyck s'ensablait lentement. Des bancs en gênaient l'entrée. Ils ne causèrent pas moins de 39 échouages, de 1716 à 1727.

Le commerce abandonna peu à peu cette voie, tandis qu'il reprenait celle de l'ancien port, qui s'améliorait et se régénérait.

Telle était la situation, lorsque Louis XV prit les rênes du Gouvernement.

Règne de Louis XV.

Au début, quelques travaux furent encore exécutés pour utiliser le canal si bien conçu par Le Blanc.

En 1723, à la fin d'octobre, une tour de bois de 42 pieds de hauteur fut édifiée pour en signaler l'entrée aux navigateurs.

L'année suivante, un bassin fut creusé à son autre extrémité, (sur l'emplacement de la place du Palais de Justice actuelle). Les navires pouvaient accoster au quai Sainte-Thérèse et s'y décharger en pleine ville.

Grâce à l'initiative des habitants, notamment des matelots, qui travaillaient de nuit, avec leurs femmes et enfants, grâce aussi aux chasses régulièrement pratiquées, le vieux port était approfondi, et une petite jetée s'était élevée du côté du Risban. (2)

Au début, les commissaires anglais fermèrent les yeux, car ces travaux n'étaient pas entrepris par l'administration locale.

Le résultat obtenu était excellent, à tel point qu'en 1729, le commissaire des guerres Ségent pouvait déclarer dans un mémoire, qu'en une seule année 8 à 900

---

(1) Un arrêt du Conseil du 29 juillet 1721 déchargea les habitants de la capitation pour 1719-20-21 et décida en outre que le produit de la capitation pour 1722 serait affecté à la réparation du Canal de Mardyck.

(2) Par ordonnance du 12 nov. 1728, Dunkerque fut réuni au Gouvernement des Flandre. Il cessa d'être un Gouvernement militaire séparé. Le dernier Gouverneur fut donc François Rouxel de Médavi, Marquis de Grancey, qui avait obtenu cette charge en 1714 de son frère Jacques de Médavi, Comte de Grancey. Il ne resta plus à Dunkerque qu'un commandant de place. Le 29 décembre 1725, était mort à Dunkerque Henri-Antoine de Ricouart, Comte d'Hérouville, Maréchal de Camp, Commandant en Chef pour le Roi de Dunkerque. Il fut inhumé le 31 décembre dans le chœur de l'Eglise Saint-Eloi.

navires dont 400 français, 250 hollandais, et 150 anglais étaient entrés dans le port : Les plus grands, de 250 tonneaux, tiraient jusqu'à 12 pieds d'eau.

Il y stationnait, de plus, 28 chaloupes de pêcheurs qui avaient rapporté 300.000 livres. Quinze navires faisaient le commerce avec les Antilles, cinq avec les ports du Nord. Il existait une ligne régulière avec Londres, une autre avec Amsterdam. Quelques négriers enfin se rendaient en Guinée. (1)

Le commissaire anglais Lascelles revenant à Dunkerque en 1732, après une longue absence, trouva, non sans étonnement, le port transformé. Il empêcha aussitôt de terminer la construction d'un navire en chantier. Dans un mémoire adressé à son Gouvernement il déclara qu'aux marées ordinaires, il y avait 13 pieds d'eau dans le port ; que les jetées avaient été reconstruites sur une longueur de 700 toises, etc. C'était exact. Mais le commerce anglais était trop intéressé à la conservation du port de Dunkerque. Plusieurs capitaine de cette nation furent interrogés. Ils déposèrent que ce n'était qu'un mauvais port marchand, sorte de rigole où la navigation était dangereuse, mais qu'il était utile au commerce de la Grande-Bretagne, à cause de sa franchise. Dunkerque fut sauvé. Le 29 septembre, à la suite d'un rapport du Comte de Waldegrave, Ambassadeur d'Angleterre concluant à la nécessité de ruiner totalement ce qui restait du fort Vert et du château de Bonne Espérance, le Parlement Anglais députa à Dunkerque Armstrong, directeur général de fortifications. Il y arriva accompagné de Cromstrom, gouverneur de Furnes, représentant les Etats Généraux. Choyés par les autorités françaises, ils firent à leur retour dans leur pays des rapports favorables aux intérêts de Dunkerque, et l'affaire en resta là.

Quand il ne s'agissait pas de lutter contre les exigences des commissaires anglais, les négociants ou armateurs devaient se défendre contre des mesures qui permettaient l'introduction en fraude de poissons étrangers, ou contre les prétentions des commis des fermes royales, qui, avec leur esprit mesquin et tracassier, allaient jusqu'à vouloir interdire le commerce avec les colonies par le vieux port.

---

(1) Le pilotage avait été rétabli le 10 mars 1728 et placé sous les ordres de la Marine.

Soutenus par leur Chambre de Commerce, les Dunkerquois de 1730 à 1734 réussirent à empêcher la concurrence de Nieuport pour le hareng et à continuer le trafic avec les Iles, si bien qu'en 1734, trente navires se livraient au long cours. (1)

La Chambre, dont les revenus s'accroissaient, put, cette année là, avancer 20.000 livres à l'Hôpital. Car la misère était grande, et l'administration hospitalière qui se chargeait des secours à domicile, rôle dévolu de nos jours au Bureau de Bienfaisance, avait à faire face à de grands besoins.

Pour pouvoir recueillir en un même centre le plus grand nombre de nécessiteux, pour lutter contre le vagabondage et la mendicité, les administrateurs de l'Hôpital Saint-Julien, rue des Vieux Quartiers sollicitèrent la transformation de cet établissement en Hôpital Général, afin de pouvoir jouir des privilèges dont étaient dotés les autre Hôpitaux Généraux du royaume. L'Intendant Bidé de la Grandville ayant donné un avis favorable, le Roi par lettres patentes de juillet 1737 enregistrées au Parlement le 26 novembre, érigea l'Hôpital Saint-Julien en HOPITAL GENERAL DE LA CHARITE, qui devait être régi par douze administrateurs. Ceux-ci qui avaient à leur tête le vieux corsaire Cornil Saus (2), élaborèrent un règlement minutieux, fixant les attributions de chacun, et réglant le travail dans les manufectures ou ateliers de filets, coton, chanvre, brasserie, où devaient être employés les pauvres valides.

Dunkerque reste en dehors de toute opération militaire pendant la guerre de succession de Pologne (1733-1735). Fleury s'y était vu entraîné, car il s'agissait de replacer

---

(1) En 1733 fut démolie la caserne de cavalerie située rue du Sud, derrière la muraille des Capucins.

L'astronome Maupertuis se rendant en Laponie pour y effectuer des opérations géodésiques, s'embarqua à Dunkerque en 1736.

(2) Cornil Saus, après le traité d'Utrecht avait cessé toute navigation, et s'était consacré entièrement aux œuvres charitables. Il avait demandé au Magistrat d'entretenir tous les pauvres enfants dans le nouvel Hôpital Saint-Julien. Pour seconder son zèle, le Magistrat l'avait nommé Directeur le 4 février 1720. Saus fonda ies manufactures de l'Hôpital, et lui fit don en 1721 de sa maison et de 600 razières de blé. Après avoir fait quelques donations à ses neveux il se retira à l'Hôpital où il mourut le 23 juin 1738, âgé de 79 ans. Il fut inhumé dans l'Eglise Saint-Eloi vis à vis de la Chapelle Saint-Julien.

sur le trône de Varsovie Stanislas Leczinski, père de la Reine de France. Le 18 Novembre 1738 était signée la paix de Vienne, la seule du règne qui fut profitable à la France. Stanilas recevait la Lorraine, qui à sa mort devait revenir à la Couronne de France. Sa publication à Dunkerque au début de 1739 fut l'occasion de grandes réjouissances.

L'hiver 1739-1740 fut très rigoureux. La température se trouva extrêmement basse surtout dans les premiers jours de janvier. Aucun navire ne put alors sortir du port qui était complètement gelé.

Ce fut un peu la répétition de ce qui s'était passé en 1709 : « Les vivres étaient si chers surtout le blé qui a valu jusqu'à 60 et 70 livres (1), et plus même, la rasière. Le dernier jour d'avril il y eut une révolte parce qu'il n'y avait pas assez de blé sur le marché pour la consommation de la ville. Mais par la précaution de M. d'Alembon qui, par sa présence, apaisa le peuple, et lui dit qu'il y avait du blé dans les magasins de M. Doncquer bourgmestre, et les fit ouvrir et distribuer lui-même, il s'en trouva sur le marché pendant plusieurs jours par les temps le plus mauvais »

Ces incidents se renouvelleront au cours du siècle : la rareté des céréales et partant l'élévation du prix des subsistances sera une des causes économiques primordiales de la Révolution. (2)

Guerre de la Succession d'Autriche.

La mort de l'empereur Charles VI devait amener en Europe des révolutions autrement importantes que celles qu'avait produites la mort du Roi de Pologne.

A l'ouverture de sa succession, cinq prétendants dispu-

---

(1) En 1720, le blé s'était vendu à Dunkerque de 12 à 16 livres la razière de 250 livres. Le Bourgmestre de Meulebecque en avait acheté de grosses quantités pour le compte de l'Etat, pour être envoyées à Bordeaux (1112 razières en septembre, 1825 en octobre). Le frêt de Dunkerque à Bordeaux s'élevait à 35 sols la razière.

(2) Un acteur nommé Huau fit construire en 1740 un théâtre rue Nationale, alors appelée rue Saint-Eloi, celui qui avait été aménagé rue des Pierres en 1715, étant insuffisant. Au bout de neuf ans criblé de dettes, il fut forcé de vendre la salle avec ses décors. Elle fut rachetée par un sieur Vandeper qui la loua à des comédiens de passage.

tèrent à Marie-Thérèse l'héritage de son père. A la Cour de Louis XV un parti estimait que le moment était propice pour porter un dernier coup à l'ennemie séculaire, la monarchie autrichienne. L'attitude de Marie-Thérèse parut un défi jeté à la France. Il fallut envisager une nouvelle entrée en campagne.

Comme l'Autriche pouvait obtenir l'appui de l'Angleterre, il était indispensable de mettre Dunkerque en état de résister à une attaque.

Nouveaux Forts. Camp retranché.

En septembre 1740, le duc de Boufflers, Gouverneur de la Flandre y arriva avec le Bailli de Givry, Commandeur de Malte. Ils prirent toutes les dispositions utiles pour mettre la ville en état de défense. Bientôt sept bataillons font leur entrée dans la place. Ils commencent aussitôt les travaux de fortification du côté de la mer.

Trois batteries sont construites à l'ouest des jetées par les régiments de Bourgogne, Santerre et Angoumois qui leur donnent leur nom. Des passerelles les relient entre elles. En arrière, elle communiquent avec la terre par une estacade qui permet d'y accéder même à marée haute. Ces batteries, solidement construites étaient garnies de 8, 10 et 12 pièces de 24, et deux mortiers chacune.

A l'ouest sur les ruines du grand Risban, on édifia un ouvrage armé de 20 canons de 36 et de 8 mortiers. Il pouvait contenir 7 à 800 hommes. La place se trouvait à l'abri d'un coup de main de ce côté.

Pour se garer contre toute surprise on fit patrouiller les chaloupes tout le long de la côte. Tous les corps de métier furent mobilisés. A la première alerte, les artisans devaient se rendre chez leur connétable qui avait reçu les ordres nécessaires pour employer tous les hommes valides. Les travaux furent continués en 1741. Le commissaire anglais Laye, qui venait de succéder à Day, n'éleva aucune protestation. (2) Aux frais communs de la

---

(1) Le balli de Givry, lieutenant général avait été chargé d'un commandement dans la Flandre, le Hainaut et le Boulonnais.

Il mourut en 1744 à l'armée d'Italie à l'attaque de Château Dauphin.

(2) Le secrétare d'Etat Amelot avait toujours répondu d'une façon très ferme aux représentations de l'Ambassadeur britannique en France. Il ne reconnut pas officiellement Laye comme commissaire, et celui-ci demeura à Dunkerque en qualité de simple particulier.

ville et de la Chambre de Commerce, le port et les jetées furent améliorés.

Le 31 août, on éleva un vaste camp en dehors de la porte de Nieuport. Il fut bientôt étendu dans le Rosendaël jusqu'à la chapelle de Betford (1) à la Tente Verte, ainsi qu'au sud du canal de Furnes. Vingt bataillons sous les ordres du Maréchal de Noailles vinrent l'occuper en 1742.

On travailla alors activement à fortifier Dunkerque du côté de la terre. Un retranchement fraisé, garni de 70 pièces d'artillerie fut construit pour protéger le camp, sur les plans du Bailli de Givry et du Maréchal de Camp d'Aulnay. On lui reconnut vite de multiples défauts : Il aurait fallu au moins 250.000 hommes pour le garder. Aussi, quoi qu'il eût coûté 800.000 livres, décida-t-on en 1743 de le supprimer, et par ordre de d'Argenson, on construisit sur le glacis de la place, une nouvelle enceinte de terre de quinze pieds d'épaisseur à redans avec fossé et palissades. Seule la basse ville resta un ouvrage bastionné suivant l'ancien tracé de Vauban.

Plus tard, cette nouvelle ligne de fortifications fut d'ailleurs trouvée tout aussi défectueuse que la précédente.

La ville devait être pourvue d'une garnison, car il ne restait plus alors dans le camp que dix bataillons.

De Givry et d'Aulnay prirent le parti d'enrôler tous les habitants en état de porter les armes, en une sorte de milice bourgeoise qui fut composée de quatre bataillons de 600 hommes chacun.

On leur combina un habit bleu avec parements qu'adoptèrent avec plaisir ceux qui furent nommés officiers. Mais les artisans se montrèrent réfractaires et firent beaucoup de difficultés pour endosser l'uniforme.

Expédition Jacobite de 1744.

Depuis trois ans, un projet de restauration Jacobite avait été accepté par le Ministère du Cardinal Fleury, avec qui Jacques III avait négocié. A la mort du Cardinal, il avait été repris par Amelot et Maurepas. Les pré-

---

(1) Le nom de rue de Belfort donné à une voie de Rosendael n'est que la corruption de celui de Bedfort.

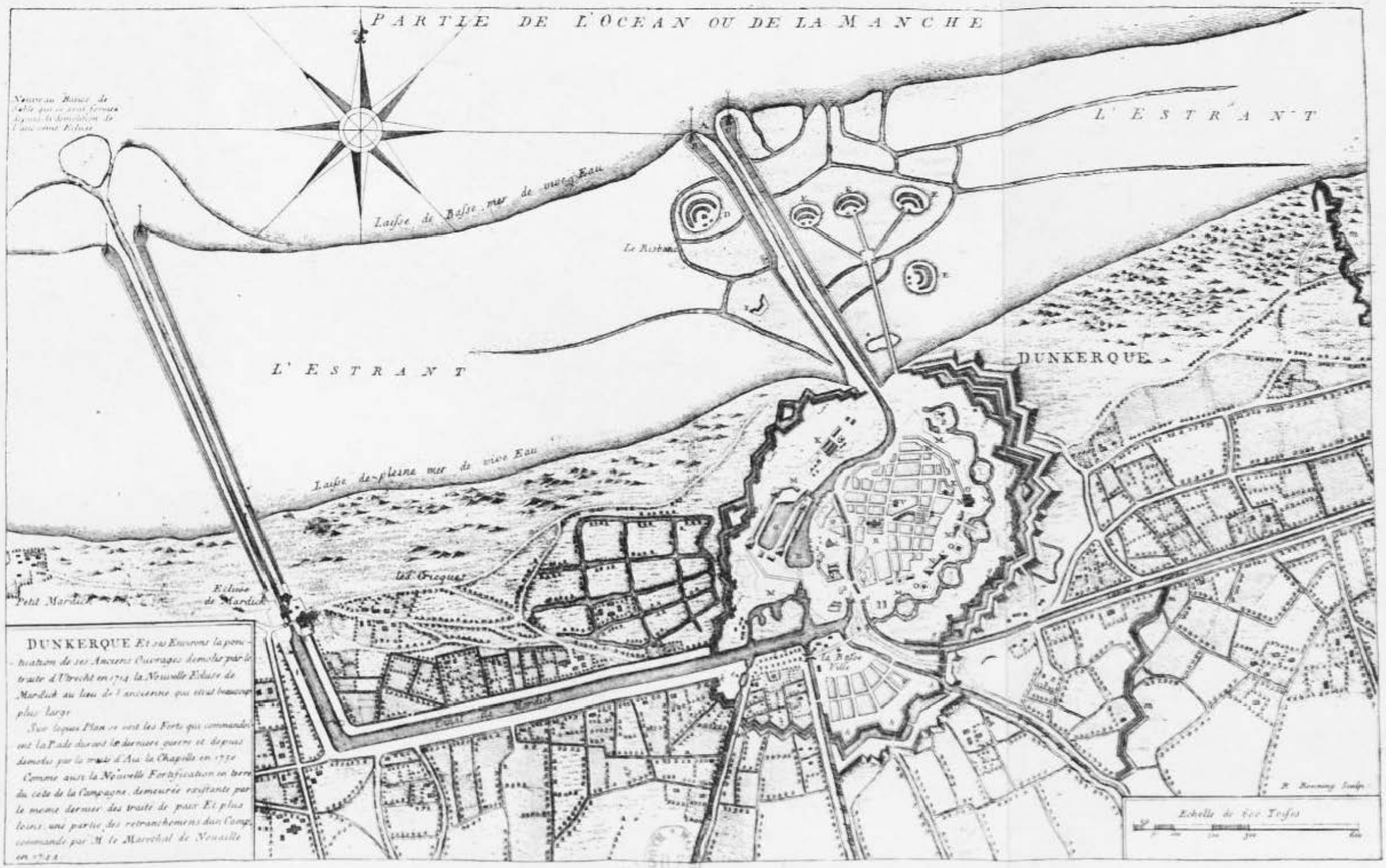

Dunkerque sous Louis XV

Plan anglais « Publish'd according to act of Parliament by Mr Ed Okley Archt. »
On y distingue nettement la trace des anciennes fortifications de Louis XIV démolies ; le canal de Mardyck, les nouvelles fortifications élevées sous Louis XV, les retranchements établis à la Tente Verte et les batteries en mer construites en 1740 et rasées en 1748.

paratifs avaient été menés dans le plus grand secret. La concentration de régiments à Dunkerque ne devait pas paraître suspect.

En effet, les Anglais ayant envoyé des troupes dans les Pays-Bas Autrichiens, il était naturel que Louis XV prît ses précautions.

Cornil Bart fut chargé d'organiser le corps expéditionnaire. Les régiments de Monaco, Gondrin, Bauffremont, Eu, Royal la Marine, Languedoc, La Cour au Chantre, Soissonnais, Diesbach, Royal Corse, Dauphin Dragons, et celui des Canonniers de la Marine, furent peu à peu réunis formant un total de 334 officiers et 9.695 hommes.

Trente huit navires de commerce de 70 à 400 tonneaux furent préparés pour les transports.

Ils devaient être convoyés par une division de cinq vaisseaux et une frégate, prélevés à Brest dans l'escadre du Comte de Roquefeuille, et commandés par le Comte du Barailh.

Maurice de Saxe était arrivé à Dunkerque depuis le 29 février, tandis que Charles Edouard, fils aîné du prétendant, que les Jacobites appelaient le Prince de Galles, attendait incognito à Gravelines. Le 1er mars tout était prêt. Les régiments étaient embarqués.

Mais dans la nuit du 6 au 7 surgit une furieuse tempête d'équinoxe. Dix navires furent jetés à la côte. Leurs équipages et les troupes qu'ils contenaient furent sauvés. Cette catastrophe fut un prétexte pour l'ajournement de l'entreprise qui finalement fut abandonnée comme la précédente.

Cette tentative avait cependant produit une diversion utile en empêchant l'envoi des troupes anglaises aux Pays-Bas, tandis qu'au contraire 6.000 hollandais étaient dirigés en hâte en Grande Bretagne dans le but de s'opposer à un débarquement.

Opérations en Flandre.

Pendant ce temps, les armées françaises luttaient sur plusieurs théâtres : En Westphalie, Bavière, Silésie. Jusqu'ici le Nord de la France n'avait pas eu à souffrir de ces opérations.

Mais le 15 mars 1744, Louis XV avait déclaré la guerre

à l'Angleterre. Cette nouvelle ne fut connue officiellement à Dunkerque que le 11 avril. Le Commissaire Lee avait immédiatement été invité à quitter la ville.

Aussitôt des corsaires furent équipés : Pierre Bart et de Hau de Bergues ramenèrent les premiers, quatre prises dans le port.

Louis XV se rendit en Flandre et assista au siège de Menin. Le 14 juin, des feux de joie et des illuminations célébrèrent à Dunkerque, la prise de cette ville. Le roi se porta ensuite sur Ypres qui capitula le 25. Après avoir visité Béthune, Saint-Omer, Calais, Boulogne, Louis XV arriva le 8 juillet à Dunkerque : Arcs de Triomphe, rues pavoisées, illuminations, cortèges de géants, divertissements variés, rien ne manqua à sa réception, et le monarque parut s'intéresser beaucoup aux démonstrations qu'on voulut lui faire, des folies des Dunkerquois.

Comme ses armées s'étaient emparées de Furnes, le roi s'y rendit en bateau pour en prendre possession.

Les courriers apportèrent alors des nouvelles inquiétantes : l'Alsace était envahie ! Laissant le commandement de l'armée à Maurice de Saxe, Louis XV partit brusquement le 19 juillet pour Metz, où il tomba dangereusement malade. La nation entière consternée fit des vœux pour le rétablissement de LOUIS LE BIEN AIME. A Dunkerque les habitants de chaque rue se cotisèrent pour faire célébrer des messes En même temps, le Clergé disait des prières publiques pour la conservation des bestiaux qui mouraient tous... Enfin, on apprit l'heureuse convalescence du Roi, et un Te Deum solennel fut chanté dans l'Eglise paroissiale. Le soir la ville fut de nouveau illuminée. (1)

Et tandis que l'on chantait, le peuple mourait de faim. Dès le début de mars, l'Amirauté avait interdit la sortie des pêcheurs. Deux cents familles étaient réduites à la misère. Le nombre des mendiants augmentait dans des proportions incroyables. Les navires de commerce n'osaient pas s'aventurer en mer, par crainte des Anglais

---

(1) En 1744 on construisit des fortifications autour de l'Ecluse de Mardyck qui se trouva ainsi au centre d'un petit fort, quelquefois désigné sur les cartes sous l'indication Fort Mardyck qui peut prêter à confusion.

qui sillonnaint la Manche, et Dunkerque ne pouvait disposer d'aucun navire de guerre pour les protéger.

En octobre, la mortalité était devenue si élevée, que le clergé ordonna quatre jours de jeûne sévère, et que de processions furent organisées pour implorer la miséricorde divine.

Des incendies s'allumèrent un peu partout. On crut y voir l'œuvre d'espions qui travaillaient à l'anéantissement de la cité.

Dernière tentative des Jacobites.

Cependant, Charles-Edouard n'avait pas abandonné son projet de débarquement en Ecosse. Grâce au dévouement de trois Irlandais : d'Heguerty à Paris, Ruttledge à Dunkerque et Walsh à Nantes, une expédition s'organisa. Pierre Bart et de Hau furent chargés d'escorter avec l'ELISABETH, frégate de 500 tonneaux portant 64 canons, le DU TEILLAY qui devait conduire le prétendant en Ecosse.

Ils quittèrent Belle-Isle le 2 juillet 1745. En route ils rencontrèrent le LION, vaisseau anglais, et lui livrèrent un des plus furieux combats qui aient été enregistrés dans les annales maritimes. De Hau ayant été tué, Pierre Bart prit le commandement. Le LION, gravement endommagé, amena son pavillon. Mais l'ELISABETH n'était plus en état de continuer son voyage. Le DU TEILLAY poursuivit seul sa route. Son capitaine Durbé, réussit à débarquer Charles Edouard à Loch-nan-Uamh. C'était à lui désormais à soutenir les armes à la main, la cause du Roi Jacques III son père. La France avait intérêt à voir réussir ses projets. Louis XV pour le soutenir avait ordonné d'armer plusieurs vaisseaux à Dunkerque. En novembre 1745, ils étaient équipés et armés au nombre de vingt quatre. Ils avaient à transporter une compagnie de chacun des régiments irlandais au service de la France, et un régiment écossais en entier. Les frégates LA FINE et L'EMERAUDE devaient leur servir d'escorte. Mais cette dernière se vit obligée de rester en rade tandis que LA FINE prenait le large.

Le gouvernement français voulut tenter un effort plus considérable. Le programme consistait à concentrer 30 000 hommes entre Dunkerque et Boulogne. Ce corps expéditionnaire devait se trouver au complet au début de 1746. Mais des retards et difficultés dont la cause est dif-

ficile à débrouiller, empêchèrent ce secours d'être prêt en temps utile.

Charles Edouard, après quelques succès locaux, abandonné à ses propres forces fut battu à Culloden en avril 1746.

La cause des Stuarts était perdue. L'expédition fut décommandée. Il ne s'agissait plus, que de sauver le prétendant dont la tête était mise à prix, et de le ramener en France.

Cornil Bart, qui depuis le 1er janvier 1745, commandait la Marine à Dunkerque en chargea trois excellents capitaines : Dumay, Pierre Anguier et Mathieu Dumont. Ceux-ci croisèrent d'île en île, débarquèrent, battirent le pays en quête du prince qui se cachait, cherchant eux-mêmes à dépister la surveillance étroite exercée par les navires anglais. Ils n'arrivèrent pas à découvrir sa retraite. Enfin, Charles Edouard, déguisé, débarqua à Roscoff. Son extraordinaire aventure était terminée.

Cette tentative des Jacobites fut la dernière : Depuis la fin du règne de Louis XIV, Dunkerque avait été mêlée à l'organisation de tous leurs complots. Sa marine avait fourni un effort remarquable, mais toutes ces expéditions étaient vouées à l'insuccès, car les conspirateurs s'étaient montrés singulièrement légers : « Ils n'étaient bons à rien » comme l'écrivait Chavigny à Louis XV en 1744.

Du séjour à Dunkerque de ces nobles écossais, il resta néanmoins quelque chose. Ils y avaient introduit une institution florissante chez eux, et qui était appelée à prendre, par la suite, un grand développement : La Franc-Maçonnerie dite du rite Ecossais. Antérieurement, des sociétés badines s'étaient fondées dans différents ports. Dunkerque avait eu sa « Société de Méduse » dont le poète Vergier, Commissaire de Marine, était le prieur, société dont les rites rappelaient ceux de la Franc-Maçonnerie. Les Ecossais introduisirent celle-ci, sur un terrain déjà préparé. Le duc Jean de Montagut y fonda la première loge en octobre 1721. Peu après, un autre Jacobite Lord Derwentwatter fonda la seconde à Paris. La loge de Dunkerque qui s'intitulait « la très ancienne loge mère de Saint-Jean d'Ecosse », puis l'Amitié et Fraternité du rite écossais, réunit en son sein l'élite de la population dunkerquoise jusqu'à la Révolution.

Au cours de cette année, la Hollande s'était alliée à l'Angleterre. En guise de réponse, Louis XV avait fait envahir son territoire. Comme conséquence, il ne vint plus de navires hollandais à Dunkerque. La guerre avait de nouveau ruiné le commerce. Seuls quelques Corsaires amenèrent un peu d'animation dans le port. Pour les encourager, le Roi abolit le droit du dixième des prises qui revenait à l'Amiral. Si le commerce du long cours se trouvait réduit, la pêche au poisson frais avait un peu repris ; les habitants s'étaient livrés à l'industrie. L'ouverture de manufactures de tabac qui employèrent environ 1500 artisans leur permirent de gagner leur vie. (1)

La nation avait soif de paix.

Mais quand s'ouvrirent les négociations, les Dunkerquois éprouvèrent une vive appréhension. Il leur parut certain que leur ville allait de nouveau être sacrifiée, leur port anéanti : Ils ne se trompaient pas complètement.

Dans le traité conclu à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, la France consentait par l'article 17 à la démolition des défenses maritimes de Dunkerque.

« Dunkerque resterait fortifié du côté de la terre, en l'état, qu'il l'était, et pour le côté de la mer sur le pied *des anciens traités* ».

Promulguée le 13 février suivant, la paix fut proclamée à Dunkerque le mardi gras 18 février : Ce fut l'occasion de réjouissances publiques.

Malgré l'atteinte portée à leur ville, les habitants, se rendant compte que les jetées ne devraient pas être rasées, et que le chenal pourrait rester navigable, ce qui les intéressait surtout, n'hésitèrent pas, le dimanche suivant, à illuminer brillamment les rues, et à fréquenter les bals populaires, tandis que le Comte d'Aunay faisait jouer la comédie devant un public de choix.

Les commissaires anglais revinrent s'installer à Dunkerque : En exécution du traité, les batteries établies en mer, et les ponts qui les reliaient furent démolis. Leur bois fut adjugé 740 livres. Il en avait coûté plus de 100.000 !

La Paix (1749-1756).

Avec la paix, revint la prospérité. Nombre d'ouvriers

(1) Le Pont rouge construit en 1747 facilita la navigation et le commerce entre Dunkerque et Bergues.

et de marins libérés des prisons d'Angleterre s'établirent à Dunkerque, dont la population se trouva bientôt portée à 15.000 âmes. Beaucoup de marins étrangers, attirés par l'appât du gain, et l'exemption du régime des classes, des familles de commerçants anglais même, étaient arrivés pour s'y installer. (1)

Aussi, plusieurs industries nouvelles se créent-elles : Une verrerie en Basse-Ville, une faïencerie qui n'eut qu'une existence éphémère ,une manufacture de toiles à carreaux, une fabrique de pipes, etc.

Le commerce reprit avec les colonies. (2) La grande pêche prit une extension considérable. Enfin, la traite des nègres considérée alors comme un trafic parfaitement licite, procura de sérieux bénéfices aux armateurs qui s'y livrèrent.

Il ne fallait pas s'étonner de voir les chantiers de construction de navires en pleine activité, fournir rapidement de nouvelles unités à la marine.

La Bourse.

Ces transactions justifièrent la construction d'une Bourse du Commerce. Jusqu'alors, les négociants avaient pris l'habitude de se réunir, sous une galerie couverte qui entourait un vieux corps de garde, face à l'Hôtel de Ville. Elle fut démolie, et grâce à l'acquisition de trois petites maisons adjacentes, on trouva un terrain suffisant pour édifier la Bourse qui fut mise en service en 1754. Pendant quelques temps, elle fut fréquentée par les courtiers, armateurs et commerçants. Mais cette vogue ne fut que de courte durée. Le « Café Suisse » offrait plus d'attraits que cette salle froide, et tout le monde pouvait y être admis. Aussi, malgré les ordonnances ou règlements du Magistrat, la Bourse fut délaissée : Aucune mesure n'a pu réagir contre cet état de choses.

D'autres travaux d'édilité furent exécutés à cette épo-

---

(1) Un arrêt du Parlement rendu le 6 mai 1751 contre les fermiers des domaines avait confirmé la déclaration de 1662: le droit d'aubaine n'étant pas perçu sur les successions des étrangers, cette mesure devait les attirer à Dunkerque.

(2) Par ordre de l'Intendant, la vente et le port des indiennes étaient prohibés. Les Dunkerquois, en raison de leur franchise conservèrent l'autorisation de les utiliser dans les limites de leur territoire.

que. Il faut mentionner entre autres l'achèvement de la nouvelle prison située Marché aux Volailles contre l'Hôtel de Ville, la construction d'un étage au Leughenaer, la réfection du mur de clôture du quai, l'aménagement d'appartements pour le service du pilotage et l'école du pilotage au-dessus du mur près de la Nordporte. (1)

L'Hôtel du Gouverneur, rue de l'Eglise, qui tombait de vétusté, fut démoli en 1749 et rebâti peu après. (2)

En 1751, le Roi vendit tous les terrains intérieurs de l'ancienne citadelle, dont les fortifications avaient été rasées en 1713. Pierre Tugghe, Drieux, Doncker et la Ve Arnaud Jeanty, s'en rendirent acquéreurs. (3)

La Cunette des Moëres.

Les Moëres inondées lors du siège de 1646, étaient restées depuis un siècle à l'état de lacs qui, l'été surtout, par leusr exhalaisons putrides engendraient de terribles épidémies dans toute la région. C'était en vain que Louis XIV, alarmé de cette situation, les avait concédées à charge de dessèchement à Colbert et Louvois en 1669; c'était en vain que le Régent en 1716 avait voulu en donner la concession aux mêmes conditions à la Marquise de Maisons et au Marquis de Canillac : les lettres patentes étaient restées sans exécution. Les Moëres semblaient vouées à un éternel abandon, lorsque le Comte d'Hérouville, Lieutenant général (4), voulut bien se charger d'en opérer le dessèche-

---

(1) La Bourse avait coûté 221.065 livres ; la chambre du pilotage 20.382.

(2) Il servit de logement au commandant de la place jusqu'en 1793.

Usant d'une autorisation donnée par le Directoire du Département, la Municipalité le mit en adjudication le 17 avril 1793, comme bien national pour payer les dettes de la ville. Il était alors occupé par le général Pascal Kereuveyer. Vendu à des particuliers l'immeuble fut morcelé en deux parties.

((3) Dans la vente de ces terrains fut comprise la portion du rempart, depuis le derrière des Récollets jusqu'à l'ancienne porte de Bergues, qui fut alors démolie. La rue de Bergues [aujourd'hui rue des Bassins] qui, jusqu'alors, formait un cul de sac, eut une issue directe sur le port. Un pont de bois fut construit en 1766 pour relier l'extrêmité de la rue à l'écluse du bassin.

(4) Antoine de Ricouart, Comte d'Hérouville, avait commandé à Bergues en 1738 le régiment de Bourgogne et s'était rendu compte des ravages causés dans ses troupes par les fièvres paludéennes. Il était, en 1746, lieutenant général et inspecteur géné-

ment. Il se fit subroger aux précédents concessionnaires ; et un arrêt rendu en Conseil d'Etat le 1er février 1746 régla les préliminaires de la convention (1).

Le Comte d'Hérouville adopta le dispositif qui avait si bien réussi à Cobergher. Mais, comme il n'était plus possible de faire déverser les eaux dans les fossés des fortifications, il demanda et obtint de Louis XV le creusement du canal débouchant directement dans l'avant port.

Ce canal dit Cunette des Moëres fut commencé en 1753. Il suivait en ville un trajet assez compliqué : Partant du canal des Moëres, à l'extrêmité de la rue Royale, il passait en syphon sous le canal de Furnes, puis suivait l'axe de la rue Marengo actuelle, alors terrain vague, contournait les casernes, et aboutissait un peu en avant du Leughenaer. (2)

Les Anglais qui ne voulaient voir dans ce fossé d'évacuation, qu'un canal destiné à dévaser le chenal par ses chasses périodiques, envoyèrent l'ingénieur Desmaretz à Dunkerque. A la suite de son rapport, qui concluait en ce sens. leur Ambassadeur en France, fit des représentations à la Cour. Les Hollandais joignirent leurs protestations aux siennes.

Le Gouvernement anglais obtint de pouvoir faire inspecter les travaux par une Commission. Desmaretz et le Capitaine de vaisseau Brett se rencontrèrent sur les lieux, avec le Major Général hollandais Cornabé. Malgré leur rapport défavorable, les travaux furent continués, et en 1754, les eaux des Moëres se déversaient à la mer par la Cunette.

Nouveaux Préparatifs de défense.

D'ailleurs, loin de chercher à se rapprocher de la

---

ral de l'infanterie. Les difficultés qu'il rencontra dans le desséchement des Moëres le ruinèrent. Il fut obligé de céder en 1779 la Concession à un sieur Vandermey de La Haye qui représentait une Association de créanciers hollandais.

(1) Un arrêt du 10 octobre 1758, et des lettres patentes du 10 novembre suivant, lui octroyèrent définitivement la concession, à charge de dessèchement dans le terme de six années.

(2) Rappelons que le canal des Moëres, pour pénétrer en ville suivait alors l'axe de la rue Saint-Bernard et que la ville se terminait à la rue du Nord.

France, les Anglais agissaient sans cesse, de façon à provoquer une rupture avec elle. Il fallut de nouveau se préparer à la guerre.

Dans tous les ports, le Ministre Machault fit lever des marins pour les équipages de la flotte. Dès 1755, on entreprit de nouveaux travaux pour assurer la sécurité de Dunkerque. Deux batteries furent construites sur fascines à l'Est du port. Une plateforme portant 14 canons et 6 mortiers fut élevée au mois d'août sur les ruines du Risban. Mille écus furent dépensés par jour pour ces travaux.

En novembre, l'Amiral Boscawen opéra une rafle considérable de navires de commerce français : Pour répondre à ces actes d'hostilité commis en pleine paix, on retint par ordre du Roi en janvier 1756 tous les bateaux Anglais stationnés à Dunkerque. Le 2 février, le Marquis de Barailh fit publier une ordonnance royale enjoignant à tous les sujets Anglais de quitter le sol français avant la fin du mois.

En avril, trois navires de pêche dunkerquois étaient capturés. Louis XV envoya alors à toutes les Cours d'Europe, un mémoire détaillant ces faits. Il ne se décidait pas cependant à déclarer la guerre.

Guerre de Sept Ans (1756-1763).

Après un glorieux combat naval, soutenu par le chef d'Escadre La Galissonnière, qui fut une défaite honteuse pour la marine britannique, les Anglais se décidèrent à déclarer la guerre à la France. Comme prétexte, ils invoquaient entre autres mauvaises raisons, la construction d'ouvrages militaires au port de Dunkerque.

Louis XV répondit par une DECLARATION SUR LA COURSE, et un acte du 9 juin, dans lequel il justifiait la conduite de son gouvernement et acceptait la lutte.

Dès sa publication, on vit arriver à Dunkerque, quantité de hauts personnages. Le Duc de Belle-Isle vint annoncer ouvertement à la Chambre de Commerce, que le Roi entendait remettre le port en état de recevoir des frégates de 50 canons, et qu'il rétablirait l'écluse de Bergues. Le chef d'escadre Périer de Salvert, attaché au Ministère, confirma cette décision et vint étudier sur place les principaux travaux à effectuer. On décida de commencer par l'écluse de Bergues et les jetées.

Dès le 12 août, les travaux étaient commencés. Lebeuf Directeur des fortifications, y apportait la plus grande diligence.

L'enthousiasme était grand dans la population maritime. L'Intendant voulut en profiter et commença par demander à la Chambre de Commerce une première avance de 20.000 livres pour continuer l'œuvre commencée. Peu après le Ministère en réclama 500.000 et bientôt cent mille de plus. La Chambre décida de lever cet emprunt sur son crédit. Les travaux furent poussés avec une telle célérité, que le 31 décembre 1757 l'écluse de Bergues put être mise en service, et que ses chasses contribuèrent puissamment à approfondir le port. (1)

Les Corsaires bénéficiaient de mesures particulièrement favorables. La suppression du dixième de l'Amiral, et la dispense de l'ordre des classes furent confirmées en novembre 1758 et janvier 1759. Pendant toute la guerre, ils se distinguèrent et firent le plus grand tort à la marine ennemie. Nous devons conserver à la postérité les noms de ces hardis capitaines :Jacques Delille, Adrien Lefebvre dit Juin, Pierre Anguier, Pierre Allemes, J. Morel et surtout Pierre Jean-Bart et Thurot.

Malgré la guerre, le commerce avait repris. Il s'était fait de nouveaux armements pour la pêche, qui dans les premières années donnèrent de beaux résultats. Par malheur il manquait de marins à Dunkerque, beaucoup d'entre eux étant prisonniers de guerre. Aussi se vit-on obligé d'engager des étrangers, pour monter les navires armés dans le port. Le Prince de Croy, (2) puissamment

---

(1) Un camp fut établi entre Dunkerque et l'écluse de Mardyck. Sous le commandement du Comte de Saint-Germain, du 15 août au 15 septembre 1756 y furent réunis les régiments de Belsunce, Porton, Royal Suédois, Picardie, Dapchon Dragons.

Plus tard, il fut commandé par le Comte d'Hérouville. En 1762, il comprenait les régiments de la Couronne, de Conti, de Rouergue, de Rougé.

Dunkerque fut divisée en 9 cantons. Un commissaire désigné pour chaque canton devait recevoir les déclarations des étrangers, qui venaient y loger (Placard impr. chez Weins, le 28 septembre 1757).

(2) Emmanuel, duc de Croy-Solre, Prince du Saint-Empire (1718-1784) avait été désigné en mai 1757, pour commander en chef par intérim, en l'absence du duc de Chaulnes, les provinces d'Artois, Picardie, etc. En 1768 le duc de Chaulnes lui laissa ce

aidé par Lebeuf, fit travailler avec force pour creuser le chenal, employant jusqu'à 8 et 900 ouvriers, en même temps qu'on travaillait au bassin et à l'écluse. Bientôt le quai, qui bordait le côté occidental du port, était complètement achevé. Partout on ne voyait que chantiers de terrassiers aux alentours de Dunkerque. Le Comte d'Hérouville continuait le dessèchement des Moëres. Le Kromdyck était creusé. De l'autre côté, un camp était établi entre la ville et le canal de Mardyck. Treize bataillons d'infanterie l'occupaient, avec huit escadrons et un régiment de cavalerie, le tout sous le commandement du Comte de Maillebois, lieutenant général. (1)

En octobre, les travaux du port étaient si avancés que l'on put y faire entrer La DANAE et L'HARMONIE : C'étaient les deux premières frégates qui y pénétraient depuis la rupture du batardeau.

Le 29 du même mois on ouvrit pour la première fois les vannes de l'écluse du bassin. Comme il n'y avait pas assez de vaisseaux du Roi pour le remplir, on en autorisa l'accès aux navires de commerce, moyennant le paiement d'un droit de quai. Le port était complètement reconstitué.

Mais tout cela avait coûté fort cher. Les dettes de la ville étaient exorbitantes. Le Magistrat avait, en effet, entrepris divers travaux de son côté. La Tour du quai, située à l'extrémité de la rue de ce nom, avait été démolie. Son horloge et ses cloches avaient été transférées dans celle de la poissonnerie (Leughenaer) qui avait été exhaussée. (2)

Un nouveau mur avait été construit pour fermer la ville du côté du port. La ville avait fait acquisition de

---

commandement effectif. D'avril à octobre 1758, le Prince avait résidé dans la région. Il méditait pour l'hiver suivant un projet d'expédition contre l'Angleterre : Elle fut remise à l'année suivante faute de fonds.

Pour creuser le chenal, il fit transporter le sable à dos d'homme sur des civières garnies de baquets de toile. Ce sable fut déposé sur l'esplanade de la Citadelle. Il réussit à faire disparaître ainsi un banc de forme triangulaire qui obstruait l'entrée des jetées.

(1) Il fut arrêté à Dunkerque en mai 1758 en vertu d'une lettre de cachet et remplacé par M. de Graville.

(2) Ces travaux coûtèrent 16.680 livres. L'achat de l'Hôtel de l'Intendance 217.201 livres.

l'Hôtel Taverne de Mus, rue du Jeu de Paume, et l'avait amenagé pour en faire une nouvelle Intendance. Des lanternes avaient été installées dans les rues, etc. Pour couvrir ces dépenses, le trésorier avait fait circuler de sa propre initiative 110.000 livres de billets, et ses ressources étaient épuisées ! (1)

C'est, dans cette détresse, que le Roi qui avait par un édit bursal en août 1758, exigé de chaque ville le paiement d'une somme fixe, pendant six années de suite, taxa Dunkerque à 30.000 livres : L'Intendant demandait avec insistance que la ville s'exonérât par un paiement unique de 180.000 livres. Après marchandage, il finit par transiger pour 117.000 livres. Mais l'ARRET DU DON GRATUIT du 3 janvier 1759 annula l'édit du mois d'août précédent. Dunkerque ne fut taxée que pour 20.000 livres.

Par contre, M. de Caumartin réclama, de la part du Roi une somme de 80.000 livres, nécessaire pour terminer les fortifications. Il consentait à prêter aux Dunkerquois, une tranche de 45.000 livres : les habitants durent fournir de leurs deniers les 35.000 qui restaient à verser.

Le Prince de Croy à force de sollicitations avait obtenu du Contrôleur général Silhouette (2) 200.000 livres pour la direction du génie.

Il arriva à Dunkerque à la fin d'avril 1759, lut aux autorités civiles la lettre du Maréchal de Belle-Isie annonçant que cette somme était mise à sa disposition et mit en train les travaux avec Lebeuf et M. du Barail.

Les marins activaient leurs préparatifs de départ (3). BART et JUIN en janvier 1759, avaient fait caréner leurs frégates LA DANAE et L'HARMONIE. Le 27 mars, elles prirent la mer à destination du Canada.

---

(1) L'Hôtel coûta 58.000 l. Les travaux d'aménagement en 1760-1761 coûtèrent 159.201 livres.

En 1760 fut établie une école d'Architecture aux frais de la ville, au dessus de la Bourse. Une école de dessin y fut créée en 1769 sous la direction de Truit, peintre dunkerquois qui avait été élevé à l'Hospice.

(2) Etienne de Silhouette, maître des requêtes, fut contrôleur général du 4 mars au 21 novembre 1759.

(3) Le 16 février 1759 parut une ordonnance du Roi qui dispensait de l'ordre des classes, non seulement les gens de mer, originaires de Dunkerque comme précédemment, mais les étrangers qui viendraient y chercher du service et s'y établir.

Deux frégates anglaises la MELAMPE et le SOUTHAMPTON les guettaient. Dans la nuit du 27 au 28, elles les rencontrèrent. Juin abandonna LA DANAE. Pierre Jean-Bart soutint seul, pendant six heures, un combat d'autant plus inégal qu'un vaisseau anglais, le GOSPORT, était venu renforcer les deux autres. Il fut tué. Son fils Benjamin qui prit le commandement, fut blessé mortellement quelques heures après.

Ainsi moururent glorieusement les descendants de Jean Bart. Dunkerque pleura ses héros. Le Roi et le Magistrat accordèrent des pensions à la veuve de Pierre Bart et à son jeune fils survivant âgé de dix ans. (1)

Les armements se poursuivirent avec intensité. Le plan du gouvernement était le suivant : Le Maréchal de Conflans devait sortir de Brest, avec une flotte pour débarquer sur les côtes d'Essex, pendant que Thurot parti de Dunkerque irait faire une diversion en Irlande ou en Ecosse.

Tandis qu'on armait pour lui le MARECHAL DE BELLE ISLE, on construisait prames et bateaux plats. Il en fallait 200. Dunkerque, pour sa part, en avait mis 50 sur chantiers.

Ces préparatifs rendent fréquents les visites des grands chefs à Dunkerque. Dans le courant de juillet le Prince de Croy y reçoit MM. de Puységur, d'Arcy et de Soubise. Les fêtes se succèdent, non moins que les visites au port, essais de tir, lancements de navires. Après leur départ, il est obligé de demander pour ses travaux, 115.000 livres à la Cour qui lui en accorde 100.000.

A la fin d'août LE BEGON, premier navire de guerre, sorti des nouveaux chantiers, est lancé pour l'escadre de Thurot qui se montre impatient de mettre à la voile, malgré les seize vaisseaux ennemis qui bloquent l'entrée du port. Car les Anglais renseignés par leurs espions, devaient tenter l'impossible pour faire avorter cette expédition.

Aussi, s'attendait-on à une démonstration sur Dunkerque. Toutes les précautions avaient été prises. Deux nouvelles batteries édifiées à l'entrée du chenal étaient placées sous le commandement de capitaines de navires qui se remplaçaient toutes les 24 heures. La côte était

---

(1) Pierre-Robert-Marie Bart, né en 1738, mort en 1814.

surveillée. Des affiches mettaient en garde la population et lui indiquaient les mesures à prendre en cas de surprise. Des pompes à incendie étaient toujours prêtes, et la garnison avait été renforcée. Il n'y avait pas moins de 615 officiers logés chez l'habitant, ce qui était considérable pour une ville ne comptant que 1800 maisons.

Le 15 octobre, Thurot partit pour une destination inconnue avec ses cinq frégates : Le Marechal de Belle Isle, La Blonde, Le Begon, La Terpsichore, L'Amaranthe. L'Escadre de Dunkerque était réorganisée. Le port était redevenu ce qu'il était au début du siècle. Que de travail accompli en moins de trois ans, mais au prix de quels efforts !

La misère commençait à se faire sentir dans la classe ouvrière. La confiance était morte, le commerce déclinait sensiblement. La guerre tournait au désavantage de la France : Les Anglais s'étaient emparés de Québec. Alors les particuliers furent invités à envoyer leur argenterie à la Monnaie. Ce fut en vain que l'Intendant réclama de nouvelles sommes en novembre, pour payer l'entretien du port. Le Magistrat et la Chambre de Commerce lui démontrèrent l'impossibilité de disposer d'aucuns fonds. Et comme l'argent manquait complètement, on fit cesser tous les travaux, et même en janvier 1760, on arrêta la construction des bateaux plats.

Répondant à l'invitation de l'évêque d'Ypres, le clergé et les communautés religieuses envoyèrent leur argenterie à la Monnaie. Le Magistrat en fit de même, à la demande du Prince de Soubise et du Marquis du Barailh. (1)

Le bruit d'une paix prochaine commençait à circuler. Mais le commerce n'en reprit pas pour cela. Seuls les Corsaires travaillaient avec succès. En mars, arrivèrent des nouvelles de l'expédition de Thurot. Après avoir pris le large, aux nez des Anglais, il avait gagné Gotteborg et navigué tout l'hiver parmi les ouragans au Nord de l'Ecosse.

Le 20 février, il se présentait devant Carrickfergus : Le Gouverneur capitula. Thurot, après avoir levé une

---

(1) L'argenterie de la ville consistait en 8 flambeaux, 2 réchauds, 2 sucriers, 2 herbiers fesant ensemble 39 marxs. Il reçut en échange un titre de rente sur le département de la Flandre Maritime (2 déc. 1759).

contribution et s'être ravitaillé, avait repris la mer. Le vice-roi d'Irlande avait alors envoyé contre lui une division commandée par le capitaine Elliot qui le rencontra et engagea le combat. Thurot, frappé d'un biscaïen en pleine poitrine, mourut sur son banc de quart. Le BELLE ISLE abaissa alors son pavillon. La France avait perdu un de ses meilleurs marins.

En mai 1760, les Corsaires dunkerquois avaient fait pour plus de 3 millions de prises. Le Roi qui ne se trouvait plus en mesure d'équiper des escadres, prit le parti de prêter ses cutters aux armateurs particuliers. C'était le seul moyen de répondre aux Anglais, qui se livraient à de grands préparatifs et menaçaient toujours Dunkerque.

Le Gouvernement français, fatigué des plaintes qui lui étaient adressées de tous côtés du royaume, se décida enfin à entamer des négociations avec l'ennemi.

Pour prouver ses intentions pacifiques, Louis XV fit ordonner le 1er mai 1761 de désarmer tous les navires particuliers.

Le 30 juin, Stanley se rendit en Ambassade à Paris et entama des conférences avec Choiseul : La France consentait à céder le Canada, pourvu qu'elle conservât la liberté de la pêche à Terre Neuve. Mais les Anglais mettaient comme condition expresse la démolition de Dunkerque, telle que l'avait exigé le Traité d'Utrecht.

Louis XV finit par consentir à raser tout ce qui pouvait y constituer un port militaire. Mais les conférences n'aboutirent pas et les négociateurs furent rappelés.

A ce moment, la marine royale était ruinée : le Magistrat de Dunkerque décida, le 23 décembre, d'offrir au roi une frégate de cinquante canons. Car, dans leurs malheurs, les Dunkerquois étaient encore animés de la volonté d'annihiler leur ennemi séculaire. Leur commerce n'existait plus, la misère augmentait sans cesse : Ils étaient même concurrencés pour la pêche, par la libre introduction du hareng étranger.

Le mal paraissait sans remède.

En juin 1762, Choiseul qui avait été chargé du département de la marine, autorisa la sortie des corsaires. Ceux-ci n'eurent guère le temps de se préparer : La paix paraissant imminente, les armateurs ne voulurent pas s'engager dans les dépenses inutiles.

Les préliminaires de la paix sont enfin arrêtés à Fon-

tainebleau, le 3 novembre 1762. Les Corsaires reçoivent l'ordre de cesser tout acte d'hostilité. Depuis le début de la guerre, les 67 navires armés à Dunkerque avaient fait 691 prises, dont la vente avait produit 15.363.122 livres. Avec les prises perdues ou brûlées, les Anglais annonçaient 45.000.000 de pertes (1).

Aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir s'acharner de nouveau sur Dunkerque.

Pendant les pourparlers, des commissaires anglais doivent venir se rendre compte sur place de ce que leur gouvernement peut exiger, et notamment vérifier si la Cunette n'est utile qu'à la salubrité de l'air et à la santé des habitants.

Le Colonel Desmaretz arrive fin décembre. Le 1er janvier 1763, il fait un rapport, rédigé en termes assez ambigus, avouant que la conservation de la Cunette peut en quelque façon, contribuer à la salubrité de l'air, mais ajoutant que son approfondissement avait été surtout effectué pour curer le port et le chenal.

Ce fut ce qui décida du sort de Dunkerque.

Traité de Paris (10 Février 1763).

L'article 13 du honteux Traité de Paris stipula que :

« La ville et le port de Dunkerque seraient mis dans l'état fixé par le dernier Traité d'Aix-la-Chapelle, et par les traités antérieurs, que la Cunette serait détruite immédiatement après l'échange des ratifications du traité, ainsi que les forts et batteries servant de défense à l'entrée du côté de la mer, et qu'il serait en même temps pourvu à la salubrité de l'air et à la santé des habitants par quelqu'autre moyen, à la satisfaction du Roi de la Grande-Bretagne ».

Ce « QUELQU'AUTRE MOYEN » non spécifié, laissait les Dunkerquois à la merci des exigences des Commissaires anglais.

PITT pouvait être content : C'était lui qui, quoique retiré du Ministère, avait impérieusement demandé la démolition de Dunkerque « comme un monument éternel du joug imposé à la France » !

Par une lettre du 5 avril, le Comte d'Egremont secrétaire d'Etat en Angleterre fit passer au Colonel Desma-

(1) Les principaux armateurs étaient : la Société Coppens, Caillaux et Bénard, Briansiaux de Milleville, Philippe Ducrocq, Taverne de Mont d'Hiver.

Le capitaine Adrien Delille avait ramené à lui seul 3.871.937 livres, René Brisson 1.202.908. Jean Duchesne 1.079.042.



Monsieur Thurot
Capitaine de Haut Bord

retz une copie de cet article. Le 8, le commissaire communiqua ses pouvoirs aux chefs de service à Dunkerque : Dès le lendemain, les travaux de démolition de l'écluse de la Cunette au port, et de son aqueduc sous le canal de Furnes furent commencés !

On peut juger de la désolation de habitants, obligés de s'incliner devant le fait accompli.

Le 13, Desmaretz exigea que toutes les écluses, jetées, quai du Bassin de la Marine fussent rasés jusqu'aux fondations. Il consentait à laisser en l'état où il se trouvait le canal de Furnes, sous réserve d'approbation par S. M. Britannique.

M. de Ramsault, Directeur des Fortifications, répliqua par un mémoire qui embarrassa fort le commissaire anglais. Il prouvait que l'écoulement des eaux du pays par la seule écluse de Mardyck se ferait d'une façon tout à fait insuffisante, que le maintien de l'écluse de Bergues s'imposait pous sauver le pays de l'inondation. Desmaretz, troublé par ces objections, demanda un adjoint à son gouvernement, qui lui envoya un jeune officier d'artillerie nommé Frazer. Celui-ci réchauffa le zèle de son supérieur, alors âgé de 75 ans, qui avait trop de tendance, semblait-il, à se laisser apitoyer sur le sort des Dunkerquois.

Ce fut en vain que la Chambre de Commerce tenta par l'envoi de mémoires à la Cour d'intéresser celle-ci au sort de Dunkerque, et de retarder la démolition, afin de conserver le port marchand. Une députation fut envoyée à Compiègne : Choiseul n'hésita pas à écrire que « si la Cour d'Angleterre s'obstinait dans ses prétentions, le Roi était déterminé à prendre le parti de supprimer la franchise du port et de le combler en entier ».

Pour justifier cette détermination, le Ministre alléguait que l'intérêt de la ville devait passer après celui de tout le pays voisin, qu'il fallait sauver de l'inondation. C'est que Dunkerque était desservi à la Cour, par le Comte d'Hérouville qui y était persona grata et prétendait sauvegarder surtout ses propres intérêts : Il avait fait accepter le projet de création d'un port à Zuydcoote, par où se seraient écoulées directement les eaux des Moëres !

On travailla avec une telle activité à la destruction des batteries et écluses que leur démolition était achevée le 15 juillet 1763.

Les commissaires anglais déclarèrent alors, que leur gouvernement avait approuvé leurs vues, et consentait à la conservation du canal de Furnes et de l'Ecluse Kesteloot. Desmaretz acceptait l'idée de laisser subsister un petit port marchand, et il promettait de ne toucher que très légèrement aux jetées.

Pour contrebalancer l'influence de d'Hérouville et d'autres intéressés qui, de leur côté, voulaient faire profiter Gravelines de la suppression du port de Dunkerque, la Chambre de Commerce envoya à la Cour, Morel un de ses membres, tandis qu'elle déléguait en Angleterre un négociant, Ecossais de naissance nommé Grégorie.

Le Comte de Guerchy (1), désigné comme ambassadeur à Londres vint en octobre étudier en détail la disposition du port de Dunkerque. On lui représenta combien sa conservation était utile pour le commerce des Anglais et il partit rejoindre son poste, muni d'utiles renseignements.

En novembre, la Cunette était complètement comblée : Les eaux des Moëres s'écoulaient par le Bernardsleet dans l'Ecluse de Bergues.

Le 2 novembre avait été commencée la démolition du bassin et de son écluse. (2) Elle fut achevée le 31 août 1764.

Les Anglais exigèrent que le radier fut démoli jusque dans ses fondations de manière à ne pouvoir être rétabli qu'avec de grandes dépenses. Ainsi fut exécuté l'article 13 du Traité de Paris : On avait réussi à sauver l'écluse Kesteloot et le canal de Furnes !

Expulsion des Jésuites.

D'autres événements dûs à la politique intérieure du royaume avaient, pendant ce temps, amené des perturbations dans la vie dunkerquoise.

Le Parlement de Paris avait ordonné la suppression de l'enseignement dans les Collèges des Jésuites, à partir du 14 avril 1762. Le Conseil provincial d'Artois, le 5 avril, avait rendu un arrêt défendant aux Jésuites de Dunkerque, d'enseigner après la date fixée : Le 18 août le Grand Bailli Faulconnier vint signifier ces arrêts au

---

(1) Beau-frère du Prince de Croy.

(2) Le dernier navire qui en sortit, après avoir été radoubé, fut le *Bégon* qui avait appartenu à l'Escadre de Thurot.

collège. Le 19, des commissaires désignés s'y présentèrent avec le curé Gramon et procédèrent à l'inventaire des biens de la Chapelle. Les religieux firent une dernière fois, le 1er septembre, représenter par leurs élèves une tragédie à laquelle assista le Magistrat malgré la défense édictée par le Parlement.

Le 20 septembre, ils quittèrent définitivement Dunkerque et se rendirent dans les Pays-Bas Autrichiens Après leur départ, on inventoria les meubles et la bibliothèque : Le 15 janvier 1763, le tout fut vendu aux enchères.

Mais le corps municipal qui voulait assurer l'enseignement à Dunkerque avait pris ses dispositions pour remplacer les religieux par quatre régents choisis parmi des prêtres habitués ou vicaires de l'Eglise paroissiale. Installés le 22, ils avaient aussitôt commencé leur enseignement. L'église fermée fut de nouveau ouverte au culte le 8 janvier 1763. En 1769, un règlement complet (1) fixa les conditions de fonctionnement du collège réorganisé.

Réforme Municipale.

Choiseul avait tenté des réformes considérables pour réorganiser l'armée, la marine et relever l'agriculture et le commerce. Pour lutter contre les abus liés au choix de Magistrats, il voulut émanciper les communes et faire nommer à l'élection les corps municipaux. L'édit d'avril 1764 complété par de décret de mai 1765 décidait que les corps de ville seraient à l'avenir composés de : un maire, quatre échevins, six conseillers, un syndic et un greffier, élus par la voie du scrutin. Le maire seul devait être nommé par le roi sur une liste de trois noms qui lui serait présentée. A Dunkerque les premières élections eurent lieu du 5 au 8 août 1765.

Les différentes corporations, les membres de l'ordre ecclésiastique, bourgeois, officiers, nobles, etc. désignèrent 39 délégués qui, le 19 août, nommèrent quatorze notables chargés d'élire la municipalité. Coppens d'Hersin obtint le suffrage du roi et fut nommé maire.

La réforme municipale avait été acceptée sans difficulté, ainsi qu'à Bourbourg et Gravelines, qui, comme Dunkerque, dépendaient du Conseil d'Artois, mais elle

(1) Lettres patentes du Roi données à Marly, le 8 mai 1769.

ne fut pas appliquée dans les autres villes de Flandre maritime qui étaient du ressort du parlement de Douai.

Après la disgrâce de Choiseul en 1770, l'Abbé Terray constatait que les caisses de l'Etat étaient vides. Pour trouver de l'argent il rendit vénales les fonctions de maire et d'échevins ! Aussi en 1772 revint-on à Dunkerque à l'ancien usage : L'intendant en vertu d'une Commission délivrée par le Roi renouvela le Magistrat. (1)

Période de paix (1764-1774).

Grâce à la paix, le commerce maritime avait repris quelque essor. En avril 1764, 33 bâtiments étaient partis pour la pêche à la morue. (2) On constatait que depuis un an 400 navires anglais montés par 3.000 matelots étaient entrés dans le port.

De nombreuses familles anglaises étaient venues s'installer à Dunkerque, ce qui en janvier 1764 avait ému le Magistrat qui avait ordonné l'expulsion de vingt quatre d'entre elles, mesure qui ne fut pas appliquée, afin d'éviter d'exciter l'animosité de cette nation. Cet afflux d'étrangers compensait un peu le vide créé par l'exode de la population française. Des familles entières avaient quitté Dunkerque où elles ne pouvaient plus subsister tant la vie y était chère : Les droits d'accise étaient formidables : les cabaretiers ou aubergistes ne pouvaient plus payer leurs loyers et étaient saisis. Aussi nombre de maisons se trouvaient-elle vacantes.

Quoique la majorité des navires fréquentant le port fussent Anglais, la Cour de Londres, hantée par la crainte de voir revivre le port de Corsaires, renseignée par des dénonciations sur certaines réparations faites aux jetées après une tempête, envoya l'Amiral Durell et le Capitaine Campbell se rendre compte si les commissaires faisaient réellement exécuter le traité. Ils conclurent au rasement complet des jetées, à la démolition de

(1) Le bourgmestre nommé fut Martin, avec dix échevins, deux conseillers pensionnaires, un greffier criminel, un greffier procureur syndic (Taverne de Coudecasteel) et un trésorier.

(2) En 1763, les habitants avaient obtenu que le poisson étranger fut taxé à l'entrée à 12 livres % et avaient pris l'engagement de faire des armements assez nombreux pour qu'on n'eut pas besoin de recourir aux Hollandais, qui jusqu'alors approvisionnaient le royaume. Le Prince de Robecq nommé Commandant de la Flandre Maritime le 8 mai 1765, avec Dunkerque comme résidence, vint s'y installer le 1er novembre.

l'écluse de Bergues jusqu'à ses fondations, et à la réouverture du canal de Mardyck.

La Chambre de Commerce poussa un cri de détresse et sollicita la protection de plusieurs personnages influents. Cust, orateur de la Chambre des Communes, visita Dunkerque et reconnut l'utilité de la conservation de son port marchand pour le commerce de l'Angleterre. En 1765, tout parut s'arranger... mais en septembre, arriva l'ordre de faire des coupures dans les jetées :Immédiatement le port s'ensabla, les courants créés et les vents gênèrent considérablement la manœuvre des navires. Aussi, les capitaines hésitaient à y faire entrer leurs bâtiments Nouvelle baisse du commerce, accroissement de la misère : L'augmentation des impôts aggrava encore la situation. Il fallait pourvoir au logement d'une assez nombreuse garnison. Comme les régiments se plaçaient sans cesse, pour faciliter chaque fois la répartition des militaires chez l'habitant, le Magistrat fit numéroter les maisons, ce qui n'existait pas jusqu'alors.

Il ne faut pas s'étonner de voir éclater une émeute créée par la cherté des vivres. Elle sera suivie de bien d'autres pour le même motif :

Au début de 1776, les Anglais émirent de nouvelles prétentions. La Cour pour les satisfaire ordonna à M. de Ramsault de démolir les musoirs des jetées et de pratiquer une nouvelle coupure dans la jetée de l'Ouest.

Il fallait subir la loi du plus fort. L'effet de ces coupures fut radical. Le sable poussé par le vent d'Ouest réduisit la profondeur du chenal à 14 pieds d'eau aux plus fortes marées. Le port ne put recevoir dès lors que de petits navires de 200 à 250 tonneaux. (1)

Mais heureusement ceux qui s'acharnaient à la destruction du port de Dunkerque n'exigèrent pas la démolition de l'écluse de Bergues. La franchise conservée attira encore de nombreux navires étrangers. La marine dunkerquoise elle-même se relevait : En cette année, 72 navires étaient armés pour la pêche à la morue, 4 pour la traite des nègres.

---

(1) Ce fut l'âge d'or pour les smoggleurs ou fraudeurs anglais, petits bâtiments qui exportaient des marchandises payées en or et rapportaient des laines brutes qui alimentaient les manufactures d'étoffes. Du 1er janvier 1765 au 1er janvier 1785 il en entra 18.858 dans le port de Dunkerque qui exportèrent pour 377.160.000 livres.

Au milieu des difficultés qu'ils rencontraient, les négociants devaient lutter de plus plus contre les employés des fermes du Roi, qui arbitrairement, cherchaient à porter atteinte à leur franchise, et entravaient leurs transactions : La Chambre de Commerce sut toujours agir en haut lieu de façon à donner tort aux fermiers généraux.

Une tempête, ayant détruit, le 2 janvier 1769, une partie des jetées, la Chambre de Commerce les fit réparer de nuit pour ne pas éveiller la surveillance des Anglais et provoquer de nouvelles réclamations. D'ailleurs Choiseul, pour les éviter, avait fait savoir à la Chambre que l'intention du Roi était qu'il n'entrât au port que des navires tirant au plus 10 à 11 pieds d'eau.

Une nouvelle émeute causée par la cherté du blé dont le prix s'était élevé à 32 et même 36 livres la razière avait éclaté le 1er août. La populace avait déjà saccagé les maisons de trois marchands considérés comme accapareurs. Lorsque le Prince de Robecq fit battre la générale, et arriva à la tête des dragons de Belzunce, tout rentra dans l'ordre sur sa promesse que le prix des céréales tomberait à 24 livres la razière.

Le canal de Furnes fut alors approfondi avec l'assentiment des commissaires anglais qui autorisèrent même quelques réparations à l'écluse de Kesteloot.

Le Roi de Danemark Christian VIII qui se rendait en Angleterre arriva le 7 août 1768 à Dunkerque. Il voyageait incognito sous le nom de Prince de Travendahl, aussi refusa-t-il les honneurs militaires. Il fut néanmoins reçu par les autorités ayant à leur tête le Prince de Robecq, le Prince de Croy et l'Intendant de Caumartin. La population lui fit le meilleur accueil. Logé à l'Hôtel de l'Intendance rue du Jeu de Paume, il reçut une députation et quitta Dunkerque enchanté de la réception qui lui avait été faite.

En septembre mourut le commissaire anglais Desmaretz. Il fut regretté des habitants dont il avait ménagé les intérêts, dans les dernières années de sa carrière. Frazer lui succéda. Il réussit à se rendre sympathique comme son prédécesseur : Il avait bien vu que la conservation du port de Dunkerque était utile à son pays. Les contrebandiers anglais — ou smoggleurs — n'avaient-ils pas exporté en 1768 pour 4.301.956 litres d'eau de vie, toile ou autres marchandises ?

A la fin du règne de Louis XV, le commerce avait repris à tel point, que la Cour voulant encourager les négociants les autorisa à réparer les quais. En 1771, Louis XV, poussé par Caumartin, prit la dépense à sa charge. Les travaux furent poussés avec activité, employant jusqu'à 400 ouvriers par jour. La ville et la Chambre de Commerce avaient été autorisées à emprunter 200.000 livres. (1)

Naturellement les commissaires anglais s'inquiétèrent. Le gouvernement français chercha à prouver au Cabinet de Saint-James, qu'il ne s'agissait que de réparations. Pour se renseigner, celui-ci envoya sur place un commissaire extraordinaire nommé Braham. Pour faire taire les protestations, le Ministère français conseilla de suspendre les travaux pendant l'hiver. Braham, poussé par Durnfort, adjoint de Frazer en ce moment absent, fit néanmoins un rapport défavorable aux Dunkerquois. Frazer fut renvoyé à son poste.

Il s'opposa à la continuation des travaux.

Le Duc d'Aiguillon, malgré les instances du Prince de Robecq en février 1774 donna l'ordre de ne laisser exécuter aucune réparation apparente.

La Chambre de Commerce, dans un mémoire très habilement composé chercha à prouver au gouvernement, quels avantages l'Etat retirerait du commerce dunkerquois. L'affaire traîna en longueur : le timoré Ministre de Louis XV courbait l'échine devant l'Angleterre.

A ce moment, la vie politique subit en France un temps d'arrêt. Le Roi était tombé, atteint de variole. Des prières publiques furent ordonnées à Dunkerque, sur l'initiative du Magistrat, de l'Amirauté et de la Chambre de Commerce... Le 13 mai, à neuf heures du soir, le glas des cloches de la paroisse annonçait à la population la mort du monarque, survenue l'avant-veille. Le Magistrat prit le deuil pour six mois et fit célébrer à l'Eglise paroissiale un service solennel auquel il assista en corps.

---

(1) En 1772, l'Eglise des Récollets, qui menaçait ruine, fut reconstruite. La première pierre fut posée le 2 mai par Mgr. de Wavrans, évêque d'Ypres, en présence du Prince de Robecq et des principales autorités de la ville..

CHAPITRE XX

LA LIBÉRATION

Louis XVI et la Guerre d'Amérique

Louis XVI prenait le pouvoir, au milieu d'embarras provenant autant du désordre des finances, que de l'opposition existant entre les doctrines philosophiques nouvelles et les institutions existantes. Mais dans le Ministère, qu'il avait eu de la peine à former pour remplacer le fameux triumvirat, d'Aiguillon, Maupeou, Terray, il avait placé aux Affaires Etrangères, le Comte de Vergennes, diplomate ferme et habile. Aussi sa politique extérieure ne manqua-t-elle pas de vigueur. Vergennes était bien décidé à s'affranchir du joug des Anglais. Mais il devait prendre son temps. Leurs récriminations au sujet des travaux de Dunkerque n'avaient pas reçu de solution. Sur les indications de Frazer et Durnford, la Cour de Saint-James se montrait plus que jamais récalcitrante. Il fallait agir avec prudence : On laissa tout d'abord l'affaire traîner en longueur. (1) Mais en 1775, la Cour de France commença à prendre une tout autre attitude. Le Prince de Robecq reçut l'ordre ECRIT de reprendre et de presser les travaux commencés au quai des Américains.

Le Gouvernement de George III, prévenu par Vergennes « qu'on n'admettrait plus de restrictions et de prohibitions non justifiées », s'inclina et donna de son côté à Frazer l'ordre de laisser exécuter les réparations.

On travaille à refaire un pilotis le long du quai, à améliorer la cale des pêcheurs. Les dépenses s'élèvent à 125.582 livres dont moitié doit être payée par la ville, et le reste par la Chambre de Commerce.

Dunkerque se réveille.

Le 23 juin, les habitants ont l'occasion de fêter la présence parmi eux du Comte d'Artois, arrivé le jour même du sacre de son frère à Reims et qui coïncide avec la Kermesse.

---

(1) A signaler le 20 juin 1774 le passage incognito à Dunkerque de l'Archiduc Maximilien, frère de l'Empereur et de la Reine de France. Il visita le port et fut reçu chez le Prince de Robecq. Il partit le soir pour Ostende.

Le Prince visita longuement le port et assista à la manœuvre d'un navire commandé par Juin. Le lendemain il passa les troupes en revue et vit défiler la procession « profane » qui l'intéressa beaucoup. (1)

Il ne quitta Dunkerque que le 25 après avoir voulu jouir du panorama du haut de la plate forme du Beffroi.

Un léger incident s'était produit au cours de son séjour.

Les Dunkerquois ne pouvaient plus se contenter du théâtre trop étroit, situé rue de la Grosse Carotte. (2)

Taverne de Mont d'Hiver avait demandé l'autorisation d'en construire un nouveau et avait projeté de l'établir sur la place Dauphine. C'était alors la seule promenade plantée d'arbres dont pût disposer la population, qui adressa au Magistrat une requête pour qu'on ne lui concédât pas ce terrain.

Le Prince de Robecq avait approuvé l'avant-projet de Taverne. Cela ne faisait pas l'affaire des propriétaires de l'ancien théâtre qui se trouvaient lésés dans leurs intérêts. Ils profitèrent de la visite du Comte d'Artois pour lui remettre une pétition dans laquelle ils exposaient leurs prétendus griefs. Ce mouvement de protestation visait donc le Prince de Robecq et les hauts fonctionnaires qui avaient appuyé Taverne de Montd'Hiver. Il s'en fâcha et intervint près de M. de Castries pour que satisfaction ne fût pas donnée aux protestataires.

---

(1) Autrefois, la procession qui sortait à la Saint-Jean et à la Fête-Dieu, comprenait deux parties : En tête marchait le *Géant* que suivaient différents chars ou groupes représentant l'Enfer, le Paradis ,la Mer et ses Tritons, le Vaisseau de Saint-Pierre, le Triomphe de Dunkerque, puis des scènes bibliques, l'Annonciation, Bethléem. etc. La seconde partie comprenait tous les corps de métier, les confréries, les ordres religieux, le clergé et enfin le Saint-Sacrement que suivait le Magistrat.

Au milieu du XVIIIe Siècle, le cortège fut scindé: La procession du Saint-Sacrement sortait le matin, la procession profane l'après-midi. Néanmoins dans la première figuraient encore certains groupes burlesques. Aussi l'Evêque d'Ypres en juin 1770 en interdit-il la sortie. Le Magistrat réclama, alléguant que pour mieux séparer le sacré du profane on avait déjà supprimé quelques chars tels que l'Enfer et le Paradis. Il obtint gain de cause et les deux processions purent sortir comme par le passé.

(2) Autrefois dénommée rue Saint-Eloi, puis rue du Bogaert ou du verger, cette rue prit le nom de rue de la Grosse Carotte à cause de l'enseigne d'un marchand de tabac Maillot qui se trouvait au N° 10. Elle s'appela par la suite, rue Nationale et enfin rue Gambetta.

'Taverne par lettres patentes fut autorisé à construire son théâtre. Mais le Magistrat obtint qu'il allât s'installer ailleurs et lui fit donner un emplacement près du Quartier Neuf où il aménagea à ses frais la salle de spectacle dont la façade subsiste encore aujourd'hui à l'extrêmité de la rue Benjamin Morel.

Inhumations dans les églises. Projets de cimetières.

Une question d'un autre ordre fut soulevée au cours de cette année à l'Assemblée municipale.

L'usage s'était établi d'inhumer dans l'Eglise Saint-Eloi toutes les personnes ayant quelque situation. Tous ceux qui pouvaient se payer l'un des trois premiers services y avaient droit. On était arrivé à y enterrer environ deux cents corps par an. Il est inutile d'insister ici sur les graves inconvénients qu'entraînait ce mode de sépulture. Le Magistrat finit par s'en émouvoir. Comme le cimetière, par suite de cet état de choses, ne servait plus qu'aux indigents, les riches bourgeois n'entendaient pas être mêlés à ces derniers. Il leur fallait « un cimetière de distinction ».

La discussion s'ouvrit pour savoir où il conviendrait de l'établir.

L'Intendant approuva les vues de la municipalité, interdisant les inhumations dans l'église, mais conclut à la création, au cimetière, d'un enclos réservé, séparé par une muraille du cimetière commun.

Peut être ces discussions ne furent-elles pas étrangères à l'élaboration de la Déclaration Royale de 1776, qui interdit définitivement les inhumations dans les églises. Elles aboutirent à l'ouverture d'un cimetière particulier en basse-ville, dans le bastion du centre, situé à l'extrémité de la rue Saint-Nicolas (2). Un autre emplacement fut réservé dans le demi-bastion de gauche, pour les protestants qui jusqu'alors étaient enterrés n'importe où il plaisait au Grand Bailli. (3)

---

(1) Le Cimetière commun se trouvait alors sur l'emplacement de l'Abattoir.

(2) Cette rue qui menait au champ de repos reçut pour cette raison en 1793 le nom de rue de la Paix. Le nouveau cimetière fut bénit le 29 septembre 1778.

(3) Le Curé Gramon, curé de l'Eglise Saint-Eloi étant mort en 1767, la nomination de son successeur avait donné lieu à un curieux conflit.

Abattoir.

D'autres projets étaient encore à l'étude. Il n'existait pas d'abattoir. Les bouchers, groupés en corporation sous le nom du Corps de Saint-Barthélémy, possédaient en commun une boucherie publique située rue des Pierres au fond de l'impasse de ce nom. Il leur était interdit de débiter de la viande en dehors de ce bâtiment. Mais ils étaient forcés de tuer leurs bêtes chez eux, ce qui donnait lieu à de graves abus : Ils jetaient les résidus, sang et dépouilles dans la Panne, les égouts et même au milieu des rues. A plusieurs reprises le Magistrat avait rendu des ordonnances de police pour réprimer ces abus.

Les plans d'un abattoir commun, qui devait être établi dans le voisinage de l'écluse de Bergues, furent soumis à l'Intendant, qui les approuva. Le Roi aurait fourni 30 à 40 mille francs, et la ville une annuité de 8 à 10.000. Mais leur exécution fut renvoyée à plus tard : Ce qui manquait surtout c'était l'argent.

Comme le nombre des chômeurs augmentait sans cesse à tel point que la mendicité devenait une véritable plaie sociale, l'Intendant fit demander à l'Assemblée Générale du Département (c'est-à-dire de la répartition de l'impôt entre les chefs-collèges), tenue à Cassel, le 12 septembre 1775, l'établissement d'ateliers de charité et d'écoles de filature pour les pauvres, conformément aux intentions du Contrôleur général. Il n'y fut pas donné suite.

Juridiction Consulaire.

La Juridiction Consulaire, créée en même temps que la Chambre de Commerce par édit de février 1700, n'avait pas été installée. Le Magistrat s'y était opposé de

---

La vacance de la place ayant été annoncée, un concours fut ouvert. Bertrand Thiéry figura sur la liste des trois élus. Présenté par l'Abbé de Bergues, il fut nommé à la cure par l'évêque d'Ypres.

Mais les gradués de l'Université de Paris prétendirent en vertu du Concordat de 1516 avoir droit au bénéfice vacant. L'abbé Hespelle en appela comme l'abus au Parlement de Paris, de la décision de l'Evêque d'Ypres. Un arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1777 le débouta de ses prétentions ; jusqu'à cette date, il se considérait comme « curé nommé de Dunkerque » et avait même composé un ouvrage *La Théostrécie*, dédié au Magistrat de cette ville.

toutes ses forces, car sa création constituait une atteinte directe à ses prérogatives ; et il avait continué à juger consulairement, conformément à la coutume de Bruges.

La Chambre de Commerce avait cependant cherché depuis plusieurs années à faire exécuter l'édit de 1700 : 63 Juridictions Consulaires fonctionnaient dans le royaume, à la satisfaction du commerce, et Dunkerque ne pouvait pas se servir d'un tel tribunal, capable de faire disparaître nombre d'anciens errements. Enfin la Chambre l'emporta. Le 18 juillet 1775, LouisXVI signa des lettres-patentes ordonnant l'exécution de l'édit de 1700. Enregistrées au Parlement le 24 janvier suivant, elles furent lues à une séance solennelle de la Chambre de Commerce. La Juridiction qui comprenait un juge et deux Consuls assistés d'un greffier et d'un commis-greffier fut installée le 17 février. Toutes les protestations du Magistrat qui considérait que ces lettres-patentes avaient été surprises à la religion du Roi, furent vaines. Le nouveau Tribunal fonctionna régulièrement. La Révolution devait le transformer en 1791 en Tribunal de Commerce.

Détresse financière.

La situation financière de la ville devenait de plus en plus inquiétante. Le 12 janvier 1775, les Administrateurs de l'Hôpital s'étaient rendus en corps devant le Magistrat assemblé, pour demander un secours, car leur établissement était grevé de 163.000 livres de dettes.

Le Trésorier de la ville avait répondu « que la Caisse Municipale était chargée de plus de 500.000 livres de dettes, que tous les biens patrimoniaux avaient été vendus pour subvenir aux besoins les plus urgents, et que l'on avait suspendu l'exécution des ouvrages les plus indispensables pour la conservation de l'humanité ». Il était impossible de créer de nouveaux impôts « sans exciter un murmure » ; aussi engagea-t-on l'hôpital à vendre ou hypothéquer ses biens.

Cependant, quelque temps après, le Magitrat consentit à lui PRETER 20.000 livres, pour rembourser pareille somme due par l'administration hospitalière à son trésorier qui les avait avancées. La Chambre de Commerce prêta également à l'Hôpital la même somme sans intérêt.

Le Conseil d'Etat, pour aider la ville, lui fit une remise d'environ un tiers de ses impôts, pendant les années 1777-78 et 79.

Le 15 avril 1778, le trésorier municipal Bénard se vit obligé de déclarer que la ville n'avait pas assez de revenus pour subvenir à ses dépenses annuelles, et que des besoins extraordinaires pour bâtir une aile à la Conciergerie et entretenir une garnison, venaient ajouter à ses embarras. Il demanda l'autorisation de faire un emprunt de 40.000 livres. L'Intendant Caumartin, ayant donné son approbation, il créa des billets jusqu'à concurrence de cette somme.

Malgré une compression sérieuse des dépenses, le mal financier prenait des proportions alarmantes.

La guerre vint faire diversion à cette préoccupation générale, et, fait paradoxal rétablit l'équilibre des finances.

Guerre d'Amérique (1778-1782).

La lutte des colonies anglaises d'Amérique pour conquérir leur indépendance, fournit, en effet, aux armateurs de Dunkerque l'occasion de se montrer de nouveau sur mer.

Le Traité de Paris n'avait sans doute pas assez abaissé la France, aux yeux de l'Angleterre. La marine britannique ne se gênait pas pour faire subir à nos pêcheurs terreneuviens, les insultes les plus graves.

Cette conduite eut pour résultat de réveiller en France le sentiment national. Louis XVI sentit qu'une nouvelle guerre devenait inévitable. Quand le Congrès de Philadelphie eut proclamé l'Indépendance des provinces américaines, l'opinion française suivit avec intérêt les progrès de l'insurrection.

Quoique bien disposé à entrer dans la lutte, le gouvernement français voulut se laisser provoquer. Louis XVI se contenta de favoriser les armements particuliers.

En février 1778, les frégates anglaises croisent devant les ports français. Le 6, le Roi traite avec les Etats-Unis : Le Commandant de Dunkerque, M. de Chaulieu reçoit l'ordre de déclarer au Commissaire anglais que ses fonctions cessent : Un transport de joie salue le départ de Frazer. C'en est fini de la surveillance et des récriminations... Aussitôt le port est mis en état de défense.

Enfin le casus belli que l'on attendait, que l'on souhaitait même, se présente : La frégate anglaise l'ARETHUSE attaque sans motif le vaisseau français LA BELLE POULE. Bien plus, une escadre anglaise saisit au mépris du droit des gens, les frégates du roi LA PALLAS et la LA LICORNE.

Devant cette insulte faite à son pavillon, Louis XVI donne le 10 juin 1778 à l'Amiral de France, l'ordre de courir sus aux Anglais.

Outre sa marine propre, Dunkerque servira de base à de nombreux corsaires étrangers.

Les Corsaires Américains.

Quarante sept capitaines américains, usant des facilités que leur offre le gouvernement royal, signent des contrats d'armement en flibuste. Tous les frais sont mis en commun : L'équipage ne reçoit pas de gages : A la liquidation des prises ou se partage les bénéfices, tous frais déduits. Les smoggleurs anglais sont même utilisés sous le nom d'Américains. L'idée est excellente, car ces contrebandiers connaissent les moindres anfractuosités de la côte et peuvent y surprendre les navires de commerce. Aussi leurs sorties sont-elles des plus fructueuses.

Leurs prises et rançons se chiffrent, pour Mac Catter à 1.820.280 livres ; Patrick Dowlin à 1.535.657 livres ; Négus à 1.539.035 ; Moultson à 1.397.890, etc.

A côté de ces Américains, ou pseudo Américains, de nombreux capitaines portugais (1) s'étaient engagés à Dunkerque, si bien que dans le total de la liquidation des prises qui s'élevait à 25 millions de livres, les étrangers figuraient pour moitié.

Les capitaines français. Royer.

Les Français de leur côté ne restaient pas inactifs.

L'Intendant de Calonne qui avait succédé à Caumartin (2), avait voulu reconstituer l'ancienne escadre de Course. Un pardon général accordé aux déserteurs, avait ramené beaucoup de marins à Dunkerque. Le Prince de Robecq s'était, d'ailleurs, attaché à appliquer cette mesure dans le sens le plus large.

---

(1) Vérone, Soarès, Dearaujo, etc. Beaucoup d'entre eux se fixèrent par la suite à Dunkerque.

(2) Charles Alex de Calonne avait remplacé en mai 1778, Lefebvre de Caumartin nommé Prévôt des marchands de Paris.

Il fit son entrée à Dunkerque le 25 septembre 1778.

La Chambre de Commerce de son côté, pour forcer les armements, avait demandé aux Etats d'Artois, la construction de deux frégates.

La première commission en course est signée pour Royer, jeune capitaine de 32 ans qui sort de Dunkerque le 28 juillet 1778 sur LE MAUREPAS appartenant à Taverne de Montd'hiver, et fait trois prises. Il monte ensuite LE COMMANDANT DE DUNKERQUE, soutient avec lui deux combats contre neuf navires ennemis et revient avec une prise et une rançon. Après s'être radoubé, il sort de nouveau en février et ramène deux prises cinq jours après. En récompense, le Roi lui envoie une épée d'honneur. Ces débuts mettent d'emblée Royer hors de pair. Il reçoit le brevet de lieutenant de frégate. L'année suivante, le gouvernement lui confie le commandement d'une petite escadre de cinq bâtiments montés par 800 hommes et portant en tout 84 canons, 17 obusiers, 30 pierriers.

Royer commande le ROHAN SOUBISE avec Castaignier comme second. Le 13 avril, il donne le signal d'appareillage. Un premier engagement a lieu devant le Gris-Nez. Il force l'ennemi à se retirer. Il sort de nouveau le 25, rencontre le 30, quatre frégates anglaises escortant dix navires marchands, et accepte le combat. La lutte dure six heures, Royer est blessé à mort. Il succombe le 2 mai.

Les Anglais s'étaient emparés des deux petits bâtiments de son escadre. Le résultat de cette croisière fut désastreux. Aussi le gouvernement ne fit-il plus aucun effort pour restaurer à Dunkerque l'escadre de course. Les corsaires particuliers firent pour le mieux jusqu'à la fin de la guerre : 135 capitaines s'attachèrent à ruiner le commerce ennemi.

Le 20 janvier 1783, la signature des préliminaires de paix interrompit leurs randonnées.

Au cours de la guerre, 146 bâtiments armés en course, portant 1474 canons, 644 pierriers et montés par 9.273 marins, étaient sortis du port de Dunkerque. Ils avaient fait 1200 prises ou rançons, ramené 5.000 prisonniers et 873 otages. La liquidation générale des prises donna près de 25 millions de livres.

L'éloquence de ces chiffres nous dispense de tout commentaire.

Le Traité de Versailles effaça définitivement la honte du traité d'Utrecht. Il fut proclamé solennellement à Dunkerque, le 6 décembre devant l'Hôtel de Ville, par le premier conseiller pensionnaire, en présence du grand bailli, tenant en ses mains la verge de justice, et du corps échevinal assemblé. (1)

(1) L'Hiver de 1783-1784 fut particulièrement rigoureux. En février 1784, la Chambre de Commerce fit distribuer 600 livres aux nécessiteux. Les pêcheurs demandèrent des secours à l'Amirauté, qui, après enquête faite par les soins du curé autorisa le receveur du pilotage à leur verser 1920 livres.



L'Église Saint-Éloi

Reliée à la Tour par les restes de l'ancienne Église saccagée en 1558

(Voir le plan p. 307)

CHAPITRE XXI

A la veille de la Révolution
1783-1789

Le Port de Dunkerque avait repris toute sa valeur maritime et commerciale. « La Guerre, écrivait Diot (1), a amené en ville une circulation d'espèces, qui y a répandu une aisance dans toutes les classes dont on s'aperçoit par les embellissements journaliers qui s'y font. ».

Dunkerque de 1783 à 1789.

De 1783 à la Révolution, Dunkerque va se transformer, et son port s'améliorer. L'intention de Louis XVI et de ses Ministres est, en effet, de pousser activement à sa remise en état, car ils poursuivent une politique maritime et coloniale.

L'Intendant de Calonne choisi par le Roi comme contrôleur général des finances est remplacé à la fin de 1783 par Esmangart.

Comme son prédécesseur, celui-ci s'attachera à favoriser Dunkerque et sa tâche sera d'autant plus facile, que Calonne à Paris, restera le protecteur de la ville, qui pourra toujours compter sur son appui.

Transformation de l'Eglise paroissiale.

L'Eglise Saint-Eloi était devenue insuffisante pour la population. Lors de sa reconstruction après le sac de 1558, nos ancêtres au lieu de la rebâtir sur les ruines de l'ancien édifice, éloignant le chœur du beffroi avaient élevé une église spacieuse à trois nefs bordées d'une rangée de douze chapelles.

Faute de fonds sans doute, ils n'avaient pas pu la continuer jusqu'à la Tour. L'église reconstruite en 1559, était donc restée reliée à celle-ci par une partie de l'ancien édifice, qui servit de magasin à la ville. Cette partie avait été percée d'un passage voûté permettant la communication directe de la rue de l'Eglise à la Place Royale.

---

(1) Diot, adjoint du génie (1743-1813) a laissé plusieurs manuscrits ornés de planches en couleur. Les premiers de ces manuscrits ne sont que des résumés de Faulconnier, complétés semble-t-il par Poisson des Londes, ingénieur des fortifications et illustrés par Diot. Les suivants sont des copies exécutées par Diot, qui y a ajouté des mémoires ou des planches sur certains points particulièrement intéressants.

Que faire pour l'agrandir ? Démolir cette partie à peu près en ruines de l'ancienne église et prolonger l'édifice jusqu'au beffroi ? Cette solution avait été envisagée dès 1753 par le Magistrat. Il aurait fallu procéder à l'expropriation de plus de trente maisons pour dégager le bâtiment du côté de son entrée principale : On recula devant une telle dépense.

La question avait été remise à l'étude en 1782. On adopta le projet de l'architecte Louis, qui consistait au contraire à démolir complètement les restes de l'ancienne église, pour faire communiquer largement la rue de l'Eglise avec la grand'place, et même à isoler complètement le beffroi, et pour donner plus d'espace au public à démolir les chapelles latérales, pour en faire deux nefs supplémentaires, et pour obtenir plus de largeur encore, à reporter les murs latéraux en dehors des piliers. Le Jubé et l'Autel qui prenaient trop de place devaient être démolis. Enfin, il fut décidé de garnir la façade d'un portail de style grec qui s'adaptait d'ailleurs très mal avec le gothique du reste de l'édifice.

L'église ainsi transformée ne gardait presque plus rien de sa physionomie primitive.

Ces transformations ne s'exécutèrent pas sans difficultés.

Grâce à l'intervention du Prince de Robecq, la ville avait obtenu de Mgr de Marbeuf, titulaire de la feuille des bénéfices, une première subvention de 20.000 livres prélevée sur les fonds de loterie.

Le plan de Louis, adopté par le Magistrat le 18 décembre 1782, fut approuvé par l'Intendant. L'Eglise fut momentanément désaffectée. Les vases sacrés furent solennellement transportés aux Récollets le 16 janvier 1783. On commença le travail un mois après.

Pour établir les fondations du mur du portail et du péristyle et de quatre nouvelles colonnes dans l'église, il était nécessaire de déplacer de nombreux corps dont les derniers avaient été inhumés en 1776.

Toutes les précautions furent prises par le chirurgien-major Hecquet dont le rapport avait été soumis à l'approbation de Parmentier, Cadet de Vaux et Laborie de l'Académie des Sciences. 1602 cadavres furent exhumés et transportés au cimetière. On ne s'arrêta pas là.

Comme il était impossible de retirer les milliers de

corps qui gisaient dans le sol du reste de l'église, on se contenta de les enfouir plus profondément et de les recouvrir de terre ou de matériaux bien tassés. Ainsi disparurent les émanations putrides qui suffoquaient les fidèles le matin, lorsque s'ouvraient les portes de l'église.

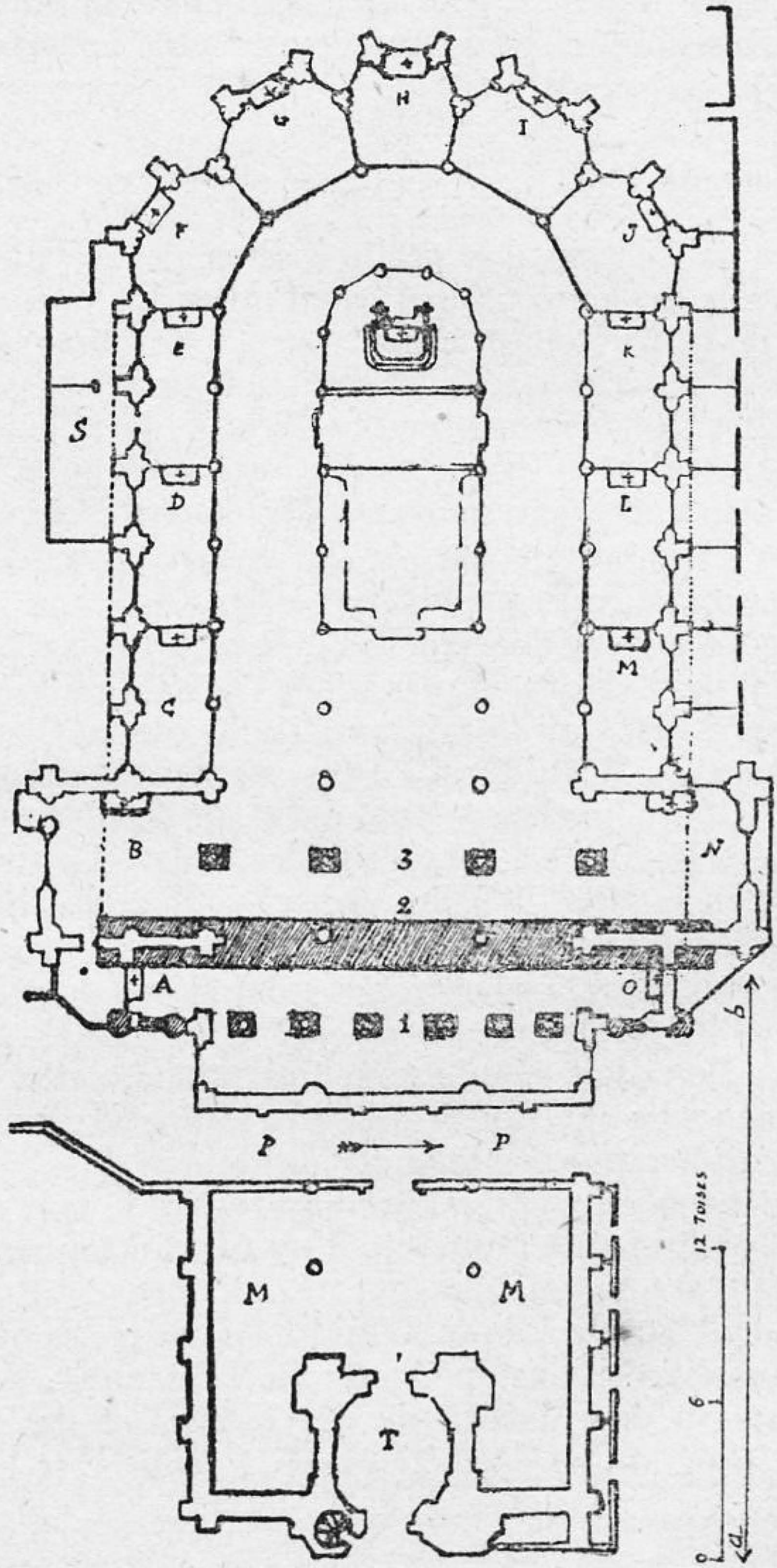

1. 2. 3. Colonnes et mur du portail construits en 1783
Toute la partie située entre le péristyle (1) et la Tour (T) fut rasée.

Cette lugubre opération était terminée le 31 décembre 1783.

Les travaux furent poussés ensuite avec activité, conformément au programme établi. Le 14 juillet 1784, la ville devait emprunter 150.000 livres pour les terminer. Le 24 octobre, l'Eglise pouvait être rendue au culte.

La chaire due à Titeux fut commandée l'année suivante. (1)

La Franchise. Le Port.

Dès la publication des préliminaires de la paix, les Dunkerquois avaient éprouvé les craintes les plus vives, au sujet de la Franchise de leur port. Les employés des fermes royales réclamaient l'abolition de ce privilège, qui était la plus grande source de bénéfices de la ville.

Le Magistrat et la Chambre de Commerce qui avaient fini par s'entendre sur ce point, décidèrent d'envoyer à Paris une députation chargée de demander au Roi la Confirmation de la Franchise.

Le Bourgmestre Thiéry, l'Echevin Coffyn, le Conseiller pensionnaire Hovelt, auxquels s'étaient joints Faulconnier, président et Gamba, conseiller de la Chambre de Commerce, s'acquittèrent heureusement de leur mission : Par de nouvelles lettres patentes de février 1784 enregistrées le 19 mars à la Cour des Aides, Louis XIV « maintenait la ville, le havre et les habitans de Dunkerque dans leurs lois, coutumes et usages ainsi que dans les droits privilèges, franchises et exemptions dont ils ont joui depuis les lettres patentes de novembre 1662... ».

La situation était sauvée pour l'instant et cette déclaration solennelle du Roi devait ouvrir une ère nouvelle de prospérité commerciale pour la ville.

Pour pouvoir en profiter ,il fallait rendre le port accessible aux navires de commerce, d'un certain tonnage. Or il était loin d'être en bon état. Le Prince de Robecq, commandant en chef de la Flandre Maritime, profitant des bonnes dispositions du Comte de Vergennes et de ses collaborateurs, les Maréchaux de Castries et de Ségur, traça un programme d'amélioration à réaliser et le sou-

---

(1) Le Magistrat versa 1500 l. Le Curé Thiéry y contribua aussi de ses deniers.

mit à la Chambre de Commerce : dévasement du port, prolongement des jetées, nettoyage du bassin, réparation des quais étaient étudiés en détail.

Mais la Chambre avait dû payer un gros arriéré. Elle se trouvait dans l'impossibilité d'avancer l'argent nécessaire, même pour les travaux les plus urgents. Il fallut faire appel au trésor Royal. Ce fut encore l'habileté de Calonne qui trouva les ressources nécessaires, comme nous le verrons dans un instant.

Concession de 1785.

Les finances de la ville ne se trouvaient pas dans une situation plus brillante que celles de la Chambre de Commerce.

Le déficit de la Caisse municipale avait crû d'année en année.

Les administrateurs avaient tâté de divers moyens pour y parer : Les emprunts ne faisaient qu'aggraver le mal, les intérêts s'ajoutant à la dette ; l'augmentation des droits d'octroi n'avait pas produit le résultat espéré. Devant l'inanité de ses efforts, le Magistrat résolut d'avoir recours à l'Etat, et songea à tirer parti des terrains vagues, situés dans l'enceinte de la ville, provenant du déplacement successif des fortifications.

Grâce encore à l'appui de Calonne, il obtint le 24 avril 1785 de Louis XVI des lettres patentes concédant ces terrains à la ville.

Ils représentaient une large surface bordant en avant la rue du Nord et s'étendant circulairement en dehors des casernes jusqu'à la Cunette y compris l'emplacement actuel des rues Marengo et Caumartin et en basse ville tout l'espace compris entre la rue du Milieu et le canal de jonction. Entre autres conditions le Roi demandait la démolition de la Caserne du Havre (aujourd'hui Guilleminot) ce qui permettait de prolonger les rues des Arbres, Saint-Jean et du Collège.

Tout cela ne fut réalisé qu'en partie. L'utilisation de certaines parcelles fut retardée par diverses contestations qui ne furent réglées définitivement qu'un siècle après ! Néanmoins de nouvelles rues purent être tracées, et la ville s'étendit vers le sud se reliant à la Basse Ville.

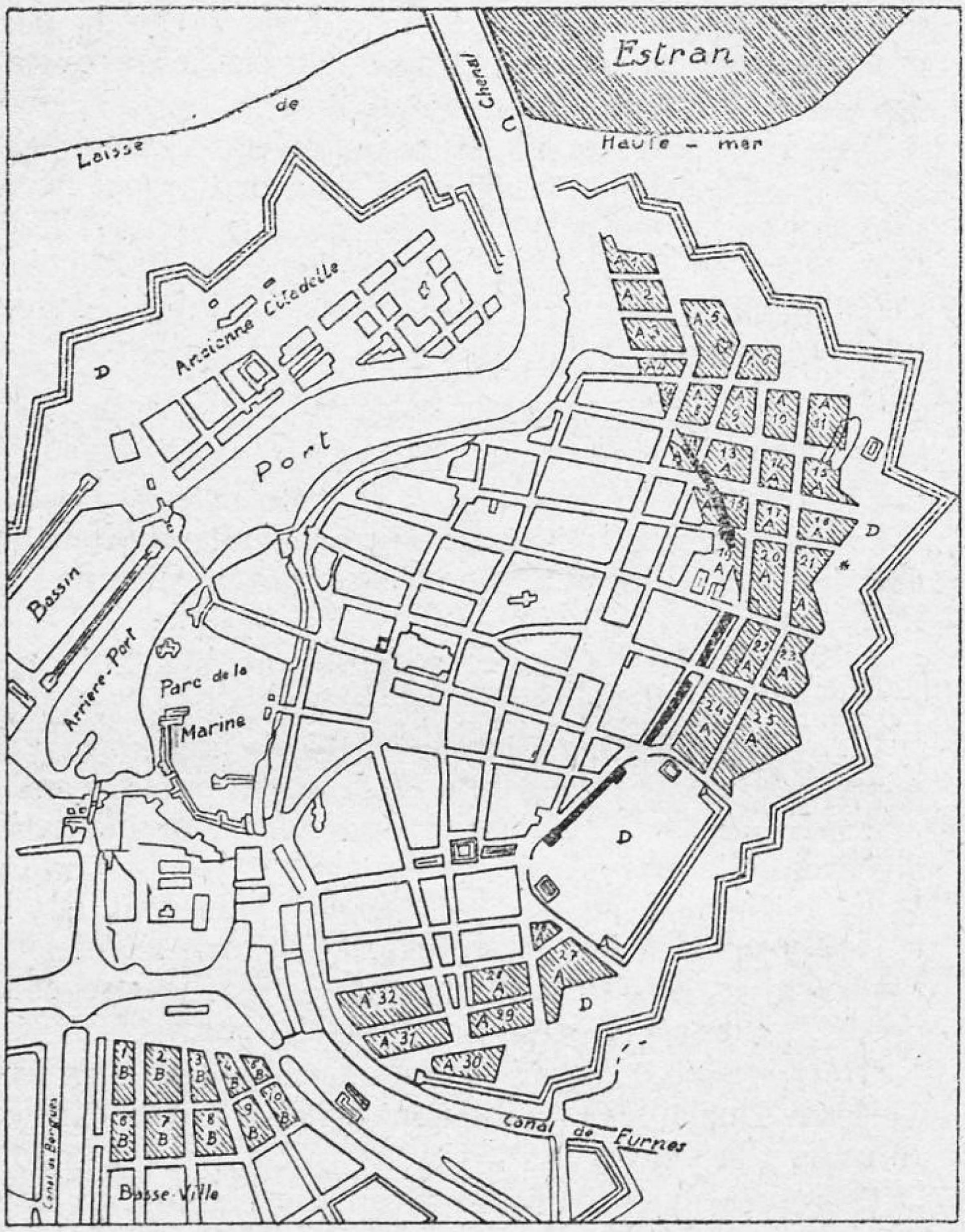

Lotissement des terrains concédés en 1785

Travaux du Port.

Enfin, grâce à l'effort des hautes autorités du Gouvernement et de la Province qui protégeaient Dunkerque, on trouva le moyen de procéder aux travaux indispensables pour mettre le port en état : Ce fut d'autant plus facile qu'il était passé dans le département du Contrôleur Général.

L'Intendant Esmangart fit dresser un devis : Il s'élevait à 3.950.000 livres ! Le projet fut accepté et Calonne promit que les fonds seraient versés en trois ou quatre

ans : Les Etats de la Flandre Wallonne et le département de la Flandre Maritime avaient consenti chacun une avance annuelle de 100.000 livres jusqu'à l'achèvement des travaux.

Le corps royal des Ponts et Chaussées en prit la direction, sauf pour l'écluse de Bergues, considérée comme ouvrage défensif, pouvant servir à inonder le pays en cas de guerre, et qui fut confiée au génie militaire.

Dès 1786 on commença la construction des quais et le déblaiement du bassin : On fit appel, comme au temps de Louis XIV, à la main-d'œuvre militaire : des soldats d'infanterie à la solde de 30 sols par jour travaillèrent sous la conduite de leurs officiers : le quai de la Citadelle fut entièrement réédifié. En août 1786, on y plaçait les premières grues mécaniques — mues à la main — pour la manutention des marchandises.

Tout cela avait été obtenu grâce à Calonne. Comme témoignage de son affection, il envoya à la ville son portrait en pied : Le 10 octobre 1786, le bourgmestre l'inaugura solennellement dans l'Hôtel de Ville et le peuple vint le voir en foule, s'écriant : « Voilà notre protecteur dont la mémoire ne se perdra jamais... »

En y mettant de la persévérance, Dunkerque pouvait redevenir une place de commerce importante et un port de guerre de premier ordre. Mais si Dunkerque avait des amis, elle devait compter aussi avec ceux qui s'acharnaient à sa perte.

Nouvelle attaque contre la Franchise.

En 1787, la Franchise de son port fut de nouveau attaquée, non plus par les Fermiers Généraux, mais par l'Angleterre.

En application du traité de 1783, les gouvernements français et anglais avaient signé le 26 septembre 1786 un traité établissant la réciprocité commerciale entre les deux pays, au titre de la nation la plus favorisée. Mais, grâce au port franc de Dunkerque, des marchandises de provenance étrangère — hollandaise en particulier — pouvaient pénétrer dans le pays, comme étant d'origine anglaise et par conséquent à un tarif de faveur. Le député que la Chambre de Commerce entretenait à Paris, lui fit savoir que les Anglais sollicitaient vivement la suppression de la franchise du port, parce qu'elle faisait

grand tort à leur commerce en favorisant la contrebande. (1)
Ils posaient même la question sous une forme particulière, demandant si Dunkerque voulait être considérée comme une ville française ou étrangère, afin de jouir du traité ou d'en être exclue.

Le Magistrat, à qui fut posé ce problème, se trouva très embarrassé. Il consulta la Chambre de Commerce, l'Amirauté, la Juridiction Consulaire. Dans une réunion tenue le 5 mars 1787 à l'Hôtel de Ville par ces compagnies en présence des notables commerçants, la question fut longtemps discutée.

Finalement, l'Assemblée décida d'opter pour que Dunkerque restât réputée ville étrangère, en jouissant pleinement des immunités attachées à ses franchises.

Une députation envoyée à Paris, revint le 6 avril annonçant que le Ministre avait adopté cette manière de voir. Afin d'éviter toute plainte de la part du Gouvernement Anglais, un arrêt du 15 juin 1787 prescrivit les formalités à observer, pour assurer par des certificats d'origine l'identité des marchandises au départ ou à l'arrivée, de ou pour l'Angleterre.

Suppression de la charge de bailli.

La Violette de Nerbec avait été installé grand bailli le 17 avril 1780 en remplacement de Alphonse de Brier.

Au bout de peu de temps, ce nouveau fonctionnaire se trouva en conflit avec le Magistrat auquel il faisait une

(1) Le nombre des smoggleurs avait beaucoup diminué en raison des mesures prises par Pitt.

Depuis la paix, six armements avaient été faits en 1765 pour la pêche à la baleine ou au cachalot. La pêche à la morue avait repris ; des primes d'encouragement avaient été créées pour la favoriser. Aussi en 1785 comptait-on 65 bâtiments à la côte d'Islande, 5 à Terre Neuve et 8 à Hitlande. Des droits d'entrée prohibitifs frappaient le poisson importé par les étrangers. Par la protection qu'il apporta à la pêche nationale, le gouvernement contribua beaucoup à la régénération commerciale du port de Dunkerque.

En 1785, Fr. Coffyn, échevin et courtier maritime s'était mis en rapport avec les Quakers baleiniers de Nantuckett, et avait réussi à les attirer en France. Avec l'autorisation royale, ils se fixèrent à Dunkerque dès 1787 pour s'y livrer à la pêche à la baleine. Grâce à eux cette industrie prit un développement considérable : douze à dix huit navires s'y livrèrent de 1787 à 1791. Certains Nantuckois restèrent à Dunkerque jusqu'à la Restauration, entre autres Benjamin Hussey qui se fit un ardent propagateur de la vaccine.

sourde opposition : Il se plaignit du mauvais emploi des fonds de la commune ; des sacrifices consentis par le bourgmestre pour plaire à l'intendant, etc.. bref, il voulait réformer les abus. Le Magistrat, soutenu par l'Intendant, pour se défendre, demanda tout simplement la suppression de la charge de grand bailli. Un arrêté du Roi réunit cet office à son domaine, en ordonna la liquidation dans le mois, et la revente au profit de la ville.

L'Intendant heureux de l'avoir obtenu vint en hâte tout exprès l'apporter lui-même à Dunkerque. Le lendemain 2 septembre 1788, l'arrêté fut lu à l'Assemblée Municipale et signifié à l'intéressé.

La charge fut liquidée et le montant qui s'élevait à 152.166 livres fut remboursé à de Nerbec par ordonnance du 4 octobre.

Les fonctions de Ministère public étaient, par ce fait, devenues vacantes. Elles furent confiées au procureur syndic : Cet office créé en 1694, racheté par la ville en 1695, avait été laissé sans titulaire jusqu'en 1760. Taverne, subdélégué de l'Intendant, en avait alors été pourvu.

Mais il n'accepta pas cette nouvelle charge. Le Magistrat la donna à l'ancien lieutenant bailli avec le titre de Procureur du Roi Syndic.

Ce fut en vain, que de Nerbecq sollicita la révocation de l'arrêté qui supprimait son office. Le Magistrat envoya à Paris des députés qui l'empêchèrent d'aboutir. C'était une des institutions séculaires qui disparaissait. L'heure allait bientôt sonner pour les autres. (1)

---

(1) Le Curé Bertrand Thiéry, étant mort en 1786, sa succession fut disputée comme l'avait été celle de son prédécesseur. L'évêque d'Ypres nomma J.A. Macquet qui était curé de Steenvoorde depuis trois ans. Un candidat de l'Université de Paris, nommé L. Ratel, fit opposition et requit l'Evêque de lui donner la collation de la cure, en vertu de ses grades et lettres de capacité. Il vint même s'installer au presbytère, mais le curé Macquet délogea ses meubles et prit possession du local. Ratel ne parut plus à Dunkerque. Il eut par la suite une existence des plus mouvementées. Agent royaliste il fut impliqué dans diverses conspirations, devint secrétaire de mairie, réussit à échapper à la police et passa en Angleterre où il joua le rôle d'agent de liaison entre les émigrés et le gouvernement britannique sous le nom de Lemoine. Il rentra en France en 1814 et y mourut en 1816.

En 1787, l'Hôpital Général célébra son cinquantenaire par des

L'hiver de 1788-1789 fut terrible. Les glaces obstruèrent le port et empêchèrent la sortie des navires. Il en résulta une grande misère chez l'ouvrier imprévoyant. Les grains commencèrent à se faire rares, la disette était menaçante. La situation prenait un caractère alarmant. L'effervescence naissait sur tous les points du territoire.

Pour donner satisfaction à l'opinion publique, Louis XVI ordonna une mesure qui calma les esprits. Il convoqua les Etats Généraux.

Les Etats Généraux de 1789.

Par lettres du 24 janvier 1789, le Roi convoque les Etats Généraux à Versailles pour le 27 avril suivant.

Les députés nommés par les bailliages doivent y apporter les doléances des trois ordres. En exécution de ces lettres, le grand bailli d'épée du Présidial de Flandre, Maloteau de Beaumont, convoque à Bailleul le 30 mars, les députés de ce baillage et des villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg.

Il fallait donc procéder à une élection à deux degrés.

Les 17 et 18 mars, les corporations se réunirent à Dunkerque et rédigèrent leurs cahiers de doléances.

Le 24, le Magistrat s'assembla en robe pour recevoir les délégués des corporations porteurs de leurs vœux. « Il se contenta,dit le Procès-Verbal,de présider sans prendre part à la délibération ou au vote ». Il s'agissait dans cette séance de fusionner en un cahier général pour Dunkerque, tous les cahiers particuliers.

Ce travail dura trois jours. A maintes reprises, l'Administration municipale se vit violemment attaquée. Elle se contenta « d'opposer le plus morne silence » à ces critiques qu'elle considérait comme injustifiées.

Enfin le troisième jour furent élus les 24 députés qui devaient porter à Bailleul le cahier de la ville de Dunkerque.

Les 63 articles qu'il contenait visaient des questions d'ordre général. ou ne se rapportant qu'à certains points particuliers à la ville. Elle sont d'une importance telle qu'il est indispensable de les résumer ici.

Le Tiers Etat de Dunkerque réclamait :

— Une nouvelle constitution, déterminée par des lois votées par

---

fêtes qui commencèrent le 14 octobre par un Jubilé, et se terminèrent par un banquet offert par les Administrateurs au Magistrat.

une Assemblée Nationale assurant aux citoyens la liberté et la sécurité individuelles, déterminant les impôts, qui devraient être répartis dans les provinces suivant le chiffre de la population.
— L'abolition de la gabelle, de la taille, de la ferme du tabac, de la corvée, des tonlieux, péages, impôts sur les grains, pour y substituer des charges supportées par les trois ordres, et notamment des impôts sur les objets de luxe — impôts qui seraient versés directement au roi sans frais.
— La responsabilité des ministres vis à vis de la Nation.
— L'uniformité des poids et mesures par tout le royaume.
— La réforme des codes civil et criminel.
— La répression de la mendicité.
— La suppression des privilèges en fait de manufactures : marqueurs, jaugeurs, poinçonneurs.
— L'élargissement des pouvoirs de la Juridiction Consulaire, qui devait avoir connaissance des faillites et le droit de coter et parapher les registres des commerçants, et dont les sentences devraient être exécutoires par tout le royaume.
— La création d'Etats particuliers à chaque province, renouvelés tous les deux ans par moitié.
— Le partage des grandes propriétés féodales en terres roturières.
— La suppression du droit d'amortissement, et du droit d'issue ; le versement à la Province du droit des quatre membres.
— *En matière municipale*, la nomination à l'élection, de notables venant s'adjoindre au Magistrat.
— Le renouvellement des officiers municipaux par tiers.
— L'abolition des dispenses d'âge et de parenté pour les charges de judicature.
— Le rattachement de Dunkerque au Conseil de Flandre.
— La création d'écoles publiques et gratuites.
— La défense d'accepter sur les navires français des capitaines étrangers, l'obligation même d'avoir des seconds capitaines français ; la fermeture des ports des colonies aux navires étrangers.
— L'obligation de ne se servir que de navires de construction française ; l'emploi exclusif de la Caisse des Invalides de la Marine au soulagement des pauvres marins...
— L'amélioration du sort du bas clergé, l'impossibilité de nommer aux canonicats ou bénéfices des ecclésiastiques n'ayant rempli le Ministère dans une paroisse pendant dix ans, la suppression des banquiers expéditionnaires en cour de Rome.
Et autres dispositions importantes concernant les corporations, le reboisement, etc.

Véritables précurseurs, les bourgeois réclamaient des réformes qui toutes ont été réalisées depuis 1789.

Le Clergé et la Noblesse de leur côté avaient envoyé leurs députés à Bailleul.

Le 30 mars s'y ouvrit l'assemblée qui mit dix jours à rédiger le cahier de la Flandre Maritime.

Il fallait nommer les députés aux Etats Généraux. Le scrutin désigna pour la noblesse le Prince de Robecq et le

Marquis de Harchies ; pour le clergé, le Curé de Wormhoudt qui refusa et fut remplacé par l'Evêque d'Ypres dont l'élection fut plus tard invalidée, et le curé de Blaringhem.

Enfin pour le Tiers Etat, furent nommés :

Herwyn d'Hondschoote, Bouchette de Bergues (1), de Laeter de Batsaert, avocat à Merville, et de Kytspotter, lieutenant criminel au bailliage de Bailleul.

La ville la plus importante de la Flandre Maritime n'avait aucun représentant direct à l'Assemblée, ce qui pouvait avoir de graves conséquences. Quand on apprit ce résultat, le corps municipal dunkerquois et la Chambre de Commerce s'en émurent au plus haut point. Après des réunions en commun, il fut décidé de demander à l'Intendant l'autorisation de présenter une réclamation en haut lieu. La Chambre de Commerce faisait valoir que les députés nommés à Bailleul, n'étaient pas assez documentés pour défendre les privilèges et la franchise de Dunkerque. Esmangart répondit que cette réclamation était déplacée et prématurée, car rien n'indiquait que les Etats Généraux auraient à s'occuper de ces questions.

Les négociants dunkerquois avaient été clairvoyants. Plus tard ils eurent amèrement à regretter non seulement de n'être pas défendus comme il le convenait, mais au contraire de se voir attaqués par Bouchette qui épousait les vieilles rancunes de sa ville natale contre sa voisine plus favorisée.

Dunkerque à la veille de la Révolution.

Pour se faire une idée exacte du bouleversement qu'allaient apporter à Dunkerque, les événements qui devaient se dérouler de 1789 à 1797, il nous faut jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'état de la ville, au crépuscule de la monarchie.

Une nouvelle ère de prospérité semblait s'ouvrir pour

---

(1) François Jos. Bouchette né à Winnezeele en 1735 était fils d'un avocat au Parlement de Flandre fixé à Steenvoorde. Elève au Collège des Jésuites de Bergues, il se fixa comme avocat dans cette ville dès 1760.

Député à la Constituante 1789-1791, il fut ensuite Président du Club de Bergues, Maire en 1792, révoqué en 1793. Suspect sous la Terreur, il se retira de la vie publique et mourut à Bergues en 1810.

elle. Sa population qui avait subi un notable accroissement s'élevait à 27 016 habitants. En un siècle, elle avait doublé, malgré les vicissitudes qu'elle avait dû supporter.

Elle était composée presque exclusivement de commerçants.

La NOBLESSE n'existait pour ainsi dire pas. Les quelques familles nobles qui s'y étaient implantées ne possédaient ni fiefs, ni privilèges. Aussi laissaient-elles la place aux bourgeois.

La BOURGEOISIE constituait une sorte d'aristocratie : Pour en faire partie, il fallait remplir certaines conditions, pour la quitter il était obligatoire de payer le droit d'issue. La Flandre, pays municipal, avait toujours été jalouse de ses libertés communales : A cette bourgeoisie devaient revenir les charges municipales. Le MAGISTRAT — collège échevinal — réunissait en ses mains toutes les attributions judiciaires et administratives. Ce n'était pas sans opposition de sa part ,qu'on avait pu lui arracher la connaissance des affaires commerciales. LES ARTISANS étaient groupés en corporations ou corps de métier, régis par des règlements approuvés et surveillés par le Magistrat.

La ville jouissait d'antiques PRIVILEGES, que Louis XIV avait reconnus en 1662 et qui avaient été confirmés à plusieurs reprises. Son territoire était affranchi de la plupart des impôts onéreux et vexatoires qui écrasaient les autres provinces : Le timbre, la taille et la gabelle y étaient inconnus. Le droit d'aubaine n'y était pas perçu, ce qui contribuait à y attirer les étrangers. Grâce à la franchise de son port, les marchandises de toute nature pouvaient y affluer sans rencontrer d'entraves, ni être soumises à de lourdes taxes.

LE CLERGE lui même était « réputé étranger ». Le Concordat de 1516 ne s'appliquait pas à lui. Il obéissait à un évêque étranger au royaume, et ne percevait aucune dîme.

Aussi a-t-on pu écrire, « que le Gouvernement de Dunkerque, approchait plus que tout autre, d'un Gouvernement libre ».

Grâce à ces avantages, le commerce local avait acquis en 1789 un développement considérable.

La pêche à la morue occupait 80 bâtiments, celle au

hareng une cinquantaine. Cinq cents Quakers étaient venus de l'Ile de Nantuckett pour se livrer à la pêche à la baleine pour laquelle vingt quatre navires étaient armés. Ils formaient une colonie groupée dans l'Ile Jeanty. Avec les 15 à 16.000 matelots dunkerquois cela constituait une population de pêcheurs importante.

Le mouvement du port avait été cette année de 1449 entrées dont 647 navires français, non compris 1130 bâtiment légers de 15 à 30 tonneaux.

Dunkerque envoyait sa flotte commerciale aux Iles d'Amérique et à l'Ile Bourbon. Cinq négriers même, se livraient à la traite — considérée alors comme un commerce honorable — sur les côtes de Guinée. Douze cents cutters anglais ou smoggleurs profitant de la franchise se livraient à la fraude. Ce commerce interlope consistait exclusivement en exportation : On évaluait à 20 millions le tort fait par eux annuellement aux finances de la Grande Bretagne.

Aussi les quais et magasins, étaient-ils bondés de marchandises les plus diverses : « la certitude d'y trouver en tout temps un assortiment universel de tous les objets de commerce, disséminés sur les différents points de la France, et de toute la production du globe, faisait que les navires venaient avec confiance s'y approvisionner. C'est un attrait bien puissant pour les étrangers de trouver à la fois la liberté du commerce et la multiplicité des spéculations ». (1)

L'industrie manufacturière avait suivi l'essor du commerce maritime. En premier lieu, il nous faut signaler les fabriques de tabac. Il n'en existait pas moins de soixante, possédant un total de 800 presses, qui occupaient cinq à six mille personnes. « Cette branche d'industrie y était portée à un degré de perfection tel que les fabricants de Dunkerque fournissaient tout l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, notamment Gênes, Livourne et Naples » (2). Elles produisaient 6 à 7 millions de livres de tabac.

Il existait une fabrique de hameçons produisant

---

(1) et (2) Ces appréciations sont dues au Préfet Dieudonné, qui établit, avec chiffres à l'appui, une comparaison entre ce qu'était le port avec sa franchise en 1789 et ce qu'il était devenu après l'avoir perdue. (Statistique du département du Nord en l'an X).

612.000 pièces par an, une autre de harpons et lances pour la pêche ; une fonderie de clous de cuivre pour la marine des chaudronneries, une verrerie d'où sortaient par an 20.000 dames jeannes et 27.000 bouteilles, cinq raffineries de sel, cinq tanneries, une amidonnerie, une distillerie de genièvre, deux savonneries.

Mentionnons enfin des chantiers de construction, des fabriques de toile à voile, etc.

Cette prospérité semblait devoir élever Dunkerque au premier rang du monde commercial.

Hélas toute médaille a son revers. Si le Bourgeois dunkerquois, avec son esprit utilitaire et pratique, aimant autant le travail que le plaisir, tenant à ses traditions, luttant pour ses franchises, arrivait à s'enrichir, par contre le peuple restait misérable. L'ouvrier, imprévoyant de l'avenir, vivait avec peine, car les vivres étaient chers, et se trouvait toujours à la veille de manquer de pain. Dès qu'une guerre, une mauvaise récolte, un hiver rigoureux jetait quelque perturbation dans la vie normale, c'était la misère qui amenait la mendicité, que les pouvoirs publics arrivaient à peine à enrayer et qui grevait lourdement le budget de l'Hospice chargé de la distribution des secours publics.

Aussi, malgré cette situation florissante du commerce, la caisse municipale se trouvait-elle toujours en déficit.

Sous la domination française, s'était implanté vis à vis du Magistrat, un nouveau pouvoir : Celui de l'INTENDANT qui prétendait intervenir dans les moindres affaires, et exercer le contrôle sur tous les actes de la municipalité, ce qui lui était d'autant plus facile que la nomination des membres du Magistrat était abandonnée à son bon plaisir. Certain, par conséquent, de la docilité ou de la complaisance de ses créatures, il leur imposait des dépenses, d'abord pour lui-même ou ses gens, se faisant entretenir un hôtel somptueux dont la disposition intérieure et le mobilier étaient modifiés selon le caprice de ceux qui s'y succédaient, et cela pour ne l'habiter que quelques jours par an !

L'exemple est contagieux. Après l'Intendant, ses domestiques, concierge, secrétaire, etc. il fallut allouer des indemnités aux officiers de l'Etat Major de la place. Peu à peu les abus se firent plus flagrants : le Magistrat se fit attribuer, outre ses gages ordinaires ou mandées, des

émoluments de tout genre, si bien qu'en 1789 avec les impôts royaux et provinciaux, les charges annuelles de la ville s'élevaient à 776.573 livres. (1)

De toutes les villes de la Flandre Maritime c'était Dunkerque qui avait les finances les plus embarrassées. Aussi l'indignation publique s'était-elle manifestée à plusieurs reprises contre cette caste qui dissipait ainsi les revenus de la commune.

Appelés à rédiger leurs doléances, les corporations ne s'étaient pas gênées pour critiquer les administrateurs locaux.

L'émancipation communale dont les bourgeois avaient eu un avant goût en 1764, était le but vers lequel tendaient leurs vœux. Il leur fallait avant tout une réorganisation de l'administration communale, avec des chefs élus par eux-mêmes et non point choisis par l'Intendant. Ils n'allaient pas tarder à être satisfaits sur ce point. Mais sur bien d'autres la réaction allait se montrer trop vive, plus marquée qu'ils ne l'auraient souhaitée.

---

(1) D'après un relevé fait le 13 septembre 1789 par le Marquis d'Esquelbecq, Ph. Top, Jacques de Cousser et le Chanoine Legier, commissaires nommés le 28 août par l'Assemblée Nationale, Dunkerque devait payer :

Pour le service militaire	118.811	livres
Rentes dues (intérêt)	41.985	»
Pensions payées par la ville	5.761	»
Gages et profits du Magistrat	31.194	»
Dépenses de bouche du Magistrat	5.514	»
Sommes payées à l'Intendant et ses gens	24.968	»
Gages et profits des suppôts de la ville	27.983	»

CHAPITRE XXII

LA RÉVOLUTION

Le nouveau Régime et les progrès de la Révolution

Siège de Dunkerque

1789-1793

Le 18 juillet 1789, les Dunkerquois apprirent les événements qui s'étaient passés le 15 à Paris, au lendemain de la prise de la Bastille.

Une panique sans précédent s'était répandue comme le feu dans une traînée de poudre par toute la France. Le bruit courait que des brigands, sortant de toutes parts, allaient détruire les moissons. Le peuple affolé, craignant d'être affamé fut pris d'une grande peur.

Il fallait peu de chose pour jeter le trouble parmi des populations qui, comme celle de Dunkerque, étaient restées jusqu'alors dans la plus grande tranquillité.

L'Avocat Poirier (1), jurisconsulte de talent, doué d'une grande facilité de parole qui s'était rendu populaire par la publication de divers factums, dans lesquels il dénonçait les abus et flattait le Tiers-Etat, à qui il donnait des conseils, qui de plus ne cachait pas son hostilité vis à- vis du bourgmestre Thiéry, était l'homme qu'il fallait pour mettre le trouble dans la ville.

Les bruits les plus divers circulaient. On parlait de trahison. L'Administration municipale apprit que le peuple se proposait de lui demander l'enlèvement du por-

---

(1) Louis-Eug. Poirier naquit le 7 novembre 1753 à Dunkerque où son père était notaire et procureur royal. Après avoir fait son droit à Paris, il fut reçu avocat au Parlement en 1777 et revint s'installer à Dunkerque, où il acquit rapidement une brillante clientèle. Il se fit remarquer par plusieurs mémoires qui attirèrent sur lui l'attention. En 1789, il publia « Idées des doléances de la ville de Dunkerque », « Le Furet » et autres factums dans lesquels il dénonçait les abus du régime, et prétendait conseiller ses concitoyens. Arrêté comme suspect en 1793, il fut incarcéré à Arras avec son ami Montgey, avocat. Tous deux publièrent une relation de leur captivité et dénoncèrent les atrocités commises dans les prisons. Il alla ensuite exercer à Paris où il obtint pour sa ville natale un buste de Jean Bart. Il revint à Dunkerque en 1810, tomba dans la misère et mourut à l'hospice en 1818.

trait de Calonne placé dans la salle des séances. Quel revirement ! Calonne le protecteur de la cité « dont le nom devait être à jamais béni » était le premier suspecté et sacrifié ! Pour prévenir les désirs populaires,elle décida de le retirer immédiatement. C'était un premier acte de faiblesse. Et cette concession devait être suivie de bien d'autres ! Poirier publia le discours de Louis XVI à l'Assemblée Nationale, dont Bouchette lui avait envoyé un exemplaire, et il voulut faire chanter un Te Deum en l'honneur de cet événement.

Il y parvint après avoir vaincu certaines résistances. La cérémonie eut lieu le 23, dans l'Eglise des Récollets. Le Magistrat et le Major de la garnison crurent devoir s'y rendre. Poirier fit un discours en pleine église et le répéta en chaire. Il obtint le résultat qu'il escomptait : Dès l'après-midi, Dunkerque était en pleine effervescence : Les habitants arboraient la cocarde tricolore. Mais ils craignaient une émeute comme il s'en était déjà produites à Lille, Valenciennes, Cambrai, les jours précédents.

Une réunion des principaux négociants et notables à l'Hôtel de ville, aboutit à la création d'une garde bourgeoise chargée d'assurer l'ordre dans la cité. Emmery, Consul de Suède, en fut nommé Colonel. Elle commença son service le soir même. Dès le 25, elle intervint efficacement. Un paysan ayant voulu vendre son blé au marché, au dessus du taux fixé, un commencement d'émeute en était résulté. L'intervention de la garde bourgeoise avait ramené le calme. D'ailleurs la garnison était prête à prendre les armes, au premier appel ; le Magistrat avait fait placarder une ordonnance interdisant tout attroupement, et par un arrêté, il punissait de mort quiconque troublerait l'ordre et insulterait la garde bourgeoise. Les étrangers étaient surveillés : les papiers de tous ceux qui entraient en ville étaient soigneusement examinés. Ces mesures firent réfléchir les turbulents.

Enfin, la municipalité fournit au marché, 200 razières de blé prélevées sur ses approvisionnements. Aussi peu à peu les appréhensions causées par la pénurie des céréales, se calmèrent, et le service de la garde bourgeoise qui avait donné toute satisfaction put être de beaucoup réduit.

Les esprits suivaient avec anxiété les événements qui

se déroulaient dans la capitale. La bourgeoisie s'était laissée gagner aux idées nouvelles. La Révolution apparaissait comme une libération, Louis XVI comme le restaurateur de la liberté.

Le 20 août, à 3 heures, en présence du Magistrat, convoqué par le Maréchal de Camp de Boistel, Commandant la place, les officiers et soldats composant la garnison de Dunkerque, réunis sur l'esplanade, prêtèrent solennellement serment de fidélité à la Nation, au Roi et à la Loi. Toutes les alarmes étaient dissipées, la tranquillité la plus grande régnait en ville.

Aussi Emmery demanda-t-il au Magistrat une organiation de la garde bourgeoise sur de nouvelles bases : Les artisans qui la composaient ne pouvaient pas continuer nuit et jour leur service de police, en laissant de côté leurs occupations. Leur service fut réduit. Emmery présenta le 7 septembre un nouveau réglement, qui prévoyait le service obligatoire pour tous les bourgeois. C'était un projet difficile à réaliser. La Municipalité ne pouvait pas l'imposer aux habitants sans leur consentement.

Elle prit le parti de les consulter.

Le Clergé, la Noblesse, les Corps de la ville, Corporations, la Chambre de Commerce, la Juridiction Consulaire, les Confréries etc. furent convoqués pour donner leur avis sur la constitution d'une nouvelle milice. Leurs délégués se réunirent le 18 septembre en « ASSEMBLEE DE LA COMMUNE ». L'Assemblée décida de demander à la garde bourgeoise de continuer provisoirement son service, et malgré son refus, maintient Emmery à sa tête. Elle nomma ensuite un comité de douze personnes chargé d'élaborer un nouveau projet.

Coppens de Nortlandt prit la présidence de ce COMITE DES DOUZE et s'intitula même « Président de la Commune ». Il aurait voulu évincer Emmery. Mais le 22, une nouvelle échauffourée s'étant produite, celui-ci à la tête de ses gardes, avait arrêté les tapageurs et rétabli l'ordre : A la suite de cette intervention, il avait accepté de conserver le commandement de la garde bourgeoise qui fut dotée d'un nouveau réglement.

Ce fut en vain que Coppens protesta contre l'illégalité de ce maintien. Lâché par ses partisans, il dût se contenter de lutter par voie d'affiches contre Emmery et la

Municipalité. Il n'arriva pas à ses fins. De guerre lasse il donna sa démission de « Présïdent de la Commune » et tourna son activité d'un autre côté.

Des bruits — ce n'étaient encore que des bruits — circulaient. Réédition des attaques précédentes, la franchise du port était en jeu. Le Magistrat alarmé s'était déjà réuni avec la Chambre de Commerce le 28 août. Ils avaient décidé d'attendre et de préparer un mémoire pour le cas où la franchise serait attaquée aux Etats Généraux. En novembre, on apprend qu'il est temps de se réveiller Le Comité de Commerce et d'Agriculture de Paris étudie la question. Déjà la Chambre de Commerce a envoyé sur place un de ses membres pour suivre l'affaire de près. Le 16 on apprend que le mémoire attaquant la franchise, a été adressé à l'Assemblée Nationale. Les 10 et 17 décembre, trois nouveaux mémoires ont été produits : Une commission est nommée pour y répondre.

De son côté, Coppens étudie la question. Il se fera jusqu'à la fin le plus ardent défenseur de ce privilège, auquel Dunkerque doit sa fortune.

Le Ministère cherche avant tout un redressement dans les finances. Quand Necker y était rentré, il n'y avait pas 400.000 francs dans le Trésor ! Il s'était efforcé d'y rétablir l'ordre et avait fait appel à la nation. Dès novembre 1789, les Dunkerquois sans distinction, apportèrent leur offrande à la CONTRIBUTION PATRIOTIQUE. Chacun versa selon ses moyens. (1)

Dans la nuit du 4 août,l'Assemblée Nationale au milieu d'une espèce d'ivresse patriotique avec un désintéressement subit, avait voté l'abolition des privilèges, et le rétablissement de l'égalité des droits et des individus.

Entre autres choses avaient été abolis : les droits seigneuriaux, les juridictions seigneuriales, les pensions obtenues sans titres, tous les privilèges des villes et des provinces. la vénalité des offices ; les jurandes devaient être réformées, les dîmes rachetées. Bref, tout l'ancien régime s'effondrait. Tout ce qui se trouvait ainsi désor-

---

(1) Un tableau des déclarations faites du 21 novembre 1789 au 20 mai 1790, par les citoyens de la ville de Dunkerque, concernant la contribution patriotique, imprimé chez B. Weins, nous montre que les dons s'élèvent au total, pendant cette période, à 362.331 livres, 11 sols, 6 deniers.

ganisé dans un moment d'enthousiasme irréfléchi devait être réorganisé. Unification et Centralisation, ces deux mots résumaient tout le programme. Une suite de décrets rendus en application de ce vote transformait l'organisation judiciaire et administrative de la Nation.

Les provinces supprimées étaient remplacées par 83 départements, subdivisés en districts et ces derniers partagés en cantons.

Les anciennes municipalités devaient être remplacées par des corps élus par les citoyens actifs, c'est-à-dire par tout français âgé de 25 ans au moins, habitant le pays depuis un an, payant une contribution égale à trois journées de travail et n'étant ni failli, ni serviteur à gage : Ainsi disparaissait l'institution séculaire du Magistrat, dont la nomination était laissée au bon vouloir du représentant du Roi.

Nouvelle Municipalité.

Conformément aux lettres patentes du Roi, les assemblés primaires se réunirent pour les cinq sections de la ville, dans les églises des Minimes, Carmes, Récollets, Capucins et Jésuites. Certaines de ces assemblées furent orageuses, mais on finit par s'entendre. Le 25 janvier 1790 eurent lieu les premières élections pour la nomination de la Municipalité. Pierre-Louis Faulconnier recueillit d'abord le plus grand nombre de voix. Mais il manifesta l'intention formelle de ne pas céder au désir de ses concitoyens. Au second tour de scrutin, Thiery de Bonte, Bourgmestre sortant d'exercice, fut élu et proclamé Maire. Neuf officiers municipaux et 24 notables furent ensuite désignés. Ainsi fut constitué le CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE.

Il se réunit aussitôt dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, et tous prêtèrent serment en présence des citoyens actifs assemblés.

A eux désormais incombait la tâche de procéder aux remaniements prescrits par les décrets, et de substituer des organisations nouvelles aux institutions abolies. C'étaient des homme modérés pleins de bonne volonté. Mais en face d'eux, se dressait le pouvoir populaire qui allait prendre une autorité de plus en plus grande à leurs dépens, jusqu'au moment où ils allaient se sentir débordés.

Le roi avait sanctionné le décret de l'Assemblée Natiole du 7 janvier, organisant des gardes nationales dans tout le royaume : Ici, il ne fallut rien innover. Par la force des choses, la garde bourgeoise se vit transformée en garde nationale. Le nom seul était changé. Des modifications successives transformèrent sa constitution primitive. Au début des enrôlements se firent nombreux : Les anciennes confréries Saint-Georges et Saint-Sébastien prêtèrent le serment civique pour s'enrôler en bloc dans le nouvel organisme : Une délégation de gardes portant l'uniforme « habit bleu de Roi, collet et passepoil rouges, doublures, revers et parements blancs, boutons jaunes aux armes de la ville, veste et culotte en bazin blanc uni » prit part à la FETE DE LA FEDERATION à Lille au mois de juin.

On s'appliqua de suite à l'étude des problèmes financiers : Les pensions furent revisées : Seules, celles qui étaient accordées à la veuve de Royer, aux mineurs Bart, et à l'ancien grand bailli, de Brier, furent maintenues.(1)

Création d'un Club.

Les Clubs avaient acquis à Paris une grande importance. Le plus puissant d'entre eux, le Club de Jacobins, cherchait à créer en province des filiales, pour étendre son influence sur la France entière. Une Société affiliée se créa à Dunkerque au début de juin 1790. Elle prit le nom du grand club parisien « SOCIETE DES AMIS DE LA CONSTITUTION ». Ses fondateurs s'étaient pour la plupart recrutés parmi les membres de la Loge l'Amitié et Fraternité, qui se trouvait en rapport avec leurs frères parisiens, membres du Club. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions, de voir peu après, la loge fermer ses portes. Le Club l'avait remplacée. Il élabora le 14 juin 1790, un premier règlement, qui fut bientôt suivi d'un second. Ses séances se tenaient d'abord dans la salle Saint-Sébastien qui devint bientôt trop étroite ; aussi fallut-il chercher à changer de local. (2)

Dès le début, ses membres se livrèrent à l'étude des

---

(1) La pension de de Brier fut supprimée le 11 novembre 1791.

(2) En 1793, après le siège, le Club obtint par arrêté des Représentants Trulard et Berlier, la salle de *sodalité* de l'ancien Collège des Jésuites. La scène fut transformée en tribune pour le public. Ce fut là que le Club tint ses séances jusqu'à sa dissolution.

grands problèmes financiers ou économiques. Ils s'attachèrent d'abord à aider et conseiller la Municipalité. Mais, suivant l'évolution de la politique, le Club se démo-



cratisa de plus en plus, et arriva par la suite à exercer sur l'administration municipale une surveillance étroite, puis un véritable despotisme. Les pages suivantes le démontreront surabondamment.

Franchise.

La question qui inquiétait le plus les négociants dunkerquois revint alors sur le tapis. Le maintien des ports francs allait être discuté à la tribune de l'Assemblée Nationale. Déjà, Coppens en décembre 1789, avait composé un mémoire concluant à son maintien. Le 24 janvier 1790 quatre notables dunkerquois : Hovelt, avocat, Louis Debaecque, Labenne et Cova avaient été envoyés à Paris pour soutenir cette juste cause : Un second mémoire de Coppens approuvé par le Conseil Général de la Commune leur avait été adressé. Mais un rapport des députés des manufactures et commerce de France avait été lu à l'Assemblée Nationale. Il concluait nettement à la suppression du privilège. Le Conseil Général décida alors de renforcer sa délégation : Les citoyens actifs réunis en Assemblée primaire désignèrent quatorze députés pour se joindre à la première délégation. Coppens arrivait en tête avec Emmery. Mais nommé président de l'Assemblée électorale du département, il dut décliner cette mission. Ses collègues travaillèrent en son absence. Il leur fallait surtout lutter contre Bouchette, l'ennemi né de Dunkerque, qui, non content de lutter par la parole répandait dans le public des factums où il dénonçait « cette tyrannie véritable qui écrase

le commerce des villes voisines, et anéantit l'industrie nationale » (1). La délégation réussit à s'assurer l'appui des deux autres députés de la Flandre Maritime, Dekytspotter et Herwyn : Quand la question fut discutée, ce fut heureusement Herwyn qui fut chargé du rapport. Il concluait dans un sens favorable aux intérêts dunkerquois. L'Assemblée aborda le sujet le 20 novembre. Les débats n'aboutirent qu'à un ajournement. C'était une victoire pour les Dunkerquois.

Siège du Tribunal Civil.

Le siège du district avait été fixé à Bergues, grâce aux intrigues de Bouchette. Il importait cependant que le Tribunal Civil — ou tribunal de district — fût placé dans la ville la plus importante. Ce fut l'objet d'une lutte épique entre les deux villes : Une assemblée du district tenue à Bergues s'était prononcée pour la fixation du siège du Tribunal dans cette dernière. Merlin de Douai, renseigné par les délégués dunkerquois n'hésita pas à déclarer à la Tribune de l'Assemblée Nationale « que la réunion de Bergues s'était passée entre pots et verres dans la boisson ». Bouchette protesta en vain : Le décret de l'Assemblée Nationale sanctionné par le Roi, fixa le Tribunal du district à Dunkerque.

Le local situé au-dessus de la Bourse lui fut affecté. Comme corollaire, on établit à Dunkerque un bureau de paix et de jurisprudence charitable dont les membres furent désignés par l'Assemblée primaire.

Tribunal de Commerce

Bouchette ne fut pas plus heureux lorsqu'il s'agit de créer un Tribunal de Commerce qui devait remplacer la Juridiction Consulaire.

La Constituante décida le 15 décembre 1790 d'en fixer le siège à Dunkerque.

Ce nouveau Tribunal ne fut d'ailleurs installé que le 24 novembre 1791 avec Masselin comme président, Ferré, Casteleyn, Aget et Boubert comme juges. La

---

(1) Dénonciation des ouvrages du Port de Dunkerque, etc.. Par M. Bouchette, député du Nord. Paris, Impr. Nat. in 12, 35 pages.

Réclamations contre la Franchise de Dunkerque par M. Bouchette. Paris, Impr. Nat. in 8°.

veille, la Juridiction consulaire avait tenu sa dernière audience. Le Tribunal de Commerce ne faisait que la continuer sous une nouvelle dénomination.

Emeute du 18 Novembre 1790.

La récolte de 1790 avait été très bonne. Elle dépassait même de deux cinquièmes la moyenne des dernières années. Mais l'inquiétude ne tarda pas à reparaître dans le peuple, car en raison de la libre circulation des céréales par mer, on ne constituait aucun approvisionnement. Il n'admettait pas que les transactions réalisées lors des marchés fussent légitimes : Dans la circulation des grains il voyait des manœuvres contre-révolutionnaires qui voulaient l'affamer. Des troubles étaient inévitables dans ces conditions. Le 18 novembre 1790 se renouvelèrent les scènes de désordre qui avaient agité la ville quelques mois auparavant. Un marinier, stationné dans l'écluse de Bourbourg, avait été accusé de vouloir faire passer son blé à l'étranger. Des femmes ameutèrent la population du Jeu de Mail qui se porta en masse vers la bélandre. Le Maire envoya un détachement de la Garde Nationale, qui arriva trop tard pour empêcher le pillage Le Procureur de la Commune fit alors arborer le drapeau rouge signe de la loi martiale, et obtint le concours des troupes de ligne, qui vinrent renforcer la Garde Nationale. De nombreux pillards furent arrêtés. Les grains retrouvés dans des maisons particulières furent recueillis et mis en sûreté. L'ordre se rétablit aussitôt.

Ce fut le dernier événement sensationnel de l'année 1790.

1791. — Affaires religieuses.

L'année 1790 s'était passée dans une tranquillité relative. 1791 fut plus fertile en incidents.

L'Assemblée Nationale avait décrété le 16 juillet 1790 la Constitution civile du clergé. Tous les prêtres FONCTIONNAIRES étaient tenus de prêter serment de fidélité à la Nation la Loi et au Roi, suivant une formule établie par l'Assemblée, et que Louis XVI avait sanctionnée le 27 décembre suivant.

Ce fut cette question du serment qui provoqua une scission dans le clergé et fut cause des mesures de rigueur qui furent prises contre les réfractaires.

Dès le 18 novembre, l'Evêque d'Ypres, Charles, Comte d'Arberg, de qui dépendait la cure de Dunkerque, avait déclaré qu'il était impossible à ses prêtres de se prêter à cette formalité.

En janvier 1791, le curé de Dunkerque, J.A. Macquet se basant sur cette décision de son supérieur avait écrit à la Municipalité qu'il ne pouvait pas se conformer au décret. L'Administration ne l'inquiéta pas pour ce fait, et bien au contraire, dans une proclamation fit savoir à la population que les prêtres assermentés ou non, continueraient leur Ministère comme par le passé.

Du clergé local, seul un prêtre prêta serment : C'était un nommé Despinoy desservant la chapelle de Rosendaël. (1)

Il fallut cependant obéir à la loi. A la fin de mars, on fit savoir au curé Macquet, qu'il serait remplacé s'il persistait dans sa détermination. Il resta inébranlable. Dans une assemblée électorale tenue à Bergues le 10 avril, J.J. Schelle, principal du Collège de cette ville, qui avait prêté le serment requis, malgré l'interdit fulminé par l'Evêque d'Ypres, fut nommé Curé de Dunkerque.

Macquet quitta son presbytère et s'installa en ville chez une de ses parentes. Claude Primat, curé à Douai avait été élu Evêque du Nord. Il fit sa première visite à Dunkerque le 18 mai. Le Maire et les officiers municipaux, le reçurent solennellement à la barrière royale avec le clergé et les communautés d'hommes. Seul le curé Macquet n'était pas là.

Une députation du Club alla le chercher et le conduisit à l'Hôtel de l'Intendance, où l'Evêque recevait les autorités. Le prélat essaya en vain de l'engager à prêter serment. Macquet ne céda pas. Après deux heures de discussion on lui déclara qu'il serait déporté, c'est-à-dire qu'il devait quitter la ville et se rendre à l'étranger. Il sortit incognito de Dunkerque et partit pour Furnes, d'où il donna sa démission d'officier municipal.

Les vicaires refusèrent leur concours au clergé constitutionnel. Le 8 mai 1791, l'abbé Sarels célébra sa dernière messe à l'Eglise Saint-Eloi. Alors arrivèrent successivement cinq prêtres assermentés, qui avec Schelle

---

(1) Il fut nommé curé constitutionnel de Wormhoudt et mourut en 1812, prêtre habitué de cette paroisse.

constituèrent le clergé paroissial. Comme ceux qui vinrent ensuite, ils s'étaient recrutés pour la plupart parmi les moines qui avaient quitté leurs couvents.

Les Communautés religieuses.

Pour procurer des ressources à l'Etat, on avait eu l'idée de lui affecter les biens des communautés religieuses. L'Assemblée Nationale avait décrété le 19 février 1790, que la loi ne reconnaissait plus les vœux solennels : Les ordres monastiques se trouvaient ainsi supprimés, leurs biens passaient au domaine public. Les religieux se trouvèrent dans l'alternative, ou de se disperser avec jouissance d'une pension convenable ou de s'entasser dans des monastères communs.

Dans le milieu de 1790, on avait procédé à l'inventaire des biens des couvents, tant d'hommes que de femmes. Mais jusqu'au printemps de 1791, rien n'avait été décidé à leur sujet.

La loi du 5 mai 1791 désigna les maisons religieuses dans lesquelles les Carmes, Récollets et Capucins étaient tenus de se retirer dans la quinzaine de la publication.

Le Magistrat de Dunkerque ne se décida à la publier que le 4 juin, mais il chercha une combinaison pour obtenir un sursis à son exécution, en faveur des Récollets « jusqu'à ce que la paroisse soit suffisamment pourvue de prêtres ». On plaça des gardiens dans les trois établissements, afin d'empêcher tout détournement. Et l'on attendit. Les capucins qui se trouvaient au nombre de 13 pères et 6 frères se retirèrent les uns après les autres. Le 21 juin, le gardien, restant seul, remit la maison à l'autorité municipale.

Pour les Carmes, la Municipalité obéit à une autre considération afin de les laisser en possession de leurs biens : Elle les considéra comme étrangers et déclara, que par conséquent la loi ne atteignait pas. Elle leur interdit seulement les quêtes et prédications.

Ces exemples prouvent qu'elle cherchait avant tout à tourner la loi et à conserver les religieux à Dunkerque : Pour montrer l'esprit qui l'animait, il suffit de rappeler les délibérations suivantes : En octobre 1791, considérant que l'unique paroisse est insuffisante, elle arrête de solliciter du District l'établissement de deux nouvelles, l'une aux Carmes, l'autre aux Capucins. Le District

approuva la création de ces deux paroisses, mais proposa au département de les fixer l'une à l'Eglise Notre-Dame, nom que l'on donnait alors à la chapelle du collège, l'autre aux capucins, sous le nom de paroisse Saint-Louis (1). En attendant, elle laissa les Carmes et Récollets en possession de leurs biens.

Le 19 décembre enfin, une délibération du Conseil Général du Département prescrivit la clôture des églises des couvents, chapelles et succursales. Une Commission fut nommée par le Conseil de la Commune pour étudier l'application de cette mesure. C'était une façon de gagner du temps. Elle émit l'avis qu'il y avait lieu de conformer provisoirement à la décision du département, mais que la municipalité devait en demander la révocation. En attendant, celle-ci se basant sur l'insuffisance de l'Eglise paroissiale décida de laisser ouvertes les églises des Récollets et Notre-Dame (2).

Suppression des octrois.

Les octrois sont supprimés par une loi qui indique comme extrême limite de leur fonctionnement le 1er avril 1791. C'est en vain que le corps municipal réclame : Il faut s'incliner. C'est un nouveau déficit dans les recettes. Aussi se voit-il obligé de prélever des fonds sur les dons patriotiques. Par décret du 11 mai, la ville est autorisée à emprunter 50.000 livres sans intérêts sur les 80.000 qui sont déposées dans la caisse du pilotage.

Pour se procurer quelques ressources, l'Administration municipale loue le 14 octobre l'Hôtel de l'Intendance 3.000 livres par an à un Anglais du nom de Mather qui a l'intention d'y établir une manufacture. (3)

C'est l'ère des compressions : Les traitements des fonctionnaires sont réduits. Le Procureur de la Commune ne touche plus que 3.000 livres par an. La pension de l'ancien Grand Bailli de Brier est supprimée. On ne

---

(1) Le 21 mars 1792, le Conseil Général renouvelait cette demande.

(2) Le 8 janvier, par suite du décret de l'Assemblée Nationale du 8 décembre, deux Justices de paix (Nord et Midi) furent établies à Dunkerque.

(3) H. Mather vit résilier son bail en 1796 car depuis trois ans on ne travaillait plus dans son établissement.

Il fonda alors une manufacture de velours de coton au lieu dit Pondichéry sur le territoire de Petite-Synthe au bord du canal de Bourbourg. Elle subsista jusqu'en l'an 8.

donne plus d'allocations au bedeau de la paroisse, etc. etc.

Rôle du Club.

Le Club continue dans tous les milieux sa propagande pour faire pénétrer les idées nouvelles. Il s'efforce de faire accepter la constitution civile du clergé, et veut sur cette question forcer la main de la Municipalité. C'est ainsi qu'il demande par exemple en janvier de faire célébrer un Te Deum par un prêtre assermenté, en l'honneur du rétablissement du Roi. Le 8 avril il exprime le vœu que le nouveau pavillon national soit arboré sur la Tour.

Son influence se fait sentir dans toutes les classes de la société, et même dans l'armée, malgré l'interdiction faite aux soldats de s'affilier aux sociétés de ce genre. (1)

Il devait en résulter des incidents fâcheux, car tous les militaires surtout les officiers ne partageaient pas cette manière de voir. La garnison de Dunkerque en vit se produire un d'une exceptionnelle gravité.

La Défection du Colonel-Général.

Le Régiment « Colonel Général » était arrivé à Dunkerque le 25 avril 1790. Il venait de Lille et avait été déplacé à la suite d'une collision avec les Régiments de la Couronne et de Royal Vaisseaux.

C'était un corps d'élite placé sous le commandement direct du Prince de Condé. Il comptait de nombreux officiers d'un royalisme à toute épreuve.

A partir du 1er janvier 1791, il avait perdu son nom pour s'appeler régiment d'infanterie N° 1. Les soldats gagnés aux idées nouvelles s'étaient mis en rapport avec la Garde Nationale et le Club à qui ils avaient même adressé une profession de foi. (2) Mais le Chevalier de Théon qui le commandait n'entendait pas se laisser diriger dans cette voie. Il aurait voulu entraîner son régiment en Belgique pour offrir ses services à l'armée des Princes : Le sous-lieutenant Louis de Frotté avait été envoyé dans ce but à Bruxelles prendre contact avec le Marquis de la Queuille, leur principal agent.

Le 23 juin éclata, comme un coup de foudre, la nou-

---

(1) Cette interdiction fut levée en mai 1791 par un décret de l'A. N. (*Moniteur* du 1er mai)

(2) Ce discours qui eut les honneurs de l'impression était intitulé : « Discours adressé aux amis de la Constitution à Dunkerque, le 10 mai par les soldats d'Infanterie N° 1, ci-devant Colonel Général ». 4 pages, Brassart, imprimeur.

velle de la fuite du Roi. De Théon croit le moment d'agir arrivé. Il envoie un message secret à chacun de ses officiers lui donnant rendez-vous à Furnes. En même temps il adresse un suprême appel à ses soldats, les conjurant de se rallier à la cause du Roi.

Le soir, 38 officiers du Régiment et onze de Viennois quittent Dunkerque par petits groupes emportant avec eux les drapeaux.

Tous les soldats se trouvèrent présents à l'appel du soir. A deux heures du matin un adjudant vint prévenir Emmery, Colonel de la Garde Nationale, de la fuite des officiers : à 4 heures du matin, tout le régiment en avait connaissance. L'indignation des soldats était portée à son comble. Ils se réunirent sur la plaine et se nommèrent provisoirement de nouveaux officiers. Sur les hampes des drapeaux qu'ils venaient de perdre ils arborèrent la cocarde tricolore.

Le Commandant de la place essaya en vain de les calmer.

Emmery, survenant alors, leur offrit le drapeau de la Garde Nationale.

Ils acceptèrent immédiatement aux cris de VIVE LA NATION, et aussitôt deux compagnies de grenadiers furent détachées pour aller le chercher. Emmery revint à leur tête portant le drapeau qu'il remit à un adjudant. Les soldats s'embrassèrent avec des larmes de joie. Ce fut ainsi que le Régiment d'Infanterie N° 1, fut le premier de France qui eut un drapeau avec couleurs nationales.

Le calme revint à Dunkerque. Les officier fugitifs éprouvèrent une amère déception en apprenant en Belgique l'arrestation du Roi à Varennes.

Garde Nationale soldée.

Cet exemple prouvait que la Nation ne pouvait pas compter absolument sur l'armée : L'Assemblée Nationale décida de doubler l'armée permanente par des gardes nationales soldées. Le contingent à fournir par le département du Nord, fut fixé à 12.000 hommes qui devaient être prêts à marcher au premier appel. Le district de Bergues devait en fournir 1600 dont 405 recrutés à Dunkerque. Emmery s'attacha à organiser et à armer ce corps qui fit de fréquentes patrouilles jusqu'aux frontières.

Le 27 juin, l'Assemblée primaire avait nommé 36 députés pour l'assemblée électorale qui devaient se tenir à Douai.

Cette fois, ils surent faire valoir les droits de Dunkerque : Emmery et Coppens furent nommés députés à l'assemblée législative qui ouvrit ses séances le 1er octobre 1791. (1)

Que n'avaient-ils été désignés plus tôt !

Un des derniers actes de la Constituante avait été — le 17 septembre 1791 — de supprimer les Chambres de Commerce. Personne n'avait su défendre ces institutions qui rendaient pourtant tant de service au négoce.

On craignait que cette mesure ne fût suivie à bref délai de l'abolition de la Franchise : Chose étonnante, alors qu'on s'attaquait à tous les privilèges, on respecta provisoirement celui-là ! Le mouvement du port resta en conséquence assez actif : du 15 octobre 1790 au 15 octobre 1795, on enregistra 1010 entrées ou sorties dont 567 navires français. 128 navires et 24 baleiniers restaient attachés au port de Dunkerque. Huit dogres et vingt-huit corvettes armés pour la pêche à la morue rapportèrent 10.164 tonnes d'Islande. Huit dogres étaient envoyés à Terre Neuve.

Instruction publique.

Les ecclésiastiques qui avaient, depuis 1764, repris la succession des Jésuites en qualité de régents du collège avaient refusé de prêter le serment requis de tous les prêtres fonctionnaires. Ils se virent obligés de résilier leurs fonctions. Un certain nombre de pères de famille ayant demandé à la Municipalité de ne pas fermer l'établissement, il fut décidé de pourvoir à leur remplacement. Fockedey et Thibault, tous deux docteurs en médecine, posèrent leur candidature au poste de principal. Fockedey fut agréé par la Municipalité et nommé le 30 septembre par le Directoire du Département : Il reconstitua le corps enseignant, et les classes reprirent le 20 octobre. Ce ne fut pas pour longtemps, car le 8 mars 1793, la Convention confisqua les biens des collèges : Le 15, ils furent supprimés. A partir de ce moment, Dunkerque n'eut

---

(1) Fockedey fut alors nommé Administrateur du Département.

plus que des établissements privés d'enseignement secondaire : les institutions Caruchet, Loire, Derocquigny, etc. Le collège ne fut réorganisé qu'en 1829.

1792... « Les événements se pressaient, l'horizon politique s'obscurcissait de plus en plus, la capitale était agitée. De proche en proche l'inquiétude augmentait, elle gagnait les départements. Les Sociétés populaires retentissaient des motions les plus désorganisatrices pour tout ordre public », écrivait Fockedey dans ses « Souvenirs ». L'agitation avait gagné Dunkerque.

La Société des Amis de la Constitution, qui se démocratisait de plus en plus, avait cherché à faire pénétrer dans les masses les idées nouvelles. Elle avait fait traduire en flamand l'Almanach du Père Gérard, de Collot d'Herbois et avait décïdé d'expliquer au public le dimanche matin en français et en flamand, les décrets de l'Assemblée Nationale.

Cette préparation avait porté ses fruits. Certes, la municipalité réélue en novembre 1791 (1) comprenait encore une majorité d'hommes pondérés. Mais la population travaillée par certains agitateurs commençait à entrer en effervescence. Dès le mois de février quelques individus s'étaient mis à porter le bonnet rouge. Ces éléments avancés se chargeaient d'exciter la populace et de la porter sous un prétexte quelconque à l'insurrection.

Emeute de Février 1792.

Un décret du 28 janvier avait autorisé la libre circulation des grains par mer. La municipalité devait prendre toutes les mesures nécessaires pour leur chargement et leur déchargement. C'était une mesure inopportune : On ne tarda pas à s'en apercevoir.

Une émeute, plus grave que les précédentes, éclata le 14 février parce qu'un négociant imprudent avait voulu, malgré les avertissements qui lui avaient été donnés par le Maire, faire embarquer onze chariots de blé. Le convoi avait été rapidement entouré d'une foule qui l'avait empêché d'avancer. La garnison et la Garde Nationale prirent les armes et escortèrent les chariots jusqu'à la Bourse et l'Eglise des Capucins où le blé fut déposé. Mais

(1) Thiéry maire, Bonvarlet, Thibault, Figoly, Tacquet, Mazuel, Armand Morel, Salomez aîné, Lancel, Delbaere, Coppin, N. Morel, Tancet officiers municipaux.



Emmery (1754-1825)

Maire de Dunkerque, Membre du Conseil Général de Commerce
Vice-Président du Corps Législatif

le lendemain, plusieurs milliers de personnes se portèrent à l'Ecluse de Bergues, pour piller les bélandres qui s'y trouvaient. Un faible contingent de gardes nationaux protégea les chargements. Les émeutiers se répandirent en ville et saccagèrent les maisons de huit négociants : Foissez, Devinck, Bicays, Cailliez père et fils, Dourlent, Schoel et de Saint-Laurent, cassant de plus des vitres chez trois autres. La force publique réussit à dissiper les attroupements. Mais ces scènes de désordre se reproduisirent le lendemain. L'Administration municipale se vit obligée de décharger les navires qui avaient du blé à bord, pour calmer les esprits surexcités. Elle se rendit compte que la populace se trouvait renforcée d'éléments étrangers, d'individus louches venus on ne savait d'où, qui en voulaient non plus au blé, mais à toutes les propriétés.

Le 29, le calme étant revenu, le drapeau rouge fut enlevé. Ce fut en vain qu'on insista près de l'Assemblée Nationale pour interdire l'exportation des grains. La loi qui l'autorisait ne fut pas rapportée.

Billets de confiance.

L'argent devenait de plus en plus rare. Cette pénurie de numéraire apportait une gêne considérable pour les besoins journaliers.

Dès novembre 1790, un membre de la Société des Amis de la Constitution avait proposé d'établir des assignats particuliers pour la ville. Cette motion avait été soumise à la Municipalité qui avait attendu pour se prononcer, l'émission des coupures, dont l'Assemblée Nationale avait décrété la création.

Comme ces dernières ne présentaient pas des subdivisions assez petites, il fut décidé le 6 août 1791, d'établir des BILLETS DE CONFIANCE de 20 à 50 sols, contre lesquels les citoyens pourraient échanger leurs assignats : la caisse où chaque jour ceux-ci devaient être déposés, servirait d'hypothèque aux billets de confiance.

Les ouvriers trouvèrent que les billets de 20 sous n'étaient pas assez minimes pour pourvoir à leur menus besoins : On en créa de 10 sous. Ils devaient selon leur importance porter les noms de deux ou quatre membres du Conseil.

Le 27 janvier 1792, on décida même d'en créer de cinq

sols, mesure qui fut rapportée le 30. L'émission de ce papier monnaie dunkerquois, dont aucun exemplaire n'a été conservé, fut suspendue le 4 décembre par le Conseil qui dut se conformer au décret de novembre ,décidant que tous les billets de confiance cesseraient d'avoir cours le 1er janvier 1793. (1)

Impôts.

La ville ne pouvait plus payer ses dettes.

Du 1er avril au 31 décembre 1791, toutes recettes déduites, il restait à payer 100.000 livres, en sus d'une avance de 80.600 livres à l'Hôpital. Le Conseil Général de la Commune résolut de fixer à 100.000 livres les sols additionnels et de demander au corps législatif des subventions pour l'Hôpital.

Comme on ne pouvait même plus s'engager à exécuter des réparations, le 24 mars elle décida de vendre le petit château, le belvedère et les glacières qui en dépendaient : C'était le moyen de se procurer un peu d'argent.

Fermeture des Couvents.

Aucune disposition n'avait été prise pour appliquer la décision du département du 19 décembre 1791 ordonnant la fermeture des églises des couvents.

Les prêtres insermentés logés en ville, officiaient dans l'Eglise Notre-Dame qui était toujours remplie, alors que la paroisse se trouvait déserte.

Deux camps s'étaient formés dans la population : les uns soutenaient ouvertement les prêtres réfractaires, les autres acceptaient la réforme et voulaient faire disparaître au plus tôt, les traces de l'ancien régime. De plus, quoique les scellés eussent été apposés sur les portes de leurs églises, les Carmes et Récollets y donnaient accès à la population par l'intérieur de leur couvent.

Le Conseil Général de la commune s'émut de cette situation et résolut enfin, le 6 avril 1792 d'en demander la fermeture définitive et la vente de leurs propriétés.

Le 26 suivant, conformément à un arrêté du départe-

---

(1) On envoya le 8 décembre deux députés à Paris, pour essayer d'échanger les assignats contenus dans la caisse contre des coupures de 10 à 15 sols. Plus tard on fut obligé de détruire les billets conformément à la loi précitée : le 22 janvier 1793 on en brûla pour 105.707 livres, le 11 mars 125.588 livres et le 26 septembre 42.381 livres.

ment, on prononça la clôture définitive des églises des Carmes et Récollets (1). L'église du collège restait ouverte. Chaque jour, elle était remplie de fidèles, et ce concours insolite « occasionnait de grands murmures ». Prévoyant des troubles, la municipalité décida le 19 mai de la fermer immédiatement. Le 26 août à l'occasion de la célébration d'une messe anniversaire dans la chapelle de l'Hôpital, par l'aumônier prêtre réfractaire, que la municipalité avait toléré malgré sa situation irrégulière, « un grand rassemblement de monde faillit être néfaste à la tranquillité publique... et scandalisa les patriotes », Sur réquisition du Procureur de la Commune, la municipalité fit défense à l'aumônier de célébrer des offices pour le public. Mais cette ordonnance arrivait trop tard : La loi du même jour enjoignait aux prêtres réfractaires de quitter la ville. Ils dûrent demander à la mairie un passeport, et indiquer le lieu où ils se déportaient volontairement : Du 6 septembre au 27 août 1793, les administrateurs municipaux délivrèrent 35 passeports à des prêtres qui se rendirent en Belgique. A la fin de l'année, quinze prêtres assermentés assuraient le service du culte : Quelques réfractaires se cachaient chez les habitants et exerçaient clandestinement leur ministère.

Les couvents des religieux furent successivement mis en vente. (2)

Quant aux communautés de femmes, elles subsistèrent plus longtemps : Les Pénitentes ne quittèrent leur couvent qu'en octobre 1792, les Clarisses ne furent expulsées qu'en 1793.

L'arbre de la Liberté.

La propagande faite par le Club ne lui suffisait pas. Il lui fallait une grande démonstration publique. Une députation demanda le 1er mai à la municipalité d'organiser une fête pour la plantation solennelle de l'Arbre de la Liberté : L'Administration accepta, mais comme la loi martiale avait été proclamée en raison de l'émeute de février la cérémonie fut ajournée. L'état de siège avant été levé le 11 mai les envoyés du club réitérèrent leur demande le 18, la fête fut fixée au dimanche 20, à 3 heures du soir.

---

(1) Les Récollets évacuèrent leur couvent le 5 mai.
(2) Vente des meubles des Carmes, le 27 septembre 1793.

Outre la plantation de l'arbre de la liberté, il s'agissait d'inaugurer les pavillons des quatre nations libres : France, Amérique, Angleterre et Pologne.

Un cortège réunit les autorités, les citoyens, les soldats de toutes armes, formant des groupes symboliques avec des enfants porteurs d'inscriptions telles que celles-ci : «Dieu nous fit tous égaux en droits », « La résistance à l'oppression est le plus saint des devoirs »...

L'arbre fut planté sur la grand'place vis-à-vis du corps de garde. Le maire, le lieutenant-général Dhelbecq, M. de Carle, le clergé constitutionnel jetèrent les premières pelles de terre. Thiéry lut un discours approprié à la circonstance. Puis l'arbre fut entouré d'un piédestal sur chacune des faces duquel était écrit un distique s'appliquant à la nation libre dont il portait le pavillon.

Un Te Deum fut chanté à l'Eglise paroissiale, puis le cortège se disloqua. Il y eut ensuite séance au Club, et le soir l'arbre fut illuminé par des pots à feu. « Ainsi, dit le procès-verbal, se termina cette mémorable fête qui ne s'effacera de longtemps de la mémoire les Amis de la Constitution et des hommes qui chérissent la liberté dans la loi ».

C'était à ces manifestations puériles que le peuple se livrait, alors que la guerre venait d'être déclarée.

Déclaration de guerre à l'Autriche.

Persuadé qu'une guerre pourrait faire une heureuse diversion aux embarras intérieurs, Dumouriez, qui avait pris le portefeuille des Affaires Etrangères, avait poussé le roi à exiger des souverains voisins, la dispersion et le désarmement des émigrés. L'Empereur François II avait répondu par un ultimatum dans lequel il réclamait pour la France, le retour à l'état de choses existant avant 1789. Louis XVI n'hésita plus, et le 20 avril, il déclara solennellement la guerre à l'Autriche.

Dès la veille, le Conseil Général de la commune de Dunkerque s'était préoccupé de prendre les dispositions nécessaires pour défendre la ville. Il avait demandé un vaisseau de l'Etat, pour protéger les pêcheurs, et réclamé la construction de batteries sur la côte.

Le 30 avril, une colonne de 1200 hommes, sous les

ordres du Général de Carle fait une démonstration sur territoire autrichien, jusqu'aux portes de Furnes, qui depuis la fuite des officiers de Colonel Général, était resté un foyer d'intrigues aux portes de Dunkerque.

Un camp fut établi à Ghyvelde et il fut décidé que Furnes ne serait pas occupé avant que cet ouvrage ne soit complètement installé.

Comme les troupes régulières doivent partir à l'armée, la Garde Nationale est renforcée ; et des peines sévères sont édictées contre ceux qui cherchent à se soustraire à leur service. Une nouvelle compagnie de canonniers est constituée à l'aide de volontaires. Bref on se prépare sérieusement à recevoir l'ennemi.

Les premiers engagements dans le Nord sont malheureux pour nos armes. Le 20 juillet, la municipalité lit au public la loi déclarant la PATRIE EN DANGER. L'Assemblée Communale se déclare en surveillance permanente.

Le 23, une affiche convoque les citoyens de chaque section, pour émettre un vœu en faveur de la formation d'une compagnie franche à offrir à la Nation, laissant à chaque section le soin d'ouvrir une souscription dans son assemblée. Enfin on décide de faire une levée le 200 volontaires, qui seront offerts au Général commandant l'armée du Nord.

Les événements du 10 août sont vaguement connus deux jours après, à Dunkerque. La plus grande surveillance est alors prescrite pour empêcher l'entrée en ville des malfaiteurs. Le Conseil de la Commune, enfin exactement renseigné sur ce qui s'est passé à Paris, désirant consacrer solennellement son adhésion aux mesures prises par l'Assemblée Nationale à la suite de cette journée, prête le serment de maintenir de tout son pouvoir la Liberté et l'Egalité, et de mourir à son poste s'il le faut. Il rédige une adresse en ce sens à l'Assemblée Nationale et arrête que les portraits des rois et seigneurs seront retirés de la salle des séances, et que le grand portrait équestre de Louis XIV sera recouvert par un panneau sur lequel sera inscrite la déclaration des Droits de l'Homme.

Sept jours après Louis XVI suspendu de ses fonctions, était envoyé dans la Tour du Temple. (1)

(1) Le 18 août, on envisage la nécessité d'inonder les abords

La Convention Nationale.

L'Assemblée législative est arrivée aux termes de son mandat.

Le 8 septembre 1792, la sonnerie de toutes les cloches de la ville apprend à la population dunkerquoise, que Fockedey a été élu député à la Convention Nationale.

Le premier acte de celle-ci est de déclarer l'abolition de la Royauté. Dunkerque a considéré la chose comme effectuée depuis longtemps, car dès le 14 septembre les noms « inconstitutionnels » des rues ou des places ont été changés : Les places Royale, Dauphine, les rues de la Reine, d'Enghien, Royale s'appellent : place de la Liberté, de l'Egalité, rues J.-J. Rousseau, Voltaire, Mirabeau. Le Club insiste de nouveau le 10 octobre « pour qu'on n'entende plus prononcer ces noms de place Royale, rue Royale, place Dauphine, qui rappellent avec honte notre ancienne et trop longue esclavage » (sic)...

Lui-même s'intitule désormais Société des Amis de la République Française. Ce nom ne lui restera pas longtemps : déjà on l'appelle Société populaire, terme qui indique bien une étape de son évolution.

Mais alors l'attention de tous se concentre sur le danger qui menace le pays.

Le territoire est envahi. Le Prince Albert a mis le siège devant Lille et lui a fait subir pendant dix jours un intense bombardement.

Il est forcé de se retirer, mais des partis ennemis font encore des incursions et sont signalés jusqu'à Steenvoorde.

Le Conseil de la Commune et le Club étudient toutes les mesures à prendre pour la défense de la ville.

Le 13 septembre, ils constituent un Comité de Sûreté de douze membres parmi lesquels le maire et le chef de la Garde Nationale pour se concerter avec les chefs mili-

---

de la place. L'Ingénieur en chef Duclos étudie la question, mais décide d'attendre, car le danger ne paraît pas immédiat. On pratique cinq coupures revêtues de ponts volants sur la route de Furnes. Il suffira de les compléter pour que l'eau se répande rapidement sur les terres avoisinantes.

taires sur tout ce qui peut intéresser la défense de la place. Le lieutenant-général Carle et M. de Brugnières, commandant temporaire applaudissent à cette mesure qui montrera au public que l'on peut compter sur leur civisme.

Blaisel, rapporteur du Comité de Sûreté, expose le 3 octobre l'état de dénuement de la place, tant au point de vue des fortifications que de la garnison, qui ne compte que 3.000 hommes y compris la Garde Nationale : Une députation est désignée pour aller demander des secours.

Blaisel obtient du Conseil de mettre en requisition permanente tous les ouvriers du bâtiment pour les mettre à la disposition du génie. Il expose enfin la nécessité de travailler à l'établissement de ponts de communication, d'éclairer la place en abattant les arbres aux environs de la barrière de Nieuport, de construire de ce côté des batteries et d'en établir d'autres sur le canal de Furnes et sur la butte de l'ancien fort Revers. Comme cinq des pompes à incendie ont été envoyées à Lille, et qu'il n'en reste plus qu'un même nombre, on décide de faire l'acquisition de douze nouvelles en Angleterre. On recense les munitions : Il existe quatre mille livres de poudres dans les magasins.

Par crainte des espions et des traîtres, le Conseil décide d'établir une surveillance aux portes de la ville. Il est interdit de circuler dans les rues, après onze heures du soir. Sur la proposition du Comité de Sûreté, le Conseil crée le 4 octobre une CARTE DE RECONNAISSANCE ; chaque citoyen doit en être muni. Onze commissaires sont désignés pour les délivrer dans les différentes sections de la ville. Les lettres provenant de l'étranger sont décachetées. Des patrouilles de cavaliers sont envoyées en reconnaissance... un poste est placé à Oostcappel. Enfin, le Conseil pour réveiller l'enthousiasme dans la Garde Nationale la réunit sur la place de la Liberté, le 7 octobre, et reçoit son serment de fidélité.

L'ennemi s'est éloigné.

Le 20 octobre, arrive le Maréchal de Camp Pascal Kerenveyer qui vient prendre le commandement de Dunkerque, en remplacement du Général Carle. Il forme une légion franche étrangère qui se recrute sur-

tout parmi les Suisses du régiment de Reinach dont le licenciement a été ordonné par la loi du 20 août.

Le 16 novembre, il fait partir ce corps pour Furnes sous le commandement du colonel Mascheck, avec 500 hommes et deux pièces de canon : Ils ont la mission de s'emparer de cette ville, ainsi que de Nieuport et Ostende. Trois commissaires civils lui sont adjoints : Salomez résidera à Furnes, Coppin à Nieuport, Gobert à Ostende. Ils sont chargés de saisir la caisse, les revenus de la maison d'Autriche et de percevoir tous les droits au profit du Trésor National.

Les autorités de Furnes averties de leur arrivée,avaient fait disparaître « toutes les marques extérieures du despotisme : blasons, aigles, couronnes et fleurs de lis » pour ne pas froisser les sentiments des troupes victorieuses qui venaient leur apprendre ce que c'était que la Liberté.

La troupe pénétra dans une ville dépourvue d'enthousiasme, précédée de ses magistrats affublés d'une cocarde tricolore.

Salomez y fit planter un arbre de la Liberté, surmonté d'un bonnet rouge, y installa un club qui n'eut que très peu d'adhérents, et fit procéder à l'élection de représentants...

Les gardes nationaux et soldats étrangers ne commirent pas d'autre déprédation que la destruction des statues d'Albert et Isabelle qui ornaient le balcon de l'Hôtel de Ville... Cette occupation dura, sans autre incident, pendant près de six mois.

Elections de Novembre 1792.

Le 18 novembre, selon l'usage, le Conseil de la Commune fut renouvelé. Emmery fut nommé maire. Trente des membres de l'ancien conseil étaient réélus. Treize autres, jugés trop tièdes étaient remplacés par des hommes nouveaux aux idées avancées tels que Vandewalle (1), Camus. Dauchy, Coppin, Salomez, membres

---

(1) Vandewalle Antoine-Marie, né à Dunkerque en 1765, fils d'un courtier de navires, était receveur de droits du pilotage. Il devint Directeur de la poste aux lettres; Officier Municipal; Président de la Société populaire et du Comité révolutionnaire. Désarmé comme terroriste, destitué de son poste de directeur de la poste il fut réintégré et mourut à Dunkerque, le 18 frimaire, an IX.

influents du Club qui désormais tenaient la municipalité en mains.

Le grand danger étant passé, on recommença à s'occuper d'autres sujets que de la défense nationale

En décembre, on fit l'inventaire de toute l'argenterie des églises, qui fut envoyée au District. Puis on se conforma à la loi qui ordonnait l'exportation des émigrés détenus.

Le Conseil les fit comparaître à sa barre et décida qu'ils seraient tous conduits à la frontière : le 12 décembre ils quittaient Dunkerque. Leurs biens saisis furent mis en vente.

Le procès et l'exécution de Louis XVI allaient déclencher contre la France une formidable coalition. Le pays y répondit par un sublime élan de patriotisme.

En raison de l'entrée en guerre de l'Angleterre, Dunkerque devait particulièrement craindre une attaque par terre ou par mer.

Les autorités, de nouveau, prennent toutes les mesures nécessaires pour être à même de soutenir un siège.

Les représentants Jean de Bry et Cochon viennent inspecter les fortifications et les approvisionnements en février et s'assurer en même temps si les agents publics sont dignes de la confiance de la Nation.

Emmery, comme Maire, était à la hauteur de sa tâche. Il jouissait alors d'un grand ascendant sur la population dont il fallait avant tout calmer les appréhensions.

Le Conseil Général fait imprimer le 2 mars, une proclamation au peuple « pour l'engager à se défier des écrits incendiaires et désorganisateurs que l'on ne cesse de répandre, comme de la conversation de gens qui ne cessent d'égarer le peuple en le flattant ». Cette précaution n'était que trop justifiée : deux jours après, des ouvriers excités par des meneurs parcouraient les rues en groupes précédés de tambours sous prétexte de demander des augmentations de salaires. Les autorités et des troupes de ligne parvinrent à rétablir l'ordre.

Levée de 300.000 hommes.

La loi du 24 février a ordonné une levée de 300.000 hommes.

La commune de Dunkerque doit se réunir le 13 mars, en Assemblée Générale dans l'Eglise où un registre sera ouvert pour recevoir les enrôlements volontaires.

Mais le 12, le citoyen Vermesch, député du département, essaie d'obtenir que le quart de la Garde Nationale s'en aille tenir garnison à Bruxelles : On lui objecte qu'il est nécessaire de conserver une garnison à Dunkerque, que la ville a déjà fourni un bataillon qui est à Bréda et que la levée du contingent diminuera encore les forces dont on peut disposer. Le lendemain Josselin essaie, à son tour, de requérir le quart de la Garde Nationale pour l'envoyer à Bruxelles. Heureusement le Conseil du département prend en considération la pétition du Conseil de la Commune et décide de surseoir à ce départ : Dunkerque n'avait pas trop de bras pour se défendre.

Siège de Dunkerque.

L'ennemi occupait Ostende. On savait que prochainement il se disposerait à marcher sur Dunkerque.

Le 3 avril, une lettre du Général O'Méara annonça aux autorités dunkerquoises la défection de Dumouriez, et attira leur attention sur la nécessité de maintenir leur ville en état de défense.

Le Conseil Général s'assembla, fit comparaître à sa barre le Général Pascal Kerenveyer, qui répudia toute accointance avec le traître. A l'unanimité, les membres présents jurèrent avec lui de mourir à leur poste pour la défense de la République. Le Conseil décida de siéger en permanence, et prit d'urgence quelques décisions pour assurer l'approvisionnement de la place.

Trois jours après, O'Méara ordonnait l'évacuation de la West-Flandre. Les troupes qui occupaient le camp de Ghyvelde refluèrent aussitôt sur Dunkerque. On les fit cantonner dans le Rosendaël. Le 8 avril, les deux bataillons qui occupaient Furnes, revinrent dans le meilleur ordre. Le 10, la municipalité apprit que les troupes impériales étaient rentrées en triomphe à Furnes : Elles devaient attaquer Dunkerque, disait-on, dès le 24 prochain.

Carnot et Duquesnoy arrivèrent alors et ordonnèrent l'exécution de quelques travaux urgents. Tout le matériel utilisable fut réquisitionné, et on s'empressa d'armer des batteries flottantes pour la défense de la rade. La Convention mettait 200.000 livres à la disposition de Dunkerque. Il était temps ! Les alliés s'étaient réunis

en Congrès à Anvers le 7. Il avait été convenu entre eux que l'Angleterre recevrait Dunkerque dans son lot. Cette nation décida donc de faire passer l'attaque de cette ville au premier plan. Le 25 avril, le Commodore John Clément faisait parvenir par un pêcheur au Général Kerenveyer, une sommation de rendre la place. Le Général lui fit porter par la même voie la réponse qui convenait. L'attaque paraissait imminente. Mais les Anglais changèrent de tactique. Visant d'autres objectifs, le duc d'York fit glisser son armée vers l'Est. Le danger était momentanément écarté. Il fallait néanmoins se tenir sur ses gardes, car la ville mal défendue par de faibles remparts de sable et des fossés palissadés, n'était guère en état, malgré les quelques améliorations qu'on venait d'y apporter, de soutenir un siège.

Custine vint inspecter les fortifications. Les travaux de défense continuèrent sans interruption. Le service de garde incombait à la Garde Nationale : Emmery usa de toute son autorité pour empêcher son zèle de se ralentir. (1)

La question des subsistances était la plus angoissante. Les provisions de blé suffisaient à peine pour la consommation des habitants pendant un mois. La commune prit le parti de retenir dix mille quintaux de blé que le pouvoir exécutif destinait à Lille. Le munitionnaire qui de ce fait n'exécutait pas les ordres qu'il avait reçus, se vit menacé d'arrestation, mais le Conseil Général déclara aux représentants en mission Billaud-Varennes et Nion qu'il prenait toute la responsabilité de ce détournement. Ce fonctionnaire ne fut plus inquiété.

Malgré la gravité du moment, le 10 août, les autorités civiles et militaires, la Société Populaire, la Garde Nationale célébrèrent une FETE POUR L'ACCEPTATION DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL qui fut déposé sur l'Autel de la Patrie : Tous jurèrent de maintenir la Constitution.

Les délégués que Dunkerque avait envoyés à Paris, pour porter le vote de leurs concitoyens — qui, sur 1686 votants, s'étaient prononcés à l'uanimité pour l'accep-

---

(1) La garnison comprenait le 24 mai :
Troupes de ligne : 2715 hommes.
Garde Nationale : 3000 hommes.
Artillerie : 93 pièces avec 73.346 boulets.

tation de la Constitution — rendirent compte de la fête à jamais mémorable » à laquelle ils avaient assisté, et le Maire leur donna le baiser fraternel...

Mais bientôt on apprend que l'ennemi se dirige à marche forcée sur Dunkerque. En effet, les Anglais, après avoir enlevé Valenciennes, Condé et Mayence, au lieu de profiter de leurs succès et du désarroi causé par la disparition de Custine appelé devant le Tribunal de la Convention, commettent la faute de se séparer : Pendant que le Prince de Cobourg marche sur le Quesnoy, le duc d'York avec 37.000 hommes vient assiéger Dunkerque. Le 18 août il est à Menin. Le 20, il campe devant Ypres : Il partage alors son armée en deux groupes : l'armée de siège comptant 21.000 hommes qu'il commande en personne, et un corps de Hanovriens de 16.000, sous les ordres du Maréchal Freytag.

Ce dernier passe aussitôt l'Yser et repousse les postes français d'Oostcappel et de Rexpoëde, tandis que le duc d'York prend la direction de Furnes.

Le camp formé à Ghyvelde comprenant 4.000 hommes sous les ordres d'O'Meara risque d'être tourné : Le Général n'a d'autre ressource que de se replier sur Dunkerque.

On prend en hâte les dernières mesures nécessaires pour la défense de la place. Six batteries flottantes armées par l'ordonnateur de la marine, Toustain pour suppléer à l'absence de forts à l'entrée du chenal, prennent la mer, sous le commandement de Castaignier, et s'embossent en rade. Avec les 80 canons de bronze qui arment les remparts, elles constitueront la meilleure défense de la ville. L'inondation est tendue : Pour aller plus vite, on ne se contente pas de laisser s'infiltrer lentement les eaux de l'Aa, on fait pénétrer brusquement les eaux de la mer « toutes portes ouvertes ».

Le 22 août le Conseil Général de la Commune se réunit. Il décide de siéger en permanence jusqu'à ce que tout danger ait disparu.

Cette séance permanente ne sera close que le 17 septembre.

Le 22 août, le duc d'York arrivait à Ghyvelde. Il entama une lutte d'avant-postes avec les troupes de Souham, qui profita de la nuit pour se replier sur Dunkerque.

Le 23, dès le matin, les Anglais campaient dans Rosendaël. C'est dans ce malheureux village que va se perpétuer la lutte pendant toute la durée du siège. Le duc d'York envoie aussitôt au général O'Méara une sommation de rendre la place. La réponse est brève :En quatre lignes le général oppose un refus catégorique. York établit alors ses positions. Ses lignes partaient de l'Estran, traversaient le village et après avoir enjambé le canal de Furnes atteignaient le pont de Steendam : L'inondation lui barrait là le passage ; aussi l'investissement fut-il loin d'être complet. Quatorze batteries appuyaient ces retranchements.

Dunkerque avait conservé ses communications avec le pays, par l'ouest. Aussi put-elle recevoir des secours de toute nature, et sa garnison fut-elle considérablement renforcée en quinze jours.

Une guerre de tirailleurs commence dans les bosquets de Rosendaël. Certains partisans, surnommés capucins, à cause de la tenue qu'ils avaient adoptée pour se camoufler, rampaient jusqu'aux petits postes ennemis, s'en emparaient par surprise ou tuaient ceux qui étaient à portée de leur tir. Le 27, une flotte anglaise parut au large. Au lieu d'attaquer les batteries flottantes elle prit le chemin d'Ostende. Le Conseil de la Commune commença alors à douter de l'efficacité des mesures prises par le Conseil de Guerre. Il envoya une députation près des représentants du peuple pour leur faire part de ses craintes. O'Méara fut destitué et remplacé par Souham, auquel la municipalité accorda toute sa confiance.

La lutte continua les 28 et 29 dans Rosendaël, dont toutes les maisons furent incendiées. Le 30 la situation devint critique. L'adjudant général Hoche, soutenait Souham et l'engageait à la résistance : « La place sera brûlée avant d'être rendue » écrivait-il au Comité de Salut public... Pour comble de malheur, une mutinerie éclata le 31 à bord des batteries flottantes. Hoche réussit à ramener les marins dans la voie du devoir. Les Commissaires de la Convention promirent à la ville un secours de 300.000 livres. Enfin, pour éviter toute trahison, tous les étrangers qui s'y trouvaient au nombre de 252 furent emprisonnés.

Le 1er septembre, on s'attendait de part et l'autre à un grand choc. Souham, qui a fait part de ses craintes

au Comité de Salut public, est à son tour destitué et remplacé par le Général Ferrand.

Mais Emmery et les officiers municipaux, appuyés par les Commissaires de la Convention Deschamps et Quinet et par Houchard, qui, au risque de se compromettre, exprime le même avis, réclament en sa faveur.

Les ennemis poursuivent activement leurs préparatifs de siège, que la pluie contrarie heureusement : du côté français, on évacue les bouches inutiles, on arrête les suspects ; l'inondation est renforcée, les tirailleurs continuent leur guérilla à Rosendaël. Tout prend une attitude plus martiale.

On attend le secours de l'armée du Général Houchard promise par la Convention. Il est à Cassel avec 30.000 hommes. En veillée d'armes dans la nuit 5 au 6, les troupes et gardes nationaux bivouaquent sur les remparts...

Houchard manœuvre habilement. Le 6, Français et Anglo-Autrichiens se battent dans Herzeele, Bambecque et Rexpoëde où Freytag et le Prince Adolphe restent un moment aux mains des Français.

Les Dunkerquois sont anxieux : 7 à 8.000 hommes tentent une sortie dans l'après-midi, attaquent les retranchements ennemis et rentrent après une lutte meurtrière.

Le lendemain, Houchart reste à Bambecque, tandis que Vandamme se porte sur Hondschoote. Dans l'après-midi la garnison de Dunkerque exécute une nouvelle sortie, sous les ordres de Souham et Ferrand : La nuit met fin au combat : Les Anglais commencent à perdre confiance : celle des Dunkerquois, au contraire, renaît d'autant plus vive qu'ils apprennent une marche des colonnes républicaines sur Hondschoote et un secours de un million envoyé par le Comité de Salut public. Enfin le 8 septembre, Houchard déclenche la grande offensive. Il gagne la Bataille d'Hondschoote. Le Duc d'York, coïncé entre la mer et la grande Moëre est obligé de déguerpir au plus vite pour ne pas être pris à revers. Il abandonne ses lignes. Houchard a le tort de ne pas le poursuivre, son succès lui aurait permis d'anéantir l'armée anglaise, et il paiera de sa tête cette faute de tactique. Mais Dunkerque est délivrée.

Le 9 septembre au matin, les habitants peuvent s'assurer du départ des Anglais. Ils recueillent dans leur

camp un riche butin : la ville est sauvée.

Le 17, une proclamation de Souham levait l'état de siège.

Des félicitations parvinrent de tous côtés, et la Convention Nationale « chargea son président d'écrire à la ville de Dunkerque pour la féliciter sur le courage et le civisme qu'elle vient de manifester ». (1)



Vignette de la Société des Amis de la Constitution

(1) Sur une lettre envoyée par les membres du Comité de Salut public au procureur de la Commune, et signée de Carnot, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes, ce dernier ajouta en surcharge : « *et elle a décrété que cette cité a bien mérité de la patrie.* » ce qui ne se trouve dans aucun décret. A la suite de cette erreur de Billaud-Varennes, les Dunkerquois admirent que la Convention avait rendu un décret en ce sens. C'est ainsi que les armes de la ville se parent d'une citation qui ne lui a jamais été décernée.

CHAPITRE XXIII

LA RÉVOLUTION

(Suite)

La Terreur

Sitôt le danger passé, la Société populaire qui avait fermé ses portes lors de la menace de l'ennemi, reprend ses séances sur l'injonction du Général Souham (1). Les agitateurs qui avaient quitté la ville réapparaissent.

Comité Révolutionnaire.

Les représentants du peuple Trulard et Berlier avaient établi,le 5 septembre,un COMITE DE SURVEILLANCE REVOLUTIONNAIRE « dans le but, disaient-ils, d'aider le Conseil Général de la commune surchargé de grandes occupations ». Ils avaient eu soin de le composer d'hommes d'opinions des plus avancées, notamment de Vandewalle qui prit la direction du nouveau Comité. (2)

Il s'agissait de rattraper le temps perdu, de se mettre à la hauteur de la capitale, de purger la ville des aristocrates, de s'assurer des traîtres et des suspects, que l'on croyait rencontrer partout.

Un nouveau régime s'installe à Dunkerque : celui des dénonciations et des arrestations. Les ci-devant nobles, les titulaires de la croix de Saint-Louis, sont arrêtés. Les prisons deviennent trop petites. La maison de Taverne, rue Sainte-Barbe, est aménagée pour recevoir une partie des détenus.

Après bien d'autres, le Procureur de la commune Varlet, arrêté « sur un simple soupçon », est envoyé aux

---

(1) Proclamation du général Souham à la population, le 1er septembre 1793.

Art. IV : « La société populaire qui a abandonné son poste à l'instant du danger est invitée à le reprendre et à surveiller avec nous les malveillants et les agents de Pitt ».

(2) Il était composé primitivement de : Vandewalle, Boulay, Camus l'aîné, Lecomte dit Brutus, Maclagan, Deligny, Gontier, Pieters peintre, Coppin apothicaire, Lequeutre, Vanreynschoote, Bagge courtier, Ducrocq.

Plus tard, Denys Montfort, qui fut quelque temps imprimeur à Dunkerque, mais qui est surtout connu comme naturaliste, en fit partie.



J. J. Fockedey (1758-1853)

Docteur en Médecine

Député à la Convention Nationale

prisons d'Arras. Blaisel est désigné, bien malgré lui, pour prendre sa succession.

La loi du 19 vendémiaire (10 octobre) ayant ordonné l'arrestation de tous les Anglais, on leur assigna comme lieu de détention le couvent des dames anglaises, puis la maison des sœurs noires. (1)

La Société populaire procéde à son « EPURATION » faisant disparaître de son sein les quelques modérés qui s'y trouvaient encore.

Désormais, elle se dresse en rivale vis-à-vis de la municipalité, qu'elle attaque à jet continu.

Las d'être diffamé, le maire Emmery croit avoir trouvé le moyen de faire taire les critiques en demandant un contrôle permanent de ses actes, par deux membres désignés par le Club : Celui-ci oppose une fin de non recevoir. Les attaques continuent de plus belle.

Le 18 brumaire (8 novembre), Cordange développe à la tribune ses idées sur le fédéralisme de la municipalité : L'Assemblée décide de passer au scrutin épuratoire de tous les corps constitués.

Fête du Brûlement des Tableaux.

La municipalité s'abaisse aux pires concessions.

Le 2 octobre, Blaisel, pour asseoir son autorité, avait proposé de brûler les portraits des tyrans. On voulut faire plus encore. Le Conseil Général avait décidé le 7 de réunir tous les tableaux des Rois,et autres emblèmes de la Royauté ou de la féodalité, ainsi que le portrait « du traître Calonne » pour en faire un auto-da-fé.

La « fête civique du brûlement des tableaux » avait été fixée au 10 novembre. Le Comité Révolutionnaire et la Société Populaire y avaient été spécialement invités.

Mais le peintre Delorge (1), désireux de sauver une œuvre d'art, avait demandé de réserver le portrait de

---

(1) Ce fut en vertu de la même loi que les Clarisses et Bénédictines Anglaises furent alors expulsées. Elles furent envoyées à Gravelines le 14 octobre.

(2) Joseph Delorge qui s'intitulait alors peintre de la Nation, avait eu son heure de célébrité à Paris comme peintre de la Reine et de l'Empereur Joseph II. En 1790, il avait peint de nombreux portraits à Lille, puis avait été nommé directeur de l'Académie de dessin de Bergues. Il exécuta un tableau de la bataille d'Hondschoote qui fut gravé par Avril et présenté à la Convention. En 1798, il fut chargé d'un cours de dessin par la ville de Dunkerque.

Louis XIV par Mignard et Le Brun, jusqu'à ce que fut parvenue la réponse de la Convention Nationale, à qui il avait adressé une pétition en vue de conserver ce tableau. Le Conseil l'avait donc mis à part.

Tous les autres tableaux furent placés sur une charrette. Au moment où le cortège allait quitter la mairie, la Société Populaire n'avait pas encore paru.

Elle discutait dans son local. Enfin Vanrycke se présenta et exigea le portrait de Louis XIV. Les patriotes du Club. à sa suite, envahirent l'Hôtel de Ville : Le Conseil, après une discussion orageuse céda et décida de livrer le tableau. Il avait été enduit de peinture à la colle : Deux membres de la Société projetèrent sur lui un seau d'eau. L'image apparut. On somma le peintre Pieters de le reconnaître, ce qu'il fit. Alors les patriotes s'emparèrent de la toile qui alla rejoindre les autres sur la charrette.

Toutes furent brûlées sur la place publique. Puis les citoyens entonnèrent des chants d'allégresse et se mirent à danser...

Peu après, la Société Populaire ordonna des perquisitions domiciliaires pour rechercher des dépôts de vivres cachés. Elle enjoignit ensuite à la municipalité d'accélérer la loi sur l'emprunt forcé et l'invita à faire arrêter les possesseurs d'assignats à la face royale !

Au début de novembre, la situation des autorités devint intenable. Un ami de Cordange, Pereyra (1) vint relancer le Club, qui, selon lui, montrait encore trop de tiédeur. Il annonça l'arrivée de l'armée révolutionnaire qui allait mettre tout le monde au pas.

Suppression des Cultes.

En attendant, pour suivre le mouvement, la Société vota une motion invitant la municipalité à réunir le peuple pour qu'il se prononçât sur la suppression de tout culte religieux. C'était la conséquence de diverses propositions présentées à sa tribune, telles que les suivantes : descente des cloches, unification des enterrements...

D'ailleurs, le 7 novembre, la Convention Nationale avait décrété l'abolition des cultes. Le 15, le Conseil de

---

(1) Pereyra, âgé de 51 ans, natif de Bayonne, y exerçait la profession de manufacturier de tabac. Il avait été envoyé comme commissaire en Belgique. Sur sa fin voïr plus loin.

la Commune avait décidé d'envoyer au Trésor les objets d'or ou d'argent de l'église paroissiale et de la petite chapelle. On avait même vu Emmery, dans un moment de faiblesse offrir « les dépouilles d'une chapelle qui tenait à un bien de ses pères...». M. Blaisel enfin, reprenant les vœux que Chaumette avait fait adopter par les sections de Paris, n'avait pas craint de demander au Conseil Général la désaffectation des églises, la transformation en halle de l'Eglise paroissiale, l'égalité dans les enterrements...

Aussi quand le 4 frimaire (24 novembre) la Société Populaire vint apporter son vœu à l'Hôtel de Ville, la municipalité se vit-elle contrainte d'obéir. L'assemblée populaire fut fixée au lendemain.

Malgré le froid assez vif qui régnait, la cérémonie débuta par un déjeuner sur l'herbe au Champ de Mars, banquet frugal, organisé en l'honneur des délégués de la Société d'Arras qui assistaient à la cérémonie. Des rondes patriotiques firent ensuite retentir les airs jusqu'au moment du rassemblement. Puis un délégué d'Arras dans un « discours brûlant » peignit au peuple le danger des cultes, l'abus qu'en font les prêtres et la nécessité de les détruire, eux et leurs autels.

Les tambours battirent le rappel. Le Conseil Municipal arriva à l'heure fixée ayant à sa tête Gerbidon, qui remplaçait le maire Emmery, malade, qui ne sortait plus depuis le début de novembre.

Gerbidon lut une harangue, Blaisel lui succéda à la tribune et répéta son discours du 19 novembre : Un citoyen déclara alors que dans une assemblée du peuple souverain constitué en commune, les Magistrats devaient cesser leurs fonctions : Ils déposèrent leurs écharpes et la commune nomma par acclamation Vandewalle président de la séance avec Boulay et Brutus comme secrétaires. Ils prirent tour à tour la parole et firent voter. A l'unanimité le peuple se prononça pour la suppression de tout culte.

Ensuite diverses propositions furent adoptées, entre autres celle-ci :

« Attendu que Dunkerque signifie EGLISE DES DUNES, on fera une pétition à la Convention pour changer ce nom en celui de DUNE LIBRE. »

Le peuple se répandit ensuite en ville détruisant sur

son passage tous les signes extérieurs de la religion. Le bureau de la Société Populaire se rendit à l'hospice où Vandewalle « parla aux enfants le langage de la liberté ».

Arrivé près de l'Eglise, le peuple la consacra à la Raison.

On l'aménagea pour ce nouveau culte : Derrière le maître autel se trouvait la statue de la France. Sur les côtés, celles de la Liberté, l'Egalité, la Justice et la Constitution. Plus tard, les bustes de Voltaire et de Rousseau y furent placés en grande pompe.

Dans les jours de solennité, la déesse Raison allait s'asseoir sur le maître autel. C'était une demoiselle Omaer, fille d'un capitaine au long cours. Une actrice remplit quelquefois son rôle...

On vit alors plusieurs prêtres constitutionnels déposer sur le bureau du Conseil Général leurs lettres de prêtrise : En une semaine, onze d'entre eux vinrent renier leurs croyances. Le Curé Schelle cependant plus courageux, déclara simplement se désister de toute fonction publique attachée à son caractère de ministre du Culte Catholique : Il se rendit ainsi suspect. Sur les conseils des représentants Hentz et Guiot, il quitta provisoirement Dunkerque pour se rendre à Wormhoudt, son village natal.

Deux de ses vicaires seulement, Constantin Guerrier et Saintin Arnoult suivirent son exemple. (1)

Les églises étant fermées on se préoccupa d'en tirer pour la défense nationale tout le fer et le cuivre qui s'y trouvaient (2). Les objets d'or et d'argenterie furent envoyés à Paris. Les statues furent brisées et distribuées aux indigents comme bois de chauffage. Enfin les linges d'autel réclamés par les commissaires des guerres furent

---

(1) Guerrier natif de Thionville, âgé de 60 ans en 1722 avait été capucin, préfet apostolique et curé du Cap François ; assermenté. Après le Concordat, il redevint vicaire à Saint-Eloi.

(2) La pénurie du métal était telle que l'on chercha à récupérer jusqu'aux cercles de cuivre des barils de poudre pour les livrer aux commissaires du Comité de Salut public, Rivollet et Denys qui étaient venus pour acquérir le bronze pour en faire des canons. Les cloches devaient leur être livrées. Heureusement cette mesure ne fut pas exécutée : La grosse cloche dite Cloche Jésus porte la date de 1642, la seconde, celle de 1733. Les quatre suivantes furent refondues en 1824 et 1826, la huitième qui vient de l'Hôtel de Ville porte le millésime 1633.

donnés aux hôpitaux militaires pour faire de la charpie.

On put croire que c'en était fini du « culte papal ».

Le Culte de la Raison n'eut qu'une existence éphémère. L'Eglise Saint-Eloi était trop vaste pour ses adeptes. Le 20 mars 1794, on le célébra dans l'Eglise Notre-Dame. Il disparut au 9 thermidor.

La Société Populaire exigea le changement de la plupart des noms de rues. Vingt quatre d'entre elles reçurent de nouvelles appellations par décision des 2 et 25 novembre : rue de la Fraternité, de la Vertu, Chalier, Scévola, Michel Lepelletier, de la Montagne, des Sans Culottes : De ces dénominations, deux seulement furent maintenues plus tard : Celui de la rue Nationale, donné à la rue Saint-Eloi, et rue de la Paix appliqué à la rue Saint-Nicolas qui conduisait au champ de Paix, c'est-à-dire au cimetière situé à son extrêmité.

Les arrestations continuaient par ordre du Comité Révolutionnaire. Fockedey qui avait donné sa démission de député à la Convention avait quitté Paris le 6 avril et était revenu à Dunkerque. Pendant le siège, il avait pris du service sur les remparts comme Garde National ; puis il avait été employé dans les hôpitaux militaires.

Dénoncé au Comité Révolutionnaire, il fut arrêté chez lui, le 26 novembre, dans la nuit.

L'Armée Révolutionnaire.

Les menaces de Pereyra n'étaient pas vaines. Le 12 frimaire, l'armée révolutionnaire organisée par le Club de Lille était arrivée à Cassel sous le commandement de Dufresse (1). Un Tribunal Révolutionnaire l'accompagnait. Les soldats vêtus à la Hussarde et coiffés d'un bonnet rouge avaient reçu un diplôme dont le cadre montrait une guillotine montée sur roues avec un cadavre pantelant, avec les inscriptions : LE PEUPLE EST LAS DES

---

(1) Simon Dufresse, né à La Rochelle en 1762, exerçait le métier de comédien. Il s'engagea en 1792, fut élu capitaine. Il se distingua à Jemmapes, puis fut envoyé à Bruxelles pour faire représenter des pièces civiques sur le Théâtre de la Monnaie. En juillet 1793, il était Lieutenant-Colonel à Lille faisant fonctions de Commandant de place. Le Club le mit à la tête de son armée révolutionnaire. Arrêté comme suspect, puis comme terroriste après le 9 thermidor il fut acquitté, poursuivit sa carrière militaire sous l'Empire comme Général et fut retraité en 1824.

TRAITRES ; LA TERREUR ET LA GUILLOTINE SONT A L'ORDRE DU JOUR. Cela promettait une justice expéditive.

Cordange se rendit à sa rencontre et revint à Dunkerque avec Dufresse et le Représentant Isoré.

Après une visite au Club, où Dufresse prononça un discours sanguinaire qui consterna la majorité des auditeurs, ils se rendirent à l'Hôtel de Ville, où Isoré eut une attitude humiliante pour le Conseil Général. De retour au Club, ils décidèrent de faire des visites domiciliaires pour déceler les accapareurs. Dans la nuit qui suivit, Isoré destitua le maire, cinq officiers municipaux et quinze notables, que Vandewalle lui avait désignés.

Il nomma illégalement de nouveaux municipaux, créa Josselin maire et confirma Blaisel dans les fonctions de procureur de la commune. Il fit de plus arrêter comme suspects, vingt six citoyens parmi lesquels le curé Schelle qui fut envoyé à la citadelle de Lille.

Mais la Convention qui avait eu vent d'un complot ourdi par les Hébertistes avait supprimé les armées révolutionnaires. Dunkerque se trouvait de ce fait épargnée. Cependant Isoré cédant aux Conseil de Dufresse, institua à Dunkerque, un Tribunal Révolutionnaire, trouvant ainsi le moyen d'utiliser celui qui suivait l'armée dissoute.

Tribunal Révolutionnaire.

Le 20 frimaire, le nouveau Tribunal fut installé. Il commença aussitôt l'instruction de deux affaires. (1) Ce fut en vain que Vandewalle tenta de faire interroger Emmery. Son état de santé lui interdisait tout déplacement. L'huissier Meurice, chargé de se saisir de sa personne, eut le courage de ne pas accomplir sa mission.

Alors se produisit un coup de théâtre : Deux jours après, une lettre d'Isoré annonçait que ce tribunal était supprimé à son tour. La guillotine n'allait donc pas fonctionner à Dunkerque. Les hébertistes considérés comme trop violents étaient déclarés suspects et on cherchait des prétextes pour les mettre en accusation. (2)

---

(1) Affaires Loubat accusé d'avoir trafiqué du numéraire, et des frères Marquette, loueurs de voitures inculpés d'avoir transmis des lettres en Belgique. Charles Marquette finalement jugé à Paris par le Tribunal Révolutionnaire fut guillotiné.

(2) Pereyra arrêté par ordre du Comité de Sûreté générale

Le président, un nommé Agu, déposa sur le bureau du Conseil de la Commune, le registre du Tribunal dûment scellé, et les affaires en cours furent renvoyées devant le Tribunal Criminel de Douai.

Un commencement de réaction se dessinait donc déjà.

Loi du maximum.

Mais pendant ce temps là, la situation économique devenait de plus en plus inquiétante. Les aliments et objets de première nécessité manquaient; les paysans dont les terres avaient été dévastées ou inondées n'apportaient plus de victuailles au marché ; les réserves de blé étaient épuisées, et les champs n'étaient pas ensemencés !

Pour appliquer la LOI DU MAXIMUM, le Conseil Général de la Commune avait pris le 22 octobre, un premier arrêté, défendant de vendre autrement qu'au poids de marc, et d'acheter des marchandises au delà des besoins pour plus de 3 ou 4 jours, à peine d'être dénoncé comme accapareur.

Un premier « Tableau du MAXIMUM ou plus haut prix des salaires, gages, main-d'œuvre et journées » avait été rédigé le 31 octobre. Les prix en avaient été fixés à moitié en sus de ceux de 1790.

La Société populaire exerça une surveillance étroite sur tous les dépôts, prêtant l'oreille à toutes les dénonciations anonymes, qui lui faisaient connaître les réserves accumulées chez certains particuliers. Elle en avisait la municipalité. Le 9 décembre, elle délégua au district de Bergues, Philippe et Cordange pour demander d'établir un maximum sur le fromage, le lait et les comestibles.

Le 21 décembre, le maximum pour la viande fut fixé à 15 sols la livre : Les infractions furent sévèrement punies. Par des visites domiciliaires organisées par le Conseil Général de concert avec la Société Populaire, on s'assurait des quantités de vivres existant dans les magasins. (1)

---

avec Hébert, Anacharsis Clootz, Desfieux et seize de leurs complices fut jugé par le Tribunal Révolutionnaire. Ils furent exécutés le 4 germinal.

(1) Pour faire de la farine, on établit quinze moulins à bras dans l'église des ci-devant Carmes, et quelques autres dans les corderies de l'Hôpital.

Emprunt forcé.

La dépréciation du papier monnaie s'accentuait de jour en jour. En raison du déséquilibre entre la valeur réelle des assignats et leur valeur nominale, on avait créé la loi sur l'Emprunt forcé. La Municipalité fut invitée par la Société Populaire à accélérer le plus possible l'exécution de cette loi.

La Société Populaire s'occupa, de plus, de recueillir les dons et offrandes que voulaient bien faire les particuliers.

Au cours de son séjour à Dunkerque, Isoré avait proposé de prélever un emprunt de 30.000 livres sur les trente habitants les plus riches. Cette mesure était d'une application difficile : L'Administration Municipale tourna habilement la difficulté, en déclarant que cette question regardait la Société Populaire. Les contributions de toute nature, volontaires ou non, pesaient lourdement sur la population : Dunkerque dût fournir 23 cavaliers pour la levée de 30.000 hommes qui avait été ordonnée à la fin de novembre. Des volontaires s'étaient aussitôt offerts :Ils furent équipés grâce aux dons volontaires des habitants.

En Frimaire parut la loi sur le gouvernement révolutionnaire. Le poste de Procureur de la Commune était supprimé : Il était remplacé par un Agent National. Blaisel qui avait déjà cherché à démissionner fut obligé d'accepter ces nouvelles fonctions.

Ce n'était pas du goût de Cordange qui ne cessait de le diffamer à la tribune de la Société Populaire. Il osa demander une réunion de la commune pour procéder à l'épuration du Procureur et de son substitut.

Mais Florent Guiot, le plus modéré des Représentants en mission, exprima le 27 frimaire son étonnement, de voir une pareille motion présentée au Conseil Général : Il déclara qu'il s'attachait avant tout à mettre la paix et l'union dans la ville, et que seul il avait le droit d'épurer les autorités constituées.

Aux élections qui eurent lieu à la fin du mois, Josselin, maire, fut nommé Agent National et Blaisel se vit ainsi déchargé de ce fardeau qu'il supportait péniblement.

Cordange et ses amis qui avaient éprouvé un échec près de Guiot obtinrent leur revanche. Profitant de la présence des représentants Hentz et Laurent, ils leur

demandèrent ce qu'il convenait de faire des citoyens arrêtés le 2 frimaire par ordre d'Isoré. Vandewalle s'était chargé de donner sur leur compte les renseignements qui convenaient pour obtenir la solution désirée : Le 2 nivose en exécution de l'arrêté des représentants le Comité Révolutionnaire donnait l'ordre de transférer Emmery. Dupouy et Duriez à la Citadelle de Lille. L'état de santé d'Emmery ne permettait pas de le transporter. Il fut maintenu à son domicile en arrestation sous la surveillance de deux gardes.

Par le même arrêté Hentz et Guiot mettaient Fockedey en liberté. Voici ce qui s'était passé : Après quelques jours de détention, Blaisel lui avait annoncé qu'il avait reçu l'ordre de le faire transférer à Arras. L'arrivée d'Isoré le 2 frimaire le sauva. Fockedey s'adressa à son ancien collègue qui, obligé de quitter la ville, transmit à Hentz et Guiot, le dossier qu'il avait composé avec des certificats de civisme recueillis de différents côtés. Les représentants signèrent son élargissement le 2 nivose. Il avait subi plus d'un mois de détention !

La Municipalité Révolutionnaire installée le 24 décembre 1793 avec des hommes tels que Coppin comme maire, Josselin, agent national et des Vandewalle, Dauchy, Cordange, etc, comme officiers municipaux ne doit plus être qu'un instrument docile entre les mains de la Société Populaire et du Comité Révolutionnaire.

L'esprit qui anime le nouveau corps municipal, est assez caractérisé par les actes suivants : Il décide « de rejeter avec mépris les pétitions qui lui sont adressées en style d'esclave boursouflé d'épithètes lâches et courtisanes » car il importe de former le Peuple à s'exprimer dignement. Il charge Vanrycke de faire disparaître toutes les croix qui se trouvent encore dans la Commune, fait affecter l'église Notre-Dame à l'usage du Culte de la Raison, et ordonne l'impression à 2400 exemplaires des « Prières Républicaines, Hymnes sacrés, et chansons patriotiques » à l'usage du nouveau culte.

C'est alors (1) que la Convention Nationale faisant droit à la requête de la Société Populaire change le nom de

---

(1) Le 13 pluviose, an II (1er février 1794).

Notons, qu'anticipant sur cette décision, Isoré avait daté son arrêté du 14 frimaire, de Dune libre.

Dunkerque en celui de Dune-libre, dénomination qui est mal accueillie par la majeure partie de la population.

Le Carnaval qui rappelle trop l'ancien régime, ne trouve pas grâce devant ces énergumènes. Aucune permission de danser n'est accordée pendant ces trois jours. La plantation d'un arbre de la liberté sur la place de la basse ville en l'honneur du décret de la Convention qui affranchit les négres est la seule fête civique tolérée.

Pour donner plus d'éclat aux fêtes patriotiques qui se succèdent, il est décidé de créer une musique qui sera rattachée à la Garde Nationale.

Chaque anniversaire sert de prétexte à de nouvelles manifestations : On trouve même d'autres occasions : Fête du peuple Français, Fête aux mânes des défenseurs de la patrie (19 mai), Fête pour la réception des capitaines américains de passage à Dune libre, Fête consacrée à l'Eternel. Toujours ce sont des cortèges, des discours emphatiques, des serments sur l'autel de la patrie, des proclamations de haine aux tyrans ! A défaut de pain on se contentait de chansons.

Tout allait pour le mieux aux dires de la municipalité. A une question du représentant Florent Guiot, le maire avait répondu le 14 août :

« Les lois s'exécutent exactement ; le maximum est généralement observé, l'esprit public est à la hauteur des circonstances. Les idoles du fanatisme n'existent plus, il n'y a plus de prêtres, ils ont été presque tous expulsés et les autres ont renoncé à leur métier de charlatan... »

Et cependant, c'était en vain que la Société populaire avait élaboré un nouveau réglement pour tenter d'élargir ses attributions. (1)

Paralysée dans ses actes par des divisions intestines, elle voyait accuser d'indélicatesses ou de manœuvres suspectes les plus notoires de ses membres, (2) et ne pouvait fournir aucun travail sérieux pour venir en aide à la municipalité qui se débattait au milieu de la détresse générale.

---

(1) Règlement pour la Société Populaire Révolutionnaire... adopté le 13 Ventose, An second (à Dunkerque, Imp. Drouillard, 16 pages).

(2) Doigny avait été suspecté, Publicola emprisonné, Cordange accusé de concussion, dénoncé avec Leconte dit Brutus, Salomez, etc.

La question des subsistances était la plus angoissante. Dès le début de l'année en raison de la pénurie des farines on avait interdit de faire du pain blanc, sauf pour les malades, et de délivrer de la farine sauf pour les enfants âgés de moins de six mois. Quatre boulangers étaient désignés par décade pour cet objet.

Les bouchers et charcutiers vendaient la viande clandestinement, au dessus du maximum. Il fut nécessaire de les surveiller étroitement.

L'application stricte de la loi du maximum paralysait tout commerce. Les marchés étaient déserts. Le bois même manquait. Il fut nécessaire de veiller à ce que les habitants ne dégradent pas les jetées pour s'en procurer.

Pour obtenir le salpêtre nécessaire à la fabrication des poudres, une commission fut nommée : les citoyens furent invités à ne pas jeter leurs lessives après lavage du linge, mais d'en avertir l'apothicaire le plus voisin pour qu'elles puissent être utilisées : Un atelier de cartouches avait été installé dans la petite chapelle. Le 24 mars, une explosion détruisit l'édifice tuant un canonnier. Il fut nécessaire de raser les restes du bâtiment.

Les ruines semblaient s'accumuler : Les écoles, presque toutes tenues par le clergé,avaient fermé leurs portes. La Société Populaire demanda au Maire l'ouverture d'écoles primaires faisant remarquer que c'était le meilleur moyen de propager les principes de républicanisme.

Conformément au code de police, on établit enfin le Tribunal de police municipale, composé d'un juge et de deux assesseurs : Bref, on se vit forcé d'organiser à nouveau ce qui venait d'être détruit.

Le pays cependant, commençait à s'exaspérer des excès dont il était le témoin. Alors que les armées républicaines remportaient des victoires, la Grande Terreur sévissait à Paris, où Fouquier-Tinville envoyait chaque jour ses victimes à l'échafaud. On souhaitait qu'un parti plus modéré abattît le gouvernement révolutionnaire. L'opinion publique se retourna contre Robespierre, qualifié de tyran. La population parisienne qui souffrait de la disette l'accusait d'être l'auteur de ses maux. Une réaction devait fatalement se produire.

CHAPITRE XXIV

LA RÉVOLUTION

(Suite)

La Réaction Thermidorienne

9 Thermidor ! La dictature de Robespierre s'effondre

brusquement. Mis hors la loi, le protagoniste du culte de l'Etre Suprême est envoyé à l'échafaud.

Le 13 seulement, arriva à Dunkerque une lettre de Florent Guiot donnant des détails précis sur cette fameuse journée.

Le Conseil Général de la Commune, s'empressa d'envoyer une adresse à la Convention Nationale pour la féliciter de son courage et de son énergie, et se rendit en cortège, précédé d'une musique, près de l'arbre de la Liberté pour célébrer cet heureux événement par des chants patriotiques.

On commence à respirer. Les détenus sont élargis (1). A la Société Populaire, les timorés osent désormais élever la voix. La réaction se dessine : Par ordre de Florent Guiot plusieurs terroristes sont arrêtés.

Le 21 septembre, Berlier procède au renouvellement des fonctionnaires municipaux. Il engage cependant la municipalité « à se prémunir contre les insinuations perfides des malveillants qui voudraient engager les citoyens à célébrer les dimanches au lieu de décadis ». Le Club reçoit de nouveaux membres. Son esprit se modifie. Alors qu'il avait demandé le changement du nom de la ville, c'est lui qui déplore le 19 Vendémiaire, cette ridicule transformation, et réclame pour Dunkerque, la reprise de son nom glorieux.

Le Conseil Général de la Commune se range à cet avis et adresse à la Convention Nationale une pétition dans ce sens.

---

(1) Emmery gardé à vue chez lui depuis le 2 nivôse, an 2 (22 septembre 1793) fut rendu à la liberté le 2 thermidor (20 juillet 1794) par ordre des représentants Fl. Guiot et Lacombe Saint-Michel. Contrairement à ce qui a été écrit, il ne comparut devant aucun tribunal révolutionnaire et ne fut pas condamné à mort. On remarquera qu'il fut libéré avant le 9 thermidor, ce fut en vain que Vandewalle essaya de retarder sa libération.

On se remet aussitôt à la recherche de mesures propres à parer à la pénurie des subsistances.

La disette était si grande, qu'à tout moment des plaintes étaient adressées au District, aux Représentants en mission, et même à la Convention. On en était venu à approuver les actes les plus arbitraires, tels que le détournement par les boulangers, des blés achetés au marché de Bergues qui étaient conduits au magasin de la commune pour être mélangés avec des grains parfois avariés ! Un membre de la Société Populaire, Reys-Héron, qui avait dénoncé cet abus, et l'avait accusé d'être la cause des maladies qui affligeaient alors la population fut obligé d'aller se justifier devant le Comité de Sûreté Générale.

Suppression de la Franchise.

Au milieu de cette détresse, les négociants tremblaient à l'idée de se voir arracher leur dernier privilège : Le port, grâce à sa franchise, leur avait apporté jusque là encore quelques ressources. Mais son mouvement se ralentissait de plus en plus. (1) Malgré leurs efforts, la chute se faisait rapide.

Or on savait que la Convention devait discuter la question des ports francs. Les adversaires de la franchise qui n'avaient pas obtenu satisfaction en 1791, n'avaient pas désarmé. Leur plainte avait été renvoyée au Comité du Commerce.

Pour défendre les intérêts de Dunkerque, une députation fut envoyée à Paris. Elle comprenait deux officiers municipaux Dauchy et Tests et deux négociants Devinck et Emmery.

Le Comité du Commerce était convaincu de la nécessité de conserver les ports francs. Mais le rapporteur, à l'ouverture de la séance du 11 nivôse, an 3, fit voter par surprise la suppression des franchises de Dunkerque, Marseille et Bayonne : L'un des motifs invoqués était que le régime des ports francs était contraire au principe d'unité, de liberté et d'égalité, qui était désormais la base du gouvernement. C'en était fini de ce privilège qui avait été un des principaux facteurs de prospérité de la ville.

---

(1) Mouvement : 1791, 2026 navires — 1792, 2083 navires — 1793, 442 navires — 1794, 335 navires.

Cette chute s'accentue jusqu'en 1809 où on enregistre le minimum : 133 navires formant un total de 11.611 tx.

La loi du maximum est alors abolie. Au son des cloches le 2 janvier 1795 (13 nivôse, an III) la population de Dunkerque en est avisée. Désormais les marchés sont libres. Mais, malgré cette mesure, le blé n'arrive pas. Un certain nombre de négociants s'étaient groupés en une SOCIETE COMMERCIALE ET REPUBLICAINE, afin de fournir à la Commune les objets de première nécessité. Ils avaient en juillet 1794, demandé l'appui du Conseil Général de la Commune, et fait appel à tous les citoyens aisés, pour coopérer avec eux au travail de relèvement économique qu'il voulaient tenter.

Avec l'autorisation du Conseil Général, la Société fit venir du Nord au mois de février, 20.000 quintaux de blé. Tous les orges ou sucrions même germés, qui se trouvaient chez les brasseurs devaient être mélangés à ce blé. Des fagots furent fournis aux boulangers. Ce fut ainsi que l'on pût parer à la disette menaçante.

Un appel fut adressé au Comité de Salut public. Il vota une subvention de trois millions. Mais cet argent n'arriva pas assez vite.

Pour continuer les achats de grains à l'étranger, les membres du Conseil trouvèrent le moyen suivant, afin de disposer de fonds. Ils tiraient des traites de 35.000 frs à quatre mois, les uns sur les autres. Le Trésorier de la ville était chargé de les négocier jusqu'à concurrence de 635.000 francs. Les citoyens riches devaient fournir le reste. Leurs souscriptions produisirent 3 millions, ce qui était encore insuffisant.

En mars, le blé manquait totalement (1). On se vit obligé de fabriquer le pain avec du sucrion seul, dont les stocks s'épuisaient d'ailleurs rapidement. Pour éviter le retour des émeutes de 1790 et 1792 des patrouilles circulèrent dans les campagnes, par ordre du district pour rafler dans les fermes le blé qui pouvait s'y trouver caché. Des cartes de pain furent instituées. C'était le meilleur

---

(1) Le 7 mars 1795, le prix du pain est fixé à 10 s. la livre en assignats.

Le 27 avril, la population est divisée en 3 classes : les riches qui payaient la livre de pain 45 frs en assignats, les bourgeois 30 frs et les indigents 15 frs. Il ne pouvait être délivré qu'une livre par jour aux individus des deux premières catégories ; une livre et demie à ceux de la troisième. Les enfants au dessous de 6 ans ne recevait qu'une demi-ration. Le 12 mai, la première classe fut réduite à 3/4 de livre.

moyen pour éviter le gaspillage. Dès la cuisson le pain était déposé dans les bureaux des sections où il était distribué sur présentation de la carte, et conformément à un tableau établi d'avance selon les besoins des habitants.

Pendant ce temps, la Société Populaire se régénère : Les terroristes en sont expulsés : Ogez est exclu, Jacques Camus se sauve en Belgique (1). Le 18 nivôse, Vandewalle est attaqué à la tribune par Alexis Foissey, qui le rend responsable des arrestations des bons citoyens : C'est en vain qu'il essaie de se défendre : devant l'hostilité du public, il se voit obligé de quitter la salle : Son exclusion de la Société est alors votée à l'unanimité.

Quant « au charlatan » Cordange, depuis longtemps il a fui...

Le Comité Révolutionnaire avait été dissous le 5 ventôse (23 fév. 1795). La municipalité pour surveiller les suspects créa un bureau d'étrangers, où tout arrivant était tenu de se présenter. Elle pria les membres de l'ancien Comité de vouloir bien en faire partie.

La Société Populaire épurée élabora un nouveau Réglement le 12 ventôse. Sous le titre de « Société Populaire régénérée » elle ne devait plus s'occuper que des questions « de bienfaisance, instruction publique et économie ».

Le Conseil Général faisant un retour en arrière, arrêta le changement de noms de plusieurs rues : La rue des Piques redevint la RUE BARBE, celle de la Montagne reprit le nom de RUE SEBASTIEN. Il en fut de même des rue Simonneau, Cérutti, Chalier, du Bonnet rouge (RUE GILLES) et de bien d'autres encore.

Le Représentant du peuple Delamarre, arrivé à Dunkerque au début de mai (floréal an 3) prend une série d'arrêtés, renouvelant le Conseil de la Commune, réorganisant le Tribunal de Commerce et la Garde Nationale et ordonnant le désarmement des Terroristes.

---

(1) Il y devint juge au Tribunal Criminel d'Anvers. Ogez fut nommé le 14 octobre substitut de l'accusateur public au Tribunal Criminel de Bruxelles.

Balardelle avocat à Dunkerque fut nommé le même jour, juge au Tribunal Criminel de Bruxelles. En l'an 7, il était promu Président du Tribunal du département de Sambre et Meuse. En 1816, il était conseiller à la Cour Royale de Douai et Chevalier de la Légion d'Honneur !

Coppin est remplacé comme Maire par Vanhée. Des hommes modérés viennent prendre la place des violents qui ne songeaient qu'à persécuter leurs concitoyens.

Les Terroristes Vandewalle, Maclagan, Vanrycke, Salomez, Josselin, Daele, Croiset, Cordange (en fuite), sont désarmés : Il leur est interdit de porter aucune arme même un bâton. Ils sont obligés de se présenter à midi précis, le 1 et 6 de chaque décade, à la barre du Conseil pour répondre à l'appel de leur nom. Au cas où la générale serait battue, il leur est enjoint d'aller se constituer aussitôt prisonniers à la Maison d'Arrêt. La Garde Nationale est reconstituée sur le pied de quatre bataillons, commandés le premier par Emmery, les autres par Tilloy, Brown et Reyff.

Le public maintenant savait à quoi s'en tenir sur les agissements des fameux patriotes du Club. Vanrycke, commissaire au battage, avait été suspendu de ses fonctions pour dilapidation de la fortune publique. Le peuple voulait se venger de ceux qu'il considérait comme ses affameurs.

Le 9 juin, des attroupements s'étaient formés : On parlait de saccager la maison de Vanrycke. Emmery survenant avec ses gardes nationaux eut beaucoup de peine à l'arracher des mains de ceux qui voulaient le lapider. Il le fit reconduire sous escorte dans sa demeure : Comme il ne s'y trouvait pas en sécurité on le fit transférer à la Maison d'arrêt.

La population suivait attentivement les mesures destinées à parer à la disette : les faux bruits colportés par certaines personnes malintentionnées ou mal renseignées, se propageaient avec rapidité et jetaient le trouble dans la ville. La découverte des grains gâtés, enfouis sous le fumier à la porte du Fort Libre, fut l'occasion d'une émeute. Il s'agissait simplement de seigle fermenté provenant du fond de la cargaison d'un brick et que des experts avaient reconnu impropre à la consommation » : Les commissaires délégués par le Conseil de la Commune pour l'examiner furent malmenés : L'intervention de la Garde Nationale conduite par Emmery réussit à rétablir l'ordre (2 thermidor an III) (20 juillet).

Cinq jours après, tous les emblêmes de la Terreur étaient enlevés : Les propriétaires d'enseignes rappelant ces temps d'oppression, tels que les bonnets rouges et

les montagnes furent invités à les faire disparaître dans les vingt-quatre heures : Seul fut toléré le bonnet de la liberté aux couleurs nationales ; l'Eglise paroissiale fut alors remise à la disposition des personnes qui la demanderaient pour l'usage de leur culte. Les bustes de Voltaire et de Rousseau en furent retirés et placés dans la salle des séances de la municipalité : On n'y laissa que le tableau portant « les Droits de l'Homme » et « les épitaphes des marins de cette ville qui se sont distingués dans l'Histoire » (1).

La tranquillité revenait. Mais en quel état se trouvaient les finances municipales ! Dans une séance secrète du Conseil tenu le 28 juillet, le Maire exposa la détresse de la commune. La ville devait dix millions qui avaient été avancés par la Société Commerciale et les particuliers, pour l'achat de grains à l'étranger : Pour combler ce déficit on ne voyait qu'un moyen : obtenir de la Convention, l'autorisation de vendre les bâtiments nationaux et les terrains vagues, qui se trouvaient en ville. Cette solution adoptée, le Maire fut chargé de faire les démarches nécessaires (2).

Les subsistances de la commune étant épuisées, chacun fut tenu de s'approvisionner pour son propre compte sur les marchés. Mais comme les cultivateurs refusaient de s'y présenter, la municipalité fut obligée de continuer à pourvoir aux besoins des habitants. La carte de pain fut alors supprimée. (3)

---

(1) Il fallut la remettre en état. Un citoyen Grawez, marbrier commença les travaux. Mais il se vit forcé de les interrompre, car la ville était à bout de ressources. (Arch. Dunk-D 3/2) Schelle en reprit alors possession avec quelques vicaires assermentés : Ballingham et Villiers, anciens minimes ; Boussemart, Van Turnhoudt et Emery, ex-bénédictin.

(2) Un emprunt volontaire fut ouvert par la Municipalité. En quelques jours, la souscription produisit 1.721.540 livres en assignats, 43.121 livres en numéraire et quelques dons en nature. La liquidation de cet emprunt dura 25 ans. Les prêteurs perdirent une grande partie des sommes qu'ils avaient si généreusement avancées.

(3) Cette suppression fut effectuée progressivement : le 25 septembre pour la première classe, le 28 pour la deuxième, le 7 octobre pour les indigents. Ceux-ci eurent encore la faculté de pouvoir acheter leur pain à l'Hospice au taux de 30 sous la livre.

Le prix du pain fut fixé à partir du 25 septembre à 4 frs 10 la livre pour la première classe, et 3 frs pour la deuxième.

La loi du 6 fructidor (23 août) fit disparaître définitivement les Clubs et Sociétés Populaires. Celle de Dunkerque comptait alors 334 membres dont 62 en faisaient partie depuis la fondation. Elle terminait ainsi sans bruit son existence tourmentée.



Un des insignes de la Société Populaire

CHAPITRE XXV

LA RÉVOLUTION

(Fin)

Le Directoire

La Convention Nationale avait ordonné la convocation des Assemblées primaires pour l'acceptation d'une Constitution nouvelle.

Le pouvoir fut délégué à un Directoire exécutif : Les cinq Directeurs entrèrent en fonction le 5 brumaire (4 novembre 1795).

Le 1er Vendémiaire la Constitution de l'an III avait été proclamée loi fondamentale de la République.

Les électeurs furent appelés à se réunir en assemblée primaire pour renouveler le Conseil de la Commune.

La municipalité élue le 4 novembre comprenait : Louis Debaecque, président ; Hovelt, commissaire du Directoire exécutif ; Vanhée, Mazuel, Boubert, Armand Foissey, Olivier et Liebaert, officiers municipaux.

Dès le début elle se trouva aux prises avec les mêmes difficultés que la précédente administration.

Depuis la suppression des cartes de pain, la consommation de la farine avait beaucoup augmenté. On voulut revenir à cette réglementation. Le prix du blé étant fixé à 2300 livres la rasière, le pain devait être vendu 9 francs la livre et trente sous seulement pour les indigents. Mais le blé se faisant de plus en plus rare,il fut nécessaire d'envoyer chez les cultivateurs récalcitrants des commissaires escortés de détachements de la Garde Nationale avec ordre de ne quitter les fermes qu'après que chaque cultivateur eut fourni son contingent. Les communes de Rexpoëde. Warhem, Killem, Bambecque, Oostcappel furent ainsi visitées.

C'était encore insuffisant. La municipalité dût voter le 10 décembre l'achat de 20.000 quintaux de blé à l'étranger. Chaque citoyen était tenu de pourvoir selon ses facultés au paiement de ces achats.

1796.

L'assignat était tombé en un si grand discrédit que le

paysan refusait de le recevoir en paiement de son grain (1) : Le pain dut être payé en numéraire ; il en fut de même de la viande. (2)

On voulut recourir à un moyen héroïque. Le Conseil Municipal décida de demander en haut lieu, l'autorisation de lever une contribution de 100.000 livres sur les habitants, au prorata de leurs fortunes.

Bien mieux, le 18 février 1796, il fut décidé de faire un emprunt forcé, devant atteindre 200.000 livres en numéraire, en commençant toutefois par un emprunt volontaire, qui fut consenti par les personnes présentes

Emmery souscrivit immédiatement avec son associé Vaninée, pour 330.000 livres en sus de l'emprunt forcé. Mais ce dernier étant illégal, le Ministre de l'Intérieur ne l'autorisa pas.

Faute de pain, on se contenta encore une fois de chansons.

Dans les procès-verbaux des séances de la municipalité, on voit alterner des mesures pour la taxation des denrées et des comptes-rendus des fêtes républicaines : Fete de la Jeunesse (30 mars), Fete des Epoux (24 août) Fete de la Reconnaissance et des Victoires (29 mai), Fete de la Liberte (27 juillet), Fete de la destruction de la tyrannie triumvirale (10 juillet), Fete du 10 aout, Fete des Vieillards (27 août), Fete de l'etablissement de la Republique (22 septembre). Et la viande était taxée 32 l. et demie la livre !

Dans de telles conditions il ne faut pas s'étonner que la population ait diminué avec rapidité : au dénombrement du 21 septembre 1796, la ville ne comptait plus que 24.676 habitants contre 28.000 l'an III !

1797.

Au renouvellement de la municipalité en mars 1797, les mêmes membres furent réélus. Mais peu après, Louis Debaecque, nommé membre du Conseil des Cinq Cents, fut remplacé comme président par Boubert.

---

(1) De nouvelles cartes de pain furent distribuées le 2 décembre. Chaque personne avait droit à une livre par jour au prix de 9 frs ; les indigents à une demie livre pour 30 centimes et le reste à raison de 9 frs la livre.

Le 20 décembre, la livre se payait 20 francs ; le 10 janvier 1796, 50 francs en assignats ou 3 francs en numéraire.

(2) Le prix de la viande est taxé le 28 décembre à 8 francs la livre en espèces.

Le 18 fructidor.

Les fêtes républicaines sont alors célébrées avec moins de pompe. Les discours sont plus pâles. Une nouvelle réaction s'esquisse.

On voit revenir des prêtres déportés, qui, malgré les injonctions qui leur sont faites de quitter la commune, s'obstinent à y rester. Il n'y avait pas lieu de s'en étonner : Les élections de mars avaient introduit dans les Conseils des Cinq Cents et des Anciens, des députés monarchistes qui avaient sapé l'autorité du Directoire, et rapporté un certain nombre de mesures, visant les émigrés et déportés.

Le Coup d'Etat du 18 fructidor, tenté par trois des Directeurs dans le but d'enrayer ce mouvement vers la droite, raffermit quelque peu leur autorité, et jeta la terreur dans les rangs royalistes.

Il fut connu à Dunkerque trois jours après. Les mesures de précaution ordonnées pour le maintien de l'ordre furent inutiles : La ville resta tranquille. Mais des individus aux opinions avancées, osèrent relever la tête.

Cordange reparut. Reconnu par le public, hué, menacé, il ne dût son salut qu'à l'intervention de Boubert et du juge de paix qui le firent conduire à l'hôtel de ville et de là l'expédièrent rapidement au dehors.

Le port de la cocarde nationale fut de nouveau imposé à tous les citoyens. Tous les prêtres furent obligés de prêter serment à la municipalité selon la formule : « Haine à la Royauté et l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ».

Mais des plaintes avaient été adressées aux autorités supérieures contre la municipalité. Elle avait été accusée « de n'avoir pas témoigné l'empressement qui devait animer les fonctionnaires pénétrés de l'amour de la patrie, lors de la nouvelle des glorieux événements du 18 fructidor ». Elle fut suspendue par arrêté de l'Administration Centrale du Département, le 27 septembre 1797.

Un nouveau corps municipal ayant Kenny (1) comme

---

(1) Kenny (Jean-Baptiste Bonaventure), après avoir été sergent du grand bailli, gagna sa fortune dans l'entreprise des vidanges de la ville, fut tour à tour Jacobin, Bonnet rouge, puis Bonapartiste. Il devint adjoint, puis maire de Dunkerque en 1805, Baron, officier de la Légion d'Honneur. Il mourut le 13 janvier 1822.

président avec Sachon comme commissaire du Directoire fut installé le 18 octobre suivant.

Ses fonctions débutèrent avec l'annonce de la conclusion de la paix avec l'Autriche. Cette nouvelle fut annoncée au balcon de l'Hôtel de Ville, au son de toutes les cloches. Des illuminations générales fêtèrent cet heureux événement.

Obéissant aux directives de l'Administration de la police, le Maire fit afficher une proclamation dénonçant les menées des royalistes et celles du fanatisme qui « agitait encore ses brandons dans la commune ». Elle fut aussitôt lacérée. On ne voulait plus revenir au régime de 1794 ! Les électeurs le firent bien voir aux élections de germinal (mars 1798) pour le renouvellement de l'Administration Municipale.

Dans les cercles appelés « LA CHAMBRE D'UNION » et « LA SOCIETE DES JEUNES GENS » établie au Café d'Egalité, se préparait la campagne électorale.

Ils furent fermés par ordre du Ministre de la police générale. Mais malgré les efforts des extrêmistes, qui faisaient paraître leurs dénonciations dans le JOURNAL DES HOMMES LIBRES, les assemblées primaires nommèrent des électeurs d'opinions modérées, qui, à leur tour, désignèrent comme municipaux : Maurin, Mazuel, Watel, Reynaud, Tests et Alexandre Thélu. Dequeux Saint-Hilaire devint président.

A ce moment, les divisions intestines devaient disparaître, car il s'agissait de se préparer à repousser une attaque de l'ennemi.

Après la signature du Traite de Campo Formio, le Directoire n'avait plus à lutter que contre l'Angleterre. Il avait décidé la création d'une nouvelle armée dont le commandement devait être donné au Général Bonaparte, qui venait de s'illustrer sur les champs de bataille d'Italie.

Projet de Bonaparte.

Dès septembre 1797, le Ministre de la Guerre avait averti le Commandant d'armes de Dunkerque, d'une surprise possible de la part des Anglais.

La garnison avait été renforcée. Le Fort Blanc et le Risban furent armés. Bonaparte, dès son arrivée en France avait vite arrêté son plan. A défaut de vaisseaux

de ligne, il avait décidé d'utiliser de nombreux bateaux plats pour une descente en Angleterre. En janvier 1798, ordre avait été donné de construire à Dunkerque soixante chaloupes canonnières : Ce n'était que la réédition de tentatives antérieures dont la dernière, celle de 1744 s'était terminée par un lamentable fiasco !

Avec Lannes et Murat. Bonaparte inspecte la côte. Le 11 février, il est à Dunkerque d'où il ordonne un ensemble de mesures à réaliser immédiatement, afin d'élargir le programme primitif. Il faut mettre en chantier 50 grandes péniches, capables d'embarquer 50.000 hommes avec 4 à 5.000 chevaux et l'artillerie. On en construit même à Bergues. Mais cette flottille n'est pas prête en temps voulu. Agir par surprise était le seul moyen de réussir cette opération qu'il considérait comme « la plus hardie et la plus difficile qui ait été faite ». Il y renonça provisoirement et se laissa envoyer en Egypte. (1)

Tentative des Anglais sur Ostende.

On continua cependant les armements en redoublant de vigilance. En application d'un arrêté du Directoire tous les étrangers (2) se virent obligés de quitter la ville dans les trois jours. Les autorités faisaient bien de se tenir sur leurs gardes.

Le 19 mai 1798, on apprit que les Anglais attaquaient Ostende (3). Trente sept navires de guerre, et trente trois galiotes étaient arrivés vers 4 heures du matin devant ce port. Le Commandant d'armes avait été sommé de rendre immédiatement la place : Il avait répondu qu'il ne le ferait que lorsque tous les habitants seraient ensevelis sous ses ruines.

La flotte anglaise avait aussitôt ouvert le feu, tandis que 3.000 à 3.500 soldats débarquaient près de Bredène.

---

(1) Un télégraphe aérien fut alors installé à Dunkerque. Ce poste établi sur la tour du Leughenaer (25 pluviose an VI) communiquait avec Lille (tour Sainte-Catherine) par sept relais. Il fonctionna jusqu'en pluviose, an IX (12 février 1801). Un arrêté des Consuls du 3 nivôse l'avait supprimé. Il fut démonté en 1813

(2) Arrêté du 8 pluviôse, an VI (26 février 1798) appliqué le 5 mars.

(3) Le Traité de Campo Formio avait annexé toute la Belgique à la France. Ostende était par conséquent ville française.

Leur but était de détruire les écluses de Slykens : Ils auraient pu ainsi inonder le pays et rendre impossible tout secours de la ville par terre. En même temps, ils interrompaient le passage par les canaux, des bateaux construits à Flessingue qui devaient gagner Dunkerque par cette voie. Les troupes françaises, envoyées de Furnes et de Dunkerque arrivèrent en hâte et prirent contact avec l'ennemi. Après deux heures de lutte, le combat se termina par une éclatante victoire des troupes de la République.

Le Général en chef Muscadin somma alors le commodore anglais Cook de cesser le feu, déclarant que chaque coup de canon coûterait la vie à un de ses compatriotes prisonniers. Cook jugeant la partie perdue fit taire son artillerie et appareilla...

Cette victoire causa une joie des plus vives parmi la population dunkerquoise.

Le soir du 20 mai, la ville s'illumina spontanément, et ce fut dans l'allégresse générale que fut célébré le succès de la République.

Le 29 mai, lors de la FETE DE LA RECONNAISSANCE ET DES VICTOIRES, un grand cortège parcourut les rues. On remarquait sur un char une Victoire foulant aux pieds le pavillon britannique.

Au cours de la cérémonie, des palmes et des couronnes civiques furent distribuées aux militaires blessés.

Les Anglais restèrent cependant menaçants. De temps à autre leurs vaisseaux s'approchaient de la rade, qui était bien défendue par des corvettes solidement armées : La MALICIEUSE, La FOUDROYANTE, La CORCHE (18 pièces), croisaient continuellement en rade. Les bricks Le FESTIN, La LEADE ; les lougres Le FANFARON et La CITOYENNE protégeaient les pêcheurs. Cette défense mobile fut complétée par les frégates La POURSUIVANTE, La DESIREE, et la CARMAGNOLE construites sur les chantiers de l'arrière port. L'attaque d'Ostende avait produit un résultat : En faisant hâter l'achèvement des travaux de défense, elle avait rendu aux Dunkerquois confiance dans leurs propres forces.

Malgré les efforts de l'Administration départementale, les institutions républicaines avaient le plus grand mal à s'implanter dans le public. Le nouveau calendrier

n'entrait pas dans la pratique courante. Le Gouvernement avait voulu faire disparaître tout ce qui rappelait l'ancienne division du temps et par un Arrêté du 14 germinal (3 avril 1798) avait prescrit les mesures les plus sévères dans ce but : Le Conseil de la Commune pour s'y conformer avait ordonné aux directeurs de spectacles de fêter les décadis ; il avait fixé les grands marchés aux sextidis, les petits aux tridis et nonidis. Il était défendu aux marchands d'étaler dans les rues hors de ces jours là. Mesure inopérante. Ce fut en vain que l'on essaya ensuite d'appliquer la loi du 17 thermidor (août 1798) tendant à coordonner les mesures pour déterminer les jours de repos.

Le Gouvernement avait eu la prétention de faire célébrer les fêtes religieuses exclusivement les quintidis et les décadis !

Les ministres du culte appelés à indiquer leurs intentions à cet égard, le curé Schelle en tête, invoquèrent la Constitution de l'an III qui garantissait le libre exercice du culte, et déclarèrent qu'il n'était pas en leur pouvoir de dépouiller les dimanches et jours de fêtes de leurs cérémonies accoutumées. Insister aurait été inutile. On se rabattit sur autre chose.

Le Conseil Municipal arrêta que chaque décadi, il se rendrait en costume à la maison commune où se ferait la lecture des lois reçues pendant la décade (1). Les instituteurs devaient y mener leurs élèves. Comme le local se trouva trop exigu, il fut décidé le 6 décembre de « célébrer cette fête » dans l'église à 10 heures et demie du matin.

Pour le carnaval, on ne put trouver aucun texte de loi interdisant les travestissements et réjouissances pendant les jours « ci-devant gras ».

Craignant que leur suppression n'occasionnât des murmures populaires, on les toléra tout simplement au début de 1799.

1799, Fin du Directoire.

La loi du 3 vendémiaire devait mettre 200.000 hommes à la disposition du Gouvernement. Le Département avait fixé à 71 hommes le contingent de Dunker-

(1) Délibération du 27 septembre en application de la loi du 13 fructidor.

que. Le Conseil procéda au tirage au sort. Tous ceux qui furent désignés déclarèrent qu'ils partaient de grand cœur et demandèrent à n'être pas conduits sous escorte. Le 26 mai l'Administration Municipale en entier les accompagna jusqu'à la barrière.

Alors un mouvement contre-révolutionnaire se dessina de plus en plus. A plusieurs reprises on avait trouvé des placards affichés sous le péristyle de Saint-Eloi, ayant pour titre : « Vive le Roi » ou commençant par « Au nom de Louis XVIII », « Vive le trône, vive l'autel ! » Malgré une surveillance étroite de la police, il fut impossible d'en découvrir les auteurs.

C'est que le mécontentement était général. La détresse financière était portée à son comble. Il était impossible de pourvoir aux besoins les plus urgents de l'Hospice. Un octroi municipal fut établi à partir du 12 novembre 1798. Au début les habitants résistèrent. Tous ceux qui refusèrent de faire leurs déclarations ou empêchèrent les visites domiciliaires, furent taxés à 50 francs d'amende, et cette mesure eut raison des récalcitrants. (1)

Le peuple était las. Mais ce gouvernement qui avait fait preuve d'incapacité et n'avait satisfait personne devait disparaître subitement.

Comme l'a écrit Thiers « dans ce néant où étaient tombées les opinions, les partis et toutes les autorités, on était demeuré quelque temps sans s'attacher à rien. Le dégoût des hommes et des choses était universel. Mais à l'apparition de l'individu extraordinaire que l'Orient venait de rendre à l'Europe d'une manière si imprévue, tout dégoût, toute incertitude avaient aussitôt cessé ».

18 brumaire ! Le Directoire est renversé. Trois Consuls vont prendre en mains les destinées de la République.

Mais de ces trois Consuls, un seul apparaît à la majorité du peuple français comme le sauveur attendu, et éclipse les deux autres.

Installation du Consulat.

Le 26 brumaire (17 novembre 1799) la loi du 19 fut solennellement proclamée au son des cloches à l'Hôtel de Ville de Dunkerque.

---

(1) Pour le poisson on éleva de 5 à 6 % le droit de Minck, ce qui rapporta au total 3.000 francs pour l'année.

Trois jours après, tous les fonctionnaires prêtèrent serment de fidélité « à la République une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif ».

Le Gouvernement Consulaire procéda immédiatement à quelques changements dans l'administration.

Hovelt, président de la Municipalité depuis le mois d'avril, fut nommé commissaire du gouvernement près du département. Les officiers municipaux désignèrent Faulconnier pour le remplacer.

Dequeux Saint-Hilaire qui était commissaire du Directoire conserva ce poste avec le titre de Commissaire du Gouvernement.

Le 23 décembre, la Constitution de l'an VIII fut publiée sur la place de la Liberté, en présence de la Garde Nationale et de la garnison sous les armes, et saluée de salves d'artillerie.

Une proclamation affichée en ville débutait par ces mots : « Une Constitution fondée sur les grands principes de l'Egalité, de la Liberté et du Système représentatif est présentée à votre acceptation. Elle offre la garantie de notre bonheur en assurant à jamais la stabilité du gouvernement... »

Les Dunkerquois étaient invités à se prononcer sur l'acceptation du nouvel acte constitutionnel. Ils y adhérèrent avec empressement.

L'avenir paraissait plein de promesses. Ce siècle qui avait vu tant de malheurs s'abattre sur la ville se terminait sur une lueur d'espérance.

Et cet espoir ne devait pas être déçu : Pour la première fois depuis son origine Dunkerque allait rester un siècle entier — siècle de régénération — sans être victime de l'invasion étrangère, sans avoir à subir de siège, ni à réparer des ruines. Seules les fluctuations de la politique troubleront sa quiétude, sans toutefois entraver son développement.

CHAPITRE XXVI

LE XIXme SIÈCLE

I

Le Consulat

Au pays fatigué, assoiffé de paix à l'intérieur comme à l'extérieur, le premier Consul avait annoncé qu il voulait rendre la sécurité et l'ordre par une politique de réconciliation et d'apaisement.

Les Dunkerquois se mettent aussitôt à l'œuvre.

Le 28 mai 1800, une nouvelle administration municipale ayant à sa tête Dequeux Saint-Hilaire est désignée par le premier Consul.

Il apparaît aussitôt à ces hommes de bonne volonté, que pour rendre à leur ville son ancienne splendeur, il lui faut obtenir de nouveau sa franchise commerciale, et rétablir l'institution qui pendant près d'un siècle avait pris en mains la défense du négoce et qu'un décret de la Constituante avait brutalement supprimée sans motif plausible.

Pendant qu'une Commission étudie les moyens que l'on mettra en œuvre pour solliciter le rétablissement de la franchise, de sa propre autorité, le Maire crée un CONSEIL DE COMMERCE qui, dans son esprit, doit remplir le rôle de l'ancienne Chambre dissoute. Il nomme pour en faire partie : Emmery, Degravier, Louis Debaecque, Liébaert et Boubert qui se mettent aussitôt à la tâche.

Lors de la fête du 14 juillet, la seule conservée par le Corps législatif, le maire devant l'autel de la Patrie, sur le Champ de Mars, s'écrie dans son discours :

« Détournons nos regards de ces temps calamiteux où la République mal gouvernée, tiraillée par les factions, déchirée par la guerre civile, minée par l'affreux épuisement des finances, menaçait de toute part de s'écrouler. Heureusement pour nous un génie tutélaire veillait sur nos destinées,et la journée du 18 brumaire est venue sauver la France de l'abîme où l'ineptie et la trahison allaient la précipiter ».

Il traduisait exactement le sentiment général. On attendait l'ère de paix promise par le premier Consul.

Mais Bonaparte rêve de voir la réalisation de ses pre-

miers projets. Il reprend son plan de 1798 et nomme La Touche Tréville commandant la flottille qui doit opérer une descente en Angleterre.

Les trois ports, face à la grande île, Dunkerque, Calais, Boulogne, doivent servir de base de concentration aux douze divisions navales qui seront échelonnées de Flessingue à Brest. C'est la quatrième qui doit être formée à Dunkerque.

La 46e demi-brigade, provenant de cette colonne infernale, qui dans l'armée de Moreau venait de s'illustrer en Allemagne, doit y être affectée en entier. Elle arrive à Dunkerque le 28 mai 1801 et y est reçue avec un enthousiasme bien compréhensible. La paix continentale venait d'être publiée. C'était la première fois que la population pouvait accueillir des guerriers auxquels elle devait la fin d'une guerre désastreuse. De plus ce régiment apportait avec lui le cœur de la Tour d'Auvergne qui venait d'être tué à Oberhausen. On se rappelle la curieuse tradition qui s'y était conservée : Chaque soir à l'appel un sous-officier commençait par : « La Tour d'Auvergne ? » Et le grenadier chargé de porter l'urne contenant le cœur du héros répondait : « Mort au champ d'honneur ». Les Dunkerquois se rendaient en grand nombre au Champ de Mars pour assister à cette cérémonie.

Les armements furent poussés avec une certaine activité. Mais le moment ne sembla pas venu de tenter la grande action projetée.

Durant l'hiver 1801-1802, le port abrita les treize canonnières et 127 bateaux canonniers ramenés de Boulogne dont les bassins se trouvaient encombrés.

Le Traité d'Amiens ayant mis fin aux hostilités avec l'Angleterre, les armements furent suspendus (Mars 1802).

Désormais « ce serait la paix, la régénération grâce à ce génie extraordinaire, ce héros immortel, ce guerrier invincible qui allait assurer notre bonheur ». Tel était du moins l'espoir qu'exprimait le maire de Dunkerque.

Dès la fin de 1801 un CONSEIL D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE, créé par arrêté du Ministre de l'Intérieur, avait remplacé le Comité du Commerce dû à l'initiative du maire. C'était un pas de plus fait vers le rétablissement de la Chambre de Commerce.

Bientôt la signature du Concordat et de la loi organique des cultes ramena la paix religieuse. Sa publication solennelle sur les places de Dunkerque, le 30 avril 1802, fut accueillie par les cris de « Vive la République, Vive le Premier Consul ! »

Les prêtres non assermentés vinrent faire leur soumission et prêtèrent sans difficulté le serment exigé.

Le curé Schelle, qui avait été nommé en 1800, Evêque du Nord (1) et en avait rempli les fonctions tout en conservant sa cure de Saint-Eloi, avait démissionné de cette charge.

Mgr. Belmas l'avait remplacé comme évêque de Cambrai. (2) Le 13 juin, il vint faire son entrée à Dunkerque où il fut reçu en grande pompe (3).

Un arrêté du Premier Consul nomme Emmery maire.

Sous son impulsion, grâce aux relations qu'il possède en haut lieu (4), Dunkerque va bénéficier d'un ensemble de mesures qui lui rendront un peu de sa splendeur passée.

---

(1) Claude Primat, évêque constitutionnel du Nord avait été nommé évêque du Rhône. Le 7 août 1800 un synode diocésain se réunit dans l'Eglise Sainte-Catherine à Lille et nomma Schelle évêque du Nord par 31 voix sur 60 votants. Il fut sacré à Reims le 18 Brumaire, an 9, par le métropolite Diot, assisté des évêques Monin de Sedan et Thuin de Meaux.

(2) Louis Belmas était précédemment évêque constitutionnel de l'Aude. Après sa mort en 1844, le siège de Cambrai fut de nouveau érigé en Archevêché.

(3) Par arrêté préfectoral du 20 frimaire, an IX, (18 déc. 1812) l'Eglise des Récollets fut mise à la disposition de l'Évêque. Celui-ci, le 29 mars 1803, ordonna d'y installer la paroisse Saint-Jean-Baptiste et nomma le 12 juin 1802 comme curé, J.A. Macquet, l'ancien curé de Saint-Eloi qui était revenu d'émigration. Celui-ci ne sut pas cacher son dépit de n'être pas réintégré dans son ancienne cure. Aussi quand Schelle mourut, assez brusquement le 4 mars 1803, le bruit d'un empoisonnement circula en ville, et Macquet fut acousé d'en être l'auteur. Lors des funérailles de Schelle, la foule voulut lui faire un mauvais parti. Pour se disculper il demanda l'autopsie du corps de son collègue. Cette opération, pratiquée en public, permit de conclure à une mort naturelle.

(4) Emmery avait secouru Joséphine de Beauharnais tombée dans la gêne avant son mariage avec Bonaparte. Il entretenait des relations amicales avec La Fayette, Maret plus tard duc de Bassano, etc. etc.

En moins de deux ans, il saura réaliser quantité de transformations utiles. Le fait le plus saillant du début de l'année 1803 est le rétablissement de la Chambre de Commerce qui continuera désormais avec une activité qui ne s'est jamais démentie, à lutter pour faire de Dunkerque le grand port français sur la Mer du Nord.

Peu après, Emmery par ses influences personnelles obtient le transfert de la sous-préfecture à Dunkerque. Nous avons dit plus haut que le siège du district avait été placé à Bergues. A la suite de la division de la France en arrondissements en l'an VIII, la sous-préfecture avait été maintenue en cette ville. Le 22 juillet 1803 son déplacement était décidé : on lui affecta comme local, l'hôtel de l'ancienne Intendance, rue du Jeu de Paume. (1)

La paix ne devait être, hélas, que de courte durée. « A Amiens. écrivit plus tard Napoléon, j'avais cru la guerre finie, et le sort de l'Europe et de la France définitivement fixé... ». Mais il n'avait pas compté avec les exigences de l'Angleterre. Le 8 mai 1803, la rupture était accomplie entre les deux nations. Les hostilités reprirent aussitôt, avec une violence inouïe.

Le Premier Consul, négligeant les enseignements de l'Histoire, avait repris aussitôt son projet d'invasion des Iles Britanniques. Les armements de la flottille avaient été poussés avec activité.

Voulant examiner par lui même leur degré d'avancement, il inspecte les côtes, reconnaît les ports et crée dans leurs environs de vastes camps qui abriteront la grande armée avant son embarquement.

Visite du Premier Consul.

Dès le début de l'an XI, le maire de Dunkerque a été avisé de l'arrivée prochaine du Premier Consul. Il a élaboré un programme de fêtes pour sa réception et institué une garde d'honneur composée de volontaires.

---

(1) L'ancienne Intendance qui avait été utilisée comme manufacture jusqu'en 1796, reçut ensuite diverses affectations.

En 1808, après le départ du 1er Consul qui y logea, on y plaça la Chambre de Commerce reconstituée qui occupa une partie des locaux jusqu'en 1814.

Le premier sous-préfet fut Louis Schadet, d'Hondschoote, qui était à Bergues précédemment. Nicolas Deschodt lui succéda ; puis Coffyn Spyns de 1826 à 1830.

Le Héros impatiemment attendu devait arriver à la fin de juin. Le 10 messidor (29 juin) le Ministre de l'Intérieur est à Dunkerque. Une dépêche lui apprend que le soir même Madame Bonaparte, dont la visite n'était pas prévue, arrivera avec ses dames d'honneur. Celle qui était en passe de devenir souveraine est reçue comme une reine et traverse les rues jonchées de fleurs.

Enfin, le 13 messidor, à quatre heures du soir, Bonaparte, à la tête d'un brillant Etat-Major arrive aux barrières de la ville. Emmery lui en présente les clefs — ces clefs qu'il a refusées au duc d'York en 1793 —; le premier Consul les lui rend aussitôt « car dit-il, elles ne sauraient rester en de meilleures mains ».

Pendant quatre jours, ce furent des fêtes inoubliables. Bonaparte ne quitta Dunkerque que le 17 messidor, après avoir remis au maire une écharpe d'honneur, décoration réservée à la magistrature civile.

Cette visite eut pour Dunkerque les plus heureuses conséquences, et la population put s'en rendre compte immédiatement.

Par un arrêté du 16 messidor, le premier Consul, confirmant l'arrêté préfectoral du 26 frimaire, ordonnait la remise de l'église des Récollets à l'évêque de Cambrai : La paroisse Saint-Jean-Baptiste était créée officiellement. (1)

Le transfert du Tribunal civil de Bergues à Dunkerque était décidé. Une loi du 24 pluviôse an XII vint consacrer ce changement. Le Collège était rendu à l'instruction publique. D'heureuses décisions avaient été prises en faveur des armateurs à la pêche à la morue ; l'importation des genièvres étrangers était autorisée, etc.

Les travaux pour la construction de la flottille amenaient en ville une grande animation : Dunkerque était

---

(1) En attendant que l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, qui servait en dernier lieu de magasin militaire, fut aménagée, les clergés des deux églises officiaient alternativement dans l'Eglise Saint-Eloi. Les registres ne devinrent distincts qu'à partir du 15 mai 1803. Ce ne fut que le 9 mai 1804 que le doyen Macquet put prendre possession de son Eglise.

(2) La préfecture du 1er arrondissement maritime avait été créée par réglement du 7 floréal, an VIII. L'Amiral Joseph-Marie Nielly l'occupa trois ans. Un arrêté du 3 dec. 1803 enleva à Dunkerque sa préfecture pour la transférer à Boulogne.

alors préfecture maritime à la tête de laquelle était placé l'Amiral Nielly. (1) Le parc ou arsenal de la marine, fermé au public, était un vaste chantier où travaillaient des ouvriers de toutes spécialités. Un camp fut établi à Rosendaël. Il formait la gauche du Camp de Bruges. Il comprenait 748 baraques disposées en quartiers qui portaient chacun un nom bien connu à Paris : Champs Elysées, Chaussée d'Antin, etc. Le général Petit qui le commandait, provoquait de fréquentes alertes pour tenir ses troupes en haleine. (2)

Mais l'automne arriva, et l'expédition n'était pas prête ! Le passage du détroit était remis au début de 1804...

Fin du Consulat.

Les complots tramés contre la vie du premier Consul n'avaient abouti qu'à renforcer son autorité.

Déjà il avait été proclamé Consul à vie. Ce n'était pas suffisant. Le 27 mars 1804, le Sénat proposa de rétablir l'hérédité au profit de la famille Bonaparte. Le peuple fut appelé à se prononcer.

Le 1er avril 1804, Emmery reçut les autorités locales à l'Hôtel de Ville. Il rappela l'œuvre accomplie depuis l'établissement du Consulat. Il proposa d'adopter une adresse en faveur de l'hérédité. Déjà les camps avaient envoyé les leurs, la ville ne devait pas rester en retard.

Le Sénat conféra « au citoyen premier Consul » le titre d'Empereur transmissible à ses descendants. Le 18 mai, il se transporta à Saint-Cloud où Cambacérès proclama Napoléon, Empereur des Français.

---

(1) Ce camp se trouvait situé entre la rue Jules Ferry actuelle et la gare de Rosendaël. Les dunes le protégeaient contre les vents du large. C'était le plus salubre des camps établis à l'est de Dunkerque : Ceux de Bruges et d'Ostende furent décimés par le paludisme.

CHAPITRE XXVII

LE XIXme SIÈCLE

II

L'Empire

1804.

Le 26 mai, le Conseil municipal décide d'annoncer solennellement à la population le changement de régime.

Le lendemain, le drapeau est arboré sur la tour. Après une sonnerie de cloches qui appelle la foule à l'Hôtel de Ville, Emmery lit le décret de constitution de l'Empire et invite ses concitoyens à se prononcer en faveur de l'hérédité dans la famille Bonaparte, condition considérée comme le gage de la stabilité du nouveau gouvernement. Des registres sont ouverts. Mais la population met peu d'empressement à se prononcer.

Enfin le dépouillement des votes donne en faveur de l'Empire héréditaire 9084 voix contre 2 !

Le 17 juin, un Te Deum solennel est chanté dans l'Eglise Saint-Eloi, en présence de toutes les autorités, pour la proclamation de l'Empereur Napoléon Ier.

Visite de l'Empereur.

Le nouveau souverain n'allait d'ailleurs pas tarder à paraître à Dunkerque. Il voulait se rendre compte par lui-même de l'état d'avancement des opérations de concentration de la flottille destinée à traverser le détroit.

Venant de Calais, il arriva le 7 août à Dunkerque. Il établit son quartier général dans la campagne de M. de Guizelin, à Tornegat. (1) Du 7 au 10, il s'occupa presque exclusivement d'inspecter le port, la rade et les chantiers, examinant un à un tous les bateaux déjà équipés, faisant évoluer en rade une division navale.

Le 11, il quitta Dunkerque pour Ostende, d'où il revint le 15 pour regagner aussitôt Boulogne.

Il s'était rendu compte des avantages que présentait le port et avait ordonné à l'Amiral Verhuell d'y faire passer successivement les deux divisions de la flottille batave.

Quelques jours après, en une cérémonie grandiose

(1) Aujourd'hui propriété de M. Marchand à l'entrée de Saint-Pol-sur-Mer.

sur la falaise de Boulogne, il distribuait pour la première fois les insignes de la Légion d'Honneur. Parmi les douze civils créés chevaliers, Emmery, maire de Dunkerque fut décoré des mains mêmes du fondateur de l'Ordre. Bien plus, pour témoigner sa satisfaction à la population dunkerquoise, l'Empereur lui envoya son portrait en pied, peint par Robert Lefèvre, élève de David. Emmery le fit placer sur la cheminée de la grande salle de l'Hôtel de Ville et décida de l'inaugurer solennellement le 28 octobre.

Devant l'image « du Héros qui étonnait l'univers », il prononça un discours dans lequel il rappelait tout ce que lui devaient les Dunkerquois : « En moins de deux ans, disait-il, que n'avez-vous obtenu ? »

« Le siège de la sous-préfecture est placé à Dunkerque. Le Tribunal de première instance vous a été rendu, ainsi que les bâtiments et terrains des ci-devant Récollets et des anciens Jésuites. La concession du canal de la Panne va fixer la salubrité de la ville qu'il traverse et faciliter les établissements utiles. L'Hospice et les malheureux ont reçu des secours pécuniaires.

« En TRAVAUX PUBLICS, on a ordonné ou exécuté : le curement du canal de Furnes, l'enlèvement du batardeau qui entravait la navigation de l'intérieur, le dévasement du port et de son chenal, le surhaussement des jetées, trois cents toises d'estacade, la restauration d'une partie des quais, la confection de la route de Gravelines, des forts pour protéger les côtes et défendre la rade. Que de bienfaits ! Quelle source de richesse pour l'avenir » !

Il faut reconnaître que, malgré ses préférences marquées pour Anvers, Napoléon avait ordonné nombre de travaux utiles pour améliorer le port de Dunkerque.

Mais hélas, à mesure que les travaux militaires prenaient plus d'extension, le commerce se trouvait de plus en plus paralysé.

On avait espéré qu'à l'automne, la flottille serait dirigée sur l'Angleterre. Mais on chuchotait déjà que l'expédition n'aurait pas lieu : Durant tout l'hiver les bâtiments désarmés stationnèrent dans le port.

1805.

En 1805 un nouveau décret obtenu grâce aux pres-

santes sollicitations d'Emmery constituait tout un programme de travaux auxquels 420.000 francs étaient affectés : Amélioration ou reconstruction des estacades, construction de nouveaux quais, rétablissement de la Cunette des Moëres.

Une des entreprises d'édilité les plus importantes, alors en cours d'exécution, était le comblement de la Panne, ruisseau devenu inutile à l'intérieur de la ville, et qui n'était plus qu'un cloaque rempli d'immondices.

Sa suppression transformait heureusement tout un quartier et donnait une nouvelle place spacieuse qui est aujourd'hui la place de la République.

Au printemps de 1805, on terminait fébrilement les préparatifs de l'expédition en Angleterre.

Le 23 avril, Verhuell avait réussi à faire passer une division de bateaux canonniers et une vingtaine de transports de Dunkerque à Ambleteuse.

Le 29, le prince Joseph Bonaparte arriva à Dunkerque où il fut reçu solennellement. Il visita le parc de la Marine, le port, et le camp de Rosendaâl. Le soir, il assista à une fête brillante donnée en son honneur aux Champs Elysées, jardin situé en dehors de la porte de Nieuport. En messidor, Verhuell fait passer à Ambleteuse la deuxième division de sa flottille.

Enfin le 12 thermidor (1er août) ordre est donné de lever le camp de Rosendaël. Les troupes quittent leurs baraquements pour rejoindre le gros de l'armée. Toutefois pour ne pas laisser la ville démunie de garnison, l'Empereur y fait retourner le 85e de ligne.

La concentration de la grande armée est bientôt complète. Il ne reste plus à Dunkerque que la dernière partie de l'escadrille batave.

L'offensive va se déclancher... Hélas, par suite d'une fausse manœuvre de l'Amiral Villeneuve qui se laisse enfermer dans Cadix, puis battre par Nelson à Trafalgar, l'Empereur voit s'évanouir son rêve... Il n'a plus de flotte de vaisseaux de ligne pour protéger le passage de ses bateaux de transport. Il change aussitôt son plan de campagne : au lieu de Londres, il gagnera Austerlitz !

---

(1) Recensement de Dunkerque en 1805 :

Maisons : 2.331
Familles : 5.653
Population : 23.845

La grande armée prit aussitôt la route de Vienne.

Toutes les troupes avaient quitté le Nord de la France, car l'Empereur voulait utiliser tous ses effectifs afin d'abattre immédiatement la coalition par un coup retentissant. Pour défendre la place et la frontière il fut nécessaire de réorganiser la garde nationale. (1) Dunkerque fut désigné pour chef-lieu d'une légion dont ses habitants devaient former deux cohortes. Les sénateurs Rampon et Jacqueminot travaillèrent avec ardeur, à sa formation : Elle était achevée le 12 décembre. Chaque cohorte devait comprendre deux compagnies d'élite de cent hommes : Faute de jeunes gens, il fut nécessaire d'enrôler les pères de famille et de réduire les compagnies à 80 hommes.

Pendant ce temps, le commerce était tombé dans le marasme. Le blocus continental allait accroître la misère. Aussi les faillites devinrent-elles très nombreuses. La plus retentissante fut celle d'Emmery, qui ne pouvant plus faire face à ses engagements, donna sa démission de Maire. Ce fut en vain que tous ses concitoyens qui reconnaissaient sa probité et lui gardaient leur estime, essayèrent de le faire revenir sur cette décision.

Par un décret signé de son quartier général d'Austerlitz, l'Empereur nomma Kenny, maire de Dunkerque, le 8 décembre 1805.

Le 28 janvier 1806, Dunkerque pouvait fêter la conclusion de la paix avec l'Autriche : Dans une adresse envoyée à l'Empereur à cette occasion, les habitants exprimaient l'espoir de voir bientôt l'Angleterre succomber et restituer les vaisseaux qu'elle leur avait enlevés.

Inauguration du Buste de Jean Bart.

On profita de la fête du 15 août, jour anniversaire de la naissance de Napoléon, pour inaugurer avec solennité le buste de Jean Bart.

L'idée première d'élever une statue à l'illustre marin était dûe à l'avocat Poirier qui, à plusieurs reprises, s'était adressé dans ce but aux pouvoirs publics. En 1802, Chaptal avait enfin chargé le sculpteur Lemot d'exécuter ce buste en marbre blanc.

---

(1) Décret du 8 Vendémiaire (30 septembre 1805).

L'année suivante, à la suite d'une nouvelle requête de Poirier, Emmery avait demandé l'envoi de ce buste à Dunkerque. Bonaparte l'accorda le 14 octobre 1803. Il était arrivé à Dunkerque peu de temps après, mais les circonstances n'avaient pas permis de l'inaugurer.

Le 15 août 1806, après un Te Deum et une procession célébrés pour la fête de Napoléon, les autorités escortées de la Garde Nationale et de sa musique quittèrent l'Hôtel de Ville, précédant le buste du grand corsaire porté par huit marins sur un brancard richement orné.

Quand le cortège fut arrivé sur la place de l'Egalité (1) l'effigie fut placée sur la stèle qui avait été préparée. La cérémonie se déroula selon le programme habituel : discours du Sous-Préfet et du Maire, salves d'artillerie et défilé des troupes.

Une seule personne manquait à la fête. C'était Poirier, le promoteur qui avait été oublié...

Cependant les guerres se succédaient, le pays s'épuisait.

Le port de Dunkerque recevait alors au maximum trente ou quarante petits navires par an. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir la Chambre de Commerce informer le Ministre, en 1808, que le sixième des maisons de la ville étaient vagues, les magasins à la charge de leurs propriétaires, et que pour n'avoir plus à les entretenir plusieurs de ceux-ci les faisaient démolir pour en vendre les matériaux.

La population qui comptait 29.8337 habitants en 1790 était tombée à 23.845 en 1805 (2).

Ce fut de 1809 à 1813 que fut enregistré le minimum du trafic maritime. En 1813, on ne relevait que 21 en-

---

(1) Ancienne place Dauphine qui prit alors le nom de Place Jean Bart jusqu'au moment où la statue de Jean Bart fut inaugurée sur la grand'place qui à son tour s'appela place Jean Bart. Le buste fut alors déposé à l'ancienne mairie d'où il fut transféré au musée, et la place devint place du Théâtre.

(2) Les opérations militaires et le défaut d'entretien des ouvrages d'art avaient occasionné le comblement des canaux, la chute des ponts et des écluses, la perte des récoltes. La population des campagnes réduite à la mendicité diminua beaucoup. Les terres étaient sans valeur. Un réglement rédigé par le préfet, puis transformé en loi réorganisa les wateringues (8 sept. 1806).

trées et 23 sorties. Le tonnage total de ces dernières était de 5.385 tonneaux !

Les Smogglers.

Les seules ressources appréciables furent apportées par le SMOGGLAGE. Depuis longtemps de petits navires anglais à marche rapide se livraient à la contrebande. Ces SMOGGLEURS introduisaient dans leur pays des marchandises prohibées, consistant surtout en eau-de-vie, genièvre, dentelles, soiries, gants de peau, baptistes, bijouterie.

Napoléon avait répondu au blocus organisé par l'Angleterre par un blocus plus sévère encore. Les smoggleurs n'en continuaient pas moins leur trafic illicite. Sous prétexte de gagner la Hollande, ils échappaient à la surveillance des stationnaires et se rendaient en Angleterre. L'Empereur, pour maintenir l'efficacité de son blocus et éviter l'espionnage, réglementa tout simplement la fraude. C'était un moyen de draîner l'or anglais. Car c'était exclusivement en guinées que les smoggleurs devaient payer leurs achats faits sur le continent.

Le décret du 5 juin 1810 autorisa les smoggleurs à entrer à Dunkerque sans être assujettis aux dispositions relatives au blocus. Mais ils étaient soumis à des mesures de police très étroites.

Pendant 15 mois l'excédent des importations d'or atteignit 4.026.295 francs. (1)

Devant un tel résultat, l'Empereur voulut recourir à une organisation plus perfectionnée, facilitant le travail de la douane. Par décret de novembre 1811, à compter du 1er janvier 1812, le port de Dunkerque leur fut interdit. Ils ne purent désormais aborder qu'à Gravelines,

---

(1) De juillet 1810 à octobre 1811 ,les importations en or atteignent 53 millions 462.597 ; les exportations 49.436.302 frs.

Nous ne pouvons pas passer sous silence, le naufrage du trois mats anglais *Queen Elizabeth*, le 28 décembre 1810, en rade de Dunkerque. Sur les 380 personnes que portait ce navire, 358 trouvèrent la mort. Guillaume Gaspard Malo fit des efforts surhumains pour se porter à leur secours mais ne put pas y parvenir. Les 22 survivants furent conduits en Angleterre par la corvette des pilotes envoyée en parlementaire. Le Gouvernement Anglais par réciprocité rendit 22 Dunkerquois retenus dans ses prisons.

où leur fut construite à droite du chenal une enceinte palissadée à une seule issue. Cette cité des smoggleurs subsista jusqu'à la fin du blocus continental.

Tribunal des Douanes.

Napoléon qui voulait à tout prix réprimer la fraude, et empêcher que les produits étrangers, en particulier ceux qui provenaient d'Angleterre, ne vinssent concurrencer l'industrie nationale, avait institué par décret du 18 octobre 1810 des cours prévôtales et des tribunaux ordinaires des douanes.

L'un de ces derniers fut installé à Dunkerque. Il avait comme président Coppens, comme procureur impérial Dufaux, avec Hovelt aîné, Liéven, Doncquer de Kerguelin, Tacquet et Testelin comme assesseurs.

Il ne pouvait statuer qu'en matière de fraude entraînant des confiscations ou des peines correctionnelles. Ses appels devaient être portés devant la cour prévôtale des douanes de Valenciennes.

Pour se conformer aux volontés de l'Empereur, cette cour ordonna à plusieurs reprises de briser ou de détruire par le feu des cargaisons entières provenant de prises faites par nos corsaires. (1)

Course.

La Course, autorisée depuis la rupture de la paix d'Amiens, donna peu de résultats. On comprend facilement qu'avec un tel régime les armateurs qui ne pouvaient plus liquider leurs prises avec bénéfice y avaient peu d'intérêt. D'ailleurs son centre d'activité s'était transporté à Boulogne. (2)

Cependant les capitaines dunkerquois possédaient tou-

---

(1) En août 1812, huit jours furent employés à briser sur les quais 120.000 bouteilles vides provenant du navire *Venverne*, capturé par le *Furet*.

Du 14 au 18 septembre suivant, on brûla sur la Grande Place : 15 châles, 4.992 mouchoirs de Madras, 1.648 paires de bas,143.424 mètres de turquoises, 302 mètres de flanelle, 768 de casimir, 23.754 mètres de mousseline, 542 mètres de mousseline brodée, etc. prises sur le navire prussien *Reghenboghen*. Ce lamentable autodafé brûla trois jours !

(2) Dunkerque n'arme que 1 corsaire en l'an XI, 2 en XII, 3 en 1806, 9 en 1807, 3 en 1808, 8 en 1809, 15 en 1810, 7 en 1811, 5 en 1812, 1 en 1813 et 1814. La Convention du 23 avril 1814 mit fin à la Course.

te la valeur de leurs devanciers et nous devons conserver dans nos annales les noms des Delattre, Corenwinder, G. Malo, Allemès, Terragno, Desmolands, Pluckett et surtout celui de Blanckemann, décoré de la Légion d'Honneur en 1805, dont la tête avait été mise à prix mille guinées par les Anglais. Ses prises de l'an VII à l'an XII furent liquidées 1.500.000 francs. Fait prisonnier le 16 novembre 1806, il subit une épouvantable captivité sur les pontons jusqu'en 1814.

Visites de l'Empereur.

Napoléon parut encore deux fois à Dunkerque.

En 1810, l'Empire était à son apogée. L'Empereur qui voulait avoir un descendant, avait répudié Joséphine, et s'etait marié avec l'archiduchesse Marie-Louise.

Le 22 avril, une fête avait été célébrée à Dunkerque à l'occasion du mariage de leurs Majestés. Le 3 mai, le sous-préfet prévint le maire que l'Empereur et l'Impératrice arriveraient avec une suite nombreuse. Les habitants prirent aussitôt les dispositions nécessaires pour l'ornementation de leurs maisons. La municipalité fit confectionner trois arcs de triomphe, et créa une garde d'honneur à pied et à cheval.

L'Hôtel de la Sous-Préfecture fut aménagé pour recevoir le Souverain. Le général Frédérick vint prendre le commandement de l'arrondissement. L'évêque de Cambrai Belmas arriva dès le 9 pour attendre leurs Majestés.

La population se trouva quelque peu surexcitée par une attente prolongée : Ce ne fut que le 18 que le Préfet et le Général Vandamme firent leur entrée. On fut alors fixé sur l'arrivée prochaine de Napoléon. Le 21, il avait quitté Ostende. Le maire et les autorités allèrent l'attendre près du pont tournant. La voiture de sa Majesté apparut vers deux heures. Elle s'arrêta à la porte de la ville où une tente avait été dressée. Après un discours du maire qui présenta les clefs, un groupe de pêcheuses offrit à l'Impératrice un poisson d'argent, puis le cortège fit son entrée dans une ville superbement décorée et arriva rue du Jeu de Paume au palais impérial.

L'empereur en sortit peu après pour aller visiter les établissements maritimes. Ensuite il monta en canot avec l'Impératrice pour voir la nouvelle estacade. Re-

montant en calèche, il se rendit à la Cunette et à la nouvelle écluse octogonale : Napoléon ne félicita pas, paraît-il l'ingénieur, auteur du projet, qui avait fait passer en ville un canal plein d'eaux polluées alors qu'il était faci- un canal plein d'eaux polluées, alors qu'il était facile de le de le détourner par l'extérieur des fortifications. (1)

Le soir, il reçut les autorités, puis eurent lieu un dîner auquel le maire fut admis et une soirée au théâtre, dont le programme parut plaire au souverain. La ville fut illuminée. Le 22 au matin, le maire fut admis au lever de l'Empereur qui lui donna une tabatière d'or, 8.000 frs pour les Hospices et 4.000 pour les marins qui avaient conduit son canot. A onze heures et demie, Napoléon quittait la ville au milieu des acclamations de la population.

En 1811, sa visite était de nouveau annoncée pour le mois d'août. La municipalité cette fois « vu la stagnation et les pertes du commerce qui réduisaient les facultés des habitants » laissa l'administration pourvoir aux dépenses nécessitées par sa réception. On se contenta d'organiser une garde d'honneur.

L'Empereur, attendu le 22 septembre, n'arriva que le 23 à huit heures du soir et, sans même traverser la ville, prit immédiatement le chemin de Furnes. La ville fut néanmoins illuminée dans la soirée.

Déjà l'étoile de Napoléon pâlissait. La première grande armée avait fondu en Espagne, les deux tiers de la seconde périrent en Russie.1813 voit se dresser la sixième coalition : A la fin de l'année, de toutes ses conquêtes Napoléon ne conservait que le Nord de l'Italie et il s'était vu forcé d'évacuer la Hollande. Il n'avait pas songé à la défense du sol français : Les places fortes étaient dépourvues de matériel. Le pays presque entièrement découvert allait subir l'invasion !

L'Invasion.

Les coalisés poursuivant sans relâche le cours de leurs succès, franchirent nos frontières.

---

(1) Jusqu'en 1808, 2.045 mesures des Moëres étaient seulement asséchées.

Par suite de l'ouverture de la Cunette et du curage des canaux le dessèchement put se faire complètement.

En 1812, la façade de l'Hôtel de Ville fut modifiée sur les plans de l'architecte Devarlet qui y construisit une colonnade, dont les vieux dunkerquois gardent le souvenir.

Napoléon fit décréter une levée de 160.000 conscrits et de 300.000 hommes des classes antérieures. Il n'eut même pas le temps de les équiper. Dans les derniers jours de décembre, trois masses ennemies se mettaient en marche vers Paris.

Les corps de Bulow et de Wintzingerode semblaient vouloir traverser la Belgique pour atteindre le Nord de la France. Dunkerque paraissait menacée.

Un arrêté — que le maire ne prend que dans les graves circonstances -- interdit tout travestissement pendant le Carnaval. On va opposer à l'ennemi l'arme déjà si souvent employée pour isoler la ville : Tout est prêt pour tendre une inondation. Mais de Buyser (1) obtient du génie militaire qu'elle ne soit pratiquée que par une retenue des eaux de l'Aa. Il renforce les digues qui entourent les Moëres. En six jours les terres sont submergées sur un quart de lieue autour de la Colme, tandis que les Moëres sont préservées. Cette méthode due à l'intelligente initiative de de Buyser donna 1 m. 35 de profondeur d'eau de plus que n'aurait donné la mer et préserva les champs des ravages qu'aurait causés pour longtemps l'eau salée.

Mais Bulow prenant Laon comme objectif passa au large de Dunkerque qui se trouva ainsi préservée.

Bientôt Paris capitulait, et les alliés y entraient le 31 mars.

Déchéance de l'Empereur.

Le 5 avril, les courriers n'avaient apporté aucune nouvelle à Dunkerque. Cependant, des rassemblements se formaient. Les esprits se montraient excités. La ville fut mise en état de siège. Des patrouilles circulèrent — mais ne réussirent pas à empêcher le peuple de se porter à l'Hôtel des Droits réunis, siège des collecteurs des impôts, et de le mettre au pillage.

---

(1) Vandermey d'Anvers qui avait obtenu la concession du dessèchement des Moëres à la suite du Comte d'Hérouville s'était vu à son tour forcé d'interrompre ses travaux. Sa compagnie les reprit en 1802 sous la direction de de Buyser et de l'ingénieur Bosquillon de Jenlis. En 1812, il n'y avait plus que 850 hectares sous les eaux. En 1814, grâce aux solides barrages établis par de Buyser, les Moëres n'eurent à souffrir pendant 8 mois que de quelques infiltrations et de la stagnation de leurs propres eaux qui n'avaient plus d'écoulement. En 1826 leur dessèchement était presque complet.

Le lendemain, le bureau de l'octroi subit le même sort. L'intervention de la Garde Nationale fut nécessaire pour empêcher l'ouverture des portes des prisons.

Dunkerque était trop profondément atteinte dans son commerce, pour ne pas être satisfaite d'un changement de régime. Républicains et Royalistes ne dissimulaient pas leur joie. Tous reprochaient à Napoléon d'avoir sacrifié les intérêts de la Patrie à son ambition personnelle et d'avoir fait couler le sang d'un bout à l'autre de l'Europe. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir l'attitude prise par la municipalité, lorsque le 8 avril, elle apprit par le Moniteur la proclamation de Monsieur, comme lieutenant général du Royaume et l'adresse du gouvernement provisoire.

CHAPITRE XXVIII

LE XIXme SIÈCLE

Les deux Restaurations

Première Restauration

Aussitôt le drapeau blanc fut arboré sur le beffroi.

Tout le monde se para de la Cocarde blanche : Le maire Kenny lut à l'Hôtel de Ville le décret de déchéance de l'Empire, proclamée le 2 avril par le Sénat, et rédigea un vœu, pour que la Royauté fut déférée à la Maison de Bourbon.

Une illumination générale, avec un concert donné par la Garde Nationale sur la grand'place, termina cette journée.

Une députation composée de Kenny, Emmery, Drouart procureur et Bonvarlet aîné, fut chargée de porter à Paris l'adhésion de Dunkerque au nouveau régime.

Elle fut reçue le 14 avril au Palais des Tuileries par le Comte d'Artois, qui se contenta d'assurer le Maire de la bienveillance du Roi et de la sienne.

Cependant, le peuple oubliant ses rancunes voulut dans son exaltation mettre en liberté les prisonniers de guerre anglais.

Une goëlette et la corvette des pilotes furent équipées avec une célérité incroyable. Les prisonniers y furent embarqués et partirent avec Loriole et Bigorgne deuxième adjoint, au milieu des hurrahs de la population.

Le 12 avril, un lougre anglais apparut en rade. Le capitaine fut conduit en triomphe à la mairie. Il venait remettre deux dépêches annonçant que, pour répondre au généreux procédé dû à l'initiative des Dunkerquois, le Gouvernement anglais levait le blocus de ce port et mettait en liberté les Dunkerquois retenus en Angleterre, dont on évaluait le nombre à plus de 1500. Aussitôt le Conseil se réunit pour voter une adresse de remercîments à l'Amirauté anglaise.

Loriole et Bigorgne revinrent à Dunkerque le 15 avril. Ils ramenaient entre autres prisonniers libérés, le fameux Blanckeman. On devine avec quel enthousiasme ils furent reçus par leurs concitoyens !

Pendant leur séjour en Angleterre, ils avaient été con-

duits auprès de Louis XVIII. C'étaient les premiers Français qui se trouvaient en contact avec le roi, à qui ils apprirent la déchéance de Bonaparte. Ils lui demandèrent de regagner la France par Dunkerque.

Mais Louis XVIII se crut obligé de prendre le chemin le plus direct et décida de débarquer à Calais.

Le Conseil Municipal résolut de lui envoyer une délégation de douze membres pour le saluer à son passage en cette ville.

Quatre d'entre eux prirent la résolution de se rendre en Angleterre pour y complimenter le souverain. Ce fut Coppens qui parla en leur nom. Louis XVIII lui fit une réponse affectueuse.

Le 24, le Roi arriva à Calais, escorté par une escadre anglaise, commandée par le duc de Clarence. Dans l'après-midi, il reçut la députation dunkerquoise qui remit au duc de Clarence, une adresse dans laquelle elle exprimait son éternelle reconnaissance envers le Gouvernement et la Nation anglaise « à qui l'Europe devait sa délivrance ! »

A son retour à Dunkerque, le Baron Kenny n'hésita pas à lire ce document aux principaux habitants de la ville qu'il avait convoqués spécialement.

Le Sous-Préfet Deschodt annonça la prochaine visite de la famille royale à Dunkerque, mais le Roi n'y vint jamais...

Le Duc de Trévise, Commissaire extraordinaire de la 13e Division militaire, arriva le 20 mai. On le fêta. Le 5 août il fit savoir que de Duc de Berry arriverait le lendemain. Toutes les dispositions furent prises pour le recevoir dignement. Il n'arriva que le 7, et parcourut une ville entièrement pavoisée et décorée d'arcs de triomphe. Une revue des troupes fut suivie de distribution de décorations : Le Baron Kenny fut promu officier de la Légion d'Honneur.

Le 25 août, la Saint-Louis fut fêtée avec enthousiasme.

Les Dunkerquois attendaient du descendant de Louis XVI le rétablissement de leur privilège que l'Empire n'avait pas voulu leur rendre. Quand s'ouvrit la session du Conseil Général, l'Assemblée émit le vœu le 28 octobre « que Sa Majesté rende au port de Dunkerque la franchise dont il avait joui depuis tant de siècles ».

C'était le seul moyen pour eux de faire revivre rapidement le commerce anéanti.

Hélas la paix que semblaient avoir ramenée les Bourbons, devait être bien éphémère !

Un coup de théâtre allait encore une fois modifier l'allure des événements.

Les Cent Jours

Le 7 mars 1815, la population dunkerquoise apprend avec stupéfaction que Napoléon a débarqué, le 1er, au Golfe Juan. Une ordonnance royale l'a déclaré traître et rebelle. Le 9. le Maire de Dunkerque en ordonne l'impression et l'affichage, et le lendemain le Conseil Municipal envoie au Roi une adresse dans laquelle il renouvelle le serment de le défendre jusqu'à la dernière extrêmité.

La majeure partie de l'arrondissement déplorait cet événement qui allait renouveler la coalition de l'Europe contre la France. Dunkerque se déclarait hostile au nouvel ordre de choses.

Peu après on apprenait la fuite de Louis XVIII à Gand. Le 21 mars. un détachement des gardes nationaux quitta Dunkerque pour aller le rejoindre. Les fonctionnaires et les autorités l'accompagnèrent jusqu'aux portes de la ville.

Le 27, un courrier apporta la nouvelle de l'entrée de l'Empereur aux Tuileries. Des rassemblements se formèrent aussitôt. L'Hôtel de Ville fut entouré de séditieux. Pour les apaiser, le Maire fit arborer le drapeau tricolore.

L'état de la France était des plus critiques. Napoléon avait l'armée pour lui. Il fit appel à la nation entière et ordonna l'établissement de Gardes Nationales destinées à protéger les frontières .Le Général Vandamme (1), commandant en chef, adressa aux habitants de Dunkerque une proclamation pour leur demander leur concours.

---

(1) Vandamme, alors sans emploi, vivait retiré dans son château de Cassel. Le 9 avril l'Empereur craignant une tentative du parti royal sur Dunkerque avait donné ordre à Davout d'y envoyer un général capable et ferme et d'y faire partir aussitôt 50 gendarmes à pied choisis de Paris. Davout désigna Vandamme qui rejoignit, dès le 11, Dunkerque avec pleins pouvoirs.

La garnison de Dunkerque avait été fixée à 8.000 hommes. Le Préfet fit appel aux anciens militaires réformés ou retraités.

Pour attirer les Dunkerquois on leur fit entrevoir le rétablissement possible de leur franchise. Mais la population resta hostile à l'Empire.

Le Sous-Préfet Deschodt avait cessé ses fonctions dès le début d'avril. Il avait été remplacé par Alexandre Sagniel qui ne montrait peut être pas toute l'activité nécessaire. Aussi pour lutter contre l'apathie du public, on essaya de l'intimidation : Le Gouvernement envoya à Dunkerque un ex-conventionnel, Pierre Choudieu avec le titre de Lieutenant extraordinaire de police.

Appelé à nommer des représentants aux deux Chambres, l'arrondissement montra la plus complète indifférence. Il fallut trois scrutins pour les élections. Drouart, Procureur Impérial et Kenny, maintenant Baron de l'Empire, furent désignés.

Le Baron Lenoir, Maréchal de camp, commandant la place de Dunkerque, talonné par Vandamme, ordonna aux habitants de se pourvoir d'approvisionnements pour six mois. Il fallut réitérer cet ordre à plusieurs reprises. Malgré la menace de l'ennemi qui enserrait la France de toutes parts, le peuple montrait peu d'empressement à s'imposer de nouveaux sacrifices. Les invitations à s'enrôler dans les garde-côtes et les gardes nationales donnèrent peu de résultats.

Choudieu constatant l'influence prépondérante du parti de l'opposition, fit prendre différentes mesures telles que l'interdiction du port de la cocarde blanche, des réunions particulières, la fermeture des cercles, sociétés, etc. Pendans ce temps, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les conscrits s'insurgeaient sous les ordres d'un nommé Fruchart, et se retranchaient dans les bois contre les troupes de ligne envoyées pour les réduire. A Dunkerque, quelques conscrits désertèrent, mais ce fut l'exception. En prévision d'une attaque possible des Anglais sur la côte, les autorités firent appel au patriotisme des habitants, leur demandant de surveiller le rivage et de s'armer à l'appel du tocsin. Les approvisionnements des hôpitaux

---

(1) Un marguillier trop zélé fit gratter la fleur de lys des armoiries de Jean Bart, sculptées sur l'épitaphe du célèbre marin.

L'Hôtel de Ville de 1643

Transformé en 1812 - Démoli en 1896

Le Péristyle de Saint-Éloi (démoli en 1884)

Un auvent avait été construit pour preserver le public contre la chute des pierres

furent complétés, le matériel mis en état. Mais les événements se précipitaient : Napoléon avait passé la Sambre le 15 juin. Son armée se trouvait en contact avec l'ennemi. Avant même qu'on en eût reçu l'avis officiel, des bruits de défaite de l'armée de Waterloo, circulaient à Dunkerque. Le drapeau blanc, disait-on, flottait déjà à Lille. Qu'attendait-on pour l'arborer à Dunkerque ? L'armée, affirmaient certains, était licenciée. Aussi les troupes impatientes voulaient-elles sortir de la ville avec armes et bagages, au risque de tomber dans les rangs des alliés.

Les cocardes blanches réapparaissaient. Le commissaire de police refusait obéissance à Choudieu. Les royalistes prenaient de plus en plus confiance et promenaient en ville leur drapeau fleurdelysé. La désertion était prêchée ouvertement. Un parti de gardes mobiles « les Champenois » escaladant les barrières du pont rouge réussit à s'échapper dans la campagne.

Bientôt il apparut que la cause impériale était perdue sans retour.

Choudieu était bien décidé à résister. Des gardes nationaux s'emparèrent de lui, dans son domicile,et le conduisirent à l'Hôtel de Ville où le Maire lui exhiba un ordre d'arrestation, signé du général gouverneur Leval. On l'interna au Fort Louis d'où il fut transféré à Lille.

La seconde Restauration

Le 6 juillet 1815, Dunkerque apprit le retour de Louis XVIII.

Alors le drapeau blanc flotta à toutes les fenêtres, le canon tonna, et les cloches sonnèrent à toute volée, tandis que la musique de la Garde Nationale allait exécuter des airs d'allégresse devant les demeures des principales autorités. Le soir, les rues se trouvèrent illuminées comme aux plus grands jours de fête. Tous les emblêmes de l'Empire avaient été en un instant arrachés, et leurs débris traînés dans la boue.

Ceux qui la veille avaient crié : Vive l'Empereur ! ne trouvaient plus maintenant d'épithètes assez malsonnantes pour qualifier le Tyran, l'Usurpateur... Kenny redevint royaliste. Deschodt reprit son poste à la Sous-Pré-

fecture. La municipalité envoya une délégation à Paris. Le 12 juillet, elle fut présentée au Roi et au Duc de Berry.

Le Baron Kenny organisa le 16, à l'Hôtel de Ville, un grand banquet : Après des toasts à la santé du Roi, des chants et des protestations ardentes de fidélité se succédèrent.

L'Amirauté anglaise fit savoir que tous les ports français qui arboreraient le pavillon blanc seraient considérés comme en paix avec la Grande-Bretagne et qu'aucun acte d'hostilité ne serait plus exercé contre leurs bâtiments. Le Maire de Dunkerque s'empressa de communiquer cette nouvelle à ses concitoyens.

Le 25 août, la fête de Saint-Louis fut célébrée avec un éclat inaccoutumé. Des milliers de drapeaux blancs garnissaient les rues.

Quelques jours après, fut posée en grande solennité la première pierre de la Chapelle N.-D. des Dunes.

Enfin une épée d'honneur à poignée d'or fut offerte au Comte Leval qui avait été Gouverneur de Dunkerque pendant les Cent jours.

Hélas, pendant que l'on festoyait, tout l'est du département était occupé par les alliés qui traitaient les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai en pays conquis.

Pour les soulager, le Préfet ordonna par arrêté du 29 octobre, que les arrondissements de Lille, Hazebrouck et Dunkerque, qui n'avaient pas eu à souffrir de l'invasion verseraient par compensation une contribution extraordinaire de 190.000 francs. Celui de Dunkerque, pour sa part, devait fournir 44.849 francs. De plus, les denrées étaient réquisitionnées.

Enfin, après le traité du 20 novembre 1815, l'arrondissement de Dunkerque, se vit obligé de supporter le montant de la charge dont ceux qui avaient été éprouvés par l'occupation étrangère se trouvaient dégrévés : Il fallut verser 838.057 francs.

Les autorités cherchèrent à faire disparaître tout ce qui rappelait le régime impérial.

A la sollicitation du Maire, fut rendue une ordonnance royale le 11 novembre 1815 qui rendait à la ville ses anciennes armoiries. Cette ordonnance publiée à la Cour de Douai le 29 mars 1816 et enregistrée le 29 avril suivant à la mairie de Dunkerque, les décrivait ainsi :

« D'or au lion passant de sable, coupé d'argent à un dauphin couché, d'azur crêté et oreillé de gueules ».

C'est ainsi qu'elles avaient été enregistrées à l'Armorial en 1697. Le poisson plat, figuré sur les sceaux antiques, est devenu officiellement un dauphin.

Une cérémonie expiatoire fut célébrée lors de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Toutes les autorités y assistèrent.

Les emblèmes de l'empire furent brûlés. Le 1er février 1816 on détruisit même les sceaux et cachets de la ville qui avaient été utilisés depuis 1793. Ce fut en vain que des amateurs éclairés tentèrent de sauver le beau portrait de Napoléon par Robert Lefèvre : Des Anglais avaient même proposé de faire l'acquisition de cette œuvre d'art. Le Ministre de l'Intérieur déclara qu'il n'avait nullement l'intention de la conserver. Aussi le Comte de Cazes donna-t-il « l'ordre de la détruire comme tous les autres emblêmes du règne de l'usurpateur ». Le maire obéit : En sa présence, un valet de ville le lacéra et jeta les débris au feu (1). Ces hommes instruits renouvelaient l'acte commis par les démagogues de 1793. Ce que l'on pouvait pardonner à ces derniers ne s'explique guère chez des hommes réfléchis et ne mérite aucune excuse. Le 29 juillet 1816 un registre fut ouvert à la mairie : Nombre d'habitants appliquèrent leur signature au bas d'une formule d'abjuration de régicide. (2)

Cependant le mécontentement à Dunkerque était patent. La misère était grande, le blé très cher, et l'on pouvait craindre des émeutes comme il venait de s'en

---

(1) Quelques fragments en ont cependant été recueillis. Ils sont conservés au musée.

(2) Joseph Chamoulaud l'avait proposé dès le mois de janvier, à l'exemple d'autres villes. Le texte de cette déclaration était le suivant : « Nous soussignés habitants de Dunkerque, jurons devant le Dieu tout puissant et sur le Saint Evangile, que n'ayans jamais adhéré de fait ni de volonté aux principes impies et séditeux, introduits et professés en France par une minorité factieuse, nous regardons la mort du Roi Très Chrétien Louis XVI, comme le plus exécrable de tous les crimes, reconnaissant que le fléau que Dieu a versé sur notre malheureuse patrie en est la juste punition et déclarons que notre plus grand regret est de n'avoir pu donner jusqu'à la dernière goutte de sang pour arrêter le coup fatal qui fit tomber une tête aussi chère que sacrée. » Suivent six pages de signatures parmi lesquelles celles de Fockedey de Degravier, maire, etc.

produire sur certains marchés, où le peuple s'était soulevé contre les accapareurs.

Néanmoins la population resta calme.

La ville luttait comme elle pouvait contre l'adversité. Degravier qui avait succédé comme maire au Baron Kenny, se voyait obligé de supprimer la moitié des reverbères et invitait les habitants à se cotiser pour coopérer à l'éclairage de leurs quartiers ! C'est dire en quel triste état se trouvaient, en 1818, les finances municipales. Le port ensablé ne pouvait plus recevoir que des navires d'un faibles tonnage. Les travaux entrepris sous l'Empire avaient dû être interrompus, faute de fonds.

Le Baron Coppens (1), dans un long mémoire présenté à la Chambre, avait plaidé de nouveau la cause du rétablissement de la Franchise du port. Il avait pu croire ses efforts couronnés de succès, quand le ministère avait soumis à l'assemblée un projet de loi en ce sens (2). Cependant la session se clôtura sans qu'il pût être discuté. Réélu aux élections suivantes, Coppens n'abandonna pas la lutte.

Dans un nouveau mémoire adressé à la Chambre, il poussait un cri d'alarme. Dunkerque, disait-il, est menacée d'une destruction totale. Soutenir et relever la ville, est une question nationale et il indiquait les mesures propices selon lui, à améliorer le chenal. Son appel fut entendu.

Deux ans après l'ingénieur en chef Cordier écrivait : « l'état du port rappelle à la fois les époques les plus mal-« heureuses des règnes de Louis XIV et Louis XV et la « grande influence des destinées de cette ville sur celles « du Royaume... Maintenant Dunkerque fait encore « pour sortir de ses ruines, un sacrifice dont nos annales « offrent peu d'exemples. Cette ville de 18.000 habitants « où la moitié des maisons est à louer, offre de donner et « non de prêter une somme de 600.000 francs pour être « employée aux travaux d'amélioration de son port ».

Il fallait réparer l'écluse de l'arrière port, le pont de la Citadelle, les parties des quais tombant en ruines, relever et prolonger les jetées, construire une écluse de chasses et un bassin de retenue.

---

(1) Il avait été nommé député avec le Baron de Béthisy aux élections du 22 août 1815.

(2) Ce mémoire avait été déposé le 22 avril 1816.

Trois millions étaient nécessaires pour l'exécution de ce programme, auquel le Directeur Général des Ponts et Chaussées. Becquey, la ville de Dunkerque, et le Conseil Général du Nord avaient donné leur approbation. Coffyn (1),adjoint au maire,fut envoyé à Paris pour contracter l'emprunt de cette somme au nom de la ville, au cas où le gouvernement adopterait cette solution. Pendant les six mois qu'il passa dans la capitale, il sut intéresser tous les hommes d'état au sort de Dunkerque.

Le Ministère présenta un projet à la Chambre, le 11 Mai 1821 : Le Gouvernement était disposé à créer 3.000 actions de mille francs. Le Comte de Béthisy fit un rapport favorable le 17 mai. Le 1er Juin, le projet fut discuté et adopté. La Chambre des pairs en fit de même le 12 et le Roi sanctionna leurs votes.

On espérait surtout rendre à Dunkerque son ancienne splendeur en lui rendant sa franchise : « l'intérêt public conseille la mesure proposée, et la reconnaissance nationale semble en faire une loi, puisque Dunkerque par ses malheurs sauva le Royaume et le servit avec dévouement dans sa prospérité ».

Enfin, le Gouvernement décida qu'il n'y avait pas lieu à la création d'actions, la Caisse d'amortissement devant faire l'avance des fonds à 6 %. Une somme de 40.000 frs devait être portée pendant quinze ans au budget municipal, conformément à une délibération du Conseil Municipal du 15 Juillet 1820.

C'était ainsi que nos ancêtres savaient s'imposer des sacrifices, pour faire revivre leur commerce et rendre à leur ville sa prospérité d'antan.

On se mit aussitôt au travail. De 1818 à 1826, les jetées furent améliorées, l'écluse de Bergues réparée, le pont de la Citadelle reconstruit. Aux mauvais redans qui entouraient la ville pour toute fortification, on commença, à partir de 1818, à substituer une enceinte bastionnée à larges fossés.

---

(1) Benj.-Coffyn-Spyns, né à Dunkerque, le 31 déc. 1778. Président du Collège électoral en 1822, il fut élu député ; réélu de 1823 à 1827, il prit une part active aux travaux de la Chambre, y discuta notamment le monopole des tabacs : la Chambre ordonna l'impression de son discours. Il revint à Dunkerque en 1828, fut nommé maire, puis sous-préfet. La Révolution de 1830 mit un terme à sa vie publique.

Mais ces travaux n'avançaient que très lentement. En 1823, un journaliste local écrivait : « Dunkerque a perdu tout ce qui constituait sa richesse, sa population, son commerce... après avoir été un objet d'envie, elle est restée en butte à une stérile pitié ».

Enfin, en cette année même, fut posée la première pierre du bassin des chasses (1) qui reçut le nom de Bassin Becquey. De forme ovale, il présentait 33 hectares de superficie, et mesurait 600 mètres dans sa plus grande largeur. Ses écluses devaient déverser 900.000 mètres cubes d'eau pendant la première heure de leur ouverture.

Elles ne furent terminées qu'à la fin de 1826 et ouvertes le 18 septembre en présence de Becquey, du Préfet le Comte de Murat, du Sous-Préfet Deschodt, du Maire Coffyn Spyns et des Ingénieurs Cordier et Bosquillon (2). Lentement, le mouvement du port prit une activité plus grande (3).

D'heureuses transformations étaient concurremment exécutées en ville. Le Port au bois était comblé ; la Bourse du Commerce était de nouveau ouverte aux négociants, l'Eglise Saint-Eloi réparée, ainsi que la Tour où fut placée une nouvelle horloge. Son célèbre carillon fut rétabli.

Les cimetières qui se trouvaient en Basse-Ville étaient notoirement insuffisants.

Le 22 octobre 1818 on ouvrit un nouveau cimetière extra muros, sur un terrain loué à l'Hospice civil : Le 24, un ancien capitaine au long cours Dominique Morel y fut inhumé le premier. Cette nécropole était divisée en deux parties l'une pour les catholiques, l'autre pour les protestants. Grâce à des agrandissements successifs, il a pu être en usage jusqu'à nos jours. (4)

---

(1) La plaque de cuivre placée dans cette pierre fut retrouvée en 1894 et placée au musée. Elle porte la date du 21 septembre 1823.

(2) Une médaille frappée à cette occasion est conservée au Musée.

(3) Mouvement en :

Entrées et sorties	Navires	Tonnage total	Tonnage moyen
1806	232	10.741	46
1810	742	41.238	55
1820	1.449	105.968	73
1830	2.557	175.014	68

(4) La première délibération du Conseil Municipal relative à ce transfert est du 23 avril 1812.

Sur l'emplacement de l'ancien cimetière, il fut décidé de construire un abattoir : Ce projet fut réalisé en 1832. La rue Saint-Charles fut alors tracée.

Dunkerque depuis la Révolution ne possédait plus d'établissement officiel d'enseignement secondaire. Le Collège, après beaucoup de difficultés, fut réédifié sur l'emplacement de l'ancien Collège des Jésuites dont la chapelle qui tombait en ruines fut démolie. Il fut ouvert en 1829. Une école mutuelle de filles, une école de musique furent créées à la même époque.

Les noms de Degravier, Coffyn, Gaspard, maires ou adjoints s'attachent à ces œuvres d'utilité publique.

Enfin nous ne pouvons pas passer sous silence les mémorables travaux de Biot et Arago exécutés à Dunkerque,pour continuer ceux de Delambre et Méchain afin de déterminer la mesure du méridien,avec les astronomes anglais W. Mudge, T. Colby et G. Thomas. Les savants français en septembre 1818 s'établirent dans l'enceinte du parc de la Marine, dans l'un des bâtiments particuliers qui furent démolis depuis. La Tour de Dunkerque leur servait de base de réduction des distances zénithales. Leurs observations furent absolument concordantes, donnant pour Dunkerque la latitude de 51°2'10'', confirmant les déterminations faites par Méchain, vingt-cinq ans auparavant. Un petit monument, réédifié en 1926, en rappelle le souvenir.

Visites princières et royales.

La population se montrait foncièrement attachée aux Bourbons. A plusieurs reprises, elle montra ouvertement les sentiments qui l'animaient à leur égard.

Le Duc d'Angoulême avait été reçu le 6 décembre 1818 aux acclamations d'une foule en délire.

L'assassinat du duc de Berry en 1820 offrit aux Dunkerquois une nouvelle occasion de prouver leur dévouement à la cause royale : Tous les travaux publics et particuliers furent suspendus pendant une journée. La ville entière prit le deuil. Six mois après, la naissance du duc de Bordeaux « l'enfant du miracle » vint apporter un peu de joie dans cette période troublée : Des messes avaient

---

Le calvaire fut érigé le 14 septembre 1823 en p résence de Mgr Belmas.

La porte d'entrée principale et sa belle grille de fer forgé furent élevées en 1851.

été célébrées chaque semaine à la demande de la Garde Nationale, et de la loge l'Amitié et Fraternité pour que le ciel daignât accorder à la France, l'héritier du trône tant souhaité ! (1) Quand Charles X succéda en 1824 à Louis XVIII, son sacre fut célébré par de nouvelles réjouissances et l'on célébra la Saint-Charles comme on avait célébré la Saint-Louis.

En prévision d'une prochaine arrivée du Roi une Garde d'honneur fut organisée. On s'apprêta à le recevoir d'une façon aussi brillante que possible :

Charles X n'était venu qu'une seule fois à Dunkerque en 1775, alors qu'il n'était que Comte d'Artois. Quand il y fit son entrée comme Roi le 14 septembre 1825, il traversa une ville décorée d'arcs de triomphe portant de flatteuses inscriptions, et dont toutes les façades étaient parées de fleurs, de guirlandes, de verdure et de drapeaux étrangers pris par les corsaires. Il fut reçu avec le cérémonial accoutumé, s'arrêta un instant à la Sous-Préfecture où il devait loger et partit aussitôt pour visiter les travaux du port et le bassin Becquey : Les cinq écluses furent ouvertes simultanément devant lui, et Charles X put se rendre-compte de l'effet de la chasse sur le banc de sable qui obstruait l'entrée du port. Il en marqua sa satisfaction au Directeur Général des Ponts et Chaussées. Après une réception à la Sous-Préfecture, le Maire lui présenta les desiderata du commerce de Dunkerque et un programme des travaux qui restaient à exécuter.

Charles X quitta Dunkerque, ému des transports unanimes de la population et « satisfait d'avoir tout trouvé en ordre ».

L'Opposition.

Le Roi pouvait se croire assuré du lendemain. Mais les classes riches qui seules avaient le droit de vote, dirigées par une presse qui se faisait de plus violente, formaient une opposition qui allait le pousser à des mesures imprudentes ou illégales qui devaient amener sa chute.

La dissolution de la Chambre — le 5 novembre — ne fit que renforcer l'opposition.

---

(1) Le 1er mai, de grandes fêtes célébrèrent la naissance du duc de Bordeaux. On en profita pour inaugurer le nouveau quai construit le long d'une partie du canal de jonction et qui reçut le nom de quai du duc de Bordeaux (aujourd'hui quai au bois).

Aux élections qui suivirent, Benjamin Morel, candidat indépendant, battit le candidat ministériel Baudon, receveur général du département. C'était la première fois que l'arrondissement était représenté par un député libéral. (1)

1830.

Les événements politiques prirent une tournure de plus en plus menaçante pour le régime. Benjamin Morel fut au nombre de 221 députés qui, en janvier 1830 votèrent l'adresse au Roi pour lui exposer les défiances du pays.

Le 11 Juillet, la prise d'Alger fut connue à Dunkerque. La population accueillit cette nouvelle aux cris enthousiastes de « Vive le Roi ! ». Ce fut une joie pour tout le monde, et de grands banquets furent organisés, où se confondirent toutes les opinions dans le sentiment national qu'exaltait la gloire nouvelle que venait de s'acquérir l'armée. Celui qui avait le premier planté le drapeau français sur le sol algérien était un jeune Dunkerquois, le matelot Sion, chef de la grand'hune sur la frégate « La Thétis ». Pour cet acte, il fut peu après décoré de la Légion d'Honneur.

Dans le pays, ces hauts faits militaires passèrent au second plan, car les circonstances devenaient tragiques. Charles X avait fait paraître le 25 juillet, les fameuses ordonnances qui abrogeaient virtuellement la Charte.

Cette fois, la Révolution devait venir d'en haut. Dès que ces ordonnances furent publiées au Moniteur, les communications de Dunkerque avec la capitale se trouvèrent interrompues. Avec anxiété la population se demandait ce qui s'était passé. Elle n'apprit que le 31

---

(1) Benjamin Morel naquit à Dunkerque en 1781. Fils de Morel-Dufaux, chef d'une des plus importantes maisons de commerce de la place, il entra dans la maison paternelle après un stage à Hambourg, et en prit la direction en 1813. Juge au Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce, il fut élu député en 1827, et intervint à la Chambre dans la discussion de toutes les questions économiques. Conseiller municipal de 1817 à 1848, capitaine de la Garde Nationale, membre de toutes les Sociétés de bienfaisance, il contribua à la fondation du musée et surtout à l'érection de la statue de Jean Bart.

Il mourut à Dunkerque le 24 août 1860 dans son bel Hôtel où sont installés aujourd'hui le Musée et la Bibliothèque Communale.

et encore par la voies détournées, qu'une insurrection avait débuté dans la capitale. La foule se pressait à la porte de l'Hôtel des diligences pour savoir quelque chose à l'arrivée des voitures publiques.

L'angoisse ne cessa que lorsqu'on apprit que le calme était rétabli à Paris et que le Duc d'Orléans avait accepté les fonctions de Lieutenant-Général du Royaume.

CHAPITRE XXIX

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

Dès que cette nouvelle fut confirmée, la population exprima le désir de voir arborer les couleurs qui déjà flottaient à la capitale.

Le pavillon tricolore fut arboré sur la tourelle de l'Hôtel de Ville. Les troupes portèrent la même cocarde. Le courrier du 10 août annonça que Louis-Philippe avait été proclamé la veille roi des Français. L'arrivée des journaux de Paris calma les impatients. L'on apprit que Benjamin Morel avait prêté serment de fidélité à la Charte et au Roi Louis-Philippe, et tous ses commettants l'approuvèrent.

Le Maire invita ses concitoyens à manifester leur allégresse par des illuminations, et une souscription fut aussitôt ouverte pour les veuves et enfants des citoyens morts à Paris pendant les trois journées de Juillet. Elle s'éleva en peu de temps à plus de cinq mille francs.

Le peuple avait accepté, sans aucun murmure, le nouvel ordre de choses.

A la fin d'août Coffyn-Spyns, démissionnaire, fut remplacé à la Sous-Préfecture par Gaspard. (1) Quelques jours après, une délégation partit pour Paris féliciter le Roi de son avénement au trône. Benjamin Morel la présenta au monarque le 3 septembre. Louis-Philippe répondit à son discours, qu'il ne doutait pas des sentiments des Dunkerquois et qu'il se rappelait avec plaisir l'accueil qu'il avait reçu dans leur ville deux ans auparavant.

Le Gouvernement de Louis-Philippe continua d'accorder à Dunkerque la protection dont l'avait gratifié son prédécesseur.

Malheureusement l'épidémie meurtrière de choléra de 1832 jeta le trouble dans la population et paralysa pour un moment les initiatives. Dunkerque fut bien touchée : du 15 avril au 22 décembre, on enregistra 467 cas qui causèrent 295 décès.

Les travaux reprirent dès que le fléau eut disparu :

---

(1) Les noms des rues d'Angoulème, de Berry, du duc de Bordeaux, etc. furent remplacées par d'autres qui répondaient mieux aux nouvelles aspirations de la foule...

L'énumération en est longue : Les anciens ponts levis, jetés sur la Cunette et le canal de jonction, furent convertis en ponts fixes (Pont de Rosendaël et Pont Royal).

La prison fut édifiée sur un modèle nouveau ; la Caisse d'Epargne fut créée ; le Musée fut ouvert dans les salles qui se trouvaient au dessus du Tribunal, au deuxième étage de la Bourse. La Caserne des douanes fut alors construite.

En 1840, le Conseil municipal votait une somme de 8.600 francs pour faire face aux frais de premier établissement d'un mont de piété.

Un phare de premier ordre fut élevé à l'ouest du chenal, sur l'emplacement de l'ancien Risban (1). Les jetées furent prolongées de 280 mètres. Une certaine étendue des quais en bois fut remplacée par des quais en pierre de taille. L'ancien mur du port qui fermait encore la ville depuis le Leughenaer, jusqu'à l'extrémité de la rue de Bergues (rue des Bassins) fut enfin démoli. On n'en laissa qu'une petite portion à l'origine, du Leughenaer à la Nordpoorte : Des locaux accolés à cette muraille servaient au bureau du port et logeaient les services de la Chambre de Commerce.

Le théâtre dont la construction avait été décidée en 1836 fut inauguré le 20 novembre 1845.

Un casino, situé dans une petite anse, à l'origine de la jetée Est, fut ouvert en 1838. Un omnibus partant de l'extrêmité de la rue du Quai, faisait le service de la nouvelle station balnéaire.

Enfin, grâce à l'activité de Benjamin Morel, et à la générosité de David d'Angers qui ne voulut accepter aucune rétribution pour son travail (2), la ville fut enfin dotée d'une statue en pied de Jean Bart dont l'inauguration, présidée le 7 septembre 1845 par le Ministre de l'Intérieur, donna lieu à des fêtes inoubliables.

---

(1) Le phare, haut de 57 mètres, est placé par 51°2'59'' de latitude et 0°1'41'' de longitude. Son édification qui dura de 1838 à 1846 absorba 212.586 francs.

(2) Les frais de fonte, transport de la statue, construction du piédestal s'élevèrent à 35.534 frs. Le produit des souscriptions et des fêtes et concerts étant loin d'atteindre cette somme, le reste de la dépense fut couvert par des subventions de la ville, de la Chambre de Commerce, des Ministres, du Département. La statue a trois mètres de hauteur. Son piédestal n'ayant été calculé que pour une statue de 2 mètres, il fut nécessaire de l'exhausser par la suite.

Ce fut à l'occasion de cette solennité que fut composé l'Hymne à Jean Bart (1) dont le refrain si populaire à Dunkerque est repété toutes les heures par le carillon.

Toutes les branches du commerce prirent un développement jusqu'alors inconnu. Le port fut fréquenté par des navires dont le nombre et le tonnage croissaient de jour en jour : Le port d'échouage devint rapidement insuffisant : En 1845, on n'enregistrait pas moins de 2.867 entrées ou sorties donnant un tonnage total de 250.000 tonneaux.

Un bassin à flot fut reconnu indispensable. La loi du 16 juillet 1845 ordonna la transformation du vieux port en un bassin qui prit le nom de Bassin du Commerce. Préalablement à l'établissement des écluses, il fut nécescaire de creuser un canal de dérivation à la mer, avec une écluse qui débouchait dans le chenal, sur l'emplacement de l'ancien fort Revers. « Les travaux militaires, écrivait E. Lebleu, marchaient de pair avec ceux du port : l'Hôpital militaire fut complété. L'écluse de la Cunette des Moëres (écluse Magloire) fut couverte par une lunette, et l'enceinte bastionnée commencée en 1818 fut complétée ». Les terrains de Jeu de Mail furent par le fait, incorporés dans la ville dont le plan figura un ovale régulier. Ces terrains frappés autrefois de non valeur par des servitudes défensives se couvrirent d'usines et se bâtirent rapidement (2).

L'éclairage au gaz installé en 1837 avait pris rapidement de l'extension. Les becs papillon remplacèrent heureusement les 430 réverbères à huile qui jusqu'alors projetaient leur faible clarté dans les rues. (3)

---

(1) Les paroles sont de Fontemoing, avocat, la musique de Riefenstahl, chef de musique de la Garde Nationale et de la Musique Communale.

(2) En 1846, les fortifications étaient complètement édifiées autour du Jeu de Mail, jusqu'à la porte de Calais. Or, le territoire de ce hameau qui avait son Etat Civil particulier appartenait à la commune de Coudekerque-Branche. Sur l'invitation du sous-préfet, le Conseil Municipal de Dunkerque, s'était prononcé en faveur de l'incorporation de ces terrains dans la ville. La municipalité de Coudekerque-Branche fit alors abattre la belle rangée d'arbres qui bordait la route de Dunkerque à Calais pour en tirer profit. Le Jeu de Mail ne fut définitivement réuni à Dunkerque que par la loi du 2 février 1850.

(3) La première usine se trouvait sur la Place du Palais de Justice vis-à-vis du petit pont.

Sous ce règne de paix, la prospérité économique du royaume était considérable. Mais, fait paradoxal, le peuple mourait de faim.

La classe ouvrière de plus en plus nombreuse avait déserté les campagnes pour peupler les centres industriels. Les salaires étaient très bas, les chômeurs nombreux : Le peuple rendait la monarchie responsable de ses souffrances.

Les théories de Cabet, Saint-Simon, Fourier, Proudhon opposaient le travail au capital et condamnaient l'organisation sociale.

En mars 1847 sur un appel placé en tête du programme d'une fête de bienfaisance, le Maire de Dunkerque Mollet écrivait :

« Un hiver rigoureux autant que prolongé, et la cherté excessive des subsistances ayant rendu extrême la misère des classes indigentes, toute la population a compris la nécessité de leur procurer des secours...

Il ne faut pas oublier que la fête n'est que le moyen, que les aumônes sont le but... ». Elle produisit 4.485 frs. C'était bien peu pour soulager tant de misères. La hausse du prix du blé et des farines continuait sur tous les marchés, et on se demandait avec anxiété où elle s'arrêterait. On parlait à Dunkerque de spéculations illicites, d'accapareurs et on envisageait la reprise des mesures qu'avait autrefois adoptées la Convention ! Les sommes ordinairement dépensées pour célébrer la fête du roi furent versées aux pauvres. Les journaux à la fin de 1847 constataient que la misère s'accroissait de jour en jour. Une crise politique devait fatalement éclater.

CHAPITRE XXX

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

La Monarchie de Juillet, après une insurrection qui avait coûté peu de sang, et dont la bourgeoisie elle-même avait assuré le succès, s'écroulait en quelques heures, le 24 février 1848.

Le 27, le préfet provisoire, Antony Thouret, envoya aux municipalités, une circulaire leur enjoignant de proclamer la République.

Mollet, maire, s'y conforma. Le journal « La Dunkerquoise » du 2 mars, rendit compte en ces termes du changement de régime :

« Notre administration municipale a fait, au nom de la population de Dunkerque, acte d'adhésion au gouvernement de la République en publiant mardi dernier la proclamation que nous reproduisons ci-dessus. Hier mercredi, les troupes composant notre garnison ont été rassemblées sur la grand'place, et le nouvel ordre de choses a été aussi proclamé en leur présence, aux cris de : Vive la République ! La musique a ensuite exécuté la Marseillaise. Le calme le plus parfait n'a cessé de régner en notre ville, et la confiance qui renaît dans la capitale ne tardera pas sans doute à rendre aux affaires leur cours habituel ».

Le journal annonçait aussi que, contrairement aux bruits qui circulaient, l'Administration municipale n'avait nullement l'intention de restreindre les plaisirs du prochain carnaval...

Le Maire Mollet restait en fonctions. Il assumait de plus la charge de sous-préfet par intérim, le titulaire Quintard s'étant retiré. Dès le 3 mars, Mollet prit un arrêté changeant les noms de certaines rues et squares (1).

Le 2 avril, Charles Delescluze qui avait remplacé Antony Thouret comme Commissaire Général de la

---

(1) La Place d'Orléans devint place de la République, la Rue Royale, Rue Canmartin — Rue d'Orléans, Rue Arago — Rue de Chartres, Rue David d'Angers — Rue de la Reine, Rue de la Fraternité — Rue de la Couronne, Rue d'Egalité — Quai d'Orléans, Quai de la Concorde — Place Jean Bart, Place du Théâtre — Place Royale, Place Jean Bart — Pont Royal, Pont National, etc.

République dans le département, avait invité les maires à célébrer une fête civique en l'honneur de la plantation de l'Arbre de la Liberté.

La Commission municipale provisoire, réunie sous la présidence de Mollet, décida que cet arbre serait planté solennellement le dimanche 16 avril sur la place de la République. Un arrêté pris le 11 régla les détails de la fête : Un cortège comprenant le clergé, les autorités civiles et religieuses, des détachements de la Garde Nationale et des troupes de ligne avec leurs musiques, partit à midi précis du parc de la Marine.

L'arbre fut planté au son des cloches et des salves d'artillerie tirées par le cutter de l'Etat LE PLUVIER. On chanta le Chœur des Girondins, puis une cantate de Deherrypon, musique de Riefenstahl ; ensuite des discours furent prononcés par le citoyen Pillette, le sous-commissaire du Gouvernement, le Maire, le Doyen de Saint-Jean-Baptiste Deconinck... Après lecture d'une poésie du citoyen Ansiaux, la Garde Nationale fut passée en revue. Cette cérémonie s'était déroulée dans l'indifférence générale.

Certes, la Révolution avait été jusque là, toute pacifique. Mais l'inquiétude commençait à régner. Le changement de régime n'avait pas solutionné la question sociale. Le nouveau gouvernement vit se poser devant lui le problème de l'organisation du travail. Il créa les ateliers nationaux.

Les bourgeois, qui avaient aidé les ouvriers à renverser la monarchie, qui avaient eux aussi chanté :

« Chapeau bas devant la casquette »
« A genoux devant l'ouvrier... »

s'aperçurent bientôt que leurs intérêts réciproques allaient se heurter. Le parti de l'ordre avec Thiers et Montalembert, dut soutenir la lutte contre les socialistes menés par Blanqui et Barbès.

Peu après la proclamation de la République, le gouvernement qui avait garanti du travail à tous les citoyens se trouva dans l'impossibilité de souscrire à ses engagements. Les ouvriers crurent à la trahison. Le 23 juin, les barricades s'élevèrent dans la capitale. L'état de siège fut proclamé.

La Garde Nationale envoyée à Paris.

Paris fit appel aux Gardes Nationales des départements. Le 26 juin, 94 volontaires dont 12 artilleurs de la Garde Nationale de Dunkerque s'embarquèrent pour Paris sur le vapeur le PHENIX qui les mena à Boulogne. De là un train spécial les dirigea sur Paris. Ils débarquèrent à Saint-Denis, car la voie n'était libre que jusqu'à cette gare, et gagnèrent à pied la barrière de Clichy.

Quand ils arrivèrent, l'émeute était apaisée.

André Lemaire et Gaspard Malo représentants, vinrent visiter le détachement qui défila dans Paris, précédé d'un porte-drapeau qui avait adopté le costume des anciens corsaires avec des pistolets à la ceinture ce qui faillit le faire prendre pour un insurgé.

Le 30 juin, les Gardes Dunkerquois reçurent l'autorisation de regagner leur ville avec la mission d'escorter jusqu'à Lille, le corps du Général Négrier, victime de l'émeute. De Lille, ils rejoignirent Dunkerque en omnibus. Les autorités et leurs collègues vinrent les recevoir aux portes de la ville. Ils furent chaleureusement acclamés.

Le Chemin de fer.

Combien devait être pénible un voyage effectué en ces conditions ! Aussi on comprend avec quel enthousiasme fut accueillie la création du chemin de fer qui devait apporter une rapidité et une commodité jusque là inconnues dans les communications.

Dunkerque avait dû soutenir une longue lutte pour faire adopter le trajet de la nouvelle voie par Cassel-Hazebrouck.

La Compagnie concessionnaire voulait la faire passer par Bourbourg et Watten. Depuis 1839, la Chambre de Commerce avait mis ce projet à l'étude. Son président, Dupouy (1) s'y était activement employé et avait même obtenu par une loi, en 1836, la concession de la ligne. Il en avait été relevé par une autre loi du 26 juillet 1839. L'obtention d'une voie ferrée était une question de vie

---

(1) Etienne-Jacques Dupouy, né à Dunkerque, le 9 octobre 1772. Membre de la Chambre de Commerce, et conseiller municipal en 1816 ; Colonel de la Garde Nationale (1831), Député 1831), Président de la Chambre de Commerce (1832). Il mourut à Dunkerque en 1839.

ou de mort pour le port de Dunkerque. Calais demandait ingénieusement une ligne directe sur Paris, via Arras, avec embranchement à Watten sur Dunkerque,et c'était cette solution qu'avait adoptée le Ministère des Travaux publics. A force de ténacité les délégués de Dunkerque obtinrent le tracé par Cassel et Hazebrouck, qui desservait l'hinterland de leur port.

Enfin en septembre 1848, la ligne pouvait être misc en service. Son inauguration donna lieu à des fêtes particulièrement brillantes qui durèrent trois jours : Bénédiction de la voie par Mgr. Giraud, Archevêque de Cambrai, banquet présidé par Rothschild où figuraient des ministres et les vice-présidents de l'Assemblée Nationale, avec le Procureur Général Dupin qui, dans son discours, souhaita l'apaisement des partis, et eut l'habileté de porter un toast à Jean Bart ; illumination de la ville, décoration superbe des rues, lancement du navire à vapeur La Biche... Le lendemain, grand cortège avec le Reuze, jeux divers, ascension de ballons comiques, régates, rien n'y manquait...

La presse du monde entier relata ces fêtes : « La politique ne semble pas avoir envahi Dunkerque. Heureux Dunkerque ! » disait le « Journal des Débats », « Honneur à Dunkerque qui sait donner des fêtes près desquelles pâlissaient les splendeurs de l'Opéra » écrivait « Le Constitutionnel ». « Le Times » constatait « que tout avait été facile et agréable jusqu'à la fin »... Le procès-verbal de l'Assemblée Nationale enfin donnait cette appréciation : « Toute la ville se livra à une joie dont il serait difficile de retrouver les élans et l'enthousiasme dans nos grandes villes blasées ».

Le Choléra.

Après les fêtes, les deuils, le choléra.

« Cette fois Dunkerque eut le triste privilège de son entrée à cette nouvelle invasion de la maladie ». Le 10 octobre 1848 un batelier qui avait chargé du charbon de Newcastle où sévissait l'épidémie, fut atteint le premier. De Dunkerque le choléra gagna le reste du pays. Le Maire, d'accord avec le Comité local de salubrité, avait cependant pris toutes les mesures de prophylaxie indiquées. L'épidémie dura seize mois avec des périodes de recrudescence. Le nombre total des cas signalés à Dunkerque fut de 793 qui occasionnèrent 427 décès.

Aucun événement bien saillant ne marqua les années 1848 à 51 : La mise en exploitation du chemin de fer (1) avait donné au port un développement inattendu : les habitants ne songeaient qu'à faire revivre leur commerce, et ils y réussissaient : Alors qu'en 1840, le port avait reçu 2.391 navires, formant un tonnage total de 195.881 tonneaux, en 1850 il était porté à 3.999 navires jaugeant ensemble 310.277 tonneaux !

Dès lors, cette marche ascensionnelle allait se continuer régulièrement.

---

(1) Le télégraphe électrique fonctionna à Dunkerque à partir de 1851.

CHAPITRE XXXI

LE SECOND EMPIRE

Le prince Louis-Napoléon qui avait été élevé à la présidence de la République, avait réussi peu à peu à se créer un parti personnel. L'Assemblée Législative disposait d'une majorité hostile à la République ; chargée de rédiger les lois organiques, elle avait restreint le suffrage universel et écrasé le parti républicain.

Le Coup d'Etat.

Louis-Napoléon, finalement entama avec l'Assemblée un conflit qui ne pouvait se terminer que par une solution violente.

Le 2 décembre 1851, au matin, le peuple de Paris trouva affiché un décret prononçant la dissolution de l'Assemblée Législative et du Conseil d'Etat, et convoquant les Français à un plébiscite. Le coup d'état avait été accompli avec une rapidité et une précision remarquables.

A Dunkerque, aucune agitation ne fut signalée.

La publication des journaux fut suspendue quelques jours, par ordre supérieur. Ils ne purent reparaître qu'après avoir été soumis à l'Administration.

Le sous-préfet Rampand, destitué (1), fut remplacé provisoirement par le conseiller général Delattre qui, dans ses rapports, témoigna du bon esprit de son arrondissement, dont cinq communes seulement semblaient douteuses. Seuls quelques fonctionnaires refusèrent d'adhérer par écrit au coup d'état. Les commissions mixtes, instituées en vue de juger les récalcitrants, n'eurent pas à fonctionner.

Le 20 décembre, un scrutin fut ouvert pour décider si le peuple voulait donner à Louis-Napoléon les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution d'après les bases établies dans sa proclamation du 2 décembre. Il ne donna qu'un nombre infime de bulletins négatifs. Le maire

---

(1) Alphonse Paillard, sous-préfet de Forcalquier, fut nommé à Dunkerque. Pris dans un centre de résistance au mouvement du coup d'Etat, il fallit périr dans une émeute et eut beaucoup de peine à rejoindre son nouveau poste.

Mollet fut aussitôt proposé pour la croix. Les arbres de la Liberté furent détruits ; comme d'habitude certaines rues changèrent de dénomination : La place de la République devint place Napoléon, la rue de la Couronne reprit son ancien nom et la rue Lamartine redevint rue Royale (22 février 1852).

Le Conseil d'Arrondissement, dans sa session d'Août adhéra aux actes de décembre 1851 et exprima sa gratitude profonde « pour la sagesse et la fermeté du Prince Président qui a sauvé la France et consolidé son bonheur pour le règne de l'ordre et de la religion ».

C'était la marche rapide vers le rétablissement du régime impérial que devait consacrer le plébiscite du 21 novembre 1852. Confiants dans les promesses contenues dans le message du Prince Louis-Napoléon, huit millions d'électeurs par leur suffrage le portèrent à l'Empire.

Les masses enthousiastes acclamèrent le nouvel empereur. La tranquillité publique semblait de nouveau assurée. Dunkerque se rallia sans peine au nouveau régime.

Première visite de Napoléon III.

L'Empereur et l'Impératrice arrivèrent le 26 septembre 1853 à onze heures et demie. La ville avait été parée de ses ornements habituels : Mais une furieuse tempête avait, dans la nuit, renversé les arcs de triomphe et déchiré les tentures. On les avait réparés à la hâte, mais ce contretemps contraria beaucoup la fête.

Selon l'usage, le maire lui présenta, à son arrivée, les clefs de la ville, puis le cortège se rendit à la sous-préfecture où il y eut réception. Après une visite du port et des établissements de la marine où les souverains examinèrent avec intérêt les travaux en construction, il y eut le soir bals et illuminations.

Le lendemain une fête musicale et un feu d'artifice complétèrent les réjouissances. Ce premier contact des souverains avec la population avait produit sur elle une excellente impression.

L'Empire devait être pour Dunkerque une ère de prospérité. Sous la sage administration de Mollet, la ville se transforma. Nous devons garder le souvenir de ce magistrat municipal qui fut un modèle de dévouement pour ses concitoyens. Nommé maire en 1845, il avait réussi à se

maintenir à ce poste sous les deux régimes précédents. Consacrant tout son temps à la chose publique, il arrivait à l'Hôtel de Ville dès le matin à huit heures et donnait à tous l'exemple du travail : Ce fut ainsi par exemple qu'il classa lui-même les archives municipales et celles des hospices dont il dressa l'inventaire. Parmi les travaux exécutés sous sa gestion, mentionnons la construction de la Banque de France (1856), de l'Hôtel des Pompiers (1860) de la Halle au poisson (1863), du Palais de Justice, enfin, inauguré le 14 avril 1864, dans lequel furent réunis les services du Tribunal civil et du Tribunal de commerce (1).

Les locaux qu'occupait précédemment le Tribunal civil au-dessus de la Bourse étaient devenus vacants,il fut possible d'agrandir le Musée. De nouvelles galeries de peinture furent ouvertes au public en mai 1865. La ville avait fait en 1861 l'acquisition de l'Hôtel qu'habitait Benjamin Morel. Le mont de piété y fut installé, provisoirement. Le jardin en 1863 fut ouvert au public sous le nom de « Jardin de la Ville ».

Enfin, les P.P. Rédemptoristes arrivés à Dunkerque en 1854 édifièrent. rue David d'Angers, une église spacieuse qui fut rapidement très fréquentée.

L'instruction publique ne fut pas négligée : Des écoles furent ouvertes dans différents quartiers de la ville : En 1854 rue Caumartin et rue de la Paix, en 1860, rue de la Paix et rue de l'Abreuvoir. (1)

On vit en même temps se développer les œuvres de bienfaisance : salle d'asile, crêche Sainte-Eugénie, associations charitables, sociétés de secours mutuels.

Des sociétés scientifiques, littéraires ou artistiques, qui se fondèrent successivement, stimulèrent le zèle des travailleurs et permirent aux intellectuels de faire connaître au grand public le résultat de leurs recherches. La « Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, sciences et arts » fondée en 1851, publia les travaux de V. Derode, J.J. Carlier, R. de Bertrand, des docteurs

---

(1) Le Tribunal de Commerce occupait jusqu'alors l'immeuble N° 6, rue des Arbres, ancien hôtel Coppens d'Hersein dans lequel siégeait l'Amirauté.

En décembre 1850 s'était ouvert le Collège libre N.-D. des Dunes.

Lebleu, Zandyck, Bobilier, de Louis de Backer, de Coussemacker et autres érudits. Le Comité flamand contribua, pour sa part, à faire connaître nombre de pièces qui reposaient dans la poussière des archives.

En 1853, Dunkerque eut son Exposition. Elle put recevoir dignement en 1860 le Congrès Archéologique de France qui vint y tenir ses assises et réunit un grand nombre de savants distingués, tant français qu'étrangers.

Parmi les sociétés musicales, il nous faut citer l'Orphéon Dunkerquois qui se distingua dans de nombreuses solennités, et « la Jeune France » Société chorale qui de 1864 à nos jours, put affronter les concours des plus difficiles.

Dunkerque était alors une ville heureuse.

Dans le domaine commercial elle n'avait pas à se plaindre.

L'accroissement régulier du trafic maritime devait rendre rapidement insuffisant son port de commerce.

Les travaux exécutés en vertu de la loi de 1845, n'étaient pas achevés, qu'on prévoyait déjà leur insuffisance.

Le sous-préfet Paillard ne disait-il pas, en 1853, dans un discours au Conseil d'arrondissement : « Déjà même dans leur impatience patriotique, certains esprits vont au delà du but, que nous sommes prêts d'atteindre et que les imaginations les plus hardies eussent à peine osé entrevoir, il y a moins de vingt ans ? »

De 1848 à 1860, le tonnage s'était élevé de 217.926 à 561.515 tonneaux. Il fallut songer à de nouveaux agrandissements.

Un décret du 14 juillet 1861, établit tout un programme de travaux. Un nouveau bassin à flot, doté d'une écluse de 21 mètres de largeur, devait être construit sur l'emplacement des fortifications de l'ouest : d'où le nom de Bassin de l'Ouest sous lequel il fut primitivement désigné. Les remparts devaient être déplacés au delà du bassin des chasses. Leurs fossés étaient prévus assez larges pour servir de réservoirs, destinés à renforcer les chasses. Enfin les quais du bassin du commerce devaient être achevés. Quinze millions devaient être affectés à ces travaux. Ils furent commencés immédiatement. La rade mieux balisée, fut pourvue de bateaux-

feu qu'on alluma pour la première fois le 15 novembre 1863. L'accès du port s'en trouva de beaucoup facilité.

Dans les chapitres précédents, nous avons, à maintes reprises, relaté les actions héroïques des marins dunkerquois. Si dans ce siècle de paix, l'occasion ne leur fut plus offerte de montrer leur bravoure au cours de ces luttes épiques dans lesquelles ils se montraient les plus redoutables des adversaires, du moins surent-ils prouver qu'ils n'avaient pas dégénéré, en se portant au péril de leur vie au milieu des flots en furie pour porter secours à leurs semblables.

Leurs noms appartiennent à l'histoire.

Le 29 janvier 1857, Gaspard Neuts, Mathieu Bommelaer, chef des pilotes en mer ,Ch. L. Celle, qui s'étaient déjà distingués dans de nombreux sauvetages, trouvèrent la mort en voulant sauver l'équipage du chasse-marée LES TROIS SŒURS en détresse à l'est du port.

De telles catastrophes se présentaient fréquemment, alors que l'entrée des jetées était étroite, et que de nombreux petits voiliers facilement désemparés, formaient surtout la clientèle du port.

Une plaque apposée sur le Leughenaer rappelle leur sublime dévouement, ainsi que celui de François Tixier, mort à 42 ans. le 30 septembre 1871 en se portant au secours du brick norvégien CATHERINE-CHRISTINE. (1)

Sur une autre pierre, sont gravés les noms des sauveteurs : Pierre Weins, Joseph Looten, Pierre Ficquet, Aug. Hivin, P. Deligny, Ch. Lavie, Fr. Denquin, Ch. Lefebvre, Jacques Bommelaer, Eug. Charet, Ch. Gossin, Aug. Ficquet, Jacques Jannekeyn, Ch. Lauwyck, Joseph Taylor, et Emile Rees, tous Chevaliers de la Légion d'Honneur.

Municipalité Delélis.

Mollet fatigué, donna sa démission de maire, le 15 mai 1865. (2)

---

(1) Tixier comptait à son actif 57 sauvetages. Un monument lui a été élevé en 1875 à l'origine de la jetée Est, sur la digue de mer, à l'endroit même d'où il se précipita dans les flots pour porter une amarre au brick en perdition.

(2) J. Ch. Mollet mourut à Dunkerque, âgé de 86 ans, le 25 février 1880. Sa mémoire est cependant bien oubliée. D'autres noms que le sien ont été donnés aux établissements qu'il a créés. Seule la municipalité de Rosendaël a appelé « Avenue Mollet » une voie à l'origine de laquelle il possédait une petite maison de campagne.

« Le repos peut être permis à ce citoyen qui n'a marchandé ni son travail, ni ses veilles, pour doter sa ville de tant de beaux établissements qui le rappelleront au souvenir de la postérité ». Ainsi s'exprimait le journal « L'Autorité » qui ne faisait que refléter l'opinion unanime de la population dunkerquoise.

Son adjoint Jules Delélis, qui depuis plus de dix ans, faisait partie du Conseil Municipal, devint maire par intérim (1). Un décret impérial du 21 octobre le nomma maire, avec Gustave Lemaire et Alexandre Lefebvre comme adjoints. Ils furent installés le 5 novembre par le Vicomte de Jessaint, sous-préfet. A l'inverse de certains politiciens qui ne sont capables de servir à leurs administrés que des grands mots et des phrases creuses, Delélis apportait un programme. C'était un homme de réalisation, qui voulait faire aboutir les projets élaborés par son prédécesseur.

L'adduction des eaux potables, question capitale, réclama d'abord son attention. Une loi de 1862 avait autorisé la ville à s'imposer extraordinairement pour réaliser cette amélioration. Il fallut cependant de longues années pour qu'on arrivât à une solution définitive.

Malgré la perturbation apportée dans la vie de la cité par une épidémie de choléra qui, pour la troisième fois, au cours de ce siècle, fit son apparition en décembre 1865, pour s'éteindre en octobre suivant, après avoir fait 238

---

(1) Jules Delélis, né en 1827 à Fouquières, se fixa à Dunkerque peu de temps après son mariage. Conseiller Municipal en 1855, il devint adjoint sous l'administration Mollet, puis maire en 1865. Il démissionna en 1870. Pendant ces quinze années il fit preuve d'une grande compétence en affaires, et d'une remarquable aptitude pour les questions financières. Napoléon III le fit Chevalier de la Légion d'Honneur en 1867. De 1871 à 1878, il siégea de nouveau au Conseil Municipal. Conseiller d'Arrondissement, Président de la Société d'Agriculture, des Sociétés de secours mutuels et des wateringues, il montra dans ces différentes fonctions une activité infatigable. Le 4 mai 1884, il fut réélu au Conseil Municipal ; En 1885, les électeurs l'envoyèrent siéger à la Chambre. Sa carrière parlementaire fut de courte durée. Une mort foudroyante l'enleva le 25 octobre 1885. « M. Delélis a laissé le souvenir d'un homme de bien, de cœur et de courage ». Sa fille Madame la Baronne de Warenghien fut la première Dunkerquoise nommée Chevalier de la Légion d'Honneur pour sa belle conduite en territoire occupé pendant la guerre 1914-1918.

victimes sur 425 personnes atteintes, la municipalité n'en continua pas moins l'exécution de ses projets.

Dunkerque fut alors dotée d'une nouvelle église.

La population de Basse-Ville augmentait dans de grandes proportions. De nouvelles industries s'y établissaient. Or, tout ce quartier n'était desservi, au point de vue religieux, que par une petite chapelle qui avait une curieuse histoire. Lorsque fut construit l'ouvrage couronné qui le délimitait, un espace avait été réservé pour servir de cimetière. Une chapelle avait été édifiée à son angle sud-est en 1675. Comme celle qui se trouvait dans l'ancien cimetière, elle prit le nom de Chapelle Saint-Eloi : Elle continua à être gérée par le Corps de Saint-Eloi qui comprenait tous les travailleurs des métaux. A peu près ruinée sous la Révolution, elle fut restaurée en 1820. Le Doyen de St-Jean-Baptiste, Martin Palmaert, lui donna le nom de son patron :St-Martin.Des vicaires de son église furent délégués pour y célébrer les offices les jours de fête. Agrandie en 1842, elle fut érigée en succursale le 15 avril 1854, et en paroisse le 27 janvier 1857. En raison de son insuffisance, la population demanda en 1860 de procéder à un nouvel agrandissement : L'administration communale n'adopta pas cette manière de voir, en raison du mauvais emplacement de l'édifice qui se trouvait désormais caché derrière l'abattoir. Sur un terrain rue du Fort Louis, prêté par M. de Quillacq on éleva en 1861 une église provisoire (1). Enfin le projet de construction d'une église fut adopté le 26 novembre 1863. Elle fut inaugurée le 11 novembre 1867 par Mgr. Régnier Archevêque de Cambrai (2). C'est un bel édifice de style roman, bien disposé, aux flèches élancés dont la silhouette orne agréablement le quartier. (3)

Nouvelle visite de Napoléon III.

Le 28 août 1867, Dunkerque « comme un navire en

---

(1) Depuis l'ouverture de l'Eglise Saint-Martin, les bâtiments de l'église provisoire ont été utilisés par M. de Quillacq à usage de sa brasserie.

(2) Le plan de l'édifice est dû à Develle, architecte. La première pierre fut posée le 6 novembre 1864. Une plaque de marbre placée à l'intérieur des fonts baptismaux rappelle les dates de sa construction et de sa consécration.

(3) Le 10 juillet 1867 fut ouvert le temple réformé, quai au bois.

fête, littéralement pavoisée d'oriflammes et de pavillons aux couleurs nationales » s'apprêtait à recevoir l'empereur. Jamais, dit-on, la ville n'avait été si bien décorée. L'ingéniosité des habitants avait fait des prodiges. (1)

Reçus à la gare par le maire J. Delélis, l'empereur et l'impératrice se rendirent d'abord à l'église Saint-Eloi où fut chanté le « Domine Salvum Fac Imperatorem » ; puis eut lieu une réception à la sous-préfecture. (2)

Les souverains visitèrent le port, examinèrent les travaux avec la plus grande attention, et après avoir été inspecter les nouvelles fortifications, terminèrent leur séjour par la visite de la fabrique mécanique de filets Broquant. A 6 heures, ils quittèrent Dunkerque au milieu des manifestations enthousiastes d'une population en délire. Les réjouissances habituelles : soirée au théâtre, feu d'artifice sur le belvedère, bal public au parc de la marine achevèrent ce jour de fête.

Napoléon III avait constaté les progrès accomplis depuis son premier voyage. Le trafic du port augmentait régulièrement : cette année, il atteignait 879.971 tonnes ! Mais le gouvernement ne pouvait allouer que

---

(1) Un journal parisien *La Patrie* décrivit en ces termes cette ornementation de la ville, qui étonnait les étrangers :

« La décoration était d'une originalité rare. Les principaux éléments en avaient été empruntés à l'industrie de la pêche. Rue des Arbres on remarquait un arc de triomphe fait entièrement en filets. Chaque rue était ornée d'une incroyable profusion de banderolles, agitant au vent les mille couleurs des pavillons de la marine, le tout formant comme une voûte ininterrompue sous laquelle on marchait. De dix en dix mètres étaient suspendus des lustres, faisant résonner le joyeux cliquetis d'une foule de lamelles de verre. C'était gai, lumineux, charmant... ».

(2) Au cours de cette réception, l'Empereur décora plusieurs notabilités. Mollet, ancien maire, de Clebsattel, conseiller général et Armand Carlier, président de la Chambre de Commerce furent faits officiers, Delélis maire, et le Docteur Lemaire médecin des épidémies furent faits Chevaliers. L'Empereur les décora de sa propre main. L'Impératrice fit alors appeler M .le Doyen Delautre. Il s'agissait du curé de Bergues, grand doyen de l'arrondissement. Le doyen de Saint-Eloi Delaeter, ayant mal entendu, se précipita, et la souveraine épingla la Croix sur sa soutane. L'erreur fut signalée à Napoléon III qui signa quand même la nomination du nouveau Chevalier et fit remettre au doyen Delautre plus tardivement les insignes de l'ordre.

500.000 francs par an pour continuer les travaux. Le Conseil Municipal et la Chambre de Commerce s'entendirent et offrirent d'avancer les douze millions encore nécessaires.

La proposition fut présentée et soutenue à la Chambre par Plichon, député de Dunkerque (1). La loi du 20 mai 1868 autorisa la ville à percevoir un droit de tonnage sur tous les navires entrant au port, ce qui lui permit de faire l'avance de douze millions à l'Etat. Les fortifications du front de mer Est devaient être amenées au même niveau que celles de l'Ouest. Le génie commença aussitôt la construction de la digue qui devait retenir l'eau du fossé. C'en était fini de la station balnéaire ; le casino, édifié en 1858, était voué à une prochaine démolition. Un architecte nommé Colibert, seul, sans actionnaires construisit au hameau de Wisse-Morne un nouvel établissement de bains, qui prit le nom de Casino. Il fut ouvert le 23 août 1868.

Peu après, devait suivre l'inauguration d'une voie ferrée qui mettait Dunkerque en communication avec la Belgique.

La gare se trouvait quai de la visite un peu en avant des anciennes fortifications. La voie passait dans les terrains vagues sur lesquels se sont édifiés depuis les Chantiers de France, traversait sur un pont de bois le fossé des nouvelles fortifications et après avoir décrit un arc de cercle se dirigeait en ligne droite à travers les dunes vers la gare de la Tente Verte. (2)

Cette région désertique devait en peu d'années voir surgir une ville nouvelle à côté de Dunkerque. Mais les débuts de la nouvelle station balnéaire furent pénibles.

---

(1) Ignace Plichon candidat de l'Union libérale avait battu aux élections de 1865, de Clebsattel, candidat officiel. Il devint Ministre des Travaux publics dans le cabinet Olivier.

A cette époque, le journal *Le Messager du Nord*, soutenait le parti libéral, ce fut lui qui fit triompher la candidature de Plichon. *L'Autorité* était l'organe du gouvernement impérial.

(2) Plus tard, la Compagnie de Chemin de fer du Nord racheta la concession, et raccorda la voie à partir de la gare de la Tente Verte (aujourd'hui gare de Rosendaël) avec sa voie principale. Le premier tronçon fut alors démoli : L'avenue Bel Air qui traverse obliquement Malo-les-Bains représente le tracé de l'ancien chemin de fer de Furnes, à travers cette commune.

Les événements imprévus qui allaient se dérouler, devaient malheureusement entraver son développement pendant quelques années. (1)

Guerre de 1870.

L'année 1870 avait débuté dans le calme et dans les fêtes...

Tout semblait aller pour le mieux. Lors du plébiscite du 9 mai, réclamé par le gouvernement, l'acquiescement avait été unanime en faveur de l'empire libéral.

Vers le 9 juillet cependant, des bruit de guerre, auxquels personne ne voulait croire vinrent troubler la quiétude de la population. Quelques préparatifs furent effectués en hâte par l'autorité militaire... Les événements se précipitèrent : Le 19, la guerre était déclarée !

Le 21 juillet, le 98e de ligne accompagné d'une population en délire chantant le Chœur des Girondins quittait Dunkerque pour l'armée du Rhin.

Alors arriva le contre-amiral Moulac, nommé préfet maritime, qui prit la direction de la défense de la côte. La ville fut mise en état de siège.

On n'en procéda pas moins aux élections. Le 7 août, la municipalité Delélis fut réélue. Puis la garde nationale sédentaire fut réorganisée sous le commandement du Colonel Nivelle.

Bientôt hélas ! se succédèrent les mauvaises nouvelles : Mac Mahon battu à Froeschviller, Frossard à Spickeren. Ce fut à cette dernière bataille que le général Doens, né à Dunkerque le 31 octobre 1810 fut blessé mortellement. Le casino ne ferma ses portes qu'à l'annonce du désastre de Sedan. Le 4 septembre, Dunkerque apprit la déchéance de l'empire.

---

(1) Pendant longtemps la plage resta stationnaire. Elle se limitait à la partie comprise entre le Casino et la digue du front de mer. En 1878 fut élevé le Kursaal, qui avait été transporté d'Ostende. Vers 1883, une colonie de parisiens parmi lesquels on comptait Edmond About, Francisque Sarcey, Henry Bauer, le Docteur Félizet, y firent construire des villas : A partir de cette époque la station balnéaire prit son essor définitif. Le 21 juillet 1891 l'ancien hameau de Wisse-Morne qui avait pris le nom de *Section des bains* de la Commune de Rosendaël fut érigé en commune distincte, Malo-les-Bains, du nom de Gaspard Malo, ancien propriétaire des dunes. Il en avait acquis 41 hectares pour 46.000 francs en 1858 !

Le Maire Delélis, en présence de la gravité de la situation, fit appel au concours des habitants de la ville et de la banlieue pour travailler aux fortifications et accumuler des approvisionnements : L'éventualité d'un siège pouvait en effet être envisagée. Chacun se mit à la tâche avec une activité fébrile : Le colonel de Mazug, commandant la place, pour en éclairer les abords, fit abattre comme en 1793 tous les arbres qui garnissaient les glacis, notamment ceux qui constituaient une ébauche de square à la porte de Rosendaël.

L'avènement de la République amena un remaniement parmi les autorités. Le maire et ses adjoints qui avaient été nommés par l'Empereur, démissionnèrent, tout en restant conseillers municipaux. Il fallut procéder au remplacement du sous-préfet. Malgré la compétition de Léon Herbart qui prétendait s'accrocher à ce poste, ce fut J.-B. Trystram qui fut désigné pour l'occuper.

Alors le journal « L'Autorité », se rallia au nouveau régime. La place Napoléon changea encore une fois de nom...

Le 9 septembre, Ezéchiel Lebleu, ancien commandant du génie, fut nommé maire provisoire. (1)

La situation devenait pénible. Les Parisiens quittaient leurs foyers et se réfugiaient loin de la capitale menacée. Dunkerque reçut beaucoup de ces fugitifs.

Peu après, toute communication fut coupée avec la grande ville assiégée : Plus de télégrammes ni de journaux de Paris ! Les nouvelles n'arrivaient que par des voies détournées, le plus souvent déformées, ce qui augmentait encore l'angoisse qui étreignait les patriotes dunkerquois.

L'Escadre du Nord parut en rade et y stationna : On s'attendait à une incursion par la mer, mais l'ennemi ne se présenta pas de ce côté ; aussi ce rôle de surveillance resta-t-il heureusement inutile. Car la ville n'était guère en état d'opposer une bonne défense. Malgré les efforts

---

(1) Ezéchiel Lebleu, né à Dunkerque en 1804, officier du génie, avait contribué à y fonder en 1848 le journal libéral *La Vigie*. En 1848, il avait été nommé représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée Nationale. Maire provisoire en 1870 démissionnaire en 1871, de nouveau maire de 1878 à 1884, il mourut à Dunkerque en 1891.

On lui doit une Notice Historique sur Dunkerque, qui est un résumé succinct, mais exact.

du colonel Nivelle, la Garde Nationale, composée de deux bataillons, mal disciplinée, n'était même pas en état d'exécuter le service de place.

Alors affluèrent les blessés qui furent soignés avec des movens de fortune, dûs surtout à l'initiative des particuliers : Le service de santé qui était alors sous la coupe de l'Intendance n'était pas organisé et ne disposait que d'un matériel des plus rudimentaires. Une épidémie de variole qui entraîna 583 décès sur 1800 cas observés dans la seule population civile, vint compliquer la situation. Il était trop tard pour se plaindre de l'imprévoyance coupable dont on était victime, puisque la vaccination préventive aurait pu empêcher le développement de ce fléau.

Le 27 octobre, Metz capitulait. On pouvait croire que c'était la fin. Mais il fallait sauver l'honneur. Nombre de jeunes mobilisés dunkerquois, sachant à peine tenir un fusil, partirent à l'armée du Nord que commandait Faidherbe. Avec courage, ils luttèrent à Boves, Villers-Bretonneux, Bapaume et Saint-Quentin. Après l'échec de cette dernière bataille, les places frontières du Nord se virent directement menacées. On envisagea encore une fois les mesures nécessaires pour tenter autour de Dunkerque l'inondation protectrice.

Mais le sol belge avait été respecté par les belligérants. L'inondation pouvait s'étendre au delà de la frontière et ruiner momentanément une partie du pays voisin. Le Gouvernement de Bruxelles s'en émut. La Chambre des Représentants envisagea la question de demander la neutralisation de Dunkerque ! Comme conclusion, le Ministre de Belgique à Paris, reçut des instructions en vue de réclamer des indemnités pour les propriétaires qui seraient victimes de l'inondation.

Pendant ce temps, la Commission Municipale étudiait les moyens de défendre la ville, se ralliait à un projet présenté par un Dunkerquois, Pyotte-Beyaert, (1) qui, malgré l'opposition systématique des officiers du génie, avait fini par faire approuver son plan, et vota 50.000 francs pour élever un fort à Saint-Pol-sur-Mer.

---

(1) Pyotte Beyaert, alors capitaine de la Garde Nationale, avait depuis longtemps étudié le système de défense de la place. Il publia des plans d'extension du port et en cette matière se montra un véritable précurseur.

Il était trop tard pour commencer l'exécution de ce travail.

Le 29 janvier 1871, en effet, on apprenait qu'un armistice de 21 jours avait été signé avec Bismarck. Il fallait avant tout ravitailler Paris affamé.

Les quais de la gare, débarrassés de tous leurs impedimenta, furent bientôt encombrés d'approvisionnements de toute nature destinés à la capitale. Ceux du port eux aussi, regorgeaient de marchandises que des caboteurs transportaient à Dieppe. Tous les bâtiments disponibles étaient réquisitionnés dans ce but. Une activité prodigieuse fut déployée.

Une catastrophe vint à ce moment ajouter de nouvelles tristesses à celles qui accablaient la courageuse population : Le 7 février une cartoucherie installée dans le bâtiment de l'ancien Casino fit explosion. On compta au moins 29 victimes auxquelles la municipalité fit faire de très dignes funérailles.

Faidherbe avait donné le conseil d'envoyer le 22e Corps d'armée, par mer à Cherbourg. Dunkerque fut choisie comme lieu d'embarquement. C'était une très grosse entreprise qui allait aux derniers jours de la guerre assigner à son port un rôle d'une importance capitale : Du 18 février au 4 mars, il y fut embarqué 20.249 hommes, 1784 chevaux, 60 canons, 226 fourgons sur des frégates de l'Etat, et quatre transatlantiques envoyés de Saint-Nazaire. Le port était encombré. Plus que jamais on comprit la nécessité impérieuse de le doter de nouveaux bassins et de docks pour abriter les marchandises.

Alors que Paris, victime de la guerre civile, se voyait de nouveau séparé du reste de la France, la vie reprenait normale à Dunkerque. Les mobiles étaient congédiés. La Garde Nationale ne devait toutefois être licenciée définitivement que le 25 août.

La guerre était finie. La France sortait de la lutte, épuisée, diminuée, meurtrie. Elle ne pouvait se régénérer que par le travail. Les Dunkerquois par leurs efforts soutenus, fournirent à la Nation un magnifique outil qui contribua dans les dernières années du siècle à son relèvement économique.

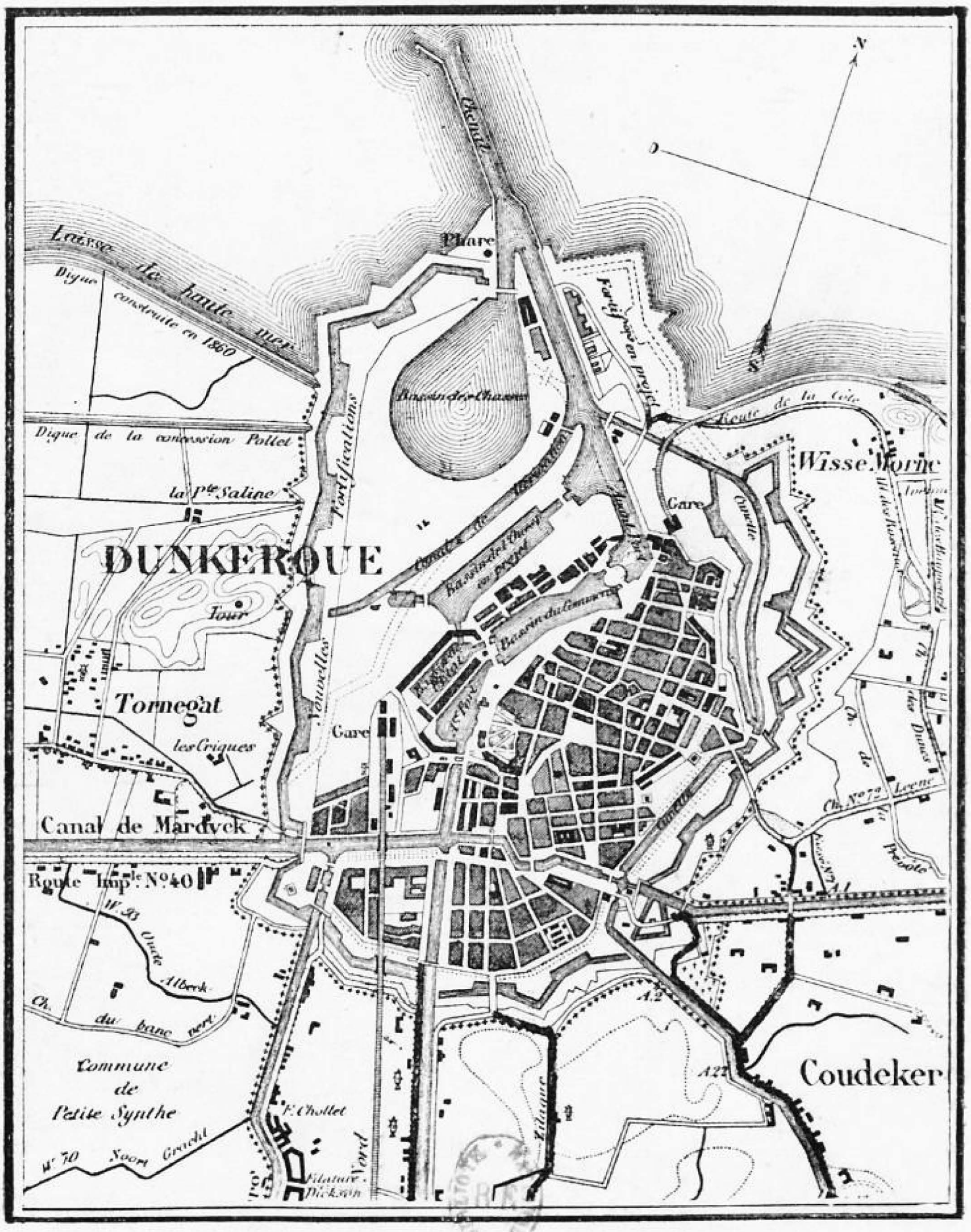

Dunkerque à la fin du second Empire

CHAPITRE XXXII

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Le merveilleux essor du Port de Dunkerque

La République ne pouvait pas s'implanter sans éprouver des résistances de la part des partisans des régimes déchus.

Pendant quelques années les luttes politiques furent ardentes ; l'acuité des polémiques était arrivée à une intensité dont nous ne pouvons que difficilement nous faire une idée par la lecture des journaux qui se publiaient alors à Dunkerque (1).

De nouvelles élections à l'Assemblée Nationale avaient eu lieu le 30 avril 1871. Ezéchiel Lebleu et J.-B. Trystram, dans une profession de foi très nette s'étaient réclamés de la République. Le vote des électeurs se porta sur d'autres noms.

Cet échec décida E. Lebleu à se démettre de ses fonctions de maire provisoire de Dunkerque, qui furent momentanément remplies par Frédéric d'Arras, premier adjoint.

Le 30 avril 1872, il fut procédé à de nouvelles élections municipales. Vingt-trois des conseillers sortants furent élus. Par décret du Président de la République, Frédéric d'Arras fut nommé Maire, avec Gustave Lemaire, Dagneau et Deman adjoints. (2)

La vie reprit alors régulière. Pendant les sept années au cours desquelles il présida aux destinées de la ville, Frédéric d'Arras s'appliqua sans relâche à y introduire des améliorations matérielles et des embellissements. « Il aimait passionnément sa ville natale ,a dit sur sa tombe G. Lemaire, et voulait que Dunkerque en se

---

(1) *L'Autorité* continuait sa publication ; *Le Messager du Nord* se transforma en 1875 en : *Journal de Dunkerque et du Nord de la France* et subsista jusqu'en 1881. Enfin en 1873 parut le premier journal républicain : *Le Phare*.

(2) Frédéric d'Arras, né en 1824, ancien notaire, se présenta à la députation le 14 octobre 1878. Elu par 5.971 suffrages, il vit son élection invalidée par la Chambre, et ne se représenta pas. Le 7 juillet 1879, J.-B. Trystram fut élu député par 5495 voix. F. D'Arras mourut en 1879.

transformant en grand port devînt en même temps une grande ville ». C'est cette formule « LA GRANDE VILLE A COTE DU GRAND PORT » qui résume le programme de ses successeurs.

Mais la fin du XIXe Siècle n'en verra réaliser qu'une partie : Si le port, grâce surtout aux efforts soutenus de la Chambre de Commerce, pourra prendre une extension magnifique, se transformer au point de devenir le troisième port marchand de France, la ville restera encerclée dans ses murailles, et ce seront les communes suburbaines qui recueilleront le trop plein de sa population, constituant ainsi l'agglomération dunkerquoise, au lieu du grand Dunkerque.

La Ville. Améliorations principales.

Nous ne trouvons donc à mentionner que quelques travaux d'une certaine importance : En 1875 fut construite la gare de voyageurs (1). En 1878 fut ouvert le Musée Communal. Il se trouvait trop à l'étroit dans les salles situées au-dessus de la Bourse. Le Mont de Piété qui avait été placé provisoirement dans la maison de Benjamin Morel alla occuper rue Marengo les bâtiments d'une ancienne filature. Une galerie fut construite par Develle pour les tableaux, et l'immeuble ainsi transformé put recevoir les collections qu'il abrite encore de nos jours.

Sous la municipalité Lebleu, qui, soutenue par le journal « Le Phare », battit la liste d'Arras aux élections de janvier 1878 ,le péristyle de Saint-Eloi qui s'effritait, et dont la chute des pierres avait causé des accidents, fut démoli. Il ne resta pendant plusieurs années qu'un grand mur nu du plus disgracieux effet.

Les élections de mai 1884 furent pour tout le monde un coup de surprise. La municipalité Lebleu fut renversée par une manœuvre habile d'un petit journal local dont l'histoire mérite d'être racontée.

En 1882, un prote du phare, Charles Chiroutre, avait conçu le projet de créer un journal quoditien. Il fonda

---

(1) La ligne de chemin de fer de Dunkerque à Calais ne fut mise en service qu'en 1876. Sa création avait été retardée en raison des objections que les communes intéressées présentèrent au tracé primitivement adopté par la Compagnie. Les habitants de Bourbourg obtinrent finalement que leur ville fût desservie par une gare.

« Le Nord Maritime ». Avec une installation rudimentaire, et avec l'aide d'un seul apprenti, il en composait seul la partie locale, y ajoutait des blocs tout composés envoyés de Paris et qu'il allait chercher à l'arrivée du dernier train de nuit, tirait avec une presse à main et paraissait le matin à huit heures ! Contre toute prévision, il réussit dans son œuvre et acquit rapidement une réelle influence sur la population.

En 1884, le Conseil Municipal sortant ne rencontrait devant lui aucun compétiteur.

A la dernière heure, et malgré les protestations mêmes des candidats qu'il y inscrivit, le « Nord Maritime » composa une liste d'opposition conservatrice : Elle fut élue en entier au premier tour. Désormais ce journal prenait un rang sérieux dans la presse régionale, et l'on sait quelle importance il a acquise depuis.

Gustave Lemaire, qui arrivait tête de liste, fut élu maire, avec Alex. Delval et Alfred Dumont comme adjoints (1).

En prenant possession de son siège, il fit la déclaration suivante :« En nous nommant, on nous a avec raison qualifiés d'hommes d'affaires. Soyons tels. Excluons rigoureusement toute préoccupation politique de nos actes, et ne songeons en bons Dunkerquois qu'aux vrais intérêts de notre cité ».

En dix ans, il accomplit un travail important. La façade de l'église Saint-Eloi fut reconstruite sur les plans

---

(1) Gustave Lemaire, né à Dunkerque en 1827, comptait dans ses ascendants plusieurs personnalités qui avaient occupé des situations en vue : Son arrière grand-père , le général de division André Lemaire (1728-1802) avait coopéré à la conquête de la Hollande. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe à côté de celui de Ver Huell. Son grand-père Paul Lemaire (1768-1841) fut député et maire de Dunkerque ; son père, André Lemaire avait été représentant du peuple. Après de brillantes études au Lycée de Douai, Gustave Lemaire embrassa avec succès la carrière du barreau; conseiller municipal en 1865 il devint bientôt adjoint de Delélis et démissionna comme lui le 4 septembre. Il fut nommé conseiller général contre E. Lebleu. Il reprit les fonctions d'adjoint sous l'administration de F. D'Arras jusqu'au 8 janvier 1878. Le 4 mai 1884, il arriva en tête de liste du comité indépendant avec 2.868 voix. La maladie le força à donner sa démission de maire, le 29 septembre 1893. Il mourut subitement dans sa maison de campagne (Avenue Lemaire à Malo-les-Bains) le 28 juin 1894.

de l'architecte dunkerquois Van Moé. L'adjudication des travaux avait eu lieu en octobre 1886. La première pierre fut posée en 1887.

L'Hospice des vieillards fut édifié à Rosendaël au milieu de vastes jardins appartenant à l'administration hospitalière, ce qui permit de désencombrer le vieil hôpital de la rue des Vieux Quartiers et d'en démolir une aile qui menaçait ruine.

Une nouvelle école fut construite en citadelle. L'adduction des eaux potables captées à Houlle (Pas-de-Calais) qui remplacèrent les eaux impures du canal de Bourbourg, jusqu'alors distribuées à la population, fut un véritable bienfait pour la ville. La création des squares Turenne et Rombout rendit plus agréable la route de la plage.

En septembre 1893, fut célébré le centenaire de la levée du siège de 1793. Le monument commémoratif désigné depuis sous le nom de « Monument de la Victoire » fut alors inauguré. Ce fut le dernier acte de la vie publique de Gustave Lemaire. Fatigué, il donna sa démission de maire le 29 septembre, et fut remplacé par son premier adjoint Alfred Dumont. (1)

Le deuxième centenaire de la bataille du Texel fut à son tour commémoré en 1894 par une petite exposition qui réunit tous les souvenirs se rapportant à Jean Bart et sa famille. Le Comité d'organisation, en tête duquel se trouvait Emile Mancel, Commissaire Général de la Marine en retraite, estima, devant le succès obtenu, que le moment était venu de fonder une société nouvelle qui s'appliquerait exclusivement à étu-

---

(1) Alfred Dumont, né à Dunkerque le 17 août 1845 y exerça depuis 1869 la profession d'Avocat. En 1884, il devint premier adjoint de Gustave Lemaire et lui succéda comme maire en 1894. Il fut réélu jusqu'en 1908. Conseiller général en 1907 ; Député du Nord de 1910 à 1914, il mourut à Paris le 27 juillet 1915. Dumont fut le plus aimable et le plus populaire des maires. S'il sut satisfaire le goût de ses concitoyens en se faisant l'animateur de fêtes superbes, notamment en 1897, lors du départ de Félix Faure pour la Russie et à son retour par Dunkerque, en 1901, quand le Président Loubet inaugura le nouvel Hôtel de Ville, à l'occasion de l'arrivée du tsar Nicolas II et de l'impératrice Alexandra Féodorowna, il sut s'attacher aussi à la fondation d'oeuvres utiles ou de bienfaisance, crêches, gouttes de lait, etc. Ce fut sous son administration que fut commencée la construction du nouvel Hôpital à Rosendaël.

dier l'histoire de Dunkerque et de sa région. Encouragé par Alfred Dumont, il fonda la Société historique et archéologique de Dunkerque qui se mit sous le patronage du premier historien local et s'intitula Union Faulconnier. Les 25 volumes qu'a publiés cette société depuis 1895 montrent l'activité qu'elle a déployée.

Peu de temps après, les anciens locaux du pilotage dans lesquels s'étaient tenue cette exposition et la Noordpoorte disparurent. Le nouveau Minck fut édifié sur leur emplacement.(1) La municipalité Dumont voulut doter Dunkerque d'un Hôtel de Ville digne d'une grande cité. En 1896 fut posée la première pierre du nouvel édifice bâti sur les plans de Cordonnier. Il est regrettable que ce beau monument n'ait pas été édifié sur une place publique plus vaste d'où ses proportions d'ensemble auraient pu être mieux admirées. Une telle solution aurait permis de conserver tout au moins la partie ancienne de la vieille mairie qui rappelait tant de souvenirs.

Le Port.

Pendant que la ville s'embellissait sans pouvoir s'étendre, le port s'agrandissait, s'outillait et se transformait complètement.

Les travaux prévus au programme de 1861 n'étaient pas terminés en 1871 ! Les constructions militaires avaient absorbé presque tous les crédits.

Le 6 septembre 1874, on posait la première pierre de l'écluse du bassin de l'Ouest, qui fut bénie par Mgr Régnier, Archevêque de Cambrai.

Mais les travaux n'avancèrent qu'avec une extrême lenteur. En 1875 une nouvelle allocation fut nécessaire pour pouvoir les continuer.

Le vieux port se trouvait alors encombré. Les lignes suivantes, extraites d'un rapport de J.-B. Trystram à la Chambre des Députés en 1879, dépeignent clairement la situation à cette époque : « Le défaut des quais, disait-il, est tellement prononcé à Dunkerque, que l'on y voit presque toujours les navires alignés sur trois ou quatre rangs. Le premier rang décharge à quai ; le second passe son chargement à dos d'homme au-dessus du premier ; le troisième et le quatrième, quand le bassin n'est pas trop encombré, donne son chargement à des bélandres.

Il n'est pas rare de voir des navires attendre pendant une ou deux semaines, quelquefois plus, pour pouvoir commencer leur déchargement. Les bâtiments désarmés sont arrimés dans l'arrière port sur neuf, dix, onze et douze rangs et gênent la circulation ».

Cet état de choses occasionnait au commerce des pertes de temps et d'argent considérables. M. de Freycinet, alors Ministre des Travaux publics, s'en était parfaitement rendu compte lors du voyage qu'il fit à Dunkerque en 1878 : il s'exprimait ainsi : « Nous ne pouvons pas oublier que Dunkerque est la sentinelle avancée de la France au delà du détroit, et le port peut être le mieux situé pour disputer à Anvers le sceptre de la mer du Nord.

La question du port de Dunkerque dépasse les limites de cette ville, dépasse les limites du département, et est pour nous une question française ».

La loi du 31 juillet 1879 permit enfin de mettre un terme à cette situation déplorable. Elle avait été obtenue grâce aux pressantes démarches de J.-B. Trystram, alors député et président de la Chambre de Commerce.

Cette loi d'une importance considérable, déclarait d'utilité publique les travaux nécessaires à l'amélioration et à l'extension du port. Elle fixait à 50 millions la dépense à faire et prenait acte de l'engagement contracté par le Conseil Municipal de contribuer à cette dépense, solidairement avec la Chambre de Commerce jusqu'à concurrence de 15 %.

En reconnaissance la Municipalité et la Chambre de Commerce obtinrent du gouvernement l'autorisation de donner le nom de Freycinet aux nouveaux bassins projetés.

En 1880, le bassin de l'ouest, qui devait devenir plus tard la darse 1 du Bassin Freycinet fut inauguré par Sadi Carnot, Ministre des Travaux publics. Les travaux continuèrent ensuite sans interruption. (1)

Un décret concéda en 1888 à la Chambre de Commerce, l'exploitation de l'outillage public. Il se développa progressivement, en fonction de l'importance gran-

---

(1) L'Ecluse de l'ouest a reçu le 27 janvier 1912 le nom d'Ecluse Guillain en souvenir des éminents services rendus au port par Fl. Guillain, ingénieur en chef, puis député et ministre des colonies.

dissante du port ; on vit s'installer des grues hydrauliques, un gril de carénage, un service de remorquage, de vastes hangars de couverture des quais. Les installations se perfectionnèrent d'année en année.

Dès 1890, les darses 2, 3 et 4 purent être mises en service. En même temps on construisait quatre formes de radoub.

En même temps, la Chambre de Commerce faisait édifier le BATIMENT CENTRAL, qui devait abriter outre ses services : Bureaux, Bibliothèque publique, Musée commercial, ceux de diverses administrations : Douanes, Chemin de fer, etc.

Il fut inauguré le 18 juillet 1891 sous la présidence d'Alfred Petyt.

Le chenal qui était à peine large de 70 mètres entre les deux musoirs des jetées ne se trouvait plus en rapport avec les dimensions des navires qui fréquentaient le port. La Chambre de Commerce s'était depuis longtemps inquiétée de cette situation. Sur ses instances fut rendu le décret du 26 août 1890 approuvant le projet d'élargissement et la construction d'une nouvelle jetée à l'Est. La Chambre fut autorisée à participer pour 4.500.000 francs sur les 4.900.000 que devaient coûter ces travaux. Ils furent commencés en 1899 et la largeur du chenal se trouva portée de 70 à 130 mètres à l'entrée, et à 210 à la hauteur du phare.

L'Ecluse de l'Ouest, ouverte au commerce en 1890, seule prévue dans le projet primitif, était manifestement insuffisante pour permettre l'entrée de gros navires.

Dès 1887, les services compétents avaient décidé d'en construire une nouvelle « l'Ecluse du Nord » débouchant directement dans les bassins, près du phare, sur l'emplacement des anciennes écluses du bassin des chasses. Ce projet avait été approuvé par une décision ministérielle du 9 août 1887 qui fixait à 7.500.000 le montant de cette dépense supplémentaire. La première pierre en fut posée le 1er septembre 1889 par Yves Guyot, Ministre des Travaux publics. Cet important ouvrage, de 210 mètres de longueur sur 25 de largeur, terminé en 1896 fut inauguré le 13 septembre par Turrel, Ministre des Travaux publics. Il reçut le nom d'Ecluse Trystram, en reconnaissance des services rendus au port par le représentant de Dunkerque à la Chambre et au Sénat.

Par suite de la création des nouveaux hangars, certains anciens bâtiments. devenus inutiles, furent appelés à disparaître. Le Magasin Général, entre autres, l'un des derniers vestiges du port militaire de Louis XIV, fut démoli en 1896. L'ancienne jetée Est fut enlevée de mai 1897 à novembre 1900.

Comme le trafic augmentait sans cesse, qu'il avait atteint plus de 2.500.000 tonneaux (1) on décida de construire des halles importantes pour entreposer les marchandises. L'Entrepôt des sucres fut le premier édifié sur le môle 1. Il était capable d'emmagasiner 230.000 sacs. L'importance du trafic des laines, provenant en particulier de la République Argentine, justifia la création d'un Entrepôt des laines qui fut ouvert en 1899 (2). On devait par la suite en construire d'autres pour les sucres et les textiles.

Par son mouvement commercial à la fin du XIXe siècle, Dunkerque se classait troisième port de France, prenant rang immédiatement après Marseille et Le Havre !

Le travail exécuté en vingt ans avait été considérable. L'œuvre s'était accomplie en silence. Aussi quand le pays apprit en 1897, que le Président Félix Faure allait s'embarquer à Dunkerque pour gagner la Russie, ce fut pour lui une révélation. Il se rendit compte alors de l'importance qu'avait prise si rapidement ce port dans lequel pouvaient pénétrer les plus fortes unités navales.

Dunkerque fit au Président le plus chaleureux accueil tant à son départ le 18 août, qu'à son retour de Russie le 31 août 1897.

Les paroles historiques qu'il avait prononcées à bord du Pothuau, et qui proclamaient l'Alliance Franco-Russe paraissaient du meilleur augure, et semblaient promettre la continuation de cette paix féconde dont Dunkerque avait déjà tant profité...

---

(1) Les chiffres suivants montrent, d'une façon saisissante, cette progression. Le trafic des marchandises fut :

En 1850	de	260.608	tonnes
1860	—	484.249	—
1870	—	831.834	—
1880	—	1317.020	—
1890	—	2501.833	—
1900	—	2923.588	—
1910	—	3163.197	—

(2) En 1899, le port avait reçu 145.364.554 kilogs de laines dont 95.000.000 provenant de la République Argentine.

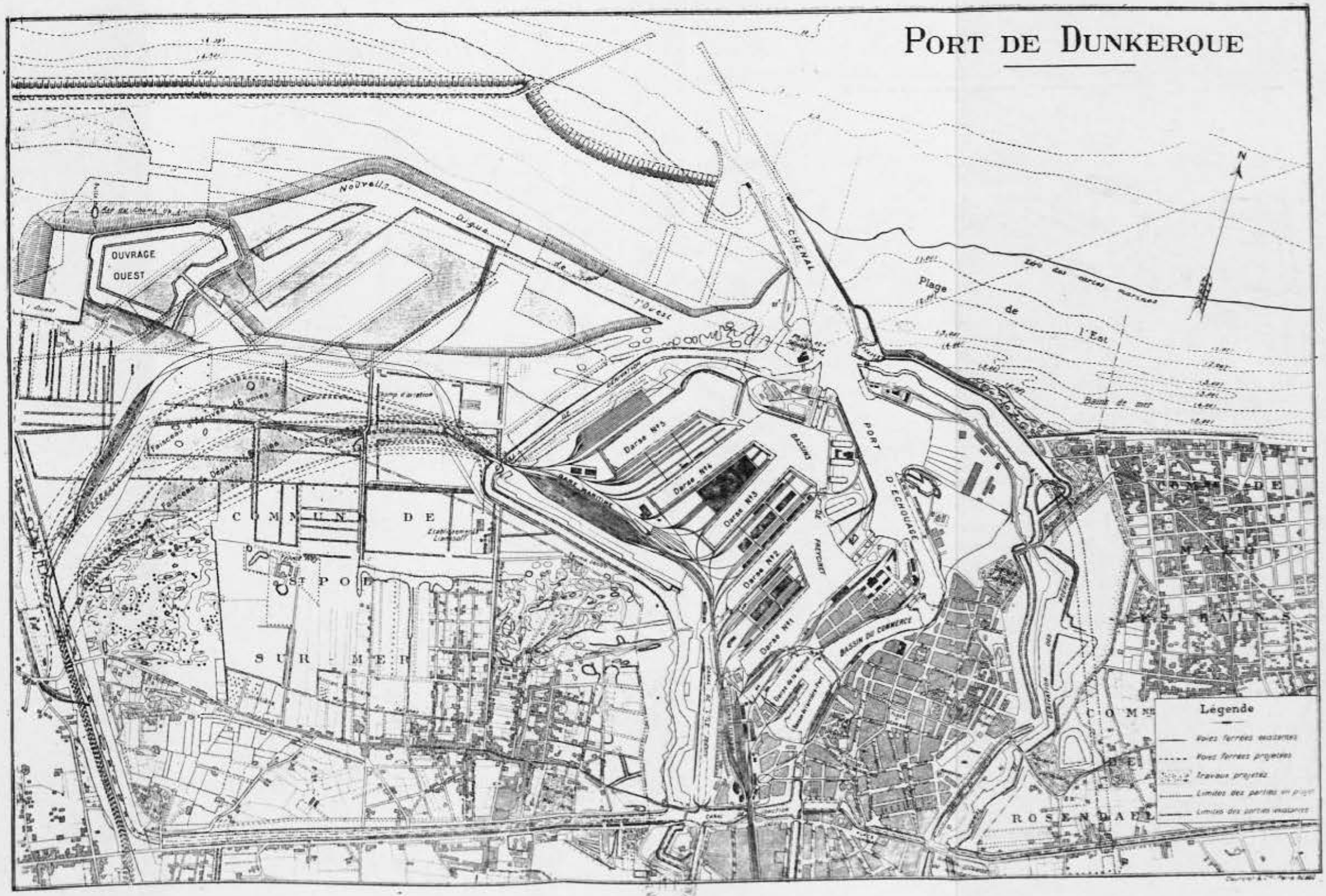

Les extensions du Port

Les travaux projetés sont indiqués en pointillé.

Des chantiers de construction navale, créés en 1898 par l'industrie privée, vinrent apporter le complément d'outillage indispensable à un grand port.

Des lignes régulières de navigation de plus en plus nombreuses, vinrent desservir l'établissement maritime. Les petits voiliers d'autrefois furent remplacés par de gros cargos à marche rapide, si bien que le tonnage augmenta en proportion inverse du nombre des navires entrés.

En 1900, il atteignait près de trois millions de tonnes.

La Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Jean Trystram, continuateur de l'œuvre de son père, en fêtant alors le bi-centenaire de sa fondation put être fière du travail accompli. (1)

Elle avait donné la démonstration éloquente de la valeur d'une institution qui, grâce à son mode de recrutement, est capable de conserver dans la succession des années, un esprit de suite. A l'inverse d'un Conseil Municipal dont le renouvellement total subordonné au caprice des électeurs, risque d'amener au pouvoir des hommes incompétents et non rompus aux affaires, abandonnant les projets à l'étude pour en reprendre d'autres, sans pouvoir les réaliser, la Chambre de Commerce, grâce à son renouvellement par fractions est assurée d'une continuité dans l'effort, qui permet de faire aboutir les revendications et d'obtenir de magnifiques résultats.

Comme on l'a écrit alors « ses membres sont tous associés dans une œuvre commune, tous ensemble n'ont jamais eu qu'un seul but, qu'une seule pensée : travailler en commun à la grandeur et à la prospérité du port de Dunkerque ».

La tâche que nous nous étions assignée est maintenant achevée. Nous avons pris Dunkerque à ses origines et nous avons montré le développement merveilleux de ce petit port de pêcheurs devenu, malgré les terribles épreuves qu'il eut à supporter au cours des siècles, un des plus

---

(1) La Chambre de Commerce avait déjà pris l'initiative de créations des plus utiles, en subventionnant des sociétés, en ouvrant au public des cours de langues vivantes, de législation commerciale, d'électricité industrielle, en se faisant la tutrice des gardiens de commerce chargés de la surveillance des marchandises à quai, en organisant des services de sauvetage et d'incendie, etc.

grands ports de commerce de France. Sa population, malgré de nombreux changements de domination, des sièges, des ruines qui s'accumulaient, montra toujours un ressort étonnant, pour faire reconstituer la ville, et la faire revivre plus grande et plus belle.

Nous nous arrêtons à l'aurore du XXe Siècle. Les événements de ces dernières années sont présents à toutes les mémoires, et nous manquons du recul nécessaire pour juger les hommes et les œuvres.

Alors que Dunkerque continuait dans la paix à voir son port se développer, la grande tourmente est arrivée. Bombardée comme toutes les villes de l'arrière front, mais non souillée par l'envahisseur, Dunkerque a dû se contenter de recevoir les coups sans pouvoir les rendre. Et 1500 de ses enfants sont morts pour la France !

L'histoire de cette période reste à faire pour nos successeurs. Comme l'écrivait le vieux Faulconnier à la fin de son ouvrage « je souhaite qu'une meilleure main veuille ci-après mettre au jour ce qui peut m'être échappé, et nous donner avec le même zèle la continuation des événements qui regarderont cette ville ».

Vers l'avenir.

Toutefois, si nous passons sur le présent, qu'il nous soit permis en guise de conclusion de jeter un regard vers l'avenir.

« Il faut qu'un jour, Dunkerque en se transformant en grand port devienne en même temps une grande ville ». Cette formule est aujourd'hui vieille de cinquante ans.

Dunkerque, avec son grand port et sa ville exiguë, ressemble à un nouveau né dont la tête est énorme par rapport au reste du corps.

Celui-ci doit se développer dans des proportions harmonieuses pour atténuer cette sorte de déséquilibre. Mais cette disposition ne peut s'atténuer qu'avec l'âge, et dans le cas présent, semble-t-il, avec une extrême lenteur.

Au dernier recensement la ville avait perdu 2561 habitants, alors que son agglomération en comptait 83.569. Elle doit se relier aux communes suburbaines, pour former le « plus grand Dunkerque ».

Le premier point à réaliser est la disparition de l'enceinte fortifiée qui les sépare. La dernière guerre a dé-

montré que la défense d'une place doit être reportée aussi loin que possible, et se faire par des ouvrages avancés établis en rase campagne. On a su profiter de cet enseignement et obtenir le déclassement des fortifications. Déclassement n'est malheureusement pas synonyme de suppression ! Quand leur destruction aura été décidée, il s'agira de relier les différentes communes à Dunkerque par de larges voies de communication qui lui donneront l'allure d'une grande ville, en suivant un plan méthodiquement et minutieusement dressé, non pas un plan de rêve laissé à la fantaisie d'un architecte étranger, mais un plan mûrement étudié par des commissions mixtes choisies parmi les compétences des communes intéressées qui connaissent bien les besoins de la population.

Alors la ville pourra se développer comme s'est développé son port.

Celui-ci, depuis la guerre, a repris sa marche ascendante. Déjà les darses 3 et 4 avaient été prolongées, la darse 5 creusée et mise en service.

Sous l'impulsion du distingué président de la Chambre de Commerce, M. Félix Coquelle, aujourd'hui représentant de Dunkerque à la Chambre, l'outillage s'est encore perfectionné. Nous avons vu s'installer des ponts transbordeurs, des élévateurs, un silo à grains, de nouvelles grues roulantes à portiques (ce qui porte à 116 le nombre de ces engins en service, parmi lesquels 75 grues électriques) : l'éclairage électrique s'est perfectionné. Les voies de chemin de fer disposées tant sur les 12 kilomètres de quais que dans les gares de triage de Saint-Pol et de Coudekerque-Branche représentent 146.598 mètres de voies ferrées !

Port de transit, Port d'armement important, auquel étaient inscrits en 1922 230 navires formant un tonnage total de 168.830 tx, Dunkerque devient un port de voyageurs : Des lignes le relient aux pays du Nord, et des malles assurent maintenant un service quotidien avec Londres.

Cela ne suffit pas encore aux bons ouvriers qui veulent que leur port puisse concurrencer victorieusement les grands ports étrangers :

« Un port qui veut vivre ne doit pas cesser d'évoluer, de se transformer, de grandir, et n'atteint jamais cet âge adulte où les soins attentifs deviennent superflus ».

Cette déclaration du Président de la Chambre de Commerce (1) nous permet d'entrevoir l'exécution de vastes projets. La loi du 22 octobre 1919 a, en effet, précisé les améliorations nécessaires et fixe le programme des travaux à exécuter. Il comprend dans ses grandes lignes : La création d'un avant-port en eau profonde, doté d'une écluse à double sas pour permettre l'entrée des navires dans les bassins ; l'extension de ces derniers par le creusement d'une sixième darse avec bassin d'évolution, puis d'autres darses ; l'ouverture d'un canal raccordant directement les bassins à l'Aa, canal accessible sur une partie de son trajet aux gros navires qui pourront, au grand avantage des industriels, débarquer les matières premières au pied des usines qui se seront construites sur ses rives.

Car Dunkerque, ainsi que le faisait remarquer M. le Sénateur Mahieu, lors de la visite du Président Doumergue, doit être le débouché naturel, non seulement des centres industriels et commerciaux que constitue l'agglomération lilloise, mais encore du département et de toute la région du Nord. C'est par lui que doivent également s'écouler vers nos domaines d'outre-mer et vers les pays étrangers les produits de nos départements de l'Est. A la formule toujours vraie de de Freycinet : « DUNKERQUE PORT NATIONAL »,il faut ajouter maintenant avec plus de précision PORT DU NORD ET DE NOS MARCHES DE L'EST. Et l'éminent sénateur déclarait au Président de la République : « Placés au seuil de la Mer du Nord, devant les marines les plus puissamment actives du vieux monde, conscients de nos devoirs, nous ne faillirons pas au labeur que les destins nous ont assigné... Le champ de notre activité s'étend, tous les espoirs nous sont permis ». (2)



(1) et (2) Discours prononcés lors de la réception du Président de la République, le 2 avril 1927.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE..... V

AVANT-PROPOS..... IX

Ire PARTIE. — LES ORIGINES.

CHAPITRE I. — LE SOL ET L'HOMME. — LA PRÉHISTOIRE. 1

CHAPITRE II. LA FONDATION DE DUNKERQUE..... 13

IIme PARTIE. — DUNKERQUE SOUS LES COMTES DE FLANDRE.

CHAPITRE III. — DE BAUDOIN BRAS DE FER A GUY DE DAMPIERRE..... 17

CHAPITRE IV. — LES TROUBLES DU XIVe SIÈCLE. — GUY DE DAMPIERRE, ROBERT DE CASSEL, YOLANDE DE FLANDRE, LOUIS DE MALE..... 32

CHAPITRE V. — DUNKERQUE SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE (1384-1506)..... 56

IIIme PARTIE. — LA DOMINATION ESPAGNOLE.

CHAPITRE VI. — CHARLES-QUINT. — PHILIPPE II..... 81

CHAPITRE VII. — DUNKERQUE AUX ORANGISTES (1577-1583)

CHAPITRE VIII. — LE RETOUR A L'ESPAGNE. — FIN DU RÈGNE DE PHILIPPE II (1583-1598)..... 110

CHAPITRE IX. — DUNKERQUE SOUS LES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE (1598-1633)..... 127

IVme PARTIE. — LA LUTTE POUR LA POSSESSION DE DUNKERQUE.

CHAPITRE X. — PROJETS DE RICHELIEU. — OPÉRATIONS MILITAIRES DE 1635 A 1646. — SIÈGE DE 1646..... 141

CHAPITRE XI. — SIX ANS DE DOMINATION FRANÇAISE. — NOUVEAU SIÈGE DE DUNKERQUE (1646-1652)..... 160

CHAPITRE XII. — LA DERNIÈRE DOMINATION ESPAGNOLE. SIÈGE DE DUNKERQUE. — BATAILLE DES DUNES (1652-1658)..... 152

CHAPITRE XVIII. — QUATRE ANS DE DOMINATION ANGLAISE (1658-1662)..... 182

CHAPITRE XIV. — LE RACHAT DE DUNKERQUE (1662)... 191

Vme PARTIE. — LE RÉGIME FRANÇAIS.

CHAPITRE XV. — DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV. — LA PRISE DE POSSESSION..... 196
CHAVITRE XVI. — DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV (Suite)
1. — L'IMPLANTATION DU RÉGIME FRANÇAIS..... 200
2. — DUNKERCA, MUNITA ET AMPLIATA, FRETI GALLICI DECUS ET SECURITAS (1662-1713)..... 207
CHAPITRE XVII. — DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV (Suite) LES AFFAIRES MILITAIRES. — LA GRANDE GUERRE DE COURSE ET JEAN BART..... 224
CHAPITRE XVIII. — DUNKERQUE SOUS LOUIS XIV (Fin) L'HOLOCAUSTE (1709 1713)..... 248
CHAPITRE XIX. — DUNKERQUE AU XVIIIe SIÈCLE. — LA LUTTE POUR L'EXISTENCE SOUS L'ŒIL DES COMMISSAIRES ANGLAIS..... 263
CHAPITRE XX. — LA LIBÉRATION. — LOUIS XVI ET LA GUERRE D'AMÉRIQUE..... 296
CHAPITRE XXI. — A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION (1783-1789)..... 305
CHAPITRE XXII. — LA RÉVOLUTION. — LE NOUVEAU RÉGIME ET LES PROGRÈS DE LA RÉVOLUTION. — SIÈGE DE DUNKERQUE (1789-1793)..... 321
CHAPITRE XXIII. — LA RÉVOLUTION (Suite) LA TERREUR. 352
CHAPITRE XXIV. — LA RÉVOLUTION (Suite) LA RÉACTION THERMIDORIENNE..... 364
CHAPITRE XXV. — LA RÉVOLUTION (Fin) LE DIRECTOIRE. 371
CHAPITRE XXVI. — LE XIXe SIÈCLE. — LE CONSULAT.. 380
CHAPITRE XXVII. — L'EMPIRE..... 386
CHAPITRE XXVIII. — LES DEUX RESTAURATIONS..... 397
CHAPITRE XXIX. — RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE..... 411
CHAPITRE XXX. — LA RÉPUBLIQUE DE 1848..... 415
CHAPITRE XXXI. — LE SECOND EMPIRE..... 420
CHAPITRE XXXII. — SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE. — LE MERVEILLEUX ESSOR DU PORT DE DUNKERQUE... 433
TABLE DES MATIÈRES..... 445

IMPRIMÉ

ERRATA

Page		Au lieu de	Lire
3 n.	ligne 2	Diabintes habitants de la Mayenne	Diablintes
77	ligne 33	s'entretenir	s'entretuer
105 n.		Gamal	Gamel
120	ligne 2	toujours pour	toujours pas
121	ligne 2	promesses	prouesses
137	ligne 17	inerte	prête
150	ligne 5	noze	onze
168	ligne 32	fort	port
196	titre	QUATRIÈME PARTIE	CINQUIÈME PARTIE
250	titre	Préparatifs de déception	Préparatifs de réception
296	ligne 16	plaçaient	déplaçaient
408	ligne 33	de plus	de plus en plus